



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

d

LEÇONS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Par M. l'abbé **DOUBLET**, chanoine d'Arras

ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE
ET D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE AU GRAND SÉMINAIRE D'ARRAS

Auteur de *Saint Paul*

Jésus-Christ, les Psaumes, étudiés en vue de la prédication, etc., etc.

DEUXIÈME ÉDITION

Revue par l'Auteur et enrichie de nombreuses annotations

TOME QUATRIÈME

L'ÉGLISE

DEPUIS LA RÉVOLTE RELIGIEUSE DU XVI^e SIÈCLE

JUSQU'A NOS JOURS

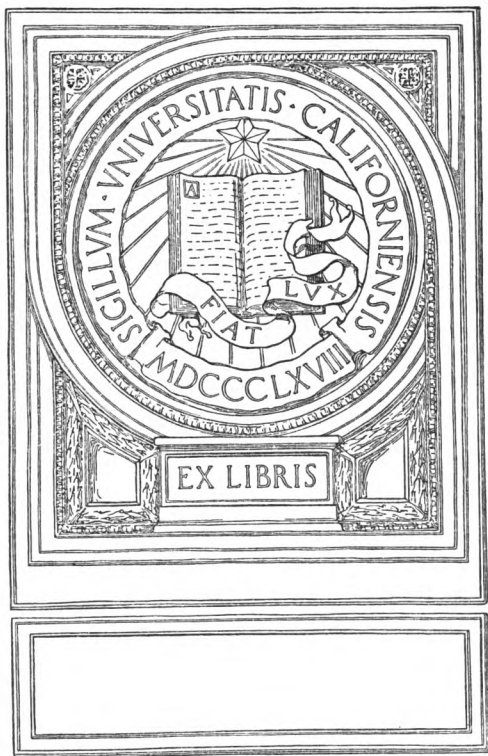
PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1888

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS



LEÇONS
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
IV

Librairie **BERCHE et TRALIN**, 69, rue de Rennes, **Paris**.

ÉTUDE COMPLÈTE DU CHRISTIANISME

A L'USAGE DES CATÉCHISMES DE PERSÉVÉRANCE

Par M. l'abbé **DOUBLET**, Chanoine d'Arras, auteur de *Saint-Paul*,
Jésus-Christ, etc.

3 beaux volumes in-12. Prix, *franco*. 10 fr. 50

COURS DE LITURGIE ROMAINE

OU EXPLICATION HISTORIQUE, LITTÉRALE ET MYSTIQUE
DE LA MESSE ET DU BRÉVIAIRE

A l'usage des Séminaires et de tout le Clergé

Par **M. BERNARD**, prêtre de Saint-Sulpice

Approuvé et recommandé par NN. SS. les Archevêques d'Alger, Paris, Reims, Rennes
Toulouse, etc., etc.

4 volumes in-12, *franco*..... 14 fr.

NOTA : La partie du Bréviaire qui forme les deux derniers volumes se vend
séparément..... 7 fr. *franco*.

Le titre de l'ouvrage en dit assez le but et l'objet. On y trouvera exposées, interprétées, expliquées, et avec tous les décrets à l'appui, les lois si nombreuses qui régissent le culte extérieur et public dans ses trois grandes manifestations : la Messe, l'Office divin et l'Administration des Sacrements. On y verra l'origine et l'histoire de ces belles cérémonies qui remontent jusqu'aux Apôtres, ou dont l'Eglise a si merveilleusement enrichi son Missel, son Bréviaire et son Rituel. On y apprendra enfin, s'il n'est déjà connu, le symbolisme de nos rites sacrés (actions, prières, objets divers) qui, bien compris, élève l'âme à Dieu, nourrit la piété et renferme pour tous de touchantes et instructives leçons. Ainsi le livre parle-t-il à l'intelligence et au cœur : l'explication historique et mystique ajoute-t-elle un intérêt que l'explication littérale de la Rubrique ne pourrait toujours produire; celle-ci est comme enchâssée dans un encadrement varié qui attire davantage sur elle l'attention, et la fait mieux comprendre et goûter. Au dire d'un juge compétent, la doctrine liturgique proprement dite est sûre, claire, complète, toute romaine.

L'auteur offre son Cours aux Séminaires pour faciliter aux jeunes clercs l'étude de la liturgie qui fait essentiellement partie des études ecclésiastiques; ils puiseront de plus en plus dans ce livre l'amour des cérémonies, et un zèle de plus en plus grand pour s'en acquitter avec soin, fidélité et esprit de foi; ils y apprendront à aimer davantage le saint Bréviaire, et sauront mieux apprécier le bonheur de monter à l'autel, et de remplir les autres fonctions du culte.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUEHRE.

LEÇONS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Par M. l'abbé **DOUBLET**, chanoine d'Arras

ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE
ET D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE AU GRAND SÉMINAIRE D'ARRAS

Auteur de *Saint Paul*

Jésus-Christ, les Psaumes, étudiés en vue de la prédication, etc., etc.

DEUXIÈME ÉDITION

Revue par l'Auteur et enrichie de nombreuses annotations

TOME QUATRIÈME

L'ÉGLISE

DEPUIS LA RÉVOLTE RELIGIEUSE DU XVI^e SIÈCLE

JUSQU'A NOS JOURS

PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1888

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

BK'145

D67

1857

v. 4

IMPRIMATUR.

Atreb., die 7 Januarii 1887.

† DESIDERATUS, JOSEPHUS,

Episc. Atreb. Bol. et Audomar.

TO AMU

MINUTUS

L'ÉGLISE

DEPUIS

LA RÉVOLTE RELIGIEUSE

DU XVI^e SIÈCLE

JUSQU'A NOS JOURS.

TRENTE ET UNIÈME LEÇON.

LE SAINT CONCILE DE TRENTE.

Une réforme fallacieuse et fatale était l'œuvre du xvi^e siècle. — L'Église catholique qui seule avait mission pour réformer les abus chez ses enfants, le faisait par le *Concile de Trente*.

Tout se réunit pour faire de cette assemblée l'une des plus fameuses qu'aient vues les siècles chrétiens : les circonstances où elle eut lieu, les matières qui y furent traitées, les décisions qui y furent prises, les désastres qui y furent réparés, l'avenir qui s'y enfanta pour la société chrétienne. Cette importance s'étendait au passé, au présent et à l'avenir. — Sans dire, ce qui serait faux, que les abus étaient plus nombreux et plus graves qu'à certaines

autres époques désastreuses, il est impossible de nier ceux du commencement du xvi^e siècle. L'Église avait marché à travers le Moyen-âge, elle avait fourni à travers ces siècles difficiles une carrière ardue et dangereuse, « elle revenait de la grande tribulation ; » comment sa discipline n'eût-elle pas été ébranlée ? comment son clergé, ses fidèles, ses coutumes, ses institutions, auraient-ils échappé à la commune loi des choses humaines ? il y avait donc à réformer. — Dans le présent, un indicible trouble, une confusion lamentable régnaient partout. D'audacieuses négations, des doutes, des obscurités, des incertitudes avaient été jetés dans la société chrétienne ; il était urgent de rassurer et de raffermir les intelligences. Le *pecca fortiter* du Luthéranisme, l'appel à tous les vices fait par la prétendue Réforme, le dévergondage des mœurs, résultat immédiat des nouvelles erreurs, réclamaient d'une façon non moins pressante l'affirmation des commandements de Dieu et de la morale catholique. Un point venait d'être soulevé qui demandait l'infailible explication de l'Église : la *grâce* et le *libre arbitre*, point difficile, matière ardue sur lesquels avait travaillé le génie de saint Augustin et de saint Thomas sans y porter la dernière clarté et les définitives solutions. Jamais on ne sentit mieux qu'au moment du Concile de Trente la profondeur et la justesse du mot de l'Écriture : « *Oportet hæreses esse.* » — L'avenir n'appelait pas moins que le présent et le passé une solennelle assemblée de l'Église enseignante. Du xvi^e au xix^e siècle, du Concile de Trente jusqu'à celui du Vatican, la société chrétienne allait traverser des temps difficiles à plusieurs titres et à différents égards. Au Protestantisme *brutal* allait bientôt se substituer une erreur mitigée et très perfide, sous le nom de ses chefs les plus connus Baïus et Jansénius. Le pouvoir public, sous l'influence du parlementarisme, devait à courte échéance livrer à l'indépendance et aux droits de l'Église

une guerre tracassière et mesquine, mais longue et malaisée. Puis la royauté absolue avec ses fascinations et ses tyrannies, la régence avec son dévergondage, le philosophisme avec ses impiétés, la grande Révolution avec sa constitution civile du clergé, ses prisons et ses échafauds, tous les pièges, les dangers, les difficultés allaient survenir. L'Église, avant de s'engager dans une traversée si grosse de tempêtes, avait un besoin indispensable de refaire ses forces et de se tracer son chemin.

1. « Il y a deux points, s'était écrié l'évêque de Saint-Marc devant le Concile, il y a deux points où la société chrétienne est gravement atteinte : la croyance et les mœurs ; si vous n'y portez remède, c'en est fait de l'une et de l'autre. La croyance est menacée par ces transfuges déclarés qui ont ravagé toute la doctrine catholique, par ces ennemis cachés qui, tout en se disant des nôtres, pervertissent nos dogmes à leur tour, par les infidèles et les Turcs qui dévastent les provinces les plus riches de la chrétienté. Quant aux mœurs, elle ont été perverties par les mauvais exemples que les pasteurs même ont donnés à leurs peuples..... Nous les sauverons en retournant aux vertus que Jésus-Christ a données comme fondement à l'Église : la justice, l'humilité, la pauvreté et la charité. »

La double idée du Concile est renfermée dans ces mots. Il fallait raffermir les âmes dans la vraie foi, et pour cela, en repoussant les multiples erreurs du Protestantisme, fixer par des formules précises les points laissés jusqu'alors dans une certaine indécision. Il fallait, dans des règlements disciplinaires, adaptés aux temps nouveaux où l'on entrait, tout à la fois guérir les maux du passé et se préparer pour les luttes de l'avenir. — Il fut donc convenu qu'on s'occuperait concurremment de la *doctrine* et de la *réformation* : ce dernier mot était de Paul III, le Concile le conserva et

l'opposa à la fausse et dérisoire *Réforme* qui servait aux révoltés protestants pour tout corrompre et tout brouiller.

Voici l'ordre que les Pères suivirent dans leurs immortels travaux. Les questions étaient préalablement élucidées dans des congrégations particulières, puis ensuite discutées dans des séances publiques. — Dans ces congrégations comme dans ces séances, les grandes écoles théologiques avaient leurs représentants, et les opinions diverses pouvaient se produire dans la plus complète liberté. On trouve des traces visibles de cette sage condescendance dans l'excessive largeur et la haute prudence avec lesquelles les décisions sont formulées. Rien de profond comme l'étude à laquelle les questions étaient soumises. Étudiée tout d'abord dans des réunions de théologiens et de canonistes, chacune d'elles ne passait qu'ensuite dans les congrégations particulières des évêques chargés de rédiger le décret, puis enfin de là aux sessions publiques du saint Concile. — On ne vota plus par nation comme à Constance, mais individuellement, et le vote fut accordé aux abbés et aux généraux d'ordre.

2. Première session du Concile, de 1545 à 1550. — Il importait avant tout de fixer le Canon et les règles d'interprétation de l'*Écriture* dont les Protestants faisaient le plus indigne et le plus désastreux abus. Pour se débarrasser de l'Église, les révoltés du seizième siècle avaient d'abord voulu faire de la Bible leur suprême autorité. Puis cette autorité ayant chancelé dans leur trop absurde système de l'« interprétation privée, » le Protestantisme était entré dans une phase d'indicible confusion; Luther mutilait la Bible avec la plus capricieuse audace; Calvin déclarait « que quand un passage répugnait à son esprit, cela lui suffisait pour le rejeter; » c'en était assez pour que la Bible s'en allât en lambeaux, et c'est ce qui arrivait. Le

même arbitraire qui faisait rejeter des passages et des livres entiers, présidait aussi à son interprétation : chacun voyait dans sa bible ce qu'il lui plaisait d'y voir, et surtout n'y trouvait pas ce qui lui était fâcheux d'y trouver. — Dans ses sessions III^e et IV^e, le saint Concile trancha cette grande et fondamentale question. Il déclara authentique tous les livres tels que les renfermait la *Vulgate*, puis déclara authentique cette *Vulgate* elle-même, comme approuvée dans l'Église depuis des siècles. Il fut en même temps décidé que des éditions nouvelles en seraient exécutées avec tout le soin possible, et serviraient seules dans les discussions, prédications et leçons publiques. — Vinrent ensuite les décrets du Concile sur l'interprétation de l'Écriture. Le Concile frappa l'absurdité de l'interprétation privée, et le droit que s'arrogerait le particulier de fixer le sens des Écritures et de l'enseignement reçu par l'Église.

Les décrets disciplinaires suivirent les décisions dogmatiques. Des leçons d'Écriture sainte seront données partout où les ressources le permettront. Dans les églises plus pauvres, on instruira au moins assez les clercs pour leur permettre la lecture et l'étude de la Bible. C'était le rétablissement des fameuses écoles épiscopales et presbytérales du Moyen-Âge. — La même étude est exigée dans les monastères.

Ces canons disciplinaires sur l'étude de l'Écriture sainte en appelaient naturellement d'autres sur la *prédication*. Le saint Concile rappelle aux évêques qu'ils sont les premiers dispensateurs de la parole sainte, et qu'ils sont obligés de pourvoir, par d'autres, à défaut d'eux-mêmes, à sa large et régulière dispensation. — Les curés prêcheront au moins tous les dimanches et aux fêtes solennelles ; mais en face du dévergondage de la prédication protestante, le Concile décide que nul ne prêchera qu'après enquête et autorisation des supérieurs.

Après ces travaux déjà si importants, le Concile de Trente entra dans la *doctrine* proprement dite et se trouva devant un champ aussi vaste qu'obstrué d'erreurs et d'obscurités qu'avait entassées la révolte luthérienne et calviniste. Luther avait littéralement ravagé l'homme entier, ou plutôt encore l'avait anéanti pour n'en plus faire qu'un je ne sais quoi d'inerte et d'inconscient. Afin de le rendre irresponsable de ses actes et exempt des vertus gênantes de l'Évangile, il voulait voir dans le péché originel l'anéantissement même de sa nature. De là cette double monstruosité : qu'il n'y a plus en nous de libre arbitre, que nos œuvres sont toutes indistinctement mauvaises. Luther partait de là pour déclamer contre les bonnes œuvres. — L'abîme appelait l'abîme ; supposant l'homme sans liberté, le regardant comme un être absolument détruit, Luther enseignait que l'homme est à jamais incapable de contribuer en quoi que ce soit à sa justification. Cette justification vient à lui par la foi, elle le recouvre sans qu'il ait remué. Si Dieu, au lieu de placer sur cet être inertes la livrée du ciel, lui place le signe du damné, l'homme est damné comme il eût pu être sauvé, sans lui, sans aucune coopération à son salut comme à sa damnation.

Ossiandre, parti du même point, tombait en plein panthéisme : quand Dieu sauve l'homme, c'est qu'il s'identifie substantiellement avec lui. Cette façon de justifier l'homme ne laissait plus aux sacrements aucune raison d'être, aussi la révolte religieuse les avait-elle supprimés. Luther, pour en conserver deux ou trois avait dû être illogique, les autres protestants ne tardèrent pas à les enlever, pour ne laisser d'un ou de deux qu'une ombre froide et sans vie.

A cette immense ruine, le saint Concile opposa la merveilleuse structure des dogmes catholiques et des Sacrements de Jésus-Christ ; il refit l'homme dans la vérité de sa création, de sa nature, de sa déchéance, de ses besoins ; l'homme

tel que la chute le mutile, tel que la grâce le restaure, tel que les Sacrements le ressuscitent, le purifient, le nourrissent, le maintiennent dans la sainteté. Dans sa v^e session, il affirma l'existence du *péché originel*, ses effets, sa transmission, son absolution par la grâce de Jésus-Christ. Par le Baptême, que *tous* doivent recevoir, la tache est effacée, le châtiment est remis, mais la concupiscence reste en nous, non pas à titre de péché, mais comme effet du péché et penchant au mal. Le saint Concile entend formellement ne pas comprendre dans sa doctrine sur la transmission du péché originel la bienheureuse Vierge Marie.

Vint, dans la vi^e session, l'exposition doctrinale de la *justification*. La vérité catholique tint admirablement sa route entre la négation rationaliste qui refuse de voir dans l'homme un être tombé et l'affirmation luthérienne qui veut que cet être ait été non pas seulement meurtri, mutilé, affaibli, mais *anéanti* par la chute originelle. Avant sa justification l'homme ne peut se relever par ses propres forces, mais son libre arbitre n'est pas anéanti, et lui-même n'est pas incapable de quelque bien. Il reste libre, il coopère à sa justification, il reste toujours responsable de ses actes, il peut, en dehors de l'état de grâce, faire des œuvres qui, sans être méritoires pour la vie éternelle, restent néanmoins bonnes d'une bonté naturelle. — Qu'est maintenant la justification ? Jésus-Christ en est l'unique et indispensable médiateur. Le saint Concile la définit : la translation de l'état de pécheur à l'état de juste par Jésus-Christ ; de l'état d'enfant d'Adam tombé et prévaricateur à l'état d'enfant adoptif de Dieu en Jésus-Christ. — L'adulte peut et doit se préparer à sa justification, il n'est pas une masse inerte comme le voudrait l'impiété luthérienne. Aidé de la grâce qui le prévient et l'excite, l'adulte concevra la crainte, l'espérance et un commencement d'amour. — Voici les causes de la justification de l'homme pécheur : la gloire de Dieu et de Jésus-Christ en est la cause

dernière, la bonté divine la cause efficiente, Jésus-Christ la cause méritoire, le baptême la cause instrumentale, la justice de Dieu, la cause formelle : non pas cette justice qui est son essence (1), mais celle qu'il nous communique lorsqu'il nous accorde, après la rémission des péchés, les Dons de l'Esprit-Saint avec la Foi, l'Espérance, la Charité.

Quel est dans la justification de l'homme le rôle de la foi? Luther en faisait l'unique pivot du salut. Le saint Concile nous remet dans la vérité et du même coup dans le bon sens : il admet la foi comme racine et condition indispensable de la justification, mais non pas condition unique, puisque l'observance des commandements et la pratique des bonnes œuvres sont absolument obligatoires. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le remarquer, aucune erreur ne fut plus chère à l'hérésie, dans tous les siècles, que l'inutilité des bonnes œuvres et l'inamissibilité de la grâce; c'est toujours et partout le *pecca fortiter*, « pèche fort et en paix. » A ce débordement de licence, le saint Concile oppose, avec la nécessité des bonnes œuvres, l'*amissibilité* de la grâce, source d'une crainte, d'une vigilance et d'une activité salutaires. — La foi elle-même, Luther en avait grossièrement altéré la notion. Pour lui la foi n'était que *l'imperturbable confiance que nous serons sauvés* (2) : Le Concile de Trente fit justice de cette commode altération, rétablit la notion vraie de la foi, et refoula la confiance dans ses légitimes limites. — Ainsi dans la doctrine catholique, la justification est une œuvre que l'on pourrait appeler *théandrique*; sans doute, Dieu seul sauve l'homme, mais il ne sauve pas l'homme sans l'homme.

Le saint Concile frappa ensuite de ses anathèmes tous ceux

(1) Ce qu'avait prétendu Ossiandre.

(2) « *Esto peccator et pecca fortiter : sed fortius fide.* » Lettre à Mélanchthon, op. Luther. *Collect. Ienæ*, t. I, p. 545.

qui, enlevant la vie divine aux sacrements, n'en faisaient plus que des signes sans substance ni réalité. Il y a sept Sacrements institués par Notre Seigneur Jésus-Christ, et ces sept sacrements sont les grands fleuves qui font circuler la vie divine dans l'humanité chrétienne.

Toutes ces décisions dogmatiques furent, dans les vi^e et vii^e sessions, suivies de très graves mesures disciplinaires. La première et la plus importante était que l'évêque résidât. Aucune réforme n'est plus possible si celui d'où elle doit partir a déserté son poste et sa mission. Mêmes rigoureuses mesures pour les bénéficiers inférieurs. — Être à son poste d'abord, puis ensuite travailler. Le saint Concile trace tout ce travail sacerdotal : A l'évêque de commander, de surveiller, de corriger; à lui de faire la visite des églises, même des églises cathédrales; — Aux bénéficiers inférieurs (session vii^e), le cumul des bénéfices est énergiquement interdit. Les titulaires des églises cathédrales ne doivent être promus à cette dignité qu'après épreuve. Le choix à tous les bénéfices doit être pour l'évêque l'objet d'une grande sollicitude, d'une stricte justice et de beaucoup de sagacité.

3. Translation et interruption du Concile : — Sessions nouvelles (1547-1550). — La huitième session devait s'ouvrir le 22 avril 1547, mais une peste chassa les Pères de la ville de Trente et le cardinal Del Monte proposa Bologne. Charles-Quint fut mécontent de ce choix, il prenait au sérieux les vellétés dérisoires des protestants d'assister au Concile, et craignait de leur faire désertier une cité italienne. Paul III, tout autrement au courant de l'astuce luthérienne, avait complètement perdu l'espoir d'une réunion, et trouvait d'ailleurs opportun de ne pas trop céder à la puissance séculière, si vite et si aisément envahissante. Malheureusement ces idées bonnes amenèrent un résultat mauvais. Les Pères se partagèrent d'avis, les Espagnols

obéirent aux injonctions absolument nulles et illégales de l'empereur et demeurèrent à Trente, les autres allèrent à Bologne, où les congrégations commencèrent à préparer les décrets relatifs aux sacrements d'Eucharistie et de Pénitence. La situation devenait fausse, et le Pape avait à craindre que la scission des Pères ne fît perdre au Concile son aspect d'œcuménicité : par précaution il empêcha qu'on rendît à Bologne aucune décision dogmatique, puis il trouva plus sage et plus digne de congédier les Pères, ce qui fut fait le 17 septembre. Il était temps. Charles-Quint vainqueur des Protestants à Mulhberg (1547), se mit à traiter les affaires religieuses avec la plus inquiétante autocratie, prétendant trancher lui-même des questions de foi, et, comme ces empereurs grecs du Bas-Empire, donnant des *types* et des formules de croyance en attendant un futur Concile. — Le cardinal Del Monte, élu pape comme nous l'avons vu sous le nom de Jules III (8 février 1550), reprit la convocation que le dissentiment grave de Paul III avec l'empereur rendait impossible, lança sa bulle le 14 novembre 1550, et en mai 1551 le Concile de Trente se rouvrit par la *onzième session*. Cette fois ce fut Henri II de France qui y suscita des oppositions et des dangers. Ce triste politique, tour à tour l'allié des Turcs et des protestants, déclara qu'étant en guerre avec Charles-Quint il ne pouvait envoyer à Trente aucun évêque de son royaume, et de ces évêques ceux qui redoutaient la réformation partageaient son mauvais vouloir. On passa outre, et durant les sessions qui se tinrent sous Jules III, le saint Concile de Trente décréta tout ce qui se rapportait aux sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence.

Nous avons vu le chaos où se débattait la Réforme, les dissensions multipliées, les querelles implacables où le dogme de l'Eucharistie avait jeté les révoltés. La présence réelle fut d'abord solennellement proclamée à Trente. Ce roc immua-

blement fixé, le Concile y appuya ensuite toutes ses autres décisions de foi : la suréminence de ce sacrement sur tous les autres, le dogme de la transsubstantiation, la permanence de Jésus-Christ dans le tabernacle, le culte qui lui est dû, la distribution aux fidèles avec les dispositions exigées. On ne saurait assez admirer comment, sans laisser aucune issue aux ruses et aux perfidies protestantes, les Pères conservèrent aux libres discussions de l'école catholique le plus large terrain.

Après la permission de *pécher ferme*, octroyée par la prétendue Réforme, les révoltés du xvi^e siècle n'eurent rien tant à cœur que l'abolition de la confession. On peut dire que tous, Luther en tête, se ruèrent en furieux sur ce dogme. Ils nièrent tout, confession, contrition, satisfaction, tout, jusqu'au confesseur lui-même auquel, avec les Vaudois et les Patarins, ils enlevaient le pouvoir des clefs. Toutes ces négations furent frappées par la solennelle affirmation du Concile, laquelle s'appuyait, outre la tradition séculaire, sur l'immuable parole de Jésus-Christ. L'absolution n'est pas une formule déclaratoire, elle *opère* ce qu'elle annonce et signifie. Seulement le pouvoir d'absoudre émane du Pape et des évêques, il peut être limité et n'exempte pas le coupable pardonné du travail de la satisfaction. — La touchante et précieuse grâce de l'Extrême-Onction avait été comme tant d'autres arrachée au fidèle par une impiété sans entrailles : le saint Concile maintient dans son intégrité entière ce dépôt sacré.

Les décrets disciplinaires des xiii^e et xiv^e sessions regardent la difficile question de l'autorité épiscopale, de plus en plus entravée par le malheur des temps. Les Pères montrent dans leurs décrets une toute divine sagesse. Rien n'est enlevé à la puissance que Dieu lui-même concéda aux Apôtres, mais le maniement de cette puissance est accommodée aux difficultés des temps nouveaux.

La xv^e session qui devait s'occuper du saint sacrifice de la Messe, et où les protestants avaient dérisoirement promis de se rendre, fut en réalité gravement entravée par leurs audacieux agissements. Maurice de Saxe venait de trahir le drapeau catholique et attaquait Charles V à Inspruck, le Concile courait le plus sérieux danger, sur l'avis du cardinal Madruce, Jules III se décida à le suspendre de nouveau (1552).

4. Nouvelle interruption : — nouvelle reprise du Concile (1552-1562). — Ce ne fut plus Jules III, ni Marcel II, ni Paul IV ses successeurs, qui eurent la gloire de rouvrir le saint Concile ; mais Pie IV qui publia la bulle d'indiction le 29 novembre 1560, et ne put réunir les Pères que deux ans plus tard. Cette fois la royauté française, devenue sage à la vue des excès des calvinistes, envoya elle-même les évêques de France au Concile, et Charles IX y joignit son ambassadeur. Quant aux protestants ils continuèrent à s'en tenir éloignés. Dans ces dernières sessions la communion sous les deux espèces ne fut point condamnée selon le dogme, mais retranchée aux laïcs par mesure disciplinaire. Y avait-il des concessions à faire dans une mesure de pure discipline et variable selon les temps et les lieux ? Le Concile remit cette question à la sagesse du Pape. — Le grand dogme était le sacrifice de la Messe : dogme le plus sublime et le plus précieux de notre foi, dogme le plus horriblement dévasté par la prétendue Réforme. Cérémonies, liturgie sainte, offrande de la Messe pour les morts, offrande en l'honneur des saints, célébration en langue réservée et liturgique, tout avait excité la fureur des hérétiques et subi leurs négations. Dans leurs assemblées ils avaient conservé à peine du sacrifice catholique une ombre sans vie ; encore cette ombre s'effaçait-elle sous les plus anarchiques discussions. Le saint Concile vengea le dogme

et l'arracha aux mutilations sacrilèges de l'erreur. Il établit d'abord l'existence, la nécessité, l'antiquité du *Sacrifice*. Il décrit les effets du grand sacrifice de la nouvelle loi ; il en traça toutes les cérémonies et les circonstances, il en maintint les fins diverses et les diverses intentions. — Mais c'eût été peu de sauver la Messe des négations hérétiques, si elle était restée exposée aux profanations de la tiédeur et de la négligence du clergé catholique : les Pères prirent les mesures disciplinaires les plus graves contre l'indécence, l'avarice, la superstition, qui trop souvent souillaient l'auguste majesté du sacrifice chrétien.

A l'existence et à la nécessité du sacrifice se lie intimement celle du *sacerdoce*. Le sacerdoce aussi maltraité par les novateurs que le sacrifice reçoit du saint Concile toutes les affirmations qui le rétablissent dans sa dignité et ses pouvoirs, et aussi la direction et les conseils qui le gardent contre sa propre faiblesse et ses propres fautes. Un sacerdoce nouveau a été par Jésus-Christ substitué à l'ancien. La sainte hiérarchie existe. Le prêtre est, dans la sphère divine de ses attributions et de ses pouvoirs, indépendant de la puissance civile qu'il surpasse. Tout prêtre que la puissance séculière seule imposerait à l'Église doit être regardé comme intrus et rejeté. L'esprit de Constance et de Bâle tenta un instant de se faire jour, quand on traita la question naguère si brûlante de la supériorité du Concile sur le Pape. Saint Charles Borromée fit par sa douceur tomber ces violences partielles, et le cardinal de Lorraine rappela fort à propos la règle que le Concile lui-même avait adoptée, qui était de s'abstenir de dissensions entre catholiques pour réunir toutes les forces contre l'ennemi commun.

Un sacrement restait à exposer, le Mariage. Commencée et continuée dans le libertinage la prétendue Réforme ne pouvait manquer de jeter sa fange à ce sacrement. Luther, pour lui enlever, avec son auréole divine, ses chastes préro-

gatives et ses austères devoirs, n'avait plus fait du mariage qu'une espèce de contrat civil. De là au divorce il n'y avait qu'un pas, et ce pas, Luther l'avait franchi. « Si Vasthi est entêtée, qu'on prenne Esther, » s'était-il écrié. Son impudeur et sa lâcheté n'avaient pas même reculé devant la bigamie. Les novateurs jetaient bas l'œuvre divine et ne faisaient plus de la famille chrétienne si admirablement formée, purifiée, ennoblie par l'Église, qu'une ruine tachée de boue. Le Concile de Trente rendit au mariage sa place vénérée parmi les sept Sacrements, il anathématisa la polygamie et le divorce, il vengea le célibat volontaire et la virginité, et maintint à l'Église catholique le droit de poser des empêchements et de connaître des causes concernant le mariage.

Les derniers travaux dogmatiques du saint Concile regardent les indulgences, le purgatoire, le culte, l'invocation, les Images, les Reliques des Saints. Chaque erreur protestante fut vaincue par une affirmation catholique.

Quant à la discipline qui préoccupa les dernières sessions de Trente, un Père les résuma ainsi : « Vous avez voulu que ceux qui portent les vases du Seigneur fussent purs. Par une mesure d'une admirable sagesse, vous avez voulu que les lévites fussent de bonne heure formés à la vertu et à la science dans des asiles créés pour eux. Ajoutez les synodes provinciaux rétablis, les visites reprises et non pas au détriment mais pour le bonheur des peuples, tous les secours fournis aux pasteurs pour paître et régir plus commodément leurs troupeaux, la pénitence remise en vigueur, l'hospitalité ordonnée aux hommes de l'Église et aux lieux de piété, d'admirables mesures pour le choix des curés, l'extinction de la simonie, de la pluralité des bénéfices, de leur hérédité... Un frein est imposé à la luxure, à la cupidité, aux vices de la société et à la licence des hommes d'Église ; les rois et les princes sont avertis de leurs devoirs. »

5. Le Concile de Trente ayant terminé son immense travail, deux cent cinquante-cinq Pères souscrivirent ses actes, que le Pape Pie IV confirma en 1564 par la bulle *Benedictus Deus*. Cette bulle est comme le résumé de toute la doctrine exposée et défendue dans les actes du Concile, et le résumé doctrinal tracé par Pie IV a depuis servi, comme profession de foi, dans toutes les circonstances solennelles. Quand les protestants ont accusé Pie IV d'avoir composé un *nouveau symbole*, ils ont ajouté un mensonge de plus à leurs mensonges : Pie IV dans sa profession de foi redonne intégralement le Symbole de Nicée, auquel il ajoute un résumé des décisions dogmatiques du Concile de Trente.

Le Concile de Trente s'était tenu durant une vaste et furieuse tempête. Maudit par les protestants avant et pendant, il ne pouvait manquer de l'être plus encore après. Mais les injures ne sont point des raisons, la haine n'a pour auxiliaire ni la vérité ni la justice, et jamais « les portes de l'enfer ne prévaudront » contre la parole de Dieu. Le Protestantisme s'efforça d'échapper à l'étreinte du dogme catholique proclamé à Trente, en accumulant les obscurités et les accusations mensongères; mais la vérité historique comme le dogme se dégagea de ces déloyautés, et elle est restée reine des âmes. Les décisions dogmatiques du concile œcuménique de Trente furent reçues dans tous les pays catholiques. Ses décrets disciplinaires rencontrèrent quelques difficultés en Allemagne et en France. De nombreux conciles provinciaux s'appliquèrent à populariser les réformes autant qu'à fixer, mieux encore qu'elles ne l'étaient, les vérités doctrinales.



TRENTE-DEUXIÈME LEÇON.

ORDRES RELIGIEUX, SAINTS, HOMMES ILLUSTRÉS.

I.

Ordres religieux.

Rien ne prouve autant que l'étude que nous allons faire la vitalité divine de l'Église. Le Protestantisme a fait partout du cloître une ruine désolée, les débris des monastères jonchent un tiers du sol européen, l'hérésie s'est acharnée contre les institutions monastiques, ayant très bien compris qu'elles sont à l'Église des forteresses avancées et des ressources infaillibles de victoire. Mais voici que, par un prodige qui ne s'expliquera jamais humainement, le moment de cette destruction en masse des couvents est le moment même de leur puissante résurrection et de leur invincible splendeur. Ils surgissent partout, ou nouveaux ou restaurés et fortifiés; partout ils travaillent, ils luttent, ils opposent aux efforts de l'hérésie les efforts plus puissants de la vérité et de la vertu. Si la rapidité de notre course nous le permettait, nous pourrions admirer ce prodige tout le long

les siècles catholiques. On pourra dire sans doute que l'ordre monastique n'est pas *l'essentiel* de l'Église ; il en est au moins *essentiel accessoire* ; Dieu, depuis la naissance de l'Église, a combattu avec lui comme avec une arme de prédilection. Durant les seize siècles que nous avons parcourus, partout où le clergé a eu besoin d'un auxiliaire, partout où les peuples ont réclamé quelque secours spécial, un ordre religieux a surgi. Quand le vieux monde, sensualiste incorrigible, eut besoin d'un évangile en image, d'une austérité vivante et parlante, les solitudes de la Thébaïde et le désert de Scété se remplirent d'angéliques moines. Quand la société païenne commença à périr, punie pour des crimes accumulés depuis tant de siècles, c'est le cloître encore qui recueillit par milliers les âmes qui sortaient, pour ne point périr, de cette Sodome en feu. Quand il fallut apprivoiser et façonner les Barbares, les moines se présentèrent. Quand le sol où avait été l'ancien monde n'offrit plus à l'œil que l'aspect de la désolation et de la mort, le moine agriculteur sillonna les campagnes, défricha les forêts, dessécha les marais, et redonna un pain que l'Européen ne possédait même plus. Quand, en plein Moyen-Âge, après la rude et difficile éducation des Barbares, une société chrétienne eut été enfantée pleine de vigueur et d'intelligence, des monastères s'échappa encore la splendide science scholastique. Cette même société chrétienne est-elle furieusement battue par les flots de l'islamisme partout victorieux ? Les ordres militaires brisent ces flots contre leurs forteresses altières, et plus encore contre leur vaillance indomptée. — A l'heure présente, au xvi^e siècle, que faut-il ? L'erreur a franchi le seuil de l'école, elle ne fascine plus, comme au temps d'Abailard, des auditeurs et des disciples choisis, elle est devenue *bourgeoise*, elle a péroré avec Luther dans les tavernes le verre à la main, elle s'est insinuée dans la société toute entière, elle y use de mille différents organes, elle s'y appelle véritablement

légion; légion aussi se fera la vérité catholique. Le jésuite sera prêt à toutes les discussions, le prêtre, le religieux du seizième siècle se retrouveront dans le tumulte de la mêlée combattant l'erreur sur tous les champs de bataille. — Que fait encore l'erreur protestante? Elle n'a pas seulement détruit la société chrétienne : cette vaste ruine en suppose une autre, celle de la *famille* chrétienne, et la famille une fois dévastée dans sa foi première et son antique vertu, des générations de plus en plus perverses vont surgir. Que fera par contre l'ordre monastique? Il créera avec une ardeur et une puissance nouvelles l'école, le collège chrétien; l'éducation de la jeunesse, et surtout de la jeunesse riche et influente sera l'une des plus précieuses missions de la *Compagnie de Jésus*. — Nous le voyons de plus en plus, la Papauté est depuis près d'un siècle l'objectif de l'erreur qui se déchaine contre elle avec une fureur croissante; et cette guerre n'est pas près de finir. Après Luther et Calvin qui salissent la Papauté de leur écume et tâchent de l'ébranler sous leurs coups, vont venir Baïus, Jansénius, les Parlementaires, les Gallicans, les Joséphistes, qui tous sembleront avoir plus à cœur que leurs erreurs même le divorce des églises nationales avec la Papauté. Il faut au Pape un secours nouveau, des bataillons de réserve, pour soutenir ce nouveau combat. Ce secours, Dieu le lui envoie dans les ordres religieux, surtout dans celui des Jésuites, qui font tous profession de se dévouer au Saint-Siège sans réserve ni arrière-pensée. — Enfin la prétendue Réforme a bâti sa révolte sur l'accusation et la calomnie. Elle a crié au monde que l'Église catholique, rompant avec un passé de gloire et de vertu, dégénérée dans ses membres comme dans son chef, n'offre plus aux âmes qu'un refuge trompeur et un séjour empoisonné : elle vient, elle, la *Réforme*, pour recueillir à son bord les âmes que la barque catholique trop surchargée de ses vices est désormais incapable de sauver. Dieu fait à

cette calomnie protestante la plus victorieuse réponse : au moment où la *Réforme* se marquait aux yeux les moins prévenus des « signes de la bête, » le monde voyait debout, énergique et pure toute une nouvelle phalange de religieux : hommes et femmes à la vie angélique, au zèle brûlant, voués à toutes les œuvres saintes, et se jetant d'instinct dans tous les héroïsmes. A l'erreur l'Église avait répondu par son Concile de Trente : au vice elle répondit par le prodige de sa réformation véritable et le prodige non moins éclatant de ses nouveaux ordres religieux et de ses Saints.

De tous ces ordres nous grouperons les premiers pour en faire une mention commune ; nous nous arrêterons au plus illustre et au plus important d'entre eux : l'*ordre des Jésuites*.

I. Ordres divers. « C'est au moment où le Protestantisme s'asseyait sur les ruines des autels et des temples catholiques renversés par lui, que, dans une partie considérable de l'Europe, à ce moment même où il croyait assister aux funérailles de l'Église, l'Église apparut pleine d'une vie nouvelle et surabondante et déploya des ressources inconnues. En Italie, en France, en Espagne, près de soixante réformes ou créations d'ordres religieux répandent une nouvelle sève chrétienne dans l'éducation, l'instruction et la bienfaisance, se mettent intrépidement au service de l'Église, et préparent pour l'avenir des générations de foi et de vertu (1). »

1. La congrégation des *Théatins* fut fondée en 1524 par un noble seigneur de Thienne, saint Gaëtan (2), et Pierre

(1) Ranke.

(2) P. de Tracy, *Vie de S. Gaëtan*, Paris, 1747. — J. Argote, *Vie et miracles de S. Gaëtan*, Lisb., 1722.

Caraffa archevêque de Théate puis pape sous le nom de Paul IV. Son but était de ramener le clergé à la perfection de son état. Les Théatins approuvés par Clément VII commencèrent par deux maisons, à Venise et à Naples, puis se multiplièrent au point de se partager en quatre provinces et à étendre leurs fondations jusqu'en Allemagne, en Pologne, en Espagne et en Portugal.

L'ordre des *Capucins* n'est qu'une réforme des fils de saint François opérée en 1526 par un saint religieux du nom de Matthieu de Baschi (1). En même temps d'autres Franciscains, revenant à une perfection de vie plus grande, formaient les religieux de l'Étroite-Observance ou *Récollets*.

En 1530, Jérôme Émilien (2) fonda la congrégation des *Somasques*, ainsi nommés du village où ils s'établirent d'abord, entre Bergame et Crémone. Comme les Théatins, auxquels ils furent quelque temps réunis, à la réforme de la vie ecclésiastique ils joignirent l'éducation de l'enfance et le soin des jeunes clercs. Paul III les approuva en 1540, ils formèrent en Italie trois provinces et se répandirent même dans la Suisse catholique.

Une autre congrégation de clercs réguliers fut celle des *Barnabites* (3), appelés quelquefois les Clercs réguliers de Saint-Paul à cause de leur lecture assidue des Épîtres du sublime apôtre. Les Barnabites se consacrèrent aux missions, à l'enseignement, à la direction des séminaires. Des noms illustres surgissent de leurs annales, par exemple Alexandro Sauli, Augustin Torice.

L'ordre des *Oratoriens de saint Philippe de Néri* (4) fondé en Italie en 1564, joignit au ministère des âmes la culture

(1) Bullarium, *Ordin. fratr. minor.*, Rom., 1740. — *Annales des Capucins*, par le P. Caluse, Par., 1677. — *Flores seraphici Mediol.*, 1648.

(2) Turtura, *Vit. S. J. Æmiliani apud Bolland.*, t. II, févr.

(3) Voy. *Mémoire dell' origin. ed nomini illustr. Barnabiti* auct. Barelli.

(4) Gallonio, *Vit. S. Philip. Nerii*, Rom., 1660.

des sciences sacrées, et offrit à l'admiration et à la reconnaissance de la catholicité des noms tels que ceux de Baronius (1), Rainald, Galandi. L'ordre transplanté plus tard en France par le cardinal de Bérulle hérita du même goût pour les sciences et souvent des mêmes succès (2); Thomassin, Massillon, Houbigand en furent les ornements à différents titres. L'histoire des Oratoriens de France a des points sombres. Les bonnes doctrines n'y furent pas toujours à la hauteur du talent; et la Révolution a laissé dans cette congrégation de poignants souvenirs.

Cette même science ecclésiastique trouvait d'illustres représentants dans les Bénédictins de la *Congrégation de Saint-Maur*. La réforme Bénédictine commencée à Saint-Vannes donna vers 1604 naissance à l'abbaye de Saint-Maur qui bientôt réunit dans sa réforme jusqu'à cent monastères. Destinée d'abord à l'enseignement du peuple, cette congrégation se livra bientôt à son penchant pour les sciences ecclésiastiques, et c'est d'elle que sont sortis, outre des missionnaires sans nombre, des savants de premier ordre, tels que Mabillon, Montfaucon, de la Rue, etc.

Dieu n'oubliait pas ses pauvres; la dernière des misères voyait venir à elle le suprême dévouement : *Saint Jean de Dieu* (3) fondait en Espagne vers 1549 son ordre héroïque destiné à recueillir, à soulager, à guérir même la plus triste et la plus délaissée des douleurs et des infirmités humaines, la folie. Transporté en France par Marie de Médicis, l'ordre

(1) Le grand ouvrage de Baronius, *Annal. ecclés. depuis J.-C. jusqu'à l'année 1198*, ouvrage d'une immense érudition. — Pour les éditions de Baronius, voy. Nicéron, *Mémoires p. servir à l'hist. des hom. illustr.*, XVII^e part. — Voy. aussi David Clément, *Biblioth. curieuse*, t. II.

(2) Voy. Tabaraud, *Hist. du P. de Bérulle*, Par., 1817. — Las Casas, *Le Cardinal de Berulle*, Troyes, 1847. — Ch. Perraud, *l'Oratoire de France*, Paris, 1865.

(3) Gérard de Villethierry, *Vie de S. Jean de Dieu*, Paris, 1691. — Wilmet, *Leben des hl. Johann. von Gott*.

de Saint-Jean-de-Dieu donna chez nous comme en Espagne, et partout où l'on réclame ses magnanimes enfants, un asile, une famille, les soins et les tendresses maternelles aux malheureux que la folie a chassés de leur propre foyer.

Une autre douleur suscitait un autre saint et une autre famille religieuse : les *Pères ministres des infirmes* fondés en 1584 par saint Camille de Lellis allaient s'asseoir au chevet des malades, surtout les plus délaissés et les plus rebutants. Les temps de calamités et de pestes étaient pour leur charité héroïque un temps de triomphe, et d'eux surtout l'on pouvait dire que le « saint amour était plus puissant que le trépas. » — L'enfance aussi ne cessait de susciter le dévouement religieux. En 1592 un chanoine de Cavaillon, rejeton d'une noble famille du pays, César de Bus fonda les *Pères de la doctrine chrétienne* que Clément VIII approuva par un bref de 1597. Pie IX en 1850 a rétabli les Doctrinaires que la grande Révolution avait dispersés et détruits.

En 1537, la bienheureuse Angèle de Brescia institua les *Ursulines*, ainsi nommées de sainte Ursule qu'elles avaient reçue pour leur patronne. Fondées d'abord pour se répandre dans le monde et y vaquer à tous les devoirs et les dévouements de la charité, plus tard les Ursulines se renfermèrent dans le cloître et se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles de toute condition. L'ordre s'est multiplié prodigieusement, reste florissant et rend encore les plus signalés services (1).

L'an 1610 un grand et aimable saint, saint François de Sales, imprimait à un nouvel institut le cachet de ses vertus. Dieu lui avait envoyé dans une sainte veuve, la baronne

(1) La Mère Marie de Pommereuse, *Chroniques de l'ordre des Ursulines*. Paris, 1673. — Ch. Sainte-Foix, *Annal. de l'ordre de Sainte-Ursule*, Clermont-Ferrand, 1858.

Jeanne-Françoise de Chantal, une coopératrice dévouée (1); l'ordre, fort de la consécration de Paul V (1618), s'accrut merveilleusement et comptait à la mort de sainte Chantal plus de quatre-vingts maisons en France et en Savoie (1640). La pratique des simples mais héroïques vertus intérieures paraît être le but premier de l'ordre de la *Visitation*. On y prie, on y travaille, on y sert le prochain, on s'y sanctifie en silence, et le monde lui-même reçoit de ces asiles bénis les plus puissantes influences de vertu.

Vers le même temps une autre sainte veuve, Marie-Victoire Formari de Gênes créait sous la direction du père jésuite Bernardin Zanoni la congrégation des *Annonciades*, approuvée par Clément VIII en 1601, confirmée par Paul V et plus tard par Urbain VIII.

Une princesse, Antoinette d'Orléans-Longueville, aidée des conseils et de la direction du Père capucin Joseph du Tremblay, instituait la congrégation des *Filles du Calvaire*, qui ajoutaient au but de sanctification des Annonciades et des Visitandines le touchant et spécial devoir de pleurer avec Marie au pied de la croix des larmes saintes sur les douleurs de l'Homme-Dieu expirant. — Pendant que l'élite des âmes chrétiennes trouvait pour refuge le Calvaire ou le Thabor, la charité s'en allait par les carrefours et les places publiques, s'égaraient même jusque dans les repaires du vice pour en retirer les malheureuses qui y cherchaient un pain honteux. Saint Ignace avait germé cet apostolat héroïque, nous verrons saint Vincent de Paul s'y livrer comme à toutes les autres œuvres du dévouement catholique. La même pensée fut donnée de Dieu à une noble

(1) H. de Maupas, *Vie de la M. J.-F. Frémiot de Chantal*, Paris, 1646. — Marsollier, *Vie de la B. Mère de Chantal*, Paris, 1779, — Bougaud, *Hist. de S. Chantal et des origines de la Visitation*. — *Lettres de S. Chantal*. — Daurignac, *S. J. F. de Chantal*, Paris, 1838. — Hamon, *Vie de saint François de Sales*.

filles de la Lorraine. A Nancy, en 1624, la vénérable mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus fonda l'institut de *Notre-Dame du Refuge*, qui s'ouvrit également au vice repentant et au vice obstiné et rebelle qu'il fallait retirer de force de la société qu'il empoisonnait. Merveilleux dévouement ! Des anges terrestres consentaient à s'enfermer et à vivre avec ces malheureuses, dont ils n'obtenaient que les injures et s'engageaient à subir la fétide corruption (1). A ces œuvres, et sans aller plus loin, est-il malaisé de juger le Protestantisme et de juger l'Église ? Est-ce qu' « aux fruits l'arbre ne se fait pas connaître suffisamment ? » Luther volait au cloître une religieuse pour la violer, Calvin était marqué pour crime infâme d'un fer rouge à l'épaule, Théodore de Bèze faisait de sa demeure un véritable refuge de prostitution, la prétendue Réforme avait eu pour effet immédiat de changer, comme l'avouait Luther, l'Allemagne en « étable : » l'Église catholique faisait naître par milliers (2) des dévouements angéliques qui, sans s'y souiller jamais et pour les purifier et les ennoblir, vivaient au milieu d'indiscutables fanges. *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

Les congrégations que nous venons de mentionner travaillaient la foule : un autre envoyé de Dieu faisait largement pénétrer la sève divine dans le grand arbre sacerdotal. M. Olier, curé de Saint-Sulpice à Paris, fonda en 1642 une congrégation fervente qui, au moment de la grande Révolution, dirigeait 15 grands séminaires, 11 petits, 5 collèges en France, plus un à Montréal dans le Canada. Le sang de 93 n'a pas étouffé cette société vénérable, elle vit et fructi-

(1) On trouvera dans la *Vie de saint Vincent de Paul* de Maynard un saisissant tableau de la misère à Paris à cette époque. Chapitre VIII, § 3.

(2) La limite trop étroite où doit se renfermer cette histoire ne nous permet pas de mentionner toutes les œuvres de piété et de charité nées dans ce siècle. On trouvera d'excellents détails sur ces œuvres dans Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. du xvii^e siècle.*

le plus puissante que jamais ; elle a répudié toute doctrine gallicane et est très fermement attachée à Rome. A cette œuvre s'en rattache une autre moins puissante sans doute mais analogue, la création par un vénérable prêtre, Adrien Bourdoise, de la maison de Saint-Nicolas du Chardonnet. Une autre maison, le séminaire du Saint-Esprit, fut fondé un peu plus tard (1703) ; celui des *Missions étrangères* en 1663.

Le Père Eudes, oratorien, quitta son ordre pour instituer en 1643 une congrégation de prêtres chargés de la direction des séminaires, puis un ordre de femmes chargées de recueillir et de sanctifier les filles perdues. Les prêtres du Père Eudes dirigeaient avant la Révolution 11 grands séminaires et 2 petits, et nous les retrouvons encore dans les plus lointaines et les plus périlleuses missions (1).

Voulant tout rappeler, nous serions infini : le ^{xvii}e siècle eut une floraison religieuse d'une splendeur, d'une force et d'une étendue inouïes. Les congrégations surgissaient partout, presque plus nombreuses que les besoins qu'elles avaient mission de soulager et que les maux qu'elles venaient guérir. L'éducation *gratuite* de l'enfance préoccupait toutes les grandes âmes. A Orléans un ancien avocat fonde une école, trente surgissent sur son modèle un moment après. Henri de Maupas, évêque du Puy et aumônier d'Anne d'Autriche, commence la précieuse congrégation

(1) L'œuvre des Séminaires fut sans contredit la plus belle et la plus féconde des œuvres de ce siècle.

A tous les âges l'Église avait veillé avec le plus grand soin à l'éducation de ses clercs. — Saint Augustin réunit ses clercs. — Les évêques des premiers temps du Moyen-âge rassemblent les leurs. — Quand les Universités font peu à peu tomber les écoles épiscopales les collèges se fondent. — L'érection des séminaires devient la grande préoccupation du Concile de Trente. — Les Papes ne cessent plus de travailler à leur diffusion. — La France seule en est longtemps dépourvue quand Dieu lui envoie les Vincent de Paul et les Olier.

des sœurs de *Saint-Joseph*, dont un saint missionnaire, le P. Médaille, recueille dans les montagnes du Velay les premiers éléments. Plusieurs des innombrables maisons de l'ordre échappèrent au fond des solitudes du Forez et du Velay aux perquisitions sanglantes des Terroristes de 93. Ce fut une étincelle qu'il n'y eut plus qu'à rallumer et qui se ralluma en effet à Lyon en 1816 sur la colline des Char treux, en face de Notre-Dame de Fourvières. Trois mille religieuses et plus de 360 maisons forment le riche patrimoine de cette pieuse et ancienne congrégation.

Nous pourrions citer bien d'autres noms de fondateurs de ces congrégations vouées à l'éducation de l'enfance, surtout de l'enfance pauvre, mais voici un nom qui, sans les faire oublier, les éclipsa tous, le vénérable abbé de *La Salle* (1), qui fonda en 1681 l'institut des *Frères des écoles chrétiennes*. Son apparition fut un triomphe, sa vie une perpétuelle victoire de l'héroïsme béni de Dieu et acclamé des hommes. Nos rois le favorisèrent par lettres patentes, Benoît XIII le confirma par ses bulles les plus élogieuses, Dieu se chargea de le multiplier au delà de toute mesure, et de lui faire traverser deux siècles sous l'auréole d'une vénération universelle et en dépit des haines homicides de la Révolution.

Un tout autre théâtre voyait en 1662 se dérouler d'aussi saintes et d'aussi fructueuses merveilles. Quand l'abbé Armand Bouthilliers de Rancé tenta de porter la réforme dans l'abbaye de la Trappe de l'ordre de Saint-Bernard, au diocèse de Séez, ce monastère n'était plus qu'une solitude qu'habitaient six ou sept religieux, dont la vertu était plus encore que leur couvent une ruine sans espérance et sans vie. On riait de la tentative, l'on tremblait pour la vie de

(1) On consultera pour ce qui regarde la naissance et la première diffusion de cet Institut une *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle*, par un membre de l'Institut, Paris, Poussielgue, 1876.

l'audacieux réformateur : Dieu le soutint, lui donna la plus pacifique victoire, et la Trappe fit refleurir les vertus de l'antique Cîteaux.

2. Rien qu'à cette aride nomenclature nous pouvons nous faire quelque idée de la végétation merveilleuse que Dieu accordait à son Église. Plus la prétendue Réforme desséchait l'Europe, plus Dieu y jetait à profusion la semence divine et la faisait croître en splendide et immense moisson. Nous avons contemplé des prodiges : le plus extraordinaire nous reste à contempler. La merveille du siècle, la plus haute expression de la charité d'apostolat est sans contredit *saint Vincent de Paul* (1), dont l'âme vaste comme le monde renfermait tous les dévouements à la fois et servait d'asile à toutes les misères. Homme extraordinaire qui vaut à lui seul tout une congrégation, tant il suffit à prévoir et à soulager les détresses de la France, de l'Europe, du monde. Rien ne déconcerte son zèle, aucune œuvre, pour immense qu'elle soit, n'est trop lourde à sa charité, n'est assez impossible à sa foi. Il embrasse dans ses œuvres le nouveau comme l'ancien monde, son regard est sur l'Afrique comme sur l'Europe et l'Asie. A lui seul il nourrit des provinces entières, il fait accourir au signal de sa charité des coopérateurs innombrables, qu'il ne cesse d'envoyer à travers le monde et les siècles pour continuer et étendre encore son prodigieux apostolat. Ses fils embrassent tous les genres de travaux, surtout les plus laborieux et les plus humbles. On les trouve sur les plages les plus lointaines, dans les plus pauvres campagnes, ou bien enfermés dans l'enceinte vénérable des séminaires et absorbés dans le travail si glo-

(1) Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, Paris, nouv. édit., 1843. — Gobillon, *Vie de Louise de Marillac*, Paris 1769. — Voir surtout Maynard, *Saint Vincent de Paul*. — Arthur Loth, *Saint Vincent de Paul*.

rieux mais aussi si difficile de la formation du clergé. Plus nombreuses encore et plus connues du monde ses filles, chargées de tous les ministères, vouées à toutes les œuvres, restées ferventes et pures, malgré les dangers d'une vie tumultueuse trop obsédée de louanges et trop victime de l'éclat, continuent sur la surface entière du monde ce que le zèle et la charité de leur fondateur avaient de plus suave et de plus délicat. Voici comment naquit cette congrégation.

Vincent de Paul avait créé dans chaque paroisse des associations charitables : les Dames des pauvres malades pour le service des hôpitaux, les Dames de la Croix pour l'éducation des petites filles ; il avait envoyé ces pieuses volontaires dans les maisons de la Salpêtrière, de Bicêtre, de la Pitié. Mais la moisson de la charité devenant de jour en jour trop vaste et le labeur des Dames trop écrasant, il fallut songer à d'autres ressources. Louise de Marillac, veuve de M. le Gras, se mit à l'œuvre, et sous la bénédiction visible de Dieu, aidée et soutenue par saint Vincent, donna naissance à la congrégation des *Filles de la Charité* appelées aussi, de leur costume, les *Sœurs Grises*. C'était une merveille de plus dans l'Église : jusqu'ici on avait donné à la fleur de la virginité pour sol le désert, pour protection la grille du cloître, saint Vincent la planta hardiment au milieu du monde et ne lui donna pour ressource et pour garantie que sa propre force : « Vous aurez, disait-il à ses filles, pour monastères les maisons des pauvres, pour cloître les rues des villes, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie. »

Saint Vincent de Paul fit une création aussi importante, celle des *Prêtres de la Mission*, appelés aussi *Lazaristes*, de la maison de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, où la congrégation prit naissance. La famille sacerdotale de saint Vincent de Paul eut de rapides accroissements et

une étendue merveilleuse ; nous la trouvons en France, en Italie, dans le Piémont, en Espagne, en Portugal, en Pologne, en Asie, à Constantinople, dans les échelles du Levant, dans la Barbarie, et jusque dans la Chine. Leurs missions embrassaient l'ancien et le nouveau monde ; l'Afrique en possédait une large part ; avant notre Révolution, vers 1789, la congrégation des Lazaristes dirigeait quarante-neuf séminaires.

II. La Compagnie de Jésus. 1. Un ordre religieux fut suscité de Dieu (1), qui s'élève au-dessus des autres, domine toute cette époque, a manifestement pour mission de se prendre corps à corps avec le Protestantisme, d'entraver sa marche, d'arrêter ses progrès et de réparer ses désastres. Suivons attentivement la Providence, sa conduite est admirable. La révolte du xvi^e siècle avait jeté deux choses au sein de l'Europe chrétienne : beaucoup d'erreurs et beaucoup de vices. En face de l'erreur, un solennel et puissant Concile se dresse qui fixe plus solidement que jamais dans les âmes la croyance catholique. En face du vice, outre la réformation opérée par le Concile, ou plutôt avec elle et d'après elle, Dieu fait surgir de toutes parts, avec une profusion extraordinaire, toutes les vertus, tous les dévouements, tous les héroïsmes de la vie religieuse. Prière, contemplation, austérité, vie active, charité, apostolat, tout ce que la perfection chrétienne a de ressources ; tout ce que la sainteté catholique renferme en elle de puissances et de splendeurs, tout apparaît, tout travaille, tout triomphe des déclamations haineuses de l'hérésie comme des vices que l'hérésie accumule. — Voilà le travail général de

(1) Voy. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1740. — Crétineau-Joly, *Hist. relig., politiq., littér. de la Compagnie de Jésus*, 6 vol.

Dieu contre la prétendue Réforme, voilà l'ensemble des forces catholiques.

Il fallait plus. Pour cette guerre nouvelle, il fallait une milice nouvelle, un corps de troupes organisé précisément pour cette lutte : cette milice, cette troupe nouvelle, fut la *Compagnie de Jésus*, créée par Dieu pour la guerre protestante, comme les ordres militaires l'avaient été pour la guerre musulmane. De fait, si nous approchons et étudions attentivement l'ordre des *Jésuites*, il nous sera aisé de voir comment Dieu l'a doué en vue de cette vaste et difficile mission. Le Protestantisme n'avait pas que ses sectes fanatiques, il avait ses dogmatiseurs et ses théologiens ; n'étant pas la vérité, il s'efforçait de dissimuler l'erreur, il falsifiait, il mutilait l'Écriture comme la Tradition ; les antiquités chrétiennes subissaient sous sa plume déloyale les plus perfides altérations. L'Église avait besoin d'un ordre *savant*. Autre besoin. Le principe du Protestantisme était un principe tout révolutionnaire, le libre examen apportait dans la société chrétienne un élément désorganisateur, qui, après avoir troublé profondément la partie hérétique de l'Europe, faisait sentir même dans les parties restées orthodoxes ses mortelles influences. C'est sous l'empire de l'idée protestante que notre Libéralisme moderne est éclos. Que fallait-il comme remède ? La *discipline* incarnée et comme vivante dans une grande famille religieuse. De là chez les Jésuites cet esprit vraiment admirable de discipline et de subordination. Le Jésuite n'est jamais isolé, il n'est jamais un homme, il est tellement lié à l'ensemble qu'il est fort de la force du corps tout entier. Les autres ordres pourront avoir des personnalités plus puissantes, aucun n'aura un ensemble aussi fort dans son autonomie. Le Protestantisme avait une étonnante puissance de pénétrabilité. Il prenait tous les noms, affectait toutes les formes, ne reculait devant aucune métamorphose pour s'insinuer à la fois dans toutes les parties et les

organes du corps social. Il flattait les grands comme il fanatisait le peuple, il poussait aveuglément les masses en même temps qu'il réservait aux esprits cultivés le prestige d'une fausse science et d'une mensongère érudition. Pour gagner cette bataille si multiple, parer à tant de coups et faire face à tous ces corps d'armées si mobiles, une armée rapide, légère, multiple dans ses ressources, variée dans ses armes, surtout facile dans ses mouvements, était indispensable, et telle fut la Compagnie de Jésus, pourvue de toute arme, faite à tous les genres de combats, prompte et comme universelle dans ses évolutions, suivant le siècle dans tous ses écarts, s'acharnant à l'erreur dans tous les chemins, battant partout l'ennemi sur son propre terrain et par ses propres armes. Mais où l'action de la vérité était surtout indispensable, c'était dans l'éducation de la jeunesse. Luther n'avait pas seulement fait pénétrer le venin de ses doctrines dans les universités, il s'efforçait lui et sa postérité d'hérétiques de corrompre les générations à mesure qu'elles se levaient. Les Jésuites engagèrent sur ce terrain leurs plus victorieux combats. De plus comme le plan divin est toujours de rendre à l'Église dans des terres nouvelles les fils que le schisme ou l'hérésie lui arrache dans les anciennes chrétientés, les Jésuites furent doués de toutes les qualités qui font les missionnaires, et c'est un Jésuite, saint François Xavier, qui à lui seul conquiert plus de peuples que n'en soumièrent les plus victorieux conquérants. Enfin comme la révolte religieuse avait eu surtout pour esprit et pour devise la haine et la guerre à la Papauté, l'ordre nouveau fit profession de la soutenir avec un invincible et perpétuel dévouement. Inutile, après ce qui précède de faire ressortir l'état de lutte et de persécution dans lequel devait ne plus cesser de vivre la *Compagnie de Jésus*. Les Jésuites engageaient contre la Révolution, sous tous les noms qu'elle a portés, la plus opiniâtre et la plus puis-

sante des luttes, il était impossible qu'ils n'assumassent pas contre eux ses fureurs les plus implacables. Ces fureurs n'ont pas plus cessé que les triomphes de l'ordre qu'ils prétendaient atteindre.

2. Le fondateur de cet ordre naquit dans la Biscaye espagnole en 1495, et inaugura, dans la vie des camps, cet esprit de bravoure et de discipline dont il devait répandre dans la société de si persistantes influences. Durant un long mal qui lui ménagea les jours de solitude et de réflexion que sa vie dissipée n'avait pas connus, une majestueuse vision passa devant son regard, il entrevit dans le *Saint* une grandeur et une gloire dont il n'avait jusque-là poursuivi dans l'héroïsme humain qu'une grossière et terne image. Saisi d'admiration et de désir, il quitte le monde, il s'enferme dans les premières méditations et les premières austérités, il pend ses armes au pilier de la chapelle du Mont-Serrat; de l'hospice de la petite ville de Manrèze il se retire dans une caverne voisine; aux austérités il joint une perpétuelle prière, et Dieu semble l'élever comme un autre Paul à quelque vision des cieux. Inondé de lumière, ivre d'amour, brûlant de zèle pour la conversion des pécheurs, il réapparaît dans le monde avec le merveilleux livre des *Exercices spirituels*. Qui connaît ce livre connaît les Jésuites, ils sont là tout entiers. Leur esprit n'est qu'un écoulement de celui dont saint Ignace a rempli ces pages puissantes. Ajoutons que l'apparition des *Exercices spirituels* fut à elle seule une révolution. On se déchaina contre ce livre avec fureur et ce livre opéra des conversions dont le nombre n'est plus supputable. Aucune page humaine ne saisit une âme comme celle-ci. Dès le début, l'homme du monde, habitué aux tumultes de la vie, s'arrête, réfléchit, regarde la terre pour y lire son exil périssable, le ciel pour y voir son éternelle et radieuse patrie. L'histoire des temps avec

ses vastes péripéties et ses catastrophes se déroule devant son regard. La chute des anges, les horreurs du péché, l'effroi de l'enfer le remplissent d'une émotion salutaire. Ce voyageur insouciant et distrait s'est pris à réfléchir sur le chemin à prendre : ce chemin les *Exercices spirituels* le lui indiquent : Jésus-Christ apparaît, Jésus-Christ dans les mystères de sa vie et la majesté de son règne, Jésus-Christ dont il faut suivre le royal étendard, sous peine de se ranger dans la troupe impie et damnée de Satan. Les dernières méditations présentent à l'âme les joies et les gloires de son Roi ressuscité, et achèvent d'enflammer son espérance et de fortifier son énergie. Luther et sa fallacieuse réforme exaltaient les passions humaines, l'orgueil et la luxure, saint Ignace réforme l'homme dans la plus vraie acception du mot. Tout dans les *Exercices spirituels* a pour but unique de soulever l'homme de la terre, de le préserver de ses passions, de le purifier de ses vices, de l'élever jusqu'à la hauteur et la sainteté de Dieu dans le ciel. Saint François de Sales disait de ce livre qu'il avait sauvé autant d'âmes qu'il renfermait de lettres. Paul III l'approuva formellement ; Alexandre VII et Benoît XIV ont accordé les plus riches indulgences à ceux qui feraient les exercices tracés par le saint. Des auteurs de grande valeur tiennent que Loyola à Manrèze fut directement aidé d'en-haut.

La règle qu'il donna à sa *Compagnie* et l'organisation à laquelle il la soumit témoignent aussi d'une toute divine sagesse. Il unit harmonieusement la vie contemplative à l'action. Son religieux sera tout d'abord un homme ascétique, longuement et puissamment façonné à la vie intérieure, il passera chaque jour par une série d'exercices qui feront de lui un homme de Dieu. Alors seulement il se répandra au dehors. Science, apostolat, éducation, entreprises de zèle, dévouement dans toutes sortes d'œuvres de

charité (1) : tel est le champ immense ouvert devant l'activité du Jésuite. Et comme il importe que cette troupe volante ne soit gênée en rien dans ses mouvements et ne rencontre pas d'obstacle, saint Ignace n'impose à ses religieux aucun vêtement spécial, aucun signe distinctif, ils s'habillent comme tous les autres prêtres, n'ont aucun exercice de psalmodie ni aucun office long et répété. Ils sont, on peut le dire, *armés à la légère*, toujours prêts pour l'action.

Sa troupe devant avoir une solidité et une cohésion à toute épreuve, saint Ignace donne toute sa sollicitude au choix des sujets et aux épreuves auxquelles il convient de les soumettre. Il indique soigneusement les défauts qui écartent à jamais et les qualités qui seules peuvent faire admettre. Le noviciat renferme deux classes de sujets : les *frères* destinés aux emplois matériels et aux différents services temporels de la communauté. A l'âge de trente ans, après dix ans d'épreuves, ils seront admis à faire leurs vœux. Parmi les *Pères* on distingue les *scholastiques* qui, après leur noviciat, font les vœux simples, et tout en étudiant, professant, remplissant quelque autre

(1) Cette plénitude et cette perfection de l'apostolat catholique dans la *Compagnie de Jésus* a arraché parfois l'admiration et la louange de ses plus acharnés et ses plus déraisonnables ennemis. « On ne peut jamais assez louer le dévouement de ces nouveaux moines. Leur héroïsme en Europe nous est connu, mais il faut les suivre en Asie; il faut voir la facilité, l'empressement avec lesquels ils cherchent, ils reçoivent le martyre : ce sont là des titres à la gloire. Chez eux le dévouement ne meurt pas. Qu'elle est belle leur obéissance! qu'elle est grande! qu'elle est sublime! Au moindre mot un Jésuite, souvent d'une haute naissance, obéit, fallût-il partir pour les extrémités du monde. Ainsi quand saint François Xavier reçoit de saint Ignace l'ordre de partir pour les Indes, il ne fait rien autre chose; il met ses souliers et part pour les Indes. Que serait-ce si nous prenions les travaux prodigieux et herculéens des Jésuites, qui ont, dans les trois derniers siècles, soutenu une lutte incomparablement courageuse, énergique, sublime?... Aujourd'hui, si on n'avait pas détruit leur ouvrage, la Chine serait un peuple civilisé. » Michelet.

fonction que ce soit, ne cessent pas d'être éprouvés jusqu'à leurs vœux solennels. Les *coadjuteurs spirituels* qui, après 30 ans d'âge et 10 de religion sont employés à tous les ministères jusqu'au moment où ils deviendront *profès*. Les *profès* sont ceux qui aux trois premiers vœux ajoutent le quatrième « d'obéissance spéciale au Pape par rapport aux missions chez les infidèles et les idolâtres. » Les *profès* forment à proprement parler la société. Eux seuls peuvent être nommés généraux, assistants, provinciaux et seuls entrent dans les congrégations chargées d'élire le général et les assistants. — Si tous les ministères les trouvent prêts, saint Ignace a tout spécialement donné pour tâche à ses religieux la culture des lettres et des sciences en vue de la lutte de l'éducation chrétienne contre l'éducation délétère et empoisonnée que dispensent nos États révolutionnaires et impies.

Comme nous l'avons vu la discipline militaire projette son reflet sur l'œuvre de saint Ignace. L'unité la plus absolue relie les membres, le général nommé à vie est plus sûr de son temps pour entreprendre de fortes choses, l'unité de direction est mieux sauvegardée et le respect de tous est plus profond. L'autorité du général est à la fois très étendue et admirablement pondérée. Le général est maître de tout, régit tout, nomme les provinciaux, les supérieurs des maisons professes, les recteurs des collèges et des noviciats. Des rapports détaillés sur le personnel de la Compagnie lui sont envoyés tous les trois ans. Voilà un pouvoir immense. Mais la congrégation générale a placé près de lui un *admoniteur*; puis les quatre assistants qui l'entourent peuvent devenir ses juges et convoquer malgré lui une congrégation générale qui, pour une faute grave et bien établie, le peut destituer. Ainsi, sage et bon administrateur, sa puissance est sans limite; gravement fautif, cette même puissance tombe et se brise en un seul instant. Plus encore. Saint Ignace veut que les congrégations provinciales se con-

sultent par leurs délégués et en dehors du général, délibèrent s'il n'y a pas lieu d'assembler une congrégation générale. La toute-puissance du général est ainsi en quelque manière toujours tenue en échec.

3. Voyons naître maintenant et se développer cet admirable institut. Après sa retraite de dix mois à Manrèze, Ignace partit pour la Terre-Sainte : il cherchait encore sa voie. Quand il eut compris que Dieu le voulait dans le service du prochain, le jeune militaire ignorant revint en Espagne et préluda aux héroïsmes futurs par un premier et sublime héroïsme : il se refit enfant et écolier, et se condamna aux rudiments de la grammaire et aux plus humbles initiations du savoir. A Paris où il étudiait la philosophie, il jeta les yeux sur ses compagnons futurs, il fit la conquête d'un jeune Espagnol, François Xavier, qui rêvait toute gloire sauf celle de Dieu ; quatre autres savants se joignirent à lui subjugués par le prestige de sa sainteté, un Savoisien Pierre Lefebvre ; trois Espagnols Laynez, Salmeron et Bobadilla. La *Compagnie de Jésus* était née. — A une date mémorable dans les annales ecclésiastiques, le 15 août 1534, les premiers Jésuites, dans la chapelle souterraine de Montmartre, se donnèrent par vœu au service de Dieu et des âmes. Bientôt après Paul III reçut la nouvelle phalange, la bénit et approuva ses constitutions (1540). Cependant comme l'épreuve et la lutte sont de naissance pour les Jésuites, le Pape cédant aux oppositions que l'idée d'un nouvel ordre avait suscitées dans son entourage, limita à 60 le nombre de sujets à admettre dans la Compagnie. Saint Ignace fut élu général et se partagea le monde avec ses compagnons de combat, de souffrance et de triomphe (1541). Des Jésuites partirent cette même année dans toutes les directions et pour toutes les missions différentes. François Xavier s'en alla conquérir les Indes, Salmeron et Brouet se dirigèrent vers la

malheureuse Irlande pour y soutenir la foi et y encourager les martyrs ; Jacques Laynez enseigna à Venise en attendant que Luther le trouvât son plus redoutable adversaire. Pierre Lefebvre fit par sa science l'admiration de Madrid, Simon Rodriguez du Portugal ; Bobadilla et Lejay combattirent l'hérésie à Vienne et à Ratisbonne, et portèrent la terreur de la vérité en pleins pays hérétiques. A la première nouvelle que l'Italie était menacée de l'erreur luthérienne, une troupe de prédicateurs et de théologiens lui survint et se répandit dans toutes ses villes. Paul III, émerveillé de tant de bravoure, de sainteté et de puissance, se hâta de lever la clause restrictive qui empêchait le développement de l'ordre, et le combla de toutes sortes de privilèges et de faveurs (1543). — En 1545, autre date importante, le premier collège de Jésuites s'ouvrit à Gandie, grâce à un don d'un prince devenu un humble et fervent disciple d'Ignace, François de Borgia. Lefebvre fut chargé de l'organiser et reçut pour collaborateurs les Jésuites les plus éminents de la Compagnie. Le collège, devenu rapidement l'Université de Gandie, ne fut qu'un point de départ ; un grand nombre d'autres s'érigèrent dans un court espace de temps : ceux de Coïmbre, de Ferrare, de Cologne, d'Ingolstadt, de Vienne, de Prague, surtout le collège Romain et le collège Germanique à Rome même. Selon le mot de Pie IV, le collège Romain devint la pépinière de tous les autres qui s'établirent en Italie, en Allemagne, et en France. « C'est, ajoute le Pape, de ce séminaire inépuisable que le Siège Apostolique tira des ministres choisis et savants, comme autant de plantes vigoureuses dans toutes les terres où le besoin s'en faisait sentir. » Dès 1555, cent élèves en sortaient qui se répandaient, pour les illuminer de leur science et les sanctifier de leurs vertus, dans les différents États européens. Les vides étaient aussitôt remplis que faits, et en peu d'années le collège Romain compta plus de deux mille élèves. Son émule,

le collège Germanique, approuvé et érigé par Jules III en 1552, eut pour mission spéciale de former les missionnaires et les docteurs que l'Église opposait au Luthéranisme. Une gloire leur manquait encore, celle de prêter aux chefs même de l'Église l'appui de leur science : au Concile de Trente cette gloire leur fut largement départie. Lejay, Laynez et Salmeron y furent chargés des travaux les plus importants : ils concentrèrent sur eux les regards et l'admiration de tous.

4. Les pays lointains avaient leur large part de ce zèle et de ces talents. Tels étaient les succès des Jésuites au Mexique que Paul III y érigeait une métropole (1547) et onze évêchés ; François Xavier quittait les Indes où il avait fait des prodiges pour le Japon où il allait fonder la plus puissante chrétienté (1541) (1). Les missions d'Asie produisaient d'aussi merveilleux résultats ; Jean Nugñez et Louis Gonzalez évangélisaient l'Afrique, où l'illustre Laynez venait lui-même travailler. Quatre Jésuites prêchaient en Éthiopie et y ranimaient la lumière éteinte de la foi. L'Amérique méridionale était envahie par le même zèle (1549), le Brésil, la Floride, le Pérou recevaient de Laynez et de saint François Borgia d'intrépides et ardents apôtres, le monde entier paraissait partagé entre les fils d'Ignace Loyola.

Mais les peuples d'Europe leur étaient plus hostiles que les peuples sauvages : l'Allemagne protestante et les pays du Nord gagnés à l'erreur leur offraient un champ mille fois plus rude et plus ingrat à cultiver. L'Allemagne était un véritable chaos où s'agitaient furieusement et en désordre toutes sortes de sectes et d'erreurs. Un Jésuite parut qui bientôt réveilla le courage des âmes restées fidèles et des-

(1) Voy. Solier, *Hist. Ecclés. du Japon*. — L'abbé T., *Hist. de l'Église du Japon*. — Charlevoix, *Hist. de l'Établ. du progr. de la decad. du christ. au Japon*, Rouen, 1715.

silla les yeux aveuglés par l'hérésie. Né à Nimègue, reçu dans l'ordre par le P. Lefebvre, le P. *Canisius* devint un véritable apôtre pour l'Allemagne aux abois, il régénéra l'université catholique d'Ingolstadt (1550), puis celle de Vienne à laquelle il joignit bientôt un séminaire d'où partit pour les missions des villes et des campagnes une foule d'ouvriers. Trois cents paroisses étaient en Autriche dépourvues de pasteurs, le P. *Canisius* devint leur providence, et il dut sur l'ordre de saint Ignace et après la mort de l'évêque de Vienne accepter l'administration du diocèse (1553). A l'annonce de tant d'œuvres et de tant de vertus, les Jésuites furent réclamés partout dans le Nord. En Transylvanie, en Hongrie, en Silésie, en Pologne, en Bohême, dans le Tyrol, dans les provinces rhénanes, ils se prirent corps à corps avec l'hérésie. Leur science dépassait celle de tous les autres, leurs méthodes étaient meilleures et plus efficaces, ils embrassaient la société entière depuis les familles princières jusqu'aux villageois et aux artisans. L'erreur était traquée dans toutes ses redoutes, et les Jésuites la meurtrissaient implacablement. Aux écrits de Luther les Jésuites opposaient leurs écrits, aux catéchismes hérétiques le P. *Canisius* opposait son *Catéchisme*, chef-d'œuvre de force et de clarté.

La mission d'Allemagne, si brillante qu'elle fût n'éclipsa pas celle de Suède, ni *Canisius* ne put faire oublier le P. Possevin. Sous Eric XIV fils de Vasa le Luthéranisme engageait une lutte furieuse contre le Calvinisme qui essayait de le supplanter (1565). Sous Jean III redevenu catholique, une lueur d'espérance se fit jour que le Jésuite Herbs étendit et fortifia, aidé quelque temps après par un autre Père nommé Warsevitz. Le retour de la Suède à l'unité devenait possible, et Grégoire XIII ne trouva pas d'autre ouvrier plus capable et plus zélé que le P. Possevin. Arrivé en Suède avec le titre pompeux d'ambassadeur de la cour d'Allemagne, le Jésuite triompha si bien des hésitations

de Jean III, que ce prince se jeta dans ses bras en s'écriant : « Mon Père, je vous embrasse, vous et la sainte Église Romaine pour toujours ! » Mais ce *toujours* était trop pour un roi aussi faible que Jean. Plusieurs des conditions posées à la cour de Rome, entre autres le mariage des prêtres et l'abolition du culte des saints, étaient inacceptables : l'œuvre si habilement conduite du P. Possevin échoua, faute de courage pour la soutenir (1580). Plus tard nous retrouvons le même Père en Pologne, où depuis 1570 d'autres Jésuites s'efforçaient de fortifier l'orthodoxie ébranlée. Il triomphait de l'erreur dans les conférences publiques, il fondait des collèges et des séminaires, et faisait à la diète de Worms obtenir des conditions très favorables au Catholicisme. En même temps le Père Campan profitait du désarroi des collèges protestants pour introduire dans les villes comme dans les villages des maîtres catholiques (1584). Ranke termine son récit par ces mots : « Des centaines d'hommes de la Société de Jésus, savants, orthodoxes, se vouèrent à Dieu pour détruire les erreurs, et faire revivre la piété catholique par les écoles, les conférences, leurs prédications et leurs écrits. »

5. A ces triomphes se joignaient les persécutions et les épreuves. Partout où nous trouvons et retrouverons les Jésuites, nous aurons à constater deux effets parallèles : leurs succès, leurs souffrances. Pour un Jésuite triompher c'est souffrir, mais aussi souffrir c'est triompher. Leur première épreuve leur vint de France ; Chatel avait tenté d'assassiner Henri IV, Chatel avait étudié trois ans chez les Jésuites, et en même temps on avait trouvé dans la bibliothèque du P. Guinard des écrits contre Henri IV et surtout Henri III. Chatel disculpait entièrement ses anciens maîtres (1), la

(1) Voici sur ce point les plus indiscutables autorités. Duplex, de Thou,

découverte d'écrits contre le roi dans une bibliothèque, bien loin qu'elle établît une preuve contre tout un ordre, ne pouvait rendre coupable même un particulier. Mais les Jésuites avaient déjà, comme ils en auront toujours, des ennemis acharnés, les parlementaires inauguraient leur longue et implacable haine, la justice fut méconnue, ses plus indispensables formes furent foulées aux pieds : à ce prix on put chasser les Jésuites de presque tout le royaume. Henri IV eut le courage et le bon sens de ne point partager l'animosité que les membres du Parlement, presque tous Huguenots et ennemis des Guise, ne cessaient de nourrir contre leurs victimes : il rétablit la Compagnie de Jésus à la sollicitation du Pape et ne cessa de prendre sa défense contre ses ennemis. « On implique, écrivit-il, ces religieux dans le crime de Chatel, mais jamais Chatel ne les a chargés. Quand même un Jésuite aurait fait ce coup, dont je ne me veux souvenir que pour bénir Dieu de m'avoir humilié et sauvé, faudrait-il que tous les Jésuites en souffrissent ? que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? On dit que le roi d'Espagne s'en sert, et moi je dis que je veux m'en servir ; la France n'est pas de pire condition que l'Espagne ; puisque tout le monde les juge utiles, je les veux dans mes États, et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient à l'avenir par arrêt. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié de plus difficiles. Ainsi ne pensez qu'à faire ce que j'ordonne. » L'arrêt de rétablissement dont parle Henri IV fut publié en 1604, rendit les Huguenots furieux et arma leurs bras contre le P. Cotton, confesseur et ami du roi. — Ce serait trop inutilement anticiper sur la

Matthieu, Sismondi, Cayet, Sully, l'Estoile, assez peu favorables aux Jésuites n'ont pu s'empêcher de reconnaître que Chatel *disculpa entièrement les Jésuites de toute complicité*. De Thou ajoute que « dans cette occasion on procéda contre les Jésuites sans observer les règles ordinaires de la justice, et sans même entendre les accusés. »

suite de l'histoire que de parler des autres persécutions qui ne cessèrent de fondre sur les Jésuites. Suscité de Dieu pour engager contre la *Révolution* un combat terrible, la Révolution, sous des noms différents et à travers ses phases successives, n'a plus un instant cessé de les assaillir.

II.

Les saints et les savants au XVI^e siècle.

Après avoir raconté comment Dieu créa les deux grands *luminaires* qu'il chargeait d'éclairer le monde, la Genèse jette avec une sorte de nonchalance sublime ce simple mot qui renferme des merveilles et des splendeurs par milliers.... *Fecit et stellas*, « Dieu fit aussi les étoiles. » — Les deux grands *luminaires* créés pour éclairer les ténèbres du Protestantisme, nous venons de les voir : c'est le *Concile de Trente* et les *Ordres religieux*. Dieu fit plus encore pour ces siècles si tourmentés, pour cette Europe chrétienne si exposée aux fascinations de l'erreur, « il fit aussi les *étoiles*, » c'est-à-dire une multitude de saints et de savants. Pour un hérétique qui dogmatisait contre la vérité catholique, Dieu donnait à profusion des docteurs et des saints à son Église. — Nous ne pouvons en faire ici qu'une rapide mention.

I. Les Saints. Nous avons vu, durant le Concile de Trente, saint *Charles Borromée* jeter le plus vif éclat. Archevêque de Milan à 23 ans, il montrait sous les années du jeune homme la sagesse du vieillard. Aux grandes affaires de la chrétienté, à l'administration de son église, aux œuvres de zèle et de charité, il joignait les longues et ardentes prières de la piété

sacerdotale. Sa science était profonde ; après avoir travaillé à l'heureuse issue du Concile de Trente, il s'appliqua avec un infatigable zèle à en appliquer les décrets et en répandre les doctrines. Le *Catéchisme du Concile de Trente* est en grande partie son œuvre. Et, ne se contentant pas d'instruire par ses écrits, il fut infatigable apôtre et missionnaire. Il fut martyr aussi. Lorsqu'en 1576 une peste affreuse eut fait fuir de Milan les plus intrépides, lui et ses prêtres dont il électrisait le courage, se livrèrent héroïquement au fléau pour lui arracher ses victimes. — En 1543, un fléau semblable ravageant Genève, les ministres protestants déclarèrent « n'avoir pas reçu la grâce nécessaire pour se dévouer. » Ce rapprochement vaut à lui seul tout un livre. Saint Charles Borromée, mort jeune encore en 1584, a laissé dans un grand nombre d'ouvrages des monuments de sa science et de sa sainteté. — Au même temps le trône pontifical était occupé par un saint dont nous avons admiré déjà la grandiose figure. A ses talents d'administrateur, à sa valeur héroïque, saint Pie V joignait toutes les vertus et les pratiquait toutes au degré le plus éminent. Son humilité restait profonde, sa charité invincible ; à le voir chez les pauvres, dans les hôpitaux, on eût dit le religieux hospitalier le plus maître de ses heures ; à le voir sur son trône on eût dit le monarque le mieux appliqué aux innombrables affaires du plus vaste gouvernement (1566-1572.) L'épiscopat ne comptait pas de moins saints évêques. Saint *Thomas de Villeneuve*, admiré de Charles-Quint pour ses vertus et sa science, mais plus aimé encore des pauvres par son inépuisable charité, remplit sur le siège de Valence une carrière de sainteté et d'éloquence apostolique : il mourut en 1555, laissant des Homélies, des Sermons, un Commentaire sur le Cantique des cantiques. — Saint *Pierre d'Alcantara* introduisit dans l'ordre Franciscain une réforme qu'approuva Jules III et mourut en 1562, contemplatif admirable, modèle de mort-

fication, auteur ascétique dont les meilleurs juges, saint François de Sales et sainte Thérèse, ont admiré les ouvrages : « *De la paix de l'âme* » « *De l'oraison mentale.* » — Voici un génie doublé d'un grand saint, le bienheureux Jean d'Avila, que les princes consultaient à l'envi, dont les lumières étincelaient presque dans l'Europe entière, que sainte Thérèse regardait comme son modèle et son maître, que saint Jean de Dieu, saint François de Borgia et Louis de Grenade suivaient comme leur guide. Jean d'Avila mourut en 1569 ; il nous reste de lui des « *Lettres spirituelles* » et des *Traité de piété.* » — Plus illustre encore est la sainte que Jean d'Avila avait dirigée. Sainte Thérèse entrée au Carmel à 21 ans (1536) y vécut un demi-siècle et y fut un prodige de sainteté, de lumière, d'activité. Vivant d'amour, brûlant du zèle des âmes, n'aspirant qu'au martyre, jetant au monde cette extraordinaire parole : *Ou souffrir ou mourir*, Thérèse, plus virile dans sa faiblesse, plus indomptable dans son énergie, plus héroïque dans ses contradictions et ses épreuves que le religieux le plus consommé, accomplit à elle seule, au milieu d'incroyables difficultés, plus d'œuvres qu'une congrégation entière en pourrait compter. Elle ne fonda pas moins de trente monastères, seize de religieuses et quatorze de religieux, et accomplit dans l'ordre du Carmel une réforme d'où nous sont venus les Carmes déchaussés. Aux œuvres du zèle sainte Thérèse joignit des écrits de spiritualité de la plus haute valeur. Des « *Méditations,* » « *le Chemin de la perfection,* » « *le Château de l'âme,* » « *Pensées sur l'amour de Dieu,* » des « *Lettres,* » sa « *Vie* » composée par elle-même. — Un saint tout extraordinaire, fut son plus habituel directeur, saint Jean de la Croix, double prodige de souffrances et de joies, de tribulations de la terre et de délices du ciel. C'est lui qui demandait instamment à Dieu « de ne passer pas un jour sans souffrir. » Ses ouvrages sont d'une très profonde spiritualité : « *Nuit de l'âme,* »

« Flamme d'amour, » « Cantique de l'amour. » Cet admirable saint mourut en 1591. — Restons en Espagne et signalons deux autres illustrations de la science et de la sainteté : *Barthélemy des Martyrs*, ainsi nommé de l'Église où il avait reçu le baptême, devint en 1559 évêque de Brague, puis reprit l'humble cellule du religieux. Il parut avec éclat au Concile de Trente, mais surtout laissa la mémoire d'une inépuisable charité. Nous avons de lui un traité du sacerdoce intitulé : « *Stimulus sacerdotum.* » *Louis de Grenade* a imprégné de son esprit intérieur autant qu'illustré de sa haute science de très nombreux ouvrages que saint Charles Borromée et saint François de Sales ne cessaient de lire et de répandre. On connaît son plus célèbre, « la Guide des pêcheurs ; » signalons aussi des « Sermons, » « un Catéchisme, » un « Mémorial de la vie chrétienne, » un « Traité de l'oraison. » — Nous avons parlé de *saint François de Borgia*, l'ornement et la seconde force de la Compagnie de Jésus, et de *saint Philippe de Néri* qui illustrait Rome et l'Italie de sa sainteté et de ses œuvres. — Dans le même temps Dieu donnait à l'épiscopat un admirable prélat et aux lettres chrétiennes un solide, onctueux et brillant docteur, *saint François de Sales* évêque de Genève. Né en 1567 au château de Sales dans le diocèse de Genève, François unit à de fortes études la vertu prématurée d'un saint. A Padoue, comme à Paris, il fut le modèle des étudiants en attendant qu'il le fût des pasteurs. Fait prêtre, nous le trouvons intrépide missionnaire dans les contrées protestantes ; il confond les ministres par sa science, les fascine par sa douceur, entame profondément l'hérésie dans le pays où elle se croyait à jamais invincible, et ramène soixante-dix mille calvinistes à la foi. Bèze lui-même eût été gagné s'il ne lui avait fallu rompre avec ses débauches. Évêque de Genève en 1602 à la mort de Granier dont il était le coadjuteur, toutes les œuvres de zèle l'absorbèrent à la fois ; une entre toutes, la direction des

âmes, produisit partout de merveilleux fruits. Né de ce zèle et de cette sainteté, l'ordre de la *Visitation* s'ouvrit à une multitude d'âmes d'élite, dont sainte Jeanne de Chantal fut la première et comme le type le plus accompli. On le croirait à peine : la multitude de ses occupations n'arrêta pas sa plume aussi savante qu'onctueuse et suave. Les œuvres de saint François de Sales sont d'une telle valeur et d'une si haute portée que le Saint-Siège lui a décerné le titre insignifiant de *docteur de l'Église*. Saint François de Sales mourut en 1622. Tous ont lu et admiré son « Introduction à la vie dévote, » son « Traité de l'amour de Dieu ; et ses admirables « Lettres de direction. » — Pendant qu'à saint *Camille de Lellis* établissait ses Clercs réguliers, un saint personnage fondait la Congrégation des *Fenillants*, réforme de saint Benoît, c'est Jean de la Barrière (1586). — Vers la fin du seizième siècle, notre glorieuse moisson de saints devient de plus en plus abondante. Voici, comme le dit gracieusement la Légende du Bréviaire : « deux jeunes hommes angéliques ou bien deux anges dans la chair, » saint *Louis de Gonzague* et saint *Stanislas Koska*, dont la Compagnie de Jésus eut le bonheur de cueillir la fleur pour elle-même, mais dont l'Église entière ne cessera plus de respirer le parfum. Saint Stanislas Koska mourut au noviciat en 1568 ; saint Louis de Gonzague mourut à Rome en 1591.

La France elle aussi germait d'éminentes vertus. L'étude des ordres religieux a fait passer déjà devant nous des noms illustres ; il nous reste encore, ou à revenir sur plusieurs, ou à en mentionner de nouveaux. Le Père de *Condren* brillait à Paris du double prestige de la vertu et du savoir quand l'abbé *Olier* se mit sous sa direction. Paris, si corrompu, si troublé, si déchu, renfermait alors quelques âmes d'élite qui se sentaient irrésistiblement poussées à travailler à la réforme du clergé. Le plus célèbre de ces hommes vénérables est l'abbé *Olier*, né à Paris en 1608 et

mort en 1657. — Nous avons parlé du père Eudes. Un autre saint prêtre, *Authier de Sisgau*, fut évêque de Bethléem et fonda les *Missionnaires du Saint Sacrement*. — A Paris, *Claude Bernard* appelé de la vie du monde à la sainte austérité de la vie sacerdotale (1622), laissa, sous le nom devenu vulgaire de *Pauvre Prêtre*, la plus touchante mémoire de bienfaiteur de la misère. C'est lui dont la réputation attira un homme qui, de grand pécheur, devint ensuite un véritable saint, *de Quériolet*.

Nous avons donné quelques noms quand nous en aurions eu d'innombrables à produire, tant fut féconde à cette époque la floraison providentielle de la sainteté. L'historien catholique et l'historien de la prétendue Réforme se heurtent à une double impossibilité : impossible au premier de citer tous les saints qui se pressent sous sa plume, impossible au second d'en citer un seul !

II. Savants et hommes illustres. Riche de saints, l'Église catholique du seizième siècle l'était aussi de savants. — Le Concile de Trente avait donné une impulsion nouvelle et puissante à la théologie, les séminaires florissaient partout, et partout devenaient des asiles du plus solide savoir. Les *Catéchismes*, résumés nets et substantiels de la doctrine, se répandaient à la suite du Catéchisme du Concile de Trente.

L'Écriture sainte ne fut pas moins l'objet des plus précieux travaux. Sixte V fit revoir le texte de la Vulgate par d'habiles exégètes qui le corrigèrent d'après l'hébreu, le texte grec, les meilleures versions latines, et de magnifiques éditions de la Bible corrigée sortirent des presses du Vatican (1590). Ce premier travail fut rendu plus parfait encore par la révision de Bellarmin et de plusieurs autres savants ; c'est cette seconde Bible qui parut sous le pontificat de Clément VIII (1593) et est devenue le type de

toutes les éditions parues depuis. Ces travaux avaient nécessité la confrontation de tous les textes en toutes les langues, de là les magnifiques Bibles polyglottes qui parurent dans ce siècle : la Bible de *Complute* ou d'*Alcala* du cardinal Ximénès (1514-1520), la Bible polyglotte d'*Anvers* ou de *Philippe II* publiée par le savant Montanus. A la Bible de *Complute*, cette seconde Bible polyglotte joint les paraphrases chaldaïques, et est précédée de grammaires et de lexiques grecs, chaldéens et syriaques, plus des dissertations et des notes sur tout ce qui touche à l'antiquité judaïque. En 1586 fut publiée la Bible polyglotte de *Vatable*. La plus belle et la plus complète resta celle du Père Lejay (1645) en sept langues : l'hébreu, le samaritain, le chaldéen, le grec, le syriaque, l'arabe, le latin. — Une fois maître d'un texte aussi puissamment établi, les savants purent se livrer tout entiers aux travaux d'exégèse et d'interprétation. Le dominicain *Sixte de Sienne* composa une savante Introduction à l'étude de la Bible. Bellarmin, Pagninus, Reuchlin, Santès, Luc de Bruges, Guy Lefebvre, s'illustrèrent dans des travaux divers d'exégèse. Des traductions estimées parurent en même temps, celle de *Vatable*, claire, concise et enrichie de notes savantes. *Tirin* et *Ménochius*, jésuites, firent un travail qui devint classique. *Maldonat* (1596) s'étendit davantage dans un solide Commentaire sur les quatre Évangiles. *Estius* commenta savamment les Épîtres de saint Paul (1596), mais plusieurs passages doivent être lus prudemment. Le Père *Bonfrère* donna un travail étendu sur le Pentateuque; *Ribeira* sur les 12 petits Prophètes; *Cornélius à Lapse*, dans son vaste Commentaire de la Bible presque entière, surpassa tous les autres en richesses de science et d'érudition patristique.

L'hérésie luthérienne et le saint Concile de Trente assemblé pour la foudroyer amenèrent les théologiens à des discussions aussi multiples qu'approfondies. Sur le libre arbitre

et la grâce, les Jésuites, toujours en lutte avec les Luthériens fatalistes, durent se frayer un chemin un peu différent des Thomistes et mettre davantage en relief le libre arbitre de l'homme. Les Pères *Lessius* et *Hamel* commencèrent à mitiger les doctrines de saint Augustin sur les matières de la grâce et du libre arbitre. Le jésuite Espagnol *Molina*, dans son ouvrage « de la Concorde du libre arbitre avec la grâce et la prédestination » (1588), mit en avant une volonté *antécédente* de Dieu de sauver tous les hommes, puis une volonté *subséquente* que détermine le bon ou le mauvais vouloir de l'homme. De même pour la grâce, il plaça son efficacité ou sa non efficacité dans le consentement ou le non consentement de l'homme, non pas sans doute en ce sens que c'est l'homme qui donne à la grâce son efficacité, mais en ce sens que le consentement de l'homme est la condition essentielle pour que la grâce fasse agir son efficacité. Cette doctrine de Molina parut aux Dominicains entachée de semi-pélagianisme. Une grande bataille se livra où combattirent les Jésuites Grégoire de Valence, Arrubal, La Bastide, Tolet et les Dominicains Avarez et Thomas de Lemos. Clément VIII, vu la gravité de l'objet et l'échauffement des esprits, évoqua l'affaire à son tribunal et institua pour la juger la congrégation de *Auxiliis* (1597). Les Jésuites enseignaient comme l'Église que, sans le secours de la grâce, l'homme ne peut rien dans l'ordre du salut; ils n'attribuaient en rien à l'homme le commencement du salut, et confessaient la nécessité de la grâce pour le commencement comme pour la fin de la justification : ils n'étaient donc ni pélagiens, ni semi-pélagiens. D'aucun côté on n'attaquait ni la nécessité de la grâce, ni l'existence et la nature du libre arbitre : Paul V laissa les deux écoles *Thomistes* et *Molinistes* maîtresses de leurs opinions, leur défendant seulement de s'anathématiser l'une l'autre. Après la lumière qui se dégagait de ce débat de

huit années, *Suarez*, le plus fameux des théologiens de la Compagnie de Jésus, chercha sous le nom de *congruisme* à atténuer les hardiesses de Molina, et son enseignement fut imposé à l'ordre en 1613 par le général Aquaviva.

Saint Thomas d'Aquin restait le plus invincible athlète dans les vastes et puissants combats contre l'erreur protestante. Aussi toute l'armée des protestants s'était-elle ruée contre la *Scholastique*, comprenant que cette forteresse où régnait et combattait le grand Docteur arrêterait à jamais leurs sophismes, s'ils ne parvenaient pas à la renverser. La science catholique ne prit pas le change et se porta elle aussi tout entière au point si furieusement attaqué. Les universités de Salamanque et d'Alcala firent prêter serment à leurs docteurs qu'ils n'enseigneraient que d'après l'Ange de l'École (1627). Bologne, Padoue, Naples, Turin en firent leur patron; les Jésuites s'engagèrent à suivre l'enseignement de cet incomparable maître, la plupart des congrégations religieuses imitèrent cet exemple, et ainsi la théologie catholique garda, devant les fluctuations, les obscurités, les subterfuges, les ruses de la discussion protestante, son inexpugnable position. Ce *fond garanti*, les théologiens catholiques du xvi^e siècle purent sans crainte se frayer de nouvelles routes, pourvoir à de nouveaux besoins de la polémique, et engager de nouveaux combats. La notion de l'Église était à défendre à un nouveau point de vue. Luther se donnait comme la *vraie Église réformée*. Selon lui, corrompue dans l'Église catholique, l'œuvre du Christ s'était réfugiée dans sa réforme et s'y était sauvée. Il fallut se défendre sur le terrain des faits, montrer comment la vraie Église descend sans interruption de Jésus-Christ par les Apôtres, et maintenir fermes et inébranlables à l'Église catholique la chaîne de sa hiérarchie et la succession de ses pasteurs. De plus, comme les novateurs avaient faussé toute l'histoire, altéré la tradition entière et mutilé chaque

dogme, la réfutation prit les plus vastes proportions comme elle affecta les plus multiples aspects. Canisius, Grégoire de Valence, Bécán composèrent des Expositions et des Catéchismes pour la multitude; *Melchior Cano*, dans un travail profond, détermina la marche que la théologie avait à suivre, les éléments auxquels elle devait s'étendre et les sources où elle pouvait puiser (*Locis theologicis*). L'étude des Pères entraît pour une large part dans ce programme : *Bellarmin*, dans un savant ouvrage : *De scriptoribus Ecclesiasticis*; le Père *Possevin*, dans son « *Apparatus sacer*, » commencèrent un grand travail de révision sur l'authenticité des écrits des Pères. Puis une critique sérieuse épura les textes altérés et rétablit la Patristique dans sa splendide intégrité. Avec la congrégation de Saint-Maur, les Jésuites se mirent à l'œuvre et donnèrent d'admirables éditions des docteurs de l'Église. — C'étaient là les armes, mais il fallait le combat. Bellarmin saisit corps à corps l'erreur luthérienne et calviniste dans son grand ouvrage de controverse : *Disputationes de Controversiis fidei Christianæ articulis*. C'est cette immense forteresse que les protestants s'efforcèrent en vain de renverser durant plus de cent cinquante ans. Le jésuite Pétau publia en 1652 ses *Dogmes théologiques*, où la dogmatique, l'histoire, le raisonnement, l'érudition, concourent avec une égale force à l'exposition victorieuse de la doctrine catholique.

Ces besoins nouveaux et ces nouvelles ressources de la controverse catholique avec les protestants ne pouvaient manquer d'être favorables aux études historiques. Des travaux considérables furent entrepris dans les domaines du passé, et de tous les travailleurs qui s'y illustrèrent nous devons rappeler le cardinal *Baronius*. A peine âgé de trente ans, Baronius, que saint Philippe de Néri avait reçu dans son Oratoire, commençait ses *Annales ecclésiastiques*, où, rétablissant les faits, redonnant la vraie histoire de l'Église

depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1198, le savant annaliste faisait crouler l'échafaudage d'accusations, de falsifications et de mensonges des *Centuriateurs de Magdebourg*. Sans doute, dans un aussi immense travail quelques fautes ont échappé à Baronius, quelques appréciations ont mérité le blâme, mais ses *Annales* n'en restent pas moins un monument historique des plus grandioses et des plus solides. — Le cardinal *Du Perron* né en 1556, évêque d'Évreux, puis archevêque de Sens et cardinal, fut le plus terrible des controversistes et le plus redouté par les protestants. A ses vastes connaissances historiques, il joignait une étonnante puissance de déduction; serrés par ses raisonnements toujours invincibles, les protestants en grand nombre rendirent les armes et confessèrent la vérité. C'est lui néanmoins qui avait coutume de dire : « S'il faut convaincre les hérétiques, venez à moi; mais si vous les voulez convertir allez à l'évêque de Genève. » Le cardinal *Du Perron* mourut en 1618.

La science et l'érudition nécessaires au combat ne faisaient pas négliger la théologie morale, la casuistique et l'ascétisme. *Suarez* élevait à la théologie entière le plus grandiose monument; *Tolet* et *Laymann* composaient des traités qui sont des chefs-d'œuvre. Aux auteurs ascétiques que nous avons déjà mentionnés, joignons *Alphonse Rodriguez*, les traductions latines que fit *Surius* des ascétiques les plus estimés.

L'hagiographie fut cultivée avec le plus grand soin et produisit des œuvres remarquables : *Mariana* (1624), dans son *Histoire d'Espagne*, nous conserva le souvenir d'une multitude de personnages illustres par leur sainteté; *Rosweide*, dans ses *Vies des Pères du désert*, ouvrit aux Bollandistes leur immense et magnifique carrière. Il y avait tout d'abord à épurer dans cette délicate matière; le cours des âges, les enthousiasmes populaires, les dévotions sans discrétion ni critique avaient introduit dans les légendes des

ints des détails inauthentiques qu'il importait de surveiller : *Lipomani* commença cette œuvre de révision dans sa collection des *Vies des Saints*, six tomes in-folio (1560). Son travail, indigeste encore, était au moins très riche de matériaux : *Laurent Surius*, déjà célèbre par ses belles collections des Conciles et ses ouvrages d'ascétisme revit soigneusement les *Vies* de *Lipomani*, en retrancha les inexactitudes et les erreurs, y ajouta une foule de documents inédits, et fit paraître, en 6 volumes in-folio (1575), une collection nouvelle des *Vies des Saints*. Cette fois l'ordre du Calendrier était suivi ; c'est de cette belle collection que les auteurs tels que *Ribadeneira*, *André Duval*, *Armand d'Andilly*, ont tiré leurs *Vies des Saints* devenues si populaires. Un nom plus illustre, que nous avons rencontré plus haut, reparait ici, *Rosweide*, jésuite, qui conçut, sans pouvoir l'exécuter, le plan d'une collection plus immense que toutes celles qui avaient paru. Il voulait entreprendre la Vie des Saints, mais en ajoutant à chacune d'elles tout ce que l'érudition la plus infatigable et la plus persévérante pourrait rassembler de documents. Bellarmin s'écria : « Mais l'auteur compte donc vivre deux cents ans ! » *Rosweide* mourut, mais la Compagnie de Jésus ne devait pas mourir ; l'homme disparut, mais une société d'hommes lui a survécu et travaille à ce colosse d'érudition depuis près de trois siècles. Le P. *Bollandus* commença en s'associant les PP. *Henschenius* et *Papebroch*.

La philosophie se ressentit heureusement de l'attaque furieuse des protestants contre le péripatétisme. L'université de Paris s'était plus que jamais attachée à Aristote, et, en 1552, le cardinal d'Estouteville interdit les thèses à tout élève qui n'aurait pas étudié le philosophe de Stagyre dans les textes originaux. L'Italie suivit la France. Antoine Conti, Daniel Barbaro, Pierre Vettori, Piccolomini de Sienne, etc., étudièrent, en l'expurgeant, le texte vénéré du maître ; telle

fut la puissance de ce mouvement que les protestants eux-mêmes se crurent obligés de refuser leurs chaires aux philosophes qui, comme Ramus, s'opposaient à l'enseignement d'Aristote. Les Jésuites se distinguèrent entre tous dans l'étude et l'enseignement de la philosophie, et ont à présenter une longue liste de noms éminemment remarquables, Hurtado de Mendoza, Vasquez, de Fonseca, Tolet, Gonzalez, Suarez. On comprend l'importance que les vrais savants attachaient à la philosophie, et à la philosophie étudiée d'après la puissante méthode d'Aristote et des scholastiques, on se souvenait des attaques de Luther et on présentait l'incrédulité prochaine des philosophes. Erasme, de Hutten, Vivès avaient ridiculisé la scholastique, Pomponace avait tenté de ravager le domaine entier de la raison et de la foi, en proclamant possible leur opposition, Telesio faisait descendre la philosophie vers un naturalisme qui la découronnait, Campanella, pour avoir voulu suivre cette voie aussi dangereuse qu'elle est fausse, tomba dans de monstrueuses erreurs, que ne sut pas éviter non plus Cardan, autre ennemi de la philosophie scholastique (1501-1576). D'autres comme Jordan Bruno (1550-1560), tombaient en plein panthéisme, ou comme Vannini (1585-1619), touchaient, avec l'athéisme, aux dernières profondeurs de l'abîme.

L'Église se mit en même temps à la tête du mouvement scientifique. Nous avons vu Nicolas de Cuse honoré par elle de dignités éminentes; elle fit de même pour Regiomontanus. C'est à Paul III que Copernic dédia son immortel ouvrage; Vesale, sous la même protection, inaugura à Pavie la science de l'anatomie (1540); Fabrizio d'Aquapendente à Padoue et à Venise où il forma un élève plus illustre, Harvey, qui découvrit la circulation du sang. Pendant que Rome se montrait protectrice des savants jusqu'à leur pardonner bien des erreurs (1), le Protestantisme les brûlait vifs; Servet qui

(1) Pie IV offrit un évêché à Telesio. Léon X n'avait pas inquiété Pom-

enait de découvrir la circulation pulmonaire fut brûlé à Genève : il avait osé contredire Calvin ! Pendant que Rome jugeait Galilée dans un palais splendide et ne le condamnait que pour son intolérable prétention de transformer un système scientifique en dogme de foi, les protestants persécutaient à ce point Tycho-Brahé, qu'ils le forçaient à s'écarter du système de Copernic. Les théologiens de Tubingue le poursuivaient à outrance, et il ne trouva de protection qu'auprès de l'empereur Rodolphe et des Jésuites. Il a été de mode de se servir de la condamnation de Galilée pour représenter la cour de Rome comme l'adversaire de la science : Téra-boschi avoue que, durant cette période, c'est aux Papes que les savants durent leur plus constante protection et leurs secours les plus éclairés.

La justice historique nous fait un devoir de mentionner les travaux des ennemis de l'Église durant la même période. L'un des plus perfides et des plus venimeux est assurément *Fra Paolo Sarpi*, servite vénitien, dont l'*Histoire du Concile de Trente* n'est qu'une œuvre de malveillance et de perpétuelle calomnie. On sait comment cette violence fut vengée par le cardinal *Pallavicin*, jésuite. Deux calvinistes, *Casaubon* (1614) et *Duplessy-Mornay* (1623), écrivirent contre le dogme catholique, le premier avec une modération fille de l'indifférentisme, le second avec un zèle qui tient plus de la haine que de la conviction. *Juste-Lipse*, littérateur plein d'élégance, se laissa glisser quelque temps dans les erreurs protestantes, mais finit par revenir à la foi (1606). Le président *de Thou* se montre dans son *Histoire*, beaucoup plus protestant que catholique, et a mérité par sa partialité et ses calomnies la condamnation de l'Index (1617). Nous touchons aux parlementaires, fils et héritiers des légistes dont nous avons

ponace. Urbain VIII prit Campanella sous sa protection. Rome se montra tolérante pour Cardan presque jusqu'à l'excès.

vu la troupe haineuse entourer les Frédéric II, les Philippe le Bel, les Louis de Bavière. Un avocat est devenu célèbre par les travaux auxquels les parlementaires ont fait, quand ils ont attaqué l'Église, de continuel emprunts. *Pierre Pithou* naquit à Troyes en 1539 et se rendit, sous le célèbre Cujas, maître des connaissances qui font le magistrat. Calviniste converti, mais assez mal converti, on le trouva toujours du côté des agresseurs de la Papauté et des libertés de l'Église. Son principal ouvrage : *Traité des libertés de l'Église gallicane*, n'a dû sa célébrité et son usage qu'aux armes qu'il prête aux ennemis de la puissance ecclésiastique. Chose étrange ! Personne ne lit Pithou, moins encore on contrôle ses affirmations, on vérifie ses preuves et on fait passer ses documents par une sérieuse critique : or faut-il attaquer l'Église, Pithou devient un grand homme et son méchant recueil est transformé en source qu'il est interdit de suspecter ! Heureusement que cette pruderie a pris fin et que l'histoire sérieuse a su briser l'idole pour voir l'argile dont elle était composée. L'Église du reste avait pris les devants. Dès 1639 vingt-deux évêques de France condamnaient le *Traité* de Pierre Pithou ainsi que *les Preuves* de Pierre Dupuis. Le clergé de France, assemblé en 1641, écrivait du même ouvrage : « Comme c'est la coutume des hérétiques et des schismatiques, l'auteur a mêlé quelques bonnes choses dans un grand nombre de très mauvaises, et dans un amas presque infini de fausses et hérétiques servitudes plutôt que des libertés qu'il attribue à l'Église gallicane, lesquelles nous détestons, il a rapporté quelques vrais et légitimes droits de notre très auguste monarque et privilèges de nos Églises. » — Ce qui précède nous donne la valeur du *Manuel* de M. Dupin. M. Dupin n'est qu'une ombre de Pierre Pithou, aussi Grégoire XVI mit-il son médiocre livre à l'*Index*. Un mot de Guizot se place sous notre plume : « L'Église n'a pas de plus dangereux ennemis que les laïcs théologiens. »

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

LES NOUVELLES CONQUÊTES. - LES MISSIONS.

Le ^{xvi}^e siècle, témoin en Europe d'une apostasie si lamentable, le fut dans les pays lointains d'une merveille de grâce et de conversion qui nous reportent à l'établissement prodigieux du Christianisme par les Apôtres. Entre François Xavier et saint Paul les traits de ressemblance sont frappants, et la chrétienté du Paraguay semble appartenir aux premiers siècles. Au moment où la Réforme annonçait la décrépitude de l'Église catholique, cette Église versait sur tout un monde des flots de vie, et faisait, seize siècles après sa naissance, apparaître les merveilles des premiers jours.

I. L'Église en Orient. Avant de la suivre dans ses conquêtes des Indes et du Nouveau Monde, regardons-la sur un terrain plus ingrat et moins prêt à accepter la grâce : l'*Église Grecque*. Quand nous avons quitté cette Église, après sa rupture définitive avec Rome sous Michel Cérulaire, puis l'infructueux essai de réunion tenté au Concile de Florence, ce malheureux Orient n'a plus cessé de s'incliner toujours davantage vers l'abîme. En 1584, quand le Père Possevin y arrivait par ordre de Grégoire XIII, cet abîme

était profond. Les Mahométans avaient écrasé l'Église Grecque et la tenaient sous un joug ignominieux. Mahomet II lui avait conservé un semblant d'autonomie, Selim I la lui enleva, en se réservant l'institution du patriarche de Constantinople, et en ne faisant plus de ce grand siège qu'un sacrilège jouet. Il chassait, rappelait, chassait de nouveau patriarches et évêques; dans une période de 250 ans nous trouvons un mouvement de quatre-vingt-huit patriarches: une moyenne de trois ans pour la durée de chaque pontificat; tel patriarche était chassé et rétabli jusqu'à six fois. Non content de tuer l'Église Grecque par la tête, il en mutilait les membres, chassait le clergé de ses églises et convertissait en mosquées les sanctuaires les plus vénérés et les plus antiques.

La Russie déjà schismatique par son union et sa subordination à l'Église Grecque profitait de cette faiblesse croissante pour opérer un second schisme, rompre avec Constantinople et conquérir une pleine indépendance. Les princes russes rêvaient l'omnipotence religieuse, et d'entreprises en entreprises ils y arrivèrent. Vasili III commença dès 1448 à faire reconnaître Jonas placé par lui-même sur le siège de Moscou comme métropolitain de toute la Russie. Iwan IV fit faire au schisme un grand pas; il obtint des patriarches grecs de Constantinople, d'Alexandrie et de Jérusalem, que Moscou aurait elle aussi son patriarche qui administrerait l'Église Russe toute entière. Le faible Orient accorda tout, et l'oppression ignominieuse du clergé Russe fut définitivement consommée : le czar possédait le patriarche qui possédait lui-même tout le reste. La seule puissance ecclésiastique, ce fut en Russie le sabre et le knout. — Rome avait jusqu'au bout lutté pour la liberté de cette Église. La voyant se détacher de Constantinople, elle s'était efforcée de se la réunir de nouveau. Léon X, Clément VII, Grégoire XIII travaillèrent à ce grand projet. Grégoire XIII envoya à Iwan

IV l'illustre Père Possevin, mais Iwan avait irrévocablement arrêté son plan d'oppression religieuse : il se joua du Père Possevin, et resta seul maître des consciences et de la religion.

Constantinople pendant ce temps avait subi d'étranges ouvertures, et le Protestantisme, qui les lui faisait, d'étranges affronts. Sous le patriarche Jérémie II arrivèrent à l'Eglise Grecque des théologiens de Tubingue, Andraë et Crusius, pour reprendre un projet d'union caressé par Mélanchthon. Les protestants se faisaient un titre de leur rupture avec Rome, se donnaient comme les purs fidèles de l'Ecriture sainte, et, ajoutant l'astuce, professaient une vénération pour les Conciles et les Pères grecs. Cette tentative leur attira la plus mortifiante déconvenue. Jérémie leur montra en quels points innombrables ils s'étaient écartés de la vraie foi et avaient rompu avec tout le passé de la vraie Eglise, repoussa les avances des théologiens de Wittemberg comme celle des théologiens de Tubingue, et finit par prier les uns et les autres de ne plus lui écrire (1580). — Le Protestantisme n'ayant pas réussi en discutant chercha à réussir en corrompant. Dès lors commencèrent des tentatives déloyales pour acheter les consciences. L'erreur usa de ses vraies armes, l'audace et l'astuce; des écrits hérétiques furent à profusion répandus parmi le clergé et le peuple, et un moment elle dut croire au triomphe. Cyrille Lucaris qui, avant d'avoir été porté par l'intrigue sur les sièges d'Alexandrie, puis de Constantinople, avait étudié à Pavie et puisé à Genève le venin du Calvinisme, eut la témérité de prêcher publiquement les impiétés de Calvin en pleine Eglise Grecque (1621-1638). L'Eglise Grecque était tombée bien bas, pas assez cependant pour ne se pas redresser avec une fière indignation devant les impostures calvinistes : les évêques grecs se réunirent en Concile et déposèrent Lucaris (1638).

Quelque sombre peinture que nous devons nous faire de

l'Église Orientale dans son ensemble, nous nous tromperions si de cet ensemble nous concluions aux détails. Beaucoup de familles, après le désastre de Constantinople, se retremperèrent dans des alliances orthodoxes; de nombreux évêques quittèrent le schisme et grossirent de leur nombre et de leur vertu l'Église Grecque orthodoxe. Les Papes ne cessaient de travailler l'Orient, lui envoyant des légats et des missionnaires, lui accordant des privilèges et suivant avec sollicitude ses fils en quelque contrée que la tempête les eut dispersés. Grégoire XIII fonda un collège Grec à Rome en 1581 pour y former un clergé et des évêques savants et dévoués à l'orthodoxie catholique. C'est de là que sortirent une foule de bons prêtres et d'excellents évêques, à leur tête cet Allatius qui travailla sagement à l'union.

II. L'Église aux Indes. Si l'Église ne remportait à Constantinople que des victoires amoindries et incomplètes, ses triomphes en Asie tenaient du prodige.

1. La voici dans l'*Inde* (1) où François Xavier, d'après les ordres du roi de Portugal Jean III et avec la bénédiction apostolique, était arrivé en 1542. L'Inde offrait à l'Évangile un champ immense mais d'une conquête étrangement difficile. Les vieilles erreurs et surtout les voluptés et les vices s'étaient comme incrustés dans ces peuples (2). L'invasion

(1) Ouvrages à consulter : Morelli, *Fasti Novi Orbis*, etc., Vennet., 1776. — Gil Gonzalez Davila, *Theatr. Ecclesiastico de la primitivo. Igles. de las Indias*, Madr., 1649. — Scherer, *Geographica hierarc.* — *Lettres édifiantes sur les Missions*, Par., 1838. — Herrera, *Hist. de las Indias*, Madr., 1730. — Héfélé, *Le Card. Ximènes.* — Cordeyro, *Hist. Insulan. das Ilhas a Portugal sugeytas*, Lisb., 1717. — Cochin, *L'abolition de l'esclavage.* — Navarrete, *Collection de viages*, etc., 1825-1837.

(2) Nos rationalistes contemporains font des efforts désespérés pour op-

musulmane n'avait fait que les rendre plus tenaces dans leur ancien culte ; Brahma , Vischnou , et Siva régnaient en maîtres sur ces intelligences et ces cœurs immobilisés. Quand les Européens pénétrèrent dans l'Asie en vainqueurs , leur rapacité et le débordement de leurs vices furent un nouveau scandale ; les premiers prêtres avaient eux-mêmes trahi leur caractère et achevé de perdre , avec leur vertu , les espérances de leur apostolat. — Dieu réservait à ces dépravations et à ces ruines le plus magnifique salut. Parti de Lisbonne le 7 avril 1541, François Xavier , fort de la bénédiction de Paul III , aborda dans l'île de Mozambique avec Paul de Camerino et François Mansilla , jeta dans l'île de nombreuses semences de conversion , passa de là à l'île de Socotora , puis entra à Goa , la capitale des Indes Portugaises qu'il trouva littéralement engloutie dans le crime. Sa parole de feu et la grâce qui jaillissait de tout lui-même triomphèrent en peu de mois de cette corruption affreuse , et le nouveau Paul put aborder à la côte de la Pêcherie , entre Comorin et Manar. Les merveilles de la grâce ne le cédèrent point aux précédentes , les populations retournaient en foule à la foi de Jésus-Christ , les Brachmanes eux-mêmes abjuraient ; en peu de temps le royaume entier de Travencor fut converti. « C'était un émouvant spectacle , dit Xavier dans sa relation , de voir avec quelle sainte ardeur tous ces néophytes renversaient les temples de leurs idoles. » Malacca et les Moluques s'ouvraient devant son zèle et son extraordinaire puissance : il y aborda , en fit la conquête à travers mille obstacles dont la dépravation de ces peuples n'était pas le moindre , puis , arrivé devant un autre et vaste monde , le Japon , où d'autres auraient senti leur zèle se briser et leur force défaillir , lui

poser au christianisme et à ses révélations sublimes les religions de l'Inde : les infamies dont ces religions sont saturées feront à jamais justice de ces tentatives.

sentit renaître sa première ardeur. Il laissa aux Indes Paul de Camerino qu'il fit supérieur général à sa place et partit.

2. Le 10 avril 1549 il entreprenait cette immense conquête ; conquête rude et difficile tant ces peuples se montraient peu disposés à se rendre à l'Évangile, tant les princes faisaient obstacle, tant surtout les bonzes se débattaient furieusement pour sauver leur erreur lucrative des étreintes de la vérité. Néanmoins en deux ans d'incroyables travaux et de prodiges, peuples, princes (1) et bonzes furent subjugués. — De retour à Goa de sa vaste guerre du Japon le conquérant convoitait la Chine et se mit en marche pour la conquérir. De là il comptait revenir à Rome par la Russie qu'il voulait rattacher à l'unité et l'Allemagne d'où il voulait chasser l'hérésie. On dit qu'arrivé aux bornes du monde, Alexandre se mit à pleurer : le conquérant chrétien faisait mieux : il ne trouvait jamais de bornes et n'eut jamais à pleurer sur aucune impuissance. Dieu seul fut capable de l'arrêter, et quand il l'arrêta ce fut pour l'enlever des travaux de la terre à la couronne et à la gloire des cieux. Saint François Xavier mort le 2 décembre 1552 à l'île Sancian, en vue de la côte de Chine, mort, seul, abandonné sur une plage déserte, fut canonisé en 1622, voué aux honneurs du culte public, proclamé un autre saint Paul, couvert des éloges enthousiastes des hérétiques eux-mêmes vaincus par le triple éclat de sa sainteté, de ses miracles, de son prodigieux apostolat. En dix ans et demi, il évangélisa 52 royaumes, parcourut en apôtre trois mille lieues de pays, baptisa plus d'un million d'infidèles, et rendit à lui seul plus d'enfants à l'Église que le Protestantisme ne lui en avait ravis (2).

(1) Plusieurs de ces princes envoyèrent des ambassadeurs à Grégoire XIII pour lui témoigner de leur reconnaissance et de leur soumission.

(2) Voy. la Bulle de canonisation d'Urbain VIII. — Aussi la Barthol., *Vit. S. Fr. Xav.* — Bouhours. — Consulter les magnifiques lettres du Saint.

Poursuivons, après la mort du saint, la grande et noble histoire de l'Église Japonaise. En 1605 elle comptait dix-huit cent mille chrétiens. C'est au faite de cette incroyable prospérité que la persécution la saisit. Un soldat parvenu usurpa l'empire, s'intitula *Taïco-Sama* (très haut seigneur). On n'eut pas de peine à exciter sa défiance, puis sa haine contre les étrangers, au nombre desquels ses passions effrénées lui firent placer avant tout les missionnaires. Les Jésuites portaient les premiers le poids de sa haine, mais non pas seuls, car Clément VIII ayant levé la défense faite par Grégoire XIII aux autres religieux de se joindre aux Jésuites, le Japon renfermait des Augustins, des Dominicains, des Franciscains. Une persécution effroyable, telle que les trois premiers siècles de l'Église n'en connurent pas, s'abattit sur l'Église Japonaise en 1596. Apaisée un instant à la mort de *Taïco-Sama*, elle reprit avec une même violence sous *Gixa-Su*, *Xogun-Sama I*, *Xogun-Sama II*. La constance seule des martyrs sut égaler l'atrocité des supplices. Les petits rois, ramenés à la dépendance et devenus les serviteurs dociles de *Xogun-Sama II*, rivalisèrent de cruauté pour lui faire leur cour. On brûlait les chrétiens à petit feu, on les enterrait vifs, on les perçait de coups de lance, à *Nangazaqui* on les étouffait. En 1630, la persécution redoubla avec les conquêtes et la puissance de l'empereur, les supplices se firent plus atroces, le courage des martyrs plus admirable, mais désolant fut le résultat final de cette monstrueuse persécution. L'Église Japonaise n'y put survivre et s'éteignit dans le sang pour ne plus renaître.

Pour le regard chrétien, il y a dans cette tombe un mystère qui provoque l'examen. Il n'est pas naturel que le fer et le feu tuent une Église; au contraire, selon la belle parole de Tertullien : « Le sang des martyrs est la semence des chrétiens. » S'il en fut tout autrement au Japon, c'est qu'un vice constitutif condamnait d'avance cette belle chrétienté à

la mort. On avait négligé au Japon la plus indispensable des précautions : la formation d'un clergé indigène ; on avait désobéi en cela aux ordres formels de Grégoire XIII. Les missionnaires étrangers une fois chassés ou mis à mort, le clergé national moins facilement découvert et plus solidement enraciné dans le sol eût pu lutter contre la tempête. C'est le contraire qui arriva. Tant que les missionnaires furent là l'Église Japonaise fut magnifique d'héroïsme ; durant cinquante ans elle donna au monde le plus admirable spectacle. Mais cette première race de chrétiens disparue et les missionnaires avec elle, le troupeau sans pasteurs et sans soutien se dispersa, apostasia et se perdit. Pour en enlever jusqu'aux derniers restes le rit sacrilège du *Jesumi* fut établi, qui forçait tous les habitants à fouler la croix sous leurs pieds ; en même temps une garde si vigilante fut faite aux frontières, que pendant longtemps aucun missionnaire ne les put franchir. Le Japon est encore pour l'Évangile une terre bien inhospitalière, mais le sang de tant de martyrs lui vaudra un jour, nous le devons espérer, le grand mot du Christ : *Lazare, veni foras !* .

3. La *Chine*, évangélisée comme les autres parties du monde, lors de l'établissement du Christianisme, avait en plein Moyen-âge grâce à d'intrépides missionnaires, revu la divine lumière du salut. Mais cette lueur trop courte n'avait fait qu'interrompre un moment l'horreur de la nuit. Après le dominicain Gaspard de la Croix, (vers 1550,) les vrais missionnaires de la Chine furent les Jésuites. Les Pères Roger, Passio et surtout le Père Ricci, commencèrent une mission féconde. Ricci, savant distingué, émerveilla la Chine par ses expériences scientifiques, s'ouvrit un accès jusque dans Pékin et à la cour de l'empereur Van-Lié (1600) et mourut laissant un héritage déjà riche de conversions, plus riche encore d'espérances (1610). Mais en Chine comme

ailleurs les conquêtes coûtèrent du sang. Déjà le Père Ricci avait eu peine plusieurs fois à apaiser des haines et des jalousies sanglantes; après lui une persécution éclata, chassa les Jésuites qui ne rentrèrent que trois ans après. Le Père Schall de Bell, nouveau Ricci, gagna en Chine assez d'influence pour bâtir des églises, organiser puissamment la prédication et fortifier les chrétientés naissantes. — Des discussions malheureuses qui parfois dégénérèrent en dissensions véritables ralentirent le mouvement des conversions.

Dans les Indes du temps du père Nobili ces discussions avaient commencé (1623). Ce Père, dans les intentions les plus excellentes et pour « se faire tout à tous, » ne se présenta aux populations indiennes que sous le costume et les allures des castes nobles, souvent même des Brahmes, et alla jusqu'à se condamner au régime des plus austères d'entre eux. Cette tactique était puissante et les conversions les plus nombreuses en faisaient l'apologie. Pourtant la question était à deux faces. Cette condescendance, heureuse en grande partie, avait l'incontestable inconvénient de côtoyer de trop près la superstition. Les autres missionnaires élevèrent des blâmes, et une vive controverse s'engagea, que trancha le Pape Grégoire XIII par sa bulle *Romanæ sedis antistes*. Le Pape permettait ces rites appelés *rites malabares* aux Indiens convertis, mais provisoirement et avec des restrictions importantes.

La même controverse naquit en Chine à propos des *rites chinois*. Le culte des morts est, on le sait, en Chine élevé à une sorte de religion. La mémoire du mort a son sanctuaire dans la famille, et, s'il s'agit des ancêtres illustres, de Confucius surtout, ce culte prend les proportions d'une religion nationale. Le Père Ricci ayant examiné avec soin cet usage, et n'ayant trouvé là que des honneurs purement civils et patriotiques, le toléra. Au contraire, les Dominicains qui arrivèrent en Chine en 1630 regardèrent ces

usages comme des rites religieux, et les jugèrent défendus comme entachés de superstition et d'idolâtrie. Posée ainsi, la question devenait d'une gravité extrême. Le dominicain Moralès alla l'exposer à Rome où la Propagande jugea les rites illicites, et où Innocent X (1645) les condamna jusqu'à nouvelle décision du Saint-Siège. Les Jésuites avaient lieu de croire l'exposé du Père Moralès incomplet et erroné et députèrent à leur tour à Rome le Père Martini dont le rapport fit modifier la sentence d'Innocent X. Alexandre VII distingua parmi ces usages ceux qui pouvaient être tolérés et ceux qui devaient être proscrits (1656). Plus tard Clément IX, pour ôter toute incertitude, déclara que les deux décisions d'Innocent X et d'Alexandre VII n'étaient point contradictoires et devaient être appliquées selon la différence des cas.

L'Église de Chine souffrait encore de ces tiraillements quand une révolution politique assombrit tout à coup la situation religieuse. Les Tartares appelés à la défense du trône s'en emparèrent, y placèrent un enfant (Chunchi), et commencèrent la deuxième dynastie Tartare (1544). A la mort de Chunchi, qui avait favorisé le Christianisme, les adversaires haineux des missionnaires et des chrétiens profitèrent du jeune âge de son fils pour inaugurer l'ère des persécutions. Schall lui-même fut jeté dans les fers (1661), les missionnaires traqués, les fidèles mis à mort, la religion chrétienne prohibée dans l'empire comme détestable (1665). Cang-hi arrêta la violence des sévices, mais ne permit plus aux chrétiens d'étendre leur religion ni de bâtir de nouvelles églises; ainsi le Père Verbiest, successeur du Père Schall, ne jouit plus que d'une demi-existence (1669). Ce ne fut qu'en 1692 que toute cette vaste mission recouvra sa pleine liberté.

4. Avant d'abandonner ces contrées, il nous reste un mot

à dire du *Tonkin*, qui touche à la Chine. Vers 1626, les Jésuites y pénétrèrent, et y prêchèrent avec un tel succès que plus de quatre-vingt mille chrétiens devinrent leur conquête. De là, vers 1639, ils évangélisèrent la Cochinchine, puis le royaume de Siam avec une égale réussite. Le Père Rhodès qui les conduisait à tant de triomphes se rendit à Rome pour demander à Innocent X l'érection des évêchés et la création d'un clergé indigène. Alexandre VIII remplit les vœux du P. Rhodès, envoya trois vicaires apostoliques (1658); des églises, des séminaires, des écoles furent élevés, en même temps qu'à Paris se formait la Congrégation des Missions et se créait le séminaire destiné aux Missions d'Asie et spécialement à celle de Siam (1663). Il paraît que le Portugal, lorsqu'il réussit à faire reconnaître son indépendance par l'Espagne et renoua avec Rome des relations interrompues, éleva des prétentions sur les évêchés de Siam et de quelques États voisins. De là peut-être quelque tiraillement et quelque malaise dans cette mission (1668).

III. L'Église dans l'Amérique et l'Afrique. Les missions d'*Amérique* sommeillaient un peu; des abus graves les avaient ravagées, le zèle des premiers ouvriers évangéliques s'était ralenti, l'intelligence des Indiens semblait peu ouverte, mais disons surtout que les cupidités meurtrières, les sévices d'une servitude cruelle et d'une exploitation dénaturée avaient, en ulcérant le cœur des pauvres indigènes, fermé leur esprit à des doctrines où la douceur et l'amour semblaient trop oubliées. Des voix éloquantes s'élevaient en Europe contre la tyrannie des Européens. Paul III avait énergiquement pris la défense des populations indiennes d'Amérique, mais la distance et le mauvais vouloir avaient paralysé son zèle et amorti les coups de son autorité. Les Jésuites apportèrent sur ce nou-

veau champ de travail l'ardeur naissante d'un nouvel ordre et cette ardeur multiplia les prodiges. Le P. Robiga avec cinq compagnons évangélisa et convertit le Brésil (1549), et en 1551 l'évêché de San-Salvador put être érigé. En 1585 nous trouvons un Concile tenu à Mexico pour la promulgation du Concile de Trente et de la discipline spéciale à appliquer aux Indiens. L'Amérique du Sud eut aussi ses Conciles réunis à Lima de 1552 à 1601. Les trois derniers étaient présidés par le saint archevêque Turibe, ardent défenseur des Indiens.

Ici nous rencontrons une véritable merveille : la mission du *Paraguay*. Conquête espagnole depuis 1536, le Paraguay fut d'abord évangélisé par quelques religieux Franciscains (1580-1582). Les Jésuites, qui arrivèrent à Tucuman vers 1586, conçurent un plan nouveau et plus efficace d'évangélisation. Ils reprirent pour le Paraguay la marche que les moines du Moyen-âge adoptaient pour la Germanie, ils *colonisèrent*. Tout marchait de front et ne formait qu'un même ensemble, religion, famille, gouvernement, intérêts de l'âme avec ceux du corps, culture du sol avec celle de l'intelligence. D'un coup les Jésuites faisaient avec des Sauvages indociles, grossiers et féroces une nation admirablement civilisée. Le Paraguay eut ses prêtres, ses magistrats, ses artisans, ses agriculteurs, ses soldats. Le pays était partagé en bourgades ou *réductions*, sous la garde d'une constitution entièrement calquée sur l'Évangile. Chaque Réduction (ou doctrine, ou paroisse), comptait cinq mille âmes environ. Le Sacerdoce était uni à l'Empire, et les rois des corps étaient les pasteurs des âmes... Les Jésuites avaient réalisé, à force de patience et de sagesse, ce qu'avaient entrevu dans leurs rêves sublimes les Socrate, les Aristote et les Platon. Pour ce chef-d'œuvre, les Jésuites ne reçurent que l'injure et la persécution ; on dénatura leurs intentions et on calomnia leurs actes. Une dissension élevée entre

eux et deux évêques, Bernardin de Cardenas (1640) et Jean de Palefox fit tort aussi à cette admirable mission, qui, en dépit de ces obstacles et de ces tempêtes, vécut florissante près de cent trente ans. — Une mission voisine, celle de Chiquitos, ressemblait assez au Paraguay et reçut comme tant d'autres le coup de la mort, quand le Portugal et l'Espagne commirent l'iniquité d'expulser la Compagnie de Jésus.

Le *Canada* était aussi une conquête des Jésuites qui y avaient semé une abondante moisson. En 1658, l'abbé de Laval y arriva en qualité de vicaire apostolique et devint, dix ans plus tard, le premier évêque de Québec. Ouvrier infatigable, le nouvel évêque fit du Canada une magnifique chrétienté. — La France n'était pas restée indifférente à ses succès et à ses besoins. Si après l'avoir découverte en 1546 elle avait semblé assez longtemps négliger cette précieuse colonie, elle y avait donné enfin sa pensée et ses soins. Québec était devenue la capitale (1608). Une pieuse association s'était formée dans Paris, entièrement dévouée aux succès de la mission canadienne. L'illustre Marie de l'Incarnation y était partie avec une troupe de religieuses. Plus tard, les Sulpiciens avaient mis dans cette moisson leur faux puis-sante (1).

L'évangélisation de l'Afrique fut plus lente et plus difficile. La férocité de ses habitants, leur monstrueuse luxure, faisaient à l'Évangile une infranchissable barrière. Les Capucins qui fécondaient cette terre ingrate de leurs sueurs et de leur sang étaient réduits aux colonies portugaises du Mozambique, de Monomotapa, de Quiola, aux rives Occidentales et au Congo, Angola, Benguela, Cacongo, et aux

(1) Consultez : *Histoire du Canada*, par le P. Charlevoix ; — *Histoire de la Nouvelle France* ; — *Mémoires sur la vie de Monsieur de Laval* ; — *Histoire de Monsieur Olier*, etc.

îles françaises de Bourbon et de France. L'heure de Dieu s'est fait longtemps attendre, mais cette heure semble venue (1).

Telle est, dans notre court résumé, l'histoire des Missions du xvi^e et du xvii^e siècle. Nous répétons ce que nous avons dit ailleurs. Cette vue d'ensemble quelque puissante et grandiose qu'elle puisse être, ne rend pas dans sa plénitude l'action de la grâce et ne saurait manifester comme il convient la divinité de cette Église conquérante en dépit de tous les obstacles, et forte au sein de toutes les faiblesses. Il nous faudrait pénétrer dans le détail infini de ces œuvres surhumaines, analyser ces obstacles, nous faire une peinture exacte de ces Barbares, dont l'Église savait faire si rapidement des hommes, des héros, des saints. Alors peut-être obtiendrions-nous une vue quelque peu saisissante de cette puissance de l'Église catholique, qui n'est jamais plus triomphante d'un côté du monde que quand on la méprise et on la délaisse de l'autre.

« Quand on préside à de si grandes choses dans le Nouveau Monde, on regrette moins de n'avoir plus dans l'Ancien un rôle régulateur et prépondérant; ce fut la magnifique

(1) L'Afrique est actuellement très puissamment entamée par de nouveaux missionnaires. — Ceux des *Missions africaines*, dont le centre est à Lyon, ont déjà étendu leurs conquêtes. — Les Religieux institués récemment par le cardinal Lavigerie et appelés les *Pères blancs* pénètrent intrépidement au cœur même de l'Afrique, y découvrent de vastes pays habités par d'innombrables peuplades. Le climat et la persécution les déciment; mais ils triomphent, avancent et conquièrent.

Voir, outre les *Annales de la Propagation de la foi*, un ouvrage du P. Desribes sur l'évangélisation du Dahomey.

consolation des Papes au milieu de la guerre de Trente-Ans qui tint toute l'Europe sous les armes.

« L'issue, connue sous le nom de *Traité de Westphalie*, consacra l'existence politique du Protestantisme, réduisit l'Allemagne à l'impuissance, et assura la domination de la France sur les affaires européennes. Le Pape, pour la première fois, ne fut point admis à signer un traité. C'était Innocent X, élevé depuis quatre ans sur le Siège de saint Pierre. Il protesta contre un acte qui consacrait les spoliations de la Réforme et l'usurpation sacrilège des biens ecclésiastiques en Allemagne. On avait violé les droits les mieux établis de l'Eglise, mais sa voix ne fut point écoutée. La Papauté n'avait donc plus une influence politique dominante sur les États de l'Europe moderne, mais elle demeurait avec plus d'éclat que jamais le tribunal suprême des consciences, la plus grande autorité morale du monde (1). »

Nous entrons dans une période de transition, durant laquelle le divorce va s'accroître entre le Moyen-âge et l'âge moderne, entre l'Eglise et le monde, entre les siècles où la Papauté dirigeait dans l'Europe qui était sa fille toutes les grandes affaires politiques, et les siècles nouveaux où chassée du domaine politique, jalouse mesquinement dans les actes de son gouvernement suprême, elle agit plus puissamment que jamais sur les âmes, mais n'a plus dans les grands démêlés des peuples et les crises des nations européennes que les conseils qu'on dédaigne et une voix qu'étouffent l'égoïsme, le conflit des ambitions, le tumulte des armes. Les nations y perdent : les guerres deviennent vastes et effroyables, les ambitions rivales se dévorent, la puissance royale sans contre-poids monte sur un capitole qu'avoisine la roche tarpéienne, la politique est sans conscience, la brutale théorie des faits accomplis commence

(1) Card. Mathieu, *Œuvres*.

à souiller le code international, l'impiété gagne tout le terrain que l'on a fait follement perdre à l'Église, cette impiété dévastatrice, qui jettera la France dans le gouffre sanglant de 93, et à laquelle le jansénisme, le parlementarisme, le relâchement des mœurs et de la discipline, n'auront que trop complaisamment préparé les voies.

Telle est cette époque de *transition* qu'il nous faut parcourir pour arriver aux sanguinaires conclusions de la Réforme et du philosophisme impie, sous l'échafaud de Louis XVI et au milieu des saturnales de la grande révolution de 1793.



TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE ET LA NOUVELLE EUROPE POLITIQUE.

Nous aurons constamment deux spectacles sous les yeux en parcourant cette époque : celui de l'Église, celui de la société où vit et agit l'Église sans y avoir désormais son règne politique d'autrefois.

L'Église n'a point changé : elle règne toujours sur les âmes et conduit toujours l'humanité vers ses destinées éternelles. Ses filets sont toujours tendus sur le monde et une pêche miraculeuse ne cesse pas plus qu'auparavant de remplir ces filets. Les Papes sont non seulement irréprochables, mais sont tous hommes de grand savoir et de grande vertu. Ses institutions demeurent fermes, et la Réforme inaugurée par le Concile de Trente se consolide et s'étend. Dieu continue à lui donner comme apanage la sainteté et le génie : nous rencontrerons Bossuet et saint Liguori, l'évêque sur son trône et le bienheureux mendiant Benoît-Joseph Labre dans son dénûment. Les congrégations religieuses rivalisent de zèle dans leurs multiples missions, l'élan qui emporte les ouvriers évangéliques vers les conquêtes étrangères est loin de se ralentir.

Mais si l'Église est forte et vigoureuse, il n'en est pas ainsi de la société. La société européenne est malade du

poison du Protestantisme. Le mot de l'Écriture commence à se vérifier sur elle : *Qui elongant se a te, peribunt*; plus elle s'éloigne de Dieu, plus son pas devient incertain et sa démarche chancelante, plus elle s'approche de l'abîme où elle tombera un siècle et demi plus tard. — La politique n'est plus chrétienne. A partir du traité de Westphalie l'Église ne met plus sa sagesse supérieure au service des rois; les rois tiennent conseil à eux seuls, et dans ces conseils Dieu ni l'Église ne comptent plus pour rien. — Un mauvais esprit passe sur plusieurs églises particulières, esprit de sédition contre Rome. Les princes soufflent cet esprit tant qu'ils peuvent, trompant le clergé et ne lui laissant pas apercevoir que secouer le joug de Rome c'est assumer le joug moins noble et plus lourd de la puissance séculière. — La royauté devenue absolue entreprend d'asservir un clergé qui, trop peu rattaché à Rome, n'a plus le ressort nécessaire ni assez d'indépendance pour lutter contre les envahissements de la puissance séculière. — L'affaiblissement du clergé a pour conséquence nécessaire la germination funeste des mauvaises doctrines; Bossuet entend déjà le sourd bruissement d'un philosophisme impie et athée.

Si le monde politique est malade, celui des intelligences ne l'est pas moins; c'est l'heure du Prophète, l'heure où l'on n'a plus que des *vérités diminuées*. Le Luthéranisme et le Calvinisme révoltent trop et font trop peur par leurs excès : l'erreur va se mitiger, prendre un visage moins odieux, un aspect moins manifestement diabolique : voici Baïus, Jansénius, Quesnel, etc., véritables révoltés du xvi^e siècle, plus l'astuce qui se dérobe et l'hypocrisie qui trompe. — L'erreur gagne les plus belles âmes, et fascinerait même, s'il était possible, sous le nom de « Quétisme » l'innocence et la doctrine des saints. — Durant toutes ces années, la guerre à la Papauté se fait sourdement mais avec

une opiniâtreté étrange. Les sectes se réunissent toutes dans cet esprit de révolte contre Rome, ce qui de tous les symptômes est le plus alarmant. — En même temps les Parlements profitent comme les rois de la faiblesse que cet esprit mauvais communique aux églises particulières pour les persécuter et les réduire sous un joug aussi intolérable qu'il est ignominieux.

Avec la fin du ^{xviii}^e siècle nous touchons aux plus mauvais jours. L'antique monarchie se souille en France, se déchristianise de plus en plus dans le reste de l'Europe; *l'ancien régime* ne se présente plus à nous que comme un édifice ruiné et une organisation décrépète. Le trône se déshonore, une noblesse rieuse et esprit fort, abâtardie dans l'oisiveté et la débauche, fatigue Dieu et les hommes, le ciel comme la terre, et se creuse en folâtrant son propre tombeau. Écoutons une belle parole, elle ne saurait être ici de trop : « Des femmes enlevées aux dernières boues du monde jouaient avec la couronne de France; des descendants des croisés peuplaient de leur adulation des antichambres déshonorées, et baisaient, en passant, la robe régnante d'une courtisane, rapportant du trône dans leurs maisons les vices qu'ils avaient adorés, le mépris des saintes lois du mariage, l'imitation des saturnales de Rome, assaisonnées d'une impiété que les familiers de Néron n'avaient pas connue. Au lieu du soc et de l'épée, une jeunesse immonde ne savait plus manier que le sarcasme contre Dieu et l'impudeur contre l'homme. Au-dessous d'elle se traînait la bourgeoisie plus ou moins imitatrice de cette royale corruption (1). »

Et pendant que l'aristocratie étouffe dans des fanges innomées le lustre des vieux siècles, pendant que le peuple boit à longs traits, avec le mépris et la haine des institu-

(1) Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, tom. II.

tions régnantes, le désir sauvage de les toutes renverser, les cours de l'Europe commettent deux iniquités qui sont en même temps deux folies, elles chassent les Jésuites précieux appuis de la morale et du trône, elles favorisent de tout leur pouvoir le *philosophisme* qui sape à coups redoublés le trône en même temps que l'autel.

Enfin sous l'empire de tant de causes, comme châtimement de tant de fautes, la vieille société s'effondre, l'Europe se remplit de terreur et de ruines, l'Église est en deuil, la royauté périt sur un échafaud sanglant, le peuple est foulé sous une tyrannie effroyable. La divine parole est, à ce coup, réalisée dans sa plénitude : *Qui elongant se a te peribunt.* — Mais ces horreurs sanglantes appartiennent à d'autres périodes.

Dans la leçon présente : 1° nous contemplerons l'Europe dans la conflagration générale où l'a jetée le protestantisme. — 2° Nous étudierons tout spécialement les rapports de l'Église avec la France sous Louis XIII et Louis XIV. — 3° Puis aussi ces rapports avec les autres États Européens.

I.

La guerre de Trente-Ans et le traité de Westphalie.

Peu de faits sont, dans l'histoire de l'Église, à observer d'aussi près que cette guerre et ce traité. D'abord c'était la première guerre de ce genre ; aucune autre n'avait été en Europe aussi vaste, aussi sanglante, aussi fratricide. Le Moyen-âge avait vu bouillonner bien des passions, l'Église avait eu à réprimer bien des excès ; des guerres avaient désolé les grandes nations Européennes, jamais encore l'Eu-

rope entière ne s'était armée pour se déchirer de ses propres mains. Cette guerre fut atroce de perversité et de dévastations. « L'Empire fut changé par elle en un vaste cimetière, où deux générations furent englouties, où les villes n'étaient que des ruines fumantes, des monceaux de cendres, les écoles désertes et sans maîtres, l'agriculture détruite, les manufactures incendiées (1). » On pourrait dire que ces horreurs sont le commun patrimoine de toutes les guerres. Non, jamais le Moyen-âge dans toute sa barbarie ne donna l'exemple des crimes que nos guerres de religion, inaugurées par le Protestantisme, ont rendus incessants et presque familiers. La Réforme commença en Europe une ère de haine, dont notre *Radicalisme* n'est, de nos jours, que trop bien l'héritier.

Puis, nous ne saurions trop le remarquer, cette guerre de Trente-Ans est une guerre sans loyauté et sans principes ; les nations catholiques comme la France perdent à ce point la notion du juste et du vrai, que pour le triomphe des intérêts du moment elles pactisent avec l'erreur afin d'écraser les représentants de la vérité. — Ces représentants eux-

(1) Villers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*. — Le protestant Menzel fait un tableau épouvantable des barbaries et des actes de cannibalisme que la fureur des sectaires multiplia durant cette guerre dans une mesure à peine croyable. « Dans les villages et les villes sans défense, on rôtissait des gens à des feux allumés ou dans des fours ; on leur crevait les yeux, on leur faisait sauter la tête en la serrant avec une vis, on leur taillait des lanières sur le dos, on leur coupait le nez et les oreilles, les bras et les jambes, on leur mettait de la résine ou du soufre sous les ongles et dans les ouvertures du corps, puis on y mettait le feu ; on entaillait la plante des pieds, on y répandait du sel, on mutilait les hommes, on les attachait à la queue des chevaux, on en faisait un but pour le tir. On arrachait les enfants à leur mère, on les coupait en lambeaux, on les jetait contre les murailles ; on déshonorait, puis on coupait en morceaux les femmes et les filles sous les yeux de leurs maris et de leurs enfants, sur les grands chemins, dans les églises où elles s'étaient réfugiées. »

mêmes de la vérité et de la cause catholique ont perdu le sens de leur mission, et leurs armes protègent bien moins le Catholicisme qu'elles ne servent de toute personnelles ambitions. Les uns comme les autres, Richelieu comme Ferdinand, ne font qu'agiter l'Europe au profit de leurs plans sans loyauté et sans véritable grandeur. Nous sommes loin des vastes entreprises du Moyen-âge, Charlemagne et Louis IX ne sont plus que des souvenirs éteints et des gloires reniées. — Du traité de *Westphalie* nous parlerons plus loin ; entrons maintenant dans le récit de cette guerre, où les tristesses et les laideurs sont sans aucune compensation.

I. La guerre de Trente-Ans. Un retour sur le passé de l'Allemagne est tout d'abord nécessaire. — Ferdinand I^{er}, désigné par Charles-Quint comme son successeur, ne fut plus le titulaire du *Saint-Empire*, « l'évêque du dehors, » mais un roi comme tous les rois de l'époque, assez peu soucieux des affaires de la religion. Pour couper court à ces difficultés, il demanda au Saint-Siège des concessions impossibles et ne fit qu'ébranler la cause qu'il prétendait défendre. — Son fils Maximilien II fit pis encore, favorisa le Protestantisme sans voir qu'il creusait un abîme où l'Empire allait un jour ou l'autre être englouti. — Rodolphe II, fils et successeur de Maximilien II en 1576, trouvait l'hérésie étendue dans la majeure partie de ses États comme une mer déjà sourdement agitée par le pressentiment de prochaines tempêtes. Rodolphe, bon astronome et pauvre administrateur, confia heureusement l'Empire à l'archiduc Ernest, et laissa agir deux autres princes catholiques dévoués, Maximilien de Bavière et Ferdinand, archiduc de Styrie. Ces trois princes se mirent résolument à l'œuvre, forts de la bénédiction de Clément VIII ; la Réforme perdit en peu de temps un terrain considérable, et ce succès, réveillant

Rodolphe lui-même, le poussa à la même entreprise et lui fit remporter chez lui les mêmes succès. — Le Protestantisme alarmé opposa aux princes une ligue qui prit le nom d'*Union évangélique* (1608); les catholiques, Maximilien de Bavière à leur tête, formèrent une autre ligue appelée l'*Union catholique* (1609). Tout se préparait pour un vaste incendie. Les Luthériens poussaient leur audace au delà de toute limite, et toute répression qui les rappelait à la convention d'Augsbourg excitait leurs cris de fureur. Au mépris de cette convention, ils s'étaient emparés des évêchés catholiques de Havelberg, Brandebourg, Halberstadt, Minden, Verden, Brême, Lubeck, Osnabruck, Ratzebourg. Partout où ils devenaient la minorité ils récriminaient et formaient sourdement des complots; où ils dominaient ils persécutaient les catholiques à outrance et les chassaient de tous les emplois. Ils allaient entrer en campagne l'année même où Henri IV, qui les poussait à la révolte et les soutenait secrètement, fut assassiné. Durant le sursis, le frère de l'inactif Rodolphe II, Mathias lui prit la plus grande partie de l'Empire, ne lui laissant que le titre d'empereur, puis porta ce titre même quand Rodolphe mourut en 1612. Élevé à l'Empire Mathias, sans rien comprendre à la gravité de la situation ni se rendre compte de la haine immense qui surexcitait les deux Allemagnes ou plutôt les deux Europes l'une contre l'autre, se figura qu'il pourrait dissoudre les ligues et, dans une diète (1613), pacifier l'Allemagne. Mais la diète n'eut d'autres résultats que de faire mieux apercevoir la conflagration imminente. Pendant que les catholiques célébraient le Jubilé ouvert par Paul V (1617), les protestants en firent un commémoratif de la prédication de Luther, et poussèrent à outrance la guerre civile. Lorsque Mathias privé d'enfants eut désigné pour son héritier Ferdinand, prince pieux et zélé catholique, ce fut le signal et la guerre éclata (1618).

Parcourons-en les phases différentes.

1. La première s'ouvre en Bohême. Ferdinand vient d'en être fait roi et prétend y ramener la paix par la répression des sectaires. Les sectaires, les *utraquistes* (1), se révoltent, jettent par les fenêtres du château de Prague trois officiers royaux, puis, renforcés par les Silésiens et les Hongrois, courent aux armes, chassent les Jésuites, s'emparent du gouvernement (1618) et déclarent Ferdinand déchu du trône de Bohême.

A ce moment même Ferdinand ceignait la couronne impériale après la mort de Mathias en 1619. Alors commença pour l'*union évangélique* la répression et le châtiment. Ferdinand défit à la bataille de Prague (1620) le comte palatin Frédéric, que les révoltés avaient fait roi de Bohême ; puis peu à peu désorganisa et dispersa les bandes de pillards et de bandits que les chefs protestants lâchaient comme des bêtes dévorantes sur la malheureuse Allemagne. Ces victoires donnèrent un moment de paix et terminèrent la période *palatine* de la guerre de Trente-Ans. — Paul V avait secondé la cause catholique de son argent et de ses armes, en même temps qu'il appelait vainement contre les Turcs une Europe désormais rebelle aux grandes causes.

2. On pouvait croire la paix refaite et le Catholicisme remis avec Ferdinand sur le trône : tout au contraire les grandes fureurs de l'hérésie allaient gronder. L'Allemagne protestante se lève toute entière, appelle à son aide le Danemark, l'Angleterre, la Hollande, la France, et se rue avec ces formidables renforts sur l'Allemagne catholique. Deux héros bravèrent ce choc terrible et suffirent à briser ces fureurs, *Tilly et Wallenstein*. Tilly le vrai héros du Moyen-âge, « le chevalier sans peur et sans reproche, » Wallenstein aussi brave, plus redoutable, mais beaucoup moins vertueux.

(1) Communiant sous les deux espèces.

Wallenstein à la tête d'une bande d'aventuriers fit la guerre à a manière des sectaires, œil pour œil, coup pour coup, dévastation pour dévastation. Tilly triompha dans le Brunswick, Wallenstein à Dessau ; le chef de l'union protestante **M**ansfeld, qui venait de ravager atrocement l'Est et le **N**ord de l'Allemagne, fut défait et alla mourir à Bosnie ; **C**hristian de Danemark fut réduit à faire sa paix et fut chassé d'Allemagne (1629). Cette seconde période a été surnommée *période danoise*.

3. Vainqueur une seconde fois, Ferdinand crut à ce coup pouvoir en finir avec l'hérésie et rendre à l'Allemagne son orthodoxie et par suite son unité sociale et politique. La Bohême, l'Autriche, la Hongrie étaient pacifiées ; mais quand il rappela la clause de Passau qui défendait la spoliation des églises catholiques, quand surtout il publia contre les spoliateurs un édit de restitution (1), l'Allemagne protestante se rua de nouveau sur ses armes, et comme elle se sentait trop faible, appela de nouveau les étrangers, Suédois et Français. — La fortune impériale va pâlir. Elle a pour ennemis la Ligue protestante, le protestant Gustave-Adolphe, roi de Suède, Richelieu qui pour humilier et amoindrir la maison d'Autriche ne reculera pas devant la trahison de la cause catholique. Ferdinand fut peut-être aussi desservi par la manière hautaine dont il traitait les princes, la rigueur peut-être excessive de son édit de restitution, surtout l'implacable violence avec laquelle son général Wallenstein s'employait à l'exécuter. La France profita de ces fautes, s'allia avec le roi de Suède Gustave-Adolphe, jeune et brillant capitaine, dont Ferdinand ne soupçonna et ne redouta pas assez la valeur et le génie. La France rendit aux protestants d'Allemagne l'espérance et la fureur. La guerre recommença plus

(1) Traité de Lubeck.

terrible, plus meurtrière, plus dévastatrice que jamais. Gustave-Adolphe poussa en plein cœur de l'Empire une armée, petite d'abord, mais que grossirent bientôt les princes luthériens et calvinistes, écrasa Tilly à la bataille de Leipsick (1631), puis de victoire en victoire s'empara de toute l'Allemagne. Ferdinand aux abois rappela Wallenstein qu'il avait disgracié. Une bataille suprême s'engagea à Lutzen (1632); Wallenstein y fut défait, mais le héros suédois périt dans son triomphe à l'âge de trente-deux ans, et causa par sa mort dans le parti protestant un trouble et une désagrégation dont Ferdinand profita pour rappeler à lui la victoire. Ainsi se termina la période *suédoise*.

4. La période *française* y succéda et termina cette déplorable boucherie. C'est Richelieu (1) qui avait poussé le protestant Gustave-Adolphe contre l'Allemagne catholique; c'est lui qui, de plus en plus inquiet de la revanche que la maison d'Autriche était sur le point de prendre jeta le masque, se découvrit et entra ouvertement en campagne (2) pour soutenir le parti protestant. Une armée française s'avança sur le Rhin (1635). Ce ne fut plus alors qu'une mêlée sanglante, une tuerie abominable, une scène d'indescriptible sauvagerie, populations foulées, écrasées, pillées, brûlées, villes en cendres, armées détruites, puis refaites, puis détruites encore, batailles gagnées ou perdues qui toutes,

(1) En dépit de ses dénégations peu loyales.

(2) « Tant que le parti suédois avait été triomphant, Richelieu, par un reste de pudeur, avait tenu secrète l'alliance contractée entre la France et le chef de la ligue protestante; et se renfermant dans une neutralité apparente, il offrait aux princes catholiques de l'Allemagne, qui imploraient son secours contre un si terrible vainqueur, le partage de cette neutralité que Gustave rendait impossible par les conditions intolérables auxquelles il voulait la leur faire acheter. Dès que l'artificieux ministre vit la cause des Suédois sur le point d'être perdue, il leva le masque et se déclara ouvertement pour eux. » De Saint-Victor, *Tableau de Paris*.

quelle que fût leur issue, concouraient à la plus affreuse désolation de l'Allemagne et de la France. Ferdinand était mort en 1637, et sa mort n'avait arrêté ni la fureur des belligérants ni les calamités des peuples. Urbain VIII, saisi de douleur en entendant les cris déchirants de l'Allemagne mutilée et expirante, avait envoyé à Ratisbonne un légat pour travailler à la paix, mais plusieurs années encore son appel à la concorde se perdit dans le tumulte des combats. Enfin ces combats cessèrent quand l'Autriche épuisée fut devenue incapable de tenir ses armes. Les généraux suédois et français Banner, Tortenson, Wrangel, Turenne et Condé l'obligèrent à la paix. Ce traité de paix porte dans l'histoire le nom de traité de *Westphalie* (24 octobre 1648).

II. Le traité de Westphalie. On peut plaider des circonstances atténuantes, on peut dire que l'Europe était affamée de paix, et devait, meurtrie et épuisée comme elle l'était, la conclure à tout prix. Soit : mais faire l'apothéose du traité en lui-même sera à jamais impossible, non seulement à tout catholique intelligent, mais à tout politique d'honneur et de sens droit. Ce traité ne renverse pas seulement l'honnêteté des principes politiques inaugurés en Europe par l'Église, il ne clôt pas seulement les siècles où toute juste cause était entendue, toute iniquité politique redressée et châtiée, toute noble victime vengée de ses oppresseurs, il en finit avec la loyauté en politique, la sagesse en religion, la justice en transactions internationales. Un courageux autant qu'habile écrivain a pu écrire ces lignes : « C'est dans ce fameux traité de *Westphalie*, devenu le modèle des traités presque innombrables qui ont été faits depuis, qu'il est établi plus clairement qu'il ne l'avait été encore fait jusqu'alors, qu'il n'y a de réel dans la société que *ses intérêts matériels*, et que un prince ou un

homme d'État est d'autant plus habile qu'il traite avec plus d'insouciance et de dédain tout ce qui est étranger à ses intérêts. La France, et c'est là une honte dont elle ne peut se laver, ou plutôt, osons le dire (car le temps des vains ménagements est passé), un crime dont elle a subi le juste châtiment, la France y parut pour protéger et soutenir de tout l'ascendant de sa puissance cette égalité de droits en religion que réclamaient les protestants à l'égard des catholiques. La France, encore un coup, la France catholique soutint ou provoqua toutes ces nouveautés inouïes et scandaleuses, ses négociateurs furent admirés comme des hommes d'État transcendants, et le traité de Westphalie fut considéré comme le chef-d'œuvre de la politique moderne (1). »

« Ce fut dans cette guerre fatale que parurent entièrement à découvert ces ressorts de la politique des princes chrétiens uniquement fondée sur ce principe qu'elle devait être entièrement séparée de la religion, tandis que le fanatisme qui est le caractère de toutes les sectes naissantes, produisait parmi les princes protestants une sorte d'unité. La vraie politique a disparu avec les liens qui unissaient les peuples et les princes avec l'Église. On essaiera en vain de la remplacer par le fameux *système d'équilibre*, semblable à un édifice que l'on construit sur le sable mouvant de la mer (1). »

Mais avant d'entrer plus avant dans l'appréciation du traité de Westphalie et de ses multiples conséquences, voyons-en exactement la teneur. — D'abord le *partage*

(1) De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, I c.

(1) De Saint-Victor, *Tableau de Paris*. — Cette époque est mémorable à étudier. Il est possible, il est facile d'y trouver en germe presque toutes les erreurs dont se compose notre *libéralisme catholique* contemporain. La séparation de l'Église et de l'État commence à poindre dans les négociations de Westphalie, l'État s'y montre indifférent en matière religieuse; c'est l'annonce de la *loi athée*. Autre erreur libérale : l'égalité entre la vérité et l'erreur. Dans la société moderne il ne s'agit plus, comme le fai-

territorial qu'il consacre. La France se fit donner définitivement Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis un siècle, la haute et la basse Alsace qu'elle occupait déjà. En revanche, elle paya trois millions de livres tournois et consentit à de nombreuses restitutions. La Suède acquit la Poméranie presque entière avec l'expectative de l'évêché de Camin, l'île de Rugen, l'évêché de Verden, devenus fiefs laïcs. La maison de Brandebourg, que lésait l'agrandissement de la Suède, reçut l'archevêché de Magdebourg et les évêchés d'Halberstadt, de Minden, de Camin, avec faculté de réduire en principautés laïques les biens des chanoines après leur mort. On donna au duc de Mecklembourg les évêchés de Schwérin et de Ratzbourg qu'on sécularisa. Le Brunswick gagna les opulents évêchés de Walcketwied, de Groeningen, celui d'Osnabruck avec cette clause qu'on y élirait alternativement un prince catholique et un protestant. Le Hesse-Cassel obtint l'abbaye de Hirsensfeld. Telle fut l'abondante curée offerte au Protestantisme. — La Suisse fut déclarée État indépendant. — L'Autriche, que Richelieu avait voulu à tout prix écraser, ne reçut rien dans ce partage; quant à l'Espagne elle ne fut pas même comprise dans la pacification.

Sous le rapport *constitutionnel*, voici ce que le traité de Westphalie fit de l'Empire et comment il le constitua dans un sens tout protestant. La diète, le conseil aulique, la chambre impériale, doivent non seulement recevoir un nombre de protestants égal à celui des catholiques, mais,

sait saint Thomas d'Aquin, de rechercher pourquoi, comment, dans quelle mesure, il convient à un gouvernement de tolérer l'erreur; au traité de Westphalie on lui donne une place égale, une sorte d'institution canonique. La brutale théorie du *fait accompli* s'étale honteusement dans le même traité. — Ce serait une belle et profonde étude de comparer le *Syllabus* de Pie IX avec les erreurs multiples, en germe dans toute l'époque que nous parcourons.

par la force des choses et l'efficacité de la nouvelle organisation, la prépondérance devra rester aux protestants. La Réforme possède un conseil particulier, et dans la représentation nationale elle dispose de 24 voix qui aisément pourront lui faire une majorité. A la diète, la cause catholique est ouvertement trahie. Chaque évêché sécularisé et devenu état protestant est appelé aux votes, les familles princières enrichies des domaines de l'Église obtiennent des votes pour ces domaines, et ces votes sont perdus pour le parti catholique. Toutes les proportions d'États et d'individus sont indignement violées.

Sous le rapport *religieux*, il n'y a qu'un mot à dire : le Catholicisme, c'est-à-dire la seule vraie Église, la seule religion voulue de Dieu, fondée par Dieu, enrichie des promesses et des espérances de Dieu, est audacieusement supplantée par l'erreur. On s'en réfère pour toutes les questions religieuses au traité de Passau de 1552 et à la paix religieuse de 1555, c'est-à-dire aux deux traités les plus désastreux et les plus attentatoires à ses droits que le Catholicisme mis aux abois par les défaites de Charles-Quint ait dû subir. De plus, on remet la question des biens ecclésiastiques sur le pied de l'année 1624 désastreuse aux catholiques, alors qu'en 1648, après des exploits de tout genre, une guerre effroyable, des sacrifices inouïs, ils sont vainqueurs et en mesure de récupérer toutes leurs possessions violées et perdues !

Un dernier mot sur l'ensemble du traité de Westphalie. — Dans la *politique*, c'est le plus grossier machiavélisme qui se substitue aux nobles lois internationales mises et conservées en vigueur durant le Moyen-âge par la Papauté. Maintenant ce ne sera plus le *droit* qui présidera aux conseils de la politique, ce sera l'*intérêt*, l'intérêt personnel et

égoïste. Avec la disparition de l'arbitrage de la Papauté, peuples comme rois que les plus forts écraseront, que le jeu d'une politique sans loyauté ni principes sacrifiera sans pitié, vont désormais perdre leur défenseur le plus loyal, leur vengeur le plus intrépide. Les puissants gagneront peut-être au silence de cet incorruptible tribunal, à coup sûr les plus faibles y perdront immensément. Depuis le traité de Westphalie, la politique européenne ne nous apparaîtra plus que comme une confusion sans ensemble et un chaos sans sécurité ni lumière. La diplomatie européenne sera le jeu du plus rusé ou la pression brutale du plus fort. — Les conséquences *religieuses* du traité de Westphalie sont plus déplorables encore. Il consacre d'abord la plus inique des spoliations. La propriété n'est plus un droit inviolable, c'est le commencement de nos revendications révolutionnaires. Après qu'on se sera habitué, durant deux siècles, à ces spoliations sacrilèges, après que l'Église aura pu être volée légalement, la propriété laïque ne sera pas plus solide, elle aussi sera sous la menace d'un traité de Westphalie, et le jour viendra où des forcenés logiciens crieront : « La propriété, c'est le vol ! » De plus une insulte sanglante était faite à la vérité religieuse. Comme il n'y a qu'un Dieu unique, il n'y a non plus qu'une foi, un Baptême, un Christ, une Église, une religion. Dieu avait dit : « Qui n'est pas pour moi est contre moi. » Ces mots séparaient à jamais l'erreur de la vérité, les fausses religions et les faux cultes de la religion véritable, béliard du Christ, le démon du seul vrai Dieu. Par le traité de Westphalie, une égalité monstrueuse fut consacrée entre Dieu et son ennemi, entre le vrai et le faux ; un déplorable *indifférentisme*, comme un poison mortel, entra dans les veines du corps social pour y causer les plus désastreux ravages. De plus, par le traité de Westphalie, l'erreur protestante qui était en train de se dissoudre comme erreur, qui allait disparaître comme une « poussière

chassée du vent, » reçut tout à coup une existence nouvelle, elle n'était plus rien comme religion, elle fut tout comme parti politique, et l'Europe, qui devait la voir disparaître il y a deux siècles, la trouve encore debout, incrustée et comme pétrifiée dans les gouvernements. Enfin la théorie toute païenne de l'omnipotence du pouvoir civil reparut dans ses plus exorbitants excès. Le traité de Westphalie proclama la doctrine protestante qui accordait au souverain le droit exclusif de régler le symbole de ses sujets, et de leur imposer à son gré l'erreur. Le pouvoir public doit travailler à faire jouir l'homme de la vérité : il est profondément immoral et anticatholique de prétendre qu'il peut le maintenir ou le faire tomber dans l'erreur. — Dans le droit *international* une véritable révolution est opérée. Jamais plus une nation puissante ne se sentira prise pour une plus faible d'un chevaleresque désintéressement : toutes convoiteront quelque lambeau de peuples sans défense, et chacune profitera de sa force momentanée pour consommer impunément quelque meurtrière injustice. Dépêcer la Pologne s'appellera désormais un trait de génie. Jamais plus les puissances Européennes ne se réuniront pour quelque grande cause ; l'intérêt mesquinement local primera tout ; quand le Turc menacera la civilisation et même la vie de l'Europe et que la Papauté cherchera les descendants des croisés, elle ne trouvera qu'une diplomatie menteuse, et les fils des croisés seront vus se disputant l'indigne curée de quelque petit peuple sans force et sans protection. Au lieu d'une Papauté qui réfrénait les convoitises et châtiât pour le bien général les tentatives envahissantes des particuliers, la diplomatie moderne compose des traités que les nations cherchent ensuite à déchirer le plus vite et le plus sûrement au détriment les unes des autres. — Au point de vue *social*, les conséquences du traité de Westphalie sont aussi déplorables. Ce ne fut pas impunément qu'on fit à l'erreur et à la révolution religieuse une large

place et une existence politique puissante. L'erreur, devenue État dans l'État, se chargea de perpétuer la perturbation sociale et les guerres intestines. « Il n'y a pas dans les époques les plus agitées du Moyen-âge deux siècles qui aient vu des guerres aussi continuelles et aussi générales que la période de deux cents ans ouverte par le traité de Westphalie (1). » Le Protestantisme ne vivait dans l'État qu'à la condition d'y porter les principes dissolvants dont il est composé lui-même.

On comprend le désaveu que l'Église donna aux clauses du traité de Westphalie attentatoires à la justice et aux principes mêmes du Catholicisme. Le nonce Fabio Chigi protesta contre les stipulations anticanoniques que le traité renfermait, il refusa de le ratifier et Innocent X approuvant la conduite de son nonce refusa dans sa bulle *Zelus domus Dei* de reconnaître les articles en opposition avec la doctrine catholique. En cela le Pape continuait à se faire le défenseur des peuples, dont le traité de Westphalie foulait aux pieds audacieusement les plus chers intérêts. On leur avait promis une paix durable, ils ne connurent que la guerre. Les catholiques comptaient sur la liberté de conscience, elle leur fut plus que jamais enlevée par des princes, devenus omnipotents sur les ruines de toutes les anciennes franchises. Le peuple n'eut pas une parcelle de ces biens d'abbayes et d'évêchés dont le traité de Westphalie avait si libéralement fait des fiefs laïcs, et les princes ecclésiastiques, qui naguère pourvoyaient à ses besoins et soulageaient sa misère, avaient disparu (1648).

(1) Freudenfeld.

II.

L'Église et la France au dix-septième siècle.

Comme ce n'est plus seulement l'unité Européenne qui est brisée, mais que dans chaque nation de l'Europe deux partis vivent et agissent, il faut désormais nous résigner à faire d'un même peuple plusieurs histoires différentes, et à séparer dans notre étude ce que le Protestantisme a lui-même si profondément divisé.

Trois Frances s'offrent à nous. La France politique qui s'agite, entre parfois dans des convulsions lamentables, et toujours de plus en plus, en dépit de quelques passagers retours, s'éloigne de l'idée et du point de vue divins. La France hérétique, qui ne secoue le joug trop humiliant du Calvinisme que pour s'empêtrer dans les semi-hérésies du Jansénisme, du Quesnellisme, etc., et se perdre dans un mauvais esprit d'opposition et de révolte contre la Papauté. Enfin la France catholique, la vraie et vieille France qui, au milieu des fautes de la politique et des agissements de l'hérésie, se sanctifie, se garde admirable de ferveur et de vertu, et se livre aux œuvres saintes avec un enthousiasme et une ardeur que le zèle catholique avait rarement connus. — Nous devons séparer ces trois Frances pour les mieux étudier. La France hérétique et révolutionnaire fera l'objet des leçons suivantes; la France sainte et féconde en œuvres comme en vertus, nous apparaîtra plus tard. Maintenant, voyons agir la nouvelle France politique, avec les nouvelles idées de son pouvoir public et les nouvelles tendances de son gouvernement. Nous ferons deux parts de cette étude : allant d'abord de Henri IV à Louis XIV, puis

de Louis XIV à la Régence et à Louis XV, c'est-à-dire aux approches de la grande Révolution.

I. De Henri IV à Louis XIV. Nous avons vu Henri IV mériter par son abjuration le trône de France, et en occupant ce trône faire momentanément cesser les guerres intestines que la Réforme y avait si violemment allumées. Dans Henri IV, comme désormais dans tous les princes catholiques, nous retrouvons deux hommes, le politique et le particulier. Le politique commet dans Henri IV de lourdes fautes ; il donne à la révolte religieuse une existence que le traité de Westphalie couronnera et consommera ; il soutient les protestants quand il croit de son intérêt de le faire (1), et inaugure cette politique sans grandeur comme sans réussite, qui, sacrifiant le bien général à l'intérêt privé, local et du moment, ne s'aperçoit pas que pour un jour de paix et de gloire dont elle fait jouir un peuple, elle lui prépare des siècles de tribulations et de tempêtes. Le particulier, l'homme privé, est excellent ; Henri IV, brave,

(1) C'est ainsi qu'en 1609 il intervient dans la guerre de l'Espagne contre les Provinces-Unies, et obtient aux protestants le traité le plus avantageux. — Son intérêt politique était l'abaissement de la maison d'Autriche ; peu lui importait pour y parvenir de favoriser et de grandir l'hérésie. — On est navré quand on songe à cet abandon des grandes causes pour des intérêts mesquins d'ambition. La Providence semblait lui réserver la plus haute et la plus vaste mission. La Papauté venait de frapper à mort à Lépante le colosse musulman, Henri IV pouvait rouvrir la route de l'Orient et y fonder une domination française et chrétienne sur les ruines de l'Islamisme vaincu ; il pouvait devancer, par Alger et Tunis, notre domination en Afrique. « Sa grande vie, comme l'avait pressenti le génie de saint François de Sales, n'aurait fini que sur les dépouilles du Levant, après une finale ruine de l'hérésie et du Turkisme. » Mais ces hautes intuitions n'étaient plus de l'ère moderne : nous sommes condamnés à ne plus voir s'agiter que les intérêts les plus mesquins et les plus contestables d'une politique à courte vue.

habile, intelligent, aime son peuple, défend volontiers une noble cause, arrache, par exemple, les Jésuites à la haine homicide de leurs puissants ennemis, favorise les bonnes œuvres, aime le clergé et se montre franchement, s'il n'en donne pas toujours lui-même l'exemple, le défenseur et l'ami de la vertu.

En 1610, Henri IV tombe sous le fer criminel de Ra-vaillac, et la France pousse un long cri de douleur et d'indignation. Cette indignation est légitime, mais elle tourne bientôt en complot inique et en dangereuse erreur. Le complot regarde les Jésuites. Comme il faut les perdre à tout prix, on trouve habile d'en faire les complices de l'assassin. L'erreur regarde la Papauté. Après s'être déchainé, et trop justement, contre l'abominable doctrine du régicide, depuis longtemps anathématisée par le Concile de Constance, on s'en prit à la domination du Pape sur le temporel des rois. En repoussant une erreur on tua une vérité. Le livre de Bellarmin *De auctoritate Romani Pontificis in temporalibus* fut interdit sous peine de lèse-majesté. Tout le monde croyait gagner à la proscription et à l'étouffement de cette doctrine : tout le monde y perdit. Les rois se croyaient par là délivrés de la tutelle gênante de la Papauté, ils tombèrent entre les mains tout autrement rudes de la Révolution : les Parlements espéraient, en écartant Rome, dominer seuls et à l'aise la royauté ; ils trouvèrent eux aussi dans la Révolution leur bâillonnement et leur mort. Enfin, si le clergé de France s'imagina que, Rome repoussée, il devenait libre, une cruelle expérience lui apprit que pour un maître légitime dont on le débarrassait, des oppresseurs sans nombre lui étaient donnés.

Quatorze années de troubles et de guerres civiles suivirent la mort de Henri IV. Son fils Louis XIII n'avait que neuf ans, et la régence de la veuve de Henri IV Marie de Médicis ne pouvait suffire à maîtriser les factions rivales et à

retenir le choc bruyant des ambitions. Comprimés par la force du précédent règne, les nobles levèrent partout la tête et commencèrent à s'agiter. Tout devint prétexte aux chefs du Calvinisme pour troubler le royaume et combattre la cour, la disgrâce de Sully les irrita, et le moyen qu'employa Concini pour les apaiser ainsi que les ambitieux seigneurs catholiques devint bientôt pire que le mal. Concini leur dilapidait le trésor et ne faisait qu'aiguiser leurs convoitises et accroître leur insolence. Le prince de Condé alla jusqu'à se faire adjuger, pour lui-même 1,500,000 livres, pour les siens à proportion. Après Concini, ce fut de Luynes qui brouilla les affaires de la cour et accrut les forces de l'opposition (1619); il était temps que *Richelieu* parût. Né à Paris en 1585, sacré évêque de Luçon à vingt-deux ans avec dispense d'âge, Richelieu commença aux États généraux de 1614 à dévoiler ses talents. Marie de Médicis le nomma son aumônier avec une charge de secrétaire d'État (1616). Créé cardinal en 1620 Richelieu s'implanta à la cour, s'y rendit vite indispensable et commença cette carrière de ministre omnipotent, où les fautes se mêlent aux plus solides œuvres et les défauts aux plus précieuses qualités (1).

Nous le voyons travailler tout d'abord à la réformation du clergé et des ordres religieux, et déployer dans cette œuvre excellente beaucoup de zèle et un coup d'œil merveilleux. La nouvelle communauté de Sainte-Geneviève est fondée (1624), la Congrégation de France s'en suit (1644), Alain de Solminiac accomplit sa réforme; les congrégations de femmes comme celles d'hommes sortent de leur décadence et renaissent de leur mort (2). Saint Vincent de Paul était alors dans tout l'éclat de son héroïsme, et le vénérable Olier

(1) Voy. Dussieux, *Le card. de Richelieu*, Paris, Lecoivre.

(2) Nous ne faisons que signaler ces réformes, nous aurons plus loin l'occasion de nous y étendre.

fondait sa congrégation destinée à régénérer le clergé. L'affaire des Ursulines du couvent de Loudun, les possessions qui s'y multipliaient, les accusations qui pesaient sur Urbain Grandier curé de Loudun, le supplice de ce malheureux, faisaient grand bruit dans le monde, et partageaient les meilleurs esprits sur la réalité ou l'inanité du fait de ces possessions. Dans les œuvres innombrables qui servent de glorieux contrepoids aux malheurs et aux fautes de ce siècle, nous voyons constamment des membres de la haute noblesse jouer un admirable rôle. Si l'hérésie avait, en scindant cette noblesse, corrompu une partie considérable de l'aristocratie française, la partie demeurée catholique payait à la charité et au zèle un double contingent. La conduite d'Anne d'Autriche était un exemple et une excitation; Louis XIII était pieux et dévoué aux œuvres catholiques; Richelieu lui-même, homme de génie toujours, ambitieux sans principes tant qu'il maniait la politique extérieure, se faisait au dedans du royaume le coopérateur de tout le bien qui s'y organisait.

Mais en politique son action n'avait d'autre règle que l'intérêt. Où il fallait écraser les Calvinistes, il les écrasait; mais où il jugeait profitable de les secourir, de les fortifier, d'assurer le succès de leurs révoltes contre leurs souverains, il n'hésitait pas et s'en faisait le plus dévoué protecteur. Ainsi oscilla-t-il constamment entre ces deux contraires; ainsi la France soutint-elle les protestants Grisons contre les catholiques de la Valteline; ainsi encore, prenant le chemin opposé, Richelieu et Louis XIII livrèrent-ils au Calvinisme français des assauts énergiques. Louis XIII commença par le Béarn. Un demi-siècle auparavant Jeanne d'Albret en avait fait le boulevard de l'hérésie. La population catholique écrasée se voyait privée de tous les secours religieux et affreusement tyrannisée dans sa croyance; Henri IV avait essayé de lui rendre quelque liberté, mais ses ordres avaient

été audacieusement foulés aux pieds par les Huguenots, restés les plus forts. Les plaintes aussi déchirantes que justes qui parvinrent jusqu'à Louis XIII émurent son âme et la répression d'une iniquité déjà vieille d'un demi-siècle fut enfin décidée. Le roi se rendit en personne dans le Béarn, et sa présence suffit à tout faire rentrer dans l'ordre et la légalité. Mais le Béarn n'était pas la seule forteresse de l'hérésie ; partout où il n'avait pas trouvé une répression énergique, le Calvinisme s'était placé en face du roi catholique avec toute l'insolence de l'impunité et de la victoire. Après le Béarn, La Rochelle était devenue son refuge d'où il bravait insolemment l'autorité du roi. Les huguenots de La Rochelle, forts de l'appui des Anglais, ne firent d'abord que se rire de la tentative de Louis XIII et de Richelieu, mais bloqués par l'habile et intrépide ministre, séparés de l'Angleterre par une digue énorme, isolés de tous les côtés à la fois, ils durent se rendre à discrétion ; le roi y fit son entrée solennelle (1628) et la religion catholique avec lui. Privas, dans le Vivarais, ayant voulu résister, fut châtié rigoureusement, et le parti huguenot sans espérance, finit par conclure la paix à Alais en 1629. L'*Édit de grâce*, fixant les conditions de cette paix enleva aux rebelles leurs places de sûreté, dont un protestant, Schœll, a eu la franchise de dire « qu'elles étaient un pernicieux présent de Henri IV, par lequel un État était formé dans l'État » (1629). En même temps que leurs places fortes, l'obstination des chefs huguenots tomba. Le duc de Rohan se détacha du parti de la rébellion, le duc de La Trémoille s'était converti durant le siège de La Rochelle, le duc de Lesdiguières l'imita et fut à son tour imité par beaucoup d'autres.

Les protestants et les universitaires décrient volontiers cette expédition et les autres guerres de Louis XIII contre les protestants : Étranges hommes et plaisante manière de raisonner ! Laisser l'erreur et la révolte saper les bases d'un

État, c'est grandeur d'âme et largeur de vues ; les réprimer c'est tyrannie et sottise ! Que les Huguenots aient été intolérants jusqu'à proscrire les catholiques et leur culte, c'est naturel et légitime ; que les catholiques en aient fait autant, c'est une énorme iniquité ! Voilà comment beaucoup de gens manient le raisonnement et écrivent l'histoire.

— Seulement, il faut le dire, la confusion n'est pas seulement dans le cerveau des historiens, elle était dans la politique du ^{xvii}^e siècle surtout dans les combinaisons du grand ministre Richelieu. Vainqueur de l'hérésie dans le Béarn, à La Rochelle, dans le Vivarais, il la rendit entièrement victorieuse en préparant le traité de Westphalie. Ce fut son dernier coup de déplorable habileté ; il mourut âgé de 58 ans en 1642. Homme d'un incontestable génie, mais d'une élasticité de principes non moins incontestable. Entre les soucis de la politique et aussi, il faut le dire, la collaboration aux bonnes œuvres, il trouva le temps de fonder l'Académie française, d'établir l'imprimerie royale, de commencer le Jardin des Plantes, de faire paraître le premier journal, de construire le Palais Royal (Palais Cardinal), enfin de rebâtir magnifiquement la Sorbonne. Il y a dans Richelieu du grand homme, du vrai chrétien, et beaucoup de Machiavel.

Louis XIII mourut cinq mois après son ministre (1643), laissant un enfant qui sera Louis XIV et le prince d'Anjou qui sera le prince d'Orléans et deviendra le chef de la seconde branche des Bourbons. Anne d'Autriche fut régente, seule et sans le Conseil que lui imposait le testament du roi défunt. Ce fut le Parlement qui le décida ainsi, et cette décision provoquée par la Régente fut une faute et un malheur ; le Parlement n'était déjà que trop une puissance. Le rusé Mazarin (1) succéda à Richelieu et continua sa politique.

(1) Mazarin était né à Piscina, dans l'Abruzzi, en 1602.

Richelieu n'avait pas vu la consommation du traité de Westphalie, Mazarin l'y remplaça dans une parfaite unité de vues. Plus astucieux, il était moins énergique ; aussi l'accomplissement du plan de politique intérieure de ce dernier, sous une main trop peu solide, jeta-t-il le pays dans une série de troubles, de complots, de révolutions intestines. Le peuple souffrait d'une extrême misère et se plaignait, le Parlement accentuait ces plaintes pour faire pièce à la cour et augmenter son propre crédit. A la Régente, qui avec son ministre comptait l'emporter de haute lutte, on opposa des demandes de réductions d'impôts, demandes toujours chères aux peuples et commodes aux oppositions. « Bientôt tout est dans la confusion. La cour, les princes et les grands, les magistrats et les bourgeois, le peuple ou la foule forment autant de partis qui se heurtent, se croisent, s'unissent, se divisent ; ce sont des intrigues, des jeux, des coups tragiques, des combats, enfin un pêle-mêle qui ne s'explique que par le caractère français (1). » Ces révolutions demi-sérieuses, demi-ridicules portent, on le sait, le nom de guerres de la Fronde. Nous n'avons que faire de les décrire. Mazarin tour à tour chassé et rappelé, la Cour en exil ou en triomphe (1649-1652), forment les parties saillantes de ce drame héroïco-comique.

Au milieu de cet insignifiant tumulte, une chose restait navrante, c'était la misère du peuple. Des provinces entières étaient affreusement ravagées par la famine ; la Lorraine, la Picardie, la Champagne, etc., restaient dans une intolérable détresse, mais la charité catholique devenait aussi active que la faim et aussi étendue que le désastre. Des saints surgissaient de partout, une noblesse admirable de dévouement et de largesse tranchait sur celle qui dissipait ses forces dans des intrigues misérables et des ambitions

(1) L'abbé Blanc, *Histoire de l'Église*.

sans grandeur. Vincent de Paul, ses enfants, les âmes qu'avait électrisées sa charité merveilleuse, ressuscitaient les prodiges qu'avait vu la France lors de la guerre de Trente-Ans. — Les guerres de la Fronde durèrent jusqu'en 1652 ; Mazarin gouverna la France jusqu'à sa mort, 1661, époque où Louis XIV atteignait sa vingt-deuxième année et prenait résolument les rênes du gouvernement.

II. L'Église et la France sous Louis XIV. 1. Il est malaisé de parler de Louis XIV. C'est parler à la fois de grandes et de pauvres choses, de hautes qualités et de trop véritables défauts; d'illustres exploits et de navrants désastres. On sent le désarroi de l'âge moderne, où l'Église n'est plus là pour équilibrer les âmes et donner aux événements une direction et une moralité. Louis XIV est enivré de sa gloire, rêve à l'omnipotence, prononce dans cette ivresse du pouvoir absolu un mot gros de représailles et de tempêtes; *l'État c'est moi*. Il n'entend pas assez le langage de l'Église; il s'irrite du pouvoir des Papes, il est de la famille des Frédéric et des Napoléon, bien qu'il garde au fond du cœur la foi et la piété des rois chrétiens. D'ailleurs une cour adulatrice et trop complaisante à son orgueil comme à sa luxure achève de lui enlever ce qui lui pouvait rester du bon sens de l'humilité. Sauf les rares accents de Bourdaloue et de quelques autres prédicateurs, tout l'adule, tout le déifie. Une poésie enchanteresse l'enveloppe dans des nuages d'encens, le génie s'éveille à son ordre, tout se lève pour le servir, tout se courbe pour l'adorer et adorer jusqu'à ses plus ignominieuses passions. Siècle étrange! On peut le nommer le *grand siècle*, jamais peut-être le génie *humain* ne s'offrit à l'admiration avec un pareil cortège de chefs-d'œuvre; mais d'autre part, quel paganisme dans les idées, quel sensualisme dans les mœurs, quels troubles

dans la doctrine, quel alliage dans tout cet or ! — En politique, Louis XIV est disciple de Richelieu et de Mazarin. Laissé à sa droiture et à sa générosité natives, il eût sans doute médité et compris les nobles maximes de son ancêtre Louis IX ; mais son siècle le gâta, et, meilleur sous bien des rapports que son siècle, il ne sut pas le dominer et en prit trop ce qu'il avait de mauvais. Dans la première partie de son règne ses mœurs furent déplorables ; malgré son mariage avec Marie Thérèse d'Autriche il accorda à la duchesse de La Vallière, puis à madame de Montespan, une faveur qui fut un long scandale de quatorze ans. — Si l'on nous trouve sévère, que cette sévérité au moins ne soit pas injuste. Nous devons reconnaître à Louis XIV des traits d'une incontestable grandeur. Il alla bien moins loin qu'où la séduction le voulait entraîner, il sut prendre de précieuses initiatives, réparer noblement bien des fautes, et les sanglants nuages qui, durant la dernière partie de son règne, passèrent sur sa gloire, n'ont fait que lui imprimer les reflets d'une touchante grandeur.

2. Avant d'entrer dans le récit des rapports de la Papauté avec la France de Louis XIV, jetons un coup d'œil rétrospectif sur cette Papauté. — Innocent X mourut en 1655, après avoir assisté aux guerres furieuses suscitées en Europe par la Réforme, et au traité de Westphalie qui en favorisait déplorablement le retour en en fortifiant la cause ; après avoir courageusement saisi, corps à corps, dans le Jansénisme, un nouvel et plus opiniâtre ennemi de la foi que tous les autres. Les qualités personnelles d'Innocent X étaient éminentes ; pieux et zélé, charitable aux autres et austère à lui-même, économe et magnifique, il a laissé partout des vestiges de sa royale administration. — Son successeur fut *Alexandre VII* (le cardinal Fabio Chigi, 1655), qui régna au moment où Mazarin gouvernait la

France. C'est de là que lui vinrent tout d'abord ses premières difficultés. Mazarin qui avait apprécié lors des négociations de Munster son intrépidité inflexible, vit avec peine son élévation. Il réclama contre le fameux archevêque de Paris, le cardinal de Retz, en fuite et en exil à Rome depuis les troubles de la Fronde, la perte de sa juridiction. C'eût été approuver la doctrine hérétique d'après laquelle une faute grave fait perdre le caractère et les pouvoirs du presbytérat, c'eût été surtout mettre l'épiscopat sous les pieds de la puissance civile : Alexandre VII résista, tomba dans des difficultés assez graves avec la cour de France, et finalement accorda que le diocèse de Paris serait gouverné par un vicaire-général choisi par le cardinal de Retz dans une liste de six candidats que le roi aurait proposés. Nous en sommes encore aux conflits précurseurs de la grande lutte.

Voici comment ce malaise continue. Louis XIV réclamant pour ses ambassadeurs une place et des honneurs spéciaux, le duc de Créquy arrivé à Rome accentua beaucoup cette prétention, exigea pour lui seul un cérémonial inaccoutumé, éloigna de son palais Farnèse toute police romaine et prétendit pour ce palais à des droits de franchise exorbitants. Devenu comme une place de refuge, le palais Farnèse se remplit, dans ses abords, de spadassins et de malfaiteurs, les rixes avec la police romaine étaient de toute heure, dans l'une de ces rixes un page de l'ambassadeur fut tué; Créquy irrité quitta Rome refusant les réparations offertes par le Pape et les cardinaux. Louis XIV moins mesuré encore renvoya le nonce de Paris, et, le 26 juillet 1663, le Parlement de Provence prononça la confiscation au profit de la couronne d'Avignon et du Comtat Venaissin. Poussant à l'extrême ces vexations déjà si graves, le Gouvernement français allait faire partir une armée contre Rome quand Alexandre VII passa par le dur et humiliant

traité de Pise (1664) qui exilait le nonce Mario Ghigi, amenait à Versailles le cardinal Impériali porteur des excuses du Pape, et faisait élever sur une place de Rome un monument commémoratif de cette humiliation.

3. Ces orgueilleux et despotiques abus de la force ne vont plus cesser jusqu'au moment où la Providence fatiguée frappera le grand roi. — L'affaire de la *Régale* fait suite aux tracasseries déloyales que nous venons de parcourir.

Alexandre VII était mort le 22 mai 1667, le 20 juin suivant le cardinal Jules Rospigliosi le remplaçait sous le nom de *Clément IX*, et faisait monter sur le trône pontifical la suavité et la douceur du bon père qui ne songe qu'au bien de ses enfants. *Clément X* le remplaça bientôt (29 avril 1670) et bien que octogénaire eut un règne de plus de six ans. — Il se trouvait en face d'une guerre entreprise par les princes européens, Louis XIV en tête, dont le but était de priver Rome de ses revenus, et, avec ces revenus, de ses moyens d'action. — En France, d'après une concession du Saint-Siège, les rois durant la vacance d'un évêché ou archevêché jouissaient des revenus et nommaient aux bénéfices dépendants. Cette concession ne s'étendait qu'à un certain nombre de sièges, à ceux qui primitivement avaient eu les rois pour fondateurs. Le second Concile général de Lyon de 1274 avait même expressément défendu d'étendre ce droit déjà excessif, et jamais les Églises du Languedoc, de la Guienne, de la Provence et du Dauphiné n'y avaient été soumises. Sous Henri IV la couronne, sous prétexte qu'elle était ronde, avait essayé d'envelopper dans la *régale* toutes les Églises du royaume, mais l'usurpation avait été victorieusement repoussée : c'est elle que Louis XIV, dans une déclaration de 1673, voulut tenter de nouveau. De son chef, sans consulter même le Saint-Siège, il déclara toutes les Églises du royaume soumises indistinctement au droit

régalien. Tous les évêques se courbèrent, sauf deux les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui suivirent leur conscience, résistèrent aux prétentions anticanoniques de Louis XIV, et frappèrent d'excommunication les titulaires que l'autorité royale plaçait contre tout droit dans les bénéfices vacants dépendants de leur collation. Les bénéficiers frappés de ces censures en appelèrent aux métropolitains de Narbonne et de Toulouse, qui, épousant la cause du roi, déclarèrent nulles les censures des évêques d'Aleth et de Pamiers.

L'affaire fut alors portée devant le Saint-Siège qu'occupait depuis le 21 septembre 1676 Benoît Odescalchi, sous le nom d'*Innocent XI*. Innocent XI se montrait un des pontifes les plus accomplis du siècle. Habile administrateur, doux, prudent et ferme, il commença par réformer l'administration pontificale, rétablir les finances, combattre le népotisme dont le règne d'Alexandre VII avait précédemment été entaché. Puis, étendant plus loin son influence, il travailla avec succès à la paix générale et ne contribua pas peu au traité de Nimègue en 1678. C'est le Pape que Dieu mit en face du plus puissant roi de l'Europe moderne : il en était digne par sa fermeté et sa sagesse ; la cause d'ailleurs était digne elle-même de toute sa sollicitude, c'était la cause si souvent mise en jeu depuis les Henri d'Allemagne, les Frédéric et les Philippe le Bel, de l'indépendance de l'Église. Reculer devant la puissance de Louis XIV eût été trahir, Innocent XI cassa les ordonnances des métropolitains de Narbonne et de Toulouse, et dans deux brefs adressés au roi (12 mars et 24 septembre 1678), puis dans un troisième (29 décembre 1679), il dénonçait les conseils perfides de l'entourage du monarque, s'efforçait de ramener la France aux saines traditions du devoir, et ne dissimulait pas quelle serait l'issue de son obstination. Louis XIV était alors dans le plein midi de sa gloire, ses

armes partout victorieuses faisaient de lui l'arbitre de l'Europe entière. Madrid s'était abaissée devant lui (1662); l'Algérie avait fait droit à sa plainte; le Portugal l'implorait contre l'Espagne, Léopold d'Autriche contre les Turcs, Venise contre les mêmes ennemis; les Pays-Bas Espagnols étaient foudroyés par la rapidité de ses victoires (1668); il avait rompu le faisceau de la *triple alliance* et la Hollande aux abois ne s'était sauvée qu'en se plongeant sous ses eaux; les peuples Européens coalisés contre la France avaient presque partout rencontré un héros et une victoire pour briser leur effort; les armes françaises allaient même poursuivre l'ennemi jusque dans ses colonies lointaines, et pendant que Duquesne anéantissait la marine Espagnole dans les eaux de Sicile, d'Estrées ravageait dans les Antilles et au Sénégal les établissements Hollandais; le traité de Nimègue (1678) mettait le sceau à ces victoires et à cette puissance, Louis XIV parlait en maître à l'Europe ou plutôt au monde. Se croyant presque un dieu, Louis XIV avait oublié qu'il était fils et sujet de l'Église, et quand, dans ses trois brefs, Innocent XI le lui rappela, ce souvenir importun ne provoqua que sa colère.

Pour son malheur et celui de la France, son entourage ne le valait pas, ses ministres le poussaient à un schisme que la faiblesse des évêques semblait rendre possible. Les évêques ne virent plus pour eux qu'un devoir : défendre contre Rome la cause de l'omnipotence royale. Placés sur ce terrain faux, ils ne cessèrent de réprover et d'entraver l'action de Rome qui ne faisait pourtant que défendre leur indépendance et sauvegarder leur plus précieux intérêt. A la mort de l'évêque de Pamiers, le métropolitain ayant nommé des grands-vicaires, Innocent XI les cassa. L'épiscopat français se prononça contre cet acte, demanda au roi la permission de réunir en assemblée les évêques présents à Paris (1681), et cette assemblée elle-même réclama *du roi*

ou un Concile national, ou du moins une assemblée générale du clergé de France tout entier. Le Concile eût été le schisme; Louis XIV plus avisé et plus calme se contenta d'accorder l'assemblée générale, ce fut la fautive :

Assemblée de 1682 (1).

4. Ne voyons pas dans l'écart qui a rendu cette assemblée célèbre un simple malheur fortuit, une faute sans préméditation. Le ministre Colbert avait dès longtemps préparé le coup. L'assemblée de 1682 est la reprise, pour la centième fois, de la lutte contre le pouvoir suprême du Pontife romain. Cette assemblée a ses racines dans les agissements de Philippe le Bel et de ses légistes, avant eux de Frédéric II et de Pierre des Vignes, après eux, de Louis de Bavière et des jurisconsultes à ses gages et à sa discrétion; la Pragmatique de Bourges sous Charles VII, les conciliabules de Louis XII, les prétentions de Bale et de Constance servent de préliminaires aux *quatre articles*. Et, ne l'oublions pas, car c'est le point capital de cette triste affaire, le clergé n'est ici qu'au second rang, c'est Colbert, ministre de Louis XIV, qui a tout fait, tout disposé, tout rendu possible. C'est le pouvoir civil qui pour mieux tenir le clergé national sous sa dépendance, commence, en le leurrant avec des perspectives de liberté, à le détacher du Siège Romain d'où lui vient sa vie, sa force, sa noblesse, son indépendance. Colbert avait dès longtemps préparé l'assemblée de 1682 en choisissant ses hommes. Rien de curieux, ou plutôt de tristement instructif comme la lecture des notes que le ministre de Louis XIV nous a laissées. Il avait sur chaque évêque, sur chaque docteur, sur chaque

(1) Voy. Ch. Gérin, *Recherches historiq. sur l'assemblée de 1682*, Paris, Lecoq. — Ouvrage très précieux à consulter.

professeur plus influent, l'appréciation la plus précise. Bossuet avait sa note comme les autres ; tout élément trop libre , tout talent trop affranchi était écarté, et remplacé par des prélats dociles ou imbus des idées d'opposition au Saint-Siège. Fénelon nous apprend que « beaucoup d'évêques étaient alors mal disposés à l'égard du Pape. » Tous subissaient plus ou moins la pression du pouvoir civil, et ne se déclaraient libres du Pape que pour être les esclaves du roi.

Bossuet (1) fit le discours d'ouverture, c'est son magnifique sermon sur *l'unité de l'Église*, dans lequel il est facile de voir ce grand génie torturé à la fois par la peur d'adhérer à un schisme, et la peur bien moins noble de déplaire à Colbert et au roi. On sent qu'il possède la vraie et traditionnelle doctrine, on sent aussi qu'il en retient

(1) On s'est demandé quelle attitude et quel rôle Bossuet avait eus dans l'assemblée de 1682. Question difficile qu'il sera toujours malaisé de trancher clairement. Que Bossuet ait eu l'intuition des grandes choses, que l'unité de l'Église, la suprématie du Siège de Pierre, la nécessité d'y tout ramener, la désastreuse suite des schismes et l'impossibilité à une Église nationale d'échapper à la servitude et à la mort sitôt qu'elle se sépare de Rome, aient constamment frappé ce grand génie : voilà qui reste incontestable. Bossuet répugnait singulièrement à ce que l'assemblée s'occupât des *quatre articles*, il revenait constamment à l'étude de la Tradition indispensable en pareille matière, il s'opposait à toute précipitation. Dans la commission même des *quatre articles*, il défendit énergiquement l'indéfectibilité du Siège Romain, jamais il ne voulut entendre parler d'appel au futur Concile ; à la rédaction de l'évêque de Tournai il en opposa une autre plus adoucie, encore il paraîtrait que celle que nous avons comme la sienne, a été altérée et n'a plus le sens et la mesure orthodoxes qu'il avait su habilement lui conserver. Bossuet, dans des représentations à l'archevêque de Reims, qualifie d'*odieuses* les quatre propositions qu'on voulait faire accepter à l'assemblée. Quant à la *déclaration*, on sait le mot de chagrin et de dépit qui lui échappa : *abeat quo libuerit!* — Mais, d'autre part, Bossuet fut trop, pour sa gloire, emporté dans le mouvement d'opposition qui avait à la cour de Versailles son mot d'ordre et sa direction. Il *rusa* trop pour un grand homme, et s'efforça avec une opiniâtreté dont on ne doit pas lui savoir gré de mettre d'accord sa conscience avec la volonté de Colbert qui agissait sans conscience.

et n'ose pas en laisser s'échapper tous les rayons. — L'assemblée composée de trente-quatre archevêques et évêques et de trente-cinq députés du second ordre (1) s'occupa tout d'abord de l'affaire de la *régale*, et, plus royaliste que le roi, plus absolue contre Rome que Louis XIV lui-même, elle était prête à tout accorder au pouvoir. Louis XIV, plus sage, éclairé d'ailleurs par la noble résistance d'Innocent XI, se désista de beaucoup de ses prétentions, et parut prêt à se restreindre à un droit de présentation avec engagement de ne faire que de bons choix. L'assemblée voulait tout ce que voulait le monarque, paraissant borner sa mission à lui faire sa cour. Quant au Pape, elle lui envoya rédigée par Bossuet une lettre qui, poliment et avec forme, lui donnait des conseils et jetait un blâme assez direct sur sa conduite passée. Le Pape se redressa contre ses fils de France de toute la hauteur de la doctrine et de la tradition, et leur rappela quels étaient devant les anciens Césars les nobles athlètes de l'indépendance de l'Église. A toutes les époques de ces grandioses luttes il y avait eu des Athanase, des Hilaire, des Chrysostôme, eux, hélas ! n'avaient opposé qu'un silence complaisant et approuvateur : « Qui de vous a pris en main devant le roi cette noble cause, cette cause si juste et si sainte ? Qui de vous est descendu dans l'arène ? Qui s'est opposé comme un mur pour la maison d'Israël ? Qui a dit une parole où l'on pût entrevoir l'antique liberté ? » Les prélats de cour qui composaient en grande partie l'assemblée n'entendirent rien à ce fier et paternel reproche, et deux imprudents Le Tellier de Reims et de Harlay de Paris proposèrent, en dépit de l'opposition formelle de Bossuet, de traiter la question *de l'autorité du Pape* : c'était le désir ou plutôt l'ordre de Louis XIV, on s'y rendit. Bossuet ayant voulu, par une habile diversion,

(1) La plupart choisis par Colbert et décidés à le servir.

que dans cette question épineuse on étudiait au moins à fond la tradition de l'Eglise, de Harlay trouva que cette étude était trop longue et Louis XIV donna l'ordre de tout mener promptement. Entrons dans cette triste aventure en étudiant 1° les *quatre articles* en eux-mêmes, 2° dans leurs conséquences et leurs accessoires, 3° dans l'accueil qui leur fut fait au temps même et depuis.

5. Les *quatre articles*, où l'on formulait ce que l'on consentait à laisser au Pape de pouvoirs, rédigés d'abord mal et lourdement par l'évêque de Tournay, le furent ensuite par Bossuet et approuvés par l'assemblée, le 19 mars 1682 (1). Les voici. — « Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'Eglise gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres, et leurs fondements appuyés sur les saints canons et la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté si vénérable aux

(1) Avons-nous la vraie rédaction de Bossuet ? Nous avons insinué plus haut qu'il est permis d'en douter. Deux pièces authentiques ayant appartenu à deux membres de l'assemblée de 1682 viennent d'être découvertes, qui présentent une rédaction autre que celle qu'approuva définitivement l'assemblée. La rédaction du quatrième article, lequel est le plus inconciliable avec la tradition catholique, quand elle fut montrée à des théologiens, leur parut beaucoup plus favorable aux prérogatives du Saint-Siège que la rédaction exigée et approuvée par l'assemblée. — Dans toute cette rédaction, du reste, même celle qui est de Bossuet, on ne cesse de retrouver je ne sais quoi d'embarrassé, d'inquiet, de tourmenté. Le rédacteur se sent manifestement sur un terrain dangereux et faux. Il a bien cet air troublé d'un voyageur en pays infesté. Ces continuels appels à la tradition, aux maximes des saints, aux exemples des Pères, etc., cachent mal un manque trop visible d'assurance. Bossuet dut beaucoup souffrir, et son *abeat quo libuerit* est l'expression de ce malaise.

yeux de toutes les nations du Siège Apostolique, où s'enseigne la foi et où se conserve l'unité de l'Église. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance qui renferme la paix de l'Église comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les âmes simples de la communion de l'Église et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels abus que nous, archevêques et évêques, assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres députés qui représentent l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération d'établir et de déclarer :

« 1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles ; Jésus-Christ nous apprenant lui-même « que son royaume n'est pas de ce monde, » et en un autre endroit : « qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » et qu'ainsi ce principe de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : « que toute puissance soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu. » — Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles : qu'ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement par l'autorité des chefs de l'Église ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils lui doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie comme conforme à la parole de Dieu,

à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siège apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle que les décrets du saint Concile œcuménique de Constance, dans les sessions iv^e et v^e, approuvés par le Siège Apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des Pontifes Romains et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans toute leur force et leur vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général : que les règles, les mœurs, et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Siège Apostolique que les lois et les coutumes, établies du consentement de ce Siège respectable et des Églises, subsistent invariablement.

» 4° Quoique le Pape ait la plus grande part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

Telle est la déclaration du clergé de France : voici celle du vrai chef, du guide véritable, du plénipotentiaire unique de cette assemblée : « Défendons, dit Louis XIV, à tous nos sujets et aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et réguliers de quelque ordre, d'enseigner dans leurs maisons, collèges ou séminaires, ou d'écrire quelque chose de contraire à la doctrine contenue dans cette déclaration. Or-

donnons que ceux qui seront désormais choisis pour enseigner la théologie dans tous les collèges de chaque université, séculiers et réguliers, souscriront cette déclaration avant de pouvoir faire cette fonction..... Que dans tous les collèges et maisons desdites universités où il y aura plusieurs professeurs réguliers ou séculiers, l'un d'eux sera chargé tous les ans d'enseigner la doctrine enseignée en ladite déclaration. Voulons qu'aucun bachelier ne puisse être désormais licencié en théologie ni droit canon, ni être reçu docteur qu'après avoir soutenu ladite doctrine. »

Il faut retourner loin en arrière, jusque dans les plus mauvais jours du césarisme, pour trouver une pareille invasion du pouvoir civil en matière de doctrine, et, pour une Église une pareille *servitude* et une semblable humiliation. On se séparait de la noble et divine autorité de saint Pierre, et on tombait sous le joug écrasant d'un Colbert! — Le moindre examen de ces propositions « *odieuses* (1) » suffira à nous en faire comprendre le faux, le débile, et l'anti-doctrinal.

Le *premier article* commence par un malentendu misérable. Il y a des choses purement spirituelles, d'autres purement civiles, d'autres mixtes, et ces dernières sont peut-être les plus nombreuses. Autant donc il serait absurde de séparer le corps de l'âme dans l'être humain, autant il l'est de vouloir soustraire à l'autorité religieuse ces questions, qui, touchant au civil, n'en ont pas moins leur plus vitale racine dans la conscience. Les textes de l'Écriture apportés par les prélats de 1682 portent tous à faux. Assurément personne ne nie l'existence et la légitimité du pouvoir civil, personne ne lui enlève sa sphère d'action, ni ne force le seuil de ses attributions propres, mais de là, à en exclure la conscience et par conséquent les décisions de l'autorité spirituelle partout

(1) Mot de Bossuet.

où les deux sociétés se touchent, il y a un abîme. Au fond que voulait Louis XIV ? Une seule chose : l'omnipotence. Il était ce que furent les Henri IV et les Frédéric d'Allemagne, ce qu'avaient été les Césars romains, il revendiquait pour son sceptre la double soumission des âmes comme des corps ; grâce aux théories protestantes, il prétendait devenir le seul maître du monde, il était la loi elle-même, l'autorité unique devant laquelle tout devait plier, mais qui ne pliait elle-même devant quoi que ce soit. C'était la reprise sans ménagement de la théorie césarienne du pouvoir divin. Le roi reçoit son pouvoir de Dieu, la nation n'est pour rien dans sa puissance, l'autorité religieuse ne l'atteint pas, tout lui est permis, et nul frein n'est posé à ses volontés tyranniques. Quand cette théorie prévaut, deux effets se produisent : si le monarque est le plus fort, tout doit plier devant son absolutisme ; si sa puissance pâlit et succombe, il monte à l'échafaud.

Le *second article* est rempli de fausses assertions et repose sur une base ruineuse. Les sessions iv et v du Concile de Constance sont données comme œcuméniques, comme approuvées du Siège souverain. Nous avons vu précédemment (Concile de Constance) combien mensongère est cette assertion. Mais cet article n'est pas seulement ruineux comme sa base, il semble presque confiner à l'absurde. Il n'y a pas plus de Concile œcuménique sans le Pape qu'il n'y a de corps humain sans sa tête. Un Concile sans le Pape est une hypothèse absolument impossible. Comment comprendre alors le cas où un Concile serait supérieur au Pape ? Étranges aberrations ! L'assemblée de 1682 vient de décider que la puissance royale est supérieure à toute autre et n'en reconnaît aucune au-dessus d'elle, parce qu'elle *vient de Dieu*, et la puissance du Pontife romain, qui certes elle aussi vient de Dieu, sera soumise à la puissance du Concile !

Le *troisième article* mettait les canons au-dessus du Pape : mais quand cette même assemblée demandait à Innocent XI

de se relâcher de la rigueur des canons, elle le faisait donc supérieur aux canons? Que si l'assemblée veut simplement rappeler au Pape que, bien que tout-puissant, il ne doit pas user de cette toute-puissance arbitrairement et sans règle : c'est une inutile impertinence. Nul pouvoir ne s'est montré plus large et plus tolérant que le Siège de Rome à concéder aux Églises particulières des franchises et des privilèges. Nous dirons plus loin que les vrais ennemis des *libertés gallicanes* ont été, non pas les Papes, mais les rois, les ministres, les Parlements, qui n'y ont jamais cherché que des chaînes pour l'épiscopat et le clergé. L'article troisième qui sous prétexte des *libertés gallicanes* soumettait les actes des Souverains Pontifes au contrôle du conseil d'État, y devait à plus forte raison soumettre les actes des simples évêques. Ainsi fut joué le clergé français. Dès 1702, Bossuet se voyait victime de ces fameuses *libertés gallicanes*, et on lui refusait l'*imprimatur* à l'un de ses ouvrages, jusqu'à ce que l'ouvrage eût été examiné par un docteur de Sorbonne. Un juge de la foi examiné par son inférieur sans autorité ni mandat dans les choses de la doctrine! Le châtement était dur mais juste.

L'article quatrième rejetait l'infailibilité du Pape, en déclarant qu'avant l'assentiment de l'Église son jugement, dans les matières de foi, n'est pas irréformable. Rien ne gênait autant la logique de Bossuet que l'exigence de l'assemblée sur ce point. Le Siège de Pierre est *indéfectible*, impossible l'Écriture à la main de rejeter cette affirmation; mais alors comment peut-il tomber dans l'erreur? Il doit toujours rester debout; alors comment est-il possible qu'il tombe? S'il lui faut l'assentiment de l'Église pour que l'on soit sûr qu'il n'erre point, comment peut-il lui être dit qu'il « doit confirmer ses frères, » quand au contraire ce sont ses frères « qui le doivent confirmer? »

6. Le pouvoir civil triomphait. La doctrine et la logique

lui tenaient peu à cœur ; ce qui lui importait c'était d'avoir à son service une législation perfidement vague et élastique, à l'aide de laquelle il pût se moquer du Pape de Rome et asservir le clergé de France. Toute bulle qui déplaira sera supprimée ; tout acte gênant du Pontife Romain sera non avenu ; et quant aux évêques et aux prêtres du royaume, nous verrons tout à l'heure comment un Parlement janséniste pourra *légalement* les traiter. Fénelon disait : « Le roi dans la pratique est plus chef de l'Église que le Pape en France. Libertés à l'égard du Pape : servitude envers le roi. Autorité du roi sur l'Église dévolue aux juges laïcs : les laïcs dominent les évêques : le tiers-état domine les premiers seigneurs. Exemples : abus énorme de l'appel comme d'abus : abus de ne pas souffrir de conciles provinciaux : abus de ne pas laisser les évêques concerter avec leur chef : abus de vouloir que des laïcs demandent et examinent les bulles sur la foi. Maximes schismatiques du Parlement : rois et juges ne peuvent être excommuniés (1). » Bossuet disait avec une ironie amère : « que les jaloux de la France n'auraient pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'église, *toujours employées contre elle-même* (2). » — Une conséquence funeste de la déclaration de 1682 était la *sécularisation* de la société civile. La voici débarrassée de l'Église, elle va marcher seule et elle marchera aux abîmes.

7. Heureusement qu'il ne faut pas chercher dans la déclaration de 1682 la vraie tradition de l'Église de France. Nous l'avons dit, elle est le fruit d'une pression longue et calculée du ministre Colbert, d'un orgueil exalté de Louis XIV, d'un moment de fascination et de faiblesse du clergé. La

(1) Plans de gouvernement, art. II, § 4.

(2) Oraison funèbre de Le Tellier.

vraie France catholique n'était pas là. Aux États généraux de 1614, à l'assemblée du clergé de 1625, elle repoussait ce qui devait faire plus tard la substance de la déclaration. Les bacheliers de Sorbonne juraient, d'après une formule de 1629, de ne rien dire ni rien croire qui fût contraire aux décrets des Souverains Pontifes. C'est le même clergé français qui condamnait l'ouvrage de Pierre Pithou, *des libertés de l'Église gallicane*. Mais à côté de ce clergé encore orthodoxe grandissait le parti franchement hostile et déjà presque hérétique des Parlementaires, où Pierre Pithou trouvait approbation et faveur. Survint Louis XIV, survinrent surtout ses ministres qui poussèrent le roi dans la voie du schisme et semèrent ces doctrines qui devaient si tristement fructifier.

Dès que la *déclaration* fut connue, elle excita partout la plus formelle et la plus énergique réprobation. L'Espagne, l'Autriche, la Flandre, l'Italie, en repoussèrent toutes les audaces ; l'Église hongroise la déclara *détestable*. Quant aux Souverains Pontifes, ils la réprouvèrent hautement. Innocent XI, dans un bref du 11 avril 1682, cassa et annula tout ce qui s'était fait touchant la *régale*, et témoigna sa réprobation pour les doctrines de l'assemblée de 1682. Alexandre VIII fit une bulle, *Inter multiplices*, dans laquelle il improuva et annula tout ce qui était contenu dans la déclaration. Cette bulle tenue assez à l'écart par la douceur prudente de la cour romaine fut un peu avant la mort d'Alexandre publiée solennellement. Quelques heures avant d'expirer le pape écrivit à Louis XIV la lettre la plus touchante et la plus énergique pour lui faire retirer cette funeste déclaration. Clément XI, dans un bref à Louis XIV, du 31 août 1706, condamna à son tour la déclaration : Enfin le profond théologien Benoît XIV s'exprime ainsi dans une lettre au grand inquisiteur d'Espagne : « On trouverait difficilement un autre acte aussi contraire à la doctrine univer-

sellement tenue hors de France touchant l'absolue infaillibilité du Pontife Romain enseignant *ex cathedrâ*. » Continuons à suivre la chaîne de ces universelles improbations. L'université de Douai fit parvenir à Louis XIV une plainte émue. L'université de Louvain composa un traité où étaient réfutées les doctrines de la déclaration. La Sorbonne n'inscrivit les quatre articles que sous la pression de la force. Plusieurs des prêtres signataires revinrent sur leur adhésion, et Innocent XII réclama et obtint des membres de l'assemblée de 1682 nommés à des évêchés une rétractation explicite des doctrines contenues dans les quatre articles ; cette rétractation la voici : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur qui pénètre le fond de nos cœurs, à raison des choses qui se sont passées dans l'assemblée de 1682, et qui ont souverainement déplu à Votre Sainteté, ainsi qu'à ses prédécesseurs. En conséquence si quelques points ont pu être considérés comme décrétés dans cette assemblée sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous les tenons pour non décrétés, et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels. » Louis XIV lui-même, quand le malheur l'aura étreint et dompté, écrira à Innocent XII, le 14 septembre 1693 : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné des ordres nécessaires afin que les affaires contenues dans mon édit du 23 mars 1682, concernant la déclaration faite par le clergé de mon royaume, à quoi les conjectures d'alors m'avaient obligé, n'aient pas de suite (1). »

Telle est cette œuvre : mauvaise en elle-même, mauvaise

(1) On a essayé de prouver et peut-être a-t-on réussi, que sur la fin de sa vie, Louis XIV avait envoyé à Clément XI une rétractation explicite de la déclaration. Les autorités citées par M. l'abbé Davin sont : Benoît XIV, Pie VII, d'Alembert, l'abbé de Pradt, Portalis, Napoléon I. — Nous n'avons pas parlé de la *défense de la déclaration* entreprise par Bossuet sur l'ordre de Louis XIV, et qui fit, durant près de vingt ans, le déses-

dans ses résultats. De ces résultats un mot nous reste à dire. — Les uns se sont prolongés jusqu'à nos jours, les autres ont rempli de leurs dangers le règne même de Louis XIV et les temps qui l'ont immédiatement suivi.

La *déclaration* de 1682 n'a jamais été qu'une arme contre le clergé de France. Il n'a jamais été sérieusement question de la doctrine, on s'en est de moins en moins occupé; mais ce qui est resté, c'est le moyen commode d'opprimer le clergé de France, de torturer sa conscience, de lui arracher des concessions sous la menace d'avoir à confesser et à enseigner les *quatre articles*. A la bulle *Apostolicum*, dans laquelle Clément XII revendiquait la liberté et l'indépendance de l'autorité spirituelle, le conseil opposa en 1766 l'édit de 1682, et rappela qu'il était loi du royaume. Les Parlements tenaient aux quatre articles comme à l'armela mieux trempée contre le Saint-Siège. Napoléon disait : « Avec le second article seul, je puis me passer du Pape. » De temps en temps dans nos Chambres si pleines d'éléments révolutionnaires, la déclaration reparaît; la profonde ignorance des choses religieuses qui nous a envahi ne laisse plus rien entendre aux doctrines; mais d'instinct, les adversaires de la Papauté et du clergé comprennent qu'il y a là tout un arsenal préparé pour combattre et asservir l'Église.

8. Mais revenons dans la France de Louis XIV et des prélats de 1682. On y parlait sans trop se comprendre des *libertés gallicanes* (1) qu'il importait de sauvegarder, et les *servitudes* s'accumulaient d'une façon désastreuse sur le

poir de son auteur. Les brouillons laissés par Bossuet témoignent par leurs ratures, leurs changements, leurs mutilations de toute espèce, que ce génie luttait contre sa conscience et contre l'impossible à la fois.

(1) Étrange chose! Tout semble reposer sur ce fondement : *libertés de l'Église gallicane*. Or, quand on en vient à approfondir ce que sont au juste ces libertés, rien n'est plus indécis et ne prête davantage à la diver-

clergé; de mauvais jours s'appesantissaient sur l'Église et en présageaient de plus mauvais encore. Rien n'est important comme l'étude approfondie de cette époque qui a tant influé sur les catastrophes dont elle a rapidement été suivie : étudions-la donc dans ses premières origines. Le Protestantisme survient qui délie l'homme et la société de toute croyance comme de tous devoirs, le rend seul juge de ses droits, exalte son orgueil, tue en lui l'amour de la règle et éteint absolument tout instinct de subordination. En 1682, la Révolution est déjà en marche, mais elle n'est encore qu'aux plus hauts sommets, dans les régions religieuses. Deux espérances de salut restent seules : l'action toute-puissante de la Papauté, la vigueur et la sainteté apostoliques du clergé de France : la première tombe par la déclaration de 1682, la seconde par l'absolutisme royal qui dispose des choix épiscopaux et les altère par un triste et scandaleux mélange.

Louis XIV inaugure dans l'histoire de la royauté en France

sité des interprétations. Bossuet reste dans le vague. Fleury, qui précise et en compte 12, n'est guère plus net; les parlementaires ne voient, eux, dans « ces libertés » que le moyen d'opprimer la cour de Rome par le clergé de France et le clergé de France par le Parlement. Laissons la parole à un homme qui a étudié à fond cette époque et cette question. « Lorsque paraissent pour la première fois dans l'histoire au ^{xiii}^e siècle, les mots de *libertés de l'Église gallicane*, ils servent à désigner les immunités, les franchises, les privilèges que nos rois accordaient aux ecclésiastiques contre leurs propres officiers et contre leurs seigneurs féodaux. Beaucoup plus tard, au milieu des désordres nés du grand schisme, dont Philippe le Bel avait été la première cause, le clergé français ayant à maintenir sa discipline et ses lois contre les prétentions rivales des Papes dont le titre était contesté, s'appuya quelquefois sur l'autorité royale et donna à ses antiques usages le nom de *libertés de l'Église gallicane*. Comme le souvenir des abus de la cour d'Avignon perpétuait, même au sein du clergé, une certaine défiance contre le Saint-Siège, les légistes s'emparèrent de ce mot et l'étendirent à toutes les usurpations que, sous le nom du pouvoir royal, ils commettaient sur les droits des ecclésiastiques français et sur ceux du Souverain Pontife lui-même. » *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682*, par M. Ch. Gérin, p. 13.

une phase nouvelle, celle de l'*absolutisme*. L'État c'est lui, la nation n'est plus rien. La seule idée d'une limite qu'on mettrait à son pouvoir lui semble une insulte; l'Église elle-même doit entrer dans le vaste système d'obéissance où tout le reste se meut. Voici d'ailleurs les paroles mêmes du grand roi. «... Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient... Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, et *ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples*. » « Vous devez, dit Louis XIV à son fils, être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés tant par les gens d'Église que par les séculiers. » Avec une théorie pareille on rejoignait ce césarisme romain qui désirait que l'Empire n'eût qu'une tête pour la pouvoir abattre d'un coup. Jamais on n'appréciera comme elle le mérite l'opiniâtre intrépidité des Papes à combattre cet absolutisme des rois. Ne doutons pas qu'en France cet absolutisme eut des conséquences très graves. La nation n'était plus entendue, les États généraux n'en traduisaient plus au pouvoir les aspirations et les demandes, et plus haut que les intérêts de la terre, les intérêts de l'Église et des âmes continuaient à être lésés gravement.

Dès 1650 la grande époque de Vincent de Paul et du vénérable Olier est close : le mouvement de rénovation qu'ils ont opéré dans le clergé est brusquement arrêté. Les hautes prélatures sont données à des fils de famille, dont les meilleurs apportent à l'autel une âme séculière, des habitudes de bien-être, de luxe et de dissipation, prélats courtisans qui encombre les marches du trône, et que leurs diocèses n'aperçoivent qu'à de rares intervalles. Les abbayes deviennent la proie de la cupidité et le prix du plus inavouable trafic. On demeure stupéfait lorsque, en

parcourant les documents authentiques, l'on tombe sur des listes comme celle-ci : « 1^{er} novembre 1684 Moret portemalle du roi a eu l'abbaye de Preuilly. — 20 avril 1685 Moret valet de garde-robe eut une pension de 1,000 francs sur l'évêché d'Aire. — 16 février, le roi donna à Joyeuse premier valet de chambre du Dauphin 6,000 livres sur l'abbaye de Saint-Amand... » Nous ferions un volume avec des listes semblables. Et il y a plus triste encore. Les abbayes les plus anciennes et les plus illustres servirent d'apanage aux bâtards des rois, ou même à leurs plus indignes favoris. La douleur et l'indignation montent au cœur quand on lit un document comme celui-ci : « Les chevaliers de Malte se plaignent de la nomination du bâtard Vendôme au grand prieuré de leur ordre. » De quoi se plaignent-ils ? de ce que ce chevalier Vendôme soit trop éloigné du sang royal : du bâtard immédiat du roi ils ne se seraient pas plaints ! Les enfants naturels de Henri IV vivaient encore, souillaient et dévoraient les bénéfices de l'Église que ceux de Louis XIV, aussi nombreux et plus impudents, réclamaient leur part au pillage et à la profanation. Nous aurions les dernières tristesses de cette page d'histoire si nous lisions les lettres que des abbés et des évêques adressent à Colbert, au roi, aux favoris, aux courtisanes royales, pour mendier bassement les honneurs et surtout les revenus. — Rome luttait avec une énergie indomptable pour délivrer le clergé de France de sa servitude, et son plus grand adversaire dans cette œuvre d'affranchissement était ce même clergé. Quand l'affaire de la Déclaration était pour le Pape un sujet de douleur et un motif de zèle, les évêques avaient le cœur d'écrire à Louis XIV : « Nous avons appris avec un extrême déplaisir que le Pape a écrit à Votre Majesté un bref par lequel il l'exhorte à ne pas assujettir quelque une de nos églises... Nous souffrons avec une peine extraordinaire que l'on menace le fils aîné de l'Église. » Une femme d'esprit se

moquait d'eux en ces termes : « Ils ont tous écrit une lettre au Pape , où ils disent que bien loin que les évêques se plaignent du roi , ils le regardent comme le protecteur de l'Église (1). »

Ils étaient faits pour la servitude , ils en porteront le fardeau , écrasant déjà sous Louis XIV , plus écrasant encore après , quand le Parlement janséniste et libre-penseur lui aura succédé. Alors ils écriront au roi (1666) : « Combien de fois sous le spécieux prétexte des libertés de l'Église gallicane nous a-t-on ravi la liberté de connaître et le pouvoir de décider des choses qui sont purement de la juridiction des ministres de Jésus-Christ ! »

En attendant , Louis XIV faisait au Saint-Siège une guerre de tracasseries et de procédés déplorables. Après qu'Innocent XI eut condamné ce qui s'était passé dans l'assemblée de 1682 , le roi , pour s'en venger , affecta de nommer aux évêchés vacants les défenseurs les plus hardis des quatre articles ; Innocent XI refusait les bulles , tandis que Louis XIV défendait aux évêques nommés , agréés du Saint-Siège , de demander leur institution canonique. Cette double opposition laissa bientôt trente-cinq églises cathédrales sans évêques.

Un nouvel acte de despotisme aggrava encore la situation. Nous avons vu plus haut quelque chose des *franchises* étrangement abusives , d'après lesquelles , à Rome , les ambassadeurs exemptaient tout le quartier de leur hôtel des impôts et de la police du Pape. Les abus étaient devenus intolérables ; plusieurs Papes , Jules III , Pie IV , Grégoire XIII , Sixte V , avaient voulu mais sans y réussir les faire cesser ; Innocent XI prit le bon moyen et annonça qu'à l'avenir il n'accréditerait plus un ambassadeur , qu'il ne promît l'abolition de ces *franchises*. Les Cours de l'Europe se sou-

(1) M^{me} de Sévigné à M^{me} de Grignan.

mirent : la France résista. Quand, à la mort du duc d'Estrées (1687), Charles de Beaumanoir marquis de Lavardin nommé ambassadeur voulut braver l'ordre du Pape et maintenir les franchises avec tous leurs abus, Innocent XI usa de son autorité, déclara excommunié quiconque userait des franchises et braverait ses officiers de justice, et, comme Lavardin se moquait de l'excommunication ainsi que des volontés du Pape, il fut ordonné aux cardinaux de ne plus conserver avec lui aucun rapport ; une audience lui fut refusée et l'église de Saint-Louis des Français, où il était entré pour faire ses dévotions, fut interdite comme ayant accueilli un homme notoirement excommunié. En France on mettait tout en œuvre pour se venger. Le procureur général de Harlay en appelait au futur Concile œcuménique (1), cet appel était enregistré par le Parlement, qui suppliait le roi de faire tenir des conciles provinciaux, une assemblée des notables, et même un concile national, pour pourvoir aux vacances et remédier aux désordres. Louis XIV se laissa tenter de cette tentation du césarisme où tant d'autres avaient péri. Innocent XI ayant voulu nommer comme électeur de Cologne l'évêque de Ratisbonne, tandis que Louis XIV voulait pour cette dignité le cardinal de Wurtemberg, le roi fit prévenir le Pape qu'en cas d'obstination il se rendrait maître d'Avignon, et ferait passer une armée en Italie (1688). Une assemblée de vingt-six évêques, de curés, de chefs de communautés, réunis à la hâte, remercia le roi de sa protection énergique ! L'université fit de même, on pouvait croire tout le clergé de France à la veille d'un schisme. Les troupes du roi s'emparèrent sans résistance du Comtat d'Avignon, l'Italie était menacée, on espérait bien avoir raison du Pape : un seul point arrêtait tout, c'était l'institution canonique

(1) On sait que les décrets de Calixte III, Pie II, et Jules II frappent ces appels d'excommunication.

aux sièges vacants. L'archevêque de Paris, de Harlay, proposait de scinder la difficulté : le roi donnerait le *temporel* et les chapitres feraient des élus de simples *administrateurs spirituels*. De Harlay ignorait probablement que c'était se heurter aux défenses formelles et absolues du deuxième Concile œcuménique de Lyon. La route fermée de ce côté, on espéra la rouvrir ailleurs. Innocent XI venait de mourir (12 août 1689), *Alexandre VIII* (Marc Ottoboni, 6 octobre 1689) monta sur le trône pontifical : tous les efforts se concentrèrent à obtenir plus de flexibilité dans le nouveau pontife. Louis XIV commença par abolir les *franchises* de son ambassadeur et à remettre à Alexandre VIII le Comtat d'Avignon. Alexandre se montra bienveillant, et accorda au roi les nominations aux évêchés de Metz, Toul, Verdun, Arras, Perpignan non compris précédemment dans le concordat de François I^{er}. — Quant à la Déclaration et à la Régale Alexandre VIII demeura inébranlable dans sa condamnation (1), et on pouvait prévoir la reprise de la déplorable guerre entre la *filie aînée* de l'Église et sa mère.

9. Mais Dieu donnait déjà sa solution à lui ; il combattait pour son Église et humiliait le grand Roi pour le faire rentrer dans sa conscience et dans sa mission de monarque chrétien. En 1678 Louis XIV était le vainqueur et le maître de l'Europe ; en 1690 sa fortune commença à pâlir. Ses armes cessèrent d'être victorieuses, l'Europe, lassée de ses

(1) Dans sa bulle *Inter multiplices*, il s'exprime ainsi : « Après une mûre délibération et en vertu de la plénitude de l'autorité apostolique, nous déclarons que toutes les choses et chacune des choses faites dans l'assemblée du clergé de France en 1682, tant touchant l'extension du droit de régale ; que touchant la déclaration sur la puissance ecclésiastique et les quatre propositions qu'elle contient, ont été, de plein droit, nulles, invalides, illusoires, pleinement et entièrement destituées de force et d'effet dès le principe, qu'elles le sont encore et le seront à perpétuité, et que personne n'est tenu de les observer. »

succès, se coalisa et lui infligea les plus terribles défaites; les éléments parurent se conjurer contre lui, l'Océan anéantit ses flottes, le terrible hiver de 1709 fit mendier jusqu'aux gens de sa cour. Il fallut négocier la paix avec l'Europe, et cette paix était parfois offerte à d'inacceptables conditions. Le roi ne put remettre sur le trône le dernier des Stuarts; Malplaquet fut une défaite, le traité d'Utrecht ne profita guère qu'à ses ennemis et le traité de Rastadt fut comme le signal de sa mort.

Ses dernières années furent encore assombries par de cruels deuils de famille. Le grand Dauphin, son petit-fils, était mort en 1711; la seconde Dauphine et son mari, le duc de Bourgogne, en 1712; leur fils aîné, le duc de Bretagne, la même année; le duc de Berry en 1714. Louis XIV survivait à sa gloire et à son cœur: de sa nombreuse famille il ne lui restait plus que son petit-fils Philippe V roi d'Espagne et son arrière petit-fils le duc d'Anjou âgé de cinq ans qui fut Louis XV. Ces coups redoublés avaient abattu son orgueil et fait apparaître sa belle et magnanime nature; il fut incomparablement plus grand dans les revers de ses dernières années que dans la splendeur des premières. L'Église s'en ressentit bientôt. A Alexandre VIII, mort le 1^{er} février 1691, avait succédé le 12 juillet suivant *Innocent XII* (Pignatelli). Comme ses prédécesseurs, le nouveau Pape demeura inébranlable dans l'improbation des *quatre articles* et des actes de l'assemblée de 1682, mais il trouva un roi de France christianisé par le malheur et un clergé amendé par le temps et la réflexion. Les évêques écrivirent: « Si quelques points ont pu être considérés comme décrétés dans cette assemblée, nous les tenons pour non décrétés et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels. » Louis XIV écrivit comme nous l'avons vu plus haut: « J'ai donné des ordres pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de

France..... ne soient pas observées. » La paix était faite. Innocent XII accorda les institutions canoniques depuis tant d'années désirées, et, se montrant plus magnifique dans sa libéralité que Louis XIV lui-même dans sa soumission et son repentir, il étendit le droit de régale à tout le royaume. — Il nous reste, avant de quitter le règne de Louis XIV, à faire connaître et à apprécier l'un des actes les plus importants de son règne, la :

Révocation de l'édit de Nantes.

Peu d'actes ont été jugés plus sévèrement, aucun néanmoins ne mérite aussi peu de l'être. Étudions avant de juger et surtout de condamner.

A partir du traité de Westphalie, les royaumes protestants tendirent à reconstituer leur unité religieuse, et pour cela proscrivirent avec une sévérité implacable l'exercice du culte catholique. Cependant, par une anomalie étrange, la France, pays catholique par excellence, au lieu de suivre l'exemple des royaumes protestants, et de maintenir en proscrivant l'hérésie son unité religieuse, la déchira au contraire de plus en plus en favorisant les Huguenots. Nous avons vu Henri IV leur accorder l'*édit de Nantes* qui leur faisait la place grande et belle dans le royaume. Richelieu les combattit il est vrai à La Rochelle, mais il les favorisa et les employa partout ailleurs. Mazarin suivit la même ligne. Pendant les dix premières années de son règne la tolérance de Louis XIV envers les Huguenots fut complète, et les Huguenots usaient de cette tolérance pour fortifier étrangement l'État qui s'était formé dans l'État. « Je ne rappellerai pas dans le détail cette chaîne de désordres consignés dans tant de monuments authentiques, ces guerres opiniâtres, ces sacs de villes, ces incendies, ces massacres réfléchis, ces attentats contre les rois, ces sacrilèges multipliés et jusqu'alors inouïs; il me suffit de dire que depuis François I^{er} jusqu'à nos jours, c'est-à-dire sous sept règnes

différents, tous ces maux et d'autres encore ont désolé le royaume avec plus ou moins de fureur. Voilà, dis-je, le fait historique que l'on peut charger de divers incidents, mais que l'on ne peut contester substantiellement ni révoquer en doute, et c'est ce point capital qu'il faut toujours envisager dans l'examen de la politique répressive des monarques français (1). » N'oublions jamais que les Huguenots ne s'étaient établis en France que par la rébellion et la violence, que leurs doctrines étaient toutes saturées de l'esprit de révolte, qu'ils avaient longtemps livré à la monarchie une guerre acharnée, et que chaque règne les trouvait prêts à la révolte. Sans doute le calcul de la politique ou le besoin de la tolérance leur avait fait accorder des traités de pacification, mais, comme l'observe judicieusement le protestant Grotius, ces traités étaient toujours révocables, et les rois de la France catholique conservaient certes bien le droit de faire pour la vérité ce que les États hérétiques faisaient pour l'erreur; ils avaient certes bien le droit de ramener le royaume à l'unité religieuse en n'y permettant l'exercice que de la religion véritable. Quand donc Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, il ne fit que suivre la politique inaugurée par le traité de Westphalie et largement mise en œuvre par les pays hérétiques.

Une fois cette ligne politique adoptée, Louis XIV et le Parlement procédèrent par restrictions successives. Chaque jour le terrain laissé à l'hérésie allait se rétrécissant, et il était évident pour tous que la volonté royale était que la France n'eût plus que son antique croyance, que les factions des Huguenots disparussent et avec elles le plus grand danger que la nationalité française ait couru. Voici quel était le plan du roi; lui-même a pris soin de nous l'exposer : « Je résolu de ne faire aucune grâce qui dé-

(1) Le Dauphin, élève de Fénelon.

pendit de moi seul à ceux de cette religion, et cela par bonté et non par rigueur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes, sans violence, si c'était par quelques bonnes raisons qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets..... Je résolus aussi d'attirer par des récompenses ceux qui se rendaient dociles, d'animer autant que je pourrais les évêques afin qu'ils travaillassent à leur instruction. » En même temps le gouvernement s'efforçait de leur enlever leurs temples où ils se réunissaient pour recevoir l'erreur et continuer l'apostasie. Surtout on écartait les Huguenots des charges et on diminuait d'autant leur influence. En un mot, on essayait de les décourager dans la voie de l'erreur où ils s'opiniâtraient depuis si longtemps. Un événement vint mettre fin à ces agissements de détail et provoqua une mesure générale qui fut *la révocation de l'édit de Nantes*.

En 1683, les Huguenots irrités tinrent une assemblée à Toulouse, où l'on concerta les mesures à prendre pour triompher du roi et du gouvernement. Louis XIV irrité à son tour quitta les lenteurs pour inaugurer la politique énergique et décisive, et le 22 octobre 1688 la *révocation de l'édit de Nantes* fut prononcée. Cette révocation supprimait tous les privilèges accordés par Henri IV et Louis XIII aux Huguenots; l'exercice *public* du Calvinisme était interdit, les ministres devaient quitter la France, les hérétiques étaient invités à laisser l'erreur pour embrasser la vérité, ceux qui s'obstinaient à la profession *publique* de l'hérésie devaient sortir du royaume, mais l'édit n'atteignait pas ceux qui, sans manifestation publique, se contentaient d'être calvinistes chez eux. Nous discuterons tout à l'heure les déclamations qui se sont déchaînées contre ce fait historique. En attendant, constatons qu'il ne produisit aucune commotion et passa sans récriminations. Bien plus, tout

ce que le grand siècle contenait d'esprits éminents, ces hommes d'État dont la sagesse est demeurée comme proverbiale, les d'Aguesseau, les Le Tellier, les Bossuet, les Fléchier, les Fénelon, approuvèrent la Révocation. Le protestant Sismondi ne peut s'empêcher de constater que l'opinion publique était pour Louis XIV. — Les déclamations sont venues depuis, et elles ont été acrimonieuses, injustes et surtout irréflechies.

Trois questions sont enfermées dans ce point historique : une question doctrinale : une question sociale : une question matérielle. Toutes trois sont méconnues ou faussées à plaisir par nos écrivains universitaires. — Ils paraissent d'abord complètement ignorer la question doctrinale. Il leur semble que tout est dit quand on a prononcé le grand mot de *liberté de conscience, liberté des cultes*. Or rien n'est dit du tout et la question est à élucider tout entière. Y a-t-il, au milieu des religions fausses, une vraie religion? Oui. L'homme, quand il la connaît, quand il peut et la doit connaître, est-il tenu de l'embrasser? Oui. S'il le refuse pour s'opiniâtrer dans l'erreur, offense-t-il, insulte-t-il Dieu? Oui. La puissance civile est-elle tenue de procurer, dans la mesure qui lui est possible, la gloire de Dieu et le salut éternel des hommes? Oui. Si l'homme se perd par l'erreur volontaire, s'il se sauve par la vérité docilement acceptée, la puissance civile est-elle tenue de maintenir les uns dans la vérité et d'y ramener, si elle le peut, les autres? Oui. Tant que cette chaîne de déductions ne sera pas rompue, tant que ces réponses, qui sont celles du bon sens, resteront inébranlables, les attaques de nos adversaires n'y pourront rien : on jugera comme jugeait la France catholique au temps de Madame de Sévigné : « Vous avez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de si mémorable. » — Si

la question des droits de la vérité en face de l'erreur dépasse trop la hauteur de notre siècle, considérons encore la Révocation de l'édit de Nantes au point de vue purement social. D'où nous viennent à l'heure présente nos plus formidables dangers? Assurément de ce partage de la France en deux portions également ardentes à la lutte : la France catholique et la France incrédule, impie et révolutionnaire. Or, c'est ce partage sacrilège et fatal que Louis XIV voulait éviter. Il voulait une France une et forte dans son unité, et comme l'unité sociale sera à jamais impossible sans l'unité religieuse, il préparait l'une dans le maintien de l'autre. — Si l'on se rabat sur la question matérielle et si l'on met en avant le désastre industriel qu'a fait subir à la France l'acte de Louis XIV, remarquons d'abord que des exagérations déloyales font les frais de ces nouvelles déclamations. Tantôt on donne aux migrations protestantes des chiffres fantastiques, tantôt on rejette sur la seule Révocation de l'édit de Nantes une décadence industrielle que cent autres causes purent amener, tantôt on fait sortir de France des populations protestantes qui ne l'ont jamais quittée (1).

Tout le monde a entendu parler des *dragonnades* de Louvois. C'est le dernier point à examiner. L'Église n'eut rien à y voir; là comme ailleurs, elle gémit devant les excès, et elle témoigna hautement sa réprobation (2). Elle voulait *convertir* les Huguenots, le marquis de Louvois, homme ardent et dur, prétendit les *soumettre*; de là les

(1) Voy. Léon Aubineau, *Révocation de l'édit de Nantes*, Paris, Palmé, 1879.

(2) Veut-on savoir comment Innocent XI appréciait les événements de France? « Le Pape, disent les journalistes du temps, ne reçoit pas fort bien les nouvelles de France. » « Le Pape ne pouvait approuver ces conversions à milliers » (Le Gendre, *Mémoires*). « Tous les écrits du temps, dit le savant Gérin, attestent ce fait. »

excès des garnisaires commis dans les Cévennes et le Vivarais. D'Aguesseau nous apprend que Louis XIV fut le premier à blâmer ce zèle absolument contraire à l'esprit évangélique (1). Mais faut-il, par un excès de timidité et de condescendance, condamner tout emploi de la force, en vue de vaincre la résistance de l'hérésie? Entendons ici le plus sage et le plus doux des hommes, Fénelon : « Il me semble que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien. Car notre arrivée en ce pays (2) jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de la Hollande font croire à ces peuples qu'on les craint et qu'on les ménage.... Mais en même temps que l'autorité doit être infaillible pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolents, je croirais qu'il serait important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie. Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important que les gens qui ont l'autorité la soutiennent pour mieux faire sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement..... Se faire craindre et aimer. » Cette double solution de Fénelon nous semble admirablement faire justice de tant de sottises que l'ignorance ou la mauvaise foi ont débitées sur la Révocation de l'édit de Nantes et les efforts tentés par d'éminents missionnaires pour la conversion des Huguenots.

(1) *Mémoires* du chancelier d'Aguesseau.

(2) Fénelon était occupé aux missions de la Saintonge. C'est dans trois lettres adressées au marquis de Seignelay qu'il émet ces idées sur la manière de se « *faire craindre et aimer* » des Huguenots dont on voulait la conversion. — On pourra consulter sur ces deux importantes questions : l'Assemblée de 1682 et la Révocation de l'édit de Nantes, entre autres, les travaux suivants : pour l'Assemblée de 1682 : les « Procès-verbaux du clergé ; » les « Opuscules de Fleury ; » Charlaas : « Libertés de l'Eglise gallicane ; » le Card. Litta : « Lettres sur les quatre articles ; » le comte de Maistre, Ch. Gérin : « Assemblée de 1682. » — Pour la Révocation de l'édit de Nantes : « Mémoire du duc de Bourgogne ; » Caveyrac : « Paradoxes ; » le P. Thomassin ; *Mémoires* du chancelier d'Aguesseau, Saint-Lambert, M. Aubineau : « De la Révocation de l'édit de Nantes. »

On sait que Louis XIV ayant exilé les ministres Huguenots, voulait retenir les Huguenots eux-mêmes. Mais l'émigration eut lieu malgré la volonté et les ordres du roi. A quel chiffre s'éleva cette émigration? Au milieu des chiffres absolument mensongers, deux protestants, Larrey et Benoit, parlent de 200,000. Il faut en rabattre beaucoup encore, et, tout compte fait, on arrive avec les calculs du duc de Bourgogne et ceux de Caveyrac à un chiffre de 50,000, 70,000 au plus. Finissons par l'appréciation d'un auteur non suspect de favoritisme. « Cette mesure, dit Louis Blanc, eut d'ailleurs pour effet de réparer une multitude d'injustices faites aux catholiques, de rappeler à la vraie foi un très grand nombre de Français séduits, de faire sortir du royaume les plus obstinés dans l'erreur, afin de mettre les sectaires dans l'impossibilité de rien entreprendre contre la paix et la tranquillité intérieures de l'État. De tels résultats compenseraient abondamment les dommages matériels que la sortie des calvinistes hors du royaume aurait pu faire à la France, en les supposant aussi réels qu'on l'a prétendu avec beaucoup d'exagération. » (*Œuvres*, t. II, p. 893.)

10. Les questions traitées plus haut, questions les plus importantes pour l'histoire ecclésiastique, nous ont empêché de donner au règne de Louis XIV sa véritable et tumultueuse physionomie. Rien n'est chargé comme cette scène, ni multiple comme ce spectacle. Pendant que les questions religieuses s'agitent, parfois avec gloire, parfois tristement, un bruit d'armes remplit l'Europe entière, l'entraînement d'ambitions désormais sans contre-poids et sans frein font succéder les guerres aux guerres et pendant que les armées françaises passent, au dehors, sur de continuels champs de bataille, par les vicissitudes de la victoire et de la défaite, une incomparable pléiade de grands et beaux esprits multi-

lient leurs merveilles et rendent comme vulgaire l'éclosion
es chefs-d'œuvre. La chaire possède ses plus grands ora-
eurs, la poésie ses créateurs les plus puissants et les plus
lassiques, la langue française atteint le plus haut point
le sa perfection, un reflet de la splendeur royale se pro-
ette sur la France entière et le *grand Roi* enfante le *grand*
Siècle.

Plus profond, plus beau et surtout plus fructueux et plus
solide est un autre spectacle. Pendant que la dissipation et
cette galanterie malsaine, qui deviendront le dévergondage
de la Régence, règnent à la cour et dans une noblesse rapi-
dement envahie par la décadence, une admirable société
chrétienne pratique, dans le cloître, en plein cœur du
monde, répartie en mille œuvres, absorbée en des fonctions
de toutes sortes, les plus héroïques préceptes de la charité
et de la vertu.

Mais un mal formidable s'était abattu sur l'Église de
France et en rongait les forces vives. Le *Jansénisme* s'ef-
forçait de tout dominer. Il circulait comme un poison subtil
autant que mortel dans une partie notable du corps sacer-
dotal, plusieurs évêques en étaient atteints, le Parlement
allait se partager en deux classes, les Jansénistes et les li-
bres-penseurs. Port-Royal était dans sa gloire et projetait
sur la secte entière des reflets de fausse sainteté comme de
splendeur. Une partie de la noblesse raisonnait sur la grâce
comme Jansénius et Arnaud. Pascal criblait de ses traits
sans loyauté les Jésuites, défenseurs intrépides de l'ortho-
doxie, et le rigorisme des sectaires jetait à ses adversaires
toutes les accusations et les reproches de laxisme et d'im-
moralité.

Une discussion de famille entre les deux illustres évêques
du siècle, Fénelon et Bossuet avait encore attristé l'Église
de France et prêté aux premiers sarcasmes de l'incrédulité.
Cette incrédulité monte comme un flot menaçant, Bossuet

le signale avec terreur, et le siècle profondément chrétien de Louis XIV ne laisse pas d'en entendre le premier grondement.

Assurément la source première de cette incrédulité grandissante avait été le Protestantisme, qui, en enlevant aux intelligences toute fixité de croyance les avait jetées dans les fluctuations du doute et de là dans l'abîme de l'impiété. Mais un auxiliaire tout-puissant de la Réforme dans cette œuvre funeste fut le *Jansénisme*, ses discussions téméraires autant qu'obscurcs, ses âcres animosités, ses attaques contre la piété des fidèles, le froid mortel, l'insurmontable dégoût qu'il avait jeté sur nos plus vivifiants mystères (1). Nous laissons le pouvoir absolu mais déjà miné par son absolutisme même. Nous laissons la France grande, respectée, puissante au dehors malgré ses récentes défaites, mais déjà travaillée au dedans par des malaises qui tourneront vite aux excès révolutionnaires. Le grand siècle s'éteint avec Louis XIV. Louis XIV lui-même meurt le 15 septembre 1715 après un règne de 73 ans, durant lesquelles désastres et les vertus de la seconde partie réparèrent noblement les fautes de la première.

(1) Un écrivain du temps nous fait toucher du doigt cette relation entre le Jansénisme du xvii^e siècle et l'incrédulité qui le suivit au xviii^e, et comment les philosophes trouvèrent une société déjà toute prête à rire de leurs impiétés et à se nourrir de leurs blasphèmes. « J'en parle comme savante, voyant comment les courtisans et les mondains sont détachés depuis ces propositions de la grâce. Ils disent à tout moment : Hé ! qu'importe comme l'on fait, puisque si nous avons la grâce nous sommes sauvés, et si nous ne l'avons pas nous sommes perdus. Et puis ils concluent par dire : tout cela sont fariboles. Avant toutes ces questions-cy, quand Pasques arrivoit, ils estoient estonnez comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules. Presentement ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser. Ils s'en excusent en disant : « Ce qui est écrit est écrit. » Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. » Lettre de Madame de Choisy, reproduite par M. Aubineau dans ses *Notices du xvii^e siècle*.

III.

Tableau de l'Europe durant la même période.

Nous avons plusieurs fois et sous des titres différents parlé des grands événements qui remplissent l'Europe du ^{xvii}^e siècle, depuis la guerre de Trente-Ans jusqu'à la mort de Louis XIV, mais ces traits sont épars, il les faut réunir comme en un rapide tableau. Il le faut, car l'étude de cette époque a une considérable importance; la nôtre sort de celle-là : impossible de rien comprendre à notre Europe contemporaine, si nous n'étudions à fond l'Europe des deux siècles qui ont précédé le nôtre. La grande Révolution dont nous sommes les fils ou plutôt les victimes plonge ses racines dans la révolution religieuse du ^{xvi}^e siècle(1) et la décomposition politique et sociale du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e. En histoire, tout se tient, et isoler les faits, c'est n'y plus rien apercevoir.

Luther a poussé dans toute l'Europe chrétienne un cri de révolte : un cri de guerre lui répond : deux peuples se forment, deux armées s'organisent, de gigantesques luttes se déroulent concurremment dans les diverses nations catholiques, ensanglantant presque dans son entier le sol européen.

1. En Allemagne et dans les Pays-Bas la lutte s'engage contre l'Empire; là la politique s'unit à l'idée religieuse; la Suède, l'Angleterre, la France surtout s'emparent de la

(1) On trouvera cette grave vérité historique bien démontrée dans l'ouvrage de M. HOHOFF, *La Révolution, depuis le seizième siècle, examinée à la lumière des recherches modernes.*

lutte allemande pour abaisser la maison d'Autriche au profit du Protestantisme triomphant. Les Pays-Bas ne sont plus, et pour longtemps, qu'un foyer de révolte sans cesse alimenté par les sectaires et les fugitifs des pays environnant l'Allemagne, la France, l'Angleterre. La révolte triomphe à la paix de Munster quand les *sept provinces unies* s'arrachent à la domination de Philippe II et sont officiellement reconnues au traité de Westphalie. — Ce traité lui-même ne fait que clore une funeste période de combats sanglants et de luttes acharnées. Pendant trente années, sans relâche, sans trêve, l'Allemagne est devenue un champ clos où viennent se mesurer les peuples Européens qu'a divisés le Protestantisme, et qui ont retenu des prédications incendiaires des prétendus réformateurs la haine homicide et la soif de s'entre-déchirer.

Nous avons eu bien des fois l'occasion de constater les ravages causés dans la politique Européenne par l'introduction du Protestantisme et ce qui en fut la suite : guerres de religion, égoïsme des cours, désunion des États, abandon des grandes causes, trahison des intérêts les plus vitaux de la Chrétienté, aveuglement incompréhensible sur les plus extrêmes périls, politique insensée devant les plus formidables détresses. — En 1682 l'Allemagne entière faillit devenir la proie des Turcs. Un traître, le protestant Tékéli leur avait frayé toutes les voies, et les cours catholiques paraissaient heureuses de le voir écraser une rivale ! Mahomet IV devenait de plus en plus menaçant, la Hongrie lui était livrée, son grand visir parut bientôt devant Vienne avec une armée innombrable de Tartares et de Musulmans. Léopold ne pouvait tenir, c'en était fait de Vienne, et, cette faible barrière emportée, qui eut pu dire où se serait arrêté le torrent ? La Papauté fut alors comme tant de fois, au sein des trahisons et des lâchetés universelles, le salut de l'Europe. Innocent XI fit mille efforts pour réveiller les sommeils et éclairer des aveuglements devenus invincibles : il lui resta un peuple

héroïque et un grand capitaine : la Pologne et son roi *Jean Sobieski*. Sobieski, déjà illustre par de continuelles victoires, vainqueur des Turcs dix ans auparavant à Choczyn, parut devant les murs de Vienne le 12 septembre 1683. La bataille fut décisive, les Turcs furent complètement défaits, la Chrétienté pour toujours sauvée des terribles invasions musulmanes. — Sobieski est le type achevé du héros chrétien. Avant la bataille il servait la messe, après il entonna un *Te Deum*, que toute la Chrétienté chanta avec lui.

Hélas ! ce ne sont là que des lueurs dans une nuit de plus en plus sombre. La Révolution, fille du Protestantisme, ne se charge que trop de refaire la barbarie musulmane. L'impiété va ravager l'Europe plus encore que n'ont pu le faire les guerres religieuses. Quant à l'héroïque Pologne elle sera récompensée d'avoir sauvé l'Europe par les sauvages agressions de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Déchirée et sanglante, elle excitera la joie du philosophisme, et Voltaire lui jettera ses bons mots.

2. L'Angleterre offrait une complète confusion et le sang y coulait en abondance. Pendant qu'ils établissaient le Protestantisme Henri VIII et Élisabeth, n'ayant à faire qu'à un peuple bon et docile encore, triomphèrent aisément et jouirent de leur œuvre impie. Mais, devenue puissante, l'hérésie se montra, dans toute la plénitude de sa perversité, révolutionnaire, audacieuse, sanglante. En Allemagne elle abattait le vieil empire, dans les pays du Nord elle mutilait la noblesse, écrasait le clergé et tyrannisait le peuple; dans la Grande-Bretagne elle fut régicide. « La monarchie anglaise périt dans les flots que la tempête révolutionnaire fait passer sur le trône. L'infortuné roi, trop faible pour la conjurer et trahi de tous côtés, meurt sur l'échafaud. Des milliers de seigneurs y étaient morts avant lui. Avant lui aussi le même Protestantisme y avait fait monter l'infortunée Marie Stuart. » Ainsi

marche la terrible justice providentielle. « Les princes et les grands ont dépouillé l'Église : la nation y a applaudi ; mais les princes, les grands et la nation profitèrent peu de leurs sacrilèges déprédations. Ces dépouilles iront s'engloutir dans les Pays-Bas, en France, et surtout en Allemagne, pour y alimenter des révoltes. » La révolution triomphe avec Cromwell et inaugure dès lors le cycle fatal, d'excès, de victoire, de ruine, de décadence, de décrépitude, qu'elle n'a plus cessé de parcourir. Mais si le général Monck délivre le pays fatigué et aux abois de la révolution, pour y ramener la royauté, avec cette royauté il ne peut plus ramener cette tranquillité puissante que la vérité et l'unité religieuses peuvent seules procurer aux nations.

3. En France, le spectacle du Protestantisme, de Henri II à Louis XIV, offre un aspect différent : le pouvoir et la nation restent catholiques, et le Calvinisme ne vit et n'agit qu'à l'état de faction. Mais les fautes du pouvoir, sa faiblesse, son inintelligence, les calculs mesquins et maladroits d'une politique sans règle, ni principes, ni loyauté, rendent bientôt cette faction terrible. Audacieuse, prête à tout, sans cesse en armes, toujours fortifiée secrètement par des alliances étrangères, elle fait la loi, et dans plus d'un tiers de la France elle accumule ruines sur ruines. Entré en France sous François I^{er} et Henri II, le Calvinisme ne fait, sous leurs faibles successeurs, que se développer et s'aguerrir chaque jour davantage. Ce qui en résulte ce sont des guerres longues et sanglantes, où la politique entre pour la plus large part, et fait parfois prendre des résolutions atroces. — Sous Henri IV la paix revient et est fermement maintenue ; mais le mal est vivant encore, la plaie saigne, et la France n'aura plus qu'une apparence de force, dont la suite de son histoire ne montrera que trop l'inanité. Quand ses plus grands ministres, Richelieu, Mazarin, Colbert, auront inauguré une politique

vide de tout esprit chrétien, quand son grand monarque aura durant soixante-treize ans résumé la patrie entière en lui-même, et fatigué par son absolutisme tous les ressorts de l'obéissance et du dévouement, les mauvais jours seront proches. La Régence avec ses turpitudes sans gloire et ses vices sans contre-poids nous mèneront à Louis XVI, les philosophes utopistes aux praticiens septembriseurs, le blasphème élégant aux sanglantes orgies de la Terreur.

Mais avant d'étudier cette époque qui confine à la grande Révolution, une étude nous arrêtera un instant : celle de toutes les *erreurs nées du Protestantisme* qui s'agitent durant toute la période dont nous venons de raconter les plus importants événements.



TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

LES ERREURS NÉES DU PROTESTANTISME.

Comme toujours la *grande hérésie* produisait par surcroît une foule d'erreurs, qui pour montrer moins d'audace n'en étaient pas moins pernicieuses. La *grande révolte*, à côté de ses vastes ébranlements, causait des révoltes partielles et des tiraillements d'où naissaient bien vite de véritables schismes. — Voyons ces révoltes et ces schismes avant de passer aux *erreurs nées du Protestantisme* dont l'exposé fera l'objet de cette leçon.

I. Les sectes fanatiques. Nous avons précédemment plutôt fait allusion que donné sa place à la querelle protestante des *Gomaristes* et des *Arminiens*. Deux professeurs de l'université de Leyde dans les Provinces-Unies la soulevèrent, et elle ne tarda pas, en devenant elle-même violente jusqu'au sang, à partager la Réforme en deux fractions nouvelles. Le professeur *Gomar* était calviniste rigoureux; Jacques *Arminius* se sentait révolté des blasphèmes de Calvin sur la fatalité du salut et de la damnation; dans la doctrine de Calvin sur la prédestination, la Rédemption de Jésus-Christ, la persévérance, etc., il ne retrouvait plus trace ni

de la sagesse ni de la bonté de Dieu. Seulement comme ces bons mouvements n'avaient pas plus de règle et de lumière que les extravagances atroces du Calvinisme, Arminius ne trouva d'autre issue que l'erreur Pélagienne, qui probablement le mena elle-même au scepticisme des Sociniens. Du sein de l'université de Leyde la querelle des deux hérétiques se répandit au dehors et passionna bientôt savants et ignorants, les princes comme la foule. Le prince d'Orange resta Gomariste, le personnage le plus important des Provinces-Unies, l'avocat général Barneveldt, soutint les Arminiens. Aux « remontrances » que les Arminiens présentèrent afin que leur doctrine fût reçue, les Gomaristes opposèrent des « contre-remontrances » où ils demandaient l'exclusion de la doctrine intruse : des divisions de croyance on en vint à des haines de parti ; en moins de deux ans le feu était mis aux provinces et une sanglante guerre civile était à la veille d'éclater (1618). Les États généraux n'eurent bientôt d'autre moyen de l'éviter que la convocation du synode de :

Dordrecht,

où se rendirent les théologiens protestants d'Angleterre, du Palatinat, du Brandebourg, de la Hesse, des cantons Suisses, de Genève, outre les quarante-deux docteurs des Provinces-Unies. La doctrine de Calvin obtint à Dordrecht une complète victoire, et les Gomaristes écrasèrent les Arminiens. Il sortit du synode une profession de foi où le cruel le dispute à l'absurde : « La réprobation est décrétée par Dieu aussi bien que le salut, et cela sans que Dieu tienne nullement compte du vice et de la vertu, du mérite et du démérite. Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes. La grâce ne peut se perdre dès qu'une fois on l'a reçue, etc. » Bossuet disait de ce synode : « Ces excès sont si grands, que plusieurs n'ont pu se persuader que l'assemblée de Dordrecht y fut tombée, mais enfin c'est de l'histoire. » Les Arminiens

écrasés sous la force élevèrent des plaintes, auxquelles les Gomaristes restés les maîtres répondirent par des menaces, bientôt par des exécutions sanglantes. L'avocat général Barneveldt périt sur l'échafaud, Grotius eût eu le même sort sans l'adresse et le courage de sa femme qui le fit évader. Ces rigueurs sur les chefs faisaient prévoir quels traitements subirait la secte arminienne vaincue : elle les subit et n'y put survivre.

En France, le Calvinisme ne s'était guère signalé que par des dévastations, des complots, des ruines de toutes sortes. D'ordinaire il était agresseur, parfois les populations catholiques exaspérées ou le pouvoir à bout de patience faisaient expier aux coupables leurs crimes multipliés. On peut affirmer que ces répressions, peu nombreuses, furent loin de monter à la hauteur des excès qu'elles châtiaient. Et quand les écrivains hostiles ont élevé tant de clameurs sur l'exécution des Huguenots de *Mérindoles* et de *Cabrières* (1545), restes demi-sauvages des Vaudois et des Hussites devenus calvinistes, ils ont oublié que ces misérables avaient couvert de sang et de ruines ces campagnes de la Provence où ils furent ensuite immolés.

Les Camisards des Cévennes

méritent une plus longue mention. La révocation de l'édit de Nantes avait sauvé la France, mais n'avait fait que rendre plus furieuse l'hérésie. Les ministres huguenots se déchaînaient avec une violence inouïe contre l'Église catholique, et, au milieu d'eux, le ministre *Jurieu*, l'inventeur des « articles fondamentaux (1), » se distinguait par son acharnement. Comme les déclamations ne mordaient pas assez les foules on eut recours aux plus grossiers stratagèmes.

(1) Jurieu mourut en 1713.

mes, on fabriqua des inspirés, des prophètes, des thaumaturges. Un marchand que son commerce faisait souvent habiter Genève et qui y avait puisé son fanatisme, *Du Serre*, se chargea pour sa part de la confection de ces êtres divins. Pendant que Jurieu faisait à Rotterdam de la chute du Catholicisme une prophétie solennelle, *Du Serre* lançait par centaines dans le Dauphiné ses prophètes fanatisés. Il les formait dans les cavernes ou dans sa manufacture de verrerie sur le mont Peyra en Dauphiné, il leur communiquait au moyen de fantasmagories grossières des impressions profondes, chargeait leur mémoire de lambeaux incohérents de l'Apocalypse, et les envoyait partout vomir contre le Pape, le clergé, l'Église, les plus abominables blasphèmes. — Ce moyen ne fut pas sans réussir; les foules s'émurent, la guerre était ardemment soufflée par les ministres, soutenue par les promesses des Hollandais : en 1701 elle éclata dans les Cévennes, si tant est que l'on puisse donner le nom de guerre à ce qui ne fut qu'une atroce et ignoble tuerie. Des bandes de *Camisards* se ruaient sur les villes, les villages, les châteaux, les églises, tuant, brûlant, pillant, dévastant, et ne laissant sur leur passage que des ruines fumantes et ensanglantées. Dans la seule année 1704, quatre mille catholiques, plus de quatre-vingts prêtres furent massacrés et rôtis à petit feu. Les supplices étaient atroces, les infamies indescriptibles; les monstres dépassaient tout ce que la cruauté des sauvages peut inventer de tortures. La Provence catholique appela au secours. Le maréchal de Montrevel crut arriver à soumettre les *Camisards* en les gagnant par la douceur : la douceur les enhardissait sans les vaincre; il fallut l'énergie du maréchal de Villars. La guerre, des deux côtés, fut horrible, mais enfin cette tempête de sang et de ruines fut apaisée (1704). Quelques débris des *Camisards* des Cévennes allèrent dogmatiser en Angleterre, où ils ne rencontrèrent que le pilori (1707).

Cette défaite était partielle : en général, depuis la mort de Louis XIV, le Protestantisme fit en France d'assez notables progrès, et nous verrons Louis XVI en 1787 annuler la Révocation de l'édit de Nantes et rendre aux Calvinistes, avec la profession publique de leur culte, leurs registres de naissances, mariages et enterrements.

Tels étaient les agissements des protestants véritables et avoués ; mais déjà l'hérésie, comme dans les autres siècles, s'était formée une innombrable armée de *quasi-protestants*, qui, sous le nom de *Baïanistes*, *Jansénistes*, *Quesnellistes*, etc., ne restaient dans l'Église que pour la trahir et la déshonorer.

II. Le Baïanisme. Baïus (de Bay), professeur à l'université de Louvain inaugura ce *semi-protestantisme* en 1567. Déjà il avait ému ses collègues par certaines excentricités de méthode et certaines témérités de doctrine. Il avait déclamé furieusement contre la méthode scholastique et avait sur la question de la grâce émis certaines propositions qui sentaient l'erreur de Luther et de Calvin. Toutefois ce n'était encore ni une apostasie ni une révolte, et le gouverneur des Pays-Bas le cardinal Granvelle fit choisir Baïus et son ami Hessels comme théologiens au Concile de Trente (1563). Mais le sectaire était caché sous le théologien, et au retour du Concile Baïus formula publiquement son hérésie, qui a avec le Luthéranisme une connexion frappante. Baïus veut arriver par un chemin orthodoxe à cette affirmation toute luthérienne, que *l'homme est actuellement impuissant pour tout bien à opérer* ; que *pour se sauver l'homme a besoin de grâces irrésistibles* ; que *ces grâces irrésistibles qui sauvent l'homme nécessairement, Dieu ne les accorde qu'aux seuls prédestinés*. Pour arriver à cet état d'impuissance absolue en face du bien à opérer, Baïus suppose que par la

chute originelle la nature de l'homme a été totalement brisée et anéantie. Dans l'état d'innocence cette nature intègre comprenait selon Baïus le naturel et le surnaturel fondus ensemble en un seul tout indivisible, les dons de la nature comme ceux de la grâce. Dès lors la même chute qui brise en l'homme les dons surnaturels, brise aussi la nature. Ainsi, après la chute, la nature humaine n'a plus aucune puissance pour le bien et ne peut plus d'elle-même opérer que le mal; aucun acte ne peut être moralement bon dans l'ordre naturel, toutes les actions des infidèles sont autant de péchés. — En quoi consiste la Rédemption de Jésus-Christ? Qu'est-ce que le salut de l'homme? Baïus ici encore tombe dans de désastreuses erreurs. 1° L'homme n'est pas sanctifié, purifié, déifié par la Rédemption de Jésus-Christ, il n'est pas « créé dans le Christ Jésus, » il n'est pas « enté » sur le tronc divin, il n'est pas fait *nouvelle créature*; l'homme est sauvé par la seule imputation des mérites de Jésus-Christ, qui paie la dette de son péché. 2° L'homme, que Dieu veut sauver, reçoit, outre le bénéfice de cette *imputation*, la grâce qui le fera *nécessairement* triompher de sa concupiscence. Dès lors voici l'alternative de la destinée éternelle. Placé entre deux forces : la concupiscence et la grâce, l'homme ne peut pas plus résister à l'une qu'à l'autre; il obéira *nécessairement* à celle de ces deux forces qui sera prépondérante et victorieuse. La liberté pour Baïus n'est que l'exemption de toute coaction et de toute violence. Comme la grâce n'est prépondérante et victorieuse que dans les seuls prédestinés, il s'ensuit que Dieu livre tous les autres à une *nécessaire* perdition. Pour une immense classe d'hommes les commandements sont impossibles à observer, et Dieu punit des fautes qu'il est *impossible* à l'homme de ne pas commettre. — Absurdité et désespoir, tel est le fond du système de Baïus, où Luther et Calvin renaissent presque entièrement.

Nous avons vu plus haut Baïus envoyé, par une miséricordieuse condescendance, au Concile de Trente : c'est au retour qu'il commença à dogmatiser tout de bon. Pie V, sans nommer encore les auteurs Baïus et Hessels, condamna *in globo* 79 propositions extraites de leurs œuvres. Baïus, un instant soumis, reprit son erreur en la cachant sous d'inextricables subtilités. L'illustre Bellarmin fut envoyé en Belgique, fit apparaître si clairement à tous les yeux la connexité des erreurs de Baïus avec l'erreur protestante, traita d'ailleurs Baïus avec une si chrétienne charité que tout sembla s'apaiser et rentrer dans le silence de la soumission. Mais après le départ de Bellarmin tout se trouva à refaire. Baïus, toujours entêté à ramener Luthériens et Calvinistes par l'amorce de son système, recommença sa résistance, et, aggravant sa faute ancienne, s'en prit à la bulle de Pie V qu'il donna comme supposée ou du moins altérée. Grégoire XIII confirma cette bulle (1), et en même temps envoya en Belgique le savant et doux jésuite Tolet qui réussit enfin à arracher à Baïus, aux docteurs, licenciés, bacheliers et étudiants de Louvain la rétractation de leurs erreurs.

Tout fut fini pour Baïus sauf une rancune qu'il conserva aux Jésuites et qui empoisonna ses derniers jours. Un jésuite professeur à Louvain le P. Lessius ayant enseigné sur la Prédestination, la grâce suffisante, etc., une doctrine qui, sans blesser l'efficacité de la grâce sauvegardait pleinement le libre-arbitre, Baïus l'accusa de Pélagianisme, et fort contre le jésuite de son titre de chancelier, il fit censurer son enseignement par l'Université. Lessius opposa une défense vigoureuse, fut soutenu et vengé par le nonce de Sixte-Quint Frangipani, qui interdit toute censure contre des pro-

(1) *Ex omnibus.*

positions dont Rome reconnaissait la parfaite orthodoxie (1588). Baïus paraît-il en mourut de chagrin (1569).

III. Le Jansénisme (1). Sa doctrine, reprise par un hérétique plus célèbre, reparue dans des circonstances plus favorables, était destinée à une étonnante fortune. Le *Jansénisme* va troubler profondément toute la portion de l'Église que le Protestantisme n'a pas infectée. Cette erreur est comme la revanche de l'esprit du mal ; jamais peut-être hérésie ne fut plus tenace, plus déliée, plus astucieuse, plus dévastatrice ; c'est d'elle, plus encore que de toutes les autres, qu'on peut répéter le mot de l'Apôtre : « Le diable se transfigure en ange de lumière. » La piété janséniste fut une piété homicide, déicide : elle tua Dieu dans les âmes. A dix-sept siècles de distance la scène évangélique reparaisait ; comme les Geraséniens, les Jansénistes voulurent se débarrasser de Jésus, le faire « passer hors de leurs frontières, » mais cela *poliment* et avec force protestations de dévouement et d'amour. Le but satanique de séparer l'homme de Dieu, de soustraire l'homme à la bienfaisante tutelle de l'Église, de l'arracher aux œuvres saintes, de l'exclure de la Rédemption, de le repousser de la divine vocation de Jésus-Christ, ce but est manifeste : le Jansénisme n'est qu'un luthéranisme et un calvinisme déguisés et hypocritement mis à la portée des catholiques. De là ces affinités et ces amitiés instinctives des Jansénistes avec les Protestants. Jansénius approuvait formellement les doctrines de Dordrecht, Duvergier de Hauranne ne faisait pas difficulté de dire que « si Calvin

(1) L'un des meilleurs ouvrages à consulter pour toute l'hist. du Jansénisme est celui du P. Rapin, *Mémoires sur l'Église*, etc., édit. Aubineau, 3 vol. Gaume, 1865. — Aubineau, *Mémoires sur le XVII^e siècle*, Paris, 1865. — Blampignon, *Massillon et les Jansénistes, Correspondant*, juillet, 1867.

s'exprima mal, il pensait bien. » Les protestants leur rendaient cette affection, et Jurieu affirmait que les cinq propositions de l'Augustinus leur appartenaient pleinement.

Ce que nous avons dit de la propagation du Protestantisme et des pentes qu'il trouva dans l'Europe du xvi^e siècle, s'applique en grande partie au Jansénisme. Ce *protestantisme bâtard* (1) bénéficia comme l'autre du vaste désir d'affranchissement qui travaillait, sur tout le sol Européen, les intelligences et les volontés. Tous ceux qui ne pouvaient céder à ce désir jusqu'à l'apostasie, furent ravis de le satisfaire dans une révolte assez dissimulée et assez astucieuse pour se dérober à ses propres regards. Dans les pays protestants on savourait la volupté entière de renier la Papauté et d'en maudire la domination : sur le sol janséniste on protesta qu'on obéissait tout en se révoltant. — Le second attrait qu'offrit le Protestantisme était qu'il délivrait une société sensuelle et pervertie de l'obligation des *bonnes œuvres* et de la *préoccupation du salut*. En attendant que le philosophisme du xviii^e siècle abattît toute croyance à l'immortalité de l'âme, à la destinée future, au paradis, à l'enfer, les âmes y étaient encore fermement attachées, et Luther devait, pour rassurer les passions et leur laisser libre cours, affirmer qu'elles ne touchaient pas plus que les vertus et les bonnes œuvres au problème du salut. Le Jansénisme faisait de même. Pour Jansénius comme pour Luther, l'homme absolument impuissant à se sauver, devait laisser faire la grâce. L'homme absolument détruit par la déchéance était incapable d'autre chose que du mal. Jansénius comme Calvin faisait Dieu l'arbitre et la cause uniques de la perte comme du salut. Cette *fatalité*, seule maîtresse de nos destinées, pouvait sembler effroyable, mais, en attendant, elle était pour le vice le plus complaisant des complices. — Ajoutons que le Jansénisme,

(1) Louis Blanc.

oujours dissimulé et fuyant, était le plus commode et le plus ranquillisant des systèmes pour une multitude d'esprits et de cœurs malades, qui, sans consentir aux excès de la prétendue Réforme, voulaient néanmoins se soustraire à l'orthodoxie de l'Église catholique, et suivre un chemin honoré entre la vérité et l'erreur. — Quant aux ravages causés par le Jansénisme, ils sont incalculables. Le Jansénisme a été, pour l'Église de France notamment, une lèpre qui a rongé ses chairs les plus vivaces et tari son meilleur sang. C'est le Jansénisme qui a comprimé l'essor le plus généreux des âmes, glacé leur piété, faussé leur conscience, obscurci ou plutôt éteint complètement les plus fondamentales notions de leur croyance catholique. Il a semé et entretenu au sein des fidèles d'interminables et violentes querelles, dont l'incrédulité philosophique n'a pas médiocrement profité (1). Au moment où la *Compagnie de Jésus*, déjà victorieuse de l'erreur protestante, s'apprêtait à engager contre le philosophisme impie du XVIII^e siècle un gigantesque combat, le Jansénisme avec ses alliés les Parlementaires, réussit à la désarmer et à la proscrire. — Enfin, si dans nos plus belles régions de France nous avons à pleurer sur l'insensibilité des masses, la désertion du sanctuaire, une certaine horreur, un éloignement instinctif et irraisonné des Sacrements, ne doutons pas que la perfidie janséniste n'en porte la responsabilité dans une large mesure.

Détachons tout d'abord la *doctrine Janséniste*; étudions-la soigneusement, il nous sera après plus facile de parcourir l'histoire de cette désastreuse hérésie.

(1) Ce point de vue d'une extrême gravité n'a pas échappé à nos écrivains. L'un d'eux s'exprime ainsi à propos des *Provinciales* de Pascal : « Le démon de l'ironie fut déchaîné contre les choses saintes. Les Jésuites reçoivent en apparence tous les coups, mais la religion en est frappée avec eux. Pascal a préparé les voies, Voltaire peut venir. » L'HERMINIER.

1. *L'erreur Janséniste.* — Le fondement de toute l'hérésie Janséniste est l'erreur même de Luther sur *ce que peut désormais l'homme pour son salut*. Nous avons vu Luther nous présenter l'homme déchu comme incapable de rien faire pour son salut, puis Calvin conclure que Dieu et Dieu seul est l'auteur de son salut comme de sa damnation. Jansénius adoucit les conséquences mais garde le principe. Il conserve en l'homme le *vouloir*, ce qui lui suffit pour affirmer le libre-arbitre; mais ce vouloir, il le prétend toujours et dans tous les cas *nécessité*. L'homme *veut* mais il veut nécessairement, invinciblement *il ne peut pas ne pas vouloir*. Ainsi, mû par une délectation nécessitante, l'homme est invinciblement acquis à celle qui triomphera en lui. Or, deux délectations contraires se disputent le vouloir humain : la délectation divine de la grâce, la délectation de la concupiscence ou du péché. Placée entre ces deux poids opposés la volonté humaine fléchit fatalement et sans aucune résistance possible du côté où le poids est le plus fort. C'est hypocrite et c'est embrouillé jusqu'à l'absurde; cette *volonté* qui veut *sans volonté* touche à l'extravagance, mais c'est le Luthéranisme dans son fond le plus complet : il s'agit toujours pour l'homme de se frayer un chemin en dehors de la noble responsabilité de ses actes, du remords de ses fautes et du devoir sacré des bonnes œuvres et de la vertu.

Cette grossière erreur mène à d'autres. Jansénius doit affirmer que certains commandements de Dieu deviennent impossibles au juste malgré ses efforts; il est encore entraîné à nier le libre arbitre. En dépit de ses subtilités et de ses subterfuges, il faut qu'il arrive à dire que l'homme ne peut pas résister à la grâce qui l'entraîne, pas plus qu'à la concupiscence qui l'envahit. Or c'est là précisément n'être plus libre. Prétendre qu'on est libre par cela que l'on *veut*, quand cette volonté est nécessitée par une impulsion intime, invincible, c'est dire une absurdité; prétendre que la seule violence

extérieure détruit en l'homme le libre arbitre, c'est brouiller toute notion de la liberté. Mais si l'homme, brisé et comme disloqué par la chute originelle, n'a plus qu'une volonté *nécessité* invinciblement, fatalement, il n'est donc, en fait, plus rien dans son salut comme dans sa damnation; Dieu donc n'offre pas à tous les hommes les moyens de se sauver; c'est donc que Jésus-Christ n'est mort que pour les seuls prédestinés. Ainsi Jansénius aboutissait à ce que le Protestantisme avait de plus fondamental dans son erreur. Que l'homme pratique héroïquement la vertu, ou bien qu'il ouvre libre carrière à ses vices, il n'importe absolument en rien pour son salut ou sa damnation. Si l'homme mène une vie de passions et de crimes, c'est que sa *volonté* est inclinée nécessairement, inévitablement, au mal par la concupiscence; s'il est vertueux, c'est qu'en lui la grâce a le dessus et pousse invinciblement au bien sa volonté. Dans l'un et l'autre cas Dieu est responsable et non plus l'homme.

Ce *fond* de la doctrine Janséniste se développe dans le livre entier de Jansénius, son *Augustinus*, et le docteur Cornet, syndic de la Faculté, l'a formulé dans les cinq propositions suivantes : — 1° Il y a des commandements de Dieu que le juste, malgré ses efforts, ne peut observer par manque de secours suffisants. — 2° Dans l'état de nature tombée il est impossible de résister à la grâce intérieure. — 3° Pour mériter ou démériter, dans l'état de nature tombée, il suffit que l'homme soit exempt de coaction et de contrainte; sa volonté peut d'ailleurs être *nécessitée* (1). — 4° C'est être Semi-Pélagien que de prétendre que l'homme peut résister à la grâce. — C'est une autre erreur Semi-Pélagienne que de

(1) Ce qui constitue pour les Jansénistes l'essence de la liberté c'est la *faculté de vouloir*, peu importe d'ailleurs que ce vouloir soit fatal, invincible, et que l'homme ne puisse pas ne pas vouloir. Pour les Jansénistes une telle liberté suffit pour assurer le mérite : voilà leur plus fondamentale affirmation.

soutenir que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

Tel est le fond du Jansénisme dogmatique ; mais, quand on connaît les erreurs doctrinales de cette hérésie, on est loin de la connaître elle-même. Le plus souvent, ce fond disparut sous des accessoires, fit place à de simples préoccupations d'intrigues et de révoltes, le Jansénisme eut des *traits* distinctifs qu'il nous importe d'analyser.

Le premier de ces traits fut la *ruse*. Jamais hérésie plus souple, plus déliée, plus fuyante ne se vit. Le Jansénisme n'eut jamais qu'une seule préoccupation, se dérober et fuir. Chassé d'un lieu, il reparaît dans un autre ; vaincu sous une formule il renaît dans une formule équivalente ; frappé d'une condamnation, il montre qu'elle ne l'atteint pas. Toute son habileté consiste à s'envelopper d'orthodoxie et à se maintenir dans l'Église. Ses ruses pour y parvenir sont incessantes et expliquent sa longue existence et ses victorieux agissements. — L'esprit du Jansénisme fut en second lieu un esprit de *séparation* et de divorce. Comme ces anciens Gnostiques qui se regardaient comme les seuls « spirituels » et les seuls « célestes, » le reste, le peuple chrétien, l'Église, n'étant plus que le grossier rebut, les âmes matérielles et terrestres : ainsi les Jansénistes tendirent toujours à former dans l'Église une *église particulière*, plus élevée, plus pure, plus pieuse, plus *divine*. A eux la dogmatique transcendante, à eux la morale saintement rigoureuse et l'héroïsme de la vertu, à eux la piété angélique. A Port-Royal le Saint-Sacrement était toujours exposé, on ne parlait dans la secte que de mortifications et de pénitences, les religieux et les religieuses jansénistes passaient pour des prodiges d'ascétisme et de sainteté : le reste, le vulgaire, clergé, fidèles, congrégations, surtout les Jésuites, n'étaient que les *relâchés* et les profanes (1).

(1) « Les Jansénistes s'attribuèrent la mission de faire revivre dans

On faisait bon marché de l'Église. A entendre Saint-Cyran la vraie Église de Jésus-Christ n'existait plus depuis plus de cinq siècles, dans sa *Théologie familière* il la définit à la manière de Wicleff et de Luther; il anéantit sa visibilité, il renverse sa hiérarchie, il bat en brèche furieusement, comme le firent Marc-Antoine, Richer, de Dominis, la primauté du Siège Apostolique. Mais ces coups portés à l'Église étaient soigneusement dissimulés sous les plus fastueuses protestations d'obéissance et de dévouement. — Le dessein de renverser l'Église catholique sur lequel Saint-Cyran ne se tut pas entièrement, pourrait n'avoir pas été le seul. Si l'on en croit certains documents, le sectaire rêvait une sorte de déisme à substituer au dogme révélé, mais les preuves de cette dernière impiété ne sont ni assez nombreuses ni assez fortes pour légitimer une affirmation. D'ailleurs si les Jansénistes ne voulurent pas renverser le Christianisme d'un coup et selon un plan parfaitement préconçu, tout en eux tendait à cette sacrilège destruction.

Avec un art satanique ils rendaient les commandements impossibles à pratiquer, ils écartaient les âmes de Dieu en le représentant sous sa majesté formidable; ils inspiraient pour les Sacrements une frayeur qui dégénérât en une sorte d'instinctive horreur. Plus habiles que les Protestants qui rejetaient les Sacrements avec une arbitraire violence, les Jansénistes les admettaient, tout en en rendant l'accès impossible. Afin de dégoûter les fidèles même de leurs

l'Église les usages de la vénérable antiquité. Jérémie pleurant sur la désolation du temple de la ville sainte, ils parlèrent de décadence, de corruption et d'abus invétérés. Afin de purifier la foi, ils supprimèrent les œuvres. Ils bafouèrent les indulgences, ils réformèrent les suffrages et les croyances sur le Purgatoire. Irréconciliables ennemis de la morale relâchée, ils se couvrirent de cendres comme les prophètes. On les vit verser des larmes, instruites à feindre, sur les doctrines nouvelles nées au Vatican et adoptées par des prêtres irréfléchis et présomptueux. » Crétineau-Joly, *L'Église Romaine en face de la Révolution*.

églises nous verrons comment les liturgies se desséchèrent et comment les autels dénudés n'offrirent plus aux âmes qu'aridité et froideur. Ils étaient protestants et iconoclastes autant qu'ils le pouvaient sans s'exposer à aucun anathème. Saint Vincent de Paul s'effrayait des abstentions que causait la doctrine Janséniste, et notamment le livre d'Arnauld *De la fréquente communion*. « On ne voit plus que la sainte communion soit fréquentée comme elle l'était autrefois, pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris s'en plaignent. A Saint-Sulpice on a eu trois mille communions de moins qu'à l'ordinaire; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet quinze cents personnes ont manqué à ce devoir de religion, et il en est ainsi des autres. » — C'est cette même secte toute protestante qui jeta sur le culte de la sainte Vierge le discrédit et le dédain, et livra aux saints que l'Église a portés sur ses autels une guerre toujours sournoise mais toujours acharnée.

Un nouveau trait ne doit pas nous échapper, c'est l'intimité du Jansénisme avec la *philosophie incrédule* : l'un menait à l'autre, et au dix-huitième siècle les philosophes qui sapaient l'ordre religieux tout entier trouvèrent dans les Jansénistes des auxiliaires et des alliés tout prêts : prêts non seulement à conniver avec beaucoup de leurs négations sacrilèges; prêts surtout à combattre la partie orthodoxe du clergé et des ordres religieux. Les discussions jansénistes, où tous les dogmes catholiques étaient frondés, où l'Église était reniée dans son autorité divine, où la raison éperdue cherchait vainement une route lumineuse et des solutions acceptables, eurent le double résultat d'aiguiser le rire et de provoquer le scepticisme. Montaigne inaugura cette attitude nouvelle et fatale; Charron, son disciple, plus audacieux que lui, promena sur les dogmes révélés et les antiques croyances de l'Église un scepticisme plein d'orgueil. Pascal penche manifestement vers un scepticisme

désespéré, et quand, dans ses plus admirables pages, il dépeint les blessures profondes de l'homme déchu, on sent le Janséniste qui ne voit plus dans l'homme qu'une ruine sans espoir. Pascal rendait là l'enseignement de Port-Royal tout entier : il s'agissait d'abaisser, d'anéantir le plus possible dans l'homme l'élément humain, afin de le livrer, inerte et inconscient, à la délectation victorieuse de la grâce ou du péché. Quand tout eut été ainsi renversé : raison, conscience, libre arbitre, mérite, démérite, crime et vertu, les incrédules eurent beau jeu à balayer ces choses dans des négations franches et absolues (1).

Le génie des Jansénistes fut avant tout un génie *intrigant*. La plus rapide étude de leur histoire ne laisse aucun doute à cet égard, et leurs plus grands succès ils les durent à leur nature remuante et hardie, à leurs infatigables efforts, à cette ardeur de prosélytisme que rien n'arrête et qu'aucun obstacle n'est capable de déconcerter. Le premier soin des fondateurs et des chefs de cette dangereuse hérésie, fut de longtemps travailler dans l'ombre à recruter les appuis les plus influents. Ils s'insinuèrent à la cour, auprès des seigneurs et des princes, ils gagnèrent les membres du haut clergé, ils se glissèrent dans les ordres religieux et les abbayes les plus en renom, ils ne négligèrent rien pour attirer à eux les esprits les plus éminents, les noms les mieux acquis à la science; ils n'eurent de repos que quand un certain nombre d'évêchés passèrent aux leurs, et quand les principales cures de Paris et des

(1) Diderot nous a dans un curieux passage dévoilé comment les Jansénistes frayaient avec les premiers impies du XVIII^e siècle. Voici comme était composé le salon du baron d'Holbach : « On était là très philosophe, fort janséniste et pas du tout chrétien. » Diderot, *Bijoux indiscrets*.

On trouvera dans un livre de Roquin, fait d'ailleurs dans un très mauvais esprit, de curieuses révélations sur ce point, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, par Roquin, Paris, 1856.

environs furent acquises à la secte. Avec un seul curé, ils infestaient une population tout entière. Quant aux âmes d'élite, l'asile de *Port-Royal* leur était ouvert, et devint bientôt le rendez-vous du savoir et du génie. Ne point être de *Port-Royal*, n'y avoir aucune affinité, n'en point partager les façons de penser et les doctrines, c'était se délivrer un certificat de roture intellectuelle et d'incapacité.

— Enfin, dirons-nous un autre moyen aussi méprisable qu'il est puissant, et que n'a jamais négligé l'hérésie? Le Jansénisme arma en docteurs de l'Église un troupeau de femmes; *Port-Royal-des-Champs*, en recueillant ces femmes orgueilleuses et insoumises, devint l'un des appuis les plus solides et le foyer le plus ardent des nouvelles erreurs (1).

2. Tel est le *Jansénisme* considéré dans une vue d'ensemble, arrivons maintenant au précis de son histoire.

Deux noms dominent les débuts de cette histoire : *Jansénius* et *Du Verger de Hauranne*. Né à Acquoi en Hollande (1585) Jansénius trouva à Louvain, sous un maître entièrement imbu des erreurs de Baïus Jacques Janson, un condisciple, *Du Verger de Hauranne*, avec lequel il lia une amitié déjà cimentée dans de communes erreurs. De Hauranne, actif, entreprenant, audacieux, entraîna Jansénius à Paris (1604), puis à Bayonne, où il lui obtint la direction d'un collège. C'est là que durant douze années les futurs hérésiarques se communiquèrent les erreurs qu'ils avaient puisées à Louvain et qu'ils fortifiaient de la lecture téméraire et désordonnée de saint Augustin. Quand ils se séparèrent, Jansénius s'en alla à Louvain recevoir en 1619 le grade de docteur et diriger le collège de Sainte-Pulchérie; *Du Verger*

(1) Ouvrage à consulter : Fuzet, *Les Jansénistes du XVIII^e siècle*, Paris, Bray et Retaux.

reçut de l'évêque de Poitiers le canonat de sa cathédrale, puis l'abbaye de *Saint-Cyran*, dont le plus souvent il porta le nom. Mis en position de travailler, comme c'était convenu, au renversement de l'Église et à la formation d'une société de *parfaits*, Saint-Cyran poursuivit ce plan satanique avec une persévérance égale à son astuce. Il apparut d'abord à la société de Paris sous les dehors austères et pieux d'un directeur des âmes, eut par là ses entrées libres auprès des personnes chrétiennes, des sociétés religieuses, des œuvres de charité. Sans cesse il parlait de réforme, le grand mot du jour; aucune austérité n'était pour lui trop austère, aucune pureté trop pure : ses plus graves erreurs passèrent sous ce couvert menteur de sainteté (1). A Poitiers, il s'insinua dans le couvent de la Visitation et en gagna la supérieure; à Paris, il fit le siège de deux belles intelligences, les PP. de Condren et de Bérulle, osa même s'attaquer à saint Vincent de Paul, mais il échoua et fut repoussé. Saint-Sulpice dirigé par le vénérable Olier demeura inattaquable, mais l'audacieux Saint-Cyran n'essuya pas partout les mêmes échecs. Il fit en 1620 l'importante conquête des Arnauld, que nous verrons les plus habiles et les plus opiniâtres champions du Jansénisme, et qui avaient déjà reçu de leur père, le parlementaire Antoine Arnauld, une haine profonde contre les Jésuites. La haine des Jésuites était alors le point de ralliement non seulement des erreurs entre elles, mais aussi avec les Parlements et la Philosophie. Cette haine, habilement revendiquée par Saint-Cyran, lui rattacha une foule d'esprits égarés dans les mêmes préjugés systématiques et la même animosité. Par Robert Arnauld d'Andilly le novateur put pénétrer dans le monastère

(1) Ainsi dans son *Petrus Aurelius*, il avance ces propositions absolument hérétiques : qu'un prêtre perd son sacerdoce par un péché mortel contre la chasteté, que saint Paul eut dans l'Église la même suprématie que saint Pierre, etc.

de religieuses que ses sœurs dirigeaient à Port-Royal. Il y devint le saint le plus vénéré, et dans ses conférences et ses lettres eut le loisir de faire pénétrer goutte à goutte tout le poison de ses erreurs. A Paris, où ces religieuses se retirèrent après avoir quitté Port-Royal-des-Champs et avoir essayé de diriger un couvent au diocèse de Langres, Saint-Cyran travailla assidûment à ruiner la piété avec la fréquentation des Sacrements. On respectait si fort Notre Seigneur qu'on ne s'en approchait plus. La mère Angélique passa cinq mois sans communier et ne fit pas ses Pâques. Une seule chose était nécessaire et poursuivie : faire revivre l'Église des premiers siècles et surtout les austérités de la Thébaïde et du désert. Dans un bâtiment extérieur de Port-Royal-de-Paris des solitaires s'étaient réunis, auxquels Saint-Cyran inoculait habilement ses erreurs et qu'il façonnait surtout à l'orgueil et à l'exclusivisme des sectaires : c'étaient Le Maître de Séricourt, Singlin, Le Maître de Sacy, Lancelot, de Baile (1637). Après six mois, sur la demande de l'archevêque de Paris, les solitaires quittèrent le voisinage des religieuses et allèrent s'établir à Port-Royal-des-Champs (1638). Leurs projets de réformation orgueilleuse y fut un instant troublé : Saint-Cyran leur chef, malgré le soin extrême qu'il prenait de se dissimuler, malgré l'argot secret de la secte, les publications anonymes, les pamphlets sans signatures dont Paris commençait à être inondé, finit par se trop découvrir, par se rendre suspect, par être arrêté comme homme remuant et dangereux, et par être enfermé au donjon de Vincennes.

Pendant tout ce travail de Saint-Cyran en France, Jansénius infestait la Belgique et les Pays-Bas. Il composait des livres et briguaît des postes, il lançait dans les universités, le clergé, les fidèles, d'abord plusieurs écrits hérétiques, puis surtout son plus célèbre, son *Augustinus*, sorte de *précis* prétendu de la doctrine de saint Augustin, dans lequel il

formulait son erreur entière sur la grâce et la prédestination. Il avait conscience de son méfait, il était inquiet et écrivait : « Je n'ose dire à personne ce que je pense. » Cette parole est restée comme la devise et le mot d'ordre de la secte janséniste, qui n'a jamais eu le courage de ses affirmations. En même temps qu'il corrompait la foi, le sectaire flattait le pouvoir, et pour prix d'une adulation intitulée *Mars gallicus* et de ses attaques contre la France, il obtenait en 1636 du roi d'Espagne l'évêché d'Ypres. Ce fut son dernier triomphe et il mourut de la peste en 1638, après une rétractation et une soumission qui laissèrent quelque place à la suspicion. Le moment de sa mort est celui de l'emprisonnement de Saint-Cyran à Vincennes. Nous avons de Jansénius, outre ses écrits hérétiques, des Commentaires sur le Pentateuque, sur l'Ecclésiaste et sur l'Évangile. Comme le Jansénisme était bien plus un *parti* qu'une simple erreur, ni la mort de Jansénius en 1638, ni celle de Saint-Cyran qui mourut frappé d'apoplexie ne réussirent à l'éteindre ; tout au contraire, l'opiniâtreté des sectaires ne fit que s'accroître avec le temps.

L'*Augustinus* avait fait du bruit, Rome était saisie de l'affaire, et le Jansénisme trouvait dans les Jésuites les plus redoutables adversaires. Urbain VIII condamna l'*Augustinus* dans sa bulle « *In eminenti* » (1642), qui trouva de vives oppositions dans l'Université de Louvain. On essaya même de la faire passer pour supposée, et il n'est pas de ruses auxquelles les Jansénistes ne recoururent pour en esquiver l'effet. Urbain VIII tint ferme ; Innocent X son successeur renforça la bulle « *In eminenti* » par de nouveaux brefs, et Philippe IV, ayant enfin pris des mesures sévères contre les opposants (1651), Louvain rentra dans le devoir. Douai n'en était pas sorti, mais la Faculté de Paris ne montra ni la même sagesse ni la même obéissance, et la bulle du Souverain Pontife ne fut reçue que sur l'injonction de la Cour

(1644). L'ouvrage d'Arnauld *De la fréquente communion* fut condamné par Alexandre VIII dans les propositions les plus dangereuses ; saint Vincent de Paul multipliait ses efforts pour en découvrir partout et à tous le mortel venin.

Mais plus que tous les autres, les Jésuites poursuivaient le Jansénisme dans chacune de ses retraites, et démasquaient sans pitié chacune de ses perfidies ; aussi furent-ils plus que tous les autres, de la part des sectaires, l'objet de la plus implacable haine. Une guerre furieuse leur fut livrée, mais guerre plus déloyale encore que furieuse. Nous arrivons à une honteuse page dans l'histoire du Jansénisme. La Compagnie de Jésus pouvait avoir des auteurs répréhensibles, plusieurs de ses théologiens avaient pu avancer des opinions d'une excentricité blâmable ; quel vaste corps religieux n'est pas tributaire de ces exceptions malheureuses ? Mariana avait dit qu'une nation peut se défaire de son tyran ; l'assemblée du clergé en 1642 avait censuré un ouvrage du P. Bauni ; plusieurs propositions trop larges se trouvaient éparses dans de volumineuses compilations théologiques : rien dans ces insignifiants méfaits ne motivait le *tolle* furieux que les Jansénistes firent pousser de toutes parts contre les Jésuites, désignés sous le nom insidieux de *théologiens relâchés*. La tactique fut ce qu'on pouvait attendre d'adversaires aussi déloyaux. Les passages pris à Mariana, Santarelli, Bauni, Busembaüm, Escobar, etc., furent tronqués et dénaturés ; des coupures perfides, des rapprochements insidieux, des accumulations sans bonne foi, firent dire des choses exorbitantes, que ces théologiens n'avaient point dites, et aggravèrent les quelques hardiesses qu'ils avaient parfois risquées (1). Notons plusieurs points importants.

(1) Nous venons de revoir le même scandale : des hommes faisant profession ouverte d'anti-catholicisme fouillent dans nos théologiens, tronquent leurs textes, les dénaturent, les comprennent mal et les expliquent plus mal encore, puis poussent contre la morale catholique des cris insensés.

D'abord ces recherches, ces mises en accusation furent l'*œuvre de la haine*. Ni la science, ni la bonne foi ne guidèrent les accusateurs que la justice avait cessé de préoccuper. Il fallait à tout prix trouver matière à condamnation : on trouva. Puis, quels étaient ceux qui faisaient ces recherches et dressaient ces actes d'accusation ? Des hommes peu estimables et très peu soucieux de la vérité. Il est remarquable que tous ces défenseurs de la *pure morale* contre la *morale relâchée* des Jésuites furent, la plupart du temps, des hommes sans morale ni vertu : Jansénistes d'abord, philosophes ensuite, hommes sans foi, ni conscience, ni honneur. Beaucoup qui crièrent très haut n'avaient pas lu dans les originaux une ligne des auteurs qu'ils accusaient.

Dans cette guerre nous rencontrons un nom qui fait peine, celui du janséniste *Pascal*, génie fourvoyé parmi les disciples de Saint-Cyran, âme faible qui se laissa par une lâche complaisance, égarer en plein pays de la haine et de la calomnie. De bonne heure, Arnauld songea à utiliser son nom et son talent, et le malheureux Pascal en *utilisant* son génie le prostitua. Ses *Provinciales*, c'est triste à dire, sont l'œuvre d'un faussaire de génie (1). Ainsi ont jugé les hommes de tous les partis. De Maistre appelait les *Provinciales* « les immortelles menteuses. » Voltaire n'a pu s'empêcher d'écrire : « Tout ce livre porte sur un fondement faux... mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public. » « C'est, dit le protestant Schœll, un ouvrage de parti, où la *mauvaise foi* attribuait aux Jésuites des opinions suspectes. » Rien n'est plus visible, plus palpable dans les *Provinciales* que la mauvaise foi. Faut-il mettre cette mauvaise foi sur le compte de Pascal lui-même, ou, ce qui est bien plus pro-

(1) Pascal avouait lui-même n'avoir pas lu les auteurs dont il cite les œuvres, sauf Escobar. — Voy. pour l'appréciation des *Provinciales*, Maynard : *Les Provinciales*.

bable, faut-il en rendre coupables les Jansénistes qui lui fournirent les notes et les documents menteurs? Peu importe ici : ce qui importe c'est de dénoncer à toute conscience honnête cette iniquité. Le plan des *Provinciales*, rempli avec une incomparable verve, est aussi simple que monotone : un Jésuite est en scène, constamment sot et disant des sottises; il a lu tout ce que la Compagnie de Jésus a écrit sur la morale, et ce qu'il a lu, il le livre. Or, ce qu'il livre ce sont des falsifications et des mensonges. Il est toujours facile de tourner quelques mots détachés du contexte à un sens tout autre que leur sens vrai et naturel : c'est l'art perfide des *Provinciales*. Par cette méthode Pascal fait dire à Vasquez que les riches sont dispensés de l'aumône, quand en réalité Vasquez enseigne le contraire. *Ab uno disce omnes*. Par mauvaise foi ou ignorance Pascal dénatura et attaqua ensuite violemment la doctrine, absolument catholique et nullement condamnée, du *probabilisme*. Sans doute ce mauvais livre fit du mal et beaucoup de mal, néanmoins il attira de suite le mépris des gens honnêtes comme les justes sévices de l'autorité. Le Pape le condamna (1657); sur le rapport d'une commission d'évêques et de docteurs le conseil d'État ordonna qu'il fût brûlé ainsi que les annotations perfides de Nicole (1660); le parlement d'Aix le livra au feu pareillement.

Les faits ne donnaient que trop raison à ces sévérités. Le curé de Saint-Maclou de Rouen, les autres curés de la ville, ceux de Paris, se lancèrent dans la voie des *Provinciales*, et déclamèrent contre la *morale relâchée*, c'est-à-dire contre les Jésuites. L'assemblée du clergé de 1656 arrêta avec peine ce déchaînement, mais quand le jésuite Pirot eut, pour défendre la Compagnie contre les *Provinciales*, soutenu quelques propositions réellement répréhensibles, ce ne fut plus de tous les côtés à la fois qu'une mêlée confuse d'attaques et de défenses passionnées. La

condamnation de l'*Apologie des Casuistes* du père Pirot (1659) fut pour le Jansénisme une joie et un triomphe. De plus en plus la gangrène janséniste gagnait l'Eglise Gallicane.

Port-Royal en était le foyer le plus pestilentiel, Port-Royal des hommes et Port-Royal des religieuses. Quand Saint-Cyran eut été enfermé à Vincennes, les solitaires durent un instant se séparer, mais rentrèrent dans Port-Royal quelque temps après (1639). Chaque jour leur amenait quelque nouvelle recrue, et ils pénétraient de plus en plus de leur esprit la société parisienne. Pour que leur action devint plus profonde et plus étendue des écoles avaient été annexées à leur solitude. Plus tard les *Messieurs* se retirèrent à Granges et les femmes occupèrent Port-Royal-des-Champs (1648). — Nous avons fait connaissance avec les Arnauld, nous avons vu le Pascal des *Pensées* prostituer son génie dans les *Provinciales*, connaissons maintenant d'autres solitaires. Nicole, né à Chartres en 1625 d'une famille de magistrats, était par là même acquis d'avance au parti qui haïssait les Jésuites, et deux tantes religieuses à Port-Royal achevèrent de le gagner au Jansénisme. Arnauld domina en maître cette molle et inconsistante nature, et utilisa précieusement cette vaste érudition et ce remarquable talent d'écrivain; Nicole travailla au fameux livre *De la perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie*; ses *Essais de Morale*, et ses controverses l'ont rendu célèbre. — Tillet, dont son ancien maître Nicole fit un fervent disciple de Port-Royal, se distingua par ses travaux historiques. Le Maître de Sacy donna une traduction de la Bible qui valut à l'auteur, avec une grande réputation, une censure méritée de l'archevêque de Paris. Lancelot se fit connaître par des travaux de grammaire. Le Tourneux composa des livres de piété, entre autres « l'Année Chrétienne; » *Sainte Beuve*, des « Cas de conscience. » Le jurisconsulte Domat se montra l'un des plus ardents pour la secte. Racine, tour à tour

brouillé et réconcilié avec Port-Royal, n'échappa pas au venin du Jansénisme et commença même une histoire de Port-Royal (1664). Ainsi se formait une sorte d'aristocratie intellectuelle qui attirait l'autre, et gagnait à l'hérésie une foule de hauts seigneurs. Il fut bientôt convenu que Port-Royal seul avait le monopole de la science, de la piété et du génie. Ajoutons les amis trop nombreux que le Jansénisme s'était acquis dans certains ordres religieux célèbres surtout : les Oratoriens et les Bénédictins.

Nous rentrons dans la lutte, ou plutôt le triste récit des fourberies que le Jansénisme opposait à l'étreinte de la vérité et aux censures de l'Église. — A l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire au moment où Innocent X lança sa bulle *Cum occasione*, par laquelle, après l'examen le plus sérieux et le plus long de la doctrine de Jansénius, il condamna les quatre premières propositions comme hérétiques, la cinquième comme scandaleuse et impie, nous entrons dans une nouvelle phase de cette erreur, phase de subtilités et de subterfuges. La bulle d'Innocent X avait été respectueusement reçue, les Jansénistes avaient paru s'y soumettre, mais cette soumission apparente cachait une longue suite de pièges et de machinations. Ils condamnaient de grand cœur la doctrine condamnée par le Pape : seulement, prétendaient-ils, cette doctrine n'était pas celle de Jansénius. L'assemblée de 1654 les convainquit d'erreur, Innocent X protesta contre cette subtilité, tout fut inutile pour cette secte tenace : son obstination déloyale donna naissance à la fameuse question :

Du fait et du droit.

Voici comment raisonnaient les Jansénistes pour esquiver toute condamnation de Rome. Rome prononce que telle doctrine est hérétique : c'est là une question de *droit* dans laquelle elle est infallible et nous nous soumettons ; mais telle doctrine est-elle réellement contenue dans tel livre ?

c'est là une pure question de *fait*, dans laquelle l'Église n'est pas infaillible, et nous nous retranchons, sans nous croire obligés à la soumission, dans un silence respectueux. — Cette question était tranchée aussi bien par le bon sens que par l'autorité et la coutume de l'Église. Il est trop clair que, si l'Église ne peut pas prononcer infailliblement que tel auteur, tel livre renferme des erreurs condamnables, jamais erreurs ne pourront être condamnées. L'Église d'ailleurs, dans ces *faits doctrinaux*, faits qui ont avec la foi la plus intime liaison, s'était toujours prononcée infaillible, et jamais distinction pareille n'avait encore été soulevée. Ce fut là cependant la grande forteresse du Jansénisme. Une fois retranché dans cette supercherie misérable, il n'en bougea plus. Jusqu'à la condamnation des cinq propositions, les Jansénistes les avaient toujours reconnues de Jansénius et les avaient lues, adoptées, défendues comme étant bien de leur Chef : après la condamnation ils prétendirent que tel n'était pas le sens naturel et obvie que présentait l'*Augustinus*. Alexandre VII déchira ces toiles et déjoua ces ruses par sa bulle *Ad sacram*, qui affirme, en même temps que l'infailibilité de l'Église dans les *faits dogmatiques*, l'intention formelle qu'avait eue Innocent X et qu'il avait lui-même de condamner les cinq propositions comme étant bien et dûment de l'*Augustinus* (1656). L'assemblée de 1657 reçut la bulle d'Alexandre VII avec pleine soumission et un Formulaire fut donné partout à souscrire. — Arnauld et les Jansénistes aux abois se retranchèrent derrière la nouvelle fourberie d'un :

Cas de conscience.

Dans un petit écrit anonyme (1) Arnauld le formulait ainsi : On n'a nullement fait voir encore que les cinq propo-

(1) *Cas proposé par un docteur touchant la signature de la Constitution d'Alexandre VII et le Formulaire du clergé.*

sitions condamnées par Rome sont de *fait* renfermées dans l'*Augustinus*. Partant de là peut-on refuser en conscience sa signature au Formulaire, et se retrancher dans un *silence respectueux*? Pavillon évêque d'Aleth conclut à la soumission mais avec une restriction maladroite qui donnait gain de cause à l'astucieux Arnauld. L'évêque disait qu'il fallait se soumettre à la décision du Pape touchant un fait *quand le contraire n'était pas évident*; ce qui laissait supposer que Rome pouvait décider contre l'évidence, que l'*évidence* était quelque chose d'intime et de personnel dont chacun et chacun seul était juge. C'était rétablir l'*examen privé*, et échapper par cette issue à toutes les décisions de l'Église, quelles qu'elles fussent. Le *silence respectueux* n'était que l'insolent palliatif d'une rébellion. Les docteurs catholiques ne manquèrent pas de faire ressortir le caractère tout hérétique de ces subtilités, les Jansénistes inondèrent la France de leurs brochures et de leurs pamphlets, Nicole fit sa traduction latine des *Provinciales* et ses *Disquisitiones Pauli Irænæi*.

L'on était en l'année 1660, Louis XIV, l'assemblée du clergé, la France catholique entière, témoignaient contre la secte leur indignation et leur dégoût; de toute part on était pressé d'en finir, partout on signait le Formulaire: quatre évêques seuls, ceux de Beauvais, d'Aleth, de Vence et d'Angers refusèrent; les vicaires généraux furent forcés de donner et d'exiger plus que le simple *respect* pour la constitution. Quant aux Jansénistes, les uns croyaient pouvoir signer le Formulaire, sauf à réserver dans leur conscience la question de fait, les autres, comme Pascal, plus obstinés mais aussi plus droits, voulaient que toute signature fût refusée. — L'obstination et la révolte des religieuses de Port-Royal-des-Champs dépassa tout ce qu'on pouvait attendre d'un entêtement féminin. Il fallut sévir. Les deux Port-Royal furent dépouillés de leurs privilèges, leur postulat et leurs écoles furent dispersés, leurs directeurs,

surtout Arnauld et Nicole, obligés de s'éloigner. Mais la rigueur ne fut pas plus efficace que le raisonnement. En 1664, l'archevêque de Paris Péréfixe les trouva comme ses prédécesseurs, « pures comme des anges, mais orgueilleuses comme Lucifer, » et fut réduit à disperser le troupeau pestiféré. — Quant au parti lui-même il continua son système de résistance voilée et astucieuse, et surtout la production de ses écrits venimeux. Arnauld composa son *Apologie des religieuses de Port-Royal*, Nicole son traité *De la foi humaine* et son pamphlet de l'*Hérésie imaginaire* contre l'archevêque Péréfixe. Par une ruse nouvelle ils prétendaient que l'assemblée du clergé de France était en opposition avec le Pape. Il fallut que, sur la demande de Louis XIV, Alexandre VII composât lui-même un Formulaire, ce qu'il fit dans sa bulle *Regiminis Apostolici* (1665). Le clergé de France signa en masse, quatre évêques exceptés, ceux d'Aleth, d'Angers, de Beauvais, de Pamiers, qui s'en tinrent à la distinction janséniste *du fait et du droit* et au *silence respectueux*.

Au moment où l'on pouvait croire le Jansénisme abattu, il se releva avec une force nouvelle, grâce aux quatre évêques opposants dont le parti allait grossissant de jour en jour; il fallut toute la prudente condescendance de Clément XI, successeur d'Alexandre VII, pour arrêter l'incendie et ramener un moment l'apaisement dans l'Église de France si tristement bouleversée. La :

Paix Clémentine,

que les Jansénistes célébrèrent comme un triomphe, fut établie sur les bases suivantes : 1° Les quatre évêques échapperaient aux peines canoniques, mais signeraient purement et simplement le *Formulaire*; 2° ils écriraient au Pape une lettre consacrant leur soumission. Ils le firent, mais la secte répandit partout le bruit que leur soumission n'était que feinte, et que le condescendant silence du Pape était la marque de sa défaite et de la victoire des opposants. — Les

religieuses de Port-Royal-des-Champs essayèrent de continuer la lutte ouverte : de Harley, successeur de Péréfixe sur le siège de Paris, prit de nouveau des mesures sévères pour ruiner ce foyer de rébellion. Arnauld s'éloigna en Hollande ; Nicole fatigué de cette longue lutte, demanda et obtint de vivre tranquillement et en paix à Paris (1668-1702). Quant au parti il continua sa résistance et accentua la lutte derrière son silence calculé. Arnauld la développait en Belgique et en Hollande, en employant les Oratoriens Belges qu'il avait séduits et gagnés, en corrompant dans les Provinces-Unies les vicaires apostoliques que le Pape y avait établis et qu'il dut citer à Rome et interdire. — En France le Jansénisme, dont les premiers fondateurs se faisaient vieux et mouraient, trouva une vie et une force nouvelles dans l'oratorien :

Quesnel.

Religieux sans grande science mais de beaucoup de santé, d'activité et d'audace, le P. Quesnel prit en 1694 la direction du parti. La lutte un instant apaisée par la Paix Clémentine reprit avec une nouvelle intensité quand parurent les *Réflexions morales* de Quesnel et le *Cas de conscience*, nouveau brandon de discorde jeté par les Jansénistes au milieu du clergé. Ce « Cas de Conscience » rappelait le précédent et portait encore sur la distinction artificieuse du *fait* et du *droit*. Les évêques en grand nombre, ainsi que les Facultés de théologie de Paris, Douai, Louvain, condamnèrent le Cas de Conscience. En 1705 Clément XI frappa ce nouvel artifice dans sa bulle *Vineam Domini*, où il rappelle toutes les décisions de ses prédécesseurs, tranche de nouveau la question des *faits dogmatiques* et condamne absolument le *silence respectueux*. Une résistance plus audacieuse que jamais des religieuses de Port-Royal amena leur définitive condamnation : elles furent dispersées et la maison fut détruite. Les Jésuites furent à tort ou à raison accusés

d'avoir provoqué cette rigueur, en tout cas cette rigueur était salubre et le crime des Jésuites n'eût pas été grand. — Autour des *Réflexions morales* de Quesnel un bruit plus profond encore se faisait (1671). Cette œuvre, d'abord court et discret petit volume, avait reçu l'approbation de l'évêque de Châlons. Quand Quesnel en eut fait quatre gros tomes tout saturés d'hérésie, l'approbation resta traîtreusement à l'en-tête, et une autre, celle de M^{sr} de Noailles, prélat pieux mais assez borné, s'y ajouta bien malheureusement. Les autres évêques plus avisés condamnèrent les « *Réflexions morales* (1). » M. de Noailles s'en fâcha, s'obstina, faillit glisser dans le schisme, et nécessita de Clément XI en 1713 l'une des bulles les plus graves, les plus solennelles, et aussi par conséquent les plus furieusement attaquées par les Jansénistes, les Parlementaires, le clergé révolté, tout ce que l'Église de France comptait d'éléments vicieux, inintelligents et de parti pris contre Rome ou surtout d'hostiles aux Jésuites : nous parlons de la fameuse bulle *Unigenitus*.

L'Église entière reçut cette bulle et la publia, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, Suisse, Angleterre, etc. Les grandes universités s'inclinèrent partout sans ombre de résistance. En France plus de cent évêques, avec eux plus de cent mille ecclésiastiques du second ordre applaudirent à la constitution de Clément XI; une « nuée immense de témoins » se levait en faveur de la vérité catholique. Le Jansénisme seul se roidit contre tous et commença la plus orgueilleuse comme la plus absurde des guerres. Seize évêques, de Noailles en tête, trois mille ecclésiastiques formèrent le scan-

(1) Quesnel tombait dans toutes les erreurs de Baïus et de Jansénius, c'est-à-dire, après tout, des Protestants, sur le libre arbitre, la grâce, la rédemption, la prédestination, les mérites de Jésus-Christ. Il ajoutait de plus les plus graves erreurs contre l'Église et son autorité suprême, et en arrivait à excuser et même à conseiller la révolte ouverte contre ses décisions.

daleux parti des *opposants*, travaillèrent la France avec une fureur inimaginable, brouillèrent tout, allumèrent un incendie universel, et amoncelèrent plus de ruines que l'œil n'en saurait compter. Pendant douze ans la Faculté de théologie de Paris fut séduite, le Parlement s'anima contre la constitution *Unigenitus* de toutes ses vieilles et implacables rancunes contre la Papauté, le corps entier des avocats et des hommes de loi entra dans l'opposition tumultueuse : tous cherchaient dans cette bagarre l'occasion de combattre la Cour tout autant que l'Église; la politique envahissait la religion, il est facile de distinguer dans cette mêlée audacieuse et bruyante les premiers cris de révolte, sous lesquels le trône de Louis XVI s'écroulera. Quesnel poussait toute cette armée d'*appelants*; avec lui on remarquait l'oratorien Borde, le sorbonnier Boursier, l'évêque de Senez Soanen. Une gazette intitulée *Nouvelles ecclésiastiques* versait à flots sur la Cour et l'Église les plus abominables injures, était rédigée en secret et soutenue par les fonds d'une caisse noire, surnommée la *Boîte à Pérette* (1).

Comme toujours, l'hérésie se tordait sous l'étreinte de la condamnation papale, mais ses convulsions mêmes et ses efforts épuisaient et diminuaient sa vie : le Jansénisme s'affaiblissait visiblement (2), le ridicule l'acheva, nous parlons :

Du diacre Pâris et des convulsionnaires.

Voulant frapper la foule, il fallait des miracles, le parti songea à s'en procurer, et le thaumaturge posthume dont il fit choix fut le diacre Pâris, obscur Janséniste mort en 1727

(1) Voici quelques fonds connus de cette « Boîte à Pérette. » Nicole y avait versé 40,000 francs; l'abbé Dorsanne 150,000; Dumanel 150,000; Rollin mille écus. D'autres sommes considérables venaient des legs de M. de Bagnols, etc. La Boîte à Pérette payait le journalisme, les émissaires, les convulsionnaires et les comédiens du parti.

(2) Nous taisons comme parfaitement insignifiante et ridicule une tentative du parti Janséniste pour procurer l'union de l'Église Russe avec l'Église Latine : singuliers entremetteurs d'union que ces révoltés !

et enterré à Paris dans le cimetière Saint-Médard. Autour du tombeau de Pâris se rassemblèrent en foule des gens tarés, des filles suspectes, des banqueroutiers, parfois des bandits. Feindre des maladies, invoquer le *saint*, se trouver guéris étaient des tours continuellement renouvelés et que payait grassement la Boîte à Pérette. Bientôt, aux guérisons miraculeuses, trop aisément déjouées et trop sujettes au rire des compères, on ajouta l'exercice des *Convulsions*. Saint-Médard devint le théâtre de scènes extravagantes, souvent obscènes, où des hommes et des femmes presque nus se livraient aux gambades, aux contorsions et aux secousses les plus désordonnées. Les femmes dans leurs indécentes convulsions acceptaient des hommes un secours plus indécent encore, et on n'eut pas honte de mettre à leur service un ordre de *frères servants*. Fausses prédictions, impiétés, obscénités, extravagances de gestes, d'attitudes et d'actes, ces malheureuses se permettaient tout, aux applaudissements d'une foule impure et au scandale des honnêtes gens. En 1732 le cimetière Saint-Médard fut fermé par ordonnance du Roi. Réfugiés dans les maisons particulières et les repaires secrets, les Jansénistes convulsionnaires en vinrent à des excès d'infamie qu'atteignirent rarement les sectes les plus impures des premiers siècles. L'autorité ecclésiastique parla enfin et l'archevêque de Paris, M^{sr} de Vintimille, démasqua et condamna ces jongleries dans un mandement. Il n'en était presque plus besoin tant ces folies avaient discrédité la révolte Janséniste auprès des esprits sérieux (1). Mais tuée en France, la secte Janséniste florissait en Hollande, refuge

(1) Distinguons néanmoins. Le Jansénisme était désormais mort comme *erreur*, mais il continua avec une intensité croissante comme *agitation*. Tombé dans les Parlementaires, il servit de machine à persécuter; recueilli par les philosophes il devint un moyen facile et puissant de déchristianisation; enfin employé par la Révolution, il sera une arme terrible contre le Trône et l'Autel.

des *appelants* français obstinés contre la Constitution. Là les sectaires imaginèrent pour se soutenir et se perpétuer de se créer un épiscopat ; le schisme d' :

Utrecht

fut le résultat de leur tentative. Sept prêtres en 1723 élurent en dehors de Rome, un archevêque, Corneille Steenoven, que sacra Varlet évêque de Babylone plusieurs fois interdit et excommunié. Cette église schismatique dure encore. En 1807 elle comptait trois évêques, trente-sept prêtres, cinq mille fidèles. Benoît XIII avait annulé l'élection de Steenoven, ce qui n'empêche pas chaque successeur de l'intrus de faire à Rome une demande de confirmation, à laquelle Rome ne répond que par l'excommunication et l'interdit.

Synode de Pistoie.

Pistoie en Toscane avait dans son évêque *Ricci* un Janséniste en révolte, qui fit mille efforts pour corrompre l'Italie et la jeter dans l'erreur de Jansénius et le schisme d'Utrecht. Le frère de Joseph II, le grand-duc de Toscane, le soutenait dans ses vues, et le malheureux évêque ne cessa de travailler au triomphe du Jansénisme. Tous les Jansénistes français, jusque Soanen, étaient des saints, des confesseurs et des martyrs, Pistoie se transforma un instant en foyer de propagande hérétique, Ricci lui-même ne craignit pas d'écrire contre les indulgences, la dévotion du Sacré-Cœur, en même temps qu'il déclarait aux Jésuites une haine et une guerre acharnées. Un synode s'établit en dépit des avertissements de Pie VI et de ce synode de Pistoie (1786) sortit une série de mesures schismatiques et de scandaleux décrets. Les *Pères*, recrues du Jansénisme, commencèrent par établir la thèse de Saint-Cyran sur la déchéance de l'Église, son indignité, ses obscurcissements, la nécessité d'en revenir à la pure doctrine des Pères des premiers siècles, avant tous de saint Augustin. Toutes les erreurs de Baïus, de Jansénius et de Quesnel étaient admises. Puis, comme

toujours, la puissance civile fut imposée à la puissance religieuse comme tutelle et comme dominatrice. La puissance civile a seule, d'après les honteux décrets de Pistoie, le droit d'établir les empêchements aux mariages et d'en dispenser. Dans l'Église même la puissance sacerdotale ne descend pas de Dieu, elle est conférée par le corps des fidèles. Le Pape n'est que le *chef ministériel* de l'Église. Son pouvoir lui vient, non de Dieu, mais de l'Église. Quant aux évêques ils ont reçu de Jésus-Christ une puissance indépendante de celle du Pape, et qui comme telle ne peut être limitée et suspendue ni par le Pape ni par les Conciles généraux : ce synode révolutionnaire, qui enlevait tout au Pape pour donner tout aux évêques, n'eut garde d'oublier les simples prêtres : ils furent, *vi ordinis*, constitués juges de la foi et de la discipline, ce qui achève de détruire l'organisation divine de l'Église. Dans les décrets de Pistoie notre *constitution civile du clergé* se trouvait en germe.

Ricci finit mal (1). Son diocèse, en pleine révolte, le força à la démission. En 1794 Pie VI, dans un acte égal en solennité et en importance à la constitution *Unigenitus*, la bulle *Auctorem fidei*, condamna 95 propositions du Synode de Pistoie, et en les condamnant rétablit la doctrine catholique dans sa force et son intégrité.

Un dernier mot sur le Jansénisme français (2). Remplis d'une joie indécente à la mort de Louis XIV, les sectaires usaient largement des tergiversations de la Régence pour entretenir l'agitation et tout brouiller dans l'Église gallicane.

(1) Cependant il finit par se rétracter en 1805 et mourut repentant.

(2) Nous revenons un peu sur nos pas, ne voulant pas taire certains faits assez importants, et n'ayant pas voulu, plus haut, en embrouiller le récit.

Fatiguée des agissements et des perfidies de la secte qui venait de pousser l'audace jusqu'à proposer *douze articles* à la signature du Pape, la partie saine du clergé ne cessait de réclamer des conciles provinciaux pour la répression de l'erreur (1). Elle obtint cette répression en 1727 du ministère Fleury. Le Concile d'*Embrun* condamna Soanen, qui malgré les furieuses réclamations des avocats et des Parlementaires fut exilé à la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il mourut impénitent en 1740. Quant au *Mémoire* des avocats, rempli d'erreurs et de prétentions schismatiques, il fut condamné par Benoît XIII et supprimé par ordre de Louis XV. Trois administrateurs furent envoyés successivement dans le diocèse de Soanen, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils éteignirent la discorde dont l'évêque janséniste l'avait rempli. — En 1728 la secte perdit un de ses principaux soutiens : le cardinal de Noailles fit sa soumission et mourut six mois après. Il ne restait plus dès lors que quatre évêques obstinés dans la révolte : Colbert de Montpellier, Caylus d'Auxerre, Bossuet de Troyes le neveu du grand Bossuet, et le triste Soanen.

Les Jansénistes étaient trop fins et trop entendus en hérésie pour méconnaître ou oublier le rôle de la *liturgie* dans la croyance des populations : la liturgie est par excellence le formulaire de la foi populaire ; c'est par elle que les Protestants avaient fait passer leurs erreurs, c'est par elle que les Jansénistes essayèrent de corrompre à leur tour la foi des fidèles. D'ailleurs les circonstances les servaient. L'attachement à l'unité liturgique, si belle et si précieuse, l'usage de la liturgie romaine avaient diminué ; une tendance

(1) Benoît XIII avait prélué à ces mesures énergiques en tenant à Rome en 1725, le Concile de *Latran* auquel assistèrent 32 cardinaux, 5 archevêques, 38 évêques, 3 abbés, 82 théologiens et canonistes. La profession de foi de Pie IV et la constitution *Unigenitus* de Clément XI furent de nouveau imposées aux fidèles et au clergé.

fatale au particularisme envahissait les diocèses, on élevait à l'état de griefs insupportables les quelques imperfections du Bréviaire romain; on aspirait à un changement; ce fut la porte ouverte par laquelle le Jansénisme entra. Une fois qu'il fut convenu que chaque diocèse pouvait avoir son Bréviaire, son Missel, sa liturgie, la secte eut toute liberté pour glisser ses erreurs dans les innovations demandées. Ce travail fut perfide autant que puissant. En créant des liturgies particulières, un premier résultat était acquis au Jansénisme comme à toute autre erreur; on s'éloignait d'autant de Rome et on se soustrayait à son influence. Puis, dans les formules nouvelles, les Jansénistes espéraient glisser leurs erreurs, ou au moins taire tout ce qui, dans la tradition, les condamnait trop ouvertement. En affectant de n'employer dans les liturgies nouvelles que les paroles mêmes de l'Écriture, ils étouffaient la voix de la tradition catholique, et se rapprochaient du principe protestant qui à la Tradition et à l'Église substitue la Bible. Cette préoccupation de suivre hypocritement et de loin le Protestantisme fut peut-être le côté le plus saillant des nouvelles liturgies. Les Protestants avaient aboli la messe : les Jansénistes la *desséchèrent* le plus qu'ils purent. Les Protestants avaient proscrit le culte des saints, les Jansénistes firent aux saints et à leurs fêtes une véritable guerre d'extermination. Le plus odieux sacrilège des protestants avait été de proscrire la Très Sainte Vierge et son culte : les Jansénistes, eux aussi, la refusèrent comme mère et comme reine, mutilèrent ses honneurs et s'efforcèrent d'éteindre la piété que les fidèles lui vouaient.

Dans ce mouvement déplorable des nouvelles liturgies il y a des distinctions à faire et des limites à tracer. Il y a le travail des Jansénistes purs et éhontés; il y a le travail des catholiques entraînés à leur insu dans une désorganisation, dont ils n'apercevaient pas l'illégitimité et le danger. — Bossuet, évêque de Troyes, est des premiers. Janséniste

sans pudeur en même temps que prélat sans mérite, il essaya, en 1736, d'introduire le premier une liturgie cruellement janséniste. Dans son Missel la messe était amoindrie presque jusqu'aux proportions de la cène calviniste. L'autel dépouillé, les cérémonies proscrites, le culte mutilé, jetaient l'âme en plein protestantisme. L'archevêque de Sens, Languet, métropolitain de Troyes, proscrivit cette liturgie scandaleuse. Bossuet essaya de résister, puis il plia sous la pression d'une ordonnance royale. — Paris sans donner dans ce scandale offrait un mauvais exemple. Après des essais de liturgie particulière inaugurés par les archevêques de Harlay et de Noailles (1698-1706-1714), on se mit, sous Monseigneur de Vintimille, à fabriquer un Bréviaire et un Missel tout en neuf. Les ouvriers étaient plus que suspects : c'étaient les Jansénistes Vigier, Mésengui, Coffin. Leur travail suscita les réclamations les plus légitimes et les plus énergiques. Le P. Hongnant, jésuite, releva les inexactitudes et les erreurs de la liturgie nouvelle, dans un mémoire que le Parlement condamna au feu.

Le Parlement devenait pour l'Église de France un oppresseur de plus en plus insupportable. Cette Église payait cher son assemblée de 1682 et son servilisme devant la puissance civile ! Détachée de Rome, elle se trouvait sans défense livrée à d'intolérables abus de pouvoir. — Nous serons amenés plus loin à esquisser cette persécution violente autant que honteuse des Parlements.

IV. Le Quiétisme. L'histoire du *Quiétisme* eut deux théâtres et deux phases bien différents : Il fut grossier et impie avec *Molinos*, il fut une erreur d'amour et une chute d'élévation avec *Fénelon*. — Confondre ces deux parties de son histoire serait altérer la vérité et flétrir injustement un saint.

1. Molinos (1), prêtre espagnol, né dans le diocèse de Saragosse en 1627, voulait, lui aussi, aboutir au *pecca fortiter* du Luthéranisme, à l'exemption de toute loi et de toute vertu, à la libre carrière des passions et des vices. Il y arriva par une vieille erreur renouvelée des Gnostiques, et que voici. Dans l'*état parfait*, l'homme est tellement à Dieu que tout ce qui n'est pas Dieu lui est absolument indifférent et non avenu. Vice ou vertu, passions satisfaites ou réfrénées, foi, dévotion, culte, mystère, religion, tout ce qui importe aux âmes vulgaires devient inutile aux *parfaits*. Cette *transfusion* de l'âme parfaite en Dieu est tellement sublime, Dieu devient tellement l'objet de sa créature que toute crainte de l'enfer comme tout désir du ciel est à jamais banni. Que l'âme perdue en Dieu y demeure passive, inerte, immobile, que ce soit là une absolue *quiétude* : tel est le terme dernier de la perfection. La quiétude était surtout chez ces faux mystiques l'exclusion du noble et nécessaire travail de la correction des vices et de la pratique des vertus. Ici encore, comme dans le système luthérien, l'homme était porté, sans aucune coopération laborieuse, dans les délices de la récompense. Molinos appliquait son système et se souillait des plus infâmes débauches. Innocent XI condamna solennellement en 1687 les erreurs du sectaire renfermées dans sa *Guide spirituelle*, et en même temps les turpitudes de sa conduite, « *turpia facta*. » Molinos, qui avait séduit beaucoup d'âmes simples et les avait précipitées dans ses infamies, finit, après les condamnations de l'Inquisition et la bulle d'Innocent XI, par rétracter ses erreurs. Il mourut en 1696.

2. Quand on se détachait de ce que le système de Molinos avait de grossier et d'immoral, restait une erreur spacieuse,

(1) Scharling, *Michael de Molinos*.

propre à fasciner certaines âmes plus ardentes et plus téméraires qu'il ne convient dans le sublime essor de l'amour de Dieu (1). On rêvait un repos en Dieu, un amour si désintéressé et si pur qu'il exclut tout retour sur soi-même, et constitue un état parfait entre tous dans lequel tout devient indifférent, toute crainte de l'enfer disparaît, tout désir même de la récompense est refoulé. Une femme, veuve à vingt ans, livrée à une dévotion sans sagesse, âme ardente, avide de nouveautés et de piété transcendante, entêtée dans ses idées, opiniâtre dans ce qu'elle croyait le *parfait* et le sublime, madame Guyon, reproduisit dans un ouvrage intitulé *Torrents spirituels* les moins révoltantes des erreurs de Molinos. Arrêtée par ordre du Roi en 1688, elle désarma par sa douceur et les charmes de sa vertu ses plus décidés adversaires, pénétra à la Cour, s'y fit des protecteurs, et surtout s'attira la bienveillance des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et plus particulièrement de Fénelon. Les idées de madame Guyon sur l'amour de Dieu sans mélange d'égoïsme, sans retour intéressé, dans un complet et magnanime oubli de soi, tentèrent la grande âme du saint précepteur des enfants de France. Fénelon comme tous les théologiens catholiques enseigne l'acte d'*amour pur* dans lequel une âme, sans songer à elle, aime Dieu pour Dieu : mais il alla plus loin et hors de ces limites consacrées par la sagesse de la science. Il supposait un cas hypothétique où une âme aurait pu sacrifier son propre salut, pourvu que cette privation héroïque de Dieu pût s'accomplir sans cesser de l'aimer. En général, que Fénelon l'ait ou non formulée, sa doctrine supprime trop l'acte d'*espérance*; à force d'aimer Dieu pour lui seul, l'homme perdrait trop de vue cette « Patrie, » cette « Terre promise, » ce « Royaume, » vers

(1) Voy. Bausset, *Hist. de Fénelon*. — Ruckgaber, *Der Quietismus in Frankreich*.

lesquels l'Écriture nous fait sans cesse élever tous nos désirs. L'*amour pur* est possible ici-bas comme *acte*, non comme *état* ; c'est cette distinction capitale qu'il fallait avant tout préciser. Ces idées de Fénelon, qui, on le voit, n'étaient pas sans donner prise aux reproches, furent par lui réunies et formulées dans un écrit intitulé : *Maximes des Saints*. Ici commence l'histoire profondément triste du démêlé de Fénelon et de Bossuet.

Assurément rien n'est simple et en un sens beau et utile comme la lutte doctrinale de deux génies, dont la division, sur un point de doctrine, ne fait qu'y jeter des flots de lumière. Mais la division dont il est question dégénéra, du côté de Bossuet surtout, en animosité sans retenue, et en personnalités blessantes. Bossuet, assez peu au fait d'abord des auteurs ascétiques, les étudia avec la force merveilleuse de son génie, et découvrit bien vite ce que les idées de madame Guyon avaient d'erroné et de dangereux. Une conférence avec Fénelon, M. de Noailles évêque de Châlons et M. Tronson supérieur général de Saint-Sulpice, lui donna sujet d'élucider mieux encore la question du Quiétisme, et de formuler dans trente-quatre articles sa condamnation. — Madame Guyon, qui eût dû se taire, continua à dogmatiser et fut arrêtée une seconde fois en 1695. Bossuet fut, d'autre part, si dur pour elle, et la ménagea si peu dans son livre des *États d'oraison*, que Fénelon attristé se refusa absolument à donner aux *États d'oraison* une approbation que son auteur sollicitait de lui avec de vives instances. Quand Fénelon publia ses *Maximes des Saints*, Bossuet les scruta, y découvrit des germes de l'erreur quiétiste, et l'attaqua avec une grande vivacité. Chose vraiment déplorable ! l'illustre Bossuet s'élève avec une force terrible, et tombe de tout le poids d'une orthodoxie implacable sur un livre où les inexactitudes, relevées avec une douceur calme, eussent si aisément pu être effacées et corrigées. Quand,

dans les œuvres du même Bossuet, nous cherchons quelque véhémence réfutation du *Jansénisme*, c'est à peine si nous rencontrons de loin en loin des traits, d'ailleurs assez peu accusés, de résistance et de lutte contre une erreur et un parti tout autrement redoutables. Bossuet, qui fut toujours un grand génie, ne fut pas toujours un aussi grand caractère; il calcula parfois trop ses coups et ménagea peut-être trop sa popularité et sa faveur. Fénelon vécut en exil, Bossuet souvent à la Cour.

Cependant l'ouvrage de Fénelon était soumis au jugement du Pape (1697), et durant la procédure les deux plus beaux génies de l'Église de France luttaient avec une incroyable puissance et un prodigieux déploiement de science et d'érudition. Bossuet, fort de la vérité, terrassait parfois son adversaire; parfois aussi, déconcerté par la promptitude et l'habileté de la défense, il ne pouvait s'empêcher de s'écrier que Fénelon « avait de l'esprit à faire peur. » A ce moment le malheur de Bossuet fut d'être représenté à Rome par son indigne neveu l'abbé Bossuet et le docteur Phelippeaux, qui dans leur déplorable correspondance, ne cessaient de parler des *intrigues*, des *fourberies*, des *violences* de Fénelon. Bossuet les crut, s'irrita, s'oublia jusqu'à des paroles du genre de celles-ci : « La nouvelle Priscille a trouvé un nouveau Montan, » jusqu'à des procédés plus regrettables encore que ses paroles. Au lieu de laisser Rome à ses sages et clémentes lenteurs, il usa de Louis XIV, lequel intima au Pape d'avoir à hâter ses sentences : « Que si Sa Sainteté prolongeait cette affaire par des ménagements qu'il ne comprenait pas il saurait ce qu'il avait à faire. » A Rome on ne comprenait pas plus cette précipitation que la Cour de France ne comprenait cette lenteur. L'affaire était difficile : ni Fénelon n'était un accusé vulgaire, ni sa doctrine n'était sans poids. Dix théologiens nommés par Innocent XI se trouvaient, après dix mois de travail, divisés de sentiments

quant au jugement à porter sur les *Maximes des Saints*. Une congrégation de Cardinaux n'avait abouti, elle non plus, à aucune solution; il fallut une troisième commission pour tomber d'accord, après cinquante-deux assemblées, sur les propositions du livre de Fénelon qui méritaient quelque censure; encore pour les formuler fallut-il s'assembler bien des fois. Le jugement définitif parut en 1699. Le livre des *Maximes* fut condamné en général et vingt-trois propositions en particulier. Seize tendaient à faire croire à la réalité d'un état permanent, en cette vie, où l'on pourrait aimer Dieu uniquement pour lui, et à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel. L'entourage de Bossuet avait fait mille efforts pour que les qualifications d'*hérétiques* et d'*impies* fussent infligées aux propositions condamnées: Innocent XI s'y refusa absolument et jugea que le saint évêque de Cambray n'avait péché « que par trop d'amour de Dieu. » — Fénelon, admirable dans sa défense et sa polémique, le fut plus encore dans son humilité et sa soumission: il annonça lui-même à son peuple la sentence qui le condamnait et en grava le souvenir sur le vermeil d'un riche ostensor (1).

V. Les commencements du Philosophisme. Autour de

(1) Madame Guyon, après une année encore de captivité à Vincennes, fut exilée dans une terre de sa fille, puis, put se retirer à Blois où elle mourut pieusement en 1717.

Cette figure est restée noble et pure. — Une autre est marquée aux signes de la bizarrerie et de l'impiété, nous voulons parler d'*Antoinette Bouignon*. Née à Lille en 1616, cette femme commença, sous l'habit de Saint-Augustin, à l'hôpital, à se faire soupçonner de sorcellerie. Retirée dans les Pays-Bas, elle s'y donna comme envoyée de Dieu pour fonder la religion véritable: elle niait la sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, les Sacrements, l'Église, et ne gardait que quelques sèches pratiques de dévotion. En dépit des extravagances de sa conduite et de ses écrits, elle séduisit bon nombre de Calvinistes et de Jansénistes. Le ministre Poiret et le supérieur des Oratoriens de Malines de Cort furent ses disciples.

ces grands hommes se formait déjà la vaste conjuration du *Philosophisme*. Bossuet en signalait la naissance et en flétrissait les premières audaces. « Qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! Et qu'il serait aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits!... Qu'est-ce donc, après tout, que cette malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire et en un mot un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire qui ne peut souffrir une autorité légitime? » (1) La source première de l'incrédulité du XVIII^e siècle doit incontestablement être cherchée avant tout dans la révolte religieuse du XVI^e : le premier des incrédules est bien ce Luther qui disait cyniquement « qu'il ne pouvait plus même croire à l'Évangile qu'il enseignait. » Puis vinrent les querelles et les interminables discussions du Jansénisme, les troubles, les animosités, la nuée des libelles et des pamphlets, qui, en jetant le ridicule sur les Jésuites, déconsidéraient du même coup la doctrine vraie et pure que les Jésuites défendaient. Pascal commença le rire que Voltaire acheva. — Les écarts du pouvoir civil entrèrent pour une part considérable dans la corruption et la débauche de l'esprit philosophique, dont l'Europe entière fut la victime. Sans la trahison du pouvoir civil, la société chrétienne avait en elle assez de ressources pour arrêter le mal et procurer son propre salut. « Nous ne craignons pas d'attribuer à l'asservissement de l'Église sous le pouvoir temporel la propagation de l'incrédulité, du philosophisme de la fièvre d'indépendance que nous rencontrons dans les XVIII^e et XIX^e siècles au sein des pays catholiques, en Allemagne, en Italie, en Espagne en France. » Quand les cours de l'Europe eurent asservi l'Église, « quand on lui eut comprimé les veines, quand on

(1) Oraison funèbre de la princesse Palatine.

eut paralysé la liberté de son action et de ses mouvements dans les pays catholiques, quand ses prétendus patrons ou leurs tout-puissants serviteurs, les ministres, furent tombés en proie à l'incrédulité, la foi chrétienne en présence de ces hommes investis d'un pouvoir et d'une action sans bornes, devait nécessairement subir cette profonde et douloureuse défaite que nous avons vue au siècle dernier et dans le siècle présent..... Ce siècle tout entier offre le douloureux spectacle d'une Église enchaînée et essayant vainement de rompre ses liens. Les droits, les prétentions, la puissance que revendiquaient chez eux les souverains protestants en leur qualité de grands pontifes, les princes catholiques les appliquaient en grande partie sur leur propre territoire, où l'esprit de la Réforme exerçait un empire très visible (1). » A cette cause générale s'en rapporte une autre : la suppression des Jésuites dans les nations catholiques de l'Europe. Le pouvoir public étant devenu presque partout l'ennemi déclaré de l'Église et le tout-puissant allié du philosophisme, ne put souffrir que les Jésuites entravassent son œuvre de démoralisation et d'impiété et les chassa de partout.

Grâce à ces causes réunies l'impiété du XVIII^e siècle put naître, se développer, s'étendre, accumuler dans les intelligences, les mœurs, les institutions, la famille, la société, du haut en bas, du trône à l'atelier, ses vastes et irréparables ruines, conduire l'Europe chrétienne des débauches de la Régence aux sanglantes commotions de 93.

Il nous est facile de voir, dans la révolte protestante, le germe premier du philosophisme. — Une fois le *libre examen* proclamé, toute autorité doctrinale croule, une liberté

(1) Gams.

absolue de penser, de nier, de changer, de détruire, remplace l'antique fixité des croyances. L'Allemagne protestante se fait libre-penseuse dès la fin du xvi^e siècle, puis dans une corruption effroyable des mœurs les forces toujours grandissantes de l'incrédulité. En 1624, Jacques Bœhm cherche à remédier au mal mais en tombant lui-même dans les folies de l'alchimie; après lui un autre réformateur du nom de Spéner fonde la secte des *Piétistes*, qui sans rien corriger finit par tomber avec ses chefs Arnold et Dippelius dans un scepticisme presque absolu. Bien loin qu'il arrêât le mouvement des esprits vers l'incrédulité, le Protestantisme, par la force même de son principe, ne pouvait que les y pousser. — Bacon (1560-1616), grand chancelier d'Angleterre, baron de Vérulam et comte de Saint-Alban, reflète parfaitement dans son *Novum organum* les tendances de l'esprit nouveau. Les Novateurs ont fatigué la raison, la philosophie de Bacon l'écarte le plus possible et lui substitue l'*expérimentation*. Plus de raisonnements mais l'observation presque exclusive des faits. D'après ce principe le domaine spirituel s'amointrira de plus en plus, le naturalisme et plus tard le matérialisme gagneront tout le terrain perdu par la raison et la foi. Déjà dans Bacon lui-même nous trouvons des affirmations positivement matérialistes, par exemple, que la connaissance a son fondement dans les sens; qu'il n'y a dans l'intelligence humaine que ce qui se produit par les sensations. Bacon resta sans doute religieux, mais la porte n'en était pas moins ouverte aux doctrines matérialistes, et cette porte ne sera plus fermée (1).

(1) On a trop exalté Bacon comme *inventeur* de la méthode expérimentale. Bacon n'a rien inventé du tout. Depuis plus d'un siècle le mouvement scientifique emportait de puissantes intelligences et produisait des chefs-d'œuvre. L'astronomie, la médecine, les sciences physiques, la mécanique, etc., s'illustraient de noms tels que Copernic, Thyco-Brahé, Mondini, Vesale, Fabrizio, d'Aquapendente, Severino, Gilbert, Hervay, Galilée.

Gassendi (1592-1656), professeur de théologie et de philosophie à l'Université d'Aix, de mathématiques au Collège de France, chanoine de Digne, accentua le système de Bacon sur les connaissances humaines. Au début de l'homme, son intelligence est une *table rase* : les sensations y jettent des faits isolés que l'esprit arrive ensuite à étudier, à généraliser, à réduire en raisonnements. Autant qu'il le fallait pour rester orthodoxe, Gassendi fait intervenir Dieu dans la création et le gouvernement de l'univers, mais son point de départ n'en est pas moins le système épicuriste du vide et des atomes. Le sensualisme débordait de ce système, et quand le chanoine de Digne légua ses idées à ses disciples, ceux-ci laissèrent rapidement de côté ses restrictions religieuses et se jetèrent en pleine théogonie et en pleine morale d'Épiqueure. C'est de cette école que sortirent Saint-Evremond, Bernier, Chapelle, Bachaumont, Chaulieu, Lafare, etc.

Avec l'Anglais *Hobbes* (1588) le matérialisme a jeté tous les voiles, dépouillé tous les scrupules, et il s'étale dans le cynisme de sa perversité. Le principe de Hobbes est celui-ci : *Je pense, donc la matière peut penser*. Sa morale a pour formule : *Point de différence entre le bien et le mal*. La différence que nous y trouvons établie est le résultat des lois humaines. En dehors de ces lois l'homme n'est absolument tenu à rien. Le Protestantisme lui avait versé ses erreurs dans une large mesure ; avec Luther, Hobbes niait le libre arbitre de l'homme, l'utilité de la vertu, et se jetait, quant à la destinée humaine, en plein fatalisme. La société telle qu'il la conçoit, n'est plus qu'un repaire de bêtes s'entre-déchirant les unes les autres ; car chaque homme pouvant et devant se procurer la plus grande somme de jouissances possibles, et chaque homme trouvant dans les prétentions opposées de son semblable un obstacle à jouir, il s'ensuit que l'état de guerre est l'état naturel et permanent de la société. Cette mêlée affreuse d'appétits rugissants

ne peut être dominée que par la *force*. La force absolue, brutale, est le seul mode de gouvernement possible et efficace.

Spinoza naquit à Amsterdam en 1632 d'un juif Portugais, embrassa la secte Arminienne, puis se jeta dans l'athéisme à corps perdu. Il professe dans ses ouvrages son « *Traité théologico-Politique* » et ses « *OEuvres posthumes*, » la liberté pleine et entière de penser, c'est-à-dire de nier. Il n'existe qu'une seule substance, dont les âmes sont une émanation ainsi que les autres parties de l'univers. Dieu, c'est la nature elle-même produisant par une force propre tous les êtres, et c'est la fatalité qui règle et domine tout. *Spinoza* mourut jeune encore en l'année 1677.

— *Bayle*, né dans le comté de Foix en 1647, tour à tour protestant, catholique, relaps, incrédule, déiste, athée au besoin, n'eut jamais l'idée de bâtir un système quelconque, mais toujours de les tous détruire : il se prétendait un *Jupiter Assemble-nuages*. Il entasse objections sur objections, il jette sur toute vérité les obscurités du doute, il détruit toute conviction en la balançant entre le oui et le non. « Mon talent, disait-il, est de former des doutes. » Art terrible ! *Bayle* plus que tout autre prépara le terrain à *Voltaire* et aux *Encyclopédistes*, et *Balmès* a pu dire de son principal ouvrage, le *Dictionnaire historique et critique* : « La publication de l'ouvrage de *Bayle* peut être regardée comme l'inauguration solennelle de la chaire d'incrédulité au milieu de l'Europe. Aussi, à peine *Bayle* était-il descendu dans la tombe qu'on voyait apparaître *Voltaire*. »

— En Allemagne comme en Angleterre la marche du rationalisme impie s'accroissait chaque jour davantage, favorisée par l'incrédulité haineuse de Frédéric II de Prusse. La *Revue littéraire* de *Nicolaï* répandait les doctrines les plus hostiles à la religion, *Reimarus* et *Lessing* déclaraient une guerre quotidienne, non plus seulement à la divinité du

Christ, mais même à toute idée pure et élevée, et pendant que ces incrédules agissaient sur les esprits cultivés, un autre, Bahrdt, travaillait la masse du peuple. Avec Wunsch, Venturini, Mauvillon nous arrivons aux plus audacieuses attaques contre la croyance révélée. — Mais il nous faut retourner en arrière vers un nom illustre, resté pur d'incrédulité philosophique, mais dont l'école devint bien funeste au siècle qui le suivit.

Descartes a cette mauvaise fortune d'avoir pour panégyristes enthousiastes tous les ennemis de la foi catholique (1). Pour eux tous, cet extraordinaire « génie » est le libérateur de l'esprit humain, une manière de Messie qui sauva la pensée des tyrannies du dogme et lui fit franchir les puissantes immensités de la philosophie moderne. — Ces dithyrambes font sourire quiconque est au fait des magnifiques données de la philosophie des Anselme et des Thomas d'Aquin. Mais il importe de connaître la cause vraie de cet enthousiasme. La libre-pensée oublie volontiers que *Descartes* fut un mathématicien distingué; elle ne veut pas savoir qu'il fut un catholique fervent; un seul objet la préoccupe : *Descartes* fut l'auteur mal avisé et malheureux d'un nouveau système de philosophie, qu'il développa dans son *Discours sur la méthode*.

Dans ce système faux et dangereux *Descartes* bâtit sur son doute méthodique l'édifice entier des connaissances. Le doute comme point de départ et comme fondement !

Ayant douté de tout par avance, *Descartes* se prend à tout réédifier, seul, sans l'appui de qui que ce soit, faisant litière de tout ce que l'esprit humain a amassé de trésors jusqu'à lui. Quoi de plus présomptueux, de plus puéril, de plus dangereux ? — Doutant de tout *Descartes* s'érige en

(1) Ainsi M. Saisset, *Rev. des Deux-Mondes*, mai 1844. — Si les chefs en sont là, les subalternes comme H. Martin ne garderont plus de mesure (*Hist. de France*, t. XII, p. 34-37).

juge unique de toutes choses. C'est l'orgueil humain dans son expression la plus audacieuse. — Dans son système Descartes sépare la foi de la raison : divorce monstrueux d'où sont sorties toutes les aberrations de l'esprit moderne. Descartes ouvre la porte à toutes les révoltes de la philosophie; il est fils du protestantisme, et père de l'incrédulité contemporaine. — Loué à outrance par nos libres-penseurs modernes, Descartes le fut de son temps par les protestants, qui le rapprochèrent, trop souvent pour sa gloire, de la révolte religieuse du xvi^e siècle (1).

Les catholiques, après s'être montrés en général trop favorables à Descartes, ne tardèrent pas à voir le péril de son chemin nouveau et les abus ouverts par son système. Dès 1663 l'Index signala ce péril et ces abus et défendit l'usage des livres du philosophe *donec corrigantur*. L'Université d'Angers leur ferma l'accès de son enseignement (1675); celle de Paris fit de même en 1677; la Sorbonne entra dans la lutte contre le Cartésianisme, et si un certain nombre de Jésuites lui furent favorables, le P. Daniel le combattit à outrance. Le savant *Huet* évêque d'Avranches fit contre Descartes un traité *de la faiblesse de l'esprit humain*, où pour s'opposer aux prétentions exorbitantes de la raison humaine émancipée il ne prend pas assez soin de sa puissance réelle et de ses droits légitimes.

L'oratorien *Malebranche* se chargeait d'ailleurs de justifier les craintes de Huet et sa réaction contre le système cartésien (1637-1715). Malebranche prétendit asseoir sur les théories rationnelles la démonstration des dogmes révélés.

(1) Nous devons dire pourtant qu'au temps même de son apparition le système philosophique de Descartes fut combattu en Allemagne et dans les Pays-Bas par les protestants, comme dans les pays catholiques par les partisans quand même d'Aristote. — Mais à mesure que le protestantisme glissa dans le rationalisme et la libre-pensée il chercha à justifier son émancipation par le nom et l'œuvre de Descartes.

Établissant une distinction radicale entre l'*idée* et la *sensation*, élevant celle-là jusqu'à en faire le fondement de toute certitude, rabaissant celle-ci jusqu'à la déchéance et le péché, il fait de notre penchant à suivre nos sensations la démonstration du *péché originel*. Partant de l'idée d'être parfait et établissant que si Dieu crée il doit créer le *plus parfait possible*, il conclut à la nécessité absolue de l'*Incarnation*. Son *Anthropologie* suit la même marche : il veut que Dieu fasse à l'homme une révélation perpétuelle, en sus de la révélation mosaïque et chrétienne. Selon lui nous voyons tout en Dieu, même les corps, et comme Dieu est la seule cause réelle de nos pensées, il l'est de même de tous les effets que nous produisons ; ainsi l'action du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps n'est qu'apparente. C'était beau peut-être, mais en tout cas c'était excessif, et Malebranche ne suivit pas assez le mot de saint Paul : *sapere ad sobrietatem*. Animé d'intentions toute différentes, il aboutit presque au panthéisme de Spinoza, et ainsi, à peine émancipée par Descartes, la raison parcourut de nouveau le cycle fatal de ses erreurs.

Ce désastre n'échappa pas à la perspicacité de Bossuet et lui fit dire « Je vois un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de Philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer. » Le même Bossuet ajoutait encore : « De ces mêmes principes mal entendus un autre inconvénient terrible gagne insensiblement les esprits ; car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, (ce qui réduit à certaines bornes est très véritable,) chacun se donne la liberté de dire : j'entends ceci et je n'entends pas cela ; et, sur ce seul fondement, on approuve

et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense (1). »

Un protestant de haute intelligence, auquel il ne manqua que le courage de répudier l'erreur, *Leibnitz*, partageait les mêmes inquiétudes, et s'efforça d'arrêter le même mouvement des esprits vers une émancipation aussi illégitime qu'elle devait être pernicieuse. Sous ses yeux on commençait à renverser les vérités premières les plus fondamentales, son génie aperçut les dernières conséquences de ce bouleversement doctrinal, et il annonça les sanglantes folies de 93. « Si la maladie, écrivait-il, va croissant, la Providence corrigera les hommes par la Révolution même qui en doit naître. » Lui-même s'employa à combattre avec force Hobbes, Bayle, Spinoza, Socin, tous les incrédules de son temps. — Mais, resté protestant, c'est-à-dire privé du guide de la vérité catholique et livré à son insu aux témérités de la pensée libre, il tomba dans l'*optimisme* de Malebranche, peut-être aussi dans une sorte de panthéisme dont Kant et Fichte profiteront plus tard (2).

(1) Bossuet, *Œuvres*, XXXVII, édit. de Versailles.

(2) *Leibnitz* « le plus grand des protestants, » comme parle J. de Maistre, naquit à Leipsick en 1646, bâtit graduellement sur son mérite sa fortune et sa renommée. A Paris en 1672 il étudia les mathématiques sous Huyghens, passa à Londres, revint à Paris, voyagea en Allemagne et se fixa dans le Hanovre. En relation avec tous les savants de son époque, honoré de tous, les surpassant par la force de son génie et l'immense étendue de son savoir, il eut la plus grande influence dans les cours de l'Europe. — Nous n'avons de Leibnitz aucun grand ouvrage, mais une foule de traités qui ont surtout trait aux mathématiques et à la philosophie. Il mourut en 1716.

Pour résumer, l'incrédulité était définitivement née en Europe : l'Église, asservie par le pouvoir civil, ne la pouvait plus qu'imparfaitement réprimer ; de beaux génies s'étaient fourvoyés eux-mêmes et ne défendaient la vérité que pour fournir d'un autre côté de déplorables revanches à l'erreur ; le Jansénisme achevait de discréditer un Christianisme dont les Fénelon et les Bossuet n'étaient plus là pour faire ressortir les splendeurs. Tout pâlit dans l'Église, tout incline vers quelque sombre avenir ; aux jours mauvais qui commencent en doivent succéder de plus mauvais encore, l'époque qui nous sépare de la *grande Révolution* est une époque de triple décadence : décadence religieuse, politique, sociale. La vigueur religieuse s'atténue, la majesté du pouvoir se voile sous l'orgie, les passions populaires fermentent. Après avoir blasphémé Dieu, une société entière va se jeter dans tous les excès d'une démagogie effrénée.



TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

L'EUROPE A LA VEILLE DE LA GRANDE RÉVOLUTION. — CONJURATION UNIVERSELLE CONTRE L'ÉGLISE.

La dernière décomposition de l'Europe chrétienne a deux agents d'une égale puissance : le *philosophisme* qui, avec Voltaire, Rousseau, les Encyclopédistes, la nuée d'écrivains impies et obscènes dont l'Europe est couverte, atteint aux suprêmes limites de l'incrédulité ; la persécution du *pouvoir public*, qui, dans les cours Bourbonniennes et sur toute la surface de l'Europe, sévit avec une fureur implacable et inouïe, bâillonnant l'Église, dispersant ses forces, laissant couvrir d'avanies ses plus divins mystères, et entravant son action sous l'étreinte des lois les plus despotiques et dans les efforts de la plus satanique conjuration.

Tels sont nos deux sujets d'étude dans la leçon présente : 1^o la conjuration des pouvoirs publics contre l'Église ; 2^o l'action formidable de l'impiété philosophique au sein de l'Europe.

I.

**La conjuration des pouvoirs publics
contre l'Église.**

Nous en parcourrons les phases diverses et les développements successifs. Cette conjuration semble d'abord restreinte à la France, sous l'influence mauvaise des Parlements; bientôt elle s'étend dans l'Europe entière, enrôle tous les ennemis de l'Église et livre à la religion le plus terrible et le plus universel assaut.

I. La persécution des Parlements. A l'époque où nous sommes arrivé, le *Parlement* de simple corps de magistrats chargé de la justice était devenu, grâce à des empiétements successifs et par une audace que rien ne lassait, un centre d'opposition à la royauté, une sorte de chambre politique, uniquement occupée à créer au pouvoir tous les embarras d'une opposition systématique. De plus, quand le Jansénisme l'eut envahi et, avec le Jansénisme, le mauvais esprit, il fit à l'Église une guerre de tracasseries misérables et de mesquine persécution. Tour à tour servile ou audacieux, selon que le pouvoir public était puissant ou affaibli, pliant sous Henri IV, intraitable durant les guerres intestines et les embarras qui suivirent, abattu sous le coup de cravache de Louis XIV, il reprit, après la mort du roi qu'il détestait, ses allures despotiques et ses empiétements. Il commença par casser le testament de Louis le Grand, nommer le duc d'Orléans à la régence, et, pour décupler ses forces, se réunir, de Paris et de la province, en un seul et unique Parlement. Un trait domine tous les autres et précise la physionomie

du Parlement : l'esprit *révolutionnaire*. Le Parlement est essentiellement et toujours de l'*opposition*. S'il tient avec le roi, c'est pour combattre le Pape; s'il favorise les évêques, c'est pour les armer contre Rome; s'il donne sa protection au clergé inférieur, c'est pour le soulever contre les évêques. L'autorité ecclésiastique qu'il jalouse le trouve toujours armé contre elle, le philosophisme qui ouvre l'accès à la révolte le trouve son plus assuré défenseur. Si le Parlement brûle des livres impies et obscènes, c'est par exception et grâce à quelques nobles influences qu'il garde encore dans son sein. Plus généralement, il approuve en dessous ce qu'il est parfois obligé de condamner publiquement. Bref, le Parlement ne fit guère que trahir l'Église au profit de la Révolution.

Au dix-huitième siècle, au moment où la bulle *Unigenitus* venait de foudroyer le Jansénisme, nous voyons le Parlement ne plus garder de mesure et signaler sa haine contre la Papauté par une série de décrets où le ridicule le dispute à l'odieux. Quand Monseigneur de Vintimille se fut, dans deux mandements, élevé contre les folies sacrilèges du cimetière Saint-Médard, le Parlement, bravant les ordres du roi, condamna l'évêque. En 1733 et 1735, il poussa l'abus de pouvoir jusqu'à prétendre enlever à la bulle *Unigenitus* et aux autres tout caractère doctrinal et obligatoire, « n'ayant pas été enregistrées et n'ayant pas été approuvées par l'Église universelle (1). » Il défendit de citer comme œcuméniques les Conciles de Florence et le cinquième de Latran. En 1729, il interdit l'office et la fête de saint Grégoire VII, et comme le pape Benoît XIII protesta par un

(1) Le grand argument du Parlement, à savoir que « la bulle n'avait nulle force n'ayant pas été enregistrée, » tombait à faux. Cet enregistrement était inconnu dans l'Église et restait à titre d'innovation de Louis XIV (1665). Des exceptions continuelles y étaient faites, par exemple la bulle d'Innocent X contre le Jansénisme (1653) n'avait pas été enregistrée au

bref, le bref fut supprimé par arrêt. En 1738, il annula la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, coupable d'avoir dévoilé et combattu l'erreur du Jansénisme. En 1769, il régla la résidence des chanoines, il exempta les prônes de la juridiction des évêques, il donna des dispenses d'assister à l'office, etc. : nous serions infini si nous suivions ces étranges législateurs dans le réseau de leurs absurdes procédures.

Arrivons à une guerre plus sérieuse et plus envenimée, la persécution au sujet des *refus de sacrements*. La question était simple. Les *appelants*, c'est-à-dire les révoltés contre la bulle *Unigenitus*, poussaient-ils leur obstination jusqu'à leur lit de mort? tout confesseur avait pour strict et essentiel devoir de leur demander un acte formel d'obéissance à l'Église et de rétractation. Refuser cet acte, c'était continuer la révolte et se rendre indignes des derniers Sacrements. Simple dans son essence et son énoncé, la question fut étrangement compliquée par l'immixtion et les tracasseries des Parlements. Les Jansénistes refusés en appelaient à leur autorité, et cette autorité, nulle et illégitime en cette matière, pesait de tout le poids de la force sur le clergé fidèle à son devoir. Ainsi se passaient les choses à Bordeaux (1731), à Reims, à Tours, à Troyes, à Bayonne. A Arras et à Douai, deux chanoines appelants méritaient le même refus de Sacrements et soulevèrent le même scandale (1739). Les évêques élevaient des voix énergiques, mais ces voix n'étaient plus écoutées.

Bientôt la persécution redoubla de violence, et voici à quelle occasion. Des prêtres interdits et indignes circulaient furtivement, visitaient les *appelants* dans leur der-

Parlement. D'ailleurs, en décidant des matières purement spirituelles, le Parlement commettait manifestement un abus de pouvoir, — que s'il s'appuyait sur cette raison ruineuse que « l'Église n'avait pas approuvé la constitution papale, » c'était mettre l'Église au-dessus du Pape, les membres au-dessus du chef, c'était renverser l'organisation même de Jésus-Christ.

nière maladie, et leur donnaient des absolutions nulles et sacrilèges. Pour remédier à cet abus révoltant, Monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris, trouva un moyen déjà ancien et auquel aucune idée odieuse ne s'attachait : l'usage du *billet de confession* ; ce billet que l'on produit de nos jours encore pour la cérémonie du mariage, on devait le produire alors pour la cérémonie funèbre des obsèques. Saint Charles Borromée recommandait cet usage, que l'assemblée du clergé de France qualifiait de sage et expédient (1654), et qu'avaient soigneusement conservé les archevêques de Paris, de Noailles et Vintimille. En 1750, les deux Coffin refusant d'adhérer à la bulle, le curé de Saint-Étienne-du-Mont leur refusa les Sacrements tant qu'ils ne se seraient pas confessés à un prêtre approuvé : le Parlement sévit indignement contre le curé. La Cour désapprouva le Parlement, mais ne put arrêter ses inqualifiables violences. Ces violences, en 1752, montèrent à un point difficile à imaginer. Il prohibait tout refus de Sacrements, il interdisait tout terme qui qualifiait les appelants, il réglementait les cérémonies même des Sacrements, et ne semblait plus siéger que pour les affaires de la bulle. On n'entendit plus bientôt parler que d'arrestations et d'emprisonnements de vicaires et de curés, de confiscations, de suppressions de mandements, etc. Le curé de Saint-Médard fut décrété de prise de corps, le temporel de Monseigneur de Beaumont fut saisi, l'évêque d'Orléans fut exilé, le chapitre de la même ville condamné à une amende de 12,000 livres. Quatre-vingts évêques dénoncèrent dans une lettre au Roi ces excès inouïs. Le Roi fut assez faible pour arrêter la publication de cette noble et énergique protestation. D'ailleurs, rigueurs comme faiblesse ne faisaient plus que hâter la chute du pouvoir. Tel était déjà, en 1752, la fermentation des esprits et les progrès de la Révolution, que le Parlement, exilé par le Roi, recevait les ovations de la foule, et que la Cour, établie pour

le remplacer dans l'administration de la justice, était vouée au ridicule et au mépris.

A un acte de rigueur mal réussi, le Roi fit succéder des actes de faiblesse qui devaient évidemment réussir moins encore. Le Parlement fut rappelé (1) (1754). Louis XV proclama ensuite sa fameuse loi du *silence* qui étouffait bien plutôt la vérité qu'elle ne faisait taire l'erreur. Le Parlement, fort de la faveur et des acclamations toute révolutionnaires de la foule, déclara ne se soumettre à l'ordonnance royale que dans la mesure qu'il jugerait convenable. Dès lors les appelants parlèrent en toute liberté, les catholiques seuls étaient bâillonnés et traqués, à leur tête le courageux archevêque de Paris qui fut exilé à Conflans. Retour admirable de la Providence! Ce même clergé de France, qui naguère en appelait du Pape à Louis XIV au nom des *libertés gallicanes*, ne trouvait plus, moins d'un siècle après, de refuge contre des *servitudes gallicanes* intolérables que dans l'intervention de la Papauté. L'assemblée de 1755 s'adressa à Benoît XIV, qui, dans son bref de 1756 traça aux évêques les vraies règles de la liberté ecclésiastique. Cette pièce était trop noble et trop forte pour la Cour de Louis XV. Le Parlement en eut encore raison, et la persécution continua. Rien n'est honteux et triste comme cette série de capitulations et de compromis de la Cour devant les mutineries insolentes d'un Parlement. Il était visible que la Royauté abdiquait devant la Révolution. Quant au clergé, il semblait se retremper dans la lutte. L'assemblée de 1758 réclama avec force le rappel de Monseigneur de Beaumont une seconde fois exilé, le rappel de tous les prêtres exilés comme l'archevêque, enfin l'exécution du bref de Benoît XIV. Bien que Louis XV parût faible, l'attitude énergique du clergé en imposa au Parlement.

(1) A l'occasion de la naissance du duc de Berry.

La situation se dessine de plus en plus en France, on se sent à la veille d'une révolution. En face du pouvoir que ses fautes, ses défaillances, ses compromis désastreux déconsidèrent rapidement, la *nation* représentée par les Parlements commence à s'agiter de toutes parts; les Parlements vont devenir l'*Assemblée nationale*. En attendant, le peuple y voit déjà ses seuls vrais maîtres en même temps qu'il s'habitue à ne plus reconnaître que son ennemi dans le Roi. Quand Damiens attente aux jours de Louis XV, Damiens déclare que c'est pour venger le Parlement de l'opposition royale. Autour de ce duel qui va devenir terrible, le Philosphisme et le Jansénisme applaudissent à tous les coups que reçoit la Royauté. Cette Royauté elle-même se porte, par sa corruption éhontée, les plus profondes blessures, et se voue de cœur joie au mépris et au dégoût des populations.

Nous arrêtons ici ce tableau, nous aurons plus loin l'occasion de le reprendre et de le compléter. Comme les Jésuites s'étaient faits les champions de l'orthodoxie contre le Jansénisme, il était naturel qu'un Parlement janséniste leur destinât ses premiers coups : ces coups furent aussi cruels qu'incessants. En 1760 le Parlement frappa les congrégations et les confréries comme « réunions dangereuses. » Un conseiller-clerc, l'abbé Chauvelin, dénonça en 1761 les constitutions de saint Ignace « comme renfermant plusieurs choses contraires au bon ordre, à la discipline de l'Église et aux maximes du royaume. » Sur cette impertinence le Parlement échafauda des décrets de proscription, prétendit fermer les collèges de la Compagnie et défendre à la jeunesse française d'y puiser l'enseignement. Restait un dernier arrêt, celui de bannissement : nous le verrons tout à l'heure rendu et exécuté.

II. Le Joséphisme. Ce que les Parlements faisaient en

ance, le *Joséphisme* l'opérait en Allemagne. Là aussi les mi-hérésies s'unissaient aux abus de la force pour altérer doctrine et tyranniser l'Église. Joseph II nous apparaît l'abus de toutes les erreurs régnantes, et, s'il ne les pousse pas jusqu'à d'extrêmes violences, au moins passe-t-il misérablement sa vie à entraver la vérité catholique et à livrer au clergé une guerre de tracasseries au nom des principes les plus faux et les plus dangeux.

Ces principes étaient anciens déjà, nous les avons rencontrés bien des fois depuis Frédéric II et Philippe le Bel. Depuis, plusieurs écrivains les avaient fait revivre et les avaient formulés avec une audace croissante. Edmond Richer avait, en 1611, publié un livre : *De la puissance ecclésiastique et politique*, dans lequel il renversait toute la constitution de l'Église pour en faire une pure démocratie. Selon lui la puissance, aussi bien dans l'Église que dans la société civile, appartient au peuple qui la communique lui-même au clergé. L'ouvrage, condamné en 1612 par le cardinal Duperron, le fut ensuite à Rome; son auteur mourut repentant. — La mauvaise doctrine de Richer fut reprise plus dangereusement encore dans un autre livre de la même époque (1616), le livre *De la République chrétienne* dû à la plume d'un ex-jésuite devenu archevêque de Spalatro en Italie, *Marc-Antoine de Dominis*. Dans ce livre la primauté de saint Pierre est audacieusement niée et la constitution de l'Église renversée de fond en comble. Repentant, puis repenti, de Dominis finit par mourir dans la communion de l'Église (1625). Remarquons partout à cette époque les mêmes tendances et la même guerre au chef de l'Église : il s'agissait de détruire l'unité de l'Église en en rompant le lien, et de fonder des églises nationales à la merci du pouvoir séculier.

En 1763 le coadjuteur de Trèves de *Hontheim* publia, sous le pseudonyme de *Febronius*, un livre intitulé *De statu*

Ecclesiæ legitima et potestate Romani Pontificis, dans lequel il renouvelait toutes les erreurs que nous venons de signaler. L'Église était primitivement une sorte de démocratie. Durant les cinq premiers siècles cette forme persévéra dans son intégrité native, puis les Papes, par des empiètements successifs, surtout à l'aide des décrétales pseudo-Isidoriennes, substituèrent leur pouvoir absolu à l'autorité éparse jusque-là dans le corps ecclésiastique tout entier. Cette erreur poussait de Hontheim comme fatalement à jeter l'odieux sur la Cour de Rome et à faire peser sur les Papes d'outrageantes accusations. En même temps qu'il renversait la puissance divine du Saint-Siège pour n'en plus faire qu'une primauté d'honneur bénévolement concédée à Rome par les autres sièges, il faisait de chaque évêque un souverain absolu et indépendant. Le dangereux ouvrage de Hontheim fut solidement réfuté, notamment par un jésuite d'Italie le P. *Zaccaria*, par Coccaglia, Mamachi et Ballerini. L'assemblée du clergé de France le condamna en 1775, le pape Clément XIII l'avait censuré et en avait ordonné la suppression en 1774. De Hontheim se rétracta vers 1778.

Mais cette doctrine était trop favorable aux tyrannies de la puissance séculière, elle menait trop directement à l'oppression des Églises, pour qu'elle ne fit pas son chemin; *Joseph II*, du vivant même de l'illustre Marie-Thérèse, l'avait embrassée avec ardeur et avait inauguré sa maladroite carrière de despote théologien, ou de « sacristain, » comme disait Frédéric II de Prusse. Durant un règne de dix ans il ne cessa pas de persécuter l'Église, mesquinant toujours, parfois aussi violemment. Il commença par le Pape, et toute sa législation tendit à lui enlever le plus possible sa juridiction sur les ordinaires. Les recours au Pape furent interdits, les dispenses pour les mariages accordées par l'épiscopat, les bulles pontificales furent soumises au visa du gouvernement, qui interdit pour toujours et sans aucune

exception la publication des deux bulles *In cæna Domini*, et *Unigenitus*. — Bientôt la persécution josphiste descendit du Saint-Siège aux ordres religieux, que depuis longtemps une nuée de pamphlets et de libelles déconsidérait et bafouaient. 2024 maisons religieuses furent sécularisées (1782) ; les Capucins, les Prémontrés, les Chartreux, les Dominicains, les Carmélites, les Franciscains, les Trinitaires, les Bénédictins ne purent plus exister dans les États de Joseph II que comme particuliers. Afin de leur enlever le souci de l'administration temporelle l'État leur avait volé leurs biens. — Un moment on aurait pu croire que la persécution josphiste n'opprimait Rome et les ordres religieux qu'au profit de la puissance épiscopale : les illusions durent vite tomber. L'épiscopat fut à son tour frappé mortellement ; les évêques se virent enlever toute juridiction et tous droits sur les maisons d'éducation, même sur leurs séminaires, il leur devint même impossible de surveiller les élèves destinés au sanctuaire. Un nouveau plan d'éducation élaboré par l'entourage de Joseph II excluait, dans une mesure cynique, toute idée religieuse et faisait triompher le Philosophisme. Quant aux sièges épiscopaux, Joseph II, devenu le pape de l'Allemagne, les ébranla, les transféra, les bouleversa à son gré. Il était interdit aux évêques de conférer les ordres sacrés à d'autres sujets qu'aux élèves de l'État ; or les chaires de l'État étaient le plus ordinairement données à des professeurs jansénistes, philosophes, matérialistes, incrédules, les seuls qui profitassent de l'administration du despote philosophe. Et ce despote eût pu s'appeler « sacristain (1). » Il descendait dans les détails du culte pour y porter le désordre et la dévastation. Les processions furent défendues, les fêtes furent retranchées, il prescrivit lui-même l'ordre des offices, régla la liturgie, indiqua la manière de chanter les

(1) « Mon frère le sacristain, » disait Frédéric de Prusse.

saluts, le nombre de cierges à allumer à l'autel, etc. Le clergé payait cher sa première complaisance pour les lois oppressives contre le Saint-Siège. Mais des ruines plus profondes s'ajoutaient à ces impertinences : le mariage, dans la législation josphiste, ne fut qu'une espèce de contrat civil et temporaire, et le divorce put librement en dévorer la vitalité et en fouler les droits.

La série de ces mesures persécutrices fut interrompue un moment par une démarche héroïque de la Papauté. A Clément XIV avait, en 1775, succédé Pie VI, le Pape destiné par la Providence pour essuyer la tempête révolutionnaire. Pie VI espérant gagner Joseph II se rendit à Vienne en 1782, ne reçut de l'empereur que des affronts, et ne repartit qu'avec d'illusoires promesses. Le synode de Pistoie, tenu en Toscane en 1786 (1), ne lui prouva que trop bien la profondeur du mal et l'inutilité de ses efforts. Avant cela Joseph II (1783) s'était lui-même rendu à Rome, et, passant de l'insolence au schisme, travailla un moment à détacher son empire de l'obéissance du Saint-Siège et à en faire un État schismatique. Les représentations des ambassadeurs de France et d'Espagne de Bernis et Azara parvinrent avec peine à épargner cette folie au prince et ce désastre à ses sujets.

Du reste ce qu'il ne fit pas par « ce coup qui devait étonner l'Europe, » il l'opéra en partie hypocritement et lentement. — Une dernière persécution causa sa perte et lui coûta même la vie. En 1786 il supprima les séminaires diocésains, et, à leur place, établit dans les grands centres des *séminaires généraux* dont l'enseignement était à l'agrément exclusif de l'empereur. C'était ruiner d'un coup le Catholicisme et détruire l'Église d'Allemagne. La résistance commença à se dresser ferme et compacte. Évêques, prêtres, clercs, étu-

(1) Nous avons parlé plus haut de Ricci et de son synode de Pistoie.

dians, s'opposèrent aux fantaisies impériales. Un instant obligé de se désister, Joseph II reprit en 1788 son plan des *séminaires généraux* en y imposant la théologie hérétique et schismatique de *Febronius* et d'*Eybel* (1). Cette fois la résistance devint une révolution. Louvain méprisa les injonctions du pouvoir, la jeunesse déserta, fut emprisonnée et traquée, et, derrière elle, des populations aigries et soulevées prirent les armes dans le Brabant, dans la Flandre, dans le Hainaut, dans le Pays de Namur. Joseph II trop faible implora le Pape! mais la médiation magnanime de Pie VI échoua en face de colères trop longtemps surexcitées et de conquêtes trop solidement assises. Les insurgés chassèrent les impériaux des Pays-Bas et Joseph II en mourut de dépit et de chagrin (1790).

III. Toutes les Cours de l'Europe persécutrices de l'Église. Ce que nous venons de raconter de la persécution josphiste n'est qu'un épisode de la vaste persécution dont tous les princes européens étaient alors ou venaient d'être les instigateurs. Partout les trônes se mêlèrent à la conjuration, dont l'objectif immédiat était la *Compagnie de Jésus* (2), mais dont le but dernier et véritable était l'anéantissement du Christianisme. Le mot de Voltaire était devenu le mot européen : « Ecrasez l'infâme ! » Durant une période de près

(1) C'est durant le cours de ce triste règne de Joseph II que se tint le *Congrès d'Embs*, dont les vingt-trois articles forment l'une des pièces les plus schismatiques du temps. Partout les droits du Pape sont violés, la juridiction épiscopale élevée schismatiquement sur leurs ruines, et la puissance impériale substituée à la fois à la puissance du Pape et des Evêques. Pie VI cassa tous les actes faits d'après les articles d'*Embs* et condamna les audacieuses doctrines du professeur Eybel.

(2) Voy. Alexis de Saint-Priest, *Hist. de la chute des Jésuites au XVIII^e siècle*, Paris, 1846. — De Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, Paris, 1834.

d'un siècle, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, l'Italie, semblèrent exclusivement occupées à une œuvre double de destruction : renversement du Saint-Siège : dispersion et anéantissement des Jésuites, les intrépides défenseurs de l'Église et de la Papauté.

Nous dirons un mot seulement de la France, devant y revenir lors de la grande Révolution pour l'étudier plus à fond. Le ministre *Choiseul*, homme ambitieux et sans foi, une vindicative courtisane la *Pompadour*, les Parlements dont nous venons de voir la tyrannie, le parti Janséniste de plus en plus révolutionnaire, et, plus qu'eux tous, les philosophes au plus fort de leur impiété et de leur triomphe, se ruèrent, c'est le mot, sur la Compagnie de Jésus. En 1762, en dépit de la bulle *Apostolicum* de Clément XIII et de la généreuse opposition de l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, le Parlement rendit un arrêt qui supprimait les Jésuites. « Rien de visiblement haineux et inique comme cet arrêt, dit le protestant Schœll; » rien de cruel comme la manière dont il fut exécuté. Tous, vieillards et malades furent chassés et réduits à mendier leur pain. Louis XV signa cette grande iniquité, obsédé par la courtisane et le ministre. Parmi les philosophes ce fut un long cri de triomphe : Voltaire écrivait à Helvétius : « Une fois que nous aurons détruit l'ordre des Jésuites, nous aurons beau jeu contre l'Infâme » (1) (1764).

Le Portugal avait précédé la France dans la voie de la

(1) Nous n'avons pas à réfuter ici les griefs des Jansénistes, des Parlements et des Philosophes contre la Compagnie; la haine tenait lieu de raisons. C'est à peine si, en consignait quelque témérité de doctrine, nous avons deux ou trois noms à publier. Le P. *Pichon*, voulant combattre le rigorisme pernicieux d'Arnaud, tomba dans l'excès contraire, ne réclamant pour la Communion quotidienne que l'exemption du péché mortel. Sa doctrine fut condamnée à Rome en 1748. — Un autre jésuite, le P. *Berruyer*, dans son *Histoire du peuple de Dieu*, sacrifia l'austère simplicité du récit divin à des ornements d'une mondanité condamnable, à laquelle il

persécution. Là régnait Joseph I dont les longues débauches n'avaient plus fait que l'esclave déshonoré de son ministre Carvallo marquis de *Pombal*, homme impie, ambitieux et dominateur, qui entreprit de mettre l'Église à ses pieds. Il n'est pas de vexations auxquelles ne fut soumis le clergé ; le pays fut ouvert tout entier au philosophisme incrédule, et comme les Jésuites étaient le grand obstacle que rencontrait le ministre, c'est sur eux que tombèrent ses premiers coups. Commencée sous Benoît XIV, continuée sous Clément XIII, cette guerre se fit bientôt atroce. Pombal ameuta tout d'abord contre ses victimes désignées toute la tourbe des libellistes et des pamphlétaires, puis déjà vouées au ridicule et à la haine il les impliqua dans un procès odieux. Joseph I fut attaqué une nuit au retour d'une orgie : Pombal fit de ce scandale un complot de Jésuites, et la plus abominable persécution fit périr les uns dans les supplices et dispersa les autres. Leur P. Malagrida fut brûlé vif, leurs collèges furent fermés, leurs couvents confisqués, leurs missions d'Amérique anéanties (1759). Des barques remplies de victimes étaient poussées en haute mer, et les Jésuites survivants étaient jetés dépouillés de tout sur les côtes des États de l'Église (1761).

Quelques années plus tard (1766), l'Ordre était aussi injustement et aussi indignement frappé en *Espagne*, car il trouvait dans le ministre d'*Aranda* un nouveau Pombal et un nouveau Choiseul. Le roi Charles III aimait les Jésuites,

ajouta un certain nombre d'opinions singulières, dont plusieurs touchaient à l'erreur Nestorienne. Berruyer fut condamné par Benoît XIV (1758) et se rétracta. — Un autre prétexte mis en avant témoigne de la même mauvaise foi, nous voulons parler de la faillite du P. *Lavallette* à la Martinique. Lavallette avait trafiqué à l'insu de ses supérieurs et perdu des sommes énormes. Il fut renvoyé de la Compagnie, mais comme l'Ordre était condamné, on fit prendre à cette affaire malheureuse des proportions démesurées. Quant au Parlement il y allait plus simplement et motivait la destruction des Jésuites sur ce que « ils avaient constamment démerité. »

et il fallut commencer par pervertir et tourner ce prince : Choiseul et d'Aranda ourdirent la trame qui devait obtenir ce résultat. Des lettres furent fabriquées au nom du P. Ricci, supérieur général de la Compagnie, lettres où celui-ci annonçait aux religieux Espagnols qu'il venait de découvrir que Charles III n'était qu'un enfant adultérin. Le roi fut pris à ce piège, la cause des persécuteurs fut gagnée, et le 2 avril 1767 Charles III signa un décret qui supprimait l'Ordre dans toutes les possessions espagnoles. Alors commença l'une des plus cruelles et des plus iniques persécutions. Six mille religieux, des vieillards chargés d'ans et d'infirmités, brusquement arrêtés, dépouillés de tout, furent jetés à fond de cale et lancés en mer sans direction ni but déterminé. Civita-Vecchia ne put les recevoir, ils errèrent çà et là dans la plus affreuse misère, jusqu'à ce que Gênes leur accordât asile dans l'île de Corse. Dès que cette île eut été cédée à la France, Choiseul les en chassa. Ce coup brisa l'âme de Clément XIII et lui fit pousser ce cri : « Quoi ! toi aussi, mon fils !... Ainsi, notre très cher fils Charles III, roi catholique, doit être celui qui remplit le calice de nos peines, et plonge dans le tombeau, baignée de larmes et brisée de douleurs, notre vieillesse infortunée. »

Toutes les cours bourbonniennes, devenues les auxiliaires de l'impiété, commettaient contre l'Église leurs honteux et sanglants coups de main. Dieu est juste : tout à l'heure une série inouïe de revers s'attachera à cette famille infortunée, l'échafaud et l'exil ne cesseront plus de faire expier aux fils les fautes de leurs pères. Les Bourbons de *Naples* imitèrent ceux d'Espagne et de France ; le fils de Charles III Ferdinand se prêta à la même iniquité, qui revêtit comme en Espagne une brutalité hideuse. Le 3 novembre 1767, au milieu de la nuit, toutes les maisons de l'Ordre sont investies par des officiers royaux et des gendarmes qui forcent les enceintes, pénètrent dans les cellules et les gardent. Les

Jésuites, qui ont pu à peine se couvrir à la hâte, sont entraînés, poussés au rivage le plus proche, entassés dans des vaisseaux et jetés sur les côtes des États de l'Église, avec arrêt de mort pour qui rentrerait. Ferdinand eut le cœur de signer l'édit suivant : Nous le Roi, de par l'autorité que nous tenons *immédiatement* (1) de Dieu pour le gouvernement et la conduite de nos sujets, voulons et ordonnons que ladite Société de Jésus soit à jamais, et pour tous les temps à venir, bannie de nos deux royaumes (2). »

Restait *Parme* que gouvernait un neveu de Charles III, gouverné lui-même par un ministre digne des autres, le ministre Tillot. Là encore, au commencement de 1768, fut consommée la même injustice. Clément XIII ayant, dans un bref de janvier 1768, frappé de nullité l'acte persécuteur du duc de Parme, toutes les Cours bourbonniennes se tournèrent contre le Saint-Siège. Les Français occupèrent Avignon et Carpentras, les Napolitains Bénévent et Pontecorvo. Le Pape resta inébranlable, et c'est alors que Tanucci et le Français d'Aubeterre conçurent le plan de bloquer Rome et de réduire la Papauté. — Un feudataire de Naples, le grand-maitre de l'ordre de Malte, Emmanuel Pinto, participa au crime commun et expulsa la Compagnie

(1) Les leçons de Louis XIV avaient été, on le voit, consciencieusement retenues.

(2) *Tanucci* né à Skia en Toscane, professeur à Pise, puis ministre de Charles, et après de Ferdinand, était l'âme de toute cette persécution. Après avoir fait rouler Ferdinand dans la fange de toutes les débauches, il put à l'aise se livrer à sa haine de l'Église et à sa guerre implacable contre la Papauté. Après un pouvoir de 43 ans qui fut une malédiction pour Naples, Tanucci tomba haï et méprisé de tous. — « Là où les princes ne se souciaient pas de gouverner, comme c'était presque toujours le cas dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, les ministres se chargeaient de les remplacer, et tous faisaient alors subir à l'Église le même genre d'oppression et de mauvais traitements : Pombal, Aranda, Componnaces dans la Péninsule pyrrhéenne, Tanucci à Naples, Choiseul en France, Kaunitz en Autriche : preuve évidente qu'un même esprit animait les hautes classes de la société. » (Gams.)

de *Malte* et de son territoire, le 22 avril 1768. On vit alors ce singulier spectacle : toutes les Cours catholiques, prises du vertige révolutionnaire, avaient chassé les Jésuites, leurs plus fidèles et leurs plus puissants protecteurs, dont deux États protestants ou schismatiques, la Prusse et la Russie, reconnurent les services et recueillirent les ruines.

« Ainsi se comportaient envers l'Église les vieilles Cours catholiques animées par le vent qui soufflait de la France au XVIII^e siècle. Le plus chétif monarque de la plus chétive nation se croyait en droit et se faisait une gloire de persécuter et de fouler aux pieds l'Église désarmée et sans défense. Pour se faire une idée de l'asservissement de l'Église au XVIII^e siècle, il faut se rappeler les luttes opiniâtres et toujours infructueuses que les Papes de ce siècle soutinrent contre les Cours bourbonniennes pour établir des relations convenables avec « les fils bien-aimés de l'Église, » avec « Sa Majesté catholique d'Espagne, » avec « Sa très fidèle Majesté portugaise, » avec « le Roi très chrétien » de France; lesquels de fils et de défenseurs de l'Église étaient devenus depuis longtemps ses tyrans et ses antagonistes. Clément XI (1700-1721) combattit vainement durant vingt et une années de son pontificat; il lutta mais il ne remporta rien. Le savant Benoît XIV, durant un règne de dix-huit ans (1740-1758) et grâce à une condescendance, excessive peut-être, n'aboutit qu'à conserver çà et là quelques débris. A tout prendre, il perdit plus qu'il ne gagna. Clément XIII d'héroïque mémoire (1758-1769) fut incapable, malgré sa constance apostolique, de recouvrer ce qui était perdu, de changer les dispositions des puissances, de donner au courant du temps une direction nouvelle. Clément XIV (1769-1774) fut victime du pouvoir civil et traité comme son serviteur. Pie VI, le noble patient, et le « pèlerin apostolique » (1774-1799), descendit à des supplications inaccoutumées, et, le cœur plein de tristesse, entreprit à la cour de Vienne,

si sauvagement réformatrice, un pèlerinage complètement inutile, car ses prières et ses représentations ne furent pas même entendues (1782)..... La Révolution *bénigne* avait depuis longtemps lézardé l'Autel et le Trône, lorsque la Révolution *féroce* éclata en France, et, faisant le tour de l'Europe, renversa pour longtemps dans plusieurs pays les trônes vermoulus, et abattit, sinon l'autel, au moins les autels.» (Gams.)

L'Europe entière se ruait sur la Société de Jésus : était-il expédient de la laisser au milieu de cette meute acharnée? Valait-il mieux la supprimer? L'Église, maîtresse absolue de l'érection comme de la suppression des Ordres religieux, l'Église prononça la :

Suppression de la Société de Jésus.

Clément XIV ne cessait plus lui-même d'être harcelé par tous les souverains. Devant cette effroyable tempête, il se demanda si la prudence ne lui commandait pas de céder, et de jeter à la mer sa plus précieuse cargaison pour sauver le navire. L'âme brisée il laissa s'échapper de sa plume, non une bulle solennelle, mais un simple décret, *Dominus ac Redemptor*, qui, en comblant la Compagnie de Jésus d'éloges mérités, la supprimait pour le besoin de la paix (1773). Le procès qui suivit n'aboutit qu'à démontrer de plus en plus l'excellence de l'Ordre et les services qu'il avait rendus. Quant à sa haute sainteté, l'humble et immédiate soumission d'une si grande multitude de religieux la prouva d'une manière éclatante. Ajoutons deux preuves non moins convaincantes : la joie des ennemis de l'Église, la douleur profonde des fidèles et avant tout du pape Clément XIV. En Hollande les hérétiques firent des fêtes, on frappa des médailles commémoratives à Utrecht, l'impiété poussa un long cri de triomphe, d'Alembert écrivait : « Je vois tout, en ce moment, couleur de rose ; la tolérance établie, les protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abo-

lie, le fanatisme écrasé. » Cette joie fut troublée néanmoins par la singulière conduite du roi-philosophe Frédéric II de Prusse et de Catherine de Russie, qui ouvrirent leurs États aux débris fugitifs de la Compagnie et sollicitèrent du Pape la conservation de ces précieux travailleurs. La réponse de Frédéric aux obsessions haineuses des philosophes ses amis est d'une actualité saisissante : « J'ai dû conserver cet Ordre, nous n'avions personne capable de tenir les classes, il fallait conserver les Jésuites ou laisser périr les écoles. » Catherine menaçait Clément XIV de retirer sa protection aux catholiques si le Pape ne lui laissait pas les Jésuites dans la Russie Blanche.

Clément XIV mourut le 22 septembre 1774. Sa mort elle-même fut pour ainsi dire un nouveau coup pour les Jésuites qu'on accusa d'en être les auteurs : accusation aussi dénuée de preuves qu'odieuse dans son but. Le confesseur de Clément XIV, le P. Marzoni conventuel, et son médecin Salicetti, déclarèrent : l'un que le Pontife n'avait en rien témoigné d'une appréhension pareille ; l'autre que l'autopsie du cadavre n'avait nullement révélé la présence du poison. Frédéric II lui-même s'indignait de cette calomnie, et l'auteur Caraccioli qui osa la produire ne mérite par ses faux et ses suppositions reconnues que le plus absolu mépris.

Nous avons vu la *Russie* et la *Prusse*, Catherine II et Frédéric II, recueillir les Jésuites : ne nous abusons pas néanmoins sur les dispositions de ces deux pays et de ces deux princes. — *Frédéric II*, né en 1712, roi de Prusse en 1740, organisateur puissant, homme d'État habile, grand capitaine, autocrate insolent, fut l'ennemi acharné du Catholicisme et mit les philosophes au service de son impiété, tout en professant pour eux le plus transcendant dédain. Ses talents de diplomate et de guerrier donnèrent à la petite et chétive Prusse une importance qui commença

son étonnante fortune. En lui-même et dans sa vie privée, Frédéric ne nous offre plus que l'image vulgaire et repoussante du matérialiste impie et athée. Sa Cour, ouverte à tous les incrédules, devint comme le centre et le boulevard du Philosophisme dans les pays du Nord. C'est là que les infamies et les blasphèmes jaillissaient à flots, et que l'on buvait dans les vases du temple un vin de haine et d'impiété. Les mœurs du *Grand Frédéric* s'harmonisaient avec son bestial matérialisme. C'est, après Voltaire, le portrait achevé du *vilain homme*. Le vrai « grand homme » n'aura jamais ni cet orgueil, ni ce despotisme, ni cette âme cynique, ni ce langage révoltant, ni ces mœurs plus révoltantes encore. — *Catherine II* impératrice de Russie, princesse philosophe, commença par faire périr deux empereurs, l'un Paul III son époux. Délivrée de tout joug et de toute entrave, elle mena une vie d'effroyable prostitution. En correspondance régulière avec Voltaire qui l'adorait, l'appelait sa *sainte*, sa *déesse*, l'invoquait sous le vocable de « Notre-Dame, » Catherine assaisonna ses débordements de la plus répugnante impiété.

Une œuvre lâche et inique convenait bien à ces deux philosophes couronnés : c'est l'assassinat de la Pologne. Depuis longtemps la politique russe était de fomenter en Pologne les troubles et les divisions que nous avons vu le Protestantisme y inaugurer si tristement. L'excellent prince Stanislas Leczinski fut entravé par un compétiteur soutenu par les Russes, et quand il eut été vaincu, l'oppression commença (1718). Le clergé russe schismatique y pénétra et fonda quelques sièges. En 1762 Catherine, devenue plus puissante, travailla plus activement par la séduction de l'or et des honneurs la malheureuse Pologne. En même temps que les traîtres commencèrent à pulluler, l'hérésie et le schisme soutenus par les armes entreprirent de s'implanter définitivement. La Pologne alors se réveilla, prit les

armes, combattit, fut écrasée. 200,000 de ses enfants périrent, et un premier partage entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, la mutila (1772). Ce fut l'un des plus doux triomphes du Philosophisme, et l'un des plus intarissables sujets des flatteries lâches et atroces de Voltaire à Catherine et à Frédéric. Le misérable qui devait écrire : « Tout Welche doit s'agenouiller devant le saint uniforme prussien, » commença par féliciter les bourreaux de l'égorge-ment de la Pologne, qu'il insultait de sa plus cruelle ironie. « Les Polonais, écrivait-il à Catherine, doivent vous remercier de leur donner la paix. » On se rappelle le mot de Tacite, parlant des Romains qui donnaient le nom de « paix » à la solitude en ruine qu'avaient faite leurs dévastations : *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant*. Voltaire poursuivit ainsi de ses sarcasmes toute l'agonie de la Pologne : tout se valait dans ce triste siècle, les rois et les philosophes, la politique et l'impiété.

IV. La Franc-Maçonnerie. Comment la vieille Europe chrétienne tombait-elle ainsi lambeau par lambeau? Comment les ruines s'ajoutaient-elles aux ruines, et comment en pouvait-on prévoir, pour un avenir prochain, d'autres encore plus vastes et plus profondes? Deux voix bien différentes vont nous l'apprendre. La première est la solennelle voix de la Papauté. Clément XII : « Nous avons résolu de condamner et de défendre ces sociétés, associations, agrégations, conventicules appelés *Francs-maçons* ou appelés de tout autre nom, comme Nous les condamnons et les défendons par Notre présente Constitution qui demeurera valable à perpétuité. » Benoît XIV : « Parmi les motifs très puissants de la susdite prohibition et condamnation énoncés dans la Constitution reproduite plus haut se trouve celui-ci que dans les sociétés et conventicules de cette sorte, des

hommes de toute religion et de toute secte s'associent entre eux... Un autre motif est tiré du pacte étroit et impénétrable du secret... Le troisième motif est tiré du serment par lequel ils s'engagent à garder inviolablement ce secret... Le quatrième motif est celui-ci que ces sortes de sociétés ne sont pas moins reconnues contraires aux lois civiles qu'aux lois canoniques. » Pie VII : « Il n'est besoin ni de conjectures ni de raisonnements pour juger de leurs discours ainsi que nous avons fait plus haut. Leurs livres imprimés, où sont décrites les pratiques en usage dans leurs réunions, et surtout dans celles des grades supérieurs, leurs catéchismes, leurs statuts, et d'autres documents authentiques et très dignes de foi, et aussi le témoignage de ceux qui, ayant abandonné cette société à laquelle ils s'étaient affiliés auparavant, en ont dévoilé aux juges compétents les erreurs et les artifices; tout cela prouve évidemment que les Carbonari ont principalement en vue de donner à chacun, par la propagation de l'indifférence en matière de religion, toute licence de se créer une religion à sa fantaisie, de livrer au mépris les Sacraments de l'Église et même les mystères de la religion catholique, de renverser le Siège Apostolique... Cette secte favorise avec la plus grande impudence les débauches de la volupté... Elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui violeraient le secret... Elle professe qu'il est honnête d'exciter des séditions pour dépouiller de leur puissance les rois et tous ceux qui commandent, et qu'elle ose, par une souveraine injure, appeler tous indistinctement du nom de tyrans... En conséquence Nous les condamnons et proscrivons par Notre présente Constitution qui demeurera valable à toujours (1). »

(1) Nous joignons ici pour n'y plus revenir les condamnations subséquentes. Grégoire XVI : « De là proviennent ces calamités cruelles qui désolent partout l'Église, et que nous ne pouvons rappeler sans douleur et sans amertume. On attaque avec une audace sans bornes ses dogmes

Ce grand cri d'alarme de la Papauté était-il justifié? Signalait-il pour le Trône comme pour l'Autel, pour la société civile comme pour l'Église, un péril véritable, pressant, immense?

Écoutons une autre voix toute différente, la voix d'un ennemi déclaré du Trône comme de l'Autel : « Il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusèrent alors sous les trônes et sous les autels des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les Encyclopédistes. Une association composée d'hommes de tous les pays, de toute religion, de tous rangs, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés, sous la foi du serment, à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de

et ses préceptes les plus sacrés; on s'efforce d'avilir sa majesté, et non seulement on trouble la paix et la félicité dont elle a le droit de jouir, mais on les détruit entièrement... Les livres que leurs affiliés n'ont pas craint de publier sur la religion... leurs codes et leurs statuts, où se dévoilent leurs desseins et leurs plans, tout prouve clairement ce que Nous avons rappelé, que les attentats pour renverser les souverainetés légitimes et pour détruire l'Église jusque dans ses fondements viennent d'eux. Et il faut tenir pour certain et démontré que ces sectes, bien que diverses de nom, sont unies entre elles par le lien impie des plus infâmes projets... Nous proscrivons à perpétuité toutes les sociétés secrètes, tant celles qui existent maintenant que celles qui pourraient surgir dans la suite... Nous les proscrivons sous les mêmes peines qui sont décrétées par les Lettres de nos prédécesseurs. » Pie IX : « Benoît XIV ne manqua pas d'exhorter les souverains catholiques à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte profondément perverse et à défendre la société contre le péril commun. Plût au ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur! Plût au ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse! Certes nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires, qui mirent l'Europe entière en feu... Que prétend donc cette association d'hommes de toute religion et de toute croyance? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, qui s'engagent à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait?... A coup sûr elle doit être impie et criminelle une société qui fuit ainsi le jour et la lumière; car celui qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière. »

fantastiques cérémonies... A la veille de la Révolution française, la Franc-maçonnerie se trouvait avoir un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile et religieuse. Par le seul fait des bases constitutives de son existence, la Franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association qui menaçait tant de gouvernements ombrageux, ne suffisait pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires... Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier, mais l'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la Franc-maçonnerie ce qu'on en pouvait montrer sans péril, c'est-à-dire une comédie de l'égalité; mais en ces matières la comédie touche au drame, et les princes et les nobles couvrirent de leur nom, servirent aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes. » (L. Blanc.)

Le fait de la *Franc-maçonnerie*, de ses développements, de ses agissements, de sa puissance, est, dans l'ordre du mal, le grand fait, l'événement immense des temps modernes. Sans la connaissance de cette fournaise souterraine, de ce volcan caché, les événements qui se déroulent ou plutôt se précipitent en désordre depuis le XVIII^e siècle nous demeureraient absolument inexpliqués. Cette infernale puis-

sance dispose pour ainsi parler de l'histoire moderne. — Étudions ici, bien que rapidement, 1° ses origines, 2° son but, ses actes, sa terrible puissance, 3° son mécanisme et son mode d'action.

1. Fixer une date dans l'histoire, préciser un souvenir, a été essayé par les historiens, mais sans trop de solidité et de certitude. Les uns rattachent la Franc-maçonnerie aux initiations gnostiques, d'autres aux assemblées manichéennes, d'autres aux Albigeois, aux Templiers, etc. : tout cela risque d'être inexact dans le détail à cause que cela manque d'ampleur dans l'ensemble. Le vrai est que le diable, *singe de Dieu*, dirige, depuis dix-huit siècles, depuis la formation de l'Église chrétienne, une vaste société parallèle qui a traversé les temps sous des noms, des mystères, des chances, des péripéties de toutes sortes; tantôt, dans les siècles de foi, cachée et souterraine, tantôt dans les époques de dissolution sociale audacieuse et à la surface, tantôt élargie et puissante, tantôt refoulée pour un temps et vaincue. Dans l'âge moderne la *Franc-maçonnerie* est son nom et sa forme. Mais depuis les gnostiques jusqu'à nos jours, différente dans les détails, elle est demeurée la même dans son fond.

Si nous nous bornons à esquisser la forme moderne de cette *cité du mal*, de cette *église de Satan*, nous la trouvons déjà en plein exercice en Angleterre vers 1717. D'Angleterre elle passa en France : une première *loge* fut fondée à Paris en 1725, une foule d'autres le furent à la suite. La voix de l'Église s'éleva la première : Clément XIII (1738), puis Benoît XIV (1751), lancèrent contre l'Ordre Maçonnique des bulles dont l'impiété et le tumulte du temps étouffèrent l'éclat. Les princes s'alarmèrent parfois, comme en Hollande (1735), en France (1738) et dans quelques autres États, mais en général ils s'endormirent sur cet immense péril, jouèrent même avec lui, et, devenus grands-maîtres et grands

Orients, comme le duc d'Antin, le comte de Clermont (1741), le comte de Haugwitz ministre de Prusse, le prince de Conti, l'empereur François I, Frédéric II de Prusse, Marie-Charlotte de Naples, etc., ils furent les dupes misérables des sectaires qui les flattaient pour les perdre plus sûrement. — A voir ces hommes de près ils portent les caractères des *Sectes* de tous les temps : former une association à part, cachée, mystérieuse, dédaignant le reste, c'est-à-dire les nations, l'Église, l'humanité, et rêvant de réduire à leur image et façonner tout à leur plan (1). « Ces hommes qui remplacent la Croix par le niveau ont un mépris profond pour le vulgaire, c'est-à-dire pour l'immense majorité des hommes. »

2. Quel est le *but* de la Franc-maçonnerie ? A entendre les Loges c'est un but de simple philanthropie, tout au plus de guerre contre l'erreur, l'ignorance, la superstition du vulgaire. Les Francs-maçons affirment que la politique est bannie de leurs réunions, ils affectent le respect des pouvoirs, et, s'ils se gênent moins avec l'Église, ils montrent rarement à nu leur effroyable haine et leur ardeur de destruction. — Heureusement que l'*iniquité se dupe elle-même* et finit toujours par se laisser percer à quelque'endroit. Nous allons la prendre dans ses propres aveux.

Elle a pour premier but *la destruction du Christianisme*, afin que les Maçons puissent, sur ses ruines, construire une universelle République sans religion et sans Dieu. « Nous autres Maçons nous chercherons à rendre la morale indépendante de toute idée religieuse (2). » — Le Dieu des Loges n'est autre que la Nature : « Tout nous prouve que ce n'est

(1) Voyez le développement de cette idée dans Monseigneur Freppel, *Saint Irénée*, p. 194 et suiv.

(2) *Rituel du Protectorat Maçonnique*, p. 501.

point hors de la Nature que nous devons chercher la divinité. Disons que *la nature est Dieu*. » — Ni Jésus-Christ n'est Dieu, ni le Christianisme n'est divin, c'est une œuvre humaine qui a fait son temps, et les prêtres forment une caste odieuse, abhorrée « pour la scélératesse d'un grand nombre de particuliers qui la composent. » Plus loin le même document parle *des prêtres et des tyrans ligués ensemble pour la destruction du genre humain* (1). Dans un document maçonnique important, l'auteur s'attache à renverser de fond en comble le Christianisme, en en bannissant tout le surnaturel et le divin, et en faisant de ses Sacrements autant de symboles vides (2). Un programme long et détaillé de destruction du Christianisme est rempli de phrases comme celles-ci : « Ecrasez l'ennemi. » C'est la formule même du F.°. Voltaire. Dans beaucoup de rites maçonniques il est parlé de l'*Ennemie* mystérieusement, pas assez pourtant pour que l'on n'y reconnaisse le Christ et son Église. Dans certains rites on les poignarde en effigie.

Ce premier but, dans l'idée de la Franc-maçonnerie, doit mener à un autre final et suprême : *le bouleversement de l'ordre social*. C'est ici le fameux *secret*, qu'il est assez difficile de surprendre, tant les Maçons protestent de leur fidélité aux princes et aux États, mais que l'on arrive néanmoins à découvrir avec une pleine certitude. Dans une initiation de la Maçonnerie Androgyne le Grand-Maître dit à la Parfaite Maîtresse : « Une tâche ardue mais sublime vous est dorénavant imposée ; la première de vos obligations sera

(1) Documents maçonniques publiés par M. de Saint-Albin, *Les Francs-maçons*, p. 274, 280.

(2) *Cours philosophique et interprétatif des imitations anciennes et modernes*, p. 117. On y lit entre autres impiétés : « La confession est une invention des prêtres de l'antiquité qui n'ont pas manqué de saisir ce moyen de gouverner. Le Baptême chrétien est une *reconnaissance publique* de l'enfant.... L'Extrême-Onction eut pour but de faire connaître le nombre des personnes qui décèdent..... »

d'aigrir le peuple contre les rois et les prêtres..... L'autorité monarchique dont nous affectons d'être engoués doit un jour tomber sous nos coups... Notre mission sacrée est l'anéantissement de toute monarchie (1). » L'initiation de l'*Élu des neufs* dramatise cette « mission sacrée. » Dans une chambre tendue de noir, obscure, où un transparent laisse apparaître un seul mot : *vengeance!* l'*Élu des neufs*, après un discours qui n'est qu'une excitation atroce à la haine, entre et poignarde (2). Qu'on parcourre la *Liturgie Maçonnique* : la *vengeance*, la *haine*, la *destruction* en forment comme le lugubre tissu. Tout ce qui s'opposera à ce plan de destruction doit périr sous les coups des Maçons : « Si le pouvoir s'obstine à maintenir une chose que l'esprit de l'époque repousse et qui est usée par le temps, il faut, d'après les lois de la dynamique, qu'un pouvoir plus fort s'élève, brise ces entraves et fasse exécuter les lois de la fatalité (3). » Cette *chose* à briser, c'est la double société civile et religieuse. Veut-on un dernier aveu? Le voici formel et cynique autant qu'on le peut désirer : « Les princes, les bigots et la noblesse, ces ennemis implacables du genre humain, doivent être anéantis, et leurs biens assignés à ceux qui par leur talent, leur science et leur vertu ont seuls le droit et le devoir de gouverner les autres (4). » Nous pourrions multiplier à l'infini ces témoignages, mais plus qu'eux encore les *faits* vont parler.

Dessous toutes nos révolutions, depuis 1717, nous trouvons la Franc-maçonnerie. Elle seule prépare dans l'ombre;

(1) Rite révélé par la *Vera buona Novella* de Florence reproduite par la *Correspondance de Rome*, févr. 1862.

(2) Recueil de la Franc-Maçonnerie adoniramite.

(3) L'*Astrée*, pag. 83. — Un autre document maçonnique est plus explicite encore : « Relevez l'humanité de la poussière où l'ont couchée le *despotisme* et le *fanatisme*, » la société civile comme la société religieuse. *Journal Maçonnique de Vienne*, II^e année, 1^{er} livre, p. 88.

(4) Le F.^o. Fichte, *Beitrag zur Berichtigung*, p. 45.

puis, avec les auxiliaires qu'elle a su réunir et multiplier, le jour venu, elle fait son coup de main : alors un trône croule, une révolution s'accomplit, des jours de tumulte sanglant se lèvent sur les peuples, l'œuvre destructive se consomme. Nous avons vu plus haut le F.^o. Louis Blanc nous dire que « à la veille de la Révolution française la Franc-maçonnerie se trouvait avoir un développement immense, répandue dans l'Europe entière..... » Rien ne peut rendre la folie révolutionnaire, l'effervescence de cette époque : les loges fourmillent, les sectes maçonniques pullulent comme les vers sur un cadavre; sous mille formes, sous les noms les plus divers la Franc-maçonnerie dévore déjà le corps social, qui tout à l'heure va lourdement tomber et se dissoudre. Les Philosophes font tous partie des loges. Voltaire s'y est fait recevoir et sa réception a été un triomphe; les futurs révolutionnaires y sont tous agrégés. La loge des *Neuf Sœurs* s'ouvre à Garat, Brissot, Bailly, Champfort, Camille Desmoulins, Condorcet, Danton, Dom Gerle, Rabaud-Saint-Etienne, Pétion; celle de la *Bouche de fer* reçoit Fauchet, Goupil, Bonneville, etc.; Sieyès fonde la loge des *Vingt-deux*; Philippe-Égalité et son parti fréquente celle de la *Candeur*.

En Allemagne vers 1776 naissait une secte maçonnique qui eut bientôt dans l'Europe entière une incalculable puissance, la secte des *Illuminés*. Weishaupt (né en Bavière en 1748) (1) en jeta vers 1776 les premiers fondements, poussant le but de la Maçonnerie jusqu'à ses plus extrêmes limites : la destruction totale de tout l'ordre social politique et religieux, la ruine complète de tout gouvernement et de toute religion, entraves fatales à la liberté humaine. Il conserva, en le simplifiant le mécanisme de l'institution ma-

(1) Adam Weishaupt se convertit et pour réparer ses fautes fonda une église catholique à Gotha : il mourut en 1822.

connique, mais sa force comme son triomphe fut la science profonde avec laquelle il savait distinguer, classer, utiliser ses adeptes, poursuivre le but sans le divulguer, et faire graviter ses mille satellites autour de son terrible secret, sans le trahir. Aucune secte ne fut plus habile à se dissimuler derrière ses appellations de guerre, ses rites mystérieux et ses hiéroglyphes. L'*enrôleur* le plus actif et le plus habile était le Hanovrien Knigge, qui fit entrer dans l'Illuminisme les Maçons par milliers, et profita admirablement du désarroi des doctrines philosophiques et du dévergondage des idées. De l'Allemagne, où s'agitaient encore bien d'autres sectes, par exemple les Illuminés de Swendenborg, l'Union Allemande, etc.; l'Illuminisme envahit la France. Les députés de Weishaupt en 1787 initièrent aux idées, aux plans, aux rites de l'*Illuminisme* presque toutes les loges parisiennes, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt-une (1). La haute classe intellectuelle, nobiliaire, financière prenait la direction, les artisans qu'on recrutait de toutes parts étaient, comme toujours, réservés à l'*action*. — A cette effervescence de la secte maçonnique qui sapait déjà tous les fondements de l'ordre social et religieux s'ajoutait, pour en décupler la force, le fanatisme des sectes visionnaires, les *Rose-Croix*, qui cherchaient la pierre philosophale, évoquaient les morts et dévoilaient l'avenir, les *Magnétiseurs* fondés par Mesmer et rattachés à la Franc-maçonnerie, les *Martinistes* ralliés à la cabale (1775), les *Dunkeri* (1724), les *Shækeri* (1774), etc. Ainsi l'Europe se préparait à son siècle de révolution. « Dès ce moment (1750), la Maçonnerie s'ouvrit jour par jour à la plupart des hommes que nous retrouvons dans la mêlée révolutionnaire (2). » L'œuvre de

(1) Deux cent quatre-vingt-deux villes de France possédaient des loges maçonniques.

(2) *Hist. de la Rév. franç.*, t. II, p. 83.

destruction se poursuivit, nous le verrons en son lieu, à travers la Restauration, la Monarchie de Juillet, 1830, 1848, le second Empire, 1871, et nous assistons aux suprêmes efforts de la même satanique institution.

3. En face de la terrible puissance de la Franc-maçonnerie, nous ne pouvons passer outre sans étudier son *mode d'action*.

Son premier moyen est l'attrait, en même temps la mystérieuse force du *secret*. Cette idée, sans cesse voilée, sans cesse redite dans les loges, de *quelque grand œuvre* à accomplir, attire les esprits curieux et entreprenants : le secret qui les lie par les rites les plus sanglants, les serments les plus épouvantables (1) les rend propres, tout en garantissant l'Ordre, d'accomplir les crimes commandés par des chefs toujours inconnus et les seuls puissants.

Second moyen : la *dualité de la Franc-maçonnerie*. Il y a deux Maçonneries : la sérieuse, qui, renfermée dans les grands chefs ne se montre nulle part et agit partout. C'est d'elle que partent les ordres qui accomplissent les révolutions et accumulent les ruines. Puis, devant, pour la montrer, est une Franc-maçonnerie de parade, destinée à donner le change, à cacher les véritables acteurs et l'accomplissement du véritable *secret*. Cette seconde Franc-maçonnerie enrôle l'immense armée des dupes, se pare du patronage des princes, se livre à des exercices ridicules, à des repas et à des *amusements mystérieux*, elle sert, sans le trop savoir les projets terribles de l'autre, la seule vraie. — Ces deux Francs-maçonneries ont chacune sa langue, ses rites, ses initiations, ses secrets, son rôle, son œuvre. L'une conçoit sans exécuter, l'autre exécute sans concevoir, toutes

(1) « Vos pères, vos enfants, vos femmes elles-mêmes doivent toujours ignorer le secret que vous portez dans votre sein. » Instructions.

deux obéissent aveuglément au grand-chef qui les dirige et leur commande. Elles ont aussi deux aspects très différents. L'une flatte les rois et les magistrats, l'autre les maudit et les désigne au poignard (1). — Ajoutons ici la précaution qu'a toujours prise l'Ordre de mettre à la tête de la seconde Franc-maçonnerie, celle de l'extérieur et de la montre, les hauts personnages politiques et les princes du sang ; jamais aucun secret ne leur était révélé. « L'empereur (Napoléon I^{er}), dit le F. : Ragon (2), *passait* pour le chef de l'Ordre, cependant il était défendu de lui révéler ce qui se passait dans le Tribunal. » « Le Grand-Maître n'est rien aux yeux des Francs-maçons. »

Disons un mot des moyens employés le plus ordinairement par la secte pour préparer et fomenter les révolutions. Son premier moyen est de jeter dans la société, contre des institutions et des hommes, un mot de convention, mot de haine ou de ridicule, qui tue par le sarcasme ou par l'odieux. Theiner rend aussi compte de cet homicide engin : « Quiconque se permettait de lutter le moins du monde contre ce torrent (l'entraînement du Philosophisme) fut traité de *Jésuite* caché ou avoué. Ce mot parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre et devint le mot d'ordre général toutes les fois qu'on voulait faire du bruit ou se débarrasser d'hommes dangereux. »

La corruption des hommes et des femmes de toutes les conditions et de tous les rangs rentre dans la plus indispensable partie du programme maçonnique. A la Parfaite Maîtresse il est dit dans le rite de sa réception : « La première

(1) Consulter entre autres documents : M^{sr} Freppel, *Saint Irénée*, p. 193. — Saint-Albin, *Les Francs-maçons*, p. 283. — Saint-Albin, p. 319. — Rite Ecossais, *Initiation au grade d'Ancien*, — Rituel de la Loge-Mère des Trois-Globes, *Instruction adressée au Compagnon*, — *Rituel du Grand-Inspecteur général*, p. 41.

(2) *Cours philosophique, etc., des initiations*, p. 118.

de vos obligations sera d'aigrir le peuple contre les rois et contre les prêtres. Au café, au théâtre, dans les soirées. partout, travaillez dans cette intention sacro-sainte (1). » Le fameux franc-maçon italien dont le nom de guerre est *Piccolo-Tigre* a laissé sur cette œuvre d'universelle corruption un programme tristement et hideusement curieux. Il enseigne comment les FF... doivent s'y prendre pour circonvenir pape, cardinaux, prêtres, religieux, magistrats, soldats, professeurs, pauvres, riches, hommes, femmes, jeunes gens. — Le clergé surtout doit être entamé à tout prix : « Tendez vos filets au fond des sacristies, des séminaires et des couvents plutôt qu'au fond de la mer : si vous ne précipitez rien, nous vous promettons une pêche miraculeuse » (Instruction de la Vente suprême).

La corruption de l'enfance par l'éducation occupa toujours une grande place dans les préoccupations des loges maçonniques, et si leur langage est encore à l'heure actuelle astucieux et plein de réticences, elles n'ont pu cependant assez faire taire leur haine contre la religion pour que nous ne sachions pas leur projet d'écraser tout enseignement catholique. La *Ligue de l'enseignement* est vieille de plus de deux siècles, et si, de nos jours, elle a pris plus de développement et une intensité nouvelle, elle n'est que la continuation d'un complot déjà ancien. Quant à l'esprit de la *Ligue*, son but, ses agissements, un seul mot du programme des Francs-maçons suffira à nous les faire connaître : « Voltaire, c'est-à-dire la destruction des préjugés et des superstitions ; la ligue de l'enseignement, c'est-à-dire l'édification d'une société nouvelle uniquement basée sur la science (2) » et se passant de Dieu. « En attendant qu'on puisse diriger l'enfant vers la société secrète dont la Franc-

(1) Allocution.

(2) *Le Monde Maçonnique*, avril 1867, p. 736.

maçonnerie ne peut plus être que l'antichambre assez mal éclairée, on le dirige vers la Franc-maçonnerie. La *Ligue de l'enseignement* est ainsi l'introduction à la Maçonnerie symbolique, comme celle-ci est l'introduction à la Maçonnerie occulte (1). »

Le dernier moyen, le plus puissant peut-être, en tous cas le plus employé par les sectes de tous les temps, c'est l'attrait de la corruption. Mêlée à la Franc-maçonnerie masculine, toute une troupe de malheureuses femmes vont, sous le nom de *Maçonnerie d'Adoption* ou *Maçonnerie Androgyne*, se fourvoyer dans les repaires des loges, y perdre leur dernière pudeur ou y verser le contingent de leurs vices. Ici nous ne pouvons que signaler, dans l'impossibilité où nous sommes de décrire. La prudence même du langage maçonnique ne suffit pas à voiler des infamies qui déshonorent toute plume honnête. Non ! impossible de traduire les *cantiques* qui se chantent dans les mystères de la Maçonnerie Androgyne, impossible d'entrer avec les Maçons et leurs prostituées dans l'*île de la Félicité*, au milieu des *amusements mystérieux*, impossible même de scruter leurs rituels, et de parcourir les équivoques nauséabondes dont leurs initiations sont souillées. Les FF. . d'ailleurs ne font pas difficulté d'avouer que c'est là « une imitation de ce que présente l'histoire des anciens mystères (2). » Les Ordres de Maçonnerie Androgyne se multiplièrent rapidement, on pourrait en compter un grand nombre (3). Le F. : Fau-

(1) De Saint-Albin, *Les Francs-maçons*, p. 472.

(2) F. : Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*.

(3) Par exemple, le rite des Cagliostro, le rite des Dames Ecosaises, l'Ordre du *Palladium*, l'Ordre de la Félicité, l'Ordre des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre, l'Ordre des Fendeurs et Fendeuses, l'Ordre des Dames Philéides, l'Ordre de la Persévérance, l'Ordre des Chevaliers et des Dames Amants du plaisir, l'Ordre des Chevaliers et des Nymphes, etc. — Plusieurs de ces Ordres galants furent fondés en 1778, 1808. — Nous ne pouvons, et pour cause, faire connaître les rituels de cette Maçonnerie de la prostitution.

vety, anathématisé pour son indiscrétion, nous fait cet explicite aveu : « Le temple de la Maçonnerie française rappelle assez exactement ces temples de la Babylone antique consacrés à Vénus Mylitta, dont l'enceinte était encombrée de femmes faisant aux étrangers l'hommage de leurs charmes ; » « La Maçonnerie et la prostitution travaillent ainsi de compagnie. » (F. Fauvety, *le Grand-Orient de France devant la Maçonnerie universelle, Documents maçonniques*, pag. 253.) — C'est bien le mot : « travaillent. » Dans la Franc-maçonnerie, le vice, outre son travail propre de dissoudre les caractères et de vendre les âmes, doit fournir sa tâche révolutionnaire comme tout le reste. Un F. nous fait l'aveu suivant, quand il décrit la formation de la Maçonnerie féminine avant la grande Révolution : « Les sociétés Androgynes, malgré leur apparence si frivole, ont été un agent très puissant. » *Piccolo-Tigre* a, dans son programme, des détails saisissants sur l'emploi de la *femme révolutionnaire* ; nous avons vu plus haut comment un rituel avertit les Maçonnes « que leur plus sainte mission est, partout, d'aigrir le cœur du peuple contre les rois et contre les prêtres. »

Telle est dans l'ensemble de son organisation et de son histoire cette funeste institution, dont un auteur a écrit cette appréciation trop justifiée : « Miner tout ordre religieux et social, pousser parallèlement ses travaux de sape et de démolition sous les autels et sous les trônes, voilà la vérité sur le but essentiel de la Franc-maçonnerie (1). » — A l'é-

(1) Outre les ouvrages mentionnés plus haut, on consultera avec fruit : Dom Benoît, *La cité antichrétienne au XIX^e siècle*, Paris, 1883. — Denais, *La Franc-maçonnerie, ses aveux*, Paris, 1886. — M^{re} Deschamps, *La Franc-maçonnerie*. — Claudio Jannet, *La Franc-maçonnerie*. — D'Estampes et Claudio Jannet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, Paris, Palmé.

poque où nous en sommes (1717-1789), elle travaille de concert avec le Philosophisme à la destruction de la foi chrétienne pour arriver à la destruction de la société.

II.

Le Philosophisme.

Nous n'avons plus à nous expliquer sur les origines de ce Philosophisme incrédule et impie, qui inonde la société vers le milieu du xviii^e siècle, renverse la vieille Europe chrétienne et ouvre l'ère des grandes Révolutions. Ce Philosophisme est le fruit direct de la dissolution protestante : il trouve en Europe, à partir de la mort de Louis XIV, toute facilité pour se répandre dans la faiblesse du pouvoir, les luttes jansénistes, la Franc-maçonnerie qui lui ouvre ses antres secrets et multiplie comme à l'infini sa puissance avec sa perversité. — Ce que nous nous proposons ici c'est, au milieu du chaos et du tumulte de cette œuvre de destruction, de démêler les ruines : ce qu'elles furent, comment elles s'amoncelèrent.

Trois courants, dans ce vaste déluge d'impiété qui submerge le xviii^e siècle, peuvent être remarqués aux ruines qu'ils amoncelent. — Voltaire et les incrédules dont il s'inspire ou qui s'inspirent de lui, détruisent de fond en

— E. d'Avesne, *La Franc-maçonnerie au pouvoir*, Paris, 1885. — M^{re} Fava, *La Franc-maçonnerie, doctrine, histoire, gouvernement*, Paris, Palmé, 1886. — Gyr, *La Franc-maçonnerie en elle-même et dans ses rapports avec les autres Sociétés secrètes*, Paris, Bray et Retaux. — Haus, *Le Gnosticisme et la Franc-maçonnerie*, Paris, Bray.

comble, dans les intelligences déjà si ébranlées du siècle, le surnaturel, le divin, tout ce qui fait la substance et le fond du Christianisme. — Cet immense vide accompli, vient Rousseau qui prétend reconstituer l'humanité sur les seules données naturelles : la Nature, voilà désormais le seul Dieu, la seule religion, le seul élément constitutif de la société. L'homme est son seul maître, l'état de nature le seul état vrai et régulier ; tout ce que les cultes ont charrié de surnaturel, tout ce que la société chrétienne a versé de vérités, tout ce que les constitutions existantes ont apporté de principes et imposé de devoirs, tout cela est mauvais et doit être non avenu. Il faut désormais construire sur la *nature pure*, et rejeter tout ce que les siècles civilisés ont mêlé de croyances révélées et de données supra-naturelles. — C'était bâtir avec des ruines, tout croula de cet édifice du déisme et du naturalisme tenté par Rousseau. Les esprits emportés à tous les souffles de l'incroyance, se précipitèrent rapidement dans un abîme plus profond encore que tous les autres, celui d'un scepticisme absolu et du plus grossier matérialisme.

I. Les phases diverses du Philosophisme. Voltaire est le triste héros de la première ; celle où toutes les croyances révélées, tout le Christianisme, toute l'Eglise, l'œuvre entière de Jésus-Christ, sont sapés et renversés par le Philosophisme. Mais si c'est justice de mettre Voltaire à la tête de cette satanique conjuration, il n'y fut ni le premier ni le seul, et l'étude complète de ce premier philosophisme doit comprendre en même temps que *Voltaire*, ses *précurseurs* et ses *alliés*.

1. Les précurseurs de Voltaire. C'est dans l'Angleterre et l'Allemagne protestantes que nous trouvons les premiers,

et c'est logique. Le *libre examen*, l'affranchissement de toute autorité religieuse menait directement à la corruption de toutes les croyances et au plus affreux dévergondage de l'esprit. Déjà *Spener* et les piétistes, avec leur religion de *sentiment* faisait bon marché du dogme. Tandis qu'un professeur allemand *Wolf* composait un symbole de raison pure, *Lessing* et *Nicolai* suivant ses traces tombaient en plein déisme : nous verrons bientôt sur cette pente, *Edelmad*, *Badeson*, *Bahrdt* rouler dans un scepticisme ou même un naturalisme grossiers. Tandis que le vieux Protestantisme avec *Mosheim* (1) vivait encore précairement, fidèle à Luther et à la Bible, sous le nom de plus en plus méprisé de « supernaturalisme, » ailleurs on faisait passer cette Bible et ces dogmes par le critère de la raison pure, et on n'en conservait bientôt plus qu'une ombre méconnaissable. *Ernesti*, *Semler* étaient ces rationalistes audacieux. — A Genève le même rationalisme déiste ravageait les intelligences et sapait toutes les bases de la religion révélée. Dès 1758 d'Alembert signalait ces ruines et elles ne firent que s'accroître. — En Angleterre ce fut un véritable torrent. Les Sociniens s'y étaient réfugiés en grand nombre et y dogmatisaient à l'aise (1689). *Blount* (1648) ne voulut qu'une religion naturelle; *Locke* (1704) renversa de même toute foi et toute croyance révélée dans son « Christianisme raisonnable; » *Toland* (1722) fit de même dans son « Christianisme sans mystères; » *Clarke* (1729) nia la divinité de Jésus-Christ et *Sahftesbury* les devança tous par la hardiesse de ses négations (1713). L'indifférence en matière religieuse, une révélation qui n'en est plus une, une religion toute entière sous la dépendance du pouvoir civil, telles sont les erreurs qui font tous les frais de ses « Caractéristiques. » *Collins*

(1) Nous avons de Mosheim, outre de nombreux écrits, ses *Institutiones historiæ ecclesiasticæ*, œuvre de parti et souvent de mensonge.

(1707) dans son livre de « l'Essai sur l'usage de la raison, » s'efforça de démontrer qu'une révélation serait un fait irraisonnable; il passa toute sa vie à combattre le surnaturel de la religion et de la foi. *Tindal* (1710) se livra à la même œuvre de destruction surtout dans son plus fameux ouvrage « Le Christianisme aussi ancien que la création, » où pour lui la religion chrétienne n'est autre chose que la loi naturelle. Aux noms qui précèdent ajoutons encore *Trenchard*, *Volston*, *Chubb*, *Morgan*, *Dodwel*, *Midleton*, *Bolimbroke*, etc., tous déistes et rationalistes, destructeurs de la religion révélée et acharnés ennemis du Christianisme.

Voltaire. C'est au milieu de ce déisme anglais qu'arriva Voltaire en 1726; c'est là que se décida définitivement sa vocation d'incrédule. Aucun nom n'a laissé dans notre société française de traces plus funestes, d'empreintes plus profondes. Sans doute son siècle était fait pour lui, mais, par contre, il fut aussi fait par lui. C'est le sort de toutes les époques sceptiques et corrompues d'enfanter quelque antechrist fameux dont l'impiété réagit après sur elles avec une prodigieuse puissance. Voltaire fut un de ces antechrists, fruit d'un siècle gâté, et devenu ensuite plus mauvais lui-même que son siècle (1). — Deux études se présentent sur Voltaire à quiconque veut pénétrer quelque peu profondément ce grand mystère d'iniquité : l'homme et l'œuvre; car l'un révèle l'autre; l'œuvre fait apprécier l'ouvrier. Dans Voltaire l'homme est tout à la fois merveilleusement doué, et, par sa perversité propre et la prostitution de multiples aptitudes, il est détestable. Tous les vices, les bassesses de l'âme, les immondices du cœur, les haines, les lâchetés, les

(1) Parmi les nombreux ouvrages publiés sur Voltaire l'un des plus intéressants et des plus sérieux est celui de l'abbé Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1850, Bray et Retaux. — Londuw, *Voltaire*, Paris, Palmé. — Léouzon le Duc, *Voltaire et la police*, Paris, Bray et Retaux. — Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Petersbourg*.

poltronneries misérables, les orgueils monstrueux, les vengeances sans merci, une cupidité, ou plutôt une rapacité insatiable avec tous les hideux trafics de l'avarice, une immoralité révoltante, toutes les vilénies du caractère, tout ce qui est odieux, tout ce qui dégrade se sont comme donné rendez-vous dans cet homme : on peut vanter son esprit et relever la prodigieuse universalité de ses talents : quant à *l'homme*, c'est le type achevé du misérable.

François-Marie Arouet (de Voltaire par une vanité ridicule), fils d'un notaire janséniste, naquit à Chantenay près Paris en 1694. Élève des Jésuites à Louis-le-Grand, il effraya ses maîtres par la précocité de ses vices, et l'un d'eux, le P. Le Gay, entrevit en lui « le porte-étendard de l'impiété en France. » Étudiant en droit, c'est déjà le jeune débauché des mauvais lieux. Envoyé en Hollande comme secrétaire d'ambassade, son libertinage effréné le fait renvoyer à son père. Louis XIV venait de mourir, Arouet servait avec ses satyres venimeuses et ses poésies indécentes le parti des Parlementaires, des Jansénistes et des autres mécontents. Ce méfait le fit enfermer à la Bastille, d'où il ne sortit que pour entrer dans un complot qui le fit chasser de Paris, et se livrer à un libertinage qui le fit chasser de Sully. Après un séjour en Hollande, il revint à Paris, où des insultes à un gentilhomme lui valurent six mois de prison, après quoi il partit pour Londres. L'Angleterre était faite pour lui, grâce aux incrédules qui y pullulaient et avec lesquels il lia un commerce que ne facilita que trop son instinctive impiété. C'est là qu'il publia sa *Henriade* et vola son libraire. En France, alors que plus financier qu'homme de lettres, il s'associa aux fournisseurs de l'armée d'Italie, ses vols furent plus retentissants. Son impiété cynique et son infâme persiflage de la religion (*Apothéose d'une comédienne*) le firent dénoncer à la justice : la peur de la prison le fit se cacher à Rouen chez un imprimeur, qu'il ruina par ses escroqueries.

Cependant, tel était le désarroi du siècle et sa corruption profonde qu'Arouet, que sa nièce appelait « le dernier des hommes par le cœur, » devenait rapidement le *grand homme*, lu, dévoré, admiré de tous. Les salons de l'aristocratie s'ouvraient à lui, les seigneurs se repaissaient de ses productions, il était invité à la Cour de Frédéric II, et, malgré qu'il en était chassé honteusement, restait les *délices* de cette société en putréfaction. Ses productions les plus impies et les plus fangeuses étaient des triomphes, ses vers comme sa prose circulaient dans tous les rangs, applaudis en secret par ceux-là même qui devaient y faire, en public, une opposition de convenance. Son infâme poème de la *Pucelle* faisait fortune, en jetant sur la plus pure de nos gloires françaises la plus infecte des boues. De retour de Prusse et n'ayant pu obtenir sa rentrée dans Paris, il habita quelques temps Lausanne, puis les Délices, et se fixa enfin à Ferney. C'est de là que de 1750 à 1778 il empoisonna de son impiété la France et l'Europe, son siècle et sa postérité; c'est de là que partirent ses incessantes attaques contre la religion, ses œuvres de toutes sortes, ses écrits de tout nom. Politique, histoire, littérature, philosophie, monographie, exégèse, tout concourt chez Voltaire à un but unique autant qu'abominable : *écraser l'infâme*. « L'infâme » était Jésus-Christ!

Mais s'il jetait la fange à ce que la terre et le ciel ont de plus sacré, il se la jetait infiniment plus à lui-même par le cynisme de ses vices et l'épouvantable dégradation de sa vie. De sentiments nobles, de pensées généreuses, nulle trace nulle part. Rien au monde de plus hideusement *anti-français* que Voltaire. Il applaudissait à nos défaites et se mettait avec une bassesse que rien n'égale aux pieds du roi prussien, qui venait à Rosbach d'écraser nos armées. Il appelait Catherine de Russie sa *déesse*, faisait de Frédéric II son souverain, et de la France, sa patrie, l'objet constant de ses plus indignes railleries. Étonnante aberration des

« toutes ! Le peuple l'a acclamé, et il n'y a jamais eu d'homme qui méprisa plus le peuple et foula davantage aux pieds la canaille. » Le peuple, écrivait-il à Damilaville, n'est pas digne d'être instruit ; » « il sera toujours barbare, » « ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. » « Les gens du peuple, en France, ont besoin d'être menés à coups de pieds... C'est aussi ce que je fais. » Jamais idée d'humanité ne monta dans ce cœur égoïste. S'il voulait la religion pour la « canaille » c'était comme frein pour l'empêcher de devenir féroce et d'étrangler le bourgeois et le seigneur (1).

D'ordinaire Voltaire poussait la bassesse d'âme jusqu'à ramper aux pieds des puissances, sauf à se redresser de toute son insolence contre des adversaires vaincus ou des protecteurs devenus impuissants. Vers l'année 1754 il poussa cette bassesse jusqu'au plus abominable sacrilège, communiant pour se donner une bonne note et rentrer dans Paris. Une première communion fut faite à Colmar (1754), d'autres à Ferney (1761, 1768), et d'Alembert recevait de lui des lettres où ces communions étaient bafouées avec le plus répugnant cynisme. En 1769, après un accès de fièvre, il se fit apporter le saint Viatique, en protestant devant notaire de ses sentiments chrétiens, et à ses amis il rendait compte ainsi de sa démarche : « On ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties que de les jouer soi-même. » Ces amis, tout gâtés et impies qu'ils fussent, étaient révoltés et écœurés de cette grimace d'un vieillard de 75 ans !

Vers la fin de sa vie, Voltaire ayant obtenu une permission au moins tacite de rentrer à Paris, y rentra, et Paris

(1) Il écrivait à Frédéric de Prusse : « Votre Majesté rendra un service éternel au genre humain en détruisant la superstition, je ne dis pas chez la canaille, qui n'est pas digne d'être éclairée, mais chez les honnêtes gens qui veulent penser. »

lui fit une immense ovation. Voltaire était l'idole du jour pour le malheureux peuple de France : pour Dieu c'était une idole que la justice allait enfin atteindre et briser. Tombé malade d'un crachement de sang, l'abbé Gauthier essaya d'arracher de ce misérable des signes suffisants de repentir et n'y parvint pas. A une rechute, les amis du moribond firent la garde à la porte de sa chambre, la miséricorde divine n'y pénétra plus, et l'impie le plus fameux du XVIII^e siècle mourut dans le désespoir, vociférant comme un possédé, et, dans sa rage, dévorant ses excréments (1), (30 mai 1778.)

L'œuvre fut digne de l'impie qui la poursuivit jusqu'à l'âge de 84 ans. L'œuvre de Voltaire se résume en un mot : « Écraser l'infâme ; » c'est-à-dire le Christ, son Église, la foi, la religion révélée, tout le surnaturel. Il prit pour sa part de détruire, comme Rousseau prit pour la sienne de réédifier. Voltaire renversait Dieu : Rousseau élevait l'homme ; l'un chassait le surnaturel et le divin de l'âme, de la famille, de la société : l'autre, à la place, mettait le « moi » humain dans tout son orgueilleux néant. Cette immense destruction une fois conçue, Voltaire ne cessa plus un instant d'y travailler. Ce malheureux a tout renversé ! la foi, les mœurs, le sérieux de l'intelligence, la noblesse du cœur, le patriotisme, l'amour du bien, la volonté de la vertu, tout jusqu'à ce reste de pudeur dont les sauvages eux-mêmes ne se dépouillent pas. Pour renverser le Christianisme, Voltaire a employé tour à tour toutes les armes, parcouru toutes les voies de l'esprit humain, cultivé tous les genres de production littéraire. D'une facilité et d'une fécondité prodigieuses, il parvint à écrire lui seul autant que tous les autres, et

(1) Tronchin le médecin de Voltaire a fait cet aveu significatif : « Je voudrais que tous ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire, eussent été témoins de sa mort ; il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle. »

mais il n'eut, dans la multitude de ses ouvrages, d'autre réoccupation que celle de détruire, de ruiner. Sous sa plume « les antiques institutions perdent leur prestige divin, elles ne sont plus que des œuvres humaines, fruits du lieu et du moment, nées d'une convenance ou d'une convention. Le scepticisme entre par toutes les brèches..... Voltaire poursuivait le Christianisme d'un bout à l'autre de son histoire, depuis les premiers récits bibliques jusqu'aux dernières bouffées, avec une animosité et une verve implacables, en critique, en historien, en géographe, en logicien, en moraliste, contrôlant les sources, opposant les témoignages, enfonçant le ridicule comme un pic (1), » jamais sérieux ni sérieusement versé dans les matières qu'il traite, mais maniant avec une dextérité sans égale l'arme de la plaisanterie. La *plaisanterie* c'est Voltaire même, il est là tout entier. Ce qu'il avance sérieusement est faible, il le sent, il le craint, car, tout aussitôt, pour détourner l'attention d'une érudition boiteuse, d'un mensonge historique, d'une critique sans portée, d'un raisonnement sans justesse, il se livre pour faire rire à des pantalonnades d'histrien. Assurément nous ne pouvons ni parcourir ni même signaler tous ces rires malsains, toutes ces satires, ces pamphlets, ces pièces de vers bouffonnes, où les plus saintes choses étaient couvertes de boue, et où les hommes les plus honorables étaient indignement livrés au mépris et déchirés sous le ridicule. Une œuvre plus odieuse a été particulièrement flétrie par l'histoire, *la Pucelle*, poème immonde où la noble Jeanne d'Arc est traînée dans la dernière des fanges. L'homme qui encensait basement nos mortels ennemis, Catherine et Frédéric, salissait nos gloires nationales les plus pures !

Nous ne pouvons nous arrêter davantage à cette odieuse figure. Disons néanmoins que si la large et profonde bles-

(1) Taine, *L'Ancien Régime*.

sure faite à la société française par Voltaire a été celle qui l'a épuisé de son sang chrétien, d'autres blessures du même meurtrier lui ont ravi même ses vertus naturelles et sa noblesse nationale. C'est depuis Voltaire que la France a appris ce rire sceptique qui s'attache à tout pour tout flétrir. On cessa d'être sérieux et on se fit rieur. « Ils riaient..... ils ne discutaient pas, ils n'argumentaient pas, ils ne se mettaient point en frais de raisonnements ou de preuves, ils riaient, et ce rire gagnait, se répandait dans toutes les classes. » C'est ce rire desséché et aride qui a le plus peut-être dévoré les forces vives, les instincts généreux de la nation française. — A ce rire s'ajoutait le scepticisme. Sceptique en religion le Français Voltairien le devint en patriotisme et en honneur. A force de rire de tout, le xviii^e siècle et le nôtre qui est né de lui ont fini par rire de ce que l'homme, la famille, la société ont, même dans l'ordre purement naturel, de plus vital et de plus sacré.

Les alliés de Voltaire. Voltaire fut comme ce démon de l'Évangile il s'appela « légion. » Au souffle de son impiété une foule d'autres impiétés apparurent, il les dressait, les façonnait et les jetait toutes vives et toutes frémissantes dans la mêlée (1). Au besoin il aiguillonnait leur zèle et gourmandait ce qu'il appelait leur tiédeur. Dans cette levée d'armes, au milieu de cette légion d'impies nous rencontrons parfois des noms qui font peine ; *Montesquieu* y fut amené par l'amour du paradoxe, le libertinage de la pensée, et l'entraînement du siècle, et dans ses « *Lettres Persanes* » et son « *Esprit des lois* » il se laissa aller à des atta-

(1) En mai 1761 il écrivait à Damilaville : « Courez tous sus à l'infâme habilement. » Encore, en février 1762 : « Engagez tous mes frères à poursuivre l'infâme de vive voix et par écrit, sans lui donner un moment de relâche. » « Ah! frère, écrivait-il à d'Argens, si vous vouliez écraser l'erreur! Mais, frères, vous êtes bien tièdes! »

ques souvent déliées, parfois grossières, contre l'Église, le Pape « la vieille idole, » les droits, le dogme, les bienfaits de la religion révélée. Sa morale est plus élastique encore que sa croyance; le vice ou la vertu sont affaire de tempérament et de climat. *D'Argens* combattit avec beaucoup plus de cynisme la foi chrétienne. *La Mettrie* alla jusqu'à un matérialisme qui effrayait Voltaire lui-même et lui déplaisait. *Diderot*, le plus fougueux, le plus pétillant, le plus entraînant de ces impies, mit au service des plus abominables doctrines une incomparable verve. *Toussaint* fit l'immoral livre « Des mœurs. » *De Maillet* prêcha le matérialisme et montra comment dans « l'homme-mollusque, » « l'homme-poisson, » « l'homme-singe, » la nature, par ébauches successives, est arrivée à former l'homme actuel. Le marquis *d'Argenson* écrivait l'« Histoire du droit ecclésiastique en France. » L'abbé *de Prades* collaborait aux hardiesses impies de *Diderot*, et méritait des dédicaces de Frédéric II. *Beausobre* décrivait le « Pyrrhonisme. » *Helvétius*, sous le titre de l'« Esprit » ne traitait, en vrai matérialiste, que de la matière. *Boulanger* démontrait la fausseté du Christianisme. Le mauvais prêtre *Raynal* composa pour le compte du Philosophisme une « Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes. » On le voit, tout sujet était bon à l'erreur et à l'impiété du Philosophisme pour s'inoculer dans les intelligences et gâter les cœurs.

Mais il fallait plus aux philosophes que des œuvres éparses, ils aspiraient à se réunir, à se masser, pour se rendre plus forts : l'hôtel du baron *d'Holbach* devint ce centre et cette forteresse de l'impiété. Là, sous l'inspiration de Voltaire, se réunissaient *d'Alembert*, *Turgot*, *Damila*ville, *Helvétius*, *Diderot*, *d'Argental*, *Grimm*; là s'élaboraient pamphlets, libelles et brochures, là s'organisait le mécanisme infernal du colportage, là *d'Alembert* prenait les

inspirations de Voltaire pour corrompre l'éducation de l'enfance par la corruption des instituteurs. Les grandes œuvres y étaient aussi arrêtées en commun : d'Holbach lui-même composa ou fit composer son *Système de la nature* où le plus grossier matérialisme est cyniquement enseigné (1770), puis un autre livre plus mauvais encore intitulé : *Le Bon sens* (1). Tous les habitués de l'hôtel du baron d'Holbach ne furent pas des impies forcenés, mais tous jetèrent leur pierre contre le surnaturel et souffletèrent l'Église. *Buffon* pour contredire le récit génésiaque fit de la cosmogonie un véritable roman fantaisiste : quand il fut attaqué, il donna des explications dont la Sorbonne se contenta (1750), et se retira de bonne heure de la détestable société où il s'était fourvoyé. *Marmontel* d'admirateur de Voltaire devint, par une logique fatale, adversaire du Christianisme, adversaire non pas furieux et cynique, mais adouci qui en resta à cette sorte de déisme qui fait le fond de son *Bélisaire*.

Voltaire, d'Alembert, Diderot comprirent que leur réunion à l'hôtel de d'Holbach ne suffisait pas pour laisser à la société qu'ils voulaient perdre un assez vaste monument de corruption. Ce monument, réunion de toutes les erreurs, forteresse de toutes les impiétés, ce fut leur fameuse

Encyclopédie.

Cette compilation immense devait être exclusivement au service de leur incrédulité : mais une difficulté grave les arrêtait tous. S'il était possible de lancer des pamphlets et des brochures à travers les faciles connivences de l'auto-

(1) On s'imaginerait difficilement la fureur et la puissance de propagande de toutes ces productions impies, le propos suivant est prêté à d'Alembert à propos de ce dernier livre du baron d'Holbach. « Je voudrais que l'on abrégât ce livre pour qu'il ne valût que dix sous et qu'il pût être acheté et lu par les cuisinières. »

rité, cette autorité devait par pudeur arrêter la marche d'une aussi volumineuse impiété. Pour obtenir cette marche libre et puissante, les Encyclopédistes demandèrent à des plumes honnêtes et savantes quelques articles sains qui firent passer le poison du reste. Ainsi déguisée l'erreur eut l'accès ouvert et trouva dans une société si prête à la recevoir un succès immense.

Clément XIII condamna l'ouvrage « comme aussi pernicieux pour la religion que pour les mœurs (1759), » mais le siècle pris de vertige n'écoutait plus aucune voix qui le pût guérir.

2. Jean-Jacques Rousseau. Voltaire, ses alliés, l'Encyclopédie, ont accompli la moitié de l'œuvre : ils ont détruit dans les âmes la notion du surnaturel, et vidé la société de tout élément divin : *Rousseau* vient alors qui prétend combler ce vide et reconstruire individu, famille, société, avec un élément purement humain. Assurément nous ne nions pas l'immense portée qu'ont eu les impiétés voltairiennes, ni les innombrables ruines que le rire voltairien a accumulées : toutefois nous serions tenté d'attribuer à Jean-Jacques Rousseau une influence plus profonde encore sur notre société contemporaine. Il a selon nous pénétré plus avant, il a plus puissamment pétri les âmes, et leur a mieux donné la forme toute *naturaliste*, sous laquelle nous les voyons encore aujourd'hui. Une remarque frappante est à faire. Dans tout le vaste mouvement révolutionnaire, de 89 à 93, c'est le programme de Rousseau qui s'étale, ce sont ses principes qui dominant et dirigent, il est l'architecte de l'édifice dont les révolutionnaires du jeu de Paume, de l'Assemblée nationale et de la Convention ne sont que les maçons. La proclamation *des droits de l'homme* est de lui toute entière, ce sont ses conceptions presque exclusives que la Révolution française a cherché à réaliser. Rousseau

commença par faire apparaître l'homme *sans Dieu*, l'homme au-dessus de toute autorité, l'homme maître absolu de soi. Dans la famille, même théorie subversive. La famille de Rousseau, c'est la famille *terrestre*, sans plus aucun devoir surnaturel, sans plus aucune relation avec un monde supérieur, ni une destinée divine. Quant à la société c'est pour Rousseau la grande coupable, elle gâte l'homme qui est né bon. De là cette conséquence qu'il faut renverser la société et la refaire. C'est là tout 93. La théorie si fatalement subversive de la *souveraineté du peuple*, ce peuple qui domine tout, d'où tout émane, qui ne reconnaît plus au-dessus de lui aucune puissance divine, c'est le peuple que, depuis un siècle, nous n'avons plus cessé d'avoir sous les yeux (1). Or ce peuple souverain devient fatalement l'*État souverain*, l'État maître absolu de tout, l'État-Dieu, c'est le Césarisme qui reparaît avec plus de bestialité et d'insolence. Si nous y prenons garde, nous trouverons, toutes vives encore dans nos idées courantes, les théories de Rousseau. Ces théories sur l'homme de nature, sur la société de nature, sur les passions et les instincts naturels qu'il faut développer au lieu de les combattre, nous les trouvons exposées surtout dans deux ouvrages du philosophe de Genève, son *Contrat social* et son *Émile*. Quant à d'autres œuvres telles que la *Nouvelle Héloïse* et les *Confessions*, elles sont le délire d'un débauché et une apologie cynique des plus honteuses passions. Son système et comme son erreur-mère devaient le mener là. Pour Rousseau l'homme tel qu'il naît, naît bon, les vices ne sont pas en réalité des vices, les passions, quelque désordonnées qu'elles nous paraissent, sont un phénomène normal et régulier de l'être humain. Philo-

(1) « Retour à la nature, c'est-à-dire abolition de la société!... C'est le bataillon de Rousseau et des socialistes qui à son tour vient donner l'assaut au régime établi. » Taine, I, 289, *L'Ancien Régime*.

sophes comme hérétiques aboutissaient, par des chemins différents, à une même ignominie. Luther faisait l'homme tellement mauvais que le bien lui était absolument impossible, Rousseau le faisait tellement bon que ses vices eux-mêmes n'étaient plus que des vertus. Dans son *Émile*, sorte de traité d'éducation, il veut que la nature humaine croisse spontanément et sans culture : c'est selon lui l'éducation de l'enfant et du jeune homme qui les perdent. Voilà jusqu'à quel degré de folie peut descendre la raison philosophique livrée à son orgueil. Dans son *Contrat social*, Rousseau raisonne pour un peuple comme dans son *Émile* pour l'individu. La société est à jeter bas et à refaire, et il faut la refaire sur une base exclusivement *naturelle*. L'homme se suffit à lui-même pour expliquer comment, en société, il a des lois, des sanctions à ces lois, des pouvoirs constitués, etc. C'est Dieu chassé du monde et l'homme substitué à Dieu.

Il y a dans Jean-Jacques Rousseau tout ensemble, du penseur, de l'homme de génie, et de l'extravagant. On peut même dire que ce dernier élément prédomine. Proudhon a dit de lui : « Jamais homme n'a réuni à un tel degré l'orgueil de l'esprit, la sécheresse de l'âme, la dépravation des habitudes. »

Sa vie fut plus encore que ses œuvres dé cousue, extravagante, honteuse. Né à Genève en 1712 d'un père horloger, il passa sa jeunesse à lire des romans et à se souiller de passions précoces, puis fut chassé de chez un greffier de la ville. Quelque temps ouvrier graveur, déjà perdu de vices, il erra en Savoie, se fit catholique pour vingt-cinq francs, entra comme laquais chez la comtesse de Vercelles, d'où il fut chassé pour vol, se fit chasser de chez le comte de Gouvion pour insolence, attira la pitié de la baronne de Warens d'Annecy qui l'envoya au séminaire; repoussé pour ses vices, il suivit quelque temps un escroc,

erra en Suisse, et finit par échouer à Paris. Ayant quitté Paris pour d'autres aventures aussi vulgaires, il y revint en 1745 pour s'y livrer à un concubinage public, et envoyer sans vergogne ses bâtards à l'hôpital. Il mourut à Ermenonville, probablement de suicide, en 1778. Voilà les hommes qui fouillaient dans le passé du Christianisme pour y trouver des chefs d'accusation.

3. *Athéisme et matérialisme absolus.* Nous touchons aux dernières profondeurs de l'abîme. Voltaire s'est défait du Christ, seule lumière de la raison et seul guide de l'humanité; Rousseau, dans la place laissée vide, a mis l'homme avec tout son orgueil et tout son néant. — La conséquence est infaillible : l'homme abandonné à lui-même, déroulera, d'erreur en erreur, de négation en négation, jusqu'au fond du plus grossier et du plus bestial matérialisme, de l'athéisme le plus effronté. Tels sont d'Holbach, La Mettrie, Helvétius, Condorcet, Lalande, Volney. Dieu n'est pas, l'âme est une chimère, la religion une farce, la destinée supérieure une absurdité; une seule chose est vraie, subsistante, divine : le plaisir, la sensation. Tout est là, en dehors il n'y a plus rien que les rêves des mystiques hallucinés. Aucun des nobles sentiments de l'homme n'est plus debout, toutes les vertus gisent à terre, honneur, amour, patrie, bienfaisance : tout cela constitue le patrimoine d'erreurs d'un vieux monde à reconstituer. Derrière ces chefs de l'athéisme matérialiste le XVIII^e siècle traîna comme les enfants perdus du parti les athées furieux et dépouillés des derniers semblants de raisonnement, *Naigeon, Sylvain Maréchal, Mably, Morelly*, etc. « Avec des engins différents et des tactiques contraires, les diverses attaques ont abouti au même effet. Toutes les institutions ont été sapées par la base. La philosophie régnante a retiré toute autorité à la coutume, à la religion et à l'État. Il est admis, non seulement qu'en elle-

même la tradition (1) est fausse, mais encore que par ses œuvres elle est malfaisante, que sur l'erreur elle bâtit l'injustice et que par l'aveuglement elle conduit l'homme à l'oppression. Désormais la voilà proscrite : « écrasons l'infâme » et ses auteurs. Elle est le mal dans l'espèce humaine, et quand le mal sera supprimé, il ne restera plus que du bien (2). » Condorcet dépeint dans quelques lignes impies et furibondes l'époque qui finit et l'ère sanglante née du Philosophisme qui commence : « Il arrivera donc ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la terre que des hommes libres, ne reconnaissant pour maîtres que leur raison, où les tyrans et les esclaves, les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâtres (3). »

II. Coup d'œil sur la société de la fin du dix-huitième siècle. Nous la connaissons déjà dans beaucoup de ses traits, mais ces traits sont épars et il nous importe de nous en faire une vue d'ensemble. Nous voici à la veille d'événements formidables, une société entière va s'effondrer dans le sang; de cet effondrement datera tout un siècle de révolutions et de commotions sociales. — Jamais ruine n'a réclamé plus que celle-ci l'examen et le jugement de l'histoire.

1. La première cause de la décomposition sociale est incontestablement ce travail d'impiété dont nous venons de parcourir en détail les diverses phases. Le dessèchement

(1) Lisez la vieille Europe chrétienne, ou plutôt le Christianisme lui-même.

(2) Taine, *Les origines de la France contemporaine, L'Ancien Régime*, p. 301.

(3) Condorcet, *Tableau de l'esprit humain*, dixième époque.

des croyances, la dépravation et le libertinage des pensées, une liberté ou plutôt une furie de tout nier, de tout accuser, de tout repousser, ont vidé la société française de sa vie religieuse. Plus destructeur encore le rire voltairien a tout envahi et domine tout. Il est de bon *ton* de rire de Dieu, de l'âme, des destinées surnaturelles : ce sont là contes de vieilles, dont la philosophie a enfin débarrassé les esprits sérieux. L'erreur sous toutes les formes, l'impiété à tous les degrés, font dans la société une invasion, dont on a peine à se faire une idée. Les écrivains sont une nuée, leurs écrits une autre nuée bien plus étendue et plus profonde. « Les théories du dix-huitième siècle sont comme ces semences pourvues d'ailes qui volent d'elles-mêmes sur tous les terrains. On lit, on dévore ces productions empoisonnées, un nouvel écrit est un événement, une pièce de Voltaire, un traité de Rousseau sont la nouvelle du jour. Le prestige dont jouissent les philosophes, à la Cour, dans la noblesse, parmi les bourgeois tient du prodige. Chaque auteur trône dans quelque cercle et est roi dans quelque château. Un philosophe avec ses idées est aussi nécessaire dans un salon qu'un lustre avec ses lumières. Il fait partie du luxe nouveau (1). » Rois, princes, nobles, financiers, hommes d'opulence, tous deviennent ses auditeurs et ses disciples et s'imprègnent de ses impiétés. La rentrée triomphale de Voltaire dans Paris peut dispenser d'autres preuves de cet effrayant prestige de l'incrédulité réputée savante sur la masse de la nation. — Que si l'on cherche comment ces esprits si pauvres de vraie science en pouvaient imposer à ce point, il le faut voir dans l'étonnante légèreté de ce siècle, où l'on causait de tout sans jamais rien approfondir. Les fortes études avaient été abandonnées, « on ignorait l'his-

(1) Taine, *Les origines de la France contemporaine, L'Ancien Régime*, p. 301.

toire. Voltaire plaisantait les Bénédictins, Montesquieu faisait de l'esprit sur les lois;... la science était tenue d'être épigrammatique, » ajoutons le grand attrait du philosophisme, son arme la mieux trempée, son auxiliaire le plus continuel, le *rire*. « Avec six jolis contes, trente bons mots et un peu d'usage un homme avait la certitude d'être bien accueilli partout (1). » Or notons que l'inépuisable matière de ce rire c'était Dieu et la religion.

2. Que devenait le clergé dans cette France rieuse et sceptique? « Le sel s'était affadi. » Assurément nous ne pouvons généraliser; une multitude de prêtres restaient dignes de leur vocation, et la Leçon suivante sera toute pleine des gloires du sanctuaire au XVIII^e siècle. Mais il faut aussi le dire, l'air vicié dans lequel il fallait vivre avait souvent et en maints endroits altéré la vigueur sacerdotale. La noblesse avait charié ses vices dans les prélatures et dans les cloîtres, le contact du monde mettait perpétuellement prêtres et évêques en face de l'incrédulité rieuse du siècle; le laisser-aller des mœurs, l'insondable corruption des habitudes: le honteux cynisme des conversations et des lectures, tout concourait à flétrir la plus délicate des virginités. Ce clergé mondain et marqué au signe du siècle rougissait de Jésus-Christ, implorait le pardon du Christianisme, et n'osait plus prononcer le nom de Dieu (2). Évêques, abbés, prélats fréquentaient trop les fêtes, étaient trop les assidus des salons, subissaient trop la déshonorante désinvolture d'une société sans pudeur comme sans foi.

D'ailleurs, coupable ou non, sain ou gangréné, le clergé était victime, au milieu de ce monde impie, d'une effrayante

(1) Taine, *op. cit.*

(2) D'Argenson.

défaveur. En 1698 la mère du régent écrivait déjà : « On ne voit presque plus un seul jeune homme qui ne veuille être athée. » « Dans le monde le rôle d'un ecclésiastique est difficile, il semble qu'il y soit un pantin ou un plastron. » Tant d'odieux a été jeté sur lui, tant de calomnies l'ont décrié, qu'il ne lui reste plus que le sceptre, la pourpre, les quolibets, les crachats, la flagellation du prétoire. Un philosophe, d'Argenson, décrit triomphalement cette situation du clergé en France vers 1753 : « La haine contre les prêtres va au dernier excès. A peine osent-ils se montrer dans les rues sans être hués... On n'ose plus parler pour le clergé dans les bonnes compagnies... On a observé pendant le carnaval de Paris que jamais on n'avait vu tant de masques contrefaisant les habits ecclésiastiques. » Le torrent qui emportait tout couvrait la voix du prêtre. « Ils font des livres qu'on ne lit guère : on ne dispute plus, on se rit de tout, et l'on persiste dans le matérialisme. » L'Anglais Walpole décrit ainsi cette effroyable dissolution : « Savez-vous ce que sont les *philosophes*, et ce que, ce mot signifie ici? D'abord il comprend presque tout le monde, ensuite il désigne les gens qui ont pour objet le renversement de toute religion... Ces philosophes sont insupportables, superficiels, arrogants et fanatiques. Ils prêchent incessamment vous ne sauriez croire avec quelle liberté, et leur doctrine avouée est l'athéisme... Voltaire lui-même ne les satisfait plus, une de leurs dames prosélytes me disait de lui : Il est bigot, c'est un déiste. »

Si le clergé mêlé au monde subissait une inévitable déformation, il eût fallu pour la vertu sacerdotale et religieuse le refuge du cloître; or le cloître lui aussi avait sur bien des points été entamé par le tumulte mondain et la manie du bel esprit. Les cadets de famille, auxquels les abbayes les plus riches étaient abandonnées, ou bien n'y paraissaient guère, ou y menaient un train de princes. Les abbayes de femmes

suivaient souvent la même voie, le luxe, les fêtes, les visites en troublaient la solitude et en faisaient disparaître la sainte austérité. C'était sans doute l'exception, mais cela existait.

3. Si, tout en constatant la décadence de l'ordre monastique et le mal que lui causait ainsi qu'aux hautes prélatures l'envahissement d'une noblesse sans esprit religieux ou sacerdotal, nous devons faire les plus extrêmes réserves et ne point charger le clergé sans distinction ni mesure, nous avons le droit d'être sévère, presque sans mesure, envers la *noblesse laïque*. Autrefois les seigneurs avaient par les services les plus signalés, les œuvres les plus fécondes, mérité leur opulence et la splendeur de leur blason : aujourd'hui, l'oisiveté les retient en grand nombre dans les salons et les antichambres du roi. « Nobles de Cour qui vivent à portée des grâces, exercés dès l'enfance à demander, obtenir et demander encore, uniquement attentifs aux faveurs et aux froideurs royales, pour qui l'œil-de-bœuf compose l'univers, « indifférents aux affaires de l'État comme à leurs propres affaires, laissant gouverner les unes par les intendants des provinces, comme ils laissent gouverner les autres par leurs propres intendants (1). » — Leurs rentes sont fabuleuses ; les faveurs pécuniaires, les subsides de toutes sortes, les pensions de tous chiffres, par lesquelles ils écrasent le budget, augmentent ces rentes dans des proportions formidables, et le tout s'engloutit dans un train de maison, un luxe, des fêtes, des jouissances qui n'ont plus de limites ni de frein (2). — Nous l'avons vu plus haut, la noblesse est gangrenée de philosophisme ; les

(1) Taine, *L'Ancien Régime*, p. 82.

(2) Voir dans Taine, p. 85, le relevé de ces opulences, de ces revenus et de cette dissipation.

châteaux se sont ouverts aux mille professeurs de déisme, d'athéisme, de matérialisme, qui y font, par leurs plaisanteries et leur rire impie, presque tous les frais du salon. — En somme, sans rendre presque aucun service à la société, cette noblesse ne songe plus qu'à jouir; elle jouit de tout, partout, toujours; sa vie se compte par ses fêtes, ses jours par ses plaisirs; ainsi se trouve absolument perdu et détruit l'équilibre indispensable entre le devoir et la fortune, le travail et le repos, le service et la récompense.

Au-dessus de la noblesse est la *Cour*. Depuis que Louis XIV, rompant avec les traditions de l'ancienne monarchie française, s'est fait Roi absolu, gouvernant la nation sans la nation, la *Cour* est devenue le seul centre de la vie nationale, tout afflue en elle, et elle-même fait tout vivre de sa propre vie. De là un premier inconvénient et il est immense : ce que sera la *Cour* la nation entière le sera. Or, au siècle que nous décrivons, en pleine Régence et en plein règne de Louis XV la *Cour* est détestable; chaire d'impiété et foyer de corruption, elle empoisonne toutes les parties restées saines. La noblesse qui s'y donne rendez-vous en contracte les vices qu'elle rapporte ensuite en province. Après le Régent, qui prostitue dans d'indicibles débordements des qualités un instant éminentes, Louis XV ne semble plus chercher dans la royauté que la satisfaction de ses convoitises et la facilité de ses plaisirs. Sans doute il faut lui tenir compte des bons instincts qui persévérèrent à travers ses longues débauches, il fut moins mauvais que tout ce qui l'entourait, il essaya souvent de lutter contre l'impiété envahissante, on arracha de lui plutôt qu'on en obtint les mesures vexatoires et persécutrices, mais sa faiblesse perdait tout, et sa luxure, à laquelle il eut sacrifié la France, le rendait incapable d'aucune application. Ses ministres gouvernèrent le pays et trop souvent d'indignes favoris et des courtisanes gouvernèrent roi et ministres tout ensemble. Si, comme on le prouve sura-

bondamment, le cardinal *Dubois* ministre du Régent (1722) ne mérite pas les flétrissures que le haineux Saint-Simon lui a prodiguées, d'autres favoris et d'autres ministres perdirent la royauté et hâtèrent la dissolution sociale du pays. Refaite un instant sous l'administration de Fleury (1743), la France retomba trop vite dans des mains indignes de la conduire. Les prostituées du Roi « jouaient avec la couronne de France, » le choix des ministres était ordinairement déplorable, les grandes affaires de l'État se décidaient au milieu des orgies ou dans les antichambres, les gens de lettres se substituaient aux hommes de gouvernement, les rhéteurs et les avocats n'aspiraient plus qu'à mener la chose publique, et ils la menaient à l'abîme. Rien n'est écœurant comme l'aspect de la Cour de Louis XV. « L'intrigue élevait et renversait chaque jour des ministres. Ces créatures éphémères, qui apportaient dans le gouvernement leur ineptie, y apportaient encore un esprit antipathique à celles qui les avaient précédées ; de là ce changement continuel de systèmes, de projets, de vues. Ces nains politiques étaient suivis d'une nuée de commis, de laquais, de flatteurs, de comédiens, de maîtresses. Tous ces êtres d'un moment se hâtaient de sucer le sang du misérable, et s'abîmaient bientôt devant une autre génération d'insectes aussi fugitive et aussi dévorante que la première (1). » Profitant de cette corruption et de cette impuissance la Révolution se constituait, le trouble était partout et partout aussi la révolte. Les Parlements refusaient l'obéissance, bravaient la Cour, et le peuple acclamait les Parlements. Louis XV en mourant (1774) laissait une France prête, par son impiété, ses débauches, sa désorganisation sociale, la misère publique et la souffrance du peuple, pour la plus sanglante des révolutions.

(1) Châteaubriand.

Mais l'abîme, durant les cinquante-huit mortelles années de ce règne, resta caché sous les fleurs. Jamais on ne s'amusa tant. La Cour donnait l'exemple, et les fêtes succédaient aux fêtes; ou le roi était en chasse, ou il se donnait à ses débauches; chaque château se faisait une petite Cour à l'instar de Versailles : même rire impie et lascif, mêmes amusements, mêmes folles prodigalités, mêmes applaudissements aux pièces de théâtre les plus immorales, même règne de l'incrédulité. Les plaisirs du Roi, de la Cour, de la noblesse, quand on les inscrit en série, forment une interminable liste. Dans toute cette vaste portion de la France, la seule chose sérieuse c'est de s'amuser. « Il n'y a pas d'exemple, écrivait Arthur Young en 1789, d'une nonchalance et d'une stupidité pareilles à celles de la Cour. Le moment demanderait la plus grande décision, et, hier, pendant qu'on discutait s'il serait doge de Venise, ou roi de France, le roi était à la chasse (1). »

4. Il est manifeste que le peuple souffrait. Nous n'avons pas à tenir compte des déclamations haineuses des gens de lois et des avocats, qui, si nombreux à partir de la moitié du XVIII^e siècle, se glissaient partout dans les rangs du peuple, spéculaient sur ses souffrances et le conviaient à la révolte : l'histoire ne s'écrit pas avec des déclamations de rhéteurs et des réclames révolutionnaires. Les souffrances du peuple,

(1) A Versailles, Fontainebleau, à Choisy, à Marly, à la Muette, à Compiègne, à Trianon, à Saint-Hubert, à Bellevue, à Rambouillet, fêtes, théâtre, bals, « grand couvert, » se succèdent sans interruption. « A Choisy notamment et à Fontainebleau : « dimanche et vendredi, jeu; lundi et mercredi, concert; mardi et jeudi, les comédiens français; samedi, ce sont les Italiens. » Il y en a pour tous les jours de la semaine. A Choisy, écrit la Dauphine, « depuis une heure où l'on dîne, on est jusqu'à une heure du matin sans rentrer chez soi... Après le dîner l'on joue jusqu'à six heures, puis l'on va au spectacle qui dure jusqu'à neuf heures et demie, et ensuite le souper, de là encore jeu jusqu'à une heure. » Taine, *L'Anc. Rég.*, p. 143.

sous l'ancien régime, ont été étrangement exagérées : elles n'en étaient cependant pas moins réelles. La noblesse, en désertant les campagnes pour la Cour, laissaient celles-ci en proie au désordre, à la stérilité et surtout à la rapacité des intendants. En désertant le travail pour l'oisiveté et l'ancienne simplicité pour un luxe exorbitant ils ont creusé des abîmes que les taxes devront remplir. Enfin comme les *privilèges* mettent la noblesse à l'abri de la plupart des impôts, ces impôts tombent de tout leur poids sur la classe moyenne et le peuple. — La misère des campagnes est parfois navrante. Louis XV interrogeant l'évêque de Chartres sur l'état de ses peuples, celui-ci a répondu que la famine et la mortalité y étaient telles que les hommes mangeaient l'herbe comme les moutons. Massillon écrit en 1740 au ministre Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles, la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture. » En 1750 les rapports sur la situation sont plus sombres encore et ces rapports viennent de beaucoup de points de la France. Les correspondances administratives des trente années qui précèdent la Révolution révèlent une grande souffrance du peuple.

5. Ainsi sont prêts à la fois tous les éléments de la grande Révolution. Dieu a disparu et avec Lui toutes les idées de générosité chez les riches, de zèle dans une partie du clergé, de résignation dans le pauvre, d'ordre et de soumission dans le peuple. La haute classe *jouit*, la bourgeoisie devient *orgueilleuse*, les sophistes achèvent de *bouleverser* toutes les idées régnantes, le pauvre peuple souffre et commence à *s'irriter*. — Les seigneurs, depuis longtemps, ne connaissent plus le peuple et n'en sont plus connus; ceux qui maintenant traitent directement avec

lui ce sont les intendants, les hommes de loi, les avocats de province, les bourgeois frondeurs. Ils enveniment par leurs commentaires des plaies saignantes. Ils expliquent les théories de Rousseau sur le *peuple-roi*; ces théories, la misère aidant, font en quelques années une étrange fortune. Le Tiers-État commence par des doléances permises, tout à l'heure la populace va hurler dans la rue. Dès l'année 1780 le mécontentement est profond; en 1787 il commence à faire des éruptions formidables; en 1788 des haines populaires jaillissent, que nul ne cherche plus à dissimuler. Sur tous les points de la France nous voyons le peuple *éclairé* par les avocats et les notaires de petite ville. Dans un instant nous allons entendre les déclamations des parleurs de l'Assemblée nationale et de la Convention, auxquelles répondront bientôt les sanglants bruits de la guillotine.

Avant d'entrer dans le récit de la *grande Révolution* de 89 et de 93, jetons un dernier regard en arrière, sur bien des gloires catholiques, laissées dans l'ombre pour ne pas trop surcharger et entraver le récit. Si dès le règne de Louis XIV l'Église souffre, si dans tout le cours du dix-huitième siècle, trahie par les pouvoirs publics, poursuivie à outrance par le Philosophisme, déchirée au dedans par les dissensions jansénistes, déjà directement aux prises avec la Révolution, l'Église, en France et dans le reste de l'Europe, entre dans ses jours de souffrance et de péril, si son éclat semble pâlir, elle reste néanmoins toujours l'indéfectible Église, témoignant de sa vie divine par son inépuisable fécondité.

TRENTE-SEPTIÈME LEÇON.

LES GLOIRES CATHOLIQUES AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLES.

Nous rangerons sous trois chefs nos gloires catholiques, depuis le milieu du dix-septième siècle à la fin du dix-huitième : 1° *La Papauté*. La chaire de Pierre donne à cette époque un magnifique spectacle. Tous les trônes sont occupés par des princes dont les vertus sont mêlées de bien des vices, plus tard par d'autres princes chez lesquels les vices débordent sans plus laisser à nu aucune qualité éminente. Durant tout le dix-huitième siècle les cours européennes sont le théâtre des débauches qu'assaisonne presque constamment l'impiété : seule la royauté pontificale reste pure et forte. Les pontifes romains qui se succèdent d'Innocent X à Pie VI, de 1644 à 1775, sont tous des princes de vertus éminentes, des hommes de grand cœur et de fortes œuvres. — 2° *La floraison de la vie religieuse et de la sainteté*. Plus le siècle se corrompt, plus la vraie société chrétienne s'épure. Jamais on ne vit un pareil élan des âmes vers les plus hauts sommets de la sainteté. Les œuvres pieuses, les dévouements charitables se multiplient sans mesure, et d'admirables saints ne cessent pas de monter aux honneurs

du culte public. Dieu multiplie les phares et les guides en proportion des ténèbres qui s'épaississent sur le monde européen. — 3° Enfin Dieu dispense, dans une égale mesure, à son Église assaillie par le Philosophisme, *l'illustration de la science et du génie*. Voltaire commence son œuvre de perversion quand la société chrétienne est remplie encore des splendeurs de Fénelon et de Bossuet.

I.

La Papauté, du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e.

Nous avons interrompu à Innocent X (1644) la chaîne des pontifes romains (1). Beaucoup de Papes depuis cette époque nous sont apparus mêlés aux événements, et épars dans la trame historique : nous les groupons ici pour en montrer la succession puissante.

A Innocent X, mort en 1655 après avoir assisté, non sans protester, aux violations des droits de l'Église à Wesphalie, succéda le 7 avril 1655 *Alexandre VII* (Fabio Chigi). Durant son pontificat, mélangé de consolations et de peines, il vit la conversion de la reine Christine de Suède (1655), mais eut à subir les avanies de la Cour de France, sous Mazarin, Louis XIV et le duc de Créqui. *Clément IX* (Rospigliosi), qui lui succéda le 20 juin 1667, donna, durant son court pontificat de deux années, son nom à une paix qui arrêta un instant les troubles du Jansénisme ; il s'interposa entre Louis XIV et l'Europe pour la cessation des guerres, et reconnut le Portugal comme royaume distinct et séparé de l'Espagne.

(1) Voir la fin du tome III.

Altieri, cardinal octogénaire, lui succéda le 29 avril 1670, sous le nom de *Clément X*. Sous son règne les tristes démêlés entre la France et le Saint-Siège continuèrent fomentés sans cesse par l'orgueil de Louis XIV et surtout le mauvais esprit qui soufflait sur les grands corps de l'Etat et une partie du clergé. C'est ce pape qui érigea en évêché l'Eglise de Québec, dans le Canada. Avec le successeur de Clément X, *Innocent XI* (Odeschalchi, 21 septembre 1676), nous arrivons à la période la plus aiguë de la persécution ouverte par Louis XIV contre Rome et l'Eglise. L'Assemblée de 1682 menait droit au schisme dont la fermeté inébranlable du Pape écarta heureusement le danger. C'est encore Innocent XI qui frappa dans Molinos l'impiété du Quiétisme. Son administration intérieure fut admirable d'ordre et d'économie, et dans l'Europe il fit sentir sa bienfaisante influence, en travaillant au traité de paix de Nimègue. Son successeur *Alexandre VIII* (Marc Ottoboni, 6 octobre 1689) continua noblement la lutte contre la doctrine schismatique des *quatre articles*, et refusa les bulles aux membres de l'Assemblée de 1682. *Innocent XII* (Pignatelli, 12 juillet 1691) eut la gloire de recevoir la soumission de Louis XIV, mais la tristesse de condamner le saint et illustre Fénelon. Il se montra d'une sévérité indomptable contre le népotisme, pratiqua toutes les vertus du saint et arracha par l'éminence de ses qualités et ses œuvres les éloges même de ses ennemis.

Avec la série suivante des Pontifes, nous terminons le grand règne de Louis XIV, nous sortons des dernières splendeurs de l'Eglise, et nous entrons dans la période sombre et désolée qui nous mène, par l'impiété du Philosophisme, aux horreurs de la grande Révolution.

On peut dire en toute exactitude que les Jansénistes, doublés des Parlementaires, commençaient cette révolution : aussi le premier des papes du xviii^e siècle s'attaqua-t-il à eux intrépidement. Ce fut *Clément XI* (Albano, 25 nov.

1700). Il lança deux bulles contre le Jansénisme, et inaugura, en condamnant Bayle, la lutte terrible de la Papauté contre le Philosophisme. Sa lutte avec la monarchie Sicilienne fut particulièrement difficile et ardue. Autrefois Urbain II avait accordé à Roger et à sa succession légitime (mais jusqu'à la deuxième génération), le privilège d'être son légat. De là pour Roger la réunion des deux puissances religieuse et civile exercées par le tribunal appelé *tribunal de la Monarchie*. Les rois de Sicile firent d'une faveur passagère un privilège à perpétuité, et, ce privilège même amena tant d'abus que force fut à *Clément XI*, en 1715, d'y mettre fin. Par sa fameuse bulle *Unigenitus* il étouffa une nouvelle éruption du Jansénisme. La guerre de la succession d'Espagne l'engaga dans des altercations pénibles et périlleuses avec l'Espagne et l'Autriche.

Son successeur, *Innocent XIII* (Michel-Ange Conti, 15 mai 1721) eut pour panégyriste le peuple Romain tout entier, et les philosophes, Lalande par exemple, ne purent s'empêcher de célébrer ses vertus : « Innocent est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. »

A sa mort, un autre Romain, Pierre-François Orsini, fut élevé sur le trône pontifical et prit le nom de *Benoît XIII* (29 mai 1724). Aussi bon et aussi vertueux que ses prédécesseurs, le nouveau Pape commit une faute, celle de donner sa confiance à Nicolas Coscia qui se fit détester du peuple pour sa mauvaise administration. C'est Benoît XIII qui dans un Concile tenu à Rome, donna des décisions concernant les rites *chinois* et *malabres*.

Son successeur, *Clément XII* (Laurent Orsini, 12 juillet 1730) pontife doux et généreux eut à souffrir des procédés de presque tous les princes de l'Europe, et mit souvent son esprit de conciliation au service de l'ingratitude. Sa douceur ne l'empêcha pas de lancer contre la Franc-maçonnerie naissante la première condamnation.

Benoît XIV (Prosper Lambertini, 17 août 1740), le plus fameux canoniste et l'un des savants les plus complets qu'ait eus l'Église, fournit une carrière longue et admirablement remplie. Usant de « la plénitude de sa puissance apostolique (1), » *Benoît XIV* supprima le patriarcat d'Aquilée, source de divisions et de querelles, et le remplaça par les deux évêchés de Goritz et d'Udine. Dans un concordat avec Ferdinand VI d'Espagne (1753) le Pape céda au roi le droit de nommer durant huit mois aux bénéfices situés en Europe. Le roi jouissait aussi des dépouilles des prélats ainsi que des revenus des sièges durant la vacance, mais il s'engageait à n'user de ces ressources que suivant les canons. Admirable politique dans d'aussi difficiles circonstances ! *Benoît XIV*, sans jamais sacrifier l'honneur du Saint-Siège ni l'essentiel de ses droits, s'attacha avec un rare bonheur à conserver avec les puissances des relations amicales, ou au moins tolérables. Ses négociations avec la Sardaigne au sujet des immunités ecclésiastiques et des domaines de Saint-Pierre, avec la Toscane à propos de la nonciature et du comté de Carpegna, avec Naples pour les revenus de l'archevêché de Montréal, avec l'Autriche dans l'affaire du patriarcat d'Aquilée, avec l'Espagne dans la collation des bénéfices et la diminution des fêtes, avec la France dans les troubles, les oppositions, les persécutions élevées au sujet de la bulle *Unigenitus*, prouvent la puissance de sa diplomatie, la noblesse de son caractère, la condescendante bonté de son cœur. Dans une si lamentable époque il s'efforçait encore de voir dans les princes de l'Europe des fils bien-aimés. Mais s'il voulait être père, ses fils n'étaient guère autres que des prodigues. Ses dernières

(1) « En vertu de laquelle, dit le Pape, il peut, lorsque des causes légitimes le demandent, ériger, transférer, supprimer, et éteindre les églises patriarcales, archiépiscopales et épiscopales, diviser et séparer leurs diocèses selon qu'il le juge utile dans le Seigneur. »

années furent assombries par les persécutions que les Cours bourbonniennes faisaient subir à la Compagnie de Jésus. — Peu de Papes ont laissé un bullaire aussi remarquable. Ses diverses constitutions : *Dei miseratione* sur les plus graves questions du mariage, *Apostolicum* sur les pouvoirs respectifs des évêques et des réguliers, *ex omnibus* touchant la bulle « *Unigenitus*, » etc., témoignent de sa profonde science et de sa sagesse consommée. « Ses travaux sont immenses : quand on en parcourt la liste, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en lui, ou l'étendue de ses connaissances, ou la pénétration de son esprit, ou la sagesse de ses décisions. » — Savant et écrivain de premier mérite, Benoît XIV a laissé d'admirables ouvrages, des « *Traités* » sur la Messe, sur les fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, son immortel livre *de la Canonisation des Saints*, un autre sur toute la discipline de l'Église, *Du synode diocésain*, une révision du Martyrologe. Benoît XIV mourut en 1758.

Avec son successeur *Clément XIII* (Charles Rezzonico, 6 juillet 1758), la Révolution avance d'un pas plus rapide, et prélude à ses grandes dévastations par de premières ruines. Les Jésuites sont partout sacrifiés aux rancunes jansénistes, à l'impiété philosophique, à la perversité des ministres en faveur et à l'inertie des Bourbons tout entiers à leurs débauches. Le concert de louanges est unanime pour Clément XIII ; pas une voix discordante, pas une restriction possible. Le peuple de Rome ne le nomme que le « saint ; » « il était, dit le comte d'Albon, le père de son peuple ; » « j'ai admiré, dit le philosophe impie Lalande, son zèle, sa vigilance et sa modération..... Il a des mœurs irréprochables, une piété édifiante, une douceur inaltérable. Les maux de l'Église ne lui arrachent que des larmes. » Il prit intrépidement, dans un bref du 30 janvier 1768, la défense des Jésuites, cassa les mesures prises contre eux,

mais l'orage trop violent devait renverser désormais toute digue.

Le successeur de Clément XIII, *Clément XIV* (Ganganeli, 19 mai 1769), ne monta sur le trône apostolique que comme le Christ à son Calvaire. Il fut obsédé par les rois, leurs ministres, toute la tourbe philosophique, toute la Révolution déjà formée et en armes; il dut céder et supprimer cette noble milice de Jésus, à laquelle on ne pouvait reprocher que sa sainteté et ses services. « Pauvre Pape, s'écriait saint Liguori, que pouvait-il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les Cours demandaient de concert cette suppression? » Clément XIV mourut le 22 septembre 1774.

Pie VI (Jean-Angelo Braschi ne fut élu, le 15 février 1775, que pour le martyre. Son pontificat ne sera qu'une suite de calamités pour l'Église, pour lui-même de souffrances, terminées par son enlèvement de Rome, sa captivité et sa mort dans son exil de Valence en 1799. La Révolution s'était jetée sur l'Église et la dévorait comme une proie convoitée et épiée depuis longtemps.

II.

Les Ordres religieux et les Saints aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Si dans la longue série que nous venons de parcourir nous nous arrêtions seulement aux désastres que la foi chrétienne a subis, sans étudier en regard les vertus, les héroïsmes, les œuvres catholiques, les fondations de toute sorte, toute une merveilleuse floraison d'instituts religieux et de saints, l'histoire serait par nous étrangement faussée.

Non, Dieu n'abandonna pas plus alors la société chrétienne qu'à aucune autre des époques calamiteuses traversées par l'Eglise. Depuis le milieu du dix-septième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, si la Cour trahit souvent la cause sainte, de la Cour encore partent des influences chrétiennes considérables, et se détachent d'admirables exemples de sainteté. Si dans une noblesse oisive et gorgée Bossuet et Massillon entendent de sourds murmures d'impiété, cette même noblesse paie à la sainteté et aux œuvres de zèle un large contingent. Si le Jansénisme atteint pour le gangréner une portion notable du clergé et des ordres religieux, l'immense majorité des évêques se montre admirable à repousser l'erreur; si la décadence gagne plusieurs grands ordres, d'autres ordres se reconstituent et se purifient, des institutions nouvelles naissent en foule, pleines de sève religieuse et de vigueur d'apostolat. Si, après Louis XIV, les ténèbres de l'incrédulité s'épaississent sur toute l'Europe chrétienne, des lumières se lèvent, des phares s'allument devant toute âme de bonne volonté, la science ecclésiastique est cultivée, et les controversistes armés contre le Philosophisme ne faillissent pas à leur mission. Si enfin les scandales se multiplient et si « la charité d'un grand nombre se refroidit, » la sainteté, loin de perdre ses droits, donne à l'Eglise plusieurs saints illustres et une multitude de saints personnages qu'elle recrute depuis la Cour jusqu'à la chaumière, dans toutes les conditions et dans tous les rangs.

I. Ordres religieux. — Fondations pieuses ou de charité. L'impulsion que saint Vincent de Paul avait donnée aux œuvres de charité ne s'arrêta pas à sa Congrégation, mais fit naître d'autres instituts à peu près semblables sur tous les points de la France. Une association pieuse s'était formée en 1650 pour le soulagement des pri-

sonniers et compta parmi ses membres de très hauts personnages. — De toutes parts, à la Flèche (1643), au Puy (1650), dans l'Auvergne, le Vivarais, le Dauphiné, à Nancy (1652), à Arras se formèrent sous des noms divers mais un but identique des associations d'Hospitalières. Paris restait à la tête de cet admirable mouvement, et son enceinte semblait devenue trop étroite pour la multitude de couvents, d'hôpitaux, d'asiles de toute sorte qui s'y établissaient. Citons rapidement Notre-Dame-de-Bon-Secours, les dames Bernardines, les religieuses de la Miséricorde établies à Paris en 1649 et fondées auparavant par un homme de Dieu célèbre, Antoine Yvan. Vers le même temps (1637) se fondait l'association des Filles de l'Enfance. — Une congrégation plus célèbre fut celle des *Bénédictines du Saint-Sacrement* (1). Dieu donna cet ordre à l'Église de France au milieu des troubles et de la misère des guerres de la Fronde. Une sainte femme, *Catherine de Bar*, née à Saint-Dié en Lorraine et religieuse Annonciade de Bruyères (1632), chassée de plusieurs couvents par le tumulte des guerres d'Allemagne, errante et fugitive, réfugiée à la fin à Saint-Maur près Paris (1651), était remplie par Dieu du désir de réparer les profanations et les sacrilèges que les troubles civils et les guerres continuelles multipliaient dans une effrayante mesure. De grandes dames, Anne d'Autriche surtout, se sentaient mystérieusement obsédées des mêmes désirs : Catherine de Bar, en religion Mère *Mechtilde*, fut désignée avec quelques compagnes pour fonder le nouvel ordre réparateur (1652). A l'austérité de la règle primitive de Saint-Benoît, les religieuses Bénédictines du Très Saint-Sacrement joignent l'adoration perpétuelle, vouent à la sainte Vierge, *leur première abbesse*, la dévotion la plus

(1) Les Filles de la Mère Mechtilde s'occupent avec grand fruit, en plusieurs endroits, de l'éducation des jeunes personnes.

tendre, et complètent les trois vœux ordinaires par trois autres, de stabilité sous clôture, de conversion des mœurs, d'adoration perpétuelle comme victimes réparatrices. La mère Mechtilde mourut à Paris en odeur de sainteté en 1698, laissant à l'Église un institut florissant (1). — Le baron de Renty si célèbre pour ses bonnes œuvres et que l'hôtel-Dieu voyait tous les jours dans ses salles de malades, fonda une association pour secourir les catholiques Anglais, que la persécution chassait en France dépouillés et réduits à une affreuse misère. — Les fondations d'hôpitaux étaient innombrables. Dans le seul diocèse de Rouen il s'en éleva plus de vingt-quatre. Marseille, Grenoble, Orléans, Amiens, toutes les grandes villes de France, se ressentaient de cette contagion de la charité; les plus hauts personnages consacraient à ces asiles des sommes énormes, et des religieux et des religieuses y vouaient leurs soins et leur vie. Paris vit s'élever la Pitié et Sainte-Pélagie, mais surtout, en 1671, la magnifique maison des Invalides destinée par Louis XIV à recevoir les militaires blessés. — Tous les besoins étaient atteints et secourus par la merveilleuse charité de cette époque. Les ouvriers, leur misère, leurs dangers, leur perversion par le « Compagnonnage (2), » excitèrent le zèle de quelques pieux laïcs qui formèrent de saintes associations. On vit renaître les corporations du Moyen-âge, Paris retrouva les

(1) Une vie de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement avait été écrite dès l'année 1775, probablement par l'abbé Duquesne, l'auteur de « l'Evangile médité. »

Tout récemment, en 1883, une vie de la Mère Mechtilde, composée sur les documents originaux, a paru à Paris chez Bray et Retaux : *Vie de la Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, par M. le chanoine Hervin, aumônier du Saint-Sacrement d'Arras et M. l'abbé Dourlens, curé d'Aravennes.

Dans cet ouvrage de forte théologie et de très sérieuse érudition on trouvera des notions précieuses et en grand nombre sur le dix-septième siècle.

(2) Sorte de détestable association.

« frères tailleurs, » « les frères cordonniers, etc. » (1647). — Les jeunes gens attirèrent eux aussi la sollicitude des hommes de Dieu. Entre plusieurs associations citons celles fondées à la Flèche, à Louis-le-Grand, etc.; d'où sortirent d'admirables hommes dans toutes les conditions et pour toutes les carrières. — Enfin les missions de France enflammèrent autant le zèle et suscitèrent d'aussi intrépides dévouements. Les évêques appelaient partout les missionnaires, et ceux-ci surgissaient de tous les rangs du clergé séculier et régulier. Citons entre mille le vénérable Marie Boudon, le dominicain Faure, le Père Eudes plus célèbre que tous les autres (1650), Michel Le Nobletz, Julien Mau noir, le Père Martin.

Pendant qu'en France tous ces héroïques efforts étaient tentés pour guérir les blessures faites par l'hérésie et la guerre, l'Italie, en 1732, voyait naître une congrégation devenue rapidement illustre et qui rendit aux âmes d'immenses services : la congrégation des missionnaires *du Saint-Rédempteur*, ou *Rédemptoristes*. Leur fondateur fut Alphonse-Marie de Liguori. Né à Naples (1696) d'une noble famille, saint Alphonse de Liguori montra dès la jeunesse la maturité d'une perfection déjà affermie. Rien en lui ne fut du jeune homme, et lorsque du barreau il passa dans l'état ecclésiastique il en avait déjà dès longtemps pratiqué toutes les vertus. L'institut qu'il fit approuver en 1749, qu'il quitta plusieurs années comme évêque de Sainte-Agathe des Goths, et où il revint mourir en 1787, prit bientôt de magnifiques développements en Italie, en Allemagne, en Belgique, en France, en Angleterre, en Amérique. A ses travaux de missionnaire saint Alphonse de Liguori joignit d'infatigables études. Sa « Théologie morale » parut suscitée de Dieu contre le Jansénisme, et selon le mot prophétique de Benoît XIV, « fit autorité. » D'une piété angélique le saint a laissé en grand nombre des ouvrages de spiritualité,

où la piété est toujours soutenue par la plus solide doctrine. Cette doctrine excellente a fait placer saint Liguori au rang des Docteurs (11 mars 1871).

II. Les fastes de la sainteté. Plus le siècle devenait mauvais, plus Dieu semblait prendre à tâche d'y conserver les divines influences de la sainteté. Les pouvoirs publics trahissaient l'Église, le Philosophisme étouffait les croyances, la société apostasiait en masse : mais Dieu y multipliait d'illustres exceptions.

Cette multitude d'instituts religieux et de fondations pieuses, dont nous venons à peine de pressentir le nombre et la diversité, suppose en plus grand nombre encore des saints pour les fonder, les répandre et les soutenir. Ces saints, Dieu les donna à son Église en deuil, et jusqu'à la veille de la Révolution, à travers toute la période impie du Philosophisme, ils furent le « sel de la terre » et comme un dernier rayon de lumière avant l'horreur de la nuit.

Les bons évêques ne manquaient pas, et leurs efforts énergiques contre l'oppression parlementaire, la haine janséniste et la propagande impie des philosophes les exposèrent continuellement aux insultes et aux mauvais traitements. Tels furent Thomas de Benzi, Léonard de Trapes, Pierre de Donnaud, François de Donnadiou, Pierre Camus, François de la Béraudière, Pierre de Berthier, etc. Plus près de la Révolution le saint évêque de Marseille, M^{sr} de Belzunce (1), laissa un nom illustré par la plus héroïque charité. Une peste affreuse, qui en 1720 ravagea Marseille,

(1) Connaître l'héroïsme de sa charité pastorale c'est loin de le connaître tout entier. Il fut un des plus intrépides défenseurs de la foi contre les Jansénistes et des droits de l'Église contre les Parlements.

Dom Berengier Bénédictin vient d'écrire sa vie avec beaucoup de science et d'érudition, *Vie de Mgr Henry de Belzunce*.

e trouva prêt au martyre et lui donna à lui et à son clergé l'occasion de montrer au jour toutes les qualités du bon pasteur. Un autre prélat, M^{sr} Dulau archevêque d'Aix, était aussi à cette époque l'ornement de l'Église. Sous de tels Évêques le clergé se sanctifiait admirablement, et trop le noms de saints ecclésiastiques s'offrent à nous pour que le Résumé les puisse inscrire.

Dieu prenait tantôt ses saints dans la splendeur des Cours, tantôt dans d'humbles campagnes. La Cour si dépravée de Louis XV voyait surgir d'admirables monuments de sainteté. Les deux Dauphin, l'un père l'autre fils de Louis XV, avaient édifié la France entière du spectacle de leurs vertus ; la reine Marie Leczinska menait au foyer même de la corruption une vie angélique, et, plus illustre sainte que tous les autres, la fille du Roi, Madame Louise, quittait une Cour qui l'idolâtrait, échangeait la plus brillante fortune contre l'effrayante austérité du Carmel, et mourait en prédestinée le 23 décembre 1787. — D'un humble village du Boulonnais s'élevait une sainteté plus admirable encore. *Benoît-Joseph Labre*, né à Amettes le 26 mars 1740, destiné par Dieu pour confondre le matérialisme et la corruption du xviii^e siècle par le spectacle continué de la Passion du Christ, chercha d'abord sa voie dans les austérités de la vie religieuse. Dieu qui le voulait montrer aux foules, le poussa comme pèlerin sur tous les chemins de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Sa vie était effrayante de pauvreté et de souffrance, elle fut un calvaire non interrompu, mais qui après trente ans d'héroïsme fut suivi des splendeurs de la résurrection. De nombreux miracles attestèrent, avec la gloire du serviteur de Dieu, la vérité et la divinité du Christianisme : « Voilà, disaient les *Mémoires* (1), qui va bien mettre en déroute vos Diderot et vos d'Alembert. » Un

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des lettres* ; 16 septembre 1783.

ministre protestant, John Tayer, fut si frappé de l'irréfutable éclat de ces miracles qu'il se convertit et abjura. — Le sacerdoce donnait à l'Église des saints d'une haute vertu, tels que le B. Léonard de Port-Maurice, Paul de la Croix, etc.

Si tous n'atteignaient pas aux honneurs du culte public, une multitude de saints personnages édifiaient le monde de leurs vertus plus cachées. En 1670 la famille de Beauvau se consacra à Dieu toute entière, la famille de Louis de Menon suivit son exemple; des magistrats comme Guillaume Ribier pratiquaient dans le monde toutes les vertus de la vie religieuse. D'autres gentilshommes retirés des charges et des honneurs du siècle se renfermaient dans leurs terres, y faisaient fleurir toutes les vertus et y fondaient des communautés ou des hôpitaux. Nous ne pouvons ici qu'indiquer ces trésors de la grâce au milieu de la société du XVIII^e siècle : ces trésors n'y furent ni rares ni chétifs, et Dieu travaillait à sauver ses saints de l'universelle corruption. — Les chroniques particulières nous ont aussi conservé le récit d'un grand nombre de conversions illustres. La plus illustre fut sans doute, au XVII^e siècle, celle de M^{lle} de la Vallière, qui, en 1674, s'arrachait aux faveurs adultères de Louis XIV et allait cacher au Carmel les larmes de sa pénitence. Devenue la sœur Louise de la Miséricorde elle édifia durant trente-six années le cloître, plus encore qu'elle n'avait scandalisé le monde. Un autre nom resté fameux s'était inscrit lui aussi dans les annales de la pénitence : le cardinal de Retz, fougueux lutteur dans les troubles de la Fronde, alla, en 1662, retrouver dans un monastère, avec le calme et le silence, la vertu trop oubliée de son sacerdoce. Ainsi firent d'autres personnages moins célèbres, qui après avoir subi l'entraînement du siècle, expièrent leurs écarts dans le cloître ou du moins la retraite et les bonnes œuvres. — Le Protestantisme perdit à la même époque un

bon nombre des seigneurs qu'il avait conquis et qui retournèrent à la Vérité catholique.

Les femmes ne se laissaient surpasser ni en sainteté ni en héroïsme, et nous avons la consolation de rencontrer presque dans toutes les grandes familles d'illustres dames, tout entières adonnées aux bonnes œuvres, à la pénitence, où à la contemplation. Telles furent au xvii^e siècle la duchesse de Montmorency, la marquise de Magnelais, mademoiselle d'Epernon; plus tard (vers 1660) Claude de Sève, mademoiselle d'Aubray, madame de Saujon, Madeleine de Lamignon (1), madame de Miramion, Marie Bonneau de Rubelle, madame de Maintenon, madame Hélyot, etc. La vie et les œuvres de ces admirables femmes font respirer un autre air, consolent des impiétés graveleuses du xviii^e siècle et nous font répéter que quiconque n'étudierait cette époque que dans les écrivains narrateurs de ses scandales, n'en connaîtrait nullement la vraie physionomie. A de grands maux Dieu donnait de grands remèdes, et le mal trouvait partout de glorieux contrepoids.

III.

Écrivains et savants.

Les annales du génie et de la science sont, comme celles de la sainteté, trop remplies de noms remarquables pour que nous puissions être complet. Des personnalités illustres se dressent, devant lesquelles seules nous nous arrêterons. *Fléchier* (né en 1632) avait dans ses « Oraisons funèbres, »

(1) Voyez *Vie des dames françaises les plus célèbres dans le xvii^e siècle*, Rusand, 1817.

sa « Vie de Théodose, » illustré les lettres chrétiennes que *Bossuet*, *Bourdaloue*, *Massillon* allaient élever en France à leur plus haut degré de splendeur.

Bossuet est comme l'incarnation même du génie. Né à Dijon en 1627, élève des Jésuites, chanoine de la cathédrale de Metz, évêque de Condom, précepteur du Dauphin, puis enfin évêque de Meaux, Bossuet n'a, dans tous les genres, laissé que des chefs-d'œuvre. Théologie, Écriture sainte, Histoire, Philosophie, Controverse, Éloquence sacrée, Ascétisme, cet étonnant génie domine tout, et laisse sur tout ce qu'il touche une ineffaçable empreinte. Rappeler chacun de ses travaux c'est mentionner un chef-d'œuvre, et jamais ce semble nul ne l'égala, en France, pour l'élévation de la pensée, le brillant de l'imagination, la grâce du sentiment, la profondeur du savoir, et avant tout l'essor impétueux de la pensée. Bossuet serait admirables si son caractère avait été à la hauteur de son génie. Mais là fut sa partie faible. Dans le cours des choses et le maniement des affaires, il manqua souvent d'indépendance, calcula trop, ondula trop au vent de la faveur, et s'il resta toujours bon et zélé évêque, la Cour de Louis XIV l'éblouit trop, et il ne sut pas assez, suivant les circonstances, « porter l'opprobre pour Jésus-Christ. »

Moins beau génie, *Fénelon* fut davantage un beau caractère. Fénelon, né en 1651 dans le Quercy, d'une noble famille, élève de Saint-Sulpice, un instant missionnaire, ami et admirateur de Bossuet, précepteur du duc de Bourgogne (1689), archevêque de Cambrai en 1695, laissa par-tout, selon le mot de Joseph de Maistre, l'idée la plus parfaite de la « grandeur idéale. » Force d'âme, magnanimité du cœur, désintéressement, piété ardente, âme angélique, douceur et simplicité charmantes, Fénelon se montra orné de tous les dons qui enchantent et captivent. Intrépide athlète de la foi contre le Jansénisme et les erreurs régnantes, il conquiert cette gloire qui a échappé à Bossuet, de résister au

prestige du grand roi, et d'avoir, pour la vérité, dédaigné ses faveurs. Fénelon, modèle des évêques, mourut à Cambrai en 1715. Ses œuvres sont moins grandioses que les monuments élevés par le génie de Bossuet, mais elles respirent une suavité délicieuse, sans manquer de profondeur et de solidité.

Bourdaloue conquiert une place encore illustre auprès des deux grands hommes que nous venons de rappeler. Bossuet a dit de lui cette parole qui est à elle seule le plus magnifique des panégyriques : « Cet homme sera éternellement notre maître en tout. » Ses *Sermons* sont incomparables pour la solidité et la force de logique. Si Bourdaloue ne saisit pas par le subit de son génie, l'impétuosité de son éloquence, il subjugue par le calme invincible de sa stratégie. C'est un siège en règle qu'il livre à l'âme dont il veut forcer l'entrée, et les terribles ouvrages de circonvallation dont il l'enserme rendent bientôt la résistance impossible et le succès de l'orateur complet. C'est une gloire de ce siècle d'avoir compris et goûté l'austère talent de Bourdaloue. Il prêcha dans toutes les grandes chaires de France ; Louis XIV et la Cour entendirent fréquemment son intrépide parole, et toujours et partout, une affluence extraordinaire témoignait de l'ascendant qu'il avait su conquérir. « Bourdaloue, écrivait madame de Sévigné, tonne à Saint-Jacques de la Boucherie ; la presse et les carrosses y font une telle confusion que tout le commerce de ce quartier-là en est interrompu (1). » Bourdaloue mourut en 1704 : il était entré en 1648 dans la Compagnie de Jésus.

Cette grande parole s'éteignait quand Dieu donnait au siècle de plus en plus malade son dernier oracle, *Massillon* né à Hyères en 1663, entré tout jeune à l'Oratoire, commença vers 1698 sa carrière de prédicateur. Moins su-

(1) Lettre du 27 février 1679.

blime que Bossuet, moins fort que Bourdaloue, l'illustre oratorien mit au service de la parole sainte plus d'art, de douceur, d'harmonie. Plus que ses devanciers il scrute dans ses derniers replis le cœur humain. Massillon devint évêque de Clermont en 1717 et mourut en 1742, après avoir fourni une sainte et fructueuse carrière dans l'épiscopat.

Les sciences religieuses, la controverse, la polémique contre le Philosophisme, toutes les branches des études ecclésiastiques ont des noms restés plus ou moins célèbres à signaler. La rapidité du récit ne nous permettra guère que de les mentionner.

Jean Morin (1659) fut un orientaliste, un commentateur, un théologien de valeur. *Contenson* (1674) dominicain s'est fait un nom par son recueil « *Theologia mentis et cordis*. » Le jésuite *de Lugo* (1660) est resté plus célèbre comme théologien. La « *Medulla theologiæ moralis* » d'un autre jésuite, *Busembaum*, a mérité de servir de thème à la théologie morale de saint Liguori. Il nous est resté de bons travaux théologiques et scripturaires de *Nicolaï* (1673) dominicain qui annota saint Thomas d'Aquin, d'*Allaci* très versé dans les matières de l'Église Orientale (1669), de *Holder* (1665), de *Walembourg* (1669); du cardinal *Bona* (excellents traités liturgiques) (1674); des canonistes *Lupus* (1681), *Labbe*, *Cossart* (1666, 1674); des historiens *Henri de Valois*, de *Bosquet* (Vies des Papes d'Avignon, Histoire de l'Église Gallicane, 1676). *Le Cointe* oratorien (Annales de l'Église de France), *Bouquet* bénédictin (Collection des historiens de France, 1685), *Combes* dominicain (1679), *Godeau* historiographe entaché de Jansénisme, Dom *Marlot* (Histoire de l'Église de Reims, 1672), *Jean Garnier* jésuite (Dissertations savantes sur l'antiquité chrétienne, 1681), *Hobstenius* protestant converti, très versé dans les antiquités ecclésiastiques, *Ughelli* (*Italia sacra*, 1670), *Kircher* jésuite, savant universel (*China illustrata*, 1680).

Le dix-huitième siècle s'enrichit, comme le précédent, d'une foule de savants écrivains qui méritent d'être mentionnés. L'oratorien *du Hamel* (1706) nous a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'Écriture, la Théologie, la Philosophie et les Sciences physiques. *Lepelletier* (1711) étudia les antiquités de la Bible, *Bernardin de Pequigny* commenta savamment les Évangiles mais surtout saint Paul (1709); l'oratorien *Mauduit*, quelque peu janséniste, nous a laissé une bonne analyse du Nouveau Testament. Citons les théologiens *Grandin* (1691), *Stegaert* (1701), *Abelli* (1691); les historiens *Antoine* et *François Paggi*, *Fleury* qui subit trop le mouvement du temps contre l'autorité du Saint-Siège, *Dom Bulteau* bénédictin de Saint-Maur (Histoire monastique de l'Orient, Histoire abrégée de l'Ordre bénédictin), le cardinal *Noris*, *Louis Torelli*, le Père *Maimbourg*, l'hagiographe *Adrien Baillet* d'une sévérité exagérée, *D. Ruinart* (*Acta primorum Martyrum*), *D. Luc d'Achery* (*Spicilegium*), *du Cange* (Glossaires très savants), *Cotelier* (Pères apostoliques, Monuments de l'Église Grecque). — Les canonistes ne le cédèrent en rien aux historiens : *Lupus* (Traité des appels au Saint-Siège), le cardinal d'*Aiguire* qui combattit les prétentions de l'assemblée de 1682, *Doujat*, *Fagnani*, *Lecca*, etc. *Claude de Vert*, *Jean-Baptiste Thiers* travaillèrent sur la liturgie (1703, 1708). — Durant la même époque les orateurs de la chaire, en tête le P. *Lejeune*, laissaient un nom distingué, *Mascaron*, *La Colombière*, *Cheminais*, etc. L'ascétisme était cultivé par *Guilloré* quelque peu imbu d'idées quiétistes, *Nepveu* (1708), autre jésuite, auteur d'ouvrages de spiritualité très solides et très pratiques, *Segneri* et *Pinamonti* (1664, 1703), *Boudon*, archidiacre d'Evreux, la bienheureuse *Marguerite-Marie Alacoque* (1690), favorisée de visions merveilleuses, et providentiel instrument de la dévotion au Sacré-Cœur.

En nous avançant dans le dix-huitième siècle nous ren-

controns d'autres noms remarquables et des travaux qui méritent une spéciale mention. Le P. *Lami* (1715) donnait une excellente Concorde des quatre Evangiles, des Dissertations savantes sur la Bible; *Pierre le Long*, oratorien, réunissait dans sa « Bibliothèque » les différents travaux faits sur la Bible; *Carrières* (1717) écrivait un Commentaire estimé de toute l'Écriture Sainte; *Richard Simon* ex-oratorien en composait d'autres, mais condamnés pour une foule d'opinions étranges et téméraires; *Tournély* laissait une Théologie remarquable; *Pontas* conquérait comme casuiste une réputation méritée; *Le Nourry* travaillait sur la Patrologie. — L'ascétisme avait pour représentant le P. *Avrillon* (1729). — Le droit canonique était cultivé par *Chiricato* (1716), par le janséniste *Van Espen* (1728), par le jésuite *Hardouin* dont la prodigieuse érudition était toute semée de prodigieux paradoxes. — Dans les travaux liturgiques nous rencontrons les noms suivants : *Jean le Lorrain* (1710), le P. *le Brun*. — *Noël Alexandre* exposa les grands faits de l'histoire de l'Église, non suivant leur ordre chronologique, mais suivant des catégories et sous une forme scholastique. Le peu de sûreté de la doctrine le fit mettre à l'index, en dépit de ses mérites très réels *Graveson* suivit dans son « Histoire Ecclésiastique » la même marche que Noël Alexandre (1733); le picpucien *Helyot* (1716) donna une volumineuse histoire des Ordres Religieux, Monastiques, Militaires; *Bianchini* (1729) nous a laissé une excellente Histoire des Papes des huit premiers siècles, il y annote et y complète Anastase; le P. d'*Avrigny* jésuite (1719) résuma dans d'excellentes chroniques les principaux faits du dix-septième siècle; le bénédictin de Saint-Maur, *Denis de Sainte-Marthe*, refondit entièrement le fameux ouvrage « *Gallia Christiana*, » mais n'en put terminer que les trois premiers volumes. Le P. *Bouhours* jésuite (1702), *Grandet*, *Marsollier*, nous ont laissé de bonnes biographies, mais du dernier nous avons

un mauvais ouvrage sur « l'Histoire de l'Inquisition ; » *Brueys* écrivit « l'histoire des troubles des Cévennes ; » le *P. Langlois* celle de la guerre des Albigeois (1706). Le *P. Jouvenci*, littérateur distingué, pour avoir défendu son Ordre, l'Ordre des Jésuites, contre la persécution des Parlements, fut en butte à de continuelles vexations ; *Baluze* (1718), bibliothécaire de Colbert, unit à une vaste érudition et d'excellents travaux patristiques des doctrines mauvaises sous le rapport de la Suprématie Romaine ; *Honoré de Sainte-Marie* (1729) posséda le même savoir et resta animé d'un excellent esprit qui lui fit combattre Launoi, du Pin, Tillemont, Fleury, etc. *Ellies du Pin* (1719) donna dans toutes les erreurs du temps, à ce point qu'on peut le trouver plus protestant que catholique. Ses œuvres du reste se ressentent de sa légèreté et de sa précipitation à écrire. Sa « Nouvelle Bibliothèque Ecclésiastique » en 46 volumes fut combattue par Bossuet et frappée de l'Index de Rome, ainsi que son « *Antiqua Ecclesiæ disciplina*. » Le jésuite *Lallemand* (1748) combattit Quesnel dans ses « Réflexions morales sur le Nouveau Testament ; » Dom *Calmet* (1757) donna des Commentaires sur la Bible, où la critique n'est pas toujours à la hauteur de l'érudition. *Concina* (1756) dominicain, combattit à outrance le Probabilisme ; *Billuart* (1757) fit mieux et nous a laissé une excellente Somme théologique d'après saint Thomas ; *Gibert* (1736) cultiva la science canonique mais s'y montra, comme d'*Héricourt* (1752), janséniste et parlementaire ; *Fontanini* (1736) archevêque d'Ancyre et chanoine de Sainte-Marie-Majeure à Rome fut un érudit très distingué ; *Murator* (1750) dans ses travaux historiques et critiques montra autant de savoir et conquit plus de réputation. Nous avons de *Sandini* (1751) une « Vie des Pontifes Romains » très estimée. La liturgie compte *Merati* parmi ses écrivains les plus connus. — Vers la dernière partie du xviii^e siècle nous rencontrons les noms suivants : *Ladvocat* (1765), *Guérin du*

Rocher qui nous a laissé une « Histoire des temps fabuleux » dans laquelle il montre au milieu même du Paganisme les traces Bibliques les plus saillantes (1792); le dominicain *Fabrice* qui vengea l'intégrité du texte du Nouveau Testament : « Titres primitifs de la Révélation » (1800). La Théologie s'enrichit des travaux du lazariste *Collet* (1770). *De Pressy* (1789), évêque de Boulogne, combattit avec savoir et éloquence les erreurs du temps; l'abbé *Pey* donna un travail très solide : « De l'autorité des deux puissances » (1796). — L'Éloquence de la chaire ne nous fournit guère que des noms et des mérites très secondaires : *Perrin*, de *Montargon*, de *Neuville*, etc. — L'Histoire ecclésiastique est plus riche en talents remarquables. Le jésuite *Charlevoix* (1761) nous fit connaître les Églises du Japon, du Paraguay et du Canada; le cardinal *Orsi* (1761) composa, pour les six premiers siècles une remarquable « Histoire de l'Église; » *Burriel*, *Lafitau*, *Delisle*, nous ont laissé des travaux sur des points particuliers; le *P. Marin* écrivit une grande histoire des « Solitaires d'Orient; » les deux *Assemani* firent sur l'Église Orientale de savantes études (1768); *Mansi* s'illustra par ses richesses historiques, ses notes, ses éditions de Baronius, etc. (1769). *Butler*, supérieur du collège Anglais de Saint-Omer (1773), composa une « Vie des Saints » estimée. *De Rubeis* fut un érudit consommé; le jésuite *Patouillet* écrivit savamment contre le Jansénisme (1777); *Berthier* de la même Compagnie travailla dans presque toutes les branches de la science ecclésiastique; *Caveyrac* élucida les questions brûlantes de la Saint-Barthélemy (1782); *Mamachi* (1792) nous a laissé dans ses xx livres « *Originum et Antiquitatum Christianarum*, » le plus savant ouvrage sur l'antiquité ecclésiastique. *Lhomond* fut l'historien populaire; *Berault-Bercastel* écrivit une Histoire de l'Église qu'il poussa jusqu'à l'année 1721.

Le parti janséniste compta un assez grand nombre d'écri-

vains, nous ne citerons que quelques-uns des plus connus : *Mesenguy, Gouget, D. Clémencet, de Montazet, Valla.*

Pendant que les savants de toute sorte dont nous venons de parcourir la liste travaillaient dans le silence des bibliothèques et des cloîtres, la lutte était ardente au dehors, le Philosophisme avait déclaré à la religion une guerre à mort ; il obscurcissait l'air, pour ainsi parler, des traits qu'il lançait à l'Église, aux dogmes catholiques et à leurs intrépides défenseurs. Grâce à la connivence des Parlementaires, la complicité du Jansénisme, la faiblesse du pouvoir, les écrits les plus impies, les productions les plus obscènes, les pamphlets et les brochures par milliers, tombaient sur la foi et les mœurs comme les plus meurtriers projectiles. L'on vit alors s'avancer pour affronter ces décharges infernales de l'incrédulité une troupe de valeureux écrivains. Sans doute ils ne purent sauver la vérité en Europe, ni retarder le cataclysme révolutionnaire : le rire de Voltaire couvrit leur noble voix et l'ivresse de la foule eut raison de leur bon sens et de leur talent ; au moins montrèrent-ils un grand courage, et, chez plusieurs, d'éminentes qualités de philosophes, de savants, de polémistes, d'écrivains furent au service de ce courage. — *Bentley* réfuta puissamment *Collins* (1742). *Sherlock, Leland, Abbadie* combattirent avec une vigueur remarquable les déistes anglais. — Pendant que les prédicateurs, comme le *P. de Beauregard*, dénonçaient la conjuration des philosophes et prophétisaient les orgies de la déesse Raison, le *P. Delamare, Bullet, D. Jamin, Valsecchi, Regnier* se prenaient corps à corps avec les philosophes, renversaient leurs systèmes, réfutaient leurs mensonges, et découvraient la honte et les dangers de leur entreprise. *Bergier*, chanoine de Notre-Dame de Paris, confesseur de Mesdames sœurs de Louis XVI, s'éleva dans

son « *Traité historique et dogmatique de la vraie religion* » à une plus haute réputation. Avec les articles qu'il composa pour l'Encyclopédie, il fit son « *Dictionnaire théologique.* » Bergier comme tous les autres eut le tort de trop s'empêtrer dans des combats de détail, au lieu de foudroyer les philosophes des hautes positions du dogme et de la morale. Le jésuite *Nonnotte* (1793) fut grossièrement injurié par Voltaire pour avoir fait des erreurs de Voltaire de solides et victorieuses réfutations. Ces réfutations, l'abbé *Guénée*, chanoine d'Amiens (1803), les présenta sous un trait vif, acéré, plein d'esprit qui pénétrait et perçait le philosophe de Ferney et lui arrachait souvent un cri de douleur; « les Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire » resteront comme un modèle du genre. Le P. *Guénard* fut redoutable par la profondeur de sa science et la force de sa diction. Un chanoine d'Arras, *Aymé*, sans autant flageller ses adversaires, établit dans un solide ouvrage « les Fondements de la foi » la divinité de la religion. Le P. *Gérard* (1813) composa, dans le même but, une sorte de roman philosophique intitulé : « Le comte de Valmon. » Nous devons à la plume infatigable de *Feller*, jésuite, de nombreux ouvrages; le meilleur est son « *Catéchisme critique et moral,* » son plus connu est son « *Dictionnaire historique* » (1802). *Barruel* dans ses « *Helviennes* » combattit vigoureusement le Philosophisme et les philosophes, et dévoila dans ses savants « *Mémoires* » les mystères et les coups de main du Jacobinisme (1820).

TRENTE-HUITIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE ET LA GRANDE RÉVOLUTION.

Le XIX^e siècle dans lequel nous entrerons tout à l'heure est la conséquence et la conclusion logiques des deux précédents. L'hérésie puis l'impiété philosophique ont sapé tous les fondements de la société : la société s'effondre. Les rois, la noblesse, la bourgeoisie, puis même avec eux le peuple ont été habitués à ne plus voir dans l'autorité religieuse qu'un abus et une chimère : plus aucune autre autorité n'est restée debout. Comme on méprisait Dieu, on méprisa l'homme. Comme on se riait de l'Église et du Pape, on se moqua plus complètement des souverainetés terrestres, si bien que, tout étant ébranlé de l'ordre social, plus aucun principe ni politique ni social n'étant plus ni ferme et accepté, plus aucun devoir rempli, plus aucune charge subie, plus aucune hauteur respectée, plus aucune puissance obéie, la société tout entière est tombée par terre dans le sang. D'immenses haines avaient été accumulées contre l'ancien régime, lui-même n'avait plus assez compris sa mission ni rempli ses devoirs : ces haines éclatèrent et enfantèrent les jours de la Terreur. Le Philosophisme avait amené le plus complet désarroi dans les idées, aussi la grande Révolution ne fut pas seulement impie et sanguinaire, elle fut presque toujours aveuglée par

le sophisme et parfois égarée par les théories les plus extravagantes.

Enfin épuisée par ses propre excès, la Révolution fut trouvée gisante au milieu des ruines, et fut reprise par un conquérant de génie. Napoléon I^{er} eût pu sauver la France et l'Europe, mais, révolutionnaire lui-même sous la couronne et la pourpre, il ne légua que le désordre et l'épuisement, après des bienfaits écourtés et amoindris.

La monarchie essaie trois fois de reconquérir la France, mais, ou bien elle ne se sépare pas assez des complicités et des embûches révolutionnaires, ou bien, avec Louis-Philippe, elle devient franchement révolutionnaire elle-même. Elle tombe jouet de la révolution.

Après un instant d'anarchie, le Césarisme révolutionnaire essaie de dompter le monstre qui finit par le dévorer après une prospérité plus apparente que réelle de vingt années. Le second Empire tombe misérablement.

Depuis lors, la France et avec elle l'Église ont été jetées en proie à cette Révolution, qui, tantôt astucieuse tantôt violente, ne poursuit qu'un but, n'a qu'un programme, celui des loges maçonniques, qui fut celui de Voltaire : « écraser » le Christianisme.

Tel est le côté sombre et douloureux de notre xix^e siècle, mais il a son côté glorieux : une sève nouvelle s'est manifestée dans le Catholicisme, les doctrines s'épurent, la vitalité revient, de grandioses conquêtes sont accomplies; après les dernières fureurs de la Révolution, on se prend à espérer une régénération dans un triomphe.

Comme nous l'avons fait jusqu'ici pour les autres périodes et les autres grands événements de l'histoire, nous éclairerons tout d'abord notre marche en y traçant des divisions.

Après Louis XV et durant le règne de Louis XVI, le mouvement désorganisateur s'accroît, l'esprit public se

pervertit de plus en plus sous l'empire des causes diverses que nous avons étudiées plus haut, l'effervescence grandit, et il est aisé de voir qu'une vaste crise sociale est imminente. Cette crise, nous l'étudierons, non seulement en France où elle atteint son plus haut degré d'intensité, mais en Europe, surtout en Italie, où le saint Pape Pie VI est accablé de ses fureurs. — Trois périodes s'offrent à nous : 1° Il y a comme un prélude aux sanglantes horreurs de la Révolution. Les États généraux réunis trop tard et dans des conditions dangereuses donnent le signal de l'insurrection. Sous l'« Assemblée constituante » l'Église de France reçoit les premiers coups, la France elle-même ses premiers ébranlements. Sous la « Législative » le sang commence à couler à flots et la haine religieuse accumule ruines sur ruines. — 2° Avec la « Convention » nous entrons en pleine *Terreur* : la France n'est plus qu'un troupeau muet, livré à des bêtes furieuses et dévoré par elles. — 3° Dans la troisième période nous voyons la Révolution promener plus puissamment encore ses idées et ses principes que ses armes, au dehors, surtout dans l'Italie. Pendant qu'il se saisit du Pape et le torture, le « Directoire » achève de fatiguer la France de ses théories et de ses férocités : Bonaparte grandit et se rapproche, porté par la Victoire. Dans un instant la France meurtrie et épuisée se livrera à lui comme à un libérateur.

I.

L'Église et la Révolution jusqu'à la mort de Louis XVI.

I. L'Église de France durant les préludes de la Révolution (1). Louis XV était mort en 1774, laissant le

(1) Ouvrages à consulter : Aug. Theiner, *Docum. inédits relatifs aux af-*

pays sans principes, sans mœurs, sans prospérité. Lui-même prévoyait la catastrophe et l'annonça dans un mot tristement égoïste : « Ceci durera autant que moi, mon successeur s'en tirera comme il pourra. » Or son successeur, l'infortuné fils du Dauphin, Louis XVI, trouvait une situation désespérée, et n'avait pas la force voulue pour tenir tête à un orage aussi gigantesque. Louis XVI bon, affable, d'une pureté de mœurs exemplaire, aimant et voulant le bien, aimant ses peuples et n'ambitionnant que de se dévouer à leur bonheur, mais faible, irrésolu, sans le coup d'œil du génie ni la puissante main du dominateur, commença des réformes, donna satisfaction à l'opinion publique en rappelant le Parlement, remit au peuple le don de joyeux avènement, diminua les charges de l'impôt, se proposa avec le temps d'abolir les anciens abus et d'ouvrir une ère de réformes. Son entourage l'enraya et la Révolution dans sa course effrénée le dépassa en un instant. Après le vieux et futile Maurepas on vit passer au ministère Turgot, utopiste réformateur, imbu de philosophisme, et bientôt absolument impopulaire; Necker, banquier protestant, fut appelé au secours d'un pouvoir aux abois (octobre 1776), essaya de combler un déficit que les frais de la guerre d'Amérique venait d'augmenter dans des proportions énormes. Un emprunt de quatre cents millions à un titre onéreux ne fit qu'approfondir l'a-

fares relig. de la France, 1790-1800, Paris, 1858, 2 vol. in-8°. — Joseph de Maistre : *Considérations sur la France*. — *Id.*, *Lettres*, passim. — Barruel, *Hist. du Clergé pendant la Révol. franç.*, Münst., 1794. — D'Hesmivy d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'Hist. de la persécution franç.*, Rome, 1794. — A. Guillon, *Les martyrs de la foi*. — Carron, *Les Confesseurs de la foi*, Paris, 1821. — A. du Boys, *Des principes de la révol. franç.*, Lyon, 1851. — Thiers, *Hist. de la Révol. franç.* (erreurs fréquentes d'appréciat.). — Ed. Arnd, *La Révolution*. — Granier de Cassagnac, *Hist. des causes de la Révol. franç.* (Les vraies causes trop peu mises en vue). — Jager, *Hist. de l'Église de France pendant la Révol.* — Picot, *Mémoires*, t. VI, 1790-1795. — Ed. et Jul. de Goncourt, *Hist. de la société franç. pendant la Révolution*, Paris, 1864. — Card. Pacca, *Mémoires*.

bîme ; les réformes que Necker proposa blessèrent les nobles : Necker tomba après la publication de son fameux *Compte rendu*. Sous les ministères de Joly et de Calonne la situation ne fit que s'aggraver et le trouble grandir. L'archevêque de Toulouse, Brienne, remplaça Calonne et ne fit qu'entrer dans des complications et un enchevêtrement désormais inextricables. Le nouveau mode de percevoir l'impôt et qui favorisait le peuple était, en haine du ministre, repoussé par le Parlement, et le peuple applaudissait le Parlement qui trahissait sa cause ! En somme une seule classe était clairvoyante et logique, la classe des révolutionnaires, cachés dans les loges maçonniques, qui brouillaient tout pour tout renverser.

Du milieu du désordre général un cri se fit entendre qui inaugura la Révolution : les *États généraux* ! Assurément la convocation des États généraux, en soi n'était ni anormale ni mauvaise : notre ancienne monarchie française la comportait et s'y appuyait, mais à l'époque d'effervescence où nous sommes parvenu, cette convocation n'était plus que la Révolution même appelée, intronisée, constituée.

On le vit dès les apprêts qui furent tous révolutionnaires. Necker rentré au ministère ne chercha qu'à favoriser l'effervescence des foules et à se faire l'homme du peuple. Ce peuple s'agitait dans toute l'étendue du royaume. Non seulement il réclamait ses droits, mais il les exagérait étrangement : le *Tiers* veut être à lui seul toute la nation *moins quelques individus*. Dans les votes qui se préparent le *Tiers* exige une représentation double, afin d'égaliser à lui seul le clergé et la noblesse. Le Parlement qui s'y oppose tombe dans sa disgrâce, et Louis XVI qui l'accorde commence à devenir sa victime. Les cahiers du *Tiers* sont remplis des idées et des plans de la révolution projetée. Il y est dit que les représentants du *Tiers* doivent se considérer comme les vrais représentants de la nation, exiger le vote par tête,

en cas d'opposition et de refus se constituer en Assemblée nationale. L'on y retrouve presque toutes les idées révolutionnaires de Rousseau dans son « *Contrat social*. »

Le Roi lui-même avait provoqué par toute la France la rédaction de ces *cahiers*. Son but était noble et magnanime, il voulait, pour tout réformer et guérir, prendre l'avis de son peuple. Mais outre que ce mode, qui demande le calme en suscitant lui-même le tumulte, sera à jamais impraticable, il le devenait plus encore dans les circonstances actuelles. Le peuple était entretenu par trois causes différentes dans une surexcitation toute voisine de la révolte. Son ambition, que le travail révolutionnaire fomentait depuis longtemps, venait d'être réveillée plus puissamment par la convocation des États généraux, par une multitude d'écrits et de brochures, qui en lui mettant sous les yeux ses souffrances, l'appelait tumultueusement aux espérances de l'avenir. *Qu'a été le Tiers? Rien. Que doit-il être? Tout :* tel était le thème exploité. En second lieu les *meneurs* précipitaient partout le mouvement; le pays entier était livré à une multitude d'écrivains, d'hommes de loi, de greffiers, de notaires, de procureurs tous imbus des théories de Rousseau, dévorés d'ambition, poussés par la haine contre les nobles, par une implacable jalousie, par-dessus tout animés contre le clergé des souvenirs vivants de Voltaire et des Encyclopédistes. Enfin la *misère* était l'auxiliaire terrible de deux précédentes causes de rébellion. Le peuple avait souffert et il souffrait encore beaucoup. La récolte de 1788 avait presque entièrement péri; l'hiver suivant avait eu des rigueurs intolérables, devant lesquelles les profusions (1)

(1) Le gouvernement avait acheté pour 40 millions de blé. L'archevêque de Paris s'endettait de 400,000 livres, les Bernardins nourrissaient 1,200 pauvres, l'évêque de Troyes donnait 1,200 livres, le chapitre 600, etc.

du trésor et les immenses aumônes du clergé et de la noblesse s'étaient évanouies sans presque rien soutenir. Quand un gouvernement est fort, les émeutes suscitées par la faim peuvent être réprimées; quand le gouvernement chancelle, la faim suffirait à elle seule pour le renverser. — C'est sous l'empire de ces causes que les Cahiers du Tiers furent rédigés; c'est avec ces ferments de révolution que les États généraux s'assemblèrent (5 mai 1789). Le peuple y dominait de beaucoup. Le clergé inférieur, d'une part aigri par des souffrances réelles, d'autre part surtout travaillé par les agents de la révolution, envoya à Versailles, sur 290 députés, plus de 200 simples curés. La noblesse elle-même était scindée; de ses 210 députés une part assez notable entraînait dans les idées du Tiers. Quant au Tiers lui-même, il était représenté par 570 députés, la plupart gens de barreau; le fameux Mirabeau, homme sans religion et sans mœurs, en paraissait déjà le meneur et le chef.

Au dehors de l'enceinte des États généraux, la Révolution en acte se faisait déjà partout apercevoir. Dans les quatre mois qui précédèrent et suivirent la convocation des États, l'on ne compta pas moins de trois cents émeutes en France. Chaque province poussait son cri d'alarme, chaque gouverneur entretenait la Cour de ses dangers; le Poitou, la Bretagne, l'Orléanais, la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, l'Alsace, la Bourgogne, le Nivernais, l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, étaient tour à tour le théâtre de démêlés sanglants. Les grandes villes et surtout Paris se peuplaient de bandes d'hommes hideux, sauvages, féroces. « Dans toutes les grosses insurrections il y a des malfaiteurs semblables, gens sans aveu, ennemis de la loi, rôdeurs sauvages et désespérés, qui, comme des loups, accourent partout où ils flairent une proie. Ce sont eux qui servent de guides et d'exécuteurs

aux rancunes privées et publiques (1). » Il paraît certain que le duc d'Orléans versait secrètement ses excitations et son or sur ces effervescences populaires déjà si mal contenues.

Pendant ces troubles, l'immense Assemblée commença à siéger à Versailles (5 mai 1789). Le Tiers s'y imposa d'emblée comme maître, et prétendit tout diriger. Il refusa l'ancienne coutume de siéger, chacun des trois ordres dans sa salle distincte, voulut un fusionnement qui le rendait assuré des votes, et exigea que ces votes eux-mêmes fussent recueillis par tête. Le roi, la noblesse, le clergé voulurent opposer quelque résistance : le Tiers paya d'audace, se sépara, se lia au Jeu de Paume par un serment, puis se constitua de sa propre autorité en Assemblée nationale ou Constituante (20 juin 1789).

II. L'Église de France sous la Constituante. Dès le 22 juin 149 membres du clergé s'étaient réunis au Tiers, plusieurs membres de la noblesse étaient indécis. Louis XVI, le 23 juin, dans sa *déclaration* donnait satisfaction à la plupart des demandes formulées dans les cahiers, mais il était de plus en plus visible que ce que voulait le Tiers c'était une révolution. Quand, après avoir lu sa déclaration, le Roi intima aux députés l'ordre de se séparer, chacun dans sa salle respective, le Tiers résista de nouveau, Mirabeau rappela avec une emphase de tribun le serment du Jeu de Paume, et le Tiers resta en séance. Désormais il était la seule représentation nationale, Louis XVI le reconnut en ordonnant aux deux ordres de se réunir à lui. Le 24 juin

(1) Taine, *La Révolution*, I, 20.

61 membres du clergé, 41 de la noblesse avaient déjà passé au Tiers; sur l'ordre du Roi tous le firent, plusieurs le frémissement et la douleur dans l'âme. La Révolution venait d'apprendre qu'elle était maîtresse du Roi.

Les événements qui vont suivre se passent et doivent être étudiés sur trois différents théâtres : le religieux, le civil, le populaire. L'Assemblée constituante touche à la fois à l'Eglise et à la société, et durant ce temps le peuple s'agite, s'ameute et ensanglante la rue.

Pour bien comprendre l'œuvre désorganisatrice de la Constituante, jetons un coup d'œil sur les éléments dont elle est composée. Parmi les députés du Tiers, sur 577 membres, 10 à peine sortent des grands emplois publics, la masse se grossit d'avocats inconnus, de gens de loi subalternes, procureurs, commissaires de terrier, assesseurs de présidial, baillis, gens sans élévation ni pratique du gouvernement, race stérile de parleurs et d'écrivassiers, vendus aux utopies de Rousseau et de Raynal. Le clergé est surtout représenté par les curés mécontents des hauts prébendés. Les nobles sont presque tous gangrenés de philosophisme, et dans tous les ordres se retrouve largement représenté l'élément janséniste et parlementaire rempli de ses haines d'hier contre la partie saine de l'Eglise Gallicane et contre la Papauté. Cette masse, sans expérience, va marcher à l'aventure, casser, abolir, renverser tout l'ordre établi, sans avoir aucune idée fixe et précise d'un autre ordre à y substituer. Les yeux étrangers qui du haut de leur jugement désintéressé contemplent la Constituante la jugent ainsi : « C'est un vol d'oiseaux effarés; il est difficile de dire où ils se poseront, tant ils vont à la débandade.... Ce malheureux pays, égaré à la poursuite de chimères métaphysiques, ne présente plus aux yeux de l'esprit qu'une vaste ruine (1)... » Washington,

(1) Morris, 24 janv. 1790; 22 nov. 1790.

Pitt, Burke, n'apprécient pas autrement la Constituante et son œuvre. « On n'avait jamais vu tant d'hommes s'imaginer qu'ils étaient tous législateurs..... le doute n'avait point de place en leur esprit et l'infailibilité présidait toujours à leurs décrets contradictoires (1). » Un seul esprit animait l'Assemblée, un même élan aveugle l'emportait : détruire l'ordre existant. « Considérez les trois quarts des députés, esprits neufs et prévenus, sans autre information que quelques formules de philosophie courante, sans autre fil conducteur que la logique pure, livrés aux déclamations des avocats, aux vociférations des gazettes, aux suggestions de leur amour-propre, aux cent mille voix qui de tous côtés, à la barre de l'Assemblée, à la tribune, dans les clubs, dans la rue, dans leur propre cœur, leur répètent unanimement et tous les jours la même flatterie : « Vous êtes souverains et tout-puissants. En vous seuls réside le droit. « Le Roi n'est là que pour exécuter vos volontés. Tout ordre, « corporation, pouvoir, association civile ou ecclésiastique, « est illégitime et nulle, dès que vous l'avez déclaré telle. « Vous pourriez même changer la religion. Vous êtes les « pères de la Patrie. Vous avez sauvé la France, vous régénerez l'espèce humaine, le monde entier vous admire, « allez plus loin, et tous les jours plus loin (2). »

Telle fut l'assemblée que nous allons voir à l'œuvre et porter son impéritie tour à tour dans l'ordre religieux et dans l'ordre civil.

1. Elle commença par l'Église à laquelle elle porta d'abord trois funestes coups.

Spoliation de ses biens : suppression de ses ordres reli-

(1) Dumont, 33, 58, 62.

(2) Taine, *La Révol.*, p. 166. Toute cette étude de M. Taine sur la Constituante est à lire.

gieux : Constitution civile de son clergé, trois mesures persécutrices d'un odieux et d'une perfidie croissants.

Toute la partie haineuse de l'Assemblée constituante convoitait les biens de l'Église et poursuivait avidement la :

Spoliation du clergé.

C'est dans la nuit du 4 août 1789 que ce brigandage fut consommé. L'Assemblée décréta que « tous les biens du clergé étaient mis à la disposition de la Nation. » Le 17 mars 1790 ces biens furent vendus. — Les instigateurs de cette spoliation avaient été Talleyrand, Mirabeau, Robespierre, Couthon, Saint-Just. Elle ne fut pas seulement inique dans son fond, elle fut encore odieuse dans ses circonstances. Aucun titre de propriété n'était plus solide; celui-là nié, aucun autre n'était plus ferme sur sa base; le vol par l'État était érigé en dogme. Rien au monde n'était fondé comme la propriété ecclésiastique. On pouvait sans doute signaler des abus, aucune institution humaine n'en est exempte, mais il n'est pas moins vrai que, tout le long des siècles, la richesse du clergé, acquise par le bienfait se versait en bienfaits. Culte, culture scientifique, enseignement supérieur et primaire, soin des pauvres, aumônes immenses, garde des malades, services gratuits de toutes les douleurs et de toutes les détresses, le clergé séculier et régulier avait tout pris à sa charge, sans la moindre obération du trésor public. Tarir cette source, était un crime de lèse-nation. — Mais de plus cette spoliation était odieuse, car à l'heure même où on le spoliait, le clergé s'était offert à se spolier lui-même pour subvenir à la détresse du moment. Plusieurs fois il avait fait à ce sujet les plus nobles ouvertures. Tout fut inutile, car les passions se ruaient toutes à la fois sur la dépouille de l'Église. La rapacité des agioteurs, la haine révolutionnaire, la volonté implacable d'écraser ce clergé, qui, malgré tant d'assauts furieux, restait influent et fort, le besoin de combler le gouffre de la dette publique, le besoin

plus pressant encore de multiplier les fauteurs de la Révolution par l'appât de la curée : tous ces instincts détestables conspiraient ensemble pour cette grande iniquité.

En la place de ces biens dont on la dépouillait la Révolution s'engagea vis-à-vis l'Église pour une redevance, une indemnité dérisoire; encore, à chaque mauvais jours que traverse l'Église de France, cette dette sacrée qui la fait créancière de l'État avec le plus inviolable des titres, lui devient-elle un sujet d'humiliation et une occasion de menace. Le clergé devenu pauvre dut tendre la main, et si Dieu tourna pour son bien ce vol sacrilège, le clergé n'en devint pas moins le spectateur impuissant des multiples misères qu'autrefois lui seul secourait. — A la vente des biens du clergé s'ajouta celle des biens des *hôpitaux*, que la charité catholique avait fait croître considérablement. Jamais propriété plus sacrée ne s'était vue, fondée à la fois sur les dotations du clergé, des princes, des particuliers, sur le travail des moines et des clercs qui avaient défriché les terres et bâti les hospices, sur des contrats passés légitimement sous la protection comme sous le contrôle de la loi, sur la longue et vénérable prescription des siècles. Jamais non plus vol plus désastreux ne fut commis au milieu d'un peuple, car une pareille propriété étant une fois volée, quelle autre pourrait rester solide? Le socialisme et le communisme étaient au bout de ces premières spoliations, et depuis, ils n'ont plus cessé d'assiéger de leurs menaces la société aux abois (1). — Bientôt une autre persécution suivit, c'est la :

Suppression des ordres religieux (13 février 1790).

D'un coup l'Assemblée constituante supprima tous les

(1) « En soumettant à la discussion la légitimité des biens ecclésiastiques l'Assemblée nationale, sans le savoir, appelait le peuple à discuter l'inviolabilité des biens laïcs : elle ouvrit des abîmes dont elle n'apercevait pas les profondeurs. » Louis Blanc.

Ordres religieux et abolit tous les vœux monastiques. L'atteinte était profonde. Ce n'était pas seulement l'Église que l'on mutilait, c'était la liberté humaine que le décret du 13 février 1790 foulait aux pieds indignement; c'étaient le patrimoine des pauvres, les ressources de la science, l'asile séculaire de tant de grandes choses qu'elle dévastait. Le monastère c'était le service public richement et solidement organisé sans charger le trésor, c'était l'enceinte fortifiée toujours ouverte contre la tyrannie de l'État, c'était un centre d'activité prodigieuse offert à toutes les aptitudes et à toutes les puissances de l'esprit et des œuvres. A un point de vue bien autrement élevé, c'était la liberté, la plus inviolable de toutes, de se donner à Dieu et à son âme, et d'élever à son gré son existence jusqu'au sommet le plus noble et le plus magnanime de la perfection. L'Assemblée dans sa brutale ignorance meurtrissait tout cela.

L'attitude de ces multitudes de moines et de religieuses ne fut pas celle qu'on attendait et qu'eussent pu faire craindre de partielles décadences. Le plus grand nombre des moines refusèrent le bénéfice d'une sacrilège libération. Sur 80,000 religieuses, six cents à peine consentirent à se séculariser. — Les biens des couvents furent tous volés, et une maigre indemnité donnée aux victimes de cette nouvelle spoliation. Le plus grand des attentats contre l'Église de France restait à commettre, la :

Constitution civile du clergé (2 juillet 1790).

Les jansénistes et les parlementaires de l'Assemblée furent ici les principaux coupables. Leur œuvre détruisait l'organisation entière de l'Église, niait ses droits les plus essentiels, écrasait sous la force ses plus inviolables prérogatives, lui enlevait son indépendance, sa hiérarchie, sa juridiction, sa discipline. Sans aucun droit sur ces matières la *Constitution civile* supprimait 135 sièges épiscopaux et en créait 83 autres à leur place, correspondants aux 83 départe-

tements. — L'élection du clergé était toute révolutionnaire, livrée aux votes d'électeurs civils, catholiques, protestants, juifs, fidèles, impies. — L'évêque élu demandait son institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque, et au Pape écrivait une simple lettre d'avis. — La *Constitution* supprimait les chapitres et établissait des vicaires épiscopaux, conseillers obligés de l'évêque. — Le clergé entier était tenu de prêter serment à la Constitution.

On conçoit aisément l'effet que produisit dans la France catholique cette audacieuse entreprise. On ne se dissimulait nullement que le but poursuivi par l'Assemblée était celui même de Voltaire et du Philosophisme : anéantir le Catholicisme en l'asservissant. Mirabeau d'ailleurs s'était écrié qu'il fallait « décatholiciser » la France. Louis XVI, effrayé en référa à Pie VI, qui l'exhorta à la résistance et l'engagea à consulter les évêques et les docteurs : la faiblesse des deux évêques de son conseil, M^{sr} de Cicé archevêque de Bordeaux et l'archevêque de Vienne Lefranc de Pompignan (1), le fit faiblir lui-même, et il signa. Pie VI qu'il suppliait de confirmer, provisoirement, quelques articles au moins de la Constitution, s'adressa aux évêques de France pour savoir leur sentiment : tous, M^{sr} Boisgelin archevêque d'Aix en tête, réprochèrent solennellement la Constitution dans un écrit intitulé : *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé* (2). C'était le jugement doctrinal de l'Église de France tout entière, qu'un peu de temps après le Pape confirma. C'est l'un de ses plus beaux titres de gloire; ce fut aussi le signal de ses plus nobles et plus apostoliques souffrances. — Le 27 novembre 1790 Mirabeau obtint un décret qui *destituait* tous évêques

(1) Celui-ci en mourut de douleur, l'archevêque de Bordeaux envoya une humble rétractation.

(2) Vingt-neuf évêques signèrent l'écrit, 110 évêques y adhérèrent:

et curés qui, sous huit jours, n'auraient pas adhéré à la Constitution civile du clergé. Des ecclésiastiques de l'Assemblée, soixante se soumirent et à leur tête le fameux Grégoire; trente-six autres un peu après, mais de ces derniers vingt-cinq se rétractèrent. Voici l'attitude du clergé de France. A Paris 29 curés refusèrent de prêter le serment schismatique, plus de 600 prêtres de la capitale imitèrent cette fermeté. En province, au moins 50,000 sur 60 restèrent fidèles; de 135 évêques quatre seulement furent apostats, deux autres donnèrent leur démission, un dernier, l'évêque de Viviers, se laissa faire évêque constitutionnel et mourut fou. Il était évident que Dieu régénérerait dans la persécution son clergé de France que trop de bien-être et trop de paix avaient failli amollir (1).

Les vides immenses que tant de confesseurs en se retirant créaient dans les diocèses et les paroisses, il fallait vaille que vaille, les remplir. On l'essaya avec le *Clergé constitutionnel*. A l'appel de l'Assemblée on vit accourir tout ce que recelaient le sacerdoce et les ordres religieux d'hommes tarés, de sujets vicieux, de têtes exaltées par le délire révolutionnaire. Sans plus se soucier d'aucune des conditions essentielles, Talleyrand évêque d'Autun sacra deux curés évêques de l'Aisne et du Finistère, Gobel s'empara du siège de Paris, Grégoire se fit évêque de Loir-et-Cher, et ces malheureux, sans pouvoirs, fabriquèrent un clergé à leur image, également stérile et également méprisé. — Dans deux brefs, l'un aux prélats de l'Assemblée,

(1) Sur 70,000 prêtres 46,000 furent destitués, alors que l'immense majorité de leurs paroissiens était pour eux. Quand il s'agit de réunir les électeurs pour nommer les intrus, très peu se présentèrent. Partout l'intrus avait la force, correspondait avec les autorités civiles, faisait poursuivre et traquer l'ancien titulaire, mais plus il faisait acte d'autorité, plus cette autorité elle-même lui échappait. Rien ne peut rendre le mépris public dont fut partout enveloppé ce misérable clergé constitutionnel.

l'autre au clergé et aux fidèles de France, Pie VI cassa et annula toute l'œuvre des schismatiques, il refusa même la démission des évêques fidèles qui pensaient en la donnant simplifier et alléger la situation. Pie VI par cet acte tout apostolique de fermeté assumait sur lui les haines de la Révolution déjà trop en éveil : nous les verrons fondre sur lui comme un océan furieux.

2. Dans l'ordre purement civil, et aussi dans bien des questions mixtes, intéressant à la fois la religion et la société, la Constituante, en dépit de quelques actes heureux, de quelques mesures utiles, ne fit que de maladroites et parfois désastreuses réformes. Elle touchait à tout, renversait tout, refaisait tout avec l'aveugle témérité que donnent seules l'ignorance et l'impéritie. Un judicieux contemporain l'apprécie ainsi : « Dans l'assemblée, ils n'écoutent pas, ils rient, ils parlent haut. » « Ce parti a déjà tout disloqué. » C'est le vrai mot : la Constituante *disloqua* toute la machine sociale, après avoir dévasté tout le terrain religieux.

Elle commença par les principes, dont sa fameuse *Déclaration des droits de l'homme* est le plus brutal renversement. A côté des vérités banales appartenant à tous les siècles, et que la Constituante semble donner comme sa trouvaille, les erreurs les plus destructives émaillent cette Déclaration, ou plutôt en font la substance même. La Déclaration parle de *droits*, mais elle tait les *devoirs*, seule base solide des sociétés. Elle enlève, avec l'idée religieuse, la seule sanction sérieuse aux devoirs comme le seul frein puissant aux droits. Elle fait plus, elle chasse Dieu de l'État, livre l'État aux passions humaines, et livre les particuliers à l'État. La *loi* n'est plus cette chose inviolable et sacrée plus haute que l'intérêt, plus puissante que le jeu des passions, la loi est fabriquée par les majorités vic-

torieuses comme un engin de guerre et un instrument de supplice contre les minorités vaincues. Le mélange du bien et du mal, du vrai et du faux restera aussi le côté le plus dangereux des *principes de 89*. Nous en sommes nés, et de là, dans notre société contemporaine, cette multitude de fausses maximes et de vérités amoindries et mutilées. Notre travail ne comporte pas l'exposé des lois et règlements de toute nature émanés de cette Constituante, que le vertige révolutionnaire avait saisie et que déjà la populace dominait.

3. La pression populaire, joue un rôle si prépondérant durant toute la période que nous venons de parcourir, que elle a aussi, surtout même, son histoire sur laquelle il nous faut revenir. — Dès le 14 juillet 1789 l'action des clubs, l'or de Philippe-Égalité, le bouillonnement des passions de la foule étaient tels que des voies de fait, des crimes populaires étaient à redouter. Dans les provinces, nous l'avons dit, les haines particulières comme le mauvais esprit général avaient fait irruption sur une multitude de points à la fois. A Paris, alors que Louis XVI n'était plus qu'un roi de théâtre, la Révolution *armée* inaugura ses fureurs par le massacre des officiers royaux et la prise de la *Bastille* (14 juillet 1789). Pendant que l'*émigration* commençait, Louis XVI restait fidèle à son calvaire et s'enfonçait chaque jour davantage dans le plus humiliant anéantissement. Chaque jour, à Paris, était signalé par quelque nouveau crime; Foulon et de Sauvigny étaient le 22 juillet massacrés par la populace. Des provinces il n'arrivait plus à l'Assemblée que des bruits de révolte. Barnave amnistiait d'avance toutes les hécatombes par ce mot cyniquement cruel : « Le sang qui a coulé était-il donc si pur? » — Au dedans la Constituante n'agissait plus que sous l'influence d'une fièvre et d'un délire, rien n'y était délibéré avec calme. Le 4 août

(1789), au lieu d'aviser sagement aux abus des *privileges* dans l'ancien régime, on livre, on abandonne tout, *privileges* des communautés, jurandes, corporations d'arts et métiers, franchises des villes; une aveugle générosité chez les uns, les haines de prolétaire chez les autres, l'impéritie chez tous, font table rase d'une foule de bonnes institutions qu'il n'y aurait eu qu'à modifier. — Mais comment eût pu délibérer avec le calme de la sagesse une chambre composée comme nous l'avons dépeinte et que la populace ne cessait plus d'assaillir de ses flots?

Durant la nuit du 5 août (1789) de hideuses scènes remplirent Paris, le *Ça ira* fut vociféré par les foules ivres et furieuses, et les plus fameux massacreurs, Maillart et Téroigne de Méricourt, s'essayèrent la main. Dans la journée du 5 août Versailles fut assailli par des milliers d'hommes et de femmes en guenille, le palais fut forcé, les gardes furent massacrés, et Marie-Antoinette n'échappa que par la fuite à une mort affreuse. Louis XVI fut par cette multitude pleine de sang ramené dans Paris, suivi de la Famille royale et de l'Assemblée qui trouva la ville livrée aux clubs des Jacobins et des Cordeliers. — La fête de la *Fédération* (14 juillet 1790) où les naïfs entrevoyaient une espérance d'apaisement, le cadavre de Mirabeau qui profana l'église Sainte-Geneviève, les fureurs croissantes de la populace, la faiblesse de l'Assemblée, le désarroi général des bons, persuadèrent au malheureux Roi que la fuite lui était un refuge permis; il le tenta, mais ramené de Varennes par la Révolution, il ne fut plus destiné qu'à la prison et à l'échafaud.

III. L'Église de France sous l'Assemblée législative.
Le 30 septembre 1791 la Constituante fut dissoute et le 1^{er} octobre suivant l'Assemblée législative ouvrit sa pre-

mière session. Dans cette nouvelle chambre deux partis seuls restaient en présence : le premier composé des révolutionnaires qui voulaient les excès de la Révolution mais avec mesure ; le second de ceux qui voulaient ces excès sans mesure. Les *Girondins* ont laissé leur nom à la première de ces deux fractions ; la seconde, la seule qui, triomphant des modérés, va désormais devenir despotique, était celle des *Montagnards* recrutés dans les clubs et décidés à tous les crimes. Tout élément conservateur et royaliste était sorti de cette Chambre et la Législative n'eut pour histoire que l'histoire même des plus continuels et des plus monstrueux excès. Nous confinons déjà à la Terreur. De ces excès les uns atteignent le clergé resté fidèle et les dernières ruines religieuses restées à faire, les autres sévissent contre la population française entière dans les provinces et dans Paris (1), contre la Famille royale et contre le roi.

Une série de vexations inouïes précéda, pour le clergé, la première effusion du sang. Le 29 novembre 1791 les prêtres *non assermentés* désignés sous le nom de « Réfractaires » furent privés de l'indemnité des biens ecclésiastiques garantie sous les plus formelles promesses. Le 2 avril 1792 l'habit ecclésiastique fut proscrit sur la proposition de l'évêque constitutionnel Tomé. — Le 26 mai (1792) la déportation commença malgré le *veto* de Louis XVI. Désormais les prêtres, le clergé fidèle, livrés à tous les caprices de l'administration, aux dénonciations des intrus, aux haines démagogiques, ne pouvaient régulièrement et au grand jour régir leurs troupeaux. Les prisons commencèrent à se remplir, et Danton, Robespierre, Manuel, Péthion, organisèrent secrètement les massacres dont l'ignoble Santerre devait être l'exécuteur.

(1) On ne saurait, selon Mazas, citer un seul bienfait, un seul service rendu à la Patrie par l'Assemblée législative, bien qu'elle ait enfanté deux mille cent cinquante décrets.

Après la sanglante journée du 10 août (1792), après l'incarcération au Temple de Louis XVI et de sa famille, ces massacres commencèrent, le 2 septembre et les cinq jours suivants, organisés par les chefs de la Montagne, préparés depuis trois ans par le sinistre Marat dans son *Ami du peuple*. Marat proposait de brûler les prisons avec leurs détenus, on s'arrêta à un autre moyen, celui d'organiser une compagnie d'égorgeurs qui devaient promener le massacre de prisons en prisons. Pour donner d'abord le change à l'opinion et faire croire à des actes inconscients d'une foule en délire, les bourreaux, à la Salpêtrière et au cloître des Bernardins, massacrèrent des folles et des enfants. Puis après commença le massacre des prêtres. Une première série fut égorgée dans l'abbaye Saint-Germain. Au couvent des Carmes, où cent soixante prêtres et évêques et plusieurs laïcs étaient enfermés, les égorgeurs traquèrent leurs victimes comme des bêtes fauves; quatre-vingt-six prêtres y furent égorgés le lendemain. A la Force, au Châtelet, à Bicêtre, etc., mêmes massacres. Des femmes, les *tricoteuses de septembre*, s'attablaient pour rire et folâtrer, les pieds dans le sang, autour des cadavres. Quant aux bourreaux même toute plume doit renoncer à peindre le cynisme de leur férocité. L'Assemblée législative leur donna des éloges, le maire Péthion les félicita de leur « patriotique besogne; » cette besogne avait duré huit jours, et occupé trois cents ouvriers! Peu contente de cette épouvantable tuerie, l'Assemblée voulut la multiplier dans les provinces, et à son invitation des massacres de prêtres commencèrent à Meaux, à Châlons, à Rennes, à Versailles, à Lyon.

Le Trône était solidaire de l'Autel et les massacres de septembre appelaient l'échafaud de Louis XVI. Dès le mois de juin le Roi avait cessé d'être en sûreté; le 20 (1792) avait eu lieu l'envahissement des Tuileries par 15,000 sans-culottes; le 10 août, en dépit de la modération des Giron-

dins qui opinaient pour une abdication sans violence, les Montagnards qui voulaient que le Trône s'écroulât dans le sang avaient organisé, comme nous l'avons vu plus haut, une seconde attaque des Tuileries. 60,000 brigands s'étaient rués sur le Palais, Louis XVI pour épargner le sang s'était retiré dans l'Assemblée législative avec sa famille, avait fait cesser la résistance des Suisses ses défenseurs, et n'avait obtenu de cette magnanimité que la déchéance, les outrages, la prison, la perspective de mort. — A ce moment éclatèrent les premières menaces des puissances étrangères, qui n'eurent d'autre effet que de surexciter et d'affoler le peuple et de rendre plus affreuse la position du Roi. Le 21 septembre 1792 une troisième assemblée, la *Convention* succéda à la Législative et fit entrer définitivement la Révolution dans le règne de la *Terreur*.

II.

L'Église sous la Terreur.

Deux scènes également sinistres composent ce nouveau drame : le procès et l'assassinat de Louis XVI et de sa famille : les massacres dans Paris et tout le reste de la France, l'extension dans les provinces du régime de la *Terreur*, et les folies d'impiété étalées partout au milieu des ruines et dans le sang (1).

(1) Ouvrages à consulter : Barante, *Hist. de la Convention nationale*, 6 vol., 1851. — Granier de Cassagnac, *Les massacres de septembre*, Paris, 1860. — Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur d'après des docum. auth. et inédits*, Paris, 1861. — Paris, *Robespierre*, Arras, 1850. — Paris, *Joseph Lebon*, Arras, 1855. — Badon, *Lyon en 1783*. — Alex. Sorel, *Le couvent des Carmes pendant la Terreur*, Paris, 1863.

1. Un comédien, Collot d'Herbois, proposa, aux applaudissements de la Chambre, l'abolition de la Royauté. On la décréta le 21 septembre 1792. Le 3 décembre, Louis XVI fut mis en jugement et les déclamations furieuses, les accusations plus insensées encore qu'elles n'étaient atroces, ne cessèrent plus d'allécher les tigres par l'odeur du sang. Louis XVI ne fut jamais plus grand que durant ce procès inique et sur l'échafaud, où il monta le 21 janvier 1793 pour y recevoir la couronne des martyrs. Il avait trente-huit ans et n'avait vécu que pour le bonheur de sa patrie. Sa mort ne fut que le prélude des affreux traitements faits par les monstres de 93 à son auguste famille. Marie-Antoinette que la souffrance, héroïquement supportée, avait mûrie et sanctifiée, monta sur l'échafaud le 16 octobre, et y fut suivie, le 16 mai 1794, par l'admirable madame Élisabeth. Les deux orphelins de France restèrent dans les horreurs de l'expiation et du martyre. Louis XVII (1) remis entre les mains de l'infâme cordonnier Simon périt dans son cachot, abruti sous les coups (8 juin 1795). Sa sœur, la duchesse d'Angoulême, put échapper à la mort, et quitta sa prison après y avoir gravé les plus belles paroles sorties du trône de France depuis saint Louis : « Mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents. »

2. Dans ces funestes années de 1793 à 1794 le sort du clergé devint épouvantable, et nous devons suivre ces innombrables victimes de la Terreur, ou dans un exil douloureux, ou dans les cachots, les supplices et la mort.

Le 21 avril 1793, la Convention lança contre le clergé non assermenté un nouveau et plus implacable décret de déportation (2). Les malheureux prêtres, réunis en troupes, étaient

(1) Lire le bel ouvrage de M. de Beauchêne : *Louis XVII*.

(2) Beaucoup de recherches locales ont été publiées sur le clergé;

traînés, infirmes, malades, vieillards, mourants, de ville en ville, de pays en pays, amoncelés dans les ports de mer et les rades, dépouillés de tout, affreusement couverts de leur misère. Une contagion en emporta un grand nombre, les deux tiers périrent en onze mois! Bordeaux, Brest, Nantes virent, ainsi que bien d'autres lieux de dépôts, se renouveler ces atrocités. — Les plus favorisés, ou du moins les moins misérables, furent les exilés. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas en accueillirent un assez grand nombre. Partout ce clergé confesseur de la foi porta la bénédiction de l'exemple, mais nulle part plus qu'en Angleterre, où plus de sept mille prêtres furent réunis, charitablement traités, et plantèrent dans ce sol, désolé depuis Henri VIII et Élisabeth, les germes renouvelés de la vraie foi.

Tout autres furent malheureusement les gentilshommes émigrés, qui donnèrent à l'Europe scandalisée le double spectacle de leur impiété voltairienne et de leurs débauches.

En France les scènes de férocité révolutionnaire se succédaient avec une effrayante continuité. Du sein de la Convention partaient jour par jour, ou des ordres sanguinaires, ou, qui pis était, des émissaires pourvus de pleins pouvoirs et qui promenaient dans les provinces la désolation et la mort. Les prêtres étaient plus que tous les autres recherchés, pris, guillotines. Du reste la guillotine semblait devenue indifférente et toute proie lui était bonne, pourvu qu'elle pût fonctionner; la bourgeoisie, la classe ouvrière, ce petit peuple que la Révolution venait sauver, fournit au monstre une large pâture. Nobles, petites gens, prêtres, religieux, artisans remplissaient ensemble les funèbres

signalons le travail de l'abbé Deramecourt pour la région du Nord. *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, Paris, Bray et Retaux, 1884-1886.

charrettes et se confondaient sous le couperet de l'échafaud.

Lyon voulut résister; aux yeux de son tribun sangui-
naire *Couthon*, elle se montra « arriérée et stupide, » *Chalier*, qui lui fut envoyé comme bourreau, y trouva la mort
et son châtiment : Lyon alors fut signalée et traitée comme
rebelle, livrée aux 60,000 hommes de Kellermann, puis aux
bêtes féroces de la Convention, *Couthon*, *Foucher*, *Collot*
d'Herbois, *Dubois Crancé*, qui, durant cinq mois, décimè-
rent la ville, tuèrent en masse avec la guillotine et le canon
et rasèrent jusqu'à dix-sept cents maisons! — Toulon eut
le même sort, après avoir témoigné son horreur pour les
excès de la Révolution et reconnu pour roi Louis XVII.
Après un siège de quatre mois elle fut forcée par les génè-
raux Dugommier et Bonaparte. Aussitôt prise, la ville fut
livrée aux plus épouvantables dévastations, et, à la lettre,
fut noyée dans le sang de ses habitants. La Convention
avait donné ordre de la détruire tout entière et Barras écri-
vait que « douze mille ouvriers maçons allaient se réunir
pour raser la ville en quinze jours. » La démolition fut dé-
commandée mais les fusillades furent atroces. — Après
Toulon vint le tour de Marseille, et d'une foule d'autres
villes, où s'étaient abattus, comme des oiseaux de carnage,
les commissaires de la Convention. — L'épisode le plus
douloureusement héroïque de cette funeste année 1793
fut la :

Guerre de Vendée.

Royalistes et surtout profondément chrétiennes, les po-
pulations de la Vendée n'acceptèrent ni l'impiété ni la féro-
cité des monstre qui tyrannisaient la France. La guerre
était son droit incontestable, elle fut sa gloire, et, sans
des défaillances et des fautes, elle eût pu devenir le salut
du pays. La Vendée ne voulait pas des prêtres intrus; elle
ne voulut pas non plus donner son sang pour un régime
dont l'échafaud semblait être l'emblème et l'apostasie le

seul but. Dès l'année 1790 quatre mille Bretons de Vannes s'étaient armés contre les tentatives du clergé intrus; huit mille, en 1792, s'étaient levés à Châtillon pour la défense de leurs prêtres fidèles; enfin, le 10 mars 1793, trois mille jeunes Vendéens, réunis au bourg de Saint-Florent, au lieu de subir le sort se ruèrent sur les batteries républicaines, repoussèrent les *bleus*, et restèrent maîtres de donner leur sang pour leur religion et leur roi. La guerre de Vendée était ouverte (1). Elle fut héroïque, parfois terrible, quand, exaspérés par la férocité de leurs ennemis, les Vendéens usèrent de représailles; mais le plus souvent, lions dans le combat ils redevenaient doux dans la victoire. — Le malheur de cette guerre fut l'intervention maladroite et les nombreuses fautes des alliés. — Vaincue, la malheureuse Vendée fut livrée à une effroyable boucherie. Déjà la guerre avait été conduite par les généraux républicains avec une férocité sans égale (2); femmes, enfants, vieillards, malades, infirmes, tout était égorgé sans pitié, les

(1) A. Nettement *Quiberon*. — Eug. Veuillot, *Guerres de Vendée*.

(2) Il était naturel de voir les historiens révolutionnaires s'acharner à flétrir les victimes pour exalter les bourreaux. Le haineux Michelet s'est surpassé dans cette vilénie lâche. Ne trouvant aucune preuve possible à ses scènes de fantaisie, il n'a pas honte de procéder ainsi « ON racontait des choses inouïes.... » — Il va plus loin dans cette voie de la déloyauté : il tait les documents les plus authentiques. — Plus loin encore; il passe sous silence les traits de noble et héroïque clémence des Vendéens. — Son *Histoire de la Révolution*, œuvre de haine, l'est plus encore peut-être de déloyauté et de mensonge éhonté. Voilà sous quelles plumes est l'histoire et par quelles mains la jeunesse française a été élevée!

Par contre les documents les plus authentiques n'établissent que trop bien les atrocités des armées républicaines. Elles devinrent telles que les commissaires municipaux Carpentier et Morel adressèrent ces représentations à la Convention le 4 germinal an II (24 mars 1794) : « C'est avec désespoir que nous vous écrivons, mais il est urgent que tout ceci cesse. Turreau prétend avoir des ordres pour tout anéantir, patriotes ou brigands, il confond tout dans la même proscription. A Montournais, aux Epesses et dans plusieurs autres lieux, Amey fait allumer les *fours*, et lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les *femmes* et les *enfants*. Nous lui avons fait

villes et les villages étaient détruits, la Vendée n'était plus qu'une ruine fumante. Après la guerre, elle devint un véritable tombeau. « Nous ferons de la France un cimetière, » avait dit Carrier : il le fit de Nantes et des pays voisins. La Loire suffisait à peine à charrier les cadavres. « Repus de chair humaine, dit Thiers, les poissons devinrent une nourriture dangereuse, au point que la municipalité défendit d'en pêcher. »

« La France elle-même n'apparut bientôt plus que comme une vaste Vendée vaincue. La faction qui dominait déjà tous les pouvoirs ne mit plus de bornes à ses vengeances. La France est couverte de comités révolutionnaires ; des

des représentations convenables ; il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait *faire cuire son pain*. »

Le 7 avril 1794, des troupes appartenant à la division du général Cordelier pénétrèrent dans le château de Clisson, où s'étaient réfugiés trois à quatre cents malheureux, en grande partie femmes et enfants. Les soldats de la *colonne infernale* tirent sur ces victimes à bout portant ; mais la fusillade consommait les munitions ; c'était d'ailleurs pour les hommes de Cordelier un plaisir que l'abus avait rendu bien fade. Il fallait songer à autre chose. Un puits large et profond s'ouvrait dans une des cours : les républicains surent en profiter. Ils y précipitèrent tous ceux que les premiers coups de fusil avaient épargnés, et quand le gouffre fut rempli, on en referma l'orifice avec de la terre et des pierres.

Ce puits s'appelle encore aujourd'hui le *puits des victimes*.

Lors du procès de Carrier, un médecin de Nantes, le citoyen Thomas, qui avait combattu les Vendéens, fit devant le tribunal révolutionnaire une déposition dont j'extrais ce passage :

« J'ai vu brûler vifs des hommes, des femmes et des vieillards. J'ai vu cent cinquante soldats maltraiter et violer des femmes, des filles de quatorze à quinze ans, les massacrer ensuite et jeter de baïonnette en baïonnette de tendres enfants restés à côté de leurs mères étendues sur le carreau. »

On pourra consulter M. Verger, *Notice sur Clisson*. — Savary avec les notes de Canclaux, de Kléber et d'Obenheim. — Lequinio, *Rapport au Comité de salut public*, 28 germinal an II (17 avril 1794). — Du même : *Guerre de la Vendée et des Chouans*, p. 14.

Les atrocités des armées républicaines sont en outre irréfutablement établies par les officiers municipaux républicains d'Aizenay, de Palluan, de la Roche-sur-Yon. — M. d'Héricault, *Hist. de la Rév.*

commissaires, députés de la Convention, leur livrent par centaines des victimes de tout âge, de tout sexe, de tout rang, et même souvent de toute opinion. » Robespierre était au faite de sa sinistre gloire et il régnait par la terreur et dans le sang; les prisons étaient pleines, et le travail quotidien de la guillotine ne suffisait plus. Dans l'espace de quinze mois, deux cent mille personnes furent arrêtées; Marat les désignait, Fouquier-Tinville les faisait juger, un service de voitures toujours en marche les portait à la mort. — chaque grand centre avait sa Convention en petit et ses exécuteurs en permanence : *Collot d'Herbois* et *d'Orfeuil* à Lyon (1), *Barras* et *Robespierre jeune* à Marseille et à Toulon, *Carrier* à Nantes, *Maignet* dans Avignon, *Lebon* dans le Pas-de-Calais (2), *Tallien* à Bordeaux, *Schneider* à Strasbourg, etc.

Mais si la Révolution tuait avec délices elle n'avait garde d'oublier que, « satanique » dans son origine et son principe, elle avait pour première mission de détruire la religion. Elle s'acharna à ce sacrilège travail. — Sur une proposition du lâche Gobel, en novembre 1793, on abolit la religion chrétienne et on y substitua le culte de la *Raison*. Voltaire et Rousseau triomphaient, mais la plus hideuse et

(1) En vain les Universitaires, Michelet en tête, ont-ils essayé de nier les épouvantables dévastations et les massacres de Lyon : les documents officiels sont là implacables témoins de la vérité. *Collot d'Herbois*, *Lettre à Duplay* (15 frim. an II). — Le même à Robespierre (3 frim. an II). — *Pilot*, lettre à Gravier (27 frimaire). — *Achart*, lettre à Gravier (28 nivôse), etc. — Lire la *Revue de la Révolution*.

Toutes ces lettres et bien d'autres non moins significatives ont été publiées par la Convention elle-même. Voy. le *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre*, par E.-B. Courtois, député de l'Aube. — Lire M. d'Héricault, *Hist. de la Rév.*

(2) Monsieur Paris, avocat, a fait paraître deux excellents travaux sur les atrocités de la première République en Artois : *Robespierre, Lebon et les tribunaux révolutionnaires dans le Pas-de-Calais*, Arras, Rousseau-Leroy.

la plus frénétique des corruptions triompha plus encore, quand la divinité nouvelle, la *Raison*, fit son entrée dans Notre-Dame de Paris et dans toutes les églises restées debout, apparaissant dans la chair vivante d'une prostituée! — A la religion nouvelle il fallait une liturgie et un calendrier nouveau : le tout fut digne par son grotesque et sa folie de la divinité révolutionnaire. Les fêtes chrétiennes furent remplacées par des jours dédiés à l'oie, au dindon, au chien, etc. L'année fut partagée en 12 mois de trente jours, chaque mois en trois décades; l'antique semaine chrétienne disparut avec son septième jour. On complétait l'année en faisant suivre ses douze mois de cinq jours appelés *sans-culottides*. Les fêtes étaient celles du *Génie*, de la *Vertu*, du *Travail*, de l'*Opinion*, etc. Robespierre organisa la grande fête de l'*Être suprême*; où sa perte commença à être tramée (8 juin 1793). Lui-même était l'objet d'un culte. Un troupeau de femmes sensibles le servaient comme « un être divin. » Une extravagante nommée Catherine Théot, « la mère de Dieu, » annonçait deux Messies : Dom Gerle et Robespierre. On en était là sous le culte de la Raison!

Et cependant la pioche révolutionnaire frappait partout les sanctuaires les plus vénérés et les plus splendides; les chefs-d'œuvre accumulés par les siècles disparaissaient sous ses coups furieux. Des bandes de démolisseurs se transportaient d'un endroit dans un autre : le projet de la Convention était de ne plus laisser une église debout. Donnons la parole à un révolutionnaire, le trop fameux Grégoire : « On n'exagérerait nullement en disant que, dans le domaine des arts, la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés en France seulement, remplirait plusieurs volumes. La perte en livres volés ou détruits, en médailles, en images, morceaux d'histoire naturelle, etc., est incalculable... On a détruit des statues par milliers. A Arles il ne resta rien; à Strasbourg la fameuse basilique est méconnaiss-

sable... (1). » Disons mieux : la Révolution avait tout détruit ; puis , par un châtement providentiel , elle s'acharna à se détruire elle-même.

Ses premières victimes furent les Girondins. Ces rêveurs voltairiens , ces utopistes selon le *Contrat social* de Rousseau , furent écrasés sous les décombres de l'édifice sans Dieu et sans religion qu'ils avaient voulu construire (31 octobre 1793). Le fameux Philippe-Égalité les suivit dans l'expiation , mais pour lui du moins l'expiation fut chrétienne (6 novembre). Marat était déjà tombé sous le poignard d'une jeune républicaine fanatisée , Charlotte Corday (13 juillet 1792). Le 24 mars 1794 la Révolution tourna sa rage sur les chefs les plus avancés , Hébert et ceux de son parti. Le 5 avril Danton devenu réactionnaire , succomba avec six compagnons. A ce moment et grâce à ces vides le *Comité de salut public* domina toute la France , Robespierre fut véritablement dictateur , le sang coula à intarissables flots , et une foule de coupables , régicides , terroristes , prêtres constitutionnels , dénonciateurs publics , périrent sur l'échafaud. Ce fut bientôt (28 juillet 1794) le tour de Robespierre et de ses féroces séides , Couthon , Saint-Just , Henriot , Dumas , etc. , qui tombèrent sous l'indignation publique , puis bientôt après , la Convention elle-même avec eux.

(1) Grégoire , *Rapport sur le Vandalisme*.

Une ruine bien autrement complète et douloureuse fut celle de l'Instruction populaire , si étendue , si développée par l'Eglise. Les auteurs universitaires affirment volontiers que l'Instruction populaire date de la Révolution. Le vrai , c'est que la Révolution tua l'Instruction populaire. Le ministre Chaptal écrivait en 1801 : « L'éducation publique est *presque nulle partout*. La génération qui vient de toucher à sa vingtième année est *irrévocablement sacrifiée à l'ignorance*... Les écoles primaires n'existent *presque nulle part* , de manière que la masse de la nation croît sans instruction. » Portalis ne parlait pas autrement.

On trouvera sur ce fait les aveux les plus significatifs dans l'honnête et courageux travail de M. Albert Duruy , *L'Instruction publique pendant la Révolution* (Revue des Deux-Mondes , 1886).

A la chute de la *Convention* (26 octobre 1795), cette assemblée « qui accumula plus de crimes en quatorze mois qu'il ne s'en était commis en quatorze siècles (1), » on pouvait croire à la fin de la terrible tempête ; mais le *Directoire* qui la remplaça fit peser sur la France et les débris de son Eglise un joug encore bien sanglant. Pendant que les généraux de la République remplissaient l'Europe de leurs exploits et de leurs victoires, et que Bonaparte posait les fondements de son extraordinaire fortune, le *Directoire* continuait la persécution (2). Par la *loi des otages* (12 juillet 1799) les personnes n'étaient plus en sûreté ; par le décret du 30 juillet les biens des particuliers furent eux-mêmes envahis. Bien avant de frapper les citoyens le Directoire avait frappé les catholiques. Un décret de déportation (1797) qui dépassa tous les autres en cruauté, accumula dans des déserts affreux, sous des cieux incléments, au sein d'une misère et d'un dénuement effroyables des multitudes de prêtres, jusqu'à douze cents dans la petite île de Ré. La plupart moururent des suites de cette barbarie (3).

Pendant ce temps-là l'Eglise constitutionnelle essayait en vain de vivre et de s'organiser, ouvrait le 15 août 1797, à Paris, un simulacre de concile, qui lançait des encycliques aussi ridicules que lui. Comme auxiliaires une foule d'écrivains obscènes et impies travaillaient sous l'inspiration et aux gages du Directoire et réussissaient mieux. — Un pauvre fou, *La Réveillière*, se porta, lui aussi, successeur de l'Eglise catholique, et institua la religion de la *théophilanthropie*, dont quelques coups de sifflets et quelques éclats de rire eurent raison.

(1) Berryer.

(2) Voy. Victor Pierre, *La terreur sous le Directoire d'après les documents inédits*, Paris, 1887, Bray et Retaux.

(3) Voy. Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*.

III.

Extension en Europe de la Révolution française. Pie VI.

L'histoire de la Révolution française est double car elle occupa deux théâtres. — Comme c'est la France qui a plus que le reste de l'Europe, donné le double scandale de la corruption des mœurs et du libertinage de l'esprit, c'est elle que la sanglante Révolution châtie la première et le plus terriblement. — Mais comme le reste de l'Europe a trempé plus ou moins dans la conjuration Voltairienne, Dieu se sert des armes révolutionnaires pour la châtier : c'est cette seconde histoire, cette histoire *du dehors*, qu'il nous reste à exposer.

Nous passerons rapidement sur les autres guerres de la Convention et du Directoire, pour nous arrêter devant une pure et noble victime, *Pie VI*, que la Révolution s'acharna à torturer (1).

1. Quand, à la vue des excès de la Révolution, les rois de l'Europe entreprirent de porter secours à Louis XVI et à la Royauté, ils ne montrèrent que peu de capacité et pas du tout de désintéressement ni surtout d'idées religieuses. Les princes du Nord épiaient des dépouilles et signèrent un traité (traité de Pavie, 31 juillet 1793) pour le partage des provinces françaises. Un seul prince, Gustave III de Suède,

(1) Voir Bourgoing, *Mémoires hist. et philosophiq. sur Pie VI*, 1800. — Ferrari, *Vita Pii VI*. — Artaud de Montor, *Hist. de Pie VI*, 1847. — Picot, *Mémoires*, t. V-VII, Paris, 1855. — Tavanti, *Vit. del S. Padre Pio VI*. — Merck, *La captivité et la mort de Pie VI*, 1814.

qui montrait un vrai désir de sauver Louis XVI, périt assassiné sur l'ordre secret du club des Jacobins; les autres montrèrent par le traité de Pilnitz et le manifeste du duc de Brunswick que leur hostilité était, non pas en faveur de Louis XVI, mais contre la France.

L'effet de ce *partage* préparé de la France, fut désastreux. Les amis du Roi ne purent plus agir, ses ennemis eurent un prétexte de le perdre; au nom de la *Patrie en danger*, tous les crimes purent désormais être impunément commis, et la guerre elle-même, inaugurée dans de pareilles circonstances et poussée avec un enthousiasme brutal, au chant de la *Marseillaise* (1), par des bandes fanatisées, ne sut être que sauvage et implacable. Ajoutons que c'était le torrent dévastateur que Dieu voulait faire passer sur l'Europe coupable (2). Après la victoire de Valmy (19 novembre 1792) qui défit la Prusse, la Révolution marcha de succès en succès. Dumouriez (6 novembre 1692) avait battu l'Autriche à Jemmapes et ouvert la Belgique, que Jourdan entama profondément en 1794. L'année suivante Pichegru conquit la Hollande. Au Sud, Dugommier entra en Biscaye et en Catalogne. La Révolution triomphait partout de la coalition et la forçait à capituler (9 février, 5 mars 1795). — Sous le *Directoire* la guerre étrangère fut poussée avec plus d'impétuosité que jamais, et servit à produire le général Bonaparte, dont les continuelles victoires soumirent à la

(1) A propos de ce chant fameux que la révolution revendique comme sien et dont Rouget de l'Isle s'est prétendu l'auteur, on peut lire un très curieux travail de M. Arthur Loth, qui, toutes preuves en main, restitue le chant de la Marseillaise à son véritable auteur, Grison, maître de chapelle à Notre-Dame de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

(2) Une autre légende révolutionnaire essaya de faire passer pour des héros l'armée de lâches bandits connus sous le nom de *volontaires de 91*.

Un travail savant et consciencieux de M. Camille Rousset a fait justice de ce mensonge. Les seules troupes victorieuses furent les armées royales menées au feu par les chefs républicains. — V. Camille Rousset, *Les Volontaires de 1791-1794*, Paris, 1870.

France, la Lombardie, la Savoie, Nice, le Tyrol, la Carinthie, la Styrie, Mantoue. C'est à ce moment que les États de l'Église furent entamés et que commencèrent les tribulations de Pie VI.

2. Dès les débuts de la Révolution, quand il avait dû se prononcer contre la Constitution civile du clergé, Pie VI avait été, mais passagèrement, victime de sa fermeté à soutenir la religion et le droit. L'effigie du Pape avait été brûlée en plein Palais-Royal, le Comtat d'Avignon fut révolutionné, le vice-légat qui y commandait au nom de Pie VI chassé outrageusement, les habitants affreusement maltraités, et les prélats mis en fuite ou jetés en prison. La ruse se mêlant à la cruauté on avait déclaré Avignon et le Comtat trop mal administrés pour rester au Pape, et le 4 septembre 1791 l'Assemblée Constituante les avait confisqués. Le malheureux pays était ensuite tombé en proie au féroce Jourdan, dit *Coupe-tête*, qui y avait exercé les plus horribles cruautés.

Le 23 juin 1796, sous le Directoire et à la suite des brillants succès de Bonaparte, Pie VI et les États de l'Église tombèrent eux-mêmes sous les coups de la Révolution. Pie VI avait aidé la coalition : pour l'en punir le Directoire lui enleva, outre Avignon et le Comtat, Bologne, Ferrare, la Romagne, l'imposa de quinze millions cinq cent mille livres en argent, plus cinq millions cinq cent mille livres en nature (denrées, diamants, objets d'art, etc.). A ces exigences de Bonaparte, le Directoire en ajouta une autre bien autrement grave, qui était de faire rétracter à Pie VI ses brefs contre la Constitution civile du clergé. Le malheureux Pontife appela l'Autriche à son secours : Bonaparte l'ayant appris marcha contre les États de l'Église et réduisit Pie VI à toute extrémité. Une nouvelle imposition de trente et un millions, des réquisitions écrasantes, une

garnison française à Ancône, une pension aux Basseville, furent les clauses du traité de *Tolentino* (19 février 1797). Pendant que Bonaparte, Masséna, Augereau, Joubert, Lannes, Murat et Berthier faisaient la conquête de l'Italie, les victoires de Moreau, Jourdan et Hoche sur l'Autriche réduite à la paix, isolaient la Papauté et la livraient sans secours possible à ses vainqueurs. Ces vainqueurs étaient des agitateurs de la pire espèce qui, sous les yeux du Pape, s'efforçaient de faire d'Ancône, de Rome, de tous les États Romains, une fidèle image de la France et de Paris. On organisa partout l'émeute en permanence, le *Ça-ira* retentissait dans les murs de la vieille Rome des Papes; toutes les excitations possibles partaient du Directoire, qui écrivait à Joseph Bonaparte, son plénipotentiaire : « Faites tout pour encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté; » et comme Joseph semblait trop timide et trop mou, les généraux Duphot et Sherlock arrivèrent, ouvrirent les prisons, lâchèrent les détenus, organisèrent des émeutes populaires, et finirent, à la suite d'une orgie à la villa Médicis, à lancer contre le gouvernement pontifical des bandes fanatisées. Duphot qui les excitait ayant été tué dans la rixe, cette mort fut exploitée avec une rage furieuse par la presse française contre Pie VI absolument innocent (1). Pie VI offrit toutes les satisfactions avec autant de bonne foi que le Directoire mit de ruse à les refuser. Berthier se rua sur Rome avec son armée (1797), abolit le gouvernement pontifical, proclama la République et organisa *en l'honneur des mânes de Caton et de Brutus* des fêtes ou plutôt des saturnales plus ridicules encore qu'elles n'étaient

(1) Quelques lignes du ministre Cacault à Bonaparte font justice de toutes les accusations et les calomnies : « Vous connaissez aussi bien que moi les détails de ce déplorable événement. Le général Duphot a été imprudent, tranchons le mot, il a été coupable. » *Mémoires* de Consalvi, I, 308; II, 54-75.

odieuses. Le pillage en faisait le fond, et les plus abominables impiétés en étaient l'assaisonnement indispensable.

Pie VI était au milieu de ces sauvages comme le Christ dans un nouveau prétoire. Abreuvé d'outrages et arraché de sa capitale il fut enfermé à Sienne, puis mené à Florence, puis, malade et brisé, traîné, à travers les Alpes, au milieu des glaces, jusqu'à Valence. Rien de saisissant comme ce spectacle, rien de si divinement semblable à la Passion de l'Homme-Dieu (1). Mêmes ignominies, même triomphe. A mesure que, traîné et insulté par les révolutionnaires, Pie VI s'avancait du mont Genève à Briançon, à Gap, à Grenoble, à Valence, les populations accouraient se prosterner à ses pieds, lui jeter des fleurs, l'acclamer avec ivresse. Le saint Pontife mourut pendant cette prodigieuse ovation (à Valence, le 29 août 1799). Il était âgé de 81 ans et en avait régné 24 ans et six mois.

Un miracle en appelait un autre : après Pie VI, ce fut la Papauté elle-même qui triompha au sein de la plus effroyable tempête qu'elle ait jamais essuyée. Tout semblait définitivement perdu et l'impossibilité de procéder à une nouvelle élection sautait à tous les yeux. — Merveilleuse conduite de la Providence ! ce fut un Tartare, Suwarow, qui avec quarante mille Russes accourut du Volga pour délivrer l'Église avec l'Italie. Les princes vainqueurs de la Révolution furent tournés par Dieu à des pensées de modération et de justice ; 34 cardinaux sur 45 purent se réunir, et le 14 mars 1800 le cardinal Chiaramonte fut élu Pape sous le nom de *Pie VII* (2).

(1) Voy. Baldassari, *Hist. de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, Paris, Lecoffre.

(2) Voy. Artaud de Montor, *Hist. de Pie VII* — Pacca, *Mémoires historiq. sur Pie VII*, 3 vol. — Cohen, *Précis historiq. et politiq. sur Pie VII*. — Gams, *Geschichte der Kirche Christi im XIX Jahrh.*, Innsbr., 1854. — Wizeman, *Souvenirs des quatre derniers Papes*. — A. de Beauchamp,

Avec Pie VII néanmoins nous ne sortons, pour l'Église, ni des luttes ni des douleurs. Dans la société civile un changement s'opérait, la Révolution entraît dans une période et une phase nouvelles. Une immense lassitude se manifestait en France, à l'endroit « des assemblées souveraines, du règne des bourreaux, barbouilleurs de lois, assassins de toute majesté, de toute vertu, de toute innocence, de toute noblesse et de toute sainteté. » On voulait autre chose que la Révolution inepte et atroce des avocats et des bourreaux ; on eut la Révolution Césarienne. — Envisager la fin du Directoire (10 novembre 1799) et l'aurore de l'Empire Napoléonien comme la fin de la Révolution serait une complète erreur : la Révolution change d'aspect, voilà tout. « La violence mit fin au régime que la violence avait formé, elle frappa les gouvernements de cette odieuse époque, mais elle n'apporta que des palliatifs aux maux de la France qui est restée dans l'erreur et presque incapable de guérison. »

IV.

Période Napoléonienne.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous un instant devant ce qui nous reste de la France et étudions sa nouvelle situation. Les principes ont été détruits et le peuple erre, sans boussole et sans guide, à travers les théories révolutionnaires les plus dangereuses, parfois les plus extravagantes. Il se

Hist. des malheurs et de la captivité de Pie VII. — Card. Consalvi, *Mémoires*. — Créteineau-Joly, *L'Église en face de la Révolut.*, 2 vol. Paris. — D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier empire* (se défier de quelques appréciations fausses). — Michel, *L'Église catholique et l'Empereur Napoléon Ier*, Paris, 1865.

croit plus éclairé, plus libre, plus roi, pour avoir jete bas tout ce qui fait la force, la tranquillité, la grandeur des nations. A côté de quelques bonnes et sages réformes le xix^e siècle se trouve en face d'une multitude de créations sans solidité comme sans sagesse. — Ce qui prévaut c'est la haine aveugle de toute autorité et les théories sans bon sens et sans frein de la *souveraineté du peuple*. La plus lourde indifférence religieuse pèse sur les âmes, que le Philosphisme du siècle précédent a tout d'abord déchristianisées. L'antique foi n'est plus, mais comme l'homme a un invincible besoin de croire, les théories les plus absurdes, les systèmes religieux les plus extravagants s'écroulent les uns sur les autres.

Un dictateur va surgir.

Fils lui-même de la Révolution, il en suivra les maximes, en retiendra l'esprit, en accomplira le plus souvent les œuvres, tout en se prétendant son maître et son *dompteur*. Homme étrange, dans lequel le bon sens est profond et comme invulnérable, qui à de lourdes fautes joint d'incontestables bonnes actions, et qui unit des qualités précieuses aux vices de son milieu et de son temps. Où les autres ne trouvaient que chaos son regard d'aigle sut démêler une organisation possible. Un instant sa main de fer, tenant à la gorge la Révolution, fit croire à un retour définitif de l'ordre et de la prospérité. Mais son ambition et son despotisme perdirent tout, finirent par le perdre lui-même, et, faisant de lui un persécuteur, en firent du même coup un vaincu. Après avoir promené au nom de Dieu une sanglante expiation sur toute l'Europe, il fut brisé lui-même par la même mystérieuse main, qui tant de fois l'avait mené à la victoire. Vainqueur ou vaincu, entouré de rois ou jeté sur le rocher de Sainte-Hélène, *Napoléon* n'en est pas moins, dans le mal comme dans le bien, la plus puissante figure du siècle et le plus illustre des fils de la Révolution. — L'Église eut à faire

à lui comme *Consul*, — Elle eut à faire à lui comme *Empereur*.

I. L'Église de France et le Consulat. Déjà maître du Directoire, au retour de son expédition d'Égypte (1798), Bonaparte bénéficia de la disgrâce des autres généraux, et de jour en jour accrut sa fortune et sa puissance. Le 11 novembre 1799 il fut assez fort pour casser le conseil des *Cinq-cents*, chasser le Directoire, se faire nommer *Consul* avec deux nullités pour collègues, puis Consul pour dix ans, puis Consul à vie. La France lui appartenait. Il commença grâce à ses victoires, au traité de Lunéville (1801), à celui d'Amiens (1802), par lui obtenir une paix dont elle se montrait avide. — Puis son premier soin fut de s'enquérir de l'état du pays et de sonder les plaies innombrables dont la Révolution venait de le couvrir. La plus profonde était l'impiété : Bonaparte le comprit et avant toute autre reconstitution du pays, il voulut y ramener Dieu et l'Église. Ce fut l'œuvre du :

Concordat (1).

Mais s'il le négocia avec le pape Pie VII, ce ne fut pas sans avoir eu à lutter contre des suggestions perfides. On l'engageait à se faire, comme Henri VIII, chef de religion; le clergé constitutionnel faisait mille efforts pour rester en possession de la France, les évêques présidés par Grégoire s'étaient réunis en une espèce de Concile, où la philosophie fut prônée, les doctrines Joséphistes remises au jour, mais surtout les divisions du parti révélées tour à tour par les prêtres mécontents des évêques et les évêques mécontents

(1) Il ne peut entrer dans notre plan si restreint de faire l'*historique* de ce Concordat : on y verrait la violence, le mauvais vouloir, le despotisme brutal que dut subir trop souvent le cardinal Consalvi, et dont sa sagacité, sa douceur, sa fermeté vraiment merveilleuses parvinrent à triompher.

des prêtres. Les récriminations furent étouffées par un aide-de-camp du Premier-Consul, qui leur intima l'ordre de se séparer.

Les négociations avec la Cour de Rome étaient entamées. Ces négociations furent souvent laborieuses, parfois entravées (1), mais enfin elles aboutirent, et le 8 avril 1802 un Concordat entre le Saint-Siège et la France fut publié, qui, malgré ses lacunes et ses défauts, n'en fut pas moins, selon le mot de Pie VII lui-même, « un acte chrétiennement et héroïquement sauveur. » — Voici ses principales dispositions réparties en dix-sept articles. La religion catholique est reconnue, non plus comme religion d'État, mais comme la religion de la grande majorité des Français. — Son culte est libre et public, sauf à se conformer *aux règlements de police jugés nécessaires pour la tranquillité*. — La nomination aux évêchés est attribuée au Premier-Consul, l'institution canonique réservée au Pape. — Évêques et prêtres devront prêter serment de fidélité au gouvernement de la République. — La circonscription des paroisses, avec la nomination des curés, appartient à l'évêque. — Par l'article treize le Pape déclare irrévocable l'aliénation des biens ecclésiastiques, et de son côté le Gouvernement s'engage à doter convenablement les évêques et les curés (2). Les fondations pieuses pour les églises sont autorisées, mais ne sont pas dotés les

(1) Nous ne pouvons omettre une supercherie misérable absolument indigne de Napoléon. Lorsque après de longs efforts on se fut de part et d'autre entendu sur la teneur du Concordat, au moment de le signer, Napoléon fit par l'abbé Bernier présenter furtivement à la signature de Consalvi plénipotentiaire du Saint-Siège une copie frauduleuse où des points très importants étaient modifiés d'une façon outrageuse à l'Eglise. La fermeté inébranlable de Consalvi sauva le Concordat, mais au prix des plus grossières persécutions et des procédés du despote les plus inqualifiables.

Consulter outre les *Mémoires de Consalvi* l'ouvrage de l'abbé Joly, *Étude juridique et historique sur le Concordat*.

(2) Dotation qui n'est pas un *don*, moins encore un *traitement*, mais

séminaires et les chapitres. — Ce Concordat était précaire et témoignait l'inépuisable longanimité du Saint-Siège, et son désir absolument désintéressé de procurer la paix de la France. Napoléon avait fait chèrement payer son bon vouloir de rouvrir le pays au culte catholique. Ses instincts de révolutionnaire, déjà visibles dans la rédaction de l'article premier, qui soumettait la publicité du culte à des « réglemens de police, » se firent complètement jour dans les :

Articles organiques,

superfétation déloyale, adjonction au Concordat subreptice et par conséquent de nulle valeur, comme non consentie par le Saint-Siège partie contractante. — De ces *articles organiques* dont le but et la teneur sont l'asservissement complet de l'Église à l'État, il n'avait jamais été fait mention dans les négociations entamées pour le Concordat ; Napoléon les avait fait rédiger en secret, absolument en dehors de Consalvi et du Pape, et il les fit, avec la même ruse indigne d'un honnête homme, voter par le Corps législatif, *comme suite et explication* du premier article du Concordat. Cette prétendue *suite* détruisait la substance même du Concordat, et en rendait l'admission impossible (1). Ainsi, d'après les *Organiques*, tout acte de Rome, toute bulle, tout décret, n'est reçu et exécutable qu'après l'agrément de l'État. Aucun nonce ne peut remplir de mission sans l'assentiment du Pouvoir. Aucuns décrets de Concile ne peuvent être publiés

une redevance, une *indemnité*, pour les immenses biens volés au clergé par la Révolution.

Remarquons de plus que cette redevance est absolument indépendante du Concordat. Elle constitue pour l'État français une dette inaliénable, immuable. L'État doit ou rendre les biens pris au clergé ou lui payer l'indemnité. — En supposant que le Concordat soit aboli, restera toujours l'indemnité à payer au clergé spolié.

(1) « Ces lois renversaient à peu près le nouvel édifice que nous avions pris tant de peine à élever. Ce que le Concordat statuait en faveur de la liberté et du culte était remis en question. » Consalvi, *Mémoires*.

sans la même permission, ni aucun Concile se tenir. Les évêques, en cas d'abus, sont déférés au Conseil d'État.

Une différence essentielle sépara donc dès l'origine le *Concordat*, œuvre normale et régulière des deux parties contractantes, des *Articles organiques*, œuvre subreptice du seul Napoléon, et œuvre blessant à fond les droits les plus imprescriptibles, l'indépendance la plus nécessaire de l'Église. Pie VII protesta de suite (1) et l'année suivante (18 août 1803) dans une deuxième note de son ministre Caprara. En 1804, avant de venir sacrer Napoléon, Pie VII réclama comme condition le retrait des Organiques et Napoléon promit. En 1809 le Pape rappela ses précédentes protestations, il continua ses plaintes à Savone et à Fontainebleau, et enfin dans le Concordat de 1817 il fit insérer cette clause : « Les Articles organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. » La mauvaise foi et l'abus de la force peuvent donc seuls user des *Articles organiques* comme d'une menace ou d'un engin.

Quant au *Concordat*, Pie VII le ratifia le 15 août 1801 par la bulle *Ecclesia Dei*. — Mais le Concordat même le plaçait en face d'une grande difficulté et d'un douloureux devoir. Le rétablissement de la paix et la possibilité du fonctionnement pastoral demandaient que les anciens titulaires, qui, de 135 qu'ils étaient avant la tourmente révolutionnaire, restaient encore après elle au nombre de 81, donnassent leur démission. Pie VII, leur rappelant le bel exemple des démissions spontanées offertes à Pie VI en 1791 par trente prélats, leur

(1) « Le Saint-Père s'empressa de protester..... Dans son allocution il ne craignit pas de dire : « que la consolation qu'il éprouvait du rétablissement de la religion en France lui était rendue bien amère par les lois organiques qui avaient été rédigées sans qu'il en sût rien, et surtout sans qu'il les eût approuvées. »

Consalvi, *Mémoires*.

exposant le besoin urgent de l'Eglise et la nécessité du désintéressement, leur demanda à tous leur démission de leurs sièges. Il n'avait rien omis pour leur épargner ce sacrifice, mais ce sacrifice il se voyait dans la nécessité (1) de l'exiger d'eux, immédiatement et absolument. « Si Nous ne recevions pas, ajoutait le Pape, votre réponse telle que nous la souhaitons, Nous serions forcé de vous regarder comme ayant refusé d'obtempérer à notre demande. » — Quarante-cinq évêques acquiescèrent; des trente-six autres les uns refusèrent positivement, les autres voulurent gagner du temps, Pie VII usant de la plénitude de ses pouvoirs passa outre, par un acte d'autorité encore sans exemple anéantit toutes les anciennes églises épiscopales de France, et en créa soixante partagées en dix métropoles et correspondant au partage du sol français en départements. — Vint ensuite la nomination des nouveaux titulaires, qui ne fut pas sans de graves difficultés. C'était au Premier-Consul à nommer et il tenait, par mesure de fusion, à présenter douze évêques constitutionnels. Ici encore la bonne foi du Pape fut surprise. Plusieurs de ces évêques se refusèrent à la rétractation exigée d'eux, dont cependant le procès-verbal fut envoyé à Rome. L'abbé Bernier se prêta à cette supercherie, mais du reste tout rentra dans l'ordre, quand, au sacre de Napoléon, Pie VII reçut la soumission de ces prélats dévoyés. — Restèrent d'autres embarras pour le clergé même de France à cause des vicaires généraux que Portalis voulait voir choisis parmi les prêtres assermentés, et des curés constitutionnels que le Gouvernement prétendait exempter de la rétractation. Plusieurs évêques (de ceux qui avaient différé leur soumission) élevèrent des plaintes amères contre le Concordat et des récriminations parfois violentes contre le clergé fidèle et obéissant. Les partisans des Bourbons reprochaient au Pape

(1) Le Premier-Consul en faisait une condition *siné quâ non* du rétablissement du culte.

l'oubli des intérêts de la monarchie. De simples prêtres, de Trévaux, Gaschet, Blanchard, etc., se permettaient les accusations les plus irrévérencieuses, que Blanchard éleva bientôt jusqu'au rang de cause sainte à soutenir. En différents écrits : « Controverse pacifique, » « L'abus sans exemple, etc., » il soutint que l'Eglise de France *concordataire* était schismatique et réprouvée, qu'il fallait dénoncer Pie VII à l'Eglise universelle, que la seule portion saine du clergé français se composait des évêques non démissionnaires et de leurs prêtres. Gaschet traita le Pape « d'hérétique. » Ce sont ces folies que l'abbé Berruel réfuta dans son livre « Du Pape et de ses droits. » Il n'en resta pas moins, mais à l'état microscopique, une église séparée et schismatique appelée la *petite église*, qui joua en petit les divisions, les erreurs, la dégradation et l'ignorance de toutes les sectes dissidentes, et qui vient de s'éteindre obscurément dans le diocèse de Poitiers.

Malgré ces difficultés et ces chutes, le Concordat produisit vite ses heureux effets. La France catholique, avec une indicible joie, rouvrit ses temples et retrouva son Dieu. A la messe et au *Te Deum* de 1802 les Consuls, plus de vingt évêques, les autorités de tout ordre, une foule immense assistèrent. Les fêtes reprirent leur cycle solennel; les évêques relevaient partout le culte de ses ruines; les séminaires surgissaient dans les diocèses; vingt-quatre mille, puis trente mille succursales étaient établies, et on votait un budget de vingt millions pour subvenir aux dépenses religieuses. Comme l'indemnité donnée au clergé pour les biens que la Révolution lui avait pris était manifestement insuffisante, il put prélever sur les fidèles, sous le nom de *Casuel*, certaines redevances réglées dans des tarifs approuvés par le Premier-Consul d'accord avec Pie VII. Un légat *a latere*, le cardinal Caprara, fut accrédité auprès du Gouvernement français. Sauf les tendances despotiques de Na-

poléon, tout reprenait vie, force, sécurité. L'Église donnait pour la millièame fois la preuve de sa vitalité invincible en poussant, de dessous des ruines qui semblaient sans espoir, la plus puissante végétation.

II. L'Église de France durant l'Empire. Durant cette reconstitution de la religion chrétienne en France le sol européen était devenu un immense champ de bataille, où Napoléon, avec des prodiges de génie et des flots de sang, broyait les dynasties, foulait aux pieds les couronnes, et se faisait suivre par une troupe de rois vaincus et détrônés. Comme Attila il châtiât un vieux monde sceptique et débauché avant le jour où, prévaricateur lui-même, il devait être brisé à son tour.

En attendant il faisait trembler le monde et élevait sa fortune de soldat jusqu'aux gloires d'un nouvel *Empire*. L'an 1804, le 2 décembre il se fit par Pie VII couronner *Empereur*. Il n'avait rien eu tant à cœur que cette cérémonie (1) et le voyage du Pape en France. Pie VII, avec cette profonde intuition qui fut toujours le propre de la Papauté, comprit que du rétablissement d'un gouvernement régulier et stable en France allait dépendre le rétablissement des pouvoirs publics dans toute l'Europe bouleversée et en ruine. C'était, après les folies de Rousseau, le principe même d'autorité qui sortait de son tombeau.

(1) Une circonstance des plus graves faillit rendre impossible cette cérémonie du sacre. La veille, le Pape apprit que Napoléon n'était marié que civilement avec Joséphine, c'est-à-dire qu'il ne l'était pas du tout; et il se refusa absolument à sacrer celui qui donnait publiquement ce scandale. Il ordonna donc que le mariage, seul véritable entre les chrétiens, le mariage religieux, se célébrerait dans la nuit qui précéderait le sacre. Ce qui fut fait.

Ce point est de la plus capitale importance pour la question du divorce que nous verrons plus loin.

« Si dans cette circonstance des esprits prévenus ou superficiels ne virent que le couronnement d'un soldat, les esprits pénétrants virent la monarchie européenne qui renaissait de ses cendres (1). » La cérémonie du sacre, dans Notre-Dame, fut des plus splendides. Pie VII y fut entouré de dix cardinaux, vingt-cinq évêques, un clergé innombrable, tout le cortège des autorités civiles et militaires. En un instant l'Église passait de l'échafaud au plus sublime de ses antiques honneurs. En 93 elle était fouettée au visage par des bandits, en 1804 elle sacrait un Empereur.

Néanmoins la couronne d'épines est pour les Papes toujours au-dessous du diadème; Pie VII recueillit à Paris, près du nouvel Empereur, peu de marques de bienveillance et même d'égards. Ses demandes les plus légitimes furent assez lestement écartées, d'autres lui attirèrent des refus voisins de l'insolence. Les grandes fêtes de l'année ecclésiastique avaient été réduites à quatre, les autres supprimées ou renvoyées au dimanche. Les préfets venaient d'être avertis de ne laisser les évêques adresser, sans permission, aucun écrit à leurs peuples. On venait de détruire (1802) les ordres monastiques et les congrégations régulières là où la tempête révolutionnaire les avait laissés debout (2). Fréquemment le clergé était inquiété dans son ministère, et les *appels comme d'abus* étaient despotiquement pratiqués. L'Empereur voulait être l'objet d'un culte, et la chaire chrétienne eut dû, ce semble, toujours retentir de sa gloire, de ses conquêtes et de ses droits. Tout cela était d'inquiétant augure, et Pie VII revint à Rome avec de tristes pressentiments.

Quant à l'Empereur il déployait une activité prodigieuse

(1) Ventura, *Oraisons funèbres de Pie VII*.

(2) Les bénédictins du Mont-Cenis et les Sœurs de Charité furent seuls sauvés de cette destruction.

et menait de front l'organisation administrative, judiciaire, artistique, littéraire, de la France avec la conquête de l'Europe. Le *Code civil*, œuvre vide de Dieu comme tout ce que la Révolution enfantait, venait d'être mis au jour (1803) et consacrait quelques heureuses réformes avec de désastreux abus.

L'*Université* mettait entre les mains de l'Empereur toute la jeunesse française, mais, hélas ! ne la lui livrait que pour la jeter toute vive à l'impiété et à la corruption. Napoléon ne voulut pas ce résultat, sans aucun doute, mais de fait cette institution, née du souffle révolutionnaire, presque constamment animée d'un mauvais esprit contre l'Église, ouverte depuis près d'un siècle à des professeurs déistes parfois et trop souvent matérialistes et athées, est devenue le mauvais génie de la France et la cause la plus active de sa décadence. La vigueur des caractères s'en est allée avec la fraîcheur des convictions et la pureté des mœurs. Aux écoles universitaires Napoléon ajouta des écoles spéciales : 10 de droit, 6 de médecine. L'école polytechnique avait été fondée en 1794 par la Convention, Bonaparte l'améliora, et créa de plus l'école des ponts et chaussées, celle des arts et métiers, puis enfin l'école militaire. — Son application aux questions financières eut pour but et pour résultat de régulariser la perception des impôts et d'empêcher les dilapidations criminelles. Au retour de Tilsitt il promulgua le Code de commerce ; il donna aux travaux publics un élan extraordinaire, et presque chaque ville de l'empire se ressentit de sa magnificence et de son génie. L'industrie commençait à naître et s'essayait aux premières merveilles de ses inventions.

Une littérature timide, froide, sans ailes, s'efforçait de déblayer le sol des grossièretés et des scories de la Révolution, et ne s'élevait guère au-dessus du médiocre. Une autre plus audacieuse se faisait jour sous le nom de « romantisme ; » elle était fille de Jean-Jacques Rousseau,

puisait ses inspirations dans la nature, et, abandonnant la perfection classique du xvii^e siècle, allait rapidement choir dans le réalisme. *Châteaubriand* conquérait avec son « Génie du Christianisme, » ses « Martyrs, » son « Itinéraire de Paris à Jérusalem, » la plus brillante réputation du siècle. — Les sciences produisaient des noms illustres que le grand *Cuvier* surpassait tous. — Les arts s'efforçaient de faire oublier le vandalisme de 93 et d'étouffer ses sauvages clameurs. — Disons qu'en général l'inspiration manquait à toutes les œuvres de cette époque, dont bien peu échappèrent à l'oubli.

Les préoccupations étaient ailleurs; Napoléon emportait la France et il la fatiguait jusqu'à l'épuisement à la conquête égoïste de sa propre gloire. L'Europe était en feu et Napoléon la convoitait toute entière. La même ambition démesurée et furieuse, qui en 1804 lui avait fait assassiner le jeune duc d'Enghien, lui fit sans scrupules joncher le sol Européen de ruines et de cadavres. A partir de 1805 les guerres ne cessent plus un instant. L'Angleterre est attaquée, l'Autriche subit un assaut formidable, l'Allemagne est inondée de plus de 100,000 soldats; 80,000 autres envahissent l'Italie. Vainqueur de l'Autriche en 1805, Bonaparte terrasse les Russes à Austerlitz la même année à un mois de distance; un an plus tard (1^{er} novembre 1806) il écrase la Prusse et entre à Berlin. Restait l'Angleterre, elle fut tuée par un blocus qui ferma à son commerce tous les ports de l'Europe. — Le Nord ainsi subjugué, Bonaparte se jeta sur le Midi lançant au Portugal cette foudroyante parole : « La maison de Bragance a cessé de régner en Europe (1807). » L'année suivante ce fut le tour de l'Espagne que Napoléon conquit autant par perfidie que par le triomphe des armes, et où il plaça Joseph Bonaparte son frère déjà fait roi de Naples deux ans auparavant.

Napoléon était à l'apogée de sa force et de sa gloire,

toute l'Europe lui appartenait, tous les trônes étaient occupés par les siens : Murat à Naples, Joseph Bonaparte en Espagne, Louis Bonaparte en Hollande, Jérôme Bonaparte en Westphalie, Pauline Bonaparte en Guastalla, Caroline Bonaparte dans les duchés de Berg et de Clèves, Élisabeth Bonaparte dans les principautés de Lucques et de Piombino.

De ce sommet de puissance, l'empereur Napoléon, comme tous les triomphateurs qui l'avaient précédé, comme les Césars de Rome et de Byzance, comme les Henri et les Frédéric d'Allemagne, comme les Philippe le Bel et les Louis XIV, regarda si quelque autre puissance sur terre le pouvait encore dominer : il vit l'Église plus haute et plus reine : son orgueil ne résista pas à la tentation, où tant d'autres avant lui avaient trouvé leur ruine. Nous allons le voir ramasser toute sa force et tout son génie pour asservir l'Église, échouer dans cette œuvre qu'il croyait facile, et, rapidement, de chute en chute, de désastre en désastre, tomber enfin, pour s'y briser, sur le rocher de Sainte-Hélène.

Durant son sacre il avait déjà traité Pie VII avec arrogance ; Pie VII éloigné, ce fut pis encore. En 1805 il envahit de nouveau les États de l'Église, s'empara d'Ancône, et ne daigna que longtemps après répondre à Pie VII qui s'en plaignait. L'année suivante Bénévent et Ponte-Corvo furent traités comme Ancône, et Napoléon enjoignit impérieusement au Pape de fermer ses ports aux Anglais. C'était pour le Pape se jeter dans d'inextricables querelles, assumer pour l'avenir des représailles redoutables, en tous cas sortir du rôle de justice et de noblesse qui appartient au Siège Romain. Pie VII refusa avec tous les ménagements possibles, mais il refusa. La réponse de Bonaparte fut terrible. Rome fut envahie le 2 février 1808 par les troupes du général Miollis, les cardinaux furent dispersés, forcés de regagner leurs pays respectifs, les États Romains furent déclarés soumis au Gouvernement français, le Con-

cordat de France fut étendu à l'Italie, la menace des *quatre articles* de 1682 reparut, et Napoléon décida que désormais le Pape résiderait à Paris. — Pie VII fit en face de cette violation sacrilège ce que tous les Papes avaient fait, il lança au despote ses foudres spirituelles (1) (10 juin 1809) : nous en verrons tout à l'heure le terrible effet. Mais comme toujours l'abus de la force précéda le châtiment : l'enlèvement du Pape fut résolu.

Le 7 juillet 1809 le général Radet, par l'ordre de Miollis, arracha le Pape comme un criminel, et, sans lui rien laisser que ses vêtements et 32 sous, le jeta avec le cardinal Pacca dans une voiture sur la route de Florence, et le traîna jusqu'à Grenoble au milieu de populations en larmes (29 juillet). Là on le sépara de son ministre Pacca, qui s'en alla à Fenestrelles forteresse des Alpes expier le crime d'être resté fidèle à son souverain. A Nice on fit à Pie VII des ovations extraordinaires qui continuèrent jusqu'à Savone, lieu fixé pour sa prison. C'est là que durant trois ans, seul, privé de tout secours, isolé de tous ses ministres, empêché d'écrire et de parler en dehors de ses gardiens, Pie VII supporta toutes les indignités, les tristesses, les douleurs de l'exil. L'Empereur voulait l'assouplir et le briser par la souffrance. Dès qu'il crut l'effet obtenu, il s'approcha en tentateur. Cent mille francs par mois et un train digne de sa position suprême lui furent offerts, puis, doucement et avec précaution, on le sonda sur les deux points auxquels Napoléon attachait le plus de prix : la renonciation à la souveraineté temporelle et l'institution des évêques nommés aux sièges de France et d'Italie. Pie VII refusa l'or et l'institution.

(1) Dans sa bulle d'excommunication Pie VII frappait « les auteurs, fauteurs et exécuteurs des injustices commises contre le Siège souverain. » Les griefs y étaient énumérés, mais aucun nom propre n'était inscrit.

A Paris le spectacle n'était ni moins triste ni moins inquiétant. Napoléon y avait fait transporter le Sacré-Collège, résolu de faire des cardinaux ou des créatures ou des jouets, et, en cas de mort du Pape, de les plier à une élection de son choix. L'Eglise allait revoir les plus mauvaises années du x^e siècle. Napoléon par une série de mesures tyranniques essayait de triompher du Pape : les missions furent supprimées, il travailla, mais en vain à désunir les cardinaux, puis, pour réussir par une autre voie, il nomma une commission composée des cardinaux Fesch et Maury, de l'archevêque de Tours, de quatre évêques, du P. Fontana général des Barnabites et de l'abbé Emery. Les prélats furent courtisans. Maury renia son ancien courage à l'Assemblée constituante, Duvoisin évêque de Nantes de réels services rendus et une science solide, l'abbé Emery supérieur de Saint-Sulpice poussa seul jusqu'à l'audace le courage de la vérité. Napoléon espérait tout de sa *Commission* : en réalité elle lui servit peu, bien qu'elle restreignit autant que possible les droits du Pape et qu'elle fit de Napoléon des éloges que les circonstances rendaient odieux et ridicules. Ses réponses, entre autres celle qui déclarait la bulle d'excommunication *nulle et de nul effet*, réponses que l'abbé Emery s'excusa de signer, heurtaient trop le droit pour êtres fortes. Le grotesque finit par se joindre à l'odieux : Napoléon (25 février 1810) fit de la déclaration de 1682 une loi de l'Empire et son Sénat voulait que désormais les Papes s'obligeassent par serment à ne rien enseigner contre les *quatre articles* !

Une question épineuse se mit à la traverse et acheva de tout brouiller. Napoléon avait, devant deux témoins, été marié par le cardinal Fesch avec Joséphine Tascher de la Pagerie veuve du général de Beauharnais (1). N'ayant pas

(1) Voir la note de la page 318.

u d'héritier de Joséphine, il fit le plan de casser ce premier mariage et d'en contracter un second avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. On basait la nullité des premiers liens sur l'absence de témoins (1). Le mariage était parfaitement valide, d'ailleurs l'eût été au Pape seul de prononcer; mais comme on avait appris à se défier de la fermeté de Pie VII, on s'efforça de le passer de lui. La Commission complaisante déclara le recours au Pape *impossible*, l'affaire fut dévolue à l'officialité diocésaine que l'on composa exprès pour la circonstance, et qui prononça la nullité (2) (8 janvier 1810). Le 2 avril suivant le cardinal Fesch unit l'Empereur à Marie-Louise. Tous les cardinaux présents à Paris assistèrent à la cérémonie civile (3). Treize, Consalvi en tête, s'abstinrent de paraître à la cérémonie religieuse. C'était affirmer l'illégalité du second mariage, et encourir la haine de l'Empereur. Dépouillés de leur soutane rouge, les *Cardinaux noirs*, furent privés de leur pension de 30,000 francs et exilés deux à deux. C'était l'élite du Sacré-Collège par la science et par la vertu.

Les abus de pouvoir se succédaient les uns aux autres, et la situation ne cessait de s'aggraver. Napoléon remplissait les sièges vacants de ses créatures, Maury à Paris, et les élus étaient par l'administration diocésaine pourvus de leurs sièges sous le titre de *Vicaires capitulaires*. Or le qua-

(1) Prétention absurde puisque ce mariage avait été réglé par Pie VII lui-même, la veille du sacre.

(2) Sentence absolument nulle comme ayant été rendue sans autorité et contre tout droit.

(3) Consalvi, après mûre délibération, jugea que cette condescendance faisait jusqu'au bout preuve de bon vouloir, sans compromettre aucune question de principe. — L'assistance à la cérémonie religieuse avait une toute autre portée. C'était paraître approuver ce que la Commission avait illégitimement et fausement décidé, en prononçant sans autorité ni justice la nullité du premier mariage.

trième Concile de Latran avait déjoué cette supercherie par une défense formelle. Pie VII, en trois brefs aussi fermes que solides, reprocha leur conduite à Maury, à l'archidiacre de Florence et à l'abbé d'Astros vicaire général de Paris (fin de 1810). A la réception de ces brefs les Chapitres n'osèrent plus continuer d'aussi graves infractions, mais Napoléon blessé au vif se jeta avec colère sur tous ceux qu'il soupçonnait seulement de tenir avec Pie VII. Le Chapitre de Paris eut la faiblesse de soutenir la mise en possession par les Chapitres, et à la faiblesse ajoutant l'erreur prétendit que c'était là un usage constant en France, et que Bossuet l'avait lui-même conseillé à Louis XIV. Les autres Chapitres imitèrent cette défection, et les abus de pouvoirs se multiplièrent encore. La *Commission* toujours aux ordres de l'Empereur décida : 1^o que dans l'impossibilité où l'on était de recourir au Pape, (mais cette impossibilité d'où donc venait-elle?) c'était aux évêques à octroyer les dispenses; 2^o que si le Pape dépassait, pour donner l'institution canonique, un certain temps déterminé, il perdrait son droit, et l'institution reviendrait au Concile de la province. On ne pouvait se jouer du Pape plus impudemment. Dans une audience qu'il donna à sa Commission (11 mars 1811), Napoléon n'entendit sur l'autorité, les droits, les prérogatives du Saint-Siège qu'une seule parole vraie et courageuse, celle de M. Emery. Terrible responsabilité pour le clergé courtisan, car un jour l'Empereur ne put s'empêcher de dire : « Un homme comme M. Emery me ferait faire tout ce qu'il voudrait. »

Mais hélas ! il y avait peu de M. Emery (1). Le 9 mai 1811, trois prélats tout différents, MM. du Barral archevêque de Tours, Duvoisin évêque de Nantes, et Mannay de

(1) Ce vénérable supérieur mourut le 28 avril 1811, honoré des regrets de l'Empereur.

Trèves, arrivèrent à Savone en députation. Pie VII subissait non plus l'exil mais la prison, isolé de tous, privé même de son confesseur, sans livres, sans papier, sans plumes, et exposé aux insolentes menaces que le préfet, M. de Chabrol, lui intimait de la part de l'Empereur. L'auguste captif restait calme, résigné et fort : les trois prélats courtisans avaient pour mission : 1° d'annoncer au Pape que Napoléon allait convoquer un Concile le 9 juin de cette année, et cela parce que l'on considérerait le Concordat comme abrogé par les résistances de Sa Sainteté ; 2° que le Concordat pourrait revivre, mais à la condition d'y ajouter cette clause : « Le Pape expédiera les bulles trois mois après la présentation, sinon le métropolitain donnera l'institution au suffragant et réciproquement ; » 3° que le Pape pourrait retourner à Rome s'il prêtait serment au Concordat, ou siéger à Avignon avec deux millions de pension s'il s'engageait à ne rien faire de contraire aux quatre articles de 1682. Les obsessions des trois envoyés furent terribles, Pie VII épuisé de mauvais traitements et privé de conseillers et de soutiens parut consentir à la fin à la fameuse clause relative à l'expédition des bulles *dans un temps déterminé*, après lequel l'institution canonique cesserait de lui appartenir. Nous disons *parut* consentir, car, chose très remarquable, sa signature manque : ce n'était donc qu'un projet et non une acceptation formelle. Un mystère pénible pèse d'ailleurs sur toute l'ambassade des trois prélats, qui, revenus à Paris, se rendirent triomphants au Concile. Ce prétendu :

Concile de Paris (1811),

présidé par le cardinal Fesch, ouvert le 17 juin 1811, comptait 95 prélats dont 6 cardinaux, 9 archevêques et 80 évêques ; 9 ecclésiastiques nommés à des évêchés y furent adjoints. Une chose dans cette triste assemblée fut belle et noble : le discours d'ouverture, où M^{sr} de Boulogne évêque de Troyes rappela avec émotion l'attachement inviolable

que les évêques doivent avoir et ont pour le Siège de Pierre. Après cette session unique, il devint évident que Napoléon voulait dominer le Concile, et que la majorité du Concile ne consentait pas à se laisser dominer. A un message irrité et insultant de l'Empereur une commission nommée par le Concile fit un projet de réponse, lequel, soumis irrégulièrement à Napoléon, puis retouché par elle, irrita plus encore ce maître impérieux qu'une obéissance aveugle pouvait seule satisfaire. On essaya d'en venir aux questions sérieuses. Sur la question des Institutions canoniques, 8 membres contre 3 (les trois messagers de Savone) déclarèrent le Concile incompetent. Puis la même majorité établit que pour se tenir canoniquement le Concile devait communiquer avec le Pape. Enfin, quand on eut rédigé dans le sens de la Cour un nouveau projet, où, en six articles, on délayait la question des Institutions canoniques, accordées prétendait-on par Pie VII, deux courageux évêques, M^{sr} d'Aviau de Bordeaux et M^{sr} l'évêque de Gand, firent prévaloir l'avis que la Concession de Pie VII n'étant pas dans les formes (1), le Concile, sans l'assentiment préalable du Pape, ne pouvait se déclarer compétent. — Ce fut la dernière bonne chose de cette réunion de Paris. Les évêques opposants furent enfermés à Vincennes, les autres, sauf quinze, se laissèrent circonvenir ou intimider et formèrent une majorité vendue au Pouvoir.

Il fut décidé qu'une nouvelle députation partirait pour Savone et supplierait Pie VII de sanctionner, cette fois authentiquement, ce qu'il avait accordé trois mois auparavant. Cette députation, plus nombreuse, plus perfidement composée (2), plus pressante dans ses supplications, fut

(1) Nous avons vu que la signature du Pape manquait et que cette absence donnait étrangement à suspecter les agissements des trois prélats députés à Savone.

(2) Cinq cardinaux *rouges* qui renforçaient la députation s'étaient engagés *par écrit* à faire fléchir le Pape.

par là plus terrible à l'infortuné Pape, que son incarcération et son isolement avaient fini par briser. On le circonvinrent de telle manière qu'il accorda les bulles, et par la bulle *Ex quo* (30 septembre) confirma le décret du Concile de Paris relatif aux Institutions canoniques (1). — Qui n'eût vu dans cette concession excessive du Pape le définitif triomphe de Napoléon? Contre l'attente générale il n'en fut rien : Napoléon refusa. En acceptant il eût dû relâcher Pie VII : en refusant, il espérait arracher d'une plus longue captivité des concessions plus larges et plus fondamentales encore. Et pour réussir plus sûrement il voulut que le vieillard fût torturé sous ses yeux et subît tour à tour les fascinations de ses ruses et les éclats de sa vivante colère. Arraché de Savone, Pie VII fut, sans trêve, sans ménagements, sans repos, traîné en France avec un redoublement de cruautés, et arriva mourant à Fontainebleau le 20 juin 1812. Après les indignes obsessions des prélats de cour, Napoléon vint lui-même, entra brusquement dans l'appartement du Pape, l'assaillit de sa colère et peut-être s'oublia jusqu'à porter la main sur lui : il s'agissait pour l'Empereur de lui arracher un nouveau Concordat, et à l'intimidation on joignit la ruse : on lui fit croire que ce qu'on présentait à sa signature était un simple projet de Concordat, qui resterait secret et sans

(1) Voici ce décret : « 1^o Conformément à l'esprit des Canons les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacants plus d'un an pour tout délai; dans cet espace de temps la nomination, l'institution et la consécration devront avoir lieu. 2^o L'Empereur sera supplié de continuer à nommer aux sièges vacants conformément aux Concordats et les nommés par l'Empereur s'adresseront à notre Saint Père le Pape pour l'institution canonique. 3^o Dans les six mois qui suivront la notification faite au Pape, par les voies d'usage, de la dite nomination, le Pape donnera l'institution canonique conformément aux Concordats. 4^o Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution le métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique procédera à l'institution de l'évêque nommé; et, s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque conférerait l'institution. »

valeur, tant que le conseil des cardinaux réunis ne l'eût discuté. Ce projet portait l'abandon de la souveraineté de Rome et la résidence du Pape à Paris et où il plairait à l'Empereur. Pie VII signa.

Il signa seul, circonvenu, brisé de douleur et affaîssé sous la fatigue. Mais, dès que ses conseillers naturels lui revinrent, Pacca surtout et Consalvi, dès qu'il aperçut clairement l'abîme, il poussa un cri de douleur : « Ces cardinaux (parlant des cardinaux rouges) nous ont entraîné à la table et nous ont fait signer ! »

Pour comble l'Empereur ne tint pas parole et ne rendit pas au Pape les prélats et les prêtres emprisonnés pour sa cause. De plus, déloyauté plus grave, l'Empereur avait rendu public et fait annoncer au Sénat par Cambacérès ce projet de nouveau Concordat qui devait rester secret jusqu'à nouvel ordre, de sorte que de simples préliminaires on avait fait un acte concordataire définitif. Pie VII se plaignit et Napoléon demeura sourd. Le Pape alors, libre de sa parole, rétracta les concessions du 25 janvier dans une lettre écrite toute entière de sa main (24 janvier 1813) (1). En public Napoléon dissimula, en secret il parlait de « faire sauter la tête par-dessus les épaules à quelques-uns de ces ecclésiastiques de Fontainebleau. »

C'était sa fortune et sa gloire qui allaient sauter. Son heure, comme l'heure de tous ceux qui ont touché au Pape, était venue. Dieu se disposait à briser ce despote et à jeter dans l'Océan les débris de son œuvre immense. Napoléon avait à peine consommé le schisme en rendant obligatoires

(1) Voici, sur cette rétractation du Pape le sentiment d'un ennemi, Talleyrand : « Napoléon était parvenu à arracher de son auguste captif une convention qui devait servir de base à un arrangement définitif, mais la date et le lieu de ce contrat le frappaient de nullité. Ce n'était qu'en considération de l'état où se trouvait alors l'Eglise que le Pape s'était prêté à le souscrire. Il vit bientôt qu'on ne prenait pas même le soin d'en remplir envers lui les conditions, et cet acte n'eut ni validité ni résultat. »

les articles du 25 janvier que la déroute de Moscou donnait raison terriblement à l'excommunication du Pape. Le 9 mars 1812, Napoléon quittait Paris pour la Russie à la tête de 450,000 hommes; le 20 décembre il y rentrait avec 30 mille soldats, ou plutôt 30 mille fantômes chancelants et exténués. Derrière, le bruit terrible des ennemis qui s'avançaient pour envahir la France à leur tour. Napoléon s'était joué du Pape, ses propres généraux se jouèrent de lui; Moreau et Bernadotte servirent les alliés; la victoire le trahit plus que tout le reste dans l'effroyable bataille de Leipsig (18 octobre 1813). L'Empereur repassa le Rhin poursuivi par l'Europe entière. L'Italie fut envahie et perdue :

Il fallut alors que le nouvel Henri IV allât à Canossa !

L'Empereur, dans une série de démarches et de négociations, essaya de marchander au Pape la restitution de ses domaines et de ses droits : Pie VII tint bon. Enfin le 22 janvier 1814 deux voitures vinrent prendre mystérieusement l'auguste captif pour le reconduire dans sa Ville Éternelle. Sur la route, à Césène, Murat essaya de le dissuader d'entrer à Rome, lui montrant un mémoire des habitants qui réclamaient un gouvernement séculier : Pie VII jeta au feu le mémoire, passa outre, arriva à Ancône, puis à Rome. La jubilation du peuple était immense; dans les régions officielles les compromis hésitaient un peu, mais la bonté du Pontife les ayant vite rassurés, l'ovation fut universelle (24 mai 1814).

En France la terrible expiation continuait et se consumait. Napoléon, dans la fatale *Campagne de France* (1814) avait ramassé dans un suprême effort toutes ses forces et tout son génie, mais il luttait contre Dieu et tout lui manquait. Retiré à Fontainebleau au moment où les alliés entraient à Paris, dans ce même palais où il avait espéré triompher du Pape, il signa sa propre déchéance, ne con-

servant par pur don de ses vainqueurs qu'un vain titre d'Empereur, et pour domaine une île chétive, l'île d'Elbe, perdue dans les eaux de la Méditerranée ; une somme de deux millions (chiffre même de la pension dont il voulait acheter Pie VII), le rendit le pensionnaire de ses ennemis. — Le géant foudroyé essaya de se mouvoir et de ressaisir son épée et sa couronne. Le 26 février 1815 Napoléon s'échappe de son île, fond sur la France, où la monarchie héréditaire était rentrée et où la paix commençait à naître, remet tout dans le tumulte et dans le sang, et finit par être de nouveau définitivement écrasé à Waterloo (18 juin 1815). Cette échauffourée des *Cent-Jours* qui fut très funeste à la France ne le fut pas moins au coupable, que les Anglais constituèrent leur prisonnier et enfermèrent dans l'île de Sainte-Hélène (15 octobre 1815).

Là, sur un rocher désert, battu par les flots de l'Océan, abandonné du monde, sans gloire, sans espérance, sans consolation, il n'eut plus pour lui que ce Pape qu'il avait tant maltraité. Pie VII intercédâ plusieurs fois auprès du Cabinet anglais pour le prisonnier de Sainte-Hélène, et recueillit sa mère et les autres membres de sa famille chassés de partout. Napoléon eut le bonheur de mourir repentant et chrétien en 1821.



TRENTE-NEUVIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE NAPOLÉONNIEN JUSQU'A PIE IX.

Les cris de mort de 93, les immenses bruits de guerre de la période napoléonienne ont cessé, mais la Révolution est là toujours. Elle pénètre les idées, elle s'est incrustée dans les lois, et le code de l'Empire en est comme saturé, elle est devenue un besoin pour la masse imbecile, mais surtout elle est désormais aux ambitieux un *moyen* d'arriver. Telles seront ses manifestations visibles; mais le foyer même reste souterrain; les *sociétés secrètes*, un instant silencieuses et hypocritement soumises devant Napoléon, vont reprendre leur œuvre avec plus d'acharnement que jamais. La monarchie ne reparaitra en France que pour périr sous leurs coups, et dans le reste de l'Europe elles fomenteront des malaises profonds ou des commotions violentes. Elles seront la plaie de l'Église et aussi pour les Papes l'objet de la plus douloureuse sollicitude. — Telle sera cette époque, de Pie VII à Pie IX, époque maladive, où les efforts du bien sont toujours compromis par les fausses et pernicieuses idées révolutionnaires, où les rois, même bons, sont ou faibles et entraînés, ou atteints du virus de la Révolution. La

Papauté, seule gardienne des principes dont les nations vivent et prospèrent, les rappelle avec une invincible persévérance à une Europe qui, oublieuse des plus terribles leçons, s'obstine à les méconnaître.

Dans cette leçon trente-neuvième nous étudierons tour à tour : 1° la Papauté; 2° l'Eglise de France; 3° les autres Etats de l'Europe.

I.

La Papauté depuis Pie VII jusqu'à Pie IX.

1. Pie VII, nous l'avons vu, était rentré dans sa capitale le 24 mai 1814. Pendant son retour les princes européens remaniaient sans lui la carte de l'Europe, et surtout achevaient de jeter dans tous les Etats des germes de troubles et de révolution. Le *Congrès de Vienne*, ouvert le 1^{er} novembre 1814 et fermé le 9 juin 1815, fut, lui aussi, par le triomphe accordé au Protestantisme, le triomphe de la Révolution. Cette coalition des princes s'était fastueusement nommée la *Sainte-Alliance*; jamais appellation plus malheureuse, car l'œuvre de ces princes ne fit guère que compromettre les intérêts religieux, et reculer jusqu'à des jours inconnus la paix européenne. Les maux de l'Eglise d'Allemagne, déjà si profonds, ne firent que s'aggraver encore, les populations catholiques échurent à des princes protestants, et le Protestantisme, déjà si solidement fixé dans le Nord par le traité de Westphalie, le fut plus encore en 1815 par le *Congrès de Vienne*. Pie VII n'y put rien et les plus sérieux intérêts de l'Eglise furent trahis. L'indifférence religieuse était devenue, ce semble, le premier article du code international et la première condition d'une fine diplo-

matie. Dieu méprisé méprise, et l'Europe est destinée à de longues et douloureuses expiations.

Rentré dans sa capitale Pie VII la trouvait dépouillée de ses richesses artistiques ; il n'omit aucun soin pour la doter de nouveau de ses trésors. — Puis, s'élevant plus haut, il s'occupa à réorganiser son domaine. Le trésor était vide, les campagnes et les forêts dévastées, la Propagande avait été supprimée en 1798, tout le mécanisme administratif, en dépit d'efforts et de personnalités honorables, était en souffrance. Pie VII dans son *motu proprio* du 16 juillet 1816 conserva tout ce que le système français avait de bon, annonça un Code civil, un code pénal, un code de commerce, et un code de procédure. Une taxe uniforme pesa sur le sel et le tabac. — L'âme de cette organisation comme la providence de Pie VII était l'illustre cardinal Consalvi. C'est lui qui, en dépit des clameurs des sectaires et des susceptibilités des gouvernements, conserva en paix les Etats de l'Eglise quand autour d'eux l'insurrection éclatait partout, à Naples (1820), en Piémont (1821). Rome garda entre la Révolution qui la voulait entamer et l'Autriche qui désirait l'asservir une calme et puissante neutralité.

Quant au gouvernement spirituel de l'Eglise il trouvait dans Pie VII un pontife ferme, sage, vigilant, infatigable. Par toute l'Europe les affaires religieuses, après la tempête révolutionnaire, étaient en souffrance. De plus un droit nouveau, des exigences nouvelles réclamaient des relations, des *modus vivendi*, des concordats nouveaux. Tâche épineuse ! puisqu'il fallait frayer à l'Eglise un chemin honorable et respecté au milieu des ruines et sous les pressions de la société révolutionnaire. Des concordats furent conclus avec la Bavière (1817), la France (1817), les Deux-Siciles (1818). Le Piémont, la Russie, l'Autriche, obtinrent pour leurs affaires religieuses des règlements spéciaux. Un acte de la plus haute importance avait signalé le début du retour

de Pie VII à Rome : le rétablissement de la Société de Jésus (1814). — Pie VII termina (1), le 20 août 1823, son long, difficile et douloureux pontificat : il était âgé de 81 ans et avait gouverné l'Eglise vingt-trois-ans, cinq mois et six jours.

2. Le conclave s'ouvrit le 3 septembre 1823, et le 28 du même mois le cardinal Hannibal della Genga fut élu Pape sous le nom de *Léon XII* et couronné le 5 octobre 1823. — Il perdit la plus grande illustration et le plus ferme appui du Saint-Siège, l'illustre cardinal Consalvi (1824), mais ne le perdit pas tout entier, car le grand homme d'État lui laissa tout un programme de gouvernement qui ne fut ni oublié ni abandonné par le chef de l'Église. « 1° La France et l'Église ont besoin l'une de l'autre. 2° S'il faut accueillir généreusement les Bonaparte il faut néanmoins surveiller leur tendance révolutionnaire qui les fait tenir avec les Carbonari. 3° L'Espagne n'offre plus des traditions catholiques assez sûres pour se fier à elle dans le choix des évêques de ses colonies. Ces colonies qui se détachent d'elle doivent être, sans elle, pourvues d'évêchés et de titulaires. Ménager néanmoins le Cabinet de Madrid. 4° En Russie surveiller un projet d'union entre les Latins et les Grecs, projet qui mettrait toute l'autorité entre les mains d'un patriarche vendu au pouvoir. Mieux vaut attendre que les Russes reviennent sincèrement à l'orthodoxie. » Consalvi était indubitablement un des hommes d'État les mieux doués qu'ait eu l'Église dans ces derniers siècles. C'était dans son genre un homme vraiment providentiel, la politique qu'il suivit était la seule qui fût possible dans son temps, témoin son attitude vis-à-vis Napoléon. Ses *Mémoires* sont un trésor pour toute la période que nous venons de parcourir.

(1) Pie VII mourut des suites d'une chute.

Léon XII qui s'inspira toujours des vues hautes et sages de Consalvi remplit son court pontificat d'actes de la plus grande importance. Il régla par un concordat les affaires religieuses du Hanovre, il proscrivit le schisme d'Utrecht, il approuva la congrégation des Oblats de Marie, il pourvut d'évêchés les provinces américaines nées de l'ancienne domination espagnole. Sous son règne les jésuites reparurent au Collège Romain, la *Propagation de la foi* prit naissance à Lyon; en Angleterre l'émancipation des catholiques commença; en Asie les Églises resserrèrent avec Rome leurs liens de subordination. Il avait, le 24 mai 1824, annoncé dans sa magnifique bulle *Quod hoc ineunte* le Jubilé qui attira à Rome d'innombrables foules. — Le 28 août 1824 dans une autre bulle, *Quod divina sapientia*, il réorganisa les études dans ses États et annonça sa volonté de créer de nouvelles universités. — Les différents quartiers de Rome, notamment le Ghetto se ressentirent de sa sollicitude; tous les ordres de ses sujets reçurent quelque bienfait. Pour l'éducation de la noblesse il fit venir les Dames du Sacré-Cœur récemment fondées à Paris; pour celle du peuple les Frères de la Doctrine chrétienne. Mais ce qui absorba son regard et dirigea ses actes, ce fut la Révolution et la volonté d'en entraver l'implacable marche. Dans une Encyclique du 3 mai 1824, surtout dans sa bulle du 13 mars 1826 *Quo graviora*, il dénonça au monde chrétien ses agissements et les désastres qu'elle accumulait sur l'Europe. Léon XII mourut le 10 février 1829, après un règne de cinq années, et il laissa d'unanimes regrets.

3. Quand, lors du conclave, le représentant de la France, Châteaubriand, eut exprimé le vœu que le nouveau Pape saurait allier les idées nouvelles (lisez révolutionnaires) avec les traditions du Saint-Siège, il s'attira cette belle réponse du cardinal Castiglione : « Le Sacré Collège connaît la diffi-

culté des temps. Toutefois, plein de confiance dans la main toute-puissante du divin Auteur de la foi, il espère que Dieu mettra une digue au désir effréné de se soustraire à toute autorité. » Là est le programme du Vatican depuis un siècle; les gouvernements meurent de ne l'avoir ni écouté ni suivi. Le cardinal qui prononçait ces nobles et profondes paroles fut élu Pape le 31 mars 1829 et prit le nom de *Pie VIII* (1). — A peine sur le trône pontifical il adressa au monde sa fameuse Encyclique *Traditi*, où il dénonçait tous les fauteurs, auxiliaires, conseillers, artisans de la révolution religieuse et sociale, où il flétrissait comme l'avaient fait Clément XII, Benoit XIV, Pie VII, Léon XII, les menées de la Franc-maçonnerie. La France, trop malade refusa le médecin et interdit la publication de cette Encyclique. — Durant son pontificat de vingt mois Pie VIII étendit sur l'univers entier sa sollicitude pastorale. Sa mort, arrivée le 30 novembre 1830, réveilla en Italie toutes les espérances et les convoitises de la Révolution qui venait de triompher en France avec la chute de Charles X; et quand le cardinal Maur Cappellari fut élu pape sous le nom de *Grégoire XVI* (2 février 1831), il le fut au milieu du tumulte d'une insurrection italienne. En France pullulaient toutes sortes d'erreurs; en Italie une vaste conspiration maçonnique menaçait de tout renverser et de tout détruire, et, mêlé à cette conspiration, un Bonaparte, Louis-Napoléon (depuis empereur des Français), payait d'ingratitude la plus généreuse hospitalité. L'épée de l'Autriche désarma cette insurrection, mais ce qu'elle ne put désarmer ce fut la Franc-maçonnerie elle-même dont la force croissait sans mesure et préparait dans l'ombre les plus infernales commotions. Ce danger immense Grégoire XVI le dénonça à l'Europe dans son Encyclique du 15 août 1832 *Mirari vos*. — Puis il donna tous ses soins à

(1) Voy. Artaud de Montor, *Hist. du pape Pie VIII*.

l'administration intérieure de ses États, corrigea les abus fiscaux, étendit l'instruction, épura le corps des hauts fonctionnaires, établit dans les grands centres des tribunaux de commerce, commit des juges laïques aux tribunaux criminels, et laissa dans les arts de nombreuses traces de sa magnificence. — Son regard ferme et sa main vigoureuse arrêtaient l'invasion des erreurs : Lamennais et Hermès furent condamnés (1). La Prusse le trouva en éveil contre ses empiétements ; la Russie entendit ses plaintes et ses accusations intrépides, le monde lointain posséda en lui le plus infatigable promoteur des missions. — Au moment où mourut ce grand Pape (1^{er} juin 1846) et où un autre aussi grand allait lui succéder, l'effervescence révolutionnaire était à son comble : l'Italie était minée, en France l'émeute était prochaine, Mazzini avait lancé son fameux programme, *Les devoirs de l'homme*, l'abbé Gioberti son œuvre meurtrière, *le Jésuite moderne*, l'Angleterre attisait le feu, tout se préparait pour de terribles commotions sociales.

(1) Hermès, mort à Bonn en 1831, était très sincèrement dévoué à la religion chrétienne, mais un esprit exclusif le fit tomber dans une erreur grave au sujet du rôle, de la puissance, des droits de la raison en matière de foi. Assurément la raison n'est ni exclue ni détrônée par la foi ; elle a dans le domaine des dogmes révélés une place et des attributions réelles. Mais Hermès oubliait cette place et ces attributions dont saint Anselme, saint Thomas, la Scholastique avaient si bien su conserver la juste mesure.

Par une réaction malheureuse, en France, l'abbé Beautin refusa à la raison la puissance et les droits que Hermès avait trop étendus.

La doctrine Hermésienne fut condamnée par Grégoire XVI le 26 septembre 1835, puis par Pie IX. — L'abbé Beautin fut condamné de même et se soumit humblement et sincèrement.

Gunther trop rationaliste, fut condamné le 26 février 1857 et se soumit pleinement.

II.

**L'Église de France depuis Pie VII jusqu'à
Pie IX.**

Trois règnes nous conduisent de la chute de l'Empire de Napoléon I^{er} à la Révolution de 48 et à l'Empire révolutionnaire de Napoléon III. — Sans doute en appréciant ces règnes, nous rendrons justice aux services rendus et aux bons efforts tentés, mais nous constaterons que sous chacun d'eux, quoique à des degrés divers, l'esprit de la Révolution domine ou à l'insu du roi ou avec sa complicité. Le système de gouvernement dit du *juste milieu* tente chacun de ces règnes et les perd tous tour à tour. Ce « juste milieu, » qui tâche de satisfaire tous les partis, de contenir haines et dévouements, ennemis et amis par un jeu de bascule qui les irrite et les humilie tous à la fois, eut de plus le funeste effet d'enhardir les loges maçonniques, la presse, les électeurs. Plus le Pouvoir accordait aux libéraux plus leurs exigences devenaient intolérables et imminentes leurs trahisons. — Désormais les sociétés secrètes gouvernent le Gouvernement, disposent des ministères, dirigent les élections et dominent dans les Chambres; la presse est à leurs gages, les publications de toutes sortes s'échappent de leurs officines, elles s'attachent à la royauté comme la pieuvre à sa victime l'enlaçant et lui suçant les veines. Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, tomberont sous les coups de ces irréconciliables ennemis. — A côté d'une renaissance puissante, parfois magnifique de la foi chrétienne, une impiété haineuse, railleuse, pénétrante fait à la religion une guerre, où le Pouvoir connive quelquefois et que jamais il ne comprime

franchement et habilement. L'un des foyers les plus ardents de cette impiété et de cette guerre est l'*Université*, d'où s'échappent ces générations d'incrédules qui versent à la société leur corruption et leurs haines religieuses. — D'ailleurs le virus révolutionnaire circule dans les veines de toute l'Europe. L'Espagne est en révolution depuis 1820, le Portugal en 1822, Naples en 1820, le Piémont en 1821. Nous verrons plus loin ces commotions diverses, échos tristement fidèles de la Révolution française.

1. Louis XVIII. — Le 3 mai 1814 la France, fatiguée à la fois de la Révolution et de l'Empire, acclama ses anciens rois, et Louis XVIII (petit-fils de Louis XV) régna jusqu'à la bourrasque des *Cent-Jours* (20 mars 1815). C'est durant ce premier règne qu'il octroya la *Charte*, qui, mettant fin à la royauté absolue équilibrait l'autorité entre le Trône, la Pairie et la représentation nationale. La religion catholique y était dite « religion de l'État. » Louis XVIII fit revivre les lois pour l'observation des dimanches et des fêtes (1814, 1815). Aucune vente, aucun travail public ne pouvaient s'étaler, sauf les exceptions nécessaires. Les fêtes et les pompes du culte reparurent plus brillantes que jamais, le budget se montra généreux pour secourir le clergé dans ses multiples détresses. Les petits séminaires furent multipliés et soustraits à l'Université, les Sulpiciens furent rappelés dans leurs établissements.

Les *Cent-Jours* interrompirent brusquement cette série de reconstructions religieuses et sociales, et, quand Louis XVIII entra en France ramené par les Alliés, il trouva un royaume aigri par les excès de l'occupation et moins bien disposé envers le Trône. — Néanmoins le mouvement restaurateur put continuer. Bien secondé par la Chambre *introuvable* que les premières élections lui avaient envoyée, Louis XVIII rétablit (1816) l'œuvre des *missions* détruite par l'Empire en 1809,

et d'ardents apôtres, Rauzan, Forbin-Janson, Fayet, etc., remuèrent au milieu d'un entraînement et d'un enthousiasme immenses, toutes nos grandes cités et jusqu'à nos plus humbles campagnes. L'abbé Frayssinous reprenait en même temps pour les poursuivre jusqu'en 1822 ses célèbres *Conférences*. D'autres ordonnances royales firent revivre les missions étrangères (1815) que les Lazaristes et les PP. du Saint-Esprit avaient naguère fécondées. Le vicomte de Bonald réussit à faire effacer du code l'odieuse loi du divorce.

Un point noir grandissait et menaçait les intelligences des ténèbres de plus en plus profondes de l'incrédulité. Napoléon, nous l'avons vu, avait fondé un *enseignement de l'État*. Comme il voulait tout à lui, âmes et corps, il aspirait à élever seul la jeunesse française. Sans doute il prétendait bien mettre la religion à la base, il s'en était prononcé formellement, mais son système, son idée-mère, son point de départ étaient mauvais : son œuvre le fut pareillement et l'*Université* fondée en dehors de l'Église et contre l'Église ne germa bientôt que l'impiété et la corruption. Il s'y trouva toujours des personnalités très honorables : la masse ne cessa pas d'être hostile à la religion. Et comme le monopole universitaire créé par Napoléon était absolu (1), il est clair que l'on marchait vers une France sans Dieu et sans foi. Le gouvernement de Louis XVIII entrevit l'abîme et tâcha d'en écarter quelque peu le danger. Les évêques diocésains furent membres de droit de tous les conseils et bureaux universitaires créés pour le contrôle de l'enseignement. Un Conseil royal d'instruction publique fut aussi institué, où deux des membres devaient être du clergé (17 février 1815).

(1) Le règlement organique de 1808 portait que l'enseignement serait *exclusivement* confié à l'Université, qu'aucune école, aucun établissement quelconque ne pourrait être formé hors de l'Université. Les séminaires seuls furent exceptés.

la même année une loi fut proposée d'après laquelle la nomination des principaux des collèges était laissée à l'évêque diocésain, et celle des professeurs au principal. Devant une opposition très ardente le projet fut réduit et les évêques eurent la surveillance spéciale de l'enseignement religieux (1).

Le Gouvernement s'occupa ensuite de la question capitale du recrutement et de l'éducation du clergé. Napoléon avait confisqué (1811) toutes les écoles ecclésiastiques des campagnes et des villes sans collèges et lycées universitaires, et de plus forcé les séminaristes à suivre les classes de l'Université; Louis XVIII répara cette iniquité en permettant la création, là où il n'y avait ni lycée ni collège, d'écoles ecclésiastiques, une au moins par département. Les séminaristes furent exempts d'assister aux classes de l'Université, et dotés de mille bourses (5 juin 1816).

Les congrégations religieuses vinrent aussi pour leur part au secours de la foi ébranlée. Celle du *Sacré-Cœur*, fondée en 1794 en Belgique par quelques prêtres français, puis étendue aux femmes par la pieuse M^{me} Barras, devint l'une des plus puissantes. Les *Pères de la foi* nés en Italie se fondirent avec les Pères du Sacré-Cœur, puis le tout fut absorbé dans la Compagnie de Jésus. — Quant aux *Jésuites* même, c'est à cette époque qu'ils purent rentrer en France et commencer à y travailler. Supprimés en 1773, conservés par Catherine II, rétablis pour toute la Russie en 1801, puis pour le royaume

(1) Inutile de dire que ces palliatifs sont demeurés sans résultats sérieux. L'Université est la cause première de l'état effrayant où la France nous apparaît à l'heure actuelle. L'impiété déborde de l'Université toute entière, à sa suite une grande corruption. Les générations successives se versent dans la société et y jettent leurs vices et leur incroyance. Un peuple quel que fort qu'on le suppose ne résistera jamais longtemps à un pareil travail de décomposition. Il y a dans les lycées des Aumôniers qui sont une leure et des personnalités dignes et chrétiennes dont l'influence est absolument nulle.

de Naples en 1804, redemandés au Pape de toutes parts. Pie VII par son célèbre bref du 7 août 1814 les avait rétablis dans le monde chrétien tout entier.— Chose étonnante, le roi *très chrétien* de France était presque le seul à hésiter. Pressé de les rétablir par Talleyrand qui voyait dans leur éducation presque la seule espérance d'un trône déjà miné par l'opposition révolutionnaire, Louis XVIII, se contenta de les laisser revenir. Ils bénéficièrent de l'article 5 de la Charte qui proclamait la liberté d'action de la religion catholique, ils furent des citoyens acceptés, mais non plus *ordre religieux* reconnu dans ses différents droits. Leur concours fut néanmoins précieux partout et partout réclamé. Les congrégations de jeunes gens au milieu de Paris et des grandes villes furent alors l'une de leurs œuvres les plus puissantes. De cette première souche sortirent en 1826 la société de Saint-François Régis pour la réhabilitation des mariages. Ces congrégations eurent l'honneur d'assumer sur elles toutes les haines de la Révolution. Journaux, pamphlets, chansons, caricatures, tout fut bon contre les Jésuites *à courte robe*. Traqués par le libéralisme, ils ne furent pas soutenus par le Gouvernement. — Mais plus les œuvres catholiques étaient battues de la tempête plus elles prospéraient. En 1822 naissait obscurément à Lyon l'œuvre de la *Propagation de la foi*, destinée à une extension si prodigieuse.

Tout l'ordre religieux se reconstituait en France, et cependant nul lien authentique et reconnu ne rattachait encore l'Église de France au Siège Souverain. Le Concordat de 1801 violé sur tous les points par Napoléon n'était plus pris au sérieux. Le 11 juin 1817 les plénipotentiaires respectifs du Gouvernement français et du Saint-Siège signèrent un nouveau *Concordat*, dont voici la substance. Le Concordat de François I en est la base reconnue : les Articles organiques de 1801 sont abrogés en ce qu'ils renferment de

contraire aux droits de l'Eglise. Les sièges supprimés en 1801 par Sa Sainteté seront rétablis en nombre jugé convenable par les deux parties. — Le 19 juillet 1817, Avignon et Cambrai furent érigés en archevêchés et les sièges archiepiscopaux de Sens, Reims, Alby, Auch, Narbonne, Arles, Vienne furent rétablis. Furent rétablis encore trente-trois évêchés, en tout quarante-deux sièges. Ce *Concordat* de Louis XVIII, de l'année 1817, soumis aux Chambres, y fut poursuivi avec acharnement par l'opposition, et il ne put résister. Ce ne fut qu'en 1821 qu'un nouveau *Concordat* put obtenir la sanction de la Chambre. Le pape y accéda et le 10 octobre 1822, par sa bulle donnée à Rome, statua qu'il y aurait en France quatorze archevêchés et soixante-six évêchés. Le reste des dispositions concordataires fut arrêté et consenti en 1823 (1).

A peine rétablie la Royauté chancelait déjà, et Louis XVIII imbu des idées philosophiques, assez incertain de ses voies, n'était pas l'homme capable de ramener à la vérité un royaume miné par l'erreur. De fatales complaisances envers une opposition déjà puissante acheva de tout perdre. Les Francs-maçons arrivaient au ministère, mauvais génies de la Royauté qu'ils adulaient pour la mieux abattre. La jeunesse, élevée sans l'Autel se révoltait contre le Trône; les conspirations devenaient incessantes. L'assassinat du duc de Berry (1820) fit tomber le ministre franc-maçon Decaze que Louis XVIII affectionnait particulièrement. Mais, l'homme tombé les idées restaient quand même debout, et la Franc-maçonnerie disposait en maîtresse du Trône et de la société; la *Marseillaise* était fredonnée fréquemment, par-

(1) Voy. Gams, *Hist. de l'Egl. au XIX^e siècle*, t. III. — A. Nettement, *Hist. de la Restauration*, Paris, Lecoffre.

fois chantée audacieusement par des régiments entiers, et, plus homicides que tout le reste, les *chansons* de Béranger commençaient à circuler (1821). Sans doute le pays tenait bon encore et soutenait le Trône dans les élections de 1824, mais le *parti libéral*, c'est-à-dire la Révolution, grandissait et se fortifiait tous les jours, et Louis XVIII laissait en mourant la France dans une triste et inquiétante situation (16 septembre 1824) (1).

2. « Charles X n'avait rien de son frère Louis XVIII. Franc et loyal, chevaleresque et sincère, Charles était un vrai Français. » Seulement, hélas ! la France n'était plus la vraie France (2). Travillée toute entière par les sociétés secrètes, livrée aux excès cyniques d'une presse qui ne respectait plus rien, dévorée par la fièvre révolutionnaire, elle n'offrit au bon Charles X qu'un royaume ingrat et rebelle. — Le mot de guerre fut le mot *Jésuite*. — Où ce mot était prononcé le libéralisme maçonnique faisait tomber ses foudres. Rien, ni hommes, ni choses, ne pouvaient résister à la fascination terrible de ce mot. Il jetait bas un ministère, détruisait une réputation, il écrasa Charles X. A la foule on jetait par l'organe des grands journaux, entre autres le *Constitutionnel*, les plus absurdes contes en pâture. Pour les lettrés, *Jésuite* était synonyme de rétrograde, d'anti-libéral, surtout d'anti-maçonnique. Le plus souvent c'était un simple engin destiné par un parti à perdre ses adversaires. De Montlosier, Dupin aîné, les Chambres, la Cour royale ex-

(1) Elevé dans l'incrédulité du XVIII^e siècle, Louis XVIII en retint l'esprit même au travers de ses bonnes actions. La religion était pour lui affaire de politique, et il la raillait volontiers avec les philosophes dont il faisait sa société. Il mourut administré des Sacrements de l'Église sans que la nation pût croire au sérieux de cette démarche sacrée.

(2) Voy. L. Revelière, *Ruines de la Monarchie française*, 3 vol., Paris, Lecoffre. — Nettement, *Hist. de la Restauration*.

bloitèrent ce fantôme pour se débarrasser à la fois de la Religion et de la Royauté légitime. Charles X, accusé de *Jésuitisme*, était dès lors voué à la perdition. La mauvaise presse hâta la catastrophe. De 1817 à 1824 douze éditions de Voltaire, treize de Rousseau, avaient été versées dans le public; 2,741,000 livres ennemis circulaient en France; les professeurs universitaires (Jouffroy par exemple) prêchaient la fin du Christianisme. Si Charles X osait prendre part aux exercices d'un jubilé (1826), les étudiants lui criaient : « A bas les Jésuites. » Un instant muselée, la presse hurla au point de faire plier la Cour : ce furent alors de véritables cris de révolte par toute la France, qu'une pluie de pamphlets révolutionnaires inonda. Les journaux de l'opposition réunissaient plus des trois quarts des lecteurs (1); les élections de 1828 toute révolutionnaires jetèrent bas le ministère Villèle; le ministère Martignac, imposé par les loges, amena dans l'entourage du roi ses plus actifs ennemis. Les Jésuites furent alors sacrifiés, le nombre des séminaristes fut restreint, et l'épiscopat ne put faire entendre une voix agréée. Le Gouvernement ne fit qu'autoriser les congrégations enseignantes de femmes. Les missions commencèrent à être outrageusement troublées par des scènes d'impiété voltairienne, que l'abbé de Pradt (ex-archevêque), soutenait de sa plume envenimée. Nos cathédrales furent plusieurs fois envahies en tumulte pendant que les missionnaires y parlaient : c'est sur un ciel bien noir

(1) Voici le tableau comparatif.

Pour le gouvernement :

Contre le gouvernement :

1. Gazette de France.....	2,300	Constitutionnel.....	16,250
2. Etoile.....	2,750	Journal des Débats.....	13,000
3. Feuilles de Province....	1,000	Quotidienne.....	5,800
4. Journal de Paris.....	4,165	Courrier français.....	2,975
5. Drapeau blanc.....	1,900	Journal du Commerce....	2,280
6. Moniteur.....	2,250	L'Aristarque.....	925
Abonnés.....	14,365		41,230

que Dieu fit apparaître miraculeusement la Croix de Migné (1). — La chute de Charles X approchait. Tous les chefs de la Révolution de 1830 appartinrent aux loges : Lafayette, Laffite, Dupont (de l'Eure), Schonen, Gérard, Maison, Dupin aîné, Odilon Barrot. La Franc-maçonnerie se couronna elle-même dans la personne du fils de Philippe-Egalité, Louis-Philippe d'Orléans, après avoir, par trahison, jeté bas le trône de Charles X dans les journées du 27 au 29 juillet (2).

3. La Révolution comptait bien avoir ramené la France à 89, surtout quand elle vit les débuts du nouveau règne. Tous les libéraux auteurs de la Révolution de Juillet étaient au pouvoir, la populace demandait la tête de quatre ministres de Charles X, et le Pouvoir eut le plus grand mal à les sauver. Le clergé était partout l'objet des plus odieuses vexations, traqué comme en 92, et toujours à la veille des plus violents coups de main. Ces coups de main eurent lieu à Paris, en février 1831, quand le peuple dévasta l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, saccagea et démolit l'archevêché, le tout à la face du Gouvernement qui laissa faire (3). Nîmes, Dijon, Lille, Arles, virent se renouveler ces scènes qui rappelaient la Terreur. Partout on s'acharnait contre les emblèmes religieux et contre le clergé. La vieille monarchie avait sa part de haine et de vexation; dans cette même année 1831 le deuil national du 21 janvier fut abrogé.

A ces débuts tumultueux succédèrent pour le Gouvernement de 1830 des années précaires et sans gloire : A l'extérieur la paix était maintenue avec l'Europe, souvent au prix

(1) Voir sur le miracle de Migné les deux brefs de Léon XII (18 avril, 12 août 1827).

(2) Charles X retiré à Édimbourg, puis à Prague, mourut à Goritz en 1836.

(3) La complicité de Thiers fut odieuse entre toutes.

des sacrifices d'amour-propre les plus lourds. A l'intérieur, une recherche grossière des intérêts matériels, un bien-être bourgeois ne parvenaient pas à calmer les convoitises et les effervescences de la Révolution. En somme, Louis-Philippe régnait peu et n'exerçait guère qu'un droit de *veto*. Le libéralisme intolérant et oppressif régnait à sa place pour le compte de la Franc-maçonnerie. Les ministères se dévouaient les uns les autres, un vaste système de corruption circonvenait les élections; la Chambre des Pairs, grangrénée elle-même de libéralisme, était devenue impuissante à maintenir la Chambre des Députés, où la Révolution triomphait sans contrepoids. Thiers, le révolutionnaire incarné, fut durant toute cette période le mauvais génie de la France, et pour finir avec ces brandons de discorde et ces causes multiples de catastrophes, les théories révolutionnaires les plus extravagantes, le Saint-Simonisme, le Fourierisme, au lieu d'exciter le rire, étaient pris au sérieux; le Socialisme marchait à leur suite, et Proudhon avait jeté son épouvantable blasphème : *Dieu, c'est le mal!*

Dans l'Eglise Lamennais, après avoir brillé comme un astre, s'était éteint dans l'apostasie de l'orgueil (1834). Chatel établissait sa ridicule église (1830). — Aux premières nominations épiscopales peu heureuses, de bons choix avaient succédé, les relations avec le pape Grégoire XVI étaient excellentes, et, en dépit de l'oppression libérale et du mauvais esprit qui animait une classe considérable du pays, l'Eglise de France se releva de ses ruines et commença peu à peu à se former un parti puissant. — Ce parti se montra surtout dans la question capitale de l'*Enseignement*. Quelques laïques distingués, surtout d'illustres membres de l'épiscopat, engagèrent résolument la lutte contre le monopole universitaire. Le Gouvernement entrava ce mouvement par des mesures oppressives, Thiers mena une nouvelle et

furieuse campagne contre les Jésuites (1845), qui triomphèrent, mais en perdant leurs noviciats et leurs collèges. — Le 28 juin 1833 la loi sur les *écoles primaires*, en centralisant l'éducation du peuple, la mettait comme l'enseignement supérieur sous la domination du Pouvoir. Plus le Gouvernement accordait à la Révolution plus elle se montrait impatiente à le renverser. Une série d'insurrections (1834, 1835, 1846, 1847) furent le prélude de la dernière qui chassa ignominieusement en Angleterre le *Roi-citoyen* (24 février 1848). Les chefs de la Révolution de 1848 furent les Francs-maçons comme en 1830; leurs moyens furent les mêmes aussi. Pendant qu'ils ameutaient le peuple ils persuadèrent au roi qu'il lui était impossible de résister : Louis-Philippe les crut et s'enfuit.

Deux ans auparavant le Siège de Rome avait, par une fortune toute différente, perdu un grand Pape dans la personne de Grégoire XVI (10 juin 1846), pour en retrouver un plus illustre encore en Pie IX (21 juin 1846).

III.

L'Église et les États Européens durant cette période.

I. L'Angleterre. L'Église anglicane, dont le chef est la reine, jouissait depuis la spoliation des catholiques d'immenses revenus, et était forte, pour ainsi parler, de toute la force du pouvoir civil où elle s'était incrustée. Néanmoins le Catholicisme, surtout depuis l'émigration française de 93 ne cessa plus d'y faire des progrès. Les divisions intestines de l'Anglicanisme l'avaient déjà déconsidérée quand le clergé catholique fit par sa noble attitude, ses vertus et sa science,

tomber une foule de mensonges et de préjugés. Les catholiques commencèrent à être traités en hommes libres et en citoyens, et après de vigoureux efforts, un bill d'émancipation fut obtenu le 13 avril 1829. Les relations avec le Saint-Siège furent elles-mêmes permises. La presse, déjà plus respectueuse depuis l'émigration, s'ouvrit à des apologistes de talent, qui eux-mêmes furent suivis par des écrivains droits et loyaux, par exemple le protestant Cobbett, l'anglican Dallas. Lingard dévoila toute la trame du Protestantisme; Thomas Moore vengea l'Église romaine des accusations dont on l'avait iniquement chargée; Wiseman, depuis cardinal et archevêque de Westminster, composa de lucides et savantes expositions du dogme catholique. — A mesure que la lumière se faisait le terrain se conquérait. En 1835 les Jésuites possédaient onze églises, les catholiques 453 en l'année 1839. — En même temps l'Anglicanisme, comme honteux de lui-même, sentait le besoin de se transformer. Le docteur *Pusey* et presque tous les professeurs d'Oxford, après avoir étudié le Catholicisme seulement en faveur de leur secte anglicane et pour l'étayer, puisèrent la vraie lumière catholique, à laquelle un bon nombre eut le courage de ne pas résister; l'Université d'Édimbourg imita celle d'Oxford: la hiérarchie anglicane aidée du pouvoir fit mille efforts, usa parfois des plus violentes voies de fait, pour arrêter les progrès de l'orthodoxie.

Quant à l'Irlande, elle ne cessait d'être torturée. Sans liberté, sans protection, sans garantie, dépouillée comme elle l'était depuis trois siècles, elle devait fournir aux riches traitements des hérétiques qui corrompaient sa foi. Dieu lui envoya dans *O'Connell* un merveilleux athlète, qui, à force d'énergie, de talent et de prestige, obtint des revendications précieuses, mais mourut trop tôt pour son œuvre (1847). — L'Écosse presbytérienne n'a encore qu'assez peu senti le mouvement de retour à la vérité.

II. L'Espagne. L'occupation française avait été funeste à l'Église d'Espagne, qui s'était vue dépouillée de plusieurs de ses ordres religieux, et soumise à la *Déclaration* de 1682. Quand Ferdinand VII eut réussi, à son retour, à restaurer les affaires religieuses, ce fut pour tomber sous la domination du même libéralisme voltairien et révolutionnaire qui désolait la France. Sous Isabelle, sa fille, le libéralisme alla croissant et se fortifiant (1833). L'année suivante les émeutes commencèrent, et les couvents, surtout les collèges des Jésuites furent saccagés aux cris de : *mort aux Jésuites!* plusieurs religieux furent atrocement torturés puis massacrés. En 1835 de pareilles horreurs se renouvelèrent dans les grandes villes. En 1836 la vente des biens religieux fut consommée. Puis vint le tour du clergé séculier qu'on pilla, qu'on chassa, qu'on emprisonna. Quand, en 1836, puis en 1841, le pape Grégoire XVI éleva des plaintes et des réclamations en faveur de cette malheureuse Église, le Gouvernement révolutionnaire, et en tête Espartero, supprima toute espèce de relation avec Rome, et tenta d'imposer des intrus sur les sièges épiscopaux. Enfin, Espartero fut renversé, et, en 1844, Isabelle II devenue majeure et entrée au pouvoir rendit quelque justice au clergé iniquement opprimé, rétablit la *rote*, desserra les liens qui enchaînaient l'épiscopat, sans néanmoins revenir sur la spoliation des biens ecclésiastiques. — Ce ne fut qu'en 1850 qu'un Concordat signé entre la Cour d'Espagne et le Saint-Siège réorganisa cette Église si tristement ravagée. Mais voici qu'en 1868 une nouvelle révolution éclate, qui livre l'Espagne à l'abaissement et aux périls des gouvernements d'aventure. « Que l'Espagne était grande, magnifique, merveilleuse dans les années 1803 à 1813, et qu'elle nous paraît petite, misérable, sauvage et aveugle dans les années 1820 à 1823! L'Espagne tomba profondément. On pilla les églises, on s'enrichit de leurs biens, mais on continua de haïr l'Église. Il est incon-

cevable tout ce que renferme d'incrédules un pays qui passe , en deçà des Pyrénées , pour le pays de la foi et de la piété. L'Église est réduite à la mendicité et vouée aux gémonies , ses établissements détruits , ses bibliothèques éparpillées et saccagées..... Et toutefois l'Espagne ne le cède à aucun pays en talent et en écrivains capables (1). »

Le *Portugal* n'échappa pas non plus à l'envahissement des idées révolutionnaires. Le roi don Miguel qui les combattait fut renversé par don Pedro son frère , qui plaça sa fille sur le trône. — Un déplorable schisme se forma à Goa. En 1833 les couvents étaient dépouillés , les religieuses chassées , les noviciats détruits. En 1834 tout fut supprimé , couvents , collèges , hospices des réguliers. Le pape Grégoire XVI éleva en vain la voix contre ces spoliations iniques et impies. Un arrangement intervenu en 1843 entre le gouvernement de Lisbonne et le Saint-Siège remédia quelque peu à cet état violent ; mais dès 1862 Pie IX dut flétrir de nouveau la persécution révolutionnaire du pouvoir. — Malgré cette persécution et les tentatives incessantes de la Franc-maçonnerie le peuple portugais est resté fidèle à sa foi ; des laïques de talent combattent pour la liberté religieuse , et un nombre relativement considérable d'écrivains catholiques se sont acquis une réputation méritée.

III. Les Pays-Bas. En 1815 la Belgique (2) et la Hollande échurent à Guillaume I , et formèrent le royaume des Pays-Bas unis. Des six millions d'habitants dont sa population se composait quatre millions étaient catholiques. Persécutés puis accusés vainement à Rome par le roi , les évêques Bel-

(1) Mœlher, *Hist. ecclés.*, t. III.

(2) Voy. Robiano, *Hist. de l'Égl. aux XVIII^e et XIX^e siècles*, t. IV, éd. Gaume. — Theiner, *Der card. Frankenberg*. — *Le Catholique*, t. XIX.

ges eurent à subir les articles organiques de 1802 par lesquels Napoléon avait violé son Concordat de 1801. L'instruction de la jeunesse fut accaparée par le Pouvoir et corrompue dans le sein de trois Universités par toutes les erreurs Joséphistes. Une légion de Protestants Hollandais inonda la Belgique, et les fonctions publiques furent occupées par les ennemis de l'Église. Les évêques, et plus que tous le vénérable évêque de Gand M^{sr} de Broglie, furent traînés devant les tribunaux, les séminaristes enrôlés dans l'armée, les desservants privés de toutes ressources, mis en accusation, destitués, parfois bannis (1818), les ordres religieux privés de leurs noviciats (11 mars 1818), et condamnés à périr par extinction, l'enceinte des monastères constamment violée par d'odieuses perquisitions. En même temps des prêtres interdits jouissaient de toutes les faveurs du Gouvernement, qui lâchait sur la pieuse Belgique toute la meute des écrivains impies et obscènes. Le prince de Metternich disait à Guillaume : « Si Votre Majesté persiste à traiter ainsi ses sujets, elle les perdra infailliblement. » Guillaume persista, et en 1825 une nouvelle et plus violente persécution porta à son comble le martyre de l'Église dans les Pays-Bas. Le nonce Nazalli dut quitter son poste. Un *collège philosophique*, destiné à la formation d'un clergé Joséphiste et libre-penseur, souleva les résistances catholiques, dont le Gouvernement se vengea par un redoublement de vexations et de tyrannies. Aucun Belge ne put arriver aux fonctions ecclésiastiques sans avoir passé par le collège philosophique qui reçut en dotation les subventions des séminaires. Le 1^{er} octobre 1825, tous les séminaires et collèges catholiques de Belgique et de Hollande furent fermés, les biens des séminaires furent confisqués, des milliers de jeunes gens restèrent sans aucun moyen de continuer leurs études, et comme aucun d'eux ne voulait

subir l'enseignement impie de l'État, il fallut employer la gendarmerie à recruter des élèves! Le terrorisme planait sur les Provinces-Unies, mais la Belgique finit par s'exaspérer et par élever une voix puissante. Guillaume commença à fléchir (1827), un Concordat avec Rome fut élaboré, plusieurs lois injustes furent rapportées (1829), le collège philosophique fut fermé. La Révolution de 1830 en France fournit à la Belgique l'occasion de secouer un joug encore intolérable, et son émancipation trop bien motivée par la persécution Orangiste fut reconnue par les grandes puissances. Son roi Léopold I de Cobourg eut un règne rendu difficile par les prétentions du parti *libéral* à tyranniser la population catholique. La Belgique en est là encore. Le libéralisme y a causé les plus profonds ravages, la presse anti-religieuse y est d'un cynisme inouï, mais, il faut le dire à la louange des catholiques Belges, les laïques de talent et d'énergie soutiennent la lutte qu'un clergé fidèle dirige intrépidement.

IV. La Prusse. Depuis l'envahissement de l'erreur protestante, l'existence du Catholicisme dans les portions hérétiques de l'Allemagne n'avait guère cessé d'être précaire et tourmentée. Une question des plus graves surgit en Prusse, en 1825, à la suite d'un décret du Gouvernement, qui ordonnait que dans les cas de *mariage mixte* les enfants suivraient la religion du père. Les curés protestèrent, les évêques refusèrent de les poursuivre, et Guillaume III accorda qu'on attendît de Rome une décision. Le bref de Pie VII, quoiqu'il permit aux curés une présence *passive* aux mariages mixtes et qu'il déclarât la validité de ces mariages, mécontenta Berlin. Et comme Grégoire XVI s'en tint à ce bref de Pie VII, la Cour prussienne usa de ruse

pour donner à la pièce pontificale un sens et une élasticité conformes aux vues du Gouvernement. Dans une *Convention* (1834) rédigée par Bunsen et l'archevêque Spiegel il était dit que les curés interviendraient d'une manière *active* dans les mariages mixtes, qu'aucune question ne serait posée sur la religion dans laquelle les enfants seraient élevés, et que toute demande pour que les enfants suivissent la religion catholique était interdite au confessionnal. Dès qu'à Berlin on sut que Rome était au fait de la tromperie contenue dans la *Convention* Spiegel-Bunsen, les évêques eurent ordre de tout nier : plusieurs et à leur tête l'évêque de Munster eurent cette déplorable faiblesse (1836). L'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, tint ferme, concentra sur lui les fureurs du Gouvernement, et le 20 novembre 1837 fut arraché à force ouverte de son palais et enfermé dans la forteresse de Munden. L'archevêque de Cologne avait sauvé l'Église d'Allemagne. Grégoire XVI lui rendit un solennel hommage, cet hommage réveilla le clergé et partout la *Convention* fut répudiée. L'archevêque de Posen reprit la lutte pour les droits de l'Église avec ces magnanimes paroles : « Sire, Votre Majesté peut disposer de mes jours, ma conscience est sauvée. » La grande majorité du clergé et les populations furent pour lui (1838), et plus les procédés du Pouvoir devinrent indignes contre sa personne plus le triomphe de sa cause avança. Guillaume III étant mort en 1840, son fils Guillaume IV se relâcha quelque peu des voies de persécution et les relations avec Rome furent permises. Clément-Auguste jouit du triomphe qu'avait commencé son courage; honoré par Grégoire XVI comme un confesseur, visité par les plus illustres évêques, il mourut à Munster en 1845.

L'Église de Prusse fut un instant troublée à cette époque par la tentative schismatique de deux prêtres vicieux, *Ronge* et *Czerski*, et par la formation de communautés de Protes-

tants-Catholiques qui ne vécurent un moment que pour mourir dans le mépris. — Depuis 1848 l'Eglise catholique a subi la violente persécution de ces derniers temps, persécution qui tend à s'affaiblir et qui, en tout cas, servira comme les précédentes à montrer l'invincible vitalité du catholicisme.

En 1818 les États formant la province du Rhin firent des tentatives de rupture avec Rome et d'établissement d'églises nationales. Consalvi répondit à ces prétentions par une note ferme et un exposé solide des principes de l'Eglise et de ses droits. Depuis, et durant bien des années, les relations de ces États avec Rome furent peu conciliantes, et des sujets de rupture ont été continuellement suscités par eux. Le 30 janvier 1830 parut la fameuse ordonnance qui soumettait au *visa* du Gouvernement « toutes bulles, brefs et écrits semblables. » Pie VIII éleva une voix ferme et reprocha au clergé son peu de résistance. — Depuis 1848 le clergé a lutté pour son affranchissement : Herman de Fribourg marcha dans cette voie, soutenu par Pie IX, et fut suivi par les autres évêques. Ces tiraillements et ces luttes n'ont pas encore cessé, ravivés et aggravés qu'ils sont par la Prusse victorieuse. — Aujourd'hui tout se concentre et se résume dans la guerre que la Prusse a engagée contre le Catholicisme et où tout montre que, en dépit de ses immenses ressources, elle sera vaincue.

V. L'Autriche. L'Eglise d'Autriche commença par jouir sous François II (1792-1835) d'une paix dont étaient privées ses sœurs. Léopold II suivit la même voie d'apaisement, rétablit les Jésuites, pourvut les sièges épiscopaux de prélats distingués, et fut imité par son fils Ferdinand I^{er}. — La

contagion révolutionnaire l'atteignit seulement en 1848 et fut un instant arrêtée par le jeune empereur François-Joseph, dont les débuts furent d'un prince pieux et zélé pour la cause de l'Église (1855). Mais ses efforts catholiques, surtout le Concordat qu'il négocia noblement avec la Cour de Rome (18 août 1855) provoquèrent toutes les colères de la Révolution et François-Joseph fut désigné comme but de ses agissements. Les *lois confessionnelles* de 1868 abolirent un Concordat, dont les ennemis de l'Église, les Juifs et les Francs-maçons, ne pardonnaient pas l'esprit chrétien.

La Suisse, toute entière livrée à l'influence prussienne, ne nous offre que le plus triste spectacle : suite non interrompue de mesures vexatoires et persécutrices. De 1834 à 1848 une persécution cruelle n'a pas cessé de sévir contre les Catholiques restés fidèles et le clergé. En 1834 les 14 articles de la *Conférence de Baden* s'efforcèrent d'établir une Église nationale séparée de Rome, décrétèrent des séminaires d'État, et supprimèrent les couvents. Lucerne, Saint-Gall, Argovie réclamèrent, Grégoire XVI éleva la voix : rien n'y fit, les 14 articles devinrent lois d'État. A partir de là on ne vit plus que dépositions, emprisonnements, suspensions de curés, vexations de laïques. En 1840 la guerre redoubla, les districts catholiques furent occupés militairement par Berne et Zurich, les couvents furent dépossédés. Les cantons catholiques s'armèrent alors et le *Sonderbund* ou alliance se forma entre eux. Les radicaux exigeaient la dissolution du *Sonderbund*, et la guerre éclata (1847). Ayant été funeste aux Catholiques, la persécution recommença sans plus garder aucune mesure. Des gouvernements radicaux furent établis partout et les populations catholiques écrasées sous une contribution de huit millions.

Il nous faudrait parler ici du *Piémont*, mais sa triste et

monteuse histoire est si intimement liée avec celle du pontificat de Pie IX que nous la réservons pour plus loin.

VI. La Russie. Nous avons vu plus haut que depuis Pierre le Grand l'Église russe avait rompu avec le schisme grec : c'était dans la pensée des czars pour la mieux asservir. Et de fait le seul pouvoir ecclésiastique est le sabre ou le knout. Pierre I^{er} abolit la dignité de patriarche, quelque dégradée qu'elle fût déjà, et, depuis, cette immense population n'a plus même l'ombre d'un pouvoir religieux. Son *Saint-Synode* n'est plus qu'une représentation de théâtre. Un officier de la Cour est chargé de lui inspirer dogme et discipline tout ensemble. Sous l'empereur Nicolas cette domination n'a été qu'un long écrasement des consciences : les unes abaissées sous la tyrannie, les autres noblement rebelles et brisées sous la plus effroyable des persécutions. Rien ne peut rendre la cruauté froide, hypocrite, opiniâtre, qui s'acharna aux victimes de cette persécution. Parfois elles échappèrent des mains de leurs bourreaux, et se montrèrent atrocement mutilées à l'Europe saisie d'épouvante et de dégoût. Comme toujours il y eut des traîtres. L'Église grecque-unie en eut deux dans les deux évêques apostats Siemazko et Lubinski, et elle finit par apostasier, lasse des tortures et persuadée par ses deux séducteurs. Grégoire XVI, à qui Nicolas protestait de sa bienveillance envers ses sujets catholiques, prononça à l'occasion de cette apostasie une allocution restée célèbre.

Maître de l'Église grecque-unie le farouche Nicolas se tourna contre l'Eglise latine russe et celle de Pologne. La persécution fut longue et atroce et elle donna au ciel de nombreux martyrs (1828-1855). — Le plus faible et le plus désarmé des princes, Grégoire XVI, fut le seul à élever la voix en faveur des victimes de tant de barbarie : il le fit par

lettres, il le fit de vive voix, lorsque, en 1845, le persécuteur vint visiter Rome. Le Pape fut admirable de fermeté apostolique, son peuple le fut de dignité froide et de réserve en face du despote odieux. Ce premier tribunal put lui en faire pressentir un autre plus terrible : Nicolas y comparut le 2 mars 1855. — Sous Alexandre II, son successeur, on espérait la fin de la persécution, mais la persécution continua et continue. Dieu seul semble s'être réservé désormais la conclusion de cette sanglante tragédie : *mihi vindicta et ego retribuam*.

La Pologne fut deux fois mise en état de siège durant l'année 1861.

Une mesure odieuse entre toutes marqua l'année 1863. Sous le nom et le prétexte fallacieux de *loi de recrutement* on déporta en masse toute la jeunesse du pays. C'était le comble. La malheureuse Pologne avait supporté le dépouillement et la misère, elle ne supporta pas le brutal enlèvement de ses fils : elle prit les armes, poussée à bout par ses bourreaux. — L'Europe s'émut un instant, mais son émotion fut platonique et la Pologne vaincue subit des horreurs qu'il est aussi difficile de se représenter que de flétrir autant qu'elles le méritent. L'atroce général Berg surpassa Mourawieff lui-même. La Pologne fut littéralement mise à feu et à sang. Une barbarie sans exemple s'efforçait d'étouffer un héroïsme sans exemple lui aussi. L'Europe frémit mais laissa faire. Seul un souverain sans arme, sans puissance, victime de la révolution, Pie IX, eut le courage de flétrir en face du monde entier la barbarie moscovite. Le 24 avril 1864 il jeta à la Russie coupable du plus lâche des attentats ces formidables paroles. « Non ! je ne veux pas être forcé de m'écrier un jour en présence du Juge éternel : *Vae mihi quia tacui !* Le sang des faibles et des innocents crie vengeance devant le trône de l'Eternel contre ceux qui le répandent..... Je me sens donc inspiré de condamner un

potentat dont je ne tais le nom en ce moment que pour le nommer dans un autre discours et dont l'immense empire s'étend jusqu'aux régions hyperboréennes..... Si je proteste contre lui c'est pour soulager ma conscience (1). »

(1) Voir une brochure de Montalembert, *Le Pape et la Pologne*. — Chevé, *Histoire complète de la Pologne*, 2 vol. — Theiner, *Monumenta vetera Poloniæ ex tabulis Vaticanis deprompta*. — Kervyn de Volkaersbèke, *Sobieski et la mission de la Pologne*, Lille, Desclée 1887.



QUARANTIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE DURANT LE RÈGNE DE PIE IX.

Cette période est trop prochaine, les hommes comme les choses sont trop vivants encore pour que notre marche puisse rester la même. L'histoire ne peut prononcer, dans le tumulte de l'actualité, les sentences indépendantes et calmes qui seules lui conviennent. D'ailleurs si nous sommes sobres d'appréciations, les grands faits du pontificat de Pie IX parlent assez d'eux-mêmes. La Révolution s'est assez révélée dans sa violence perverse, et la Providence par des retours inouïs et des catastrophes gigantesques a assez donné ses appréciations et prononcé ses sentences sur les choses et sur les hommes. — Nous n'avons plus d'autre ordre à suivre que l'ordre même des événements.

1. Tout était sombre en Europe quand le cardinal Giovanni, des comtes de Mastai-Ferretti, fut élu Pape sous le nom de *Pie IX* (21 juin 1846). L'Église était persécutée dans le Nord, bâillonnée et méprisée en France sous le gouvernement de Juillet, impatiemment soufferte par la « jeune Italie, » et partout enveloppée des embûches de la Franc-maçonnerie. Quant à Rome, les journaux de l'Europe entière lui avaient tant persuadé qu'elle vivait honteusement

sous un gouvernement rétrograde, qu'elle était prise d'une fièvre désordonnée de changements et de révolution.

Pie IX sembla comprendre ces aspirations, et elle l'acclama avec un enthousiasme, où la plus perfide ingratitude était cachée. Pie IX, l'homme des petits, des soldats, des ouvriers et des pauvres, dont tous parlaient avec amour, dont Spolète et Imola, ses deux sièges successivement occupés, vantaient les vertus, Pie IX, étranger et voulant l'être aux passions politiques, trop droit pour croire à la félonie, voulut avant tout se montrer à son peuple Romain comme un père et un bon pasteur. Le 16 juillet 1846 parut un décret d'*amnistie* en faveur de tous les exilés et détenus politiques. L'ivresse populaire se traduisit dans des fêtes enthousiastes et des félicitations dithyrambiques : la Franc-maçonnerie exploita le tout pour ses prochains projets (1), et chaque bienfait de Pie IX lui servit à cacher un piège. Or ces bienfaits furent nombreux. Le 19 avril 1847 Pie IX donnait à Rome une consulte d'État, le 1^{er} octobre un sénat et un conseil municipal, le 14 une consulte des finances, le

(1) Voici le programme donné par Mazzini à la « Jeune Italie : » « Profitez de la moindre occasion pour réunir et remuer les masses en simulant la reconnaissance. Les fêtes, les hymnes et les attroupements donneront l'élan aux idées, et, rendant le peuple exigeant, l'éclaireront sur sa force. — La régénération doit se faire, dans les grands pays comme la France, par le peuple; dans les autres, notamment en Italie, par les princes. Le Pape entrera dans la voie des réformes par la nécessité. »

N'ayons garde d'oublier dans ce sinistre travail de haine et de ruines l'active, incessante, furieuse coopération des Juifs.

« Il ne sera pas très difficile à l'histoire de surprendre la main et l'or de certains Juifs, allemands ou italiens, excitant les révoltes et facilitant toute carrière aux passions anarchiques. C'est une revanche de dix-neuf siècles que les déicides complotent contre le Calvaire. Ces éternels pros-crits ont pénétré au sein des sociétés secrètes. Ils les ont ravitaillées dans les moments de pénurie et encouragées dans les heures de prospérité; ils ont incessamment fourni à leurs chefs des subsides pour assouvir leur soif de jouissances matérielles. Les Juifs firent plus. Avec une insatiable apté de lucre et l'intuition personnellement acquise des faiblesses hu-

19 les laïques purent s'asseoir dans le conseil de Sa Sainteté. — Pendant que le monde applaudissait, la Révolution, désappointée, dressait ses pièges et préparait ses coups de main. Toutes ces réformes qu'elle avait applaudies lui importaient peu, une seule chose était voulue et poursuivie par elle : le renversement de la Papauté. Pie IX avait beau réformer l'administration, la laïciser dans une mesure convenable, pourvoir à tous les besoins du peuple, créer des salles d'asile, fonder des écoles, ouvrir des dépôts de mendicité, régulariser la fortune publique : la chute du Pape était décrétée, et Rome s'emplissait de membres des sociétés secrètes et des sociétés bibliques qui la travaillaient avec une implacable persévérance. S'ils encensaient tant Pie IX c'était pour le perdre mieux, s'ils acclamaient les bienfaits possibles c'était pour le forcer à d'impossibles concessions. Bientôt les agitateurs, inspirés par la perfidie anglaise (1), réclamèrent la liberté de la presse, une représentation nationale et une garde civile. La liberté de la presse fut accordée (15 mars 1847), le journalisme commença aussitôt son œuvre de démolition, et pour mieux mettre le pouvoir

maines, on les vit s'emparer peu à peu et à prix débattu des diverses feuilles quotidiennes qui, à Paris, à Bruxelles, à Vienne, à Londres et à Berlin, pouvaient exercer une certaine influence sur l'opinion publique.

La presse dans ses organes les plus importants, était passée sous le joug des Juifs; ils la maintiennent dans cette servitude volontaire par un calcul dont les princes, les magistrats et le public n'ont jamais su se rendre compte. Ils bénéficient des ignominies de tous et ils se grandissent de toutes les bassesses d'esprit dont ils sont les excitateurs et les caissiers. A force de patience et de prodigalité, ils enferment les sociétés secrètes dans le cercle de Popilius. » Crétineau-Joly, *L'Egl. rom. en face de la Rév.*, t. II, p. 338.

(1) « Mazzini a trouvé en Angleterre des personnes qui ne seraient pas éloignées d'avancer de l'argent pour une expédition en Italie, si on pouvait leur donner des preuves certaines que, pour cette expédition, l'on a des hommes résolus et en nombre, et si on leur présentait un plan qui eût des chances plausibles de succès. » (*Lettre à la Secrét. d'Etat de Londres*, 27 juin 1845.)

à la merci des coups de main, il souffla partout l'idée d'une garde nationale à créer.

Un événement hâta l'explosion de la crise à Rome : ce fut, en France, la Révolution de 1848. Les loges maçonniques, qui venaient de faire crouler la Monarchie en France, comptaient bien du même coup révolutionner l'Italie, renverser la Papauté, effacer l'Autriche, enrôler la France dans une campagne de nivellement universel. En France, une partie de son programme échoua, et au lieu de recueillir la haine du clergé qu'elle avait si soigneusement semée dans les masses, ce fut une Révolution sans persécution, et quand, aux journées de Juin, les mêmes loges eurent poussé le peuple aux barricades, le parti de l'ordre triompha des émeutiers (1).

Mais si Paris surmonta l'orage, Rome y succomba. Un flot démagogique se rua sur le Vatican, et la populace hurla d'impossibles demandes, que Pie IX repoussa par ces nobles paroles : *Non posso, non debbo, non voglio*. Son ministre Rossi fut assassiné, et il n'y avait plus qu'à se défaire du Pape. Le lendemain (16 novembre), le Quirinal fut envahi, les balles qui sifflaient autour du Pontife tuèrent un de ses camériers, Rome allait être inondée de sang ; pour en arrêter l'effusion, Pie IX, sous la contrainte, signa la liste d'un nouveau Cabinet. Quand l'Europe l'apprit, elle conclut que le Pape, privé de sa liberté, n'avait donné qu'une signature sans valeur. L'Assemblée constituante jugea sévèrement à Paris le crime des émeutiers italiens : « Rome, dit M. Bixio, a été le théâtre d'une insurrection aussi coupable que funeste. La Papauté, qui n'était connue que par ses bienfaits,

(1) Le sang d'une pure et noble victime sauva la France, M^{gr} Affre, archevêque de Paris, tué par une balle d'insurgé sur une barricade. — Voy. H. de Riancey, *M^{gr} Affre, esquisse biographique*. — P. M. Cruice, *Vie de Denis-Auguste Affre*. — P. de la Gorce, *Hist. de la deuxième République*, Paris, Plon, 1887.

la Papauté dont l'existence intéresse vivement toutes les puissances catholiques, la Papauté a été insultée par ceux-mêmes qui devraient voir en elle leur dernière ancre de salut (1). » Ces paroles écoutées et applaudies étaient de bonne augure, elles indiquaient que la France de Clovis et de Charlemagne allait se souvenir de sa séculaire mission. Quand Pie IX dut en fugitif gagner Gaëte, les troupes françaises se dirigèrent sur Rome, et les fidèles, pour nourrir leur Père, organisèrent le *denier de saint Pierre* qui rappela les anciens âges de foi. Ramené dans Rome par l'épée des Franks (2), Pie IX retrouva sa capitale dans le plus pitoyable état. Dix mille bandits la remplissaient de leurs folies sanglantes et de leurs saturnales grossières. Le dictateur Mazzini avait copié pour les Romains les exploits de la Convention nationale. Le clergé fidèle avait été persécuté, et des mauvais prêtres, au milieu desquels le célèbre P. Théatin *Ventura* eut le malheur de se fourvoyer un instant, avaient profané les cérémonies du culte et les lieux saints les plus réservés (3). Après le sacrilège, le pillage et le massacre. Excités

(1) *Moniteur* du 27 novembre 1848.

(2) Quel rôle joua dans cette intervention Louis-Napoléon, président de la République française? Fut-il sincère dans ses protestations de dévouement au Saint-Siège? En tout cas, il fut entraîné. Voy. Léopold de Gailard, *Expédition de Rome en 1849*, Paris, Lecoffre.

Voy. aussi : de la Gorce, *Hist. de la deuxième République*, Paris, Plon, 1887.

(3) « Ce n'était pas assez pour un gouvernement dont les membres sont excommuniés d'ordonner la célébration de la plus auguste des solennités religieuses, il fallait encore qu'il mît le comble à ses usurpations sacrilèges en faisant souiller l'autel réservé au Souverain Pontife par un des rares ecclésiastiques qui ont poussé l'oubli de leurs devoirs jusqu'à se faire les complices de la faction qui opprime la Ville sainte. On sait qu'il existe à Rome quatre autels réservés au Pape seul. Le doyen du Sacré Collège jouit quelquefois, en cas d'empêchement, du privilège d'y monter à la place du Vicaire de Jésus-Christ; mais ce ne peut être qu'en vertu d'une bulle *ad hoc*, qui reste affichée à la porte et dans l'intérieur de l'église durant la célébration des saints mystères. Or, le jour de Pâques, l'autel

par les loges de tous les pays, ces misérables s'étaient constitués à la fois inquisiteurs, juges et bourreaux, et le sang le plus pur avait coulé à flots. C'est dans cette extrémité que Pie IX retrouva sa ville qu'il aimait tant. Une foule d'honnêtes gens furent retirés des prisons, et la vraie Rome témoigna à la France sa reconnaissance pour sa puissante intervention.

Ce premier orage n'était que le prélude d'un autre plus terrible, qui gronda durant plusieurs années et éclata enfin dans toute sa violence en 1867, hélas! ce fut alors au milieu de la glaciale indifférence de l'Europe, ou gagnée, ou terrorisée par la Révolution, et grâce à la complicité odieuse du gouvernement de Napoléon. — Durant cet intervalle de 18 ans, depuis 1849 jusqu'à 1867, le règne de Pie IX s'écoule paisible et glorieux.

2. Le 8 décembre 1854, entouré de deux cents évêques formant la plus vénérable et la plus sainte assemblée, usant de la plénitude de ses pouvoirs, Pie IX définit comme

réserve au Pape dans la basilique de Saint-Pierre a été, au mépris des traditions et des règles les plus formelles, choisi pour la célébration de l'office divin.

« Après la célébration de la messe, où les généraux, colonels et officiers ont prêté serment de fidélité à la République, l'abbé Spola, accompagné du Père Ventura et du Père Gavazzi, s'est rendu processionnellement à la grande loge de la façade de Saint-Pierre, d'où le Saint-Père bénit en ce jour solennel son peuple et l'univers catholique, et cette révoltante parodie s'est terminée par la bénédiction du Très Saint-Sacrement donnée à la foule et aux troupes réunies sur la place. Le *Contemporaneo* exprime le regret que l'Évêque de Rome ne fût pas là pour bénir lui-même la population. Est-ce que le triumvirat pontifical de Spola, Gavazzi et Ventura n'est pas de nature à satisfaire la piété ou la superstition romaine?

« Ces détails dispensent de tout commentaire. Nous ne saurions exprimer avec assez de douleur les sentiments qui opprimeront tous les catholiques en voyant, un jour de Pâques, la capitale du monde catholique, la ville où reposent les cendres des apôtres, des saints et des martyrs, affligée par de telles profanations! (*Univers* du 21 avril 1849.)

dogme de foi l'*Immaculée-Conception* de la Très Sainte Vierge. — Pie IX, dès son exil de Gaëte (2 février 1849), avait interrogé l'univers catholique, demandé, en même temps que les prières, l'avis de tout l'épiscopat : de toutes parts revinrent les échos de la plus antique et de la plus inébranlable conviction. Non encore définie de foi cette vérité, qui a ses plus profondes racines dans l'Écriture et la Tradition, était crue fermement depuis les siècles, et depuis longtemps on célébrait dans un grand nombre d'églises la fête de l'*Immaculée-Conception*. — Ce dogme, comme tous les autres, vint à son heure et fut donné au XIX^e siècle comme sa défense et son remède appropriés. La plus funeste des impiétés de ce siècle est sans contredit le mépris de Dieu et l'exaltation sacrilège de l'homme : l'*Immaculée-Conception* proclame avec la puissance et les perfections de Dieu, la déchéance originelle de l'homme, le besoin qu'il a de la Rédemption de Jésus-Christ, l'existence et les effets de cette Rédemption. Par ce dogme, en face de cette magnifique auréole, le monde catholique, dans ce temps où plus que jamais il a besoin de sa céleste Mère, accourt à Marie et lui rend hommage avec un élan inouï. Rien ne peut rendre l'enthousiasme dont les populations furent saisies, ni la splendeur des fêtes dont la définition du dogme de l'*Immaculée-Conception* devint le signal et l'objet. — Rien non plus ne peut rendre la fureur de l'enfer, traduite par les blasphèmes, les attaques, les complots, les calomnies de toutes sortes sorties des loges maçonniques et des rangs d'une presse sans loyauté comme sans pudeur.

La France fut à la tête du mouvement qui entraînait les âmes vers Marie Immaculée. La France vivait ses premières et ses dernières années fortunées que lui donnait le second Empire, — temps bien court entre les désastres de 1830 et les désastres plus navrants de la fin du siècle. — Jusqu'en 1857 la bonne entente régna entre Louis-Napoléon, empereur

depuis le 2 décembre 1851, et la Cour de Rome. Le monde catholique ne voulait voir que son attitude et ne croire que ses paroles, et la France ou ignorait ou oubliait ses débuts de carbonaro conspirateur. Une loi sur l'enseignement, demi-libérale, avait en 1852 couronné les efforts des catholiques et entamé le monopole universitaire en permettant l'ouverture des collèges de plein et libre exercice. — Le nombre des corporations religieuses put s'augmenter d'année en année. — Six évêchés, dont cinq dans les colonies, furent créés, et un nombre considérable d'églises surgirent du sol. — Fruit d'un âge plus troublé et plus difficile les *conférences de Saint Vincent de Paul* (1833), la congrégation des *Petites-Sœurs des pauvres* (1840), l'œuvre des *Écoles d'Orient* (1856), l'œuvre de *Saint-François de Sales*, etc., développaient leur action et multipliaient leurs bienfaits. — A Rome même et dans le monde catholique le règne de Pie IX rappelait les règnes des Grégoire I, des saint Léon, des Innocent III (1). Mais les grandes douleurs allaient succéder aux grands triomphes, Pie IX reposé par quelques années de paix allait être ramené au combat.

(1) A travers cette période l'action de la Papauté fut admirable. Le 24 septembre 1850 Pie IX rétablit la hiérarchie épiscopale dans l'hérétique Angleterre, c'était de l'audace, mais une audace sainte que Dieu bénit. — Les catholiques de Hollande jouirent de la même faveur, le 4 mars 1853 : une province ecclésiastique y est créée, et c'est la mort définitive du Jan-sénisme. — En 1851 les relations avaient été renouées avec l'Espagne, et Isabelle II avait fortifié de l'appui de Rome son pouvoir toujours précaire et mal assuré. La religion catholique est, dans ce concordat, déclarée religion de l'État, les évêques ont la surveillance des collèges. — L'Allemagne, livrée à l'anarchie, recourut aussi aux mêmes remèdes et ses princes luthériens négocient des Concordats. — Le beau Concordat de l'Autriche avec le Saint-Siège date du 18 août 1855. — En France le « Gallicanisme » restait encore vivace dans une portion assez notable du clergé : le retour à la liturgie, provoqué surtout par Dom Guéranger, lui porte un dernier coup mortel. — L'Église triomphe aussi dans les armées et sur les champs de bataille de la Crimée, où ses religieuses et ses prêtres ont une place et une mission respectées.

3. En 1857 commença à surgir, sous le nom de *Question romaine*, un long drame, rempli de perfidies, de trahisons, de crimes et de sang. C'est, trait pour trait, la Passion du Christ renouvelée pour son Église. Le Piémont crache au visage, soufflette, meurtrit du fouet et cloue à la croix; la France, comme Pilate, laisse faire et se lave les mains; ou plutôt se fait complice, ourdit la trahison dans l'ombre, vend en secret le sang qu'elle se défend en public de verser; les scribes ne manquent pas à la troupe des traîtres et des bourreaux, jamais ils ne furent plus perfides, plus audacieux, plus meurtriers. On commença par jeter sur Pie IX, le gouvernement de l'Église, le pouvoir temporel, l'odieux à pleines mains. Pendant ce temps le Piémont égorgeait la Papauté; le Gouvernement français leurrait l'opinion et hâtait la perpétration du crime. Tel est l'ensemble. Voici les détails qui doivent se répartir en une double étude : la *préparation* et l'*accomplissement* de cette iniquité qui sera plus funeste encore aux coupables qu'à la Victime.

Il est inutile que nous revenions sur les plans avoués des sociétés secrètes et de la Révolution : nous les connaissons. La Révolution prétendait déposséder les souverains, anéantir la Papauté, former de l'Italie d'abord, puis des autres États une démocratie universelle sur les ruines de tous les pouvoirs réguliers. Le Piémont que dévorait une ambition démesurée fut l'instrument que les loges trouvèrent le plus prêt et le plus efficace, elles l'adoptèrent, et c'est le Piémont qui, avec la complicité de la France, va se ruer sur l'Église et essayer de l'anéantir.

Cette destruction fut mûrement préméditée et marcha d'étape en étape, sous le couvert de l'astuce et à l'abri du mensonge. — Une pièce trop restée dans l'ombre, ne laissait pas néanmoins de jeter dans les consciences catholiques de vagues inquiétudes, c'était une lettre du président de la République Louis-Napoléon, au colonel Edgar Ney (1849),

dans laquelle étaient faits à Pie IX des reproches, presque des menaces, et qui en somme était un appel à la rébellion. Sans doute cette lettre resta lettre morte, elle n'en était pas moins un programme révolutionnaire, et ce programme venait de Napoléon III. — Après la guerre de Crimée le Congrès de Paris vint accroître et préciser ces anciens motifs d'inquiétude. Le Congrès, par une innovation toute révolutionnaire, s'occupait, sans le Pape, des États du Pape, et Cavour développait tous ses plans de *sécularisation*, où il était manifeste que le Pouvoir temporel allait être sacrifié. Il fut visible que d'accord avec Napoléon III le Piémont comptait s'emparer des États de Naples, des légations, du reste du domaine de l'Église, enfin de toute l'Italie.

Pourtant, l'opinion catholique était si puissante et Napoléon, forcé de compter avec elle, semblait se détacher si ouvertement des espérances et des agissements du Piémont, que la Révolution le prit pour un traître et essaya de l'assassiner (1857, 1858). Les bombes Orsini qui n'atteignirent pas sa vie brisèrent visiblement en lui honneur et loyauté, et il fut trop évident qu'il se mettait au service de la démagogie italienne. La guerre d'Italie, qui renversait toutes les notions d'une saine politique, montra aux Catholiques ce qu'il fallait craindre du Piémont et ce qu'il fallait cesser d'espérer de l'Empire napoléonien. Plusieurs proclamations de l'Empereur étaient, pour les populations italiennes, de véritables appels à la révolution. La guerre dépossédait des souverains légitimes de leurs États, et le traité de Zurich (1859) apporta au gouvernement temporel du Pape l'injure et la menace. En violant audacieusement ce traité, le Piémont ne montra que trop bien aux yeux de l'Europe, que désormais il aurait le droit de tout oser et le pouvoir de tout accomplir.

Nous entrons dans une série d'actes que l'histoire aura quelque peine à faire accepter, tant ils sont étranges de per-

versité et d'audace. A peine le traité de Zurich était-il signé que le Piémont le déchirait, pour commencer la série de ses envahissements, grâce au silence de la France et aux excitations de l'Angleterre. Comme il fallait au moins un prétexte aux annexions projetées, des ferments de révolte furent jetés dans les populations, et grâce à quelques meneurs on leur fit *faire des vœux spontanés* pour une annexion à la Sardaigne (1860). Le Pape lança le 26 mars 1860 une bulle d'excommunication contre « tous les usurpateurs des biens de l'Église et contre tous ceux qui par leurs conseils et leurs actes avaient participé à l'usurpation. » Napoléon, se sentant atteint par la bulle, l'étouffa sous le silence, sacrifiant sans pitié un grand journal catholique, *l'Univers*, qui avait eu le courage de la publier. Déjà agrandi de la Lombardie (par le traité de Zurich), le Piémont, par ses annexions ou plutôt ses vols successifs, s'agrandit, sous l'excommunication papale, de la Toscane, des duchés de Modène et de Parme, enfin des Romagnes (les Légations). — Pour prix de sa complicité, Napoléon réclama et obtint Nice et la Savoie (mars 1860).

Restaient à renverser en Italie le Roi de Naples et le Pape. La Révolution triomphante se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. Une révolte éclatée en Sicile servit de prétexte : un bandit italien, *Garibaldi*, favorisé par l'Angleterre, s'empara de la Sicile; puis, toujours pour le compte du Roi de Sardaigne, entra par trahison à Naples, d'où François II se retira pour s'enfermer dans Gaète (1860). Un autre bandit aussi aux gages de Victor-Emmanuel, *Cialdini*, envahit contre tout droit des gens le territoire pontifical, et jeta une armée piémontaise contre les troupes pontificales que commandait le noble et illustre *Lamoricière*. Cette brutale agression souleva en France et en Europe une telle indignation que le Gouvernement français dut au moins faire une remontrance au Piémont : le Piémont n'y prêta

Pas la plus légère attention et passa outre. Tous les pays catholiques de l'Europe avaient envoyé au Pape l'élite de leur jeunesse, et une magnanime armée de *Zouaves pontificaux* était sous les armes, prête à verser son sang pour l'Église. Le Piémont, sous l'œil de la France silencieuse et inactive, écrasa cette armée le 18 septembre 1860; le 29 Ancône dut capituler, les Marches et l'Ombrie furent perdues pour le Saint-Siège.

Après ces actes sauvages, on se souvint de François II, enfermé dans Gaète : Cialdini vint l'y assiéger. François II s'y défendit en héros, mais enfin, écrasé sous le nombre, il dut céder et se retirer à Rome (13 février 1861). Assez de vols et de brigandages l'avaient agrandi pour que Victor-Emmanuel prit le titre de *Roi d'Italie* (février 1861) que l'Europe eut la faiblesse de lui reconnaître, et contre lequel la Cour de Rome, seule, dépouillée et réduite, eut le courage de toujours protester. — Le moment paraissait venu à la Révolution de faire de la Rome des Papes sa propre capitale; Garibaldi l'essaya, mais ayant été honteusement battu à Aspromonte, il fallut reculer et attendre.

Le 15 septembre eut lieu, sans le Saint-Siège, la fameuse *Convention du 15 septembre* (1864) par laquelle le Piémont s'engageait à respecter ce qui restait du royaume pontifical, et la France à retirer assez ses troupes pour permettre au Piémont la suite de ses coups de main. Cette dérision aveugla encore les fins politiques, mais acheva d'indigner tout ce qu'il y avait de catholiques droits et éclairés.

Avant d'achever les dernières péripéties de ce drame odieux, replions-nous en arrière, vers un autre spectacle : la perversion de l'opinion publique par un travail corrupteur de la presse et les continuels mensonges des hommes d'État et des orateurs des Chambres de France et d'Italie.

Un vaste système de corruption par une presse vénale et des orateurs achetés s'étendit sur la France entière, et réunit comme auxiliaires toutes les ressources de la publicité, journaux, revues, brochures, pamphlets, etc. (1). Un mot d'ordre était donné que la presse et les Chambres exécutaient avec un merveilleux ensemble : décrier le gouvernement du Pape et en montrer l'odieux et l'impossible, exalter la Révolution italienne et démontrer la grandeur et les avantages du nouveau *royaume d'Italie*. Toute pièce établissant, ou les bienfaits du Gouvernement pontifical et sa tenue exemplaire (2), où les crimes de Cialdini, de Garibaldi et de leurs bandes, était soigneusement retirée de la circulation. Pour pouvoir écrire et parler il fallait établir que le domaine temporel avait fini son temps, que le brigandage piémontais et la formation aux portes de la France d'un vaste royaume était pour la France un bienfait. Voilà l'énormité que des écrivains de talent, que des orateurs et des publicistes, eurent le triste courage de faire accepter de l'opinion.

(1) La même presse impie se déchaînait dans l'Italie entière et n'y gardait plus aucune mesure. Son cynisme révoltait la protestante Angleterre; L. Malmesbury disait en pleine Chambre des Lords : « L'un des plus hideux traits de la révolution d'Italie, est la vente et l'exposition publiques des gravures, des photographies et des livres les plus abominables, expressément inventés, je puis le dire, pour corrompre la jeunesse des deux sexes. Il n'y a pas une boutique, à Londres, qui ne serait fermée, si elle mettait en vente des infamies pareilles à celles qu'on voit à Naples tous les jours et dont la vente est permise. — La presse athée travaille de toutes ses forces à l'œuvre de perversion, et la vie même de Notre Seigneur Jésus-Christ est l'objet d'un scandaleux roman, intitulé : *Le Charpentier de Nazareth*. — Des brochures de la forme la plus dégoûtante sur le Pape, sur les ministres de la religion, et même sur les pauvres Sœurs de Charité, pullulent à tous les étalages des libraires, et je n'aurais jamais pu imaginer jusqu'à quel degré d'indécence elles peuvent aller, si je ne l'avais pas vu par moi-même. »

(2) Par exemple, le magnifique Rapport de M. de Rayneval sur le Gouvernement romain.

Quand le travail de la presse et des Chambres parut suffisant, les conseils au Pape commencèrent. Du plus chétif journaliste jusqu'aux rois et aux empereurs, tous indiquèrent à l'Église catholique comment elle devait se laisser dépouiller et se faire l'amie des bandits qui la dépouillaient. Napoléon daigna écrire ces conseils : « Après un examen sérieux, je le dis avec un regret sincère, et quelque pénible que me soit la solution, ce qui me paraît le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées (1). » Le procédé était simple, on le voit : le Piémont révolutionnait à son aise les États du Pape, et Napoléon exhortait le Pape à abandonner « pour le repos de l'Europe » ses États ainsi révolutionnés. — En même temps, des erreurs, des faux supposés, des maximes révolutionnaires de toute sorte (2), étaient comme de faux billets de banque, jetés dans la circulation : on parlait des principes de *non-intervention*, on développait la théorie des *faits accomplis*, on exaltait le respect absolu pour les *aspirations des peuples*, le tout pour prouver que Rome était livrée à la barbarie en plein XIX^e siècle, qu'il la fallait sauver coûte que coûte pour la donner à Victor-Emmanuel et à Garibaldi !

Que faisaient, durant ce double travail de l'erreur hypocrite et la force brutale, cette Rome et ce Pape que la Révolution condamnait si bien à mort ? Pie IX, du milieu de Rome versait la *lumière* sur le monde catholique, et le monde catholique en affluant à Rome lui rendait au centuple l'*amour*.

(1) Et qui donc y avait soufflé la révolte ?

(2) On se ferait difficilement une idée de l'impudeur des mensonges que les ministres et les orateurs aux gages de Napoléon III avaient le courage de jeter du haut de la tribune des Chambres françaises et comment les noms des Billaut, des Rouher, des Persigny s'y sont déshonorés.

Tels sont les deux grands faits que doit enregistrer l'histoire et qui s'enlacèrent l'un dans l'autre depuis l'année 1862 jusqu'au Concile du Vatican.

Nous avons vu Pie IX, au milieu de son pontificat (1854) enrichir l'Église du magnifique dogme de l'Immaculée-Conception, et jouir lui-même des premiers témoignages solennels de la vénération et de l'amour de l'épiscopat pour la Chaire de Pierre. — Les 8 et 9 juin 1862, la solennité de la Pentecôte fut témoin d'un autre spectacle presque aussi grandiose et aussi merveilleux. Pie IX, le trahi et l'abandonné, fait un signe, et, plus puissant dans sa spoliation et sa détresse que ne furent les Innocent III dans toute leur gloire, il fait affluer à lui les évêques, le clergé, les fidèles du monde entier. Au milieu de tous ses enfants et de tous ses frères, comblé de témoignages d'obéissance et de vénération, Pie IX était mille fois plus roi que les rois ses spoliateurs. Le jour de la Pentecôte 1862 fut consacré aux fêtes de la canonisation des *Martyrs Japonais*. Le lendemain Pie IX, dans une allocution à ses frères, mais dont le monde entier entendait les vivants échos, raconta la longue suite des attentats dont le Saint-Siège avait été victime. Dans leur admirable adresse (9 juin) les évêques cimentèrent entre le chef et les membres une union qu'aucun siècle du passé n'avait connue, union qui des évêques se communiqua au clergé et du clergé aux fidèles. Jamais, à aucune époque, l'élan qui emporte les âmes catholiques vers le centre d'unité ne fut si universel et si puissant.

Pie IX cependant, voulait plus encore que cette unité merveilleuse : il voulait *l'union dans la vérité*. Or, fils du Philosophisme et de la Révolution de 89 et de 93, le xix^e siècle avait recueilli un effrayant héritage de fausses idées, de préjugés, d'erreurs de toute sorte. Siècle étrange, plein de sève, de vie, d'activité, siècle d'inventions étonnantes et d'opulentes conquêtes, mais aussi siècle vide de principes,

ancelant entre la vérité et l'erreur, le bien et le mal, dé-
 açant toutes les notions, confondant toutes choses, unissant
 le Christ à Bélial, » le vrai avec le faux, et appelant cette
 onfusion absurde et désastreuse du nom plus absurde en-
 ore de *progrès moderne*. — Pie IX eut l'audace de se
 edresser seul contre l'erreur universelle : il fut maudit de
 la Révolution, boudé des catholiques libéraux, mais la vérité
 roclamée par lui vivra, triomphera, et refera la société pour
 l'autres siècles. Après avoir, à différentes époques, et pour
 les besoins spéciaux, signalé et condamné un grand nombre
 l'erreurs en circulation, enfin, le 8 décembre 1864, il s'at-
 aqua à toutes dans sa fameuse Encyclique *Quanta cura*
 accompagnée d'un *Syllabus* ou Sommaire qui exposait et
 condamnait en 80 propositions toutes les erreurs contempo-
 raines à la fois. — L'effet fut terrible. Toute la presse révo-
 lutionnaire se mit à rugir ; une fraction de catholiques qui
 s'étaient laissés entamer déjà par plusieurs de ces erreurs
 eurent peine à se soumettre, et mirent plus d'habileté que de
 bonne foi à chercher entre les mailles un passage honnête
 pour leurs sentiments. Les timides tremblèrent, les indécis
 furent stupéfaits ; mais la voix de la vérité n'avait pas moins
 retenti dans le monde, et l'erreur n'en était pas moins fou-
 droyée ; ce *Syllabus* sera l'arche où seront recueillis les indi-
 vidus et les peuples qui voudront ne pas périr (1).

Cependant Pie IX laissant se déchaîner contre l'Encyclique
 et le *Syllabus* toutes les fureurs de la Révolution, conti-
 nuait tranquillement à Rome la suite de ses grands actes
 pontificaux. — Le *Jubilé* de 1865 fut accordé par lui au

(1) Le Gouvernement français, en face de ce grand acte Pontifical, se
 montra mesquinement tracassier. Il rappela les articles organiques, gêna
 la publication de la Bulle et du *Syllabus*, et lâcha contre la pièce pontifi-
 cale toute la meute des journaux. On chicana sur les mots, on altéra les
 textes, on fit mentir Pie IX, et on donna à l'Encyclique des sens absurdes
 et odieux qu'elle n'eut jamais et ne pouvait avoir. Petits moyens d'un petit
 gouvernement.

monde catholique comme remède aux maux passés, préservatif devant des catastrophes imminentes, force divine le long d'une route bordée d'abîmes et pleine d'ennemis furieux. — L'année suivante (8 décembre 1866) Pie IX annonça de nouveau à toute l'Eglise qu'il voulait en voir les dignitaires réunis autour de son trône. Tous ensemble ils devaient, à Rome, fêter le *dix-huit centième anniversaire* du martyr des deux Apôtres fondateurs de l'Eglise, saint Pierre et saint Paul. C'était d'ailleurs, ou jamais, le temps de voir Pierre; c'était pour Pierre même l'heure, pressante entre toutes, de « confirmer ses frères » et de les préparer aux gigantesques luttes qui allaient surgir. On vit à Rome en cette année 1867, cinq cent douze évêques, plus de vingt mille prêtres, près de cent quarante mille fidèles. Six actes principaux remplirent à Rome cette année glorieuse : le 20 juin la procession du *Corpus Christi*; le 21 juin le vingt et unième anniversaire du couronnement de Pie IX; le 25 juin une solennelle allocution du Pape; le 26 un grand consistoire; le 29 l'immense et splendide solennité de l'anniversaire du martyr des apôtres Pierre et Paul : à l'éclat de cette fête s'ajouta la canonisation de vingt-cinq bienheureux; le 1^{er} juillet la réunion suprême de tout l'épiscopat autour de Sa Sainteté. Cette série de fêtes se clôtura le 27 juillet 1867 par la béatification des 225 martyrs japonais (1).

(1) Durant le règne de Pie IX de très nombreux procès de Béatifications et de Canonisations ont été ouverts.

Ont été béatifiés : Pierre Claver, S.-J.; la bienheureuse Maria-Anna de Paredes; Jean de Britto; Jean Grande, de l'ordre des frères de la Miséricorde; Paul de la Croix, fondateur des Passionistes; la vénérable Germaine Cousin; André Bobola, S.-J.; Benoît-Joseph Labre; Jean Léonardi, fondateur de la congrégation des clercs de la Mère de Dieu; Pierre Canisius, S.-J.; Marguerite-Marie Alacoque, de l'ordre de la Visitation; Marie des Anges; Jean Berchmans, S.-J.; Benoît d'Urbain; deux cent cinq martyrs du Japon leur ont été adjoints en 1867. — Ont été canonisés : vingt-six martyrs du Japon (vingt-trois Franciscains et trois Jésuites), et le con-

On put appliquer à la Révolution ce mot du Psaume : Elle vit et elle entra en fureur, elle grinça des dents, elle se dessécha de dépit. » Rome s'était à peine vidée de ses milliers de pèlerins, que le cri de ralliement de tous les révolutionnaires fut poussé : *Rome ou la mort!* Garibaldi avec ses bandes entrèrent seuls en scène; le Gouvernement italien les favorisa ostensiblement et sans plus même garder de dernière pudeur; Napoléon resta dans la pénombre et cacha soigneusement son geste approbatif; l'héroïque armée des zouaves versa pour le Pape son sang à flots : tels sont les éléments du drame que nous allons parcourir.

Quand Garibaldi eut formé, avec la connivence avérée du Gouvernement italien, son armée de volontaires, où fourmillaient les soldats et les officiers piémontais, quand on eut leurré la France en niant une complicité plus éclatante que le grand jour, quand Victor-Emmanuel eut envoyé quarante mille hommes aux frontières pontificales, en apparence pour tenir les Garibaldiens en respect, en réalité pour les soutenir (1), alors la plus atroce des guerres com-

fesseur Michel de Saintis, de l'ordre des Trinitaires; les saints canonisés le 29 juin 1867, savoir : le martyr Josaphat, archevêque de Poloczka; le martyr Pierre d'Arbuez, inquisiteur d'Aragon; les dix-neuf martyrs de Gorcum, en Hollande; Paul de la Croix; Léonard de Port-Maurice; Marie-Françoise, de l'ordre de Saint-Pierre d'Alcantara, et Germaine Cousin.

(1) « Rien ne s'explique ici d'après les lois de la logique et du droit. La raison comme la conscience demeure confondue. On voit là la tromperie organisée comme on ne l'a jamais vue; tout ce qu'on peut imaginer d'incroyable et d'impossible, d'insolence et d'audace révolutionnaires : c'est l'oubli de l'honneur, la violation de la foi jurée, l'insulte à tout ce qui est sacré parmi les hommes. » L'évêque d'Orléans. — La vraie « Question romaine, » et il n'y en a eu qu'une, a été l'écrasement de la Papauté par la Révolution. Garibaldi le disait sans détour, Napoléon l'exécutait, lié sans doute par ses anciens serments de carbonaro; un journal révolutionnaire dévoilait ainsi l'idée-mère de toute la comédie sanglante qui se jouait : « L'unité italienne n'est qu'un prétexte; c'est le bétail dont se servent les ennemis du Saint-Siège. Réduite à ses véritables termes et ramenée à sa véritable signification, la *Question romaine*, c'est la lutte entre l'Église et la Révolution. » (*Avenir National*.)

mença. Les bandes garibaldiennes composées d'aventuriers américains, français, allemands, italiens repris de justice, voleurs relâchés, etc., se livrèrent, à *Monte-Rotondo*, à des actes de vandalisme et de sauvagerie à grand'peine croyables. Le programme de ces vandales était de ravager les États de l'Église, d'envahir Rome et de s'emparer du Pape, de lui faire signer sa déchéance ou de l'assassiner. — Dieu, pour l'œuvre la plus grande du siècle, pour la tenue d'un Concile général, avait besoin de Rome plusieurs années encore : il brisa momentanément la marche de la Révolution. Les bandes garibaldiennes furent défaites à *Mentana* par l'héroïque troupe des zouaves pontificaux et un régiment français (2 novembre 1867), puis, à la Chambre, à Paris, l'indignation universelle que causaient la complicité éclatante du royaume d'Italie et la passivité inexplicable du gouvernement de Napoléon provoquèrent un vote en faveur de la Papauté (5 décembre 1867). La démagogie hurla, tous les organes de la Révolution s'acharnèrent à décrier ce vote libérateur ; mais Rome, pour le moment, n'en fut pas moins sauvée : Rome du reste, par son dévouement à Pie IX, par sa résistance à toutes les offres et les excitations de la démagogie, par son calme non interrompu, devenait digne des grandes choses que Dieu allait accomplir encore dans son sein.

4. Concile œcuménique du Vatican (1).

Par son importance intrinsèque, par les circonstances où il s'est tenu, par l'effet qu'il a produit, par l'œuvre qu'il

(1) Un très important travail est ici à consulter, *Hist. du Concile du Vatican*, par M^{sr} Cecconi, 4 vol. Paris, Lecoffre. — On trouvera dans la *Vie du card. Pie*, par M^{sr} Baunard, des détails pleins d'intérêt sur les événements relatifs au Concile, surtout ceux qui touchent à la définition de l'Infaillibilité.

accomplie, ce Concile peut être hardiment donné comme le plus grand événement du siècle. — Il se tint au milieu de l'affreuse tempête que la démagogie cosmopolite suscitait à la Papauté, quand les « nations frémissaient, » et qu'un tumulte effroyable se faisait entendre de toutes parts. — Il se tint au sein des innombrables erreurs que la Révolution répandait partout, dont elle corrompait les plus belles intelligences, qu'elle inoculait même à doses insensibles dans les âmes catholiques. — Il se tint en face des bouleversements politiques et sociaux qui étaient à la veille d'éclater. Jamais peut-être la société européenne n'avait été jetée dans un tel désarroi, jamais les catholiques n'avaient eu un tel besoin de direction et de lumière.

L'indiction du Concile par la bulle *Æterni patris* (29 juin 1868) offre des particularités précieuses à recueillir. — La bulle ne convoque aucun *Souverain*, et cette omission caractérise nettement le xix^e siècle, où l'État est devenu « athée, » où il a divorcé officiellement avec Dieu et son Église, où l'ancien accord entre les deux puissances est en grande partie rompu : dès lors les rois de l'Europe n'ont plus dans les conciles la place qu'y occupaient les princes chrétiens.

Le 8 novembre 1868, Pie IX, par sa lettre *Arcana divinæ* invita au Concile tous les *évêques schismatiques* de l'Orient. Eux et toutes les sectes dissidentes séparées du tronc divin de la vraie Église furent conjurés par le Pape « de saisir cette occasion du Concile, où l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs pères, donnait une preuve nouvelle de sa profonde unité et de sa vitalité invincible, de s'efforcer de sortir de cet état dans lequel ils ne pouvaient assurer leur salut (1). » — Le Pape met une différence essentielle entre les évêques schismatiques d'Orient où la succession régulière des ordinations s'est conservée, et les évêques anglicans, où

(1) Lettre *Arcana divinæ*.

cette succession a été rompue : il appelle les premiers, il n'appelle pas les seconds.

La bulle de convocation au *Concile du Vatican* produisit dans le monde entier une sensation immense ; aucun peuple, aucune classe n'y resta indifférent. La Révolution vomit contre le Concile annoncé un torrent de calomnies et d'injures, les gouvernements stupéfaits de cette vitalité au sein de tant de faiblesse, de cette audace en face de catastrophes si imminentes, n'osèrent se prononcer, les Catholiques firent éclater une joie et un entrain sans limites. Littéralement l'univers catholique s'ébranla. Le Gouvernement italien fut traître comme toujours : extérieurement il laissa les évêques libres, en secret il essaya de les terroriser. Le Gouvernement français eut des paroles et des attitudes diverses, ici libérales, là menaçantes, mais en somme il laissa faire. L'Espagne en Révolution (1868) ne retira pas aux évêques la facilité de se rendre à Rome ; la Belgique, quoique livrée aux Francs-maçons, conserva la même réserve ; la Bavière ne fit au Concile qu'une opposition sourde, que l'Autriche imita. On pouvait tout craindre des sectes maçonniques de plusieurs États américains : aucun néanmoins ne se crut assez fort pour arrêter l'élan imprimé. La Hollande, la Suède, la Norvège restèrent indifférentes. La Prusse vit sans doute le Concile du Vatican de mauvais œil, néanmoins il n'est pas prouvé qu'elle ait exercé sur le haut clergé une pression ouverte, pour lui en fermer l'accès. L'Angleterre et les États-Unis n'y firent aucune opposition de nature à en éloigner les évêques, la Russie fut la seule à refuser aux évêques la sortie de l'empire.

Grâce à ces circonstances miraculeusement favorables dans un pareil moment, le *Concile du Vatican* fut le plus universel et le plus complet des Conciles. L'Inde, la Chine, l'Amérique, tout le Nouveau-Monde vint se réunir à l'ancien ; les cinq parties de l'univers avaient au Vatican leurs

représentants. Des îles perdues de l'Océanie, du Japon, de la Chine, de la Tartarie, des terres glacées du Pôle, des évêques étaient venus et se confondaient avec leurs frères des contrées civilisées; des pays hérétiques les évêques étaient sortis sans entraves pour témoigner de la foi. Le monde catholique était tout entier à Rome, quand Pie IX, le 8 octobre 1869, inaugura le Concile avec une incomparable splendeur.

Dès le mois de juin 1868 des *congrégations* en avaient préparé la matière; le 27 novembre Pie IX, dans ses lettres apostoliques *Multiplies inter*, régla l'ordre à suivre dans la tenue du Concile : 1° Vertus à pratiquer, prières à dire. 2° Les propositions à présenter au Concile devront être faites, par écrit, soumises à une congrégation particulière, avoir trait à des questions et des besoins généraux de l'Église, sérieusement appuyées d'arguments, sans rien d'opposé au sentiment et aux usages communs. 3° Un secret inviolable est exigé des membres du Concile. 4° Les places et les préséances sont indiquées et devront être rigoureusement gardées. 5° Dix juges sont choisis, 5 pour les absences, 5 pour les difficultés et conflits. 6° Le juge désigne tous les custodes et officiers du Concile. 7° Quatre *Congrégations générales* sont établies : foi, discipline, état religieux, culte oriental, 24 Pères composent chacune d'elles, et un cardinal la préside. 8° Dans les *Sessions publiques* sont lus les décrets rédigés dans les Congrégations générales. Les seuls Pères présents donneront leurs suffrages. 9° Sauf motif et permission nul ne peut s'absenter du saint Concile. 10° Par un indult Pie IX permet aux prélats présents au Concile de percevoir, nonobstant leur non-résidence, les fruits de leurs bénéfices.

A l'ouverture solennelle du Concile (8 décembre 1869) le

discours fut prononcé par M^{sr} Puecher-Passavalli évêque d'Iconium, qui fit aux Pères cette majestueuse invitation : « Courage, vénérables frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, et, au nom de l'auguste Trinité, sanctifiés dans la vérité, revêtus des armes de lumière, enseignez la voie, la vérité, la vie, après lesquelles le genre humain, agité par tant de malheurs, ne peut pas ne pas soupirer. » — Dès le choix des membres des congrégations générales on put voir que l'attachement au Saint-Siège serait le caractère distinctif du Concile. Sans doute des oppositions se laissaient çà et là entrevoir, mais le sentiment de la majorité n'était plus douteux. — La marche même du Concile ne laissa rien à désirer; les *postulata* se produisaient librement, les *schemata* sortaient des commissions préparatoires soigneusement étudiés et rédigés pour être discutés en assemblées générales, la rédaction était arrêtée en congrégation générale à la majorité des suffrages, mais elle n'avait sa dernière force et ne devenait définitive que dans la Session publique, où le Pape qui présidait lui donnait par son autorité apostolique sa suprême consécration.

A la congrégation générale du 29 mars (la trente-sixième depuis l'ouverture du Concile) le *schema de fide* fut soumis aux Pères. La célèbre constitution *Dei Filius* fut promulguée dans la troisième session publique et solennellement sanctionnée par le Saint-Père (1).

Après la troisième Session les Pères s'occupèrent de plu-

(1) Rien n'approche de l'importance de la constitution *Dei Filius*. « C'est l'affirmation la plus large et la plus pleine de l'ordre surnaturel et spirituel qui ait jamais été jusqu'à présent jetée à la face du monde, de ce monde qui est plus que jamais plongé dans les sens et alourdi par le matérialisme. — La constitution commence par assigner, pour cause dernière, à toutes les erreurs modernes, la répudiation de l'autorité de l'Église. — De la licence du jugement privé est sorti le rationalisme moderne, lequel s'est successivement attaqué à toutes les vérités catholiques, et jusqu'aux fondements même de la société humaine. — Infectés du même air vicié plusieurs ca-

sieurs questions de discipline : on traita de la nécessité du « petit catéchisme, mais le vaste et capital objet de tous les travaux fut la définition du dogme de l' :

Infailibilité pontificale.

Dégageons avant tout ce dogme de tous les nuages, de toutes les calomnies et les mensonges sous lesquels on l'a défiguré et rendu méconnaissable. — Une première réflexion péremptoire c'est que *l'infailibilité papale ne peut pas ne pas exister*. La constitution même de l'Eglise l'exige ; Pierre est le fondement : il supporte donc l'édifice doctrinal ; Pierre est le pilote : il dirige donc l'arche de la vérité ; Pierre est le « soutien, » le « confirmateur » de ses frères : il ne les peut donc induire en erreur ; Pierre est l'autorité suprême : l'autorité, l'infailibilité de tout Concile découle donc de lui ; Pierre est le chef : à lui donc de vivifier les membres et non d'en recevoir lui-même la vie ; Pierre est pasteur des brebis : si l'infailibilité ne résidait pas essentiellement dans le Siège Romain ce seraient les brebis qui dirigeraient le pasteur.

Deuxième réflexion : *l'infailibilité papale a toujours été crue et obéie dans l'Eglise*. Ce n'était pas un dogme, c'était une assurance pleine, une pratique non interrompue. Tradition divine, foi universelle, fait permanent, assentiment des Pères, des docteurs et des saints, tant de l'Orient que de l'Occident, tout concourt à établir l'antiquité et la permanence de cette vérité. Ajoutons que l'assertion contraire du docteur d'Osma fut condamnée (1749) par Sixte IV, que

tholiques ont amoindri et mutilé les vérités de la foi et pactisé avec l'erreur. »

C'est contre ces ravages que le saint Concile pose les barrières suivantes. — Ch. I : Vérité sur Dieu, l'homme, la création. Condamnation des erreurs contraires. — Ch. II : Vérité sur la révélation, sur l'action de Dieu dans l'humanité par la lumière et par la grâce. Condamnation des erreurs contraires. — Ch. III : De la foi. Obligation, nécessité, fondement, don, moyen et canal de la foi. Condamnation des erreurs contraires. — Ch. IV : Rapports de la foi et de la raison. Impossibilité d'un désaccord réel. Objets différents et méthodes différentes.

des propositions contraires le furent encore en 1690 par Alexandre VIII.

Troisième réflexion : *l'infailibilité est et a été dans tous les temps le mode ordinaire, le moyen dernier des définitions doctrinales et disciplinaires*. Sans doute il y a eu des Conciles, mais il aurait pu n'en pas exister. Le premier canal infailible de la vérité est ailleurs. Beaucoup de Papes ont dirigé l'Église sans Conciles; en beaucoup de temps la tenue des Conciles a été impossible. « Dans les trois premières centaines d'années, dit saint François de Sales, il ne s'en fit aucun, et cependant l'Église a toujours besoin d'un confirmateur infailible. » — Qu'on suive la série des faits, qu'on scrute les liturgies, tant orientales que de l'Occident, qu'on lise les écrits des docteurs, qu'on interroge le sentiment de toutes les Églises, qu'on résume les affirmations des théologiens, qu'on note enfin la pratique universelle de tous les siècles, le Pape *infailible* apparaît partout. Sans doute notre terme actuel d'*infailibilité* peut n'y être pas toujours, mais toujours la *chose* y est.

Un bruit formidable s'éleva autour de cette question : bruit multiple, voix diverses, parties de très différents côtés. — Au dehors, dans les rangs ennemis, on ne se servit contre ce dogme que de la confusion des idées, du mensonge, de la calomnie, des terreurs vaines, des injures incohérentes. — Au dedans, dans la famille catholique, des dissentiments se produisirent et des oppositions plus passionnées que solides se firent jour. Le journalisme mêla à ces graves matières sa quotidienne précipitation, des laïques s'agitèrent plus que ne le comportait une question conciliaire, dont la solution appartient avant tout à l'Esprit de Dieu; des femmes jetèrent dans ces discussions leur imagination passionnée (1). Il

(1) Plusieurs femmes se donnèrent le ridicule de se faire théologiennes improvisées et plusieurs évêques eurent le tort de ne les pas faire taire.

eut, non certes dans l'enceinte du Concile, mais à ses bords de tristes tentatives et de tristes audaces : les uns montraient le *danger* de rendre le Pape trop puissant ; l'autres, raisonnant tout humainement dans une chose si livine, montraient l'impossibilité d'une telle prérogative ; l'autres encore fouillaient l'histoire pour y trouver un pape hérétique, et recousaient tant bien que mal des lambeaux d'objections, que la critique historique avait cent fois déchirés et jetés au vent de l'oubli ; le vieux gallicanisme s'allia pour cette campagne misérable au libéralisme contemporain : c'était la vaine agitation de l'enfer écrasé sous le joug de la vérité.

Dans l'enceinte même du Concile, plusieurs prélats, sans nier l'*existence* de cette vérité, niaient l'*opportunité* de sa définition. Des efforts tenaces furent faits dans ce sens, quelques trames essayèrent de s'ourdir ; avec une grande liberté qui ne cessa de leur être laissée (1), les prélats opposants firent toutes les objections qui leur semblèrent solides et opportunes, — puis l'Esprit-Saint prononça.

Le vote sur l'ensemble de la constitution eut lieu le 13 juillet en congrégation générale. 601 Pères étaient présents : 451 votèrent *placet* ; 88 *non placet* ; 62 *placet juxta modum*. — Le 13 juillet une démarche fut tentée par les opposants auprès du Souverain Pontife : ils demandaient d'ajouter à la définition qui assurait au Pape l'infailibilité ce correctif : *nixus testimoniis ecclesiarum* : c'était plus de-

(1) Comme le premier règlement conciliaire (du 22 novembre) permettait d'éterniser sans profit les discussions, et que cette faculté eût pu faire traîner en longueur les questions les plus pressantes et les mieux mûries, Pie IX, le 22 février 1869, fit remettre un nouveau règlement d'après lequel l'abus disparaissait sans que la liberté de discussion fût un seul moment gênée. La mauvaise foi seule et la passion l'ont pu prétendre. Dans la discussion générale, 65 Pères parlèrent sur l'*infailibilité* ; 56 autres quand fut discuté en particulier le chapitre de l'infailibilité ; 60 derniers renoncèrent à la parole considérant la question comme épuisée.

mander que l'école gallicane tout entière ! Cette témérité maladroite eut pour résultat d'accentuer la définition davantage et d'y faire ajouter ces mots : *non autem consensu ecclesiarum*. — Les opposants écrivirent au Pape qu'ils allaient quitter Rome, et ils ne parurent pas, le 18 juillet, à la quatrième Session. — Dans cette Session à jamais mémorable l'*infaillibilité pontificale* fut votée unanimement (1), et quand Pie IX eut déclaré qu'il confirmait, définissait, promulguait la vérité définie par le Concile, les plus magnifiques acclamations retentirent, le *Te Deum* fut entonné auquel des milliers de voix répondirent, et derrière elles le monde catholique tout entier.

L'œuvre de Dieu était faite : au milieu d'une société en dissolution et de pouvoirs en ruines, le plus auguste pouvoir venait de s'affirmer. Quand la Révolution envahira Rome et renversera pour un temps le pouvoir temporel, elle trouvera un Pontife infaillible, auquel le monde catholique tout entier liera, plus que dans les siècles passés, ses plus nécessaires et ses plus précieuses destinées (2).

5. Dieu qui met à son service les orages pour assurer la végétation de nos champs, se servit, pour assurer la germination des vérités du Concile de la plus effroyable tempête. Les opposants au Concile allaient infailliblement intriguer, de sérieuses résistances s'étaient produites en France; en Allemagne elles allaient jusqu'au schisme; on pouvait tout

(1) Moins deux *non placet* dont l'un se rétracta le jour même avec larmes.

(2) De cette Constitution : le ch. I proclame la primauté de Pierre, primauté conférée *immédiatement* à Pierre par Jésus-Christ; le ch. II établit que cette primauté se perpétue dans l'Église; le ch. III définit la nature de la juridiction pontificale. Trois conséquences découlent de cette pleine et entière juridiction. La première : le Pontife Romain est juge suprême et sans appel pour toute l'Église; la seconde : nul pouvoir au-dessous de Dieu ne peut se placer entre le Chef suprême et quelque membre que ce soit du corps de l'Église; la troisième : la puissance suprême ré-

attendre des mauvaises dispositions de plusieurs gouvernements : — tout à coup, par la permission divine, un bruit de guerre, un tumulte effroyable remplit l'Europe, une nation puissante en écrase une autre, la Prusse fond sur la France étonnée et surprise, comme l'oiseau de proie sur sa victime : guerre mystérieuse, invasion inexplicée, où une chose seule est visible, le châtiment de Dieu sur le second Empire napoléonien. Le premier expie Savone et Fontainebleau à Sainte-Hélène, le second expie l'envahissement des États de l'Église et la trahison de la Papauté à Sedan et dans le triste et misérable exil de Chislehurst. Mais comme la France s'est enivrée à la même coupe des voluptés matérialistes et a battu des mains à la même politique déloyale, elle aussi est durement châtiée. Envahie, vaincue, terrassée, elle s'obstine dans une guerre insensée, elle se livre à une bande d'aventuriers ineptes qu'elle prend pour des sauveurs et qui l'enfoncent toujours plus avant dans la boue et dans le sang. — Aux aventuriers qui la laissent mutilée et sanglante, succèdent les furieux qui la détruisent et l'incendient. Une effroyable guerre civile succède à l'invasion Prussienne et achève de ruiner ce que la guerre étrangère a laissé debout.

Pendant que la France agonisait sous le pied brutal du Prussien, le roi d'Italie, se riant de nous et de ses promesses, renouvelait ses attentats contre la Papauté, s'em-

side, sans se fractionner dans la personne du successeur de Pierre. — Le ch. IV définit l'*infaillibilité*. «..... Le Pontife Romain lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le Sauveur a voulu que son Église fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et par conséquent que de telles définitions du Pontife Romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. »

paraît de Rome, en faisait sa capitale, était frappé d'une nouvelle excommunication de Pie IX, et se dévouait à une mort prématurée. « Le plan de spoliation, tracé dès 1859 dans l'odieuse brochure : « Le Pape et le Congrès, » inspirée par l'Empereur, a reçu sa complète exécution au milieu des sinistres lueurs dont la Providence éclairait ce forfait, entre le Gouvernement impérial qui croulait et Paris investi par les hordes Allemandes. » Rome tombée aux mains du roi d'Italie n'a plus cessé d'être exploitée par la Franc-maçonnerie, qui s'efforce d'y amener le peuple contre son souverain légitime, et d'y corrompre les âmes au contact de toutes les erreurs et de tous les vices. Le Pape est prisonnier dans sa propre demeure, mais il est plus roi dans sa prison étroite que le roi son geôlier dans son royaume sacrilègement dilaté.

Quant à la France, nous l'avons dit, l'ignoble et sauvage *Commune* qui l'a régie un instant n'a laissé que traces de sang et ruines fumantes. — Après la Commune on put croire à un réveil du bon sens national et au désir sincère d'un retour à un gouvernement honnête, fort et considéré : cet espoir a été déçu. La France est restée livrée aux ambitions des partis et aux agissements de la Révolution ; une presse de plus en plus dévergondée achève de corrompre la masse ; aucun essai de gouvernement n'a réussi. Mais au milieu de ces ruines la sève catholique reste puissante, et il est de plus en plus évident qu'en elle seule est l'espoir de l'avenir.

6. A côté des dangers et des ruines Dieu met les germes de la résurrection.

La vitalité catholique se montre partout à une floraison puissante des œuvres catholiques et des congrégations religieuses. Jamais peut-être les congrégations n'ont été en pareil nombre ni appliquées à des missions plus variées. En 1854, 243,699 enfants fréquentaient les écoles des Frères

le la Doctrine Chrétienne, 77,600 enfants les écoles ouvertes par d'autres Instituts. En 1860, la France comptait 2,972 maisons religieuses. — Outre les congrégations déjà anciennes, de nouvelles en grand nombre se vouent à tous les ministères : les *Religieuses du Sacré-Cœur*, les *Dames du Bon-Pasteur*, les Dames de la *Providance*, les religieuses de la *Sainte-Famille*, les Sœurs de l'*Immaculée Conception*, les religieux et religieuses de l'*Assomption*, les *Servantes de Marie*, les *Frères de Saint-Gabriel*, les *Frères de Saint-Joseph*, les *Sœurs de Saint-Paul*, etc., etc.

Entre toutes ces Congrégations nous devons une mention spéciale à l'une d'Elles, plus éten due et plus puissante, la *Congrégation de Sion*.

Dès la fin du règne de Grégoire XVI et durant le cours de celui de Pie IX s'était formée et avait cru merveilleusement cette belle Congrégation. En janvier 1842 un jeune juif, Marie Ratisbonne, se convertissait miraculeusement à Rome aux pieds de la Très Sainte Vierge qui venait de lui apparaître. Son frère, Théodore Ratisbonne, déjà prêtre et apôtre, était la même année, juin 1842, aux pieds de Grégoire XVI et lui demandait de bénir l'apostolat des Juifs.

Les deux frères furent visiblement suscités de Dieu pour cette mission nouvelle et toute extraordinaire. L'un, le P. Marie, s'en fut en Terre Sainte fonder, au sein d'innombrables difficultés, les œuvres étonnamment florissantes de l'*Ecce homo*, de *Saint-Jean in montana*, etc. L'autre, le P. Théodore Ratisbonne, jetait avec les plus visibles bénédictions de Dieu les fondements de la *Congrégation des Religieuses de Sion*, chargées de travailler à la conversion des Juifs.

Les Juifs ! qui nous révélera les mystères cachés sous ce mot et sous ce peuple ? Malheureux Prodigue, il erre à travers les siècles, marqué du signe de son déicide. Il tient la bourse de Judas ; il corrompt, il tyrannise, il écrase, là

où il peut, les populations chrétiennes. Mais il reviendra. Il revient déjà partiellement, et la Congrégation de Sion en recueille les premiers retours.

Cette Congrégation, née d'une apparition de Marie et d'une bénédiction de Grégoire XVI, approuvée une première fois par Pie IX en 1863, une seconde et définitive en 1874, n'a plus cessé de s'accroître, de couvrir l'Orient de ses fondations hospitalières et de ses pensionnats, et l'Occident de ses œuvres de toute sorte : éducation de la jeunesse opulente, inépuisable charité pour les enfants les plus pauvres et les plus délaissés, orphelinats, ouvroirs, dispensaires, etc.

L'Ordre compte des maisons nombreuses : Paris, Issy, Grandbourg, Bel-Air, Saint-Omer, Royan, Marseille, Jérusalem et la Terre-Sainte, Alexandrie, Tunis, Smyrne, Constantinople, Chalcédoine, Jassy, Costa-Rica, Trieste, Londres, Worthing, Rome. De Paris, sa maison Mère, s'échappe sans cesse et pour toutes les directions, un véritable essaim d'ardentes missionnaires. *Deus firmabitur in Sion.*

Les PP. de Sion s'organisent à leur tour et tout leur promet un fécond apostolat.



QUARANTE ET UNIÈME LEÇON.

MOUVEMENT INTELLECTUEL. — DOCTRINES AU XIX^e SIÈCLE.

Si l'on peut affirmer qu'un peuple est ce que sont ses doctrines, il importe au plus haut point de rechercher dans les doctrines de l'Europe contemporaine la raison dernière des troubles et des bouleversements qui la ravagent. Ayant partout semé le vent, elle recueille les tempêtes; ayant ruiné les fondements, l'édifice l'écrase de sa chute. Voltaire a bafoué et ruiné l'idée chrétienne, Rousseau a substitué à Dieu la divinité de l'homme : de ces deux ancêtres est née toute une génération de rationalistes et d'athées, qui, passant au travers des horreurs de 93, reprennent sous la Restauration, la Monarchie de Juillet et le second Empire, le cours de leurs dévastations. — Du désarroi des intelligences naissent des sectes insensées au milieu desquelles s'élève, plus audacieux et plus logique, le Socialisme contemporain.

Parmi les Catholiques eux-mêmes des erreurs surgissent qui diminuent la vigueur et l'intégrité de l'esprit chrétien, et mènent à l'état maladif caractérisé sous le nom de « Libéralisme catholique. » — A côté de ces chutes de l'esprit humain dans l'Europe contemporaine, de puissants écrivains

catholiques, d'admirables orateurs sont donnés à l'Église qui la consolent et la fortifient.

1. L'Allemagne commença le mouvement rationaliste, et c'est elle que nos rationalistes français ont tous copié servilement. Or l'Allemagne n'a fait, dans le domaine intellectuel et sur le terrain de la foi et de la raison, que ravager et détruire, elle n'a rien pu édifier. — *Emmanuel Kant* né en Prusse en 1724 commença la démolition. La philosophie matérialiste avait nié l'existence de l'âme et du monde invisible, Kant en arriva à nier la certitude du monde matériel et visible. La certitude des faits ne tient pas contre son système philosophique, tout pour lui prend la forme du mythe et de l'idéal, Christ, Église, Sacrements, prières, etc. Pour sauver du naufrage cet auguste patrimoine du genre humain, Kant inventa dans l'homme une seconde raison, la raison *pratique* qui reconstruisait ce que la raison *spéculative* avait dû démolir. Bref en séparant par un abîme les facultés de l'âme humaine des objets qu'elles perçoivent, Kant mena droit les intelligences au scepticisme. — Dans le système de Kant le *sujet* était tout, l'*objet* presque rien; de là à nier tout à fait la réalité de l'*objet* il n'y avait plus qu'un pas, qui fut bientôt franchi par un autre allemand, *Fichte*, mort en 1814 à Berlin recteur de l'Université. Le *moi*, dit Fichte, est la seule chose réelle et existante. Tous les phénomènes que nous percevons sont des créations du « moi, » l'image des choses s'élève des profondeurs du « moi, » je les conçois comme existantes, je leur attribue une réalité, je les *objective*. Ainsi, d'après ce pauvre fou, nous seuls existons, l'univers qui nous environne est une fiction à laquelle nous seuls donnons la réalité, et le monde est une forme de notre activité propre. — Kant et Fichte avaient attaqué la réalité des choses qui existent en dehors du « moi, » mais pourquoi ne pas attaquer le *moi* lui-même? Cette nouvelle des-

truction parut bonne à *Schelling* (né en 1775); il l'opéra, détruisit à la fois le *sujet* et l'*objet*, et prétendit amener son disciple, mais à travers d'impénétrables brouillards, jusqu'à tout confondre dans une existence une, immuable, éternelle. — Avec *Hégel*, disciple de *Schelling*, tout devient obscurité pure, confusion absolue, chaos. Voulant établir en tout et partout l'*identité*, Hégel admet l'identité de tous les êtres, l'identité des contraires et des contradictoires, l'identité du oui ou du non. La France a cru bon d'emprunter à l'Allemagne cette pitoyable folie qui emplit l'intelligence de nos philosophes et de nos savants.

Avec de pareils conducteurs, l'esprit humain ne pouvait aboutir qu'à deux abîmes ou au *néant* ou au *Panthéisme*. Ce fut à choisir, et les intelligences dévoyées de ce siècle se sont précipitées ou dans l'un ou dans l'autre. Le *Panthéisme* est l'une des plus vieilles aberrations de l'esprit humain, mais notre *Panthéisme* à nous renchérit encore sur celui des siècles passés. Celui-ci exagérait au moins l'idée divine en y renfermant substantiellement toutes choses; le nôtre en étendant le *moi humain* jusqu'à l'infini fait plus encore l'homme un Dieu qu'il ne fait Dieu tout le reste.

Hermès, l'*Hermésianisme* nous représente une seconde phase du scepticisme allemand. *Hermès*, né dans la principauté de Munster, élevé au sacerdoce, se consacra à l'enseignement et mourut en 1831. L'idée-mère de son système ou plutôt de son erreur fut de reconstruire tout l'édifice des connaissances humaines et surtout le corps entier du Christianisme par les seules déductions de la raison pure. Ce point de départ et cette route impossibles le menèrent à toutes sortes d'erreurs et lui firent ravager à chaque pas le dogme révélé et la croyance traditionnelle. Rome s'émut de cette témérité et le pape Grégoire XVI, le 26 septembre 1835, condamna l'*Hermésianisme*. Cette affaire causa au saint

archevêque de Cologne, M^{sr} Clément-Auguste Droste de Wischering, des embarras et des persécutions de la part du Gouvernement prussien, toujours aussi prêt à favoriser l'erreur qu'à tourmenter l'Église catholique. L'invasion de l'Hermésianisme atteignit jusqu'aux professeurs du grand séminaire de Cologne, d'où l'archevêque venait d'être éloigné par la force.

La certitude était assez ébranlée en Allemagne pour que le système du « mythe » y fit, avec le docteur *Strauss*, son apparition. Après avoir posé son affirmation-mère *que Jésus-Christ est un mythe et l'Évangile un ensemble de mythes*, Strauss se livre à une série d'exercices les plus extravagants pour détruire la réalité des récits évangéliques. Tout est foulé aux pieds et regardé comme non venu par ce triste bateleur, tradition, monuments, histoire, témoignage des peuples, force invincible du Christianisme, inébranlables affirmations des dix-huit siècles de l'Église, etc. Et lui-même n'a pour renverser ces mondes que l'affirmation de son cerveau malade. Voilà où notre Renan a été puiser!

La France eut le mauvais goût d'aller en Allemagne chercher des pensées et de la science. C'est de là que nous sont revenus tous nos philosophes et nos écrivains rationalistes, matérialistes, naturalistes contemporains. — *Cabanis*, *Broussais*, *de Tracy* continuèrent le grossier matérialisme de d'Holbach et d'Helvétius. Nos idées ne sont qu'une *sécrétion du cerveau*, la morale une convention sans base solide, le bien et le mal des mots vides de réalité. Cette monstrueuse doctrine n'a pas cessé, depuis le commencement de ce siècle, de faire fortune dans les écoles de l'État et d'être développée par des professeurs de l'Université. Avant eux, *Lavater* et *Gall*, *Broussais*, *de Tracy* mirent en honneur ces dégradantes théories qui fond de l'homme « un singe perfectionné. »

Une autre philosophie, née en Écosse, jouit aussi en

France d'une haute faveur, c'est celle de *Thomas Reid*. Ce philosophe écossais, après avoir fait table rase de toutes les hautes questions philosophiques, Dieu, l'homme, la destinée, le bien et le mal, etc., se retrancha dans l'observation étroite et mesquine du *moi humain*, bornant tout à une nomenclature de nos facultés et de leurs opérations. — « Toute la philosophie était dans un trou où l'on manquait d'air, et où mon âme, récemment exilée du Christianisme, étouffait (1). »

La raison philosophique essaya de monter plus haut, d'élargir son cadre d'investigation, et, avec *Cousin* et son école, devenue « éclectique, elle prétendit chercher dans tous les systèmes, même le *Christianisme*, ce qu'ils renfermaient de bon. Ces hommes modestes se faisaient juges de la pensée humaine et de la pensée divine, et daignaient admettre que Dieu ait quelquefois bien parlé! *Cousin*, *Jouffroy* et tous les autres n'échappèrent pas au mot sanglant de l'Apôtre : « *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* » *Jouffroy* tomba dans toutes les désolations du doute, *Cousin* finit par une espèce de panthéisme inintelligible. — Si nous avançons les années, nous arrivons en pleine folie de la philosophie contemporaine, par exemple, du *positivisme*, qui n'attribue de réalité qu'aux faits et à la matière.

Toutes ces aberrations se passaient en dehors de l'Église : or, dans l'Église même, l'erreur sema aussi son ivraie. — Un esprit puissant et qui régna quelque temps en dictateur sur les intelligences commença par « le bon combat. » L'abbé de *Lamennais* (2) vit bien que toutes les erreurs dont la France et l'Europe étaient inondées avaient pour cause l'au-

(1) *Jouffroy*.

(2) Né à Saint-Malo en 1782. — Il avait un frère, Jean de Lamennais, vénérable fondateur des *Frères de l'instruction chrétienne* de Ploërmel.

dace de la raison individuelle, rompant avec toutes les traditions, renonçant à tout secours, et poursuivant seule et sans appui une investigation impossible. Lamennais vit cela, mais ensuite se trompa dans l'application du remède. Il voulut donner à la raison humaine un *criterium* de certitude infaillible, comme la règle de foi l'est dans le domaine surnaturel et révélé. Quand, dans son premier volume de *l'Essai sur l'indifférence*, il combattit l'erreur, il resta presque toujours admirable; quand dans le deuxième il exposa son *criterium* de certitude, son *assentiment universel*, son *sens commun*, sa *raison générale*, il heurta à deux écueils, déprimant trop la raison humaine, constituant dans le domaine de la certitude une *infaillibilité* absolue qui est réservée aux seules décisions dogmatiques de l'Église. Les évêques s'émurent, les Jésuites se réservèrent, mais la rupture n'éclata pas encore. — Cependant, les écarts de Lamennais se multipliaient et se dessinaient de plus en plus. Dans son journal *l'Avenir*, il se fit le champion peu prudent de toutes les libertés : liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté de conscience, séparation de l'Église et de l'État. Le *libéralisme* vivait déjà tout entier dans ces hardiesses dangereuses. De ses disciples plusieurs, inquiets, reculèrent; les autres, rassurés sur les intentions de leur chef d'école, poussèrent avec lui en avant. L'épiscopat songea sérieusement à la défense de la doctrine. Plusieurs évêques censurèrent eux-mêmes les assertions erronées de *l'Avenir*, d'autres en appelèrent à Rome, où Lamennais lui-même se rendit (1831) avec Montalembert et Lacordaire. Grégoire XVI, en 1832, dut condamner les doctrines du journal : l'orgueil de Lamennais s'irrita, balbutia quelques vagues explications, puis rompit bientôt tout à fait avec Rome. Les *Paroles d'un croyant*, premier éclat de sa révolte et rempli de ses rêves haineux de régénération, mérita une seconde condamnation (25 juin 1834). Le malheureux re-

volté tomba, comme l'ange déchu, au plus bas de l'impiété et de l'ordure, traîna au milieu des révolutionnaires une vie fiévreuse et irritée, et mourut sans le prêtre ni les signes extérieurs du repentir (1854). — L'abbé *Beautain*, tombé aussi dans l'erreur en réagissant contre le rationalisme, montra une toute autre grandeur d'âme et eut un tout autre sort. Dans ses livres et son enseignement, à Strasbourg, il refusait à la raison le pouvoir d'arriver à la certitude d'aucune vérité : la foi seule était dans le domaine des vérités naturelles comme dans le domaine théologique et révélé, l'unique et même fondement de certitude. L'évêque de Strasbourg porta sur cette hardiesse un jugement que Grégoire XVI confirma en 1834 et auquel l'abbé *Beautain* se soumit humblement et noblement. — Aux six propositions que dut signer l'abbé *Beautain* et qui toutes faisaient rentrer la raison naturelle dans ses droits, sa puissance et sa mission, nous devons joindre quatre autres propositions que le Saint-Siège fit, en 1855, signer à M. Bonnetty : la première établit l'accord de la raison et de la foi et leur communauté d'origine ; la deuxième établit la puissance démonstrative de la raison ; la troisième montre l'usage de la raison dans l'acte de foi ; la quatrième défend de condamner la méthode des scholastiques, qui, dans une mesure légitime, se sont servis de la raison pour démontrer la foi.

2. Pendant que le Rationalisme spéculatif « s'évanouissait dans ses propres pensées (1), » une école, l'école du progrès, multipliait ses audaces et produisait, au milieu d'une société sans croyances et sans principes, les plus extravagantes théories comme les plus étonnantes entreprises. Ici vraiment l'histoire doit craindre de ne plus être cruel — Les uns, comme *Châtel*, *Auzou*, *Vintras* fabri-

(1) Saint Paul, *Rom*.

quèrent des églises. — Châtel basait la sienne sur l'Etat, voulait qu'on rendît tout « à César » et rien « à Dieu. » Il niait l'infailibilité, voulait que toute puissance émanât du peuple, et que chacun, au risque de se tromper, se fit à soi-même sa croyance. Il rejetait l'institution divine de la confession, célébrait la messe en langue vulgaire, et rejetait surtout le célibat ecclésiastique. Après treize ans de cette farce scandaleuse, Châtel fut enfermé en 1842, reparut comme clubiste en 1848, et mourut dans la misère en 1857. — *Auzou* s'ennuyant de n'être que le second de Châtel, ouvrit, lui aussi, son église, l'« église catholique réformée (1832). » *Auzou* se rétracta et reconnut ses égarements. — Un ouvrier du nom de *Vintras* se mit à avoir des visions et des extases, et à annoncer qu'après le règne du Père ou de la « crainte, » après le règne du Fils ou de la « conciliation, » lui, *Vintras*, amenait le règne de l'Esprit-Saint ou de l'« amour. » Ce fou fit des dupes surtout dans l'Ouest. En 1841, M^{sr} de Bayeux signala ces visionnaires, et l'année suivante le tribunal de la police correctionnelle de Caen mit fin au règne de l'« amour » en enfermant *Vintras* pour escroquerie. — En Italie d'autres sectaires, qui apportaient eux aussi une nouvelle église, apparurent autour de leur chef *Gioberti*.

Les sectaires révolutionnaires furent les plus nombreux et sont restés les plus connus. Chez tous un but commun, une idée fixe née des ruines des institutions et des principes, conséquence naturelle du désarroi par lequel ce siècle a commencé : *Refaire la société sur des bases et dans des conditions nouvelles.* — Le premier de ces bâtisseurs de société nouvelle fut le comte de *Saint-Simon*, qui vécut en libertin et mourut indigent après avoir tenté de se suicider (1825). Ses disciples reprirent ses projets de réorganisation de la société. *Auguste Comte* se chargea du point de vue matériel; *Enfantin* et *Bazard* se chargèrent du côté religieux et du

culte. Des journaux le « Producteur, » l'« Observateur, » le « Globe, » expliquèrent les idées et les plans nouveaux. Les principaux dogmes de la « famille » ou église Saint-Simonienne étaient de nier le péché originel, de déifier la volupté, et d'honorer la mémoire de Saint-Simon. L'idée sociale consistait à tout mettre en commun et à exploiter ce fond d'après cet axiome : « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » La femme était émanicipée et égalée à l'homme. Enfantin permettait la promiscuité, et voulait que ses prêtres réglassent les questions d'appétits charnels. La domesticité devait être abolie. Après ses débuts, de 1828 à 1830, la secte Saint-Simonienne s'établit en 1832 à Ménilmontant, et commença, en attendant la « femme-messie, » la réforme du monde. Malheureusement les « hommes-messies, » Enfantin, Duveyrier, Michel Chevalier, se brouillèrent avec la police pour outrage à la morale publique, et la secte fut dispersée. Chose navrante ! elle renfermait de belles intelligences et de nobles cœurs, qui, exilés du Christianisme, cherchaient où ils pouvaient, quelques débris impurs de croyance et de religion.

Fourrier, employé de commerce à Besançon (né en 1768) s'imagina, lui aussi, qu'il avait mission de refaire la société. Sa base est un « panthéisme absolu : » l'homme ne naît que pour la volupté, et n'a de devoir que d'en jouir. C'est dans le *phalanstère* ou réunion, depuis sept jusqu'à mille huit cents personnes, que cette mission de jouir s'accomplira. — Le monde durera quatre-vingt mille ans. — Chaque âme à la mort reprend d'autres corps pour continuer ses plaisirs charnels ; quand le monde mourra, sa grande âme avec toutes les âmes individuelles, passera dans d'autres planètes avec accroissement de bonheur. — La promiscuité est essentielle. — Avec tout cela, *Fourrier* protestait prêcher la pure doctrine de Jésus-Christ ! Il mourut en 1837, laissant, pour

régénérer le monde, M. *Considérant*. — L'Angleterre avait aussi dans *Owen* (né en 1771), son réorganisateur de société.

Toutes ces aberrations eurent leur côté ridicule plutôt que sérieux : Voici la grande et suprême terreur du siècle, le *Socialisme*, fils nécessaire et naturel des trois siècles de négations et d'erreurs qui nous font remonter à Luther (1). La première charte du Socialisme en Europe date de Luther et de sa révolte. Nous avons entendu le moine saxon convier le peuple, « roi et prêtre, » à la revendication de ses droits souverains. A la vérité, ce même Luther fit écraser bientôt après le peuple par les princes. Mais c'est précisément de cette double provocation que le socialisme est né. Le peuple courut sus aux richesses de la féodalité ; les princes les Etats, sous lesquels le Protestantisme plaçait les choses religieuses, s'arrogèrent tout pouvoir sur la propriété ecclésiastique. Dans presque toute l'Europe, ou le Pouvoir ou l'émeute pillait le domaine de l'Église : dès lors le Socialisme et le Communisme étaient nés. Ajoutons que les seules barrières capables d'arrêter le flot des convoitises, l'idée divine, le devoir, le sacrifice, la destinée future, l'exemple de Nazareth, l'excitation du Calvaire, ces barrières étaient tombées. Dieu avait été chassé de l'âme, de la famille, de la société : le prolétaire était resté avec ses guenilles sordides et sa faim aux entrailles. Il ne pouvait pas ne pas jeter sur les richesses qui l'avoisinaient un regard de bête fauve, ni retenir le cri de haine que la souffrance sans Dieu avait formé. La même voix qui poussa ce blasphème : *Dieu, c'est le mal !* poussa ce cri, d'appel à toutes les guerres socialistes : *La propriété, c'est le vol !* — Ces deux paroles sont du fameux *Proudhon*, qui, dans la question socialiste, apporta la

(1) « Tout Luther religieux appelle invinciblement un Luther politique et socialiste. » Louis Blanc.

fourgue de son indomptable nature, et la puissance de sa logique. Où les autres reculèrent sans oser formuler ce qui était pensé tout bas, Proudhon, l'enfant terrible de la Révolution, poussa les principes jusqu'au bout et les exprima tous dans leurs dernières conséquences et leurs termes les plus brutaux. Cabet, Pierre Leroux, Louis Blanc organisèrent le mouvement socialiste et en formulèrent le symbole. Dieu n'existe pas, et l'idée spiritualiste est une chimère et une folie. Quant à la société, non-seulement elle est mauvaise, mais dans ses conditions et sa constitution actuelles elle ne peut s'améliorer. L'édifice doit être jeté bas puis rebâti sur un nouveau plan et avec des matériaux neufs. —

Depuis 1848 voilà l'ennemi. Parfois la bête est muselée par la force matérielle qui la croit dominer, mais qui est bientôt dominée par ses clameurs formidables. Notre *libéralisme* avec ses compromis, ses principes sans consistance, sa volonté brisée, ses vérités amoindries, son indifférence dogmatique entre le bien et le mal, son manque de logique, de suite, de force dans la guerre contre la Révolution, laisse devant le Socialisme la société contemporaine presque entièrement désarmée.

3. Au milieu des erreurs Dieu ne laisse jamais son Église « sans témoignages. » Si le xix^e siècle fut désolé par toutes les aberrations que nous venons de parcourir, des écrivains de grand mérite, des théologiens, des orateurs, des historiens, des polémistes, défendirent vaillamment et avec éclat la vérité catholique. — Cette liste trop longue et trop chargée nous accablerait de sa plénitude : nous nous bornerons à quelques noms plus connus et quelques mérites plus transcendants. Au début du siècle *Joseph de Maistre* avait, en politique, en philosophie, dans les questions religieuses, montré une étonnante force de pensée. Ce fut le champion le plus redoutable et le mieux armé de la vérité catholique

contre les erreurs modernes; son livre « du Pape » opéra dans les vieilles idées gallicanes une véritable révolution. *De Bonald* s'était, à la même époque, montré économiste et philosophe chrétien de grande valeur. *Frayssinous* avait inauguré les « Conférences, que *Ravignan* et *Lacordaire* devaient illustrer plus tard de leur sainteté et de leur génie. *Châteaubriand*, quoiqu'ici l'or soit bien loin d'être sans mélange, avait dans son « Génie du Christianisme » réhabitué une société toute voltairienne et révolutionnaire encore aux spectacles nobles et suaves de la religion révélée. D'autres auteurs, *Boyer*, *Pacca*, *de Treves*, *de Boulogne*, écrivaient pour l'exposition et la défense des questions religieuses des pages moins sentimentales et moins brillantes mais plus substantielles et plus vraies. *Montalembert* mettait au service de toutes les nobles causes sa riche et printanière nature : heureux si le vent glacial du libéralisme ne l'avait pas à la fin touché ! L'épiscopat ne cessa de donner aux lettres et à la défense religieuse des écrivains de talent : N.N. S.S. *Gousset*, *Giraud*, *Devie*, *Gerbé*, *Plantier*, *Pie*, l'admirable évêque de Langres, puis d'Arras, *M^{sr} Parisis*, dont la longue carrière fut tout entière absorbée par les luttes fécondes et les labeurs de l'épiscopat. *M^{sr} Dupanloup* veillait surtout à l'extérieur du sanctuaire et combattait les ennemis du dehors.

L'Espagne, outre bien d'autres noms dignes de mémoire produisait *Jacques Balmès* et l'illustre homme d'État *Donoso Cortès*. — L'Allemagne donnait à la science *Hurter*, *Mæther*, *Klée*, ce *Dællinger* aujourd'hui si tristement égaré, *Haller*, *Stolberg*, *Muller*, etc. — La théologie se glorifiait de *Perrone*, *Gury*, *Carrière*, etc., l'histoire de *Rohrbacher*, *Artaud*, *Audin*, *Alzog*, le pieux et savant *Dom Guéranger*. — Le journalisme religieux joua dans ce siècle un rôle important. Tous, amis et ennemis, se sont accordés à placer à la tête de cette nouvelle phalange d'écrivains le rédacteur en chef de l'*Univers* M. *Louis Veuillot*. — Dans

nos Chambres les orateurs catholiques ont su conquérir une **place** où la Révolution les jalouse et d'où elle s'efforce de les chasser par un redoublement de déloyauté. — Les **chaires** de l'État nous ont donné, plus encore des rationalistes, des matérialistes, des incrédules que des hommes de grand **savoir**. — Désormais nos Universités catholiques montreront **que** la science la plus vraie et la plus profonde a besoin **pour** sa germination et sa maturité du soleil de la foi.



QUARANTE-DEUXIÈME LEÇON.LES MISSIONS.

Ne voir l'Église catholique, qu'en Europe, aux prises avec la Révolution, comprimée, étouffée sous toutes les pressions gouvernementales, ne serait plus connaître sa vie et son histoire dans ce qu'elles ont de plus manifestement divin. Tandis qu'elle lutte en Europe, l'Église au dix-neuvième siècle remplit des merveilles de son apostolat les quatre autres parties du monde, et manifeste par d'incessantes et vastes conquêtes sa divine vitalité (1).

1. Les missions catholiques en Asie. — Lorsqu'en 1782 la *Compagnie de Jésus* fut supprimée, un décret du Pape donna aux Lazaristes ses missions du Levant. La pénurie d'ouvriers mit ces missions en souffrance. De 1816 à 1830 nous ne voyons guère dans cette terre infidèle que sept religieux. — Vers 1782 la mission de *Bulgarie* et de *Valachie* fut confiée aux Passionnistes, qui de 1782 à 1841 y entretenrent environ vingt-quatre missionnaires. La *Moldavie* (2) comptait vers 1847 près de cinquante mille catholiques. — La *Bosnie*,

(1) Consulter l'ouvrage de Marshall, *les Missions chrétiennes*, 2 vol. Paris, Bray et Retaux.

(2) Les Religieuses de Sion viennent d'y fonder de florissants pensionnats.

qui ne renferme pas moins de quarante-cinq mille catholiques, est encore mal pourvue d'églises et de clergé, ainsi que la *Servie*; l'*Albanie* avec ses deux archevêchés et ses quatre évêchés renferme une population catholique assez faible. Cette population est de seize mille à Scutari, et de douze mille aux îles Ioniennes.

Les *Arméniens catholiques* de Constantinople étaient nombreux et florissants sous Benoît XIV. Puis les persécutions, les exils, les martyres les réduisirent de 130,000 qu'ils étaient à moins de 75,000. Après la paix d'Andrinople avec la Russie (1827) le sultan commença à les traiter plus humainement et ils eurent un patriarche distinct qui défendit leurs intérêts auprès de la Porte. Pie VIII sacra lui-même leur archevêque (1830); Grégoire XVI et Pie IX leur adressèrent des brefs sur leurs dissensions intestines. Les dissidents revinrent en assez grand nombre, l'église Arménienne de Constantinople s'accrut de plus de 25,000 fidèles, et ce siège primatial de Constantinople vécut à côté de l'ancien siège patriarcal de Cilicie fondé en 1742 par Benoît XIV. — Quant à ce patriarcat de Cilicie, il ne compte guère que 60 religieux et 12,000 fidèles. Durant les années 1858 et 1859 plusieurs milliers d'Arméniens schismatiques rentrèrent dans l'unité de la foi. Pie IX alors, pour les Arméniens convertis, divisa l'archidiocèse de Constantinople en cinq évêchés. — Voici quelles sont, à Constantinople, les ressources du clergé régulier : Dominicains, Franciscains, Récollets, Lazaristes. Ces religieux dirigent des paroisses et commencent à s'occuper de l'éducation de la jeunesse, œuvre précieuse dans laquelle ils ont pour auxiliaires des Frères de la doctrine chrétienne, des Sœurs de la Miséricorde et des Religieuses de Sion (1).

(1) Les Religieux Augustins Assomptionistes de la fondation de l'abbé d'Alzon viennent de s'établir à Constantinople.

Les *Syriens*, autrefois monophysites, maintenant revenus à la foi catholique, ont un patriarche à Antioche de Syrie qui réside à Alep. — Le siège métropolitain de Mossul compte 30,000 fidèles, la Mésopotamie environ 7,000; 50,000 autres sont répandus dans les autres diocèses.

Les *Chaldéens* ou Nestoriens convertis, rentrés dans le giron de l'Église en 1780, eurent pour patriarche le saint et vénéré Jean de Hormuz. Ce patriarcat renferme maintenant moins de catholiques que par le passé, et leur condition est assez misérable. L'*Arabie* compte peu de chrétiens; l'*Égypte* en renferme environ 16 ou 17,000, au milieu desquels travaillent des missionnaires Franciscains. — Les *Abyssiniens* catholiques ont un vicaire apostolique. — Les *Maronites*, 400 ou 500 mille, ont eu à soutenir de la part des infidèles des assauts terribles et sont demeurés fermes dans la foi. — *Bagdad*, que Pie IX a érigée en métropole, ne compte pas moins de 90 mille catholiques latins répandus dans le Kurdistan, l'Arménie et la Mésopotamie.

Jérusalem vit rétablir son patriarcat en 1847. Les pères Franciscains dirigeaient les paroisses de la Palestine et les œuvres catholiques : une colonie de missionnaires, saintement dirigée par le R. P. Marie Ratisbonne, imprime à ces œuvres une nouvelle et puissante impulsion (1).

La Grèce comprend environ 30,000 catholiques, répartis en différentes paroisses, et ne cessant pas d'avoir une position précaire.

2. Les missions catholiques dans l'Inde. — Ces magnifiques missions reçurent des commotions politiques de l'Europe, des persécutions, de la suppression des Jésuites, etc., de terribles contre-coups. De 1760 à 1790 une effrayante

(1) Les Frères de la Doctrine chrétienne ont à Jérusalem depuis quelques années un bel et florissant établissement.

décadence emporta les fruits de trois siècles d'efforts.

Même chute dans les missions de Chine. Dans toutes ces vastes régions, à peine sillonnées de rares missionnaires, le nombre des fidèles baissa des deux tiers. — L'*Inde* portugaise fut tout particulièrement malheureuse. En 1832, la Propagande essaya de réveiller Lisbonne, elle échoua. Enfin Grégoire XVI, d'accord avec l'Angleterre, continua puissamment ces missions mourantes et dévastées. — Elles eurent encore à subir une tentative de schisme par des mauvais prêtres, entre autres José de Sylva, qui, fort de l'appui du Portugal, se ruèrent sur la mission catholique et la ravagèrent (1844). Grégoire XVI (1845) et Pie IX (1851) élevèrent contre ces brigandages de véhémentes protestations, mais que bravèrent les évêques et le clergé schismatiques. Depuis, l'état s'est amélioré et l'orthodoxie a regagné un peu du terrain que cette déplorable rébellion lui avait fait perdre. — Sous la domination hollandaise les catholiques de l'île de *Ceylan* eurent une situation difficile qui s'améliora sous les Anglais; et de tout temps, malgré les persécutions et la pénurie des missionnaires, ils ont donné d'admirables exemples de ferveur.

Le *Thibet* était en 1709 évangélisé par les Capucins, qui, chassés en 1744, passèrent dans les Indes-Orientales. Les mêmes religieux y sont rentrés et administrent un vicariat apostolique érigé en 1808. Vers 1844 de vaillants missionnaires Lazaristes pénétrèrent au cœur du Thibet, y obtinrent quelque temps faveur et liberté, mais furent bientôt chassés à l'instigation de la Chine (1848). Une nouvelle tentative eut lieu en 1851, mais échoua. Ce ne fut qu'en 1864 qu'un vicaire apostolique put être nommé à Lhassa; encore une persécution dispersa-t-elle bientôt cette chrétienté.

La persécution semble, depuis 1775, l'état ordinaire des missions du *Tonkin* et de la *Cochinchine*. Un premier orage dura jusqu'en 1782 et n'empêcha point une admirable flo-

raison de la foi. En 1820 on ne comptait pas moins de 300,000 chrétiens dans cette vaste mission, que bien peu d'ouvriers évangéliques cultivaient encore. En 1830 une épouvantable persécution éclata qui ravagea complètement cette belle chrétienté : tout était massacré en masse ; villes, villages, églises, communautés, disparaissaient sous le feu de la destruction. L'armée entière du roi *Min-Menh* était employée à cette œuvre de mort. Chose incroyable ! cette tuerie de vingt années amena une augmentation de 100,000 chrétiens dans le royaume d'Anam, et la colère de Dieu tomba sans pitié sur les persécuteurs. Grégoire XVI avait déjà célébré en 1841 le courage de l'église Anamite ; en 1842 il *béatifica* ses martyrs. Le règne du farouche *Tu-Duc* (1847) en augmenta encore le nombre durant une affreuse persécution, dont le choléra interrompit à peine un instant le cours. En 1853 nous trouvons encore la Cochinchine en pleine persécution, le Tonkin en 1854. En 1858, dès que la flottille française se fut retirée, une persécution générale réveilla toutes les fureurs des infidèles et la misère des chrétiens (1).

De 1735 à 1815 l'Eglise de *Chine* passa par des variations de calme et de combats, tantôt protégée, tantôt poursuivie par le Pouvoir. En 1815 une persécution sanglante éclata et sembla réserver pour le Su-Tschuen ses plus horribles fureurs. Là les deux tiers des chrétiens périrent dans les tortures. Une ère de silence et de mort succéda à cette tempête ; quelques vieux missionnaires erraient seuls dans cette terre désolée, et nul autre ne pouvait plus s'y ouvrir un passage. En 1820 un changement de règne améliora la position, mais les ouvriers évangéliques n'arrivaient pas encore. En 1842 un traité (celui de Nanking) obligea la Chine

(1) Le Tonkin vient de subir un nouvel et épouvantable orage dont la France eût pu empêcher les fureurs si elle eût été délivrée des misérables qui l'oppriment.

à respecter les missionnaires français et à tolérer le Christianisme, mais il ne put arrêter, sur bien des points, l'explosion des haines et le retour des persécutions. En dépit de ces continuelles secousses le nombre des chrétiens de l'empire chinois n'est pas inférieur à 500,000.

Aucune histoire n'est aussi sanglante que celle de l'Église de *Corée*. Formée vers 1780, elle lutta presque dès sa naissance. De 1780 à 1795 la persécution ne cessa presque jamais. Pendant trente années, à partir de l'an 1800, elle fut effroyable et ne put néanmoins diminuer le nombre des fidèles, « le sang des martyrs était la semence des chrétiens, » et les nouveaux édits de proscription de 1866 trouvèrent à torturer de magnanimes apôtres (1) et plus de 1,500 fidèles.

3. Missions catholiques de l'Afrique. — Le pape Urbain VIII, en 1624, avait institué la préfecture apostolique de Tunis qui subsista durant 219 ans, et fut, en 1843, élevée par Grégoire XVI au rang de vicariat apostolique. Le vicariat renferme près de 15,000 catholiques.

En 1830 un évêché fut institué à *Alger*, et l'antique église africaine, qui au siècle de sa splendeur possédait jusqu'à 400 sièges épiscopaux, commença à renaitre de sa longue ruine. La population catholique de l'archidiocèse d'Alger atteint le chiffre minimum de 87,000. — Un évêché a été créé à *Constantine*, un autre à *Oran* (1867). Chose triste à dire, le plus grand obstacle à la conversion des musulmans vient de l'administration civile, qui suscite mille embarras à nos missionnaires et fait échouer les efforts des plus saints et des plus zélés (2).

(1) Entre autres M^{gr} Berneux et son coadjuteur Antoine Daveluy.

(2) Les Juifs, émancipés par Crémieux en 1870 sont le fléau de l'Afrique catholique.

Le *Maroc* est évangélisé par des religieux espagnols, qui, par suite des victoires de l'Espagne (1860), ont vu s'améliorer l'état de leur mission. — Le *Congo*, où le Portugal avait autrefois fondé une mission florissante (1640), était depuis longtemps déshérité et privé de secours; en 1866, la Propagande confia cette portion de l'Afrique aux religieux du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception. — La même congrégation dirige la mission de *Guinée* et de *Séné-gambie*. Le climat dévora longtemps les ouvriers évangéliques, mais ils furent plus victorieux que la mort; l'Europe a continué d'envoyer ses enfants à cette terre meurtrière; les Dominicains ont donné leurs efforts à la formation d'un clergé indigène. — La mission du *Cap* date véritablement de 1837. En 1857 nous y trouvons deux vicariats apostoliques. Les Capucins de Savoie travaillent la mission des îles *Séchelles*.

L'île *Bourbon* ou *Saint-Denis* forme un diocèse depuis 1850. Des maisons d'éducation des deux sexes s'y sont élevées assez nombreuses. Les prêtres, tous Français, sont au moins au nombre de 90. — L'île de *Madagascar* ayant été longtemps fermée au zèle des Jésuites, leur collège de l'île Bourbon recevait les enfants Malais. En 1862 le roi Radama II, puis sa femme protégèrent les chrétiens, mais les vices dont ce peuple est rongé arrêtent les progrès de la foi. — L'*Abyssinie*, autant et plus corrompue, dévore elle aussi sans fruits les sueurs et le sang des missionnaires.

De nos jours le *centre de l'Afrique* tient en suspens la curiosité des savants, la rapacité des marchands, et plus encore le zèle invincible des missionnaires. En 1846, Grégoire XVI s'était occupé de l'Afrique centrale, et y avait fondé un vicariat apostolique, mais les missionnaires allemands qui y pénétrèrent ne purent subir ce ciel de feu et la mission sembla comme abandonnée. De nos jours l'Évan-

gile convoite de nouveau cette immense conquête, ce vaste monde inexploré et inconnu (1).

4. Missions d'Australie. — Longtemps fermée aux missionnaires catholiques et laissée inculte par les Protestants, la mission Australienne obtint un premier succès en 1808, quand deux prêtres se fixèrent à Batavia, qui ne tarda pas à posséder cinq préfets apostoliques. — Sur la côte orientale du continent Australien les missionnaires Anglais et Irlandais travaillèrent avec zèle et intrépidité. En 1845 un premier synode put réunir à Sidney quatre évêques et un certain nombre de prêtres. En 1852 Sidney comptait 57,000 catholiques. — L'évêché de Melbourne avait été fondé en 1847, un peu avant (1842) celui d'Adélaïde; en 1845 celui de Perth. Les Bénédictins de la Nouvelle-Murcie, ont, à force de souffrances et de courage, réussi à bâtir un couvent au milieu des peuplades sauvages et à jeter les premières semences de la foi (1859).

Les missions dominicaines de *Timor*, *Solor* et les autres îles furent dévastées par la persécution portugaise (1833). *Macao* subit le même sort. Depuis 1846 l'accès des îles *Célèbes* et *Bornéo* est ouvert aux Catholiques. — Les missions de l'archipel Indien, de Malésie, de Malabar, de Malacca eurent à subir une longue et désastreuse décadence. — Les îles *Philippines*, puissamment évangélisées, remplies de congrégations religieuses, peuplées de quatre millions de chrétiens, ont pu venir en aide aux missions de Chine et du Tonkin.

5. Missions d'Amérique. — L'Amérique fut pour l'Église, dans la période contemporaine, le théâtre des plus beaux triomphes. Les catastrophes du siècle dernier ont été répa-

(1) Les religieux du Cardinal Lavigerie y travaillent intrépidement.

rées jusqu'à ce point qu'elle compte trente millions de fidèles et plus de quatre-vingts évêchés et vicariats apostoliques. — En dépit des obstacles que suscite la domination anglaise, les Indiens du *Bas-Canada* sont tous catholiques, et ceux du *Haut-Canada* forment des chrétientés florissantes. Grégoire XVI en 1844 avait réuni tous les diocèses du Haut et du Bas-Canada en une seule province ecclésiastique, comprenant l'archevêché de Québec, de Montréal, de Kingston, de Toronto, de Bythown (1847), de Saint-Boniface, des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, de Londres, d'Hamilton. La Nouvelle-Écosse puissamment évangélisée depuis 1827 compte Halifax comme archevêché (1852).

Les conquêtes de l'Évangile dans les *États-Unis* ont été merveilleuses. — Dans le *Nouveau-Mexique* le nombre des fidèles augmente. Les Jésuites et les Franciscains fécondent admirablement le sol de la *Vieille* et de la *Nouvelle Calédonie*, que durant quelque temps a souillé et obstrué l'avarice des chercheurs d'or. — Chose étonnante! la corruption des mœurs, le tumulte des sectes, le travail de décomposition du Protestantisme, mille causes de défaite ont tourné en occasions de triomphe. — En 1789 ces immenses pays ne comptaient que 18,000 catholiques, en 1843 ils étaient plus d'un million et demi. L'organisation religieuse, commencée en 1808 par Pie VII (1), fut continuée en 1823 par la création de nouveaux et nombreux évêchés, couronnée en 1852 par les créations nouvelles de Pie IX. En 1853 les États-Unis comptaient 7 archevêchés, 43 évêchés, 5 vicariats apostoliques. De fécondes assemblées conciliaires maintiennent et précisent la discipline. Le Concile de Baltimore de 1866 proposa encore à Pie IX la création de nouveaux sièges épiscopaux.

(1) Qui établit l'évêché de Baltimore avec les évêchés de la Nouvelle-Orléans, New-York, Philadelphie, Pittsburg, Boston et Bardstown pour suffragants. A la même époque la Louisiane reçut un évêque.

Le *Texas*, évangélisé en 1812 par des Franciscains, fut régulièrement organisé en vicariat apostolique en 1840. Les Jésuites, les Lazaristes, les Oblats de Marie (de Marseille), les Bénédictins de Saint-Vincent, y travaillent de concert avec les Frères Maristes, les Sœurs de l'Incarnation, les Ursulines. Un grand séminaire y recrute et y forme un assez nombreux clergé. — Le *Mexique*, séparé de l'Espagne en 1824, fractionné en républiques et tombé dans une sorte de chaos politique, a été recueilli et sauvé par le Catholicisme. En retour les autorités mexicaines n'ont guère cessé de persécuter l'Église; les trêves ont été courtes et la vie de cette mission presque sans cesse agitée. En 1858 pourtant le président Zuloaga rendit la paix à la mission; l'arrivée de Maximilien en 1864 enflamma toutes les espérances : on sait le tragique dénouement de cette affaire, et comment Juarès resté maître ne fit prévoir que de nouvelles et plus terribles persécutions (1867).

L'*Amérique centrale*, déchirée par des dissensions et meurtrie par des guerres sanglantes (1815-1821), n'offrit d'abord à l'Évangile qu'un terrain difficile et ingrat. Depuis 1843 les choses ont changé, les Jésuites travaillent avec un plein succès, et un grand nombre de couvents ont pris racine. L'une des cinq républiques, celle de Costarica, montre pour le Catholicisme, ses œuvres et ses religieux, les plus favorables dispositions (1).

La *Nouvelle-Grenade*, partagée en trois républiques, celles de la Nouvelle-Grenade, de Vénézuéla, de l'Équateur (2),

(1) Dispositions toujours éphémères et qui viennent de se tourner en persécution (1885).

(2) De 1869 à 1875 la République de l'Équateur vit un spectacle dont les nations modernes, gangrénées de révolution, n'ont plus même l'idée ni le souvenir.

Un homme, un héros, un chrétien, *Garcia Moreno*, combattit à lui seul toute la révolution. Il se plaça fièrement au-dessus de tous les sophismes et les erreurs qu'un faux libéralisme a semés partout, il embrassa la vé-

s'est montrée au milieu de ce siècle persécutrice acharnée du Catholicisme. Un radicalisme brutal et violent y dominait, et Pie IX dut élever la voix pour se plaindre des persécuteurs et louer la fermeté du clergé (1852). L'état de cette Église est resté triste et précaire. — La situation d'*Haïti* est déplorable. Les mauvais prêtres achevèrent ce que les vices de la population avaient commencé. En 1853 le Pape dut élever sur cette mission une plainte amère. La religion est plus florissante aux *Antilles*. La Trinité possède 60,000 catholiques, avec un archevêché à Port-d'Espagne; Saint-Dominique a son évêché à Roseau; Grenade renferme 25,000 fidèles; Sainte-Lucie 20,000.

Les deux préfectures apostoliques de *la Martinique* et de *la Guadeloupe* ont plus de 200,000 catholiques. — Les îles Hollandaises de *Curaçao* et *Saint-Eustache* ont un vicaire apostolique et 18,000 fidèles. — La *Guyane* hollandaise, française et anglaise renferment environ 40,000 catholiques, y compris ceux de *Cayenne*.

Sans les longues guerres qui l'ont ravagé le *Pérou* offrirait une population catholique des plus ferventes. Mais là, comme au *Chili*, les gouvernements furent souvent animés contre Rome et le clergé fidèle à Rome d'un détestable esprit d'opposition. — *Buenos-Ayres* et *la Plata* ont eu beaucoup

rité religieuse, sociale, politique, dans sa plénitude, et construisit sur les ruines de l'État révolutionnaire la vraie république chrétienne. Son récent historien a pu écrire de lui ces fortes paroles : « Garcia Moreno s'élève au-dessus de tous les hommes d'État depuis saint Louis. Seul de tous les souverains dévoyés par le protestantisme et la révolution, il eut l'intelligence de l'état normal des sociétés humaines; seul malgré le courant de libéralisme qui emporte à l'abîme peuples et rois, il rendit à son pays la vraie liberté en lui rendant le gouvernement de Dieu. »

La Révolution et la Franc-maçonnerie qui ne font plus qu'un, se vengèrent de tant de bien en assassinant lâchement le Président de l'Équateur le 6 août 1875.

A lire une très belle et très courageuse histoire de Garcia Moreno, par le R. P. Berthe. Paris, Bray et Retaux, 1887.

souffrir des commotions politiques; 13 gouvernements passèrent à la Plata et le dernier tomba sous un dictateur violent et persécuteur, Manuel Rosas (1829).

Mais le point central de la guerre contre l'Église fut le *Brésil*, entièrement livré aux sociétés secrètes. Après avoir persécuté l'Église avec acharnement, Don Pedro, en 1831, laissa un fils mineur et des régents faits à son image. Un mauvais archevêque de Rio-Janeiro, créature du pouvoir, fit un instant craindre un schisme. Le gouvernement ne cessa d'y pousser, mais les résistances catholiques s'accrochèrent en raison du danger et restèrent victorieuses. Néanmoins la pauvre Église du Brésil, avec son primat de San-Salvador et ses 6,500,000 catholiques, n'offre plus guère que l'image de la spoliation et de l'asservissement; elle reste comme un double monument de l'intolérance des révolutionnaires et du courage catholique.

Donnons une mention spéciale du *Paraguay*, ce chef-d'œuvre de l'apostolat catholique. Nous avons vu les Jésuites l'évangéliser et en faire en 1610 une république modèle. Cette œuvre est détruite et elle l'a été comme au Brésil par l'intolérance du Pouvoir. Un dictateur a opprimé cette Église depuis 1840, les couvents ont été détruits, les religieux dispersés, l'évêque est mort en exil.

6. Les missions catholiques de l'Océanie. — Le Protestantisme fait les plus grands efforts pour gagner les populations Océaniques, et, s'il est absolument impuissant à construire, il ne peut, hélas! que trop bien susciter à la marche de la vérité catholique des obstacles nombreux et terribles.

Néanmoins « la parole de Dieu n'est pas enchaînée » et les missionnaires catholiques fondent partout des chrétiens florissantes. — Dans le groupe des *Philippines* l'évêché de Manille avec ceux de Néo-Cacères, Cebu, etc., sont pros-

pères. La mission d'Australie (Nouvelle-Hollande, terre de Van-Diemen, île Norfolk), possède depuis 1835 un vicariat apostolique. Parmi les criminels anglais déportés dans cette région le Catholicisme a fait, surtout depuis 1840, des progrès rapides. Nous avons plus haut parlé des missions de Sidney, Melbourne, Perth, etc. — La *Nouvelle-Zélande* contient des centres puissants de missions. Les PP. de Picpus évangélisent les îles Gambier; d'assez nombreux missionnaires travaillent aux îles *Marquises* et *Sandwich*. Les martyrs ont été fréquents, les souffrances et les difficultés terribles; des insulaires farouches, comme ceux de Wallis et d'Isabelle, ont assassiné bien des fois prêtres et évêques, l'épouvantable corruption des mœurs et les atrocités de l'anthropophagie qui règnent dans ces îles y font haïr l'Evangile, mais néanmoins le sang versé féconde ces immenses régions, où Dieu s'obstine à faire pénétrer sa lumière et son salut.

Jamais peut être l'œuvre des missions lointaines n'a été aussi puissamment servie, et c'est pour la France en particulier, au sein de ses humiliations et de ses détresses présentes, une gloire et une espérance précieuses que ce zèle, ces efforts, ces sacrifices que la famille Catholique y prodigue sans compter. Nulle part les institutions relatives aux missions ne sont autant développées et autant secourues. Nous trouvons, à Paris, la maison de Saint-Lazare pour les missions du Levant, de la Chine, de l'Abyssinie; le séminaire du Saint-Esprit fondé en 1663 pour l'Asie centrale; la congrégation de Picpus (depuis 1830) pour l'Océanie orientale. A Lyon sont établis les Maristes pour l'Océanie occidentale (depuis 1835), les prêtres des Missions africaines, qui, avec ceux d'Alger, baignent de leur sueur tout le sol africain. L'Angleterre et l'Irlande pourvoient aux missions de Madras, de Maurice, du Cap de Bonne-Espérance et d'Australie. L'Autriche possède les sociétés de Mission-

aires dites Léopoldines, de Louis, de Xavier. Que de noms, que d'efforts, que d'associations diverses nous devons taire, et qui couvrent les régions idolâtres des merveilles de leur apostolat ! L'œuvre de *la Propagation de la Foi* recueille plus de cinq millions par an ; celle de la *Sainte-Enfance* près de deux millions.

Plus la Révolution pèse sur l'Europe chrétienne, plus l'Europe Chrétienne semble vouloir, par sa charité d'apostolat, mériter sa résurrection et son salut.



QUARANTE-TROISIÈME LEÇON.

LÉON XIII ET LES ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Cette période dont nous sommes témoins et où nous sommes acteurs n'appartient proprement plus à l'histoire. Nous ne ferons donc qu'enregistrer les faits en nous montrant très sobre d'appréciations. — 1° Nous rappellerons les événements qui marquent les dernières années de Pie IX; — 2° puis ceux qui remplissent les premières de Léon XIII glorieusement régnant.

I.

Les dernières années de Pie IX.

1. Deux mots résument les dernières années de Pie IX : persécution ; au sein de cette persécution courage héroïque, rayonnement de gloire, incomparable triomphe. L'Italie le poursuit avec une rage insatiable, la France l'abandonne et le trahit, l'Allemagne persécutrice méprise, au milieu des agitations odieuses de son *Kulturkampf*, ses prières comme

ses reproches, la Russie, bourreau de la Pologne, mérite ses magnanimes anathèmes, l'Espagne n'a plus ni le sens ni le courage du vrai et pur Christianisme, l'Angleterre est trop peu convertie encore pour songer à lui porter secours. Voilà l'Europe où règne Pie IX.

Dans cette détresse suprême et cet universel abandon, prisonnier de l'Italie, furieusement assailli par le radicalisme qui hurle jusque sous les fenêtres du Vatican des cris de haine et de mort, Pie IX devient le plus illustre exemple de la miraculeuse indéfectibilité du Siège de Pierre. — Dans une lettre Encyclique il dénonce à l'univers catholique le travail de corruption qui envahit la société moderne toute entière, et flétrit les persécuteurs qui s'y répandent de toute part. — Le 15 mars 1875, dans une allocution consistoriale, il précise ses précédentes Encycliques et adresse à la Prusse persécutrice de paternelles mais véhémentes objurgations. — Il venait de créer Cardinal l'une des plus illustres victimes du Kulturkampf, M^{sr} Ledochowski.

Rome ne cessait plus d'être le rendez-vous de la catholicité; jamais pareilles foules ni pareil enthousiasme de dévouement et d'amour ne s'étaient vus. Ces foules grossirent encore dans l'année du Jubilé (1875). — Ce mouvement, sans se ralentir, remplit l'année 1876 toute entière. Les audiences (1) sont continuelles et continuelles les allocutions pontificales, dans lesquelles Pie IX ne cesse de dérouler les maux dont souffre l'Église et la conduite qu'il convient aux catholiques de tenir au milieu de ces maux.

(1) C'est durant ces mémorables audiences données à l'univers chrétien que furent présentées les adresses relatives au *pouvoir temporel*, adresses réunies et publiées en un magnifique volume. — Le volume contient les protestations unanimes venues de l'Italie, de la France, de la Belgique et de la Suisse; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Hollande; de l'Espagne, du Portugal et des colonies; de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Amérique du Nord; de la Turquie, de la Pologne, des Indes, de la Chine et de l'Océanie. (*La sovranità temporale Dei Romani Pontefici*,

L'un des derniers actes de son glorieux pontificat fut de conférer à saint François de Sales le titre de *docteur de l'Eglise*.

2. Durant ce temps l'*Italie* ne cessait pas d'être le geôlier et le bourreau de la Papauté. Spoliatrice audacieuse du domaine temporel, elle s'enfonçait de plus en plus dans la voie de la persécution.

Dès les années 1875 et 1876 elle se mit à persécuter à outrance le clergé italien, volant la manse des évêques, dispersant les religieux et traînant les jeunes clercs à la caserne. — En même temps, d'après un ordre des loges elle ameutait contre le Pape et l'Église tout ce que le journalisme comptait de sectaires sans justice comme sans pudeur. La littérature devenait par le même mot d'ordre graveleuse et impie, le théâtre rivalisait de haine et d'immondice, un effroyable travail de corruption s'étendait sur l'Italie entière; Rome elle-même, livrée à la Révolution, se remplissait de loges, d'écoles protestantes, des lieux de réunion pour les pires ennemis de la Papauté.

Comme toujours la persécution séparait la paille du bon grain. A côté d'un petit nombre d'apostats, d'ambitieux ou de trembleurs, l'immense majorité du clergé soutenait vaillamment la lutte. Des lois furent édictées en 1876 qui multipliaient les amendes et la prison aux prêtres fidèles à leurs devoirs. — Parfois l'astuce se faisait complice de la violence. L'année 1876 fut marquée par une tentative que la Révolution croyait habile et qui n'était qu'insensée. Sous le nom

propugnata nella sua integrità del suffragio dell' orbe cattolico; regnante Pie IX, Roma, 1860 sq.). — Voy. ScræhdI, Le vœu du catholicisme et l'accord de tout l'univers catholique sur l'importance et la nécessité du pouvoir temporel et la souveraineté du Saint-Siège, Frib., 1867. Histoire de la formation des Etats de l'Eglise, 2^e partie. Wiseman, Rome et l'épiscopat catholique aux fêtes de la Pentecôte de 1862. — A. Niedermayer, La fête de la Pentecôte à Rome, Frib., 1862.

trompeur de *Société catholique italienne*, les sectaires imaginèrent d'enrôler les fidèles avec leur clergé et de les faire tous ensemble réclamer pour le peuple le droit d'élire le Souverain Pontife. Berlin poussait à cette folie dont un anathème de Pie IX eut aisément raison.

En 1877, la persécution redoubla. La Révolution osa menacer d'amende et de prison le Pape lui-même s'il continuait à dénoncer au monde ses agissements. — Une autre loi *sur les abus du clergé* ouvrait plus grande que jamais la prison au clergé fidèle. L'Italie s'efforçait de copier en tout le *kulturkampf* de l'Allemagne.

En 1878, le triste roi, Victor-Emmanuel, assez pusillanime ou assez mauvais pour s'être fait l'esclave de la Révolution, allait rendre compte à Dieu de ses spoliations sacrilèges. Avant de mourir, il demanda pardon à Dieu et à l'Église et se fit relever de ses excommunications.

Le 7 février 1878, le magnanime Pie IX mourait aussi et allait recevoir la couronne de ses souffrances et de ses combats.

3. L'Allemagne fut durant toute cette période le mauvais génie de l'Europe. Son grand chancelier Bismark avait organisé une vraie guerre d'asservissement ou d'anéantissement. Là où les Henri et les Frédéric avaient échoué il crut réussir, et il ne s'aperçut pas que lui seul allait être la dupe de cette persécution, laquelle en réveillant l'esprit catholique fortifierait l'Église allemande, et en lui aliénant tous les sujets honnêtes de l'Empire donnerait libre carrière à la Révolution. Selon le mot de l'Apôtre : « Se croyant sage il ne fut qu'insensé. »

Mais avant de comprendre, et en quelque manière de reconnaître sa grossière erreur, plusieurs années se passèrent, durant lesquelles une persécution violente multiplia les souffrances des catholiques. — Dès l'année 1874, les

évêques étaient emprisonnés, M^{sr} Ledochowski plus rigoureusement que les autres; le clergé fidèle tracassé et poursuivi de toute manière, une tentative de schisme faite sans succès, une sorte d'église nationale, mort-née, établie grâce à quelques prêtres apostats qui s'affublaient du titre grotesque de *vieux catholiques*. Les malheureux officiaient dans des églises sans fidèles, et ne purent jamais conquérir autre chose que le mépris. — En 1875, la persécution s'aggrava encore et pour ce coup le pouvoir civil poussa l'extravagance jusqu'à prétendre *destituer* les évêques! Il destitua ainsi M^{sr} Martin évêque de Paderborn. — En même temps que Bismarck persécutait en Allemagne, il se faisait instigateur de la persécution italienne.

Pie IX éleva solennellement la voix. Dans une Encyclique aux évêques de Prusse, il dénonce les violences commises sur l'épiscopat, principalement sur les évêques Micislas de Posen et Conrad de Paderborn; il flétrit les lois persécutrices, il réproouve et rejette le clergé schismatique dit *Vieux Catholique*. — Ces lois édictées le 3 mars mettaient le clergé dans l'impossibilité d'obéir sans trahir sa conscience, et le condamnait, par désobéissance, à l'amende, à la prison, à une prétendue destitution. Les amendes pouvaient aller jusqu'à 3,000 marks! — Les fameuses *lois de mai* mirent le comble à cette série d'iniquités, remplirent les prisons et vidèrent les sièges épiscopaux, les paroisses, les couvents. Le trouble et la douleur étaient partout. — Réunis à Fulda les évêques rédigèrent le 9 avril 1875 une supplique à l'Empereur et n'en obtinrent qu'une réponse insolente. Cette lettre avait été précédée (16 janvier 1875) de mesures les plus iniques : vol des biens ecclésiastiques, suppression des couvents, défense aux évêques d'administrer les biens des paroisses, don aux « vieux » de nombreuses églises ravies aux catholiques. — Les années 1876 et 1877 virent les mêmes iniques rigueurs. Mais déjà la persécution portait ses fruits.

La vitalité catholique se manifestait de toute part, le clergé épuré triomphait par la croix, un parti puissant appelé le *Centre* et conduit par des hommes éminents, Windthorst en tête, gagnait au Parlement tout le terrain que perdait chaque année le chancelier Bismarck.

4. Que devenait la *France*, autrefois la fille aînée de l'Église? Hélas! elle n'avait pas compris la dure leçon de ses désastres de 1870; elle restait indifférente et rieuse; ses hommes d'État mêlaient à de bonnes intentions tous les préjugés, les erreurs, les illusions de 89, et après avoir perdu l'occasion de sauver la patrie, glissaient peu à peu, de maladresse en maladresse, jusqu'au triomphe de leurs pires ennemis. — Tel fut sous le *septennat* de Mac-Mahon la conduite faible et sans visées des différents ministères conservateurs. Ces hommes, alors qu'il eût fallu marcher résolûment à la réédification d'une France catholique, pour l'opposer forte et unie à la France révolutionnaire, parurent n'avoir d'autre souci que d'afficher leur indépendance de la religion et du clergé.

Leur conduite envers la Papauté fut plus misérable encore. Ils crurent habile de tenir la balance égale entre le Pape spolié et l'Italie spoliatrice. Nous disons trop peu; la balance fut presque toujours *inéga*le. Il ne fut que trop visible (1874) que le ministère où le duc Decaze était influent prenait secrètement partie pour les spoliateurs contre l'auguste spolié. Le 15 janvier 1874 le journal l'*Univers* était suspendu pour son courage à défendre la Papauté. — Bientôt la dernière frégate française était rappelée sur l'injonction de l'Italie; le gouvernement abandonnait officiellement la défense de Pie IX; le duc Decaze accomplissait le méfait devant lequel Thiers et Gambetta s'étaient arrêtés! — Aux Chambres apparaissaient de temps à autre les revendications haineuses de la Révolution, contre lesquelles ni le

gouvernement ni les députés ne montraient assez d'énergie. Il devenait visible que d'une république réputée honnête et sage on s'acheminait vers une république violente et radicale, et que de la faiblesse à défendre les principes religieux on tomberait jusqu'à la plus honteuse défaite et à la plus déplorable impuissance.

Henri V élevait la voix et, dans de beaux et catholiques manifestes, indiquait à la France le chemin du salut que la France s'obstinait à désertier.

Dès 1876 l'audace révolutionnaire se montre, avec Gambetta, de plus en plus menaçante. Cette sorte d'histriion malfaisant se présentait au pays avec ses déclamations furibondes, et le pays se montrait trop abusé pour voir l'abîme, ou trop endormi pour chercher à l'éviter. — Les élections législatives de 1876 furent mauvaises, Gambetta s'y assura un point d'appui redoutable. Le gouvernement était déjà désarmé et vaincu.

A côté de ces tristesses et à la veille d'autres plus profondes, signalons quelques œuvres réparatrices. Elles émanent d'une minorité catholique, sérieuse et puissante, qui seule ne s'égare pas dans les erreurs révolutionnaires ou dans les joies indécentes d'une société de bas-empire. Ces catholiques organisent les œuvres ouvrières, ouvrent les congrès, se répandent partout pour réveiller une société endormie dans le luxe et les jouissances matérielles. Les universités catholiques se fondent. L'église du Sacré-Cœur s'élève à Montmartre, les pèlerinages à Rome sont incessants, la prière catholique monte au ciel assidue et fervente.

Mais hélas ! il le faut avouer, le mal est plus résolu, plus actif, plus discipliné que le bien. Tout se prépare pour un véritable *Kulturkampf* français.

Dès que la majorité de la Chambre fut républicaine et hostile à l'Église, elle chassa de son sein, par des invalidations cyniquement audacieuses, tous les députés honnêtes

et modérés. Des mesures de persécution sont présentées et accueillies ; des paroles de haine retentissent contre le Saint-Siège. Au début de l'année 1877 la suppression des Jésuites est demandée, le Sénat vote les premières mesures contre les couvents, le ministère Jules Simon essaie de dissoudre les comités catholiques, les mandements des évêques deviennent l'occasion des plus déloyales et des plus violentes diatribes. Gambetta lance son fameux mot : *le Cléricalisme, voilà l'ennemi*, et ce mot à la fois lâche et menteur sera désormais le cri de guerre et le signe de ralliement. C'est durant cette même année 1877 que, par la liberté entière de la presse et des cabarets, les agressions impunies de Gambetta, les excitations incessantes contre le gouvernement, Mac-Mahon achève de laisser miner son pouvoir et prépare sa chute définitive. — Le néfaste révolutionnaire, Thiers, meurt le 3 août 1877.

L'écroulement trop bien préparé se consomme en 1878. Les conservateurs se divisent ; les uns vont à gauche, d'autres, trop faibles et trop irrésolus, n'aboutissent qu'au *seize mai*. Le parti de l'ordre, le dernier espoir ou plutôt la dernière illusion de la France catholique est perdue.

5. La persécution religieuse se concentrait dans l'Italie et l'Allemagne ; elle se préparait en France. La Belgique passait par des alternatives de persécution ou de victoire, selon que les catholiques ou les libéraux prenaient le dessus. — Durant les années 1874, 1875, l'église catholique en Suisse était en pleine persécution, et Pie IX, dans une Encyclique du 23 mars 1875, soutenait le courage du clergé fidèle en même temps qu'il frappait le clergé apostat, dit *Vieux Catholique*. Le Vénérable M^{sr} Lachat était exilé ; les églises étaient partout enlevées aux fidèles pour être livrées aux apostats. Genève comme toujours se montrait plus violente et plus inique que les autres centres de l'hérésie.

Dans le Nord, la Russie achevait d'étouffer l'Eglise de Pologne et forçait Pie IX à dénoncer au monde les cruautés inouïes de cette persécution.

Vers le Midi, l'Espagne était travaillée par le libéralisme, et subissait les agitations de la guerre Carliste.

Le mouvement catholique s'accroissait de telle sorte en Amérique que, en 1875, Pie IX y créait de nouveaux évêchés.

L'Eglise, au Brésil, à Vénézuéla, au Mexique était assaillie furieusement par la Franc-Maçonnerie. Les années 1874, 1875, 1876 sont pleines des fureurs et des ruines de la persécution : évêques exilés, religieux et religieuses chassés.

A l'Equateur nous avons vu dans une leçon précédente le lâche et odieux assassinat du Président Garcia Moreno. Son sang versé pour la bonne cause a germé une moisson bénie, mais cette moisson les sectes maçonniques ne cessent de la menacer.

En Orient, l'année 1876 fut marquée par les atrocités commises par les Turcs en Bulgarie. Ces atrocités méritent assurément les flétrissures de l'histoire, mais elles furent exploitées traîtreusement par la Russie, qui essaya de se rendre nécessaire pour mieux envahir. N'oublions pas que le Turc n'est plus redoutable, et que la schismatique Russie, teinte encore du sang de la Pologne, conserve pour le Catholicisme ses instincts de bourreau.

Dans l'Extrême-Orient, l'Annam viola les traités en 1876 et se fit persécuteur. La Corée fermait ses frontières à M^{sr} Ridel. Le Christianisme ne conquiert aucune parcelle de ce sol ingrat sans la payer du sang de ses fils.

II.

Léon XIII.

A son Église assaillie presque partout par la persécution, Dieu donne, dans la Papauté, des secours sans cesse renaissants, et au pontificat héroïque de Pie IX s'ajoute le pontificat également puissant et fécond de Léon XIII.

A Pie IX, mort le 7 février 1878, le 20 février 1878 succéda le cardinal Pecci sous le nom de *Léon XIII*.

1. Dès le 25 avril, Léon XIII illuminait et fortifiait le monde catholique par sa première et magnifique Encyclique, dans laquelle il dépeignait la situation de l'Église, les maux qui l'assaillent, les fureurs de ses ennemis, l'inertie d'un trop grand nombre de ses enfants. C'est néanmoins par cette Église seule que le monde trouvera le salut. Léon XIII finissait par la noble et énergique revendication de son pouvoir temporel. — D'autres protestations retentirent cette même année, contre la suppression de l'instruction religieuse dans les écoles en Italie, contre les impiétés dont le Centenaire de Voltaire devenait, en France, l'occasion.

Le 26 septembre 1878 parut un grave et décisif document où la pensée du nouveau règne se lisait toute entière. Par une de ces providentielles audaces dont le secret est en Dieu, la Papauté, aux jours de sa plus grande faiblesse, annonçait aux nations du globe la volonté de renouer avec elles toutes de puissantes relations. En plein siècle de la Révolution, après Luther et 89, après l'apostasie de l'Europe, Léon XIII méditait de faire revivre l'action bienfaisante des papes d'autrefois (Lettre au Card. Nina). Chose merveilleuse,

cette annonce fut accueillie partout, même en Allemagne.

Mais comme la plaie vive qui ronge le monde moderne est l'erreur, l'erreur à tous ses degrés, l'erreur sur tous les points fondamentaux à la fois, Léon XIII, en 1879, dans une seconde Encyclique, redonna au monde la vérité méconnue ou altérée : sur la foi, l'ordre surnaturel, le mariage, la famille, le Pouvoir. — En même temps (21 févr. 1879), recevant les délégués de la Presse, il traçait les règles, les limites que devaient respecter les écrivains, en même temps qu'il daignait louer et réclamer leur concours. — En août 1879 le Pape tournait les yeux vers le haut enseignement et par une nouvelle Encyclique indiquait saint Thomas d'Aquin comme la grande lumière dont devaient s'éclairer la théologie et la philosophie catholiques.

La révolution ne cessait non plus d'éveiller son zèle et de provoquer son énergie. Le 7 mars 1879 il protestait contre l'impiété introduite dans les écoles de Rome, et, le 4 mai de la même année, contre les erreurs sur le mariage et les prétentions anti-canoniques de la Révolution. (Lettre aux Arch. de Gênes et de Verceil.)

Comme les plus grands papes, Léon XIII embrassait à la fois de son regard l'Orient et l'Occident, lorsque, dans son Encyclique du 7 octobre 1880, il étendait à toute l'Église le culte des SS. Cyrille et Méthode, et retraçait dans une page immortelle l'histoire des gloires, des fautes, des malheurs de l'Église Orientale.

Puis comme la France, la fille aînée de l'Église, devenait de plus en plus traître à sa mission et persécutrice du Clergé, il protestait dans une lettre au Cardinal de Paris contre l'inique et brutale expulsion des religieux.

Le remède aux maux universels qui pesaient sur l'Église étaient, comme à toutes les époques, la pénitence et la prière : dans son Encyclique de 1881 il en rappelait l'obligation pressante, en ouvrant au monde Chrétien les trésors

d'un Jubilé. — Les gouvernements, si égarés dans leurs voies, si imbus des principes révolutionnaires, reçurent en même temps, dans l'Encyclique du 28 juin 1881, les enseignements opportuns sur l'origine divine du pouvoir, sur les devoirs qui lui incombent, sur les désastres qui suivent infailliblement la trahison de ces devoirs.

Nulle part cette trahison n'était plus flagrante qu'en Italie. Quand, le 13 juillet 1881, Léon XIII fit la translation des restes de Pie IX, les sectes ameutées, la plèbe radicale, avec l'odieuse complicité du gouvernement, firent subir à ces dépouilles vénérées des outrages, dont l'univers catholique tout entier ressentit l'épouvante et la douleur. De toutes parts s'élevèrent des protestations indignées; nul ne protesta plus énergiquement que Léon XIII dans le consistoire du 4 août 1881. — Durant cette année néfaste Rome fut remplie de troubles et des révolutionnaires de la pire espèce multiplièrent, sous l'œil du gouvernement, les meetings les plus odieusement anarchistes.

Impassible dans sa force Léon XIII, cette même année, concédait à Urbain II, le pape des Croisades, le titre déjà très ancien de Bienheureux, et revendiquait à nouveau avec plus de véhémence que jamais la possession de son Domaine temporel.

Le 15 février 1882 parut une Encyclique dans laquelle Léon XIII s'efforçait de réveiller de son fatal engourdissement la société chrétienne. Il faut se réveiller, il faut combattre; dans ce combat urgent la Presse catholique a sa place marquée et importante; plus importante encore est la mission d'un clergé studieux, savant, zélé, énergique. Dans ses audiences privées du 22 février de la même année le Pape insistait sur la nécessité de la forte et sainte prédication. Telle était la part du clergé.

Quant aux laïcs, afin de les rendre plus aptes au combat en les sanctifiant davantage, Léon XIII leur proposait dans

une Encyclique de 1882 le grand exemple de François d'Assise, et, dans sa Constitution du 11 juin 1883, il leur donnait une règle du tiers-ordre Franciscain appropriée aux temps actuels.

Pour hâter la conversion de l'Orient, il fondait la même année (10 mars 1883), un collège Arménien à Rome. Précédemment, dans une Lettre Apostolique (1882), il avait réformé l'ordre de saint Basile-le-Grand chez les Rhutènes. — En 1884 il entretenait des relations amicales avec la Perse.

L'état de l'Occident préoccupait sans cesse le grand Pape, et dans cet état, le point principal, c'est-à-dire l'ignorance du grand nombre, les erreurs et les mensonges semés à profusion par les autres. Le 17 août 1883, afin de fournir aux défenseurs de l'Eglise et de la Papauté l'arsenal le plus riche en armes puissantes, il ouvrit les Archives Vaticanes. Sa lettre écrite à cette occasion insiste sur les falsifications de l'histoire et l'urgente nécessité de rétablir la vérité.

La prière des fidèles doit accompagner les efforts des combattants : le 1^{er} septembre 1883 parut l'Encyclique sur le Très Saint Rosaire.

La perversité et les agissements de la révolution cosmopolite ne rendait que trop nécessaire cette insistance de la supplication chrétienne. A Rome, le gouvernement usurpateur portait une main sacrilège sur les biens de Propagande. En France la persécution s'accroissait de telle sorte que Léon XIII dans une Encyclique (1884) aux Evêques devait, en dépeignant les maux de l'Eglise, tracer la voie à suivre aux catholiques et les remèdes à employer. — Le foyer des haines religieuses et la cause première de tous les maux était la Franc-Maçonnerie; Léon XIII dans sa Lettre encyclique du 20 avril 1884 en dénonça la perversité, fit connaître le désastre des doctrines naturalistes et matérialistes qu'elle s'efforce de répandre, indiqua les principaux moyens de la combattre et d'en triompher.

Les efforts du Pape pour rouvrir les relations avec toutes les puissances se poursuivaient activement et avec un succès croissant.

Comme les plus pernicieuses erreurs sur le Pouvoir, sur l'Église, sur les rapports de l'un avec l'autre, étaient répandues, surtout depuis l'ère révolutionnaire ouverte en 89, Léon XIII fit, pour dissiper ces erreurs et apprendre au monde ce que doit être un Pouvoir chrétien, sa plus belle Encyclique *Immortale Dei*, dans laquelle il trace le plan d'un Etat où tout serait constitué d'après la volonté divine et les exigences de la profession catholique.

Le monde vit un jour avec stupéfaction cette Papauté, dont on avait tant annoncé la fin, revivre de la puissante vie politique qu'avaient vue les siècles du Moyen-âge. L'Allemagne et l'Espagne, à la veille d'une collision, prenaient Léon XIII comme arbitre et lui laissaient tracer des frontières que chacune d'elles s'engageait à respecter (1). Depuis, l'influence de la Papauté n'a plus cessé de croître. Son rôle politique s'agrandit, et il n'est pas difficile de prédire la résurrection prochaine de son Domaine temporel.

2. Cependant les dernières fureurs de la Révolution retarderont quelque peu encore ce jour tant désiré des vrais catholiques. L'Italie marche maintenant avec la France, à la tête des ennemis et des persécuteurs. Sans doute, il lui reste une population profondément catholique, mais la démagogie s'y démène avec une rage satanique contre le Pape, le clergé, les choses saintes. Le gouvernement se fait follement son complice en attendant qu'il tombe sa victime. Nous avons vu plus haut l'horrible attentat commis contre les restes de Pie IX. Désormais ces violences et ces coups de main sont incessants. Le gouvernement les facilite, les encourage

(1) Le débat regardait la possession des îles Carolines.

même par l'exemple qu'il donne des spoliations. Il vole couvents et églises, il met sacrilègement la pioche aux murailles des sanctuaires les plus antiques et les plus vénérés. Dieu le laisse maître jusqu'au jour de la justice.

En Allemagne, le ciel religieux s'éclaircit. La lassitude de la persécution, son résultat tout inattendu de force et de vitalité chez les victimes, d'affaiblissement chez les persécuteurs, l'énergie et l'influence du Centre, la crainte de plus en plus justifiée du socialisme, plus que tout le reste, la bonne grâce, la patience, l'habileté de Léon XIII ont fait fléchir l'*homme de fer*. Les « Lois de mai » ont été modifiées, la persécution se ralentit visiblement. Cependant un reste d'orgueil et de préjugés rendra très difficile et très lente l'entière pacification.

L'Espagne a tristement marché dans la voie révolutionnaire. En 1876 malgré les énergiques protestations de Pie IX (bref à M^{sr} Moreno, arch. de Tolède) et de l'Episcopat Espagnol, les Cortès avaient voté la reconnaissance officielle de tous les cultes dissidents, rompant ainsi l'unité religieuse à laquelle l'Espagne avait dû ses plus beaux siècles. Depuis, ces tendances révolutionnaires se sont encore accentuées.

Le duc de Frias, gouverneur de la province de Madrid, vient (1887) d'accorder aux Francs-Maçons une existence légale, trahissant follement la cause de la sécurité espagnole et foulant aux pieds l'autorité de l'Église. — Le ministre Montero Rios commence à entamer profondément l'enseignement chrétien dans les écoles. La pauvre Espagne s'achemine vers une irrémédiable décadence (1).

(1) Il lui reste néanmoins de précieuses ressources dans son Clergé et ses Ordres religieux. En fait de congrégations d'hommes, l'Espagne renfermait en 1864 : les Piaristes avec 34 maisons et 610 membres; 65 Lazaristes en 4 maisons; 31 Oratoriens en 3 maisons; 86 Augustins Récolets en 1 maison; 271 Dominicains en 2 maisons; 72 Franciscains Déchaussés en 1 maison, et 139 Jésuites en 4 collèges. Le nombre des religieuses s'accroît sans cesse, tandis que celui des religieux diminue. En 1861, on

La Russie, profondément travaillée par les sectes incendiaires des *nihilistes* expie durement le sang versé en Pologne et l'obstination à persécuter partout le catholicisme. Le 13 mars 1881 l'empereur Alexandre II était assassiné. Depuis, son successeur ne cesse plus d'être en butte aux plus criminelles tentatives du radicalisme. Les rois modernes ont eu peur de l'Église, Dieu les force à trembler devant les plus vulgaires bandits.

Le Catholicisme gagne sensiblement en Angleterre, et plus il gagne plus il se concilie de respect et plus il conquiert de légitime indépendance. Dès 1878 Léon XIII rétablissait la hiérarchie épiscopale en Ecosse. Londres se remplit de clergé et de religieux et se couvre de chapelles et d'églises orthodoxes. — Un point obscur et douloureux reste toujours, c'est la question Irlandaise. Ecrasée depuis des siècles, affreusement ensanglantée par l'Angleterre protestante d'Henri VIII, d'Elisabeth et de Cromwell, la pauvre Irlande n'arrive pas à se faire rendre pleine et constante justice. Pour comble de malheur ses souffrances sont parfois exploitées par le radicalisme qui compromet sa cause, bien loin de la servir, et crée à la vraie Irlande, à ses héroïques enfants, à son Episcopat et à son Clergé, de douloureux embarras.

L'Orient, a, depuis le règne de Léon XIII, donné à l'Église de précieuses consolations. Le 22 avril 1879 l'évêque Arménien, M^{sr} Kupélian, fit sa soumission au Saint-Siège. Le saint et vénéré M^{sr} Hassoun multiplie ses efforts pour ra-

comptait 1,746 religieux, et en 1864 ils n'étaient plus que 1,258. Au contraire, on compte en 1867 plus de 15,000 religieuses cloîtrées et 2,000 sœurs de la charité non cloîtrées.

Les évêques aidés de 40,000 prêtres, administrent 16 millions de catholiques. La nomination des curés se fait par la reine, sur trois candidats que lui présente l'évêque. La reine elle-même propose au Pape trois candidats pour chaque évêché vacant. — Le manque de prêtres commence à se faire sentir.

mener tous les Arméniens à l'unité; Léon XIII l'a créé cardinal en 1881. C'est le premier, depuis le cardinal Besarion.

Le 5 mars 1879 une préfecture apostolique fut créée en Afganistan. L'Église du Tonkin reçut à la suite de la guerre française, mal conduite par nos révolutionnaires, le coup le plus fatal. — En Chine, le Christianisme fait de lentes et pénibles conquêtes. D'ailleurs l'œuvre des Missions catholiques est florissante dans presque toutes les parties du globe.

3. La Belgique vient d'être durant ces années dernières le théâtre d'une lutte religieuse, étonnamment perverse du côté des *libéraux*, étonnamment noble et puissante du côté des *catholiques*.

En 1878 un ministère franc-maçon arriva au pouvoir, qui, Frère Orban en tête, s'efforça par mille moyens malhonnêtes de rompre avec Rome. Calomnies, falsification de pièces officielles, mensonges effrontés à la tribune, mensonges plus effrontés encore dans la presse vendue au ministère, tout fut mis en œuvre et tout échouait devant la magnanime patience et l'habileté de Léon XIII.

En même temps la guerre aux écoles catholiques s'organisait partout violente jusqu'à la brutalité. Frère Orban ne voulait rien moins du pape que l'approbation de cette guerre, et le silence imposé au clergé! En 1879 (4 nov. et 10 mai) Léon XIII écrivit au roi Léopold des lettres dont Frère Orban atténuait l'effet en dénaturant l'attitude, les paroles, les actes de la cour Romaine. — Le nonce fut obligé de quitter Bruxelles.

En même temps, devant les nouvelles violences des libéraux contre l'enseignement chrétien, Léon XIII, le 20 août 1880, flétrit avec force les excès du ministère.

Durant toute cette lutte la conduite du clergé avait été

admirable : la victoire en juin 1884 en fut le prix , le **ministère persécuteur** fut renversé.

Puisse la catholique Belgique profiter de ce triomphe , **mais** qu'elle ne néglige pas de s'armer pour de nouveaux combats.

4. La France continue d'être un foyer de révolution **radicale**, au milieu d'un peuple trop léger pour prévoir, trop **endormi** pour agir, trop déchristianisé dans sa masse pour **faire** espérer quelque rénovation prompte et puissante. Un **peuple** resté fort secoue vite un joug honteux et une **tyrannie** onéreuse : la France trop énervée et trop jouisseuse **restera** vraisemblablement longtemps encore la victime **volontaire** des malfaiteurs qui la ruinent, l'exténuent et **achèvent** d'y implanter toutes les impiétés et d'y acclimater tous les cynismes.

La persécution ne cesse plus de s'étendre et de grandir. — En 1878 sous un pouvoir faible et sans convictions **énergiques** les ruines religieuses s'accumulèrent rapidement. On **supprimait** les bourses des séminaires, on interdisait les **processions**, on vexait le clergé de mille manières; les **Chambres** retentissaient de menaces, la presse de blasphèmes; l'impieété seule avait toute liberté de se produire et le **Centenaire** de Voltaire en rendait l'expression plus violente et plus provocatrice. — Durant cette même année 1878 mourait l'Évêque d'Orléans, M^{sr} Dupanloup, homme de lutttes et d'action, qui dans la Chambre par ses discours et dans le pays par ses brochures avait rendu de réels services.

Les élections sénatoriales, devenues mauvaises en 1879, laissèrent peu d'espoir aux catholiques. Il devenait visible qu'on marchait aux plus douloureuses extrémités. Gambetta gagnait un terrain que perdaient les conservateurs au **Pouvoir**. — Bientôt, après s'être laissé miner par leur ennemi, ils se retirèrent sans gloire. Mac-Mahon démissionna et la

France fut la proie de la Révolution anti-religieuse. — Le coup le plus funeste devait être porté à l'enseignement; il le fut avec la loi Ferry. Cette loi néfaste, en même temps qu'elle rendait l'instruction primaire obligatoire livrait toutes les écoles à des maîtres sans foi, enlevait l'enseignement religieux des programmes, intronisait un système d'éducation fondé sur une morale humaine, d'où Dieu et sa loi éternelle étaient ignominieusement chassés. C'était un crime contre Dieu, c'en était un autre contre la Patrie, puisque c'était faire surgir des générations sans principes, sans retenue, sans frein solide, livrées à tous les appétits de la vie animale, sans le contre-poids des espérances et des aspirations supérieures; générations bestiales prêtes pour tous les forfaits, inaptes à toutes les grandeurs et à tous les dévouements. L'Épiscopat protesta tout entier, les Chambres retentirent de fortes et brillantes paroles des orateurs catholiques, les conseils généraux se prononcèrent en majorité contre la loi Ferry. Il eût fallu plus encore. Les pères de famille eussent dû braver la loi scélérate, et acheter de l'amende et de la prison l'âme de leurs fils. — C'eût été décisif et promptement victorieux. — Mais on se divisa, les prudents temporisèrent et appliquèrent à ce mal extrême de simples palliatifs. La lutte fut perdue et la loi Ferry triomphalement appliquée. Les ruines furent effrayantes. De 1876 à 1886 *cinq mille cinq cent soixante* écoles furent « laïcisées », c'est-à-dire qu'on en chassa Dieu et la religion et qu'on y plaça pour un grand nombre, des maîtres ouvertement impies. Cette destruction immense se répartit ainsi : 1,219 écoles primaires de garçons; 3,404 écoles primaires mixtes; 493 écoles maternelles (1).

(1) Les résultats de cette guerre à l'enseignement religieux ne se sont pas fait attendre. M. Macé, ancien préfet de police, constate avec une épouvante qu'il fait partager à ses lecteurs le nombre sans cesse croissant des tout jeunes criminels (Macé, *Mémoires*). — M. Guillot juge d'instruc-

Une lutte ardente eut sauvé l'enseignement. Au moins, s'ils ne surent pas combattre, les catholiques surent être généreux. Partout on se mit à l'œuvre pour élever des écoles libres. De 1876 à 1886 l'enseignement congréganiste libre s'augmenta de *cinq mille quarante et une écoles* : 919 de garçons, 3,085 de filles, 63 mixtes, 974 écoles maternelles. En somme, avec des ressources modestes, en face d'un ennemi gorgé de l'or d'un budget fabuleux, l'enseignement catholique s'ouvre à plus d'un tiers de la jeunesse française. Plaise à Dieu que ce nombre fasse contre-poids à l'effroyable contingent de l'impiété, et qu'il suffise à préparer la régénération de la France !

En attendant la persécution s'étend et s'aggrave. — Une fois les écoles sans Dieu ouvertes, la révolution y fit pénétrer des *manuels* irréligieux que Rome condamna et que le clergé s'empressa sur des points nombreux de signaler comme frappés de l'Index. Là fut le crime. Le gouvernement commit la lâcheté inique de le punir par la misère et

tion au tribunal de la Seine fait la même douloureuse constatation. *Le nombre des criminels de moins de vingt ans a quadruplé*, depuis ces années dernières : il était de cinq mille : il atteint aujourd'hui le chiffre de **vingt mille**.

Quelle est la cause ?

Ces hommes compétents, avec la foule des esprits sérieux et justes, n'hésitent pas à la trouver dans la laïcisation de l'enseignement primaire. « Cette effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. Les vieux tuteurs de l'enfance n'ont pas été impunément renversés. » (Guillot, *Paris qui souffre*.)

A cette première criminalité, ajoutons une seconde non moins triste et plus étrange encore : *les suicides d'enfants* ! Ces suicides se multiplient hors de toute mesure. L'enfant sans Dieu, sans foi, sans espérance, sans force, en est arrivé à ne plus supporter la plus légère déception. Il tue ou il se tue !

S'il en est ainsi de l'enfance, jugeons de l'état général de la France sous le rapport qui nous occupe. En 1885 le nombre des criminels a augmenté de **trente mille** sur les années 1877-1879. — Consulter l'ouvrage de M. de Tayac, *France et France*. Paris, Letouzey et Ané, édit.

la faim, et l'indemnité payée par l'Etat fut supprimée pour un grand nombre de curés. Sans jugement, sans tribunaux, sans aucune sentence régulière, ces curés se voyaient retrancher cette modeste ressource, que la première République s'était engagée à payer pour les biens volés à l'Église. — L'Episcopat presque entier protesta; mais sa voix fut méconnue comme l'était la justice elle-même.

En même temps de véritables hécatombes de fonctionnaires suspects de *cléricalisme* livraient les places aux pires ennemis de la religion, la magistrature aux moins intègres et aux plus complaisants.

Les mesures vexatoires se multipliaient. La presse catholique était menacée; le culte entravé, le nonce du Pape, M^r Meglia, insulté en plein Paris, le traitement des évêques réduit après d'humiliantes discussions, l'aumônerie militaire supprimée, les congrégations menacées d'abord, dissoutes ensuite en dépit des protestations du Pape et des Evêques et de la désapprobation de la presse étrangère, même protestante. Guerre aux fabriques qu'on veut ruiner, guerre au culte qu'on veut rendre impossible par défaut de ressources, guerre aux édifices religieux eux-mêmes auxquels on refuse toute réparation.

L'année 1880 restera tristement fameuse par les décrets du 29 mars, décrets d'expulsion contre tous les religieux. Rien de noble comme l'attitude des victimes, rien de brutal et de grossier comme celle des expulseurs, rien de généreux et de délicat comme l'accueil fait partout aux expulsés. — Léon XIII éleva la voix; l'Episcopat français fit écho à la voix de Rome, les catholiques organisèrent partout des réunions et des conférences pour éveiller contre cette iniquité sauvage la conscience publique. La force brutale écrasa le droit.

Avec les religieux expulsés par la violence, l'on vit avec admiration s'expulser eux-mêmes de la magistrature désho-

norée une multitude de magistrats qui refusèrent d'appliquer les décrets du 29 mars. Ainsi fut *épurée* la magistrature et avec elle le Conseil d'Etat.

Ces grandes ruines ne doivent pas nous voiler d'autres destructions. — En même temps que la révolution dévastait l'enseignement catholique, il fondait officiellement celui de l'impiété, en créant au Collège de France une chaire dite *des Religions*; titre qui n'indique que trop bien le but qui y est poursuivi. — Le 8 mai abrogation officielle du repos du dimanche et des fêtes. — Vol fait à l'évêque de Moulins du Petit Séminaire d'Isseure. — Le 24 septembre suppression absolue et définitive de toute notion religieuse dans l'enseignement primaire officiel. — Le grotesque se mêlait parfois à l'odieux. Le 4 octobre une circulaire ministérielle pressait les évêques de faire enseigner les articles de 1682! — Léon XIII, dans une lettre au cardinal Guibert, flétrit les excès de cette persécution. Mais que pouvait sur des sectaires tous recrutés dans la Franc-Maçonnerie la voix de la vérité et de la justice? Odieusement commencée, l'année 1880 finit plus odieusement encore. Le 10 décembre, par un horrible sacrilège, le gouvernement fit arracher les crucifix de toutes les écoles de la capitale, en remplit d'immondes tombereaux, et les livra à la rapacité mercantile des Juifs. L'impiété des fonctionnaires francs-maçons imita Paris sur bien des points de la France.

L'année 1881 s'ouvrit par des projets de lois militaires destinées à traîner le jeune clergé à la caserne et à vider les séminaires; par d'autres projets de laïcisation des hôpitaux, de suppression du budget des cultes, d'abrogation du Concordat. Telle est la marche de la persécution : préparer l'opinion par des *projets*, frapper ensuite brusquement et sans retour.

Le 28 juillet un vote des Chambres profanait les cimetières, en livrait le sol sacré à des sépultures de toute sorte.

— Les hospices, bureaux de bienfaisance, établissements charitables se voyaient molestés et frappés dans leur administration; et le 4 août 1881 le Conseil d'État décidait qu'aucun legs fait à des établissements religieux ne serait reçu. — Au milieu de tant de tristesses, la Canonisation de saint Benoit-Joseph Labre le 1^{er} décembre 1881 restait à la fois une consolation et une espérance.

L'année 1882 vit se consommer l'attentat contre l'enfance. Un amendement qui réclamait qu'au moins les devoirs envers Dieu pussent être enseignés dans les écoles fut repoussé par la Chambre! On supprima de même devant la Justice l'antique et seule puissante formule : « Je jure devant Dieu.... » Frappé au cœur dans l'enseignement le catholicisme le fut bientôt dans la famille par le *divorce*.

Dieu qui laissait faire la révolution frappa néanmoins bien des coups formidables contre ses fauteurs. Cavour, Victor Emmanuel, Napoléon III, avaient senti sa main invincible. En 1883 ce fut le tour de Gambetta qui ayant vécu dans l'impiété violente et haineuse, mourut dans la honte. — Le 7 avril mourait dans la gloire l'un des fils de l'Église les plus illustres, *Louis Veuillot*. — Le 24 août mourait pour régner au ciel le prince loyal et bon dont la France n'avait pas voulu, *Henri V* (1).

Depuis ces dates mémorables nous n'avons plus, pour toucher à nos jours, qu'à enregistrer de nouveaux forfaits de la révolution et de nouveaux actes de force et de courage de Léon XIII. — Le 10 février 1884 Léon XIII adressa à l'Épiscopat français une Lettre encyclique. Il avait précédemment adressé au Président de la République, par son nonce, des représentations et des plaintes sur les mesures

(1) A Dieu ne plaise que parmi ces morts illustres nous oublions le *Cardinal Pie*. Il fut, par sa science, la lumière de l'Église, et, par son incorruptible doctrine, le soutien des catholiques au milieu des pièges et des illusions du libéralisme.

persécutrices qui ne cessaient d'accabler le Clergé et l'Église. Dans son Encyclique du 10 février il retrace le glorieux passé de la France, sa triste et dangereuse situation actuelle, les remèdes qui seuls amélioreront et guériront cette situation. Hélas ! cette noble parole ne germe pas encore, et l'heure de Dieu n'est pas venue.

Pouvons-nous, si près des événements, juger en terminant cette situation de la France ?

D'abord n'ayons garde de taire le bien dont elle est pleine encore : un clergé pieux, dévoué, fidèle à Rome, prêt au martyre plutôt que de trahir sa foi et sa mission ; des religieux qui malgré leur dispersion multiplient partout la bonne semence ; des collèges catholiques florissants, des écoles primaires catholiques regorgeant partout d'enfants des deux sexes, des établissements de charité nombreux, des congrégations de femmes ferventes, des pensionnats de premier ordre ouverts partout aux jeunes filles, des œuvres ouvrières, des congrès, une vie religieuse dont il serait injuste de taire l'influence, les œuvres et les succès.

Et cependant quel douloureux problème réclamerait une trop difficile et trop ingrate solution ! Comment se fait-il que depuis des années déjà si longues la France reste aux mains ignobles qui la soufflètent, la torturent, la ruinent, la déshonorent ?

Sa haute classe a trop déserté la vie sérieuse, pour se livrer à une vie de désœuvrement et de plaisir. Elle a eu le triste courage de danser et de rire au sein des plus poignantes douleurs de la Patrie comme des plus extrêmes détresses de l'Église. Les plus vitales questions, les luttes les plus urgentes n'ont pu prévaloir sur la folie des amusements.

La France aristocratique folâtre, s'amuse, se désintéresse de toute noble cause : dans ses couches inférieures elle s'abaisse et s'abrutit. La presse populaire, le cabaret,

la série interminable des associations francs-maçoniques qui les enrégimentent et les éloignent de l'Église, leur soufflent incessamment la haine de la religion et de l'ordre social.

Les Juifs, haineux comme ils l'ont été à tous les âges, ont pris en France depuis nos désastres une extraordinaire influence. Maîtres en grande partie de la fortune publique, ils dirigent la presse, encouragent la persécution, infectent une portion de l'aristocratie, se répandent à profusion dans les emplois publics et accaparent les hauts postes du gouvernement.

Aussi perverse et plus puissante, l'Université, irréligieuse toujours, corromptue presque partout, verse chaque année dans la société un désastreux contingent d'impiété, ou tout au moins d'ignorance religieuse et de profond indifférentisme.

Un seul mot nous révélera la puissance satanique de la Franc-Maçonnerie : ce n'est plus désormais que par elle que l'on peut pénétrer dans les postes du gouvernement, assurer les facilités des carrières, entrer dans les Chambres, gouverner le pays.

A ces causes premières et toute-puissantes de notre ruine ajoutons ces autres que nous ne pouvons négliger. Le Journalisme demeure le plus actif dissolvant des caractères comme des croyances. L'immense majorité des journaux français est vendue à l'irréligion. L'or d'Israël en soudoie un grand nombre ; beaucoup de Juifs se sont glissés dans la rédaction. Quand on songe que des feuilles corrompues et sans principes ni doctrine comme le *Figaro* sont devenues les hôtes préférés des châteaux, deviennent la lecture assidue de notre aristocratie presque entière, on cesse de s'étonner de l'abaissement profond où notre société est tombée. — Au Journalisme ajoutons le Théâtre, son dévergondage, sa vogue, sa détestable influence : l'acteur est devenu le roi de notre

société vermoulue. Chose triste à dire ! il a franchi souvent l'enceinte impure de son théâtre pour prêter sa voix à nos solennités religieuses, et telles sont les illusions universelles que cette voix n'a point irrité les oreilles chrétiennes par son contraste odieux.

Restait pour le peuple chrétien de France le jour sanctificateur du Dimanche. La Franc-Maçonnerie ne s'est point donné de repos qu'elle n'ait fait du dimanche le rendez-vous de toutes les dissipations et le centre de tous les amusements profanes.

Ces causes diverses ont produit leur effet nécessaire : la France est en grande partie déchristianisée. Aussi la Révolution trouve en elle une complicité désastreuse, tandis que la Religion n'y trouve plus en nombre suffisant des défenseurs et des vengeurs.

L'avenir, plein de promesses pour plusieurs autres pays de l'Europe, reste encore pour la France plein de menaces ; mais n'oublions pas que Dieu a fait les nations guérissables ; et que la France fut autrefois la Fille aînée de l'Église.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

TRENTE ET UNIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN REGARD DU PROTESTANTISME. LE SAINT CONCILE DE TRENTE.

	Pages.
Importance tout exceptionnelle et mission multiple du saint Concile de Trente.....	1
1 ^o <i>Ouverture</i> du Saint Concile. — Organisation et fonctionnement.....	3
2 ^o <i>Premières Sessions</i> de 1545 à 1550. — Ecriture Sainte, dogme. — Décrets disciplinaires. — Interruption.....	4
3 ^o <i>Reprise du Saint Concile</i> en 1550. — Définitions dogmatiques touchant l'Eucharistie et la Pénitence. — Décrets disciplinaires. — Nouvelle interruption du Concile en 1552 sous Jules III.....	9
4 ^o <i>Nouvelle reprise du Saint Concile sous Pie IV</i> (1562). — Définitions sur la Messe, le Sacerdoce, le Mariage, les Indulgences, le Purgatoire, les Saintes Images. — Fin du Concile. — Confirmation par Pie IV.....	12

TRENTE-DEUXIÈME LEÇON.

ORDRES RELIGIEUX, SAINTS, HOMMES ILLUSTRÉS.

I. Ordres religieux.

- 1^o *Ordres divers*. Admirable principe de régénération : les Ordres religieux. — Vues providentielles de Dieu sur les Ordres religieux, en particulier sur ceux du xvi^e et du xvii^e siècles. — Ordres divers. — Théatins. — Récollets. — Somasques. — Barnabites. — Oratoriens de Saint-Philippe de Néri. — Congrégation de Saint-Maur. — Frères de Saint-

Jean de Dieu. — Pères ministres des infirmes. — Pères de la Doctrine chrétienne. — Ursulines. — Ordre de la Visitation. — Annonciades. Filles du Calvaire, Institut de Notre-Dame du Refuge. — Sulpiciens. — Séminaire du Saint-Esprit. — Sœurs de Saint-Joseph. — Frères des Écoles chrétiennes. — Trappistes. — Filles de la Charité. — Lazaristes.....	19
2 ^o <i>La Compagnie de Jésus</i> . — Naissance et Constitution toute providentielle de cet Ordre. — Précis historique de sa fondation. S. Ignace de Loyola. — Premières œuvres et diffusion. — Premières persécutions.....	20

II. Les Saints et les Savants au XVI^e siècle.

1 ^o <i>Les Saints</i> . — Saint Charles Borromée : ses œuvres admirables. — Saint Pie V. — Saint Thomas de Villeneuve. — Saint Pierre d'Alcantara. — Jean d'Avila. — Sainte Thérèse. — Saint Jean de la Croix. — Barthélemy des Martyrs. — Saint François de Borgia. — Saint François de Sales. — Sainte Jeanne de Chantal. — Saint Camille de Lellis. — Saint Stanislas Kostka, saint Louis de Gonzague. — Le P. de Condren, l'abbé Ollier, Claude Bernard, etc. — Les convertis, les pénitents; saints personnages de toute condition.....	42
2 ^o <i>Savants et hommes illustres</i> . — Travaux remarquables sur l'Écriture Sainte. — Les théologiens, les écoles théologiques Thomistes et Molinistes. — Exposition populaire de la doctrine : les catéchismes. Controversistes célèbres. — Travaux historiques. — Travaux hagiographiques. Bollandistes. — Culture des sciences physiques et expérimentales. — Œuvres hérétiques ou des écrivains hostiles. De Thou, Pierre Pithou, Pierre Dupuis.....	47

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

LES MISSIONS.

1 ^o <i>L'Église en Orient</i> . État de l'Église Grecque après son schisme. — L'Église Russe. — Ridicule tentative du Protestantisme en Orient.....	57
2 ^o <i>Les Missions</i> . Prodigeux apostolat de saint François Xavier	

dans l'Inde et au Japon. — <i>Chine</i> . Les premiers missionnaires. Les Jésuites en Chine. Rites chinois. Mission au Tonkin, à Siam. — <i>Amérique</i> . Travaux des Jésuites; leur mission du Paraguay. — Le Canada. — <i>Afrique</i> : Travail plus difficile et plus ingrat.....	60

TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE ET LA NOUVELLE EUROPE POLITIQUE.

Appréciation générale de la nouvelle société née du Protestantisme et implantée en Europe.	
Depuis le moment où la Révolution est <i>religieuse</i> , jusqu'à celui, où atteignant ses dernières conséquences, elle se fait la <i>grande Révolution</i> , universelle, dévastatrice, immense, profonde, — il s'écoule une période de transition : la vieille Europe chrétienne doit être préparée peu à peu à son effondrement.	
Durant cette période, tout change, tout se transforme, tout se déchristianise : politique, ordre social, science, mouvement intellectuel. Et ce vaste mouvement anti-religieux, l'Église, la plupart du temps asservie, ne peut pas assez en dominer la marche et les progrès.....	73

I. La guerre de Trente-Ans et le traité de Westphalie.

1 ^o <i>La Guerre de Trente-Ans</i> . — Ses vraies causes. — Ses périodes diverses. — Son caractère général d'inhumanité.....	78
2 ^o <i>Le traité de Westphalie</i> . — Un droit nouveau inauguré en Europe : droit du plus fort, théorie du <i>fait accompli</i> ; le tout, sans plus aucune influence de l'Église. — Étude raisonnée du traité de Westphalie.	83

II. L'Église et la France au XVII^e siècle.

1 ^o <i>De Henri IV à Louis XIV</i> . Troubles civils, durant quatorze années, à la mort de Henri IV. Richelieu : sa politique. Le pieux roi Louis XIII. Guerres contre les Huguenots. — Mazarin : sa politique.....	91
2 ^o <i>L'Église et la France sous Louis XIV</i> . Jugement sur Louis XIV. — Première guerre au Saint-Siège. Affaire de l'ambassade. — Affaire de la régale. — Assemblée de 1682. Les <i>quatre articles</i> . Discussion des quatre articles. Réprobation universelle des quatre articles. — Terrible <i>servitude gallicane</i> .	

État de l'Église de France sous l'absolutisme royal. — A Rome reprise des démêlés de l'ambassade : les franchises. — En France oppression des sièges épiscopaux.

Deuxième partie du règne de Louis XIV. Le malheur éclaire le grand Roi et l'assouplit. Rétractation des franchises et de la *Déclaration*. — Révocation de l'édit de Nantes : appréciation 98

III. Tableau de l'Europe durant la même période.

En Allemagne et dans les Pays-Bas une lutte terrible s'engage contre l'Empire. Les Pays-Bas sont un foyer de révolte et finissent par s'arracher à leur ancienne domination, Pendant trente ans l'Allemagne n'est qu'un vaste champ de carnage. — Innocent XI et Sobieski sauvent l'Europe de l'invasion musulmane. — L'Angleterre passe par une suite de révolutions sanglantes. — La France est meurtrie et disloquée par le Calvinisme..... 133

TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

LES ERREURS NÉES DU PROTESTANTISME.

1^o Les *sectes*. Querelle des Arminiens et des Gomaristes. — Synode de Dordrech. En France : troubles sanglants des Cévennes..... 138

2^o *Baïus* — Système tout luthérien de Baïus. — Précis de son histoire..... 142

3^o *Le Jansénisme*. — L'erreur janséniste. — Les caractères de l'erreur janséniste. — Les conséquences désastreuses de l'erreur janséniste.

Histoire du Jansénisme. — Les débuts : Jansénius, saint Cyrano. Leurs intrigues, leurs premiers succès. L'Augustinus. — Duel à mort entre le Jansénisme et la Compagnie de Jésus. Les « Provinciales ; » autres écrits ; multitude de pamphlets. — Les condamnations des souverains Pontifes. — Les deux Port-Royal. Les supercheries jansénistes : la question « du fait et du droit, » le « cas de conscience. » — La paix Clémentine.

Quesnel : reprise du Jansénisme. — La bulle « *Unigenitus*. » Conflagration générale. — Les jongleries jansénistes. Le diacre Paris et les convulsionnaires.

Les suites du Jansénisme, Le *schisme d'Utrecht*. — Le *Synode*

	Pages.
<i>de Pistoie</i> (1786). — Dernier mot sur le Jansénisme en France. — Les liturgies.....	145
<i>Le Quétisme</i> . — Deux phases bien distinctes. — Première phase : le Quétisme grossier et débauché de Molinos. — Affinité avec la conclusion protestante. — Deuxième phase. Quétisme épuré et subtil de madame Guyon. — Discussion de Bossuet et de Fénelon. Traits douloureux de cette discussion. — Condamnation des « <i>Maximes des Saints</i> . » Soumission admirable de Fénelon.....	174
<i>Commencement du Philosophisme</i> . — Causes diverses qui développèrent ce philosophisme incrédule et impie. — Bacon. — Gassendi. — Hobbes. — Spinoza. — Bayle.	
Les meilleurs esprits ouvrirent l'accès au Rationalisme. — Descartes. — Son système philosophique. Base ruineuse, dangers. — Malebranche. — Son système. — Réaction contre la philosophie cartésienne. — Huet. — Jugements de Bossuet et de Leibnitz.....	179

TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

EUROPE A LA VEILLE DE LA GRANDE RÉVOLUTION. — CONJURATION UNIVERSELLE CONTRE L'ÉGLISE.

I. La conjuration des pouvoirs publics contre l'Église.

- 1^o *La Persécution des Parlements*. Rôle exorbitant que s'attribuent les Parlements. — Ils sont envahis par le Jansénisme et le Philosophisme. — Leur opposition toute révolutionnaire. — Récit de la persécution qu'ils font subir à l'Église de France au dix-huitième siècle..... 191
- 2^o *Le Joséphisme*. — Résumé des doctrines dites « *Joséphistes*. » — Persécution tracassière, parfois violente de Joseph II. — Comment il ruina la constitution de l'Église. — Sa défaite et sa fin misérable.. 196
- 3^o *Toutes les cours de l'Europe persécutrices de l'Église*. — En apparence la persécution ne s'acharne qu'aux Jésuites ; en réalité elle s'adresse à l'Église. — La persécution en France. — En Portugal. — En Espagne. — A Naples. — A Parme, à Malte. Suppression de la Compagnie de Jésus. — La Prusse et la Russie la conservent. — Inique et cruel partage de la Pologne..... 201
- 4^o *La Franc-maçonnerie*. — Immense secte où entrent

les pouvoirs publics abusés. — Ce qu'est la Franc-maçonnerie. Son but. Condamnations réitérées des Papes. — Étude sur : l'origine : la puissance : le mécanisme : les moyens d'action de la Franc-maçonnerie..... 210

II. Le Philosophisme.

Double étude sur le Philosophisme et sur l'état de la société où il s'étend et règne en maître absolu.

- 1^o *Les phases diverses du Philosophisme.* — Trois phases où se développe successivement son œuvre entière de destruction religieuse et sociale. — Avec *Voltaire*, l'idée surnaturelle, l'ordre divin est jeté bas. Les précurseurs de *Voltaire*. *Voltaire*. Les alliés de *Voltaire*. *L'Encyclopédie*. — Avec *Rousseau*, à l'édifice divin renversé, on substitue un édifice social tout humain. L'homme à la place de Dieu. Individu, famille, société, tout doit être détruit et refait « humainement. » — Avec les plus logiques et les plus audacieux disciples de *Voltaire* et de *Rousseau*, l'on tombe en plein athéisme matérialiste..... 226
- 2^o *Coup d'œil sur la société de la fin du XVIII^e siècle.* — La légèreté voltairienne et les théories de *Rousseau* y ont tout envahi. — Du clergé à cette époque. — De la noblesse. — De la cour. — Du peuple..... 241

TRENTE-SEPTIÈME LEÇON.

LES GLOIRES CATHOLIQUES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

I. La Papauté du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e.

Les Papes : leurs œuvres grandes et fécondes. — Alexandre VII. — Clément IX. — Clément X. — Innocent XI. — Alexandre VIII. — Innocent XII. — Clément XI. — Innocent XIII. — Benoît XIII. — Clément XII. — Benoît XIV. — Clément XIII. — Clément XIV. — Pie VI..... 252

II. Les ordres religieux et les Saints aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Sans doute les maux du siècle entamèrent plus d'une

Pages.

famille religieuse : la floraison divine n'en fut pas néanmoins desséchée.

- 1° *Ordres religieux et fondations pieuses.* — Grand nombre d'instituts hospitaliers. — Les Bénédictines du Très-Saint-Sacrement. — Fondations d'hôpitaux. — Corporations ouvrières. — L'œuvre des missions de France. — Les Rédemptoristes, etc.. 257
- 2° *Saints et saints personnages.* — Grand nombre d'excellents évêques. — Les saintes à la cour de Louis XV. S. Benoit-Joseph Labre. — Saints prêtres. — Saints laïques. — Saintes dames. — Conversions illustres. 262

• Écrivains et Savants.

Bossuet. — Fénelon. — Massillon. — Les sciences religieuses. — Théologiens. — Casuites. — Historiens. — Annalistes. — Hagiographes. — Prédicateurs. — Ascétisme.

Vers le milieu du dix-huitième siècle : excellents travaux sur l'Écriture Sainte et la Théologie. — Travaux historiques. — Controverse.

Vers la fin du xviii^e siècle lutte ardente contre les erreurs et les impiétés du Philosophisme. — Champions les plus remarquables. 265

TRENTE-HUITIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE ET LA GRANDE RÉVOLUTION.

Le Cycle révolutionnaire.

L'Église et la Révolution jusqu'à la mort de Louis XVI.

- 1° *L'Église de France durant les préludes de la Révolution.* — Tristes débuts du règne de Louis XVI. — Les ministères. — Le mouvement de l'opinion. — Le Parlement. — Les *cahiers* : leurs tendances toute révolutionnaires. — Convocation des États généraux. — Attitude du Tiers. — Indécision de la Cour. — Attitude de la noblesse. — Le Tiers emporte tout. 277
- 2° *L'Église de France sous la Constituante.* — Trois théâtres sur lesquels se déroulent les événements. Dans l'ordre religieux. — Composition, esprit, impé-

ritie de l'Assemblée Nationale ou Constituante. — Ses actes. Spoliation des biens du clergé. — Suppression des ordres religieux. — Constitution civile du clergé.

Dans l'ordre civil. — Base ruineuse des travaux de la Constituante. — Les droits de l'homme. — Que devient la notion de la loi? — La Constituante sous la pression des clubs.

Dans le peuple. — La foule et les clubs, seuls vrais maîtres de la France. — Prise de la Bastille. — La Royauté annihilée. Premiers assassinats. — Assaut et pillage de Versailles. — Fête de la Fédération. — Fuite et prise du roi à Varennes. — Changement de la représentation nationale..... 232

3^o *L'Église de France sous l'Assemblée législative.* — Composition de la nouvelle Chambre. Persécution sanglante. — La déportation. — Les massacres. — Haine croissante contre Louis XVI..... 232

II. L'Église sous la Terreur.

Procès et mort de Louis XVI. — Sort de la famille royale. — Le clergé sous la Terreur. Emprisonnements, déportation, massacres. — Résistance et désastres de quelques grandes villes. — L'héroïque résistance et l'écrasement de la Vendée. Règne atroce de Robespierre. La déesse Raison. Massacres par toute la France. — La Révolution commence à se dévorer elle-même..... 235

III. Extension en Europe de la Révolution française. Pie VI.

Les guerres de la République. — Affaires d'Italie. Soulèvement et confiscation du Comtat d'Avignon. Premières attaques contre les États de l'Église. — Pie VI appelle l'Autriche à son secours. — Conditions draconiennes de Bonaparte. — Entrée de la Révolution à Rome : excès de tout genre. — Enlèvement et martyre de Pie VI. — Sa mort à Valence. — Élection toute providentielle de Pie VII..... 235

IV. Période Napoléonienne.

Fin du Directoire : forme nouvelle de la Révolution. Napoléon Bonaparte.

1^o *L'Église sous le Consulat.* — Concordat : appréciation, teneur. — Articles organiques : leur nullité

radicale, leur tendance oppressive, leurs clauses inadmissibles, leur condamnation. — Application du Concordat. Démission des évêques : création et remaniement des sièges. — Prélats réfractaires : la petite Église. — Renaissance du culte.....	312
2° <i>L'Église sous l'Empire.</i> — Sacre de Bonaparte par Pie VII à Notre-Dame de Paris. — Débuts inquiétants de l'Empire. Mesures vexatoires. — Prodigueuse activité de Bonaparte empereur. Guerres du dehors : organisation au dedans. Littérature. — Victoires continuelles : apogée de la puissance de Napoléon.	
Napoléon persécuteur de l'Église. — Enlèvement de Pie VII. Pie VII à Savone. — A Paris efforts de Napoléon pour se passer du Pape. — A Savone efforts de Napoléon pour faire faiblir le Pape. — Création d'une <i>Commission</i> . — Affaire du Divorce. Affaire de l'Institution canonique. — Députation des évêques courtisans à Savone. Issue obscure de cette députation. — Concile de Paris : sa ridicule issue. — Seconde députation à Savone. — Pie VII à Fontainebleau : obsession des évêques : privation de tout son conseil ; éclats de colère de Napoléon. — Concessions de Pie VII, aussitôt rétractées. Premiers revers de Napoléon : délivrance du Pape. — Rentrée triomphale de Pie VII en Italie. — Napoléon à Sainte-Hélène.....	318

TRENTE-NEUVIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE NAPOLEONIEN JUSQU'À PIE IX.

De Pie VII à Pie IX époque malade durant laquelle le virus révolutionnaire ne cesse de circuler dans la France et l'Europe.

I. La Papauté depuis Pie VII jusqu'à Pie IX.

Congrès de Vienne. — Réorganisation des États de l'Église par Pie VII. — Relations extérieures : les Concordats. — *Léon XII*. — La politique conseillée par Consalvi. — Relations extérieures. — Jubilé. — Œuvres de Léon XII dans l'intérieur de ses États. — *Pie VIII*. — Encyclique *Traditi*. — *Gré-*

goire XVI : œuvres grandes et multiples de ce pontificat. — Relations extérieures. — Les Missions étrangères. — Condamnation des erreurs. — Encyclique contre la Franc-maçonnerie..... 334

II. L'Église de France depuis Pie VII jusqu'à Pie IX.

Idée de la société française depuis 1815. Esprit révolutionnaire; esprit d'irrégion. Rôle désastreux de l'Université. — *Louis XVIII*. La Charte. — Restauration des intérêts religieux avant et après les *Cent-Jours*. — Essais de Concordat. Opposition révolutionnaire de la Chambre en 1817. — Les francs-maçons ébranlent le trône. Mort de Louis XVIII. — *Charles X*. Qualités excellentes de ce prince annihilées par la Révolution. — Fureurs des sociétés secrètes. Déchainement de la presse. — Expulsion des Jésuites. — Chute de Charles X. — *Louis-Philippe Ier*. — La Révolution de Juillet anti-catholique. Caractère de ce règne. Au sein des agissements de la Révolution mouvement catholique accentué. — Chute de Louis-Philippe, République de 1848..... 340

III. L'Église et les États Européens durant cette période.

1. *L'Angleterre*. Émancipation des catholiques. — Commencement des conversions. — Le docteur Pusey. Continuation de la persécution en Irlande. —
2. *L'Espagne* Contre-coup de la Révolution de 93. — Émeutes sanglantes en 1835. — Un libéralisme anti-catholique et persécuteur n'a plus cessé de peser sur l'Espagne. — Ses fortes études et ses écrivains de mérite. —
3. Le *Portugal* entré dans le même mouvement irrégion et la même intolérance. —
4. Les *Pays-Bas*. — Oppression et persécution de la Belgique sous le joug hollandais. Son émancipation en 1830. — Son libéralisme révolutionnaire contemporain. —
5. La *Prusse*. Persécution du clergé catholique en 1825. Question des mariages mixtes. Lutte virile du clergé. — Persécution de ces années dernières. — États des bords du Rhin : leur hostilité au Saint-Siège. —
6. *L'Autriche*. Paix heureuse jusqu'en 1848. — Bons débuts de François-Joseph. Concordat tout chrétien de 1855. Revirement révolutionnaire. —
7. La *Suisse*. Persécution presque continuelle. — Guerre de Sonder-

bund. — Persécution à outrance jusqu'à l'heure présente. — 8. La <i>Russie</i> . Despotisme tout césarien des empereurs Russes, maîtres uniques et brutaux de la religion. — Atroce persécution sous Nicolas. — Son successeur persécute à son exemple. — Sublime protestation de Pie IX.....	350

QUARANTIÈME LEÇON.

L'ÉGLISE DURANT LE RÈGNE DE PIE IX.

Les grands et tragiques événements, de fortes œuvres, des douleurs et des triomphes, composent le règne de Pie IX.	
1 ^o Débuts. Agissements perfides des révolutionnaires italiens. Ses réformes et ses bienfaits deviennent à Pie IX autant de pièges. — Révolution de 1848 en France : la révolution à Rome. Exil du Pape à Gaète. — Intervention de la France : rétablissement du pouvoir temporel.....	362
2 ^o Après le retour de Pie IX dans sa capitale jusqu'à ses nouveaux et plus profonds désastres. — Intervalle de paix relative de quelques années. — Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — Série de fêtes magnifiques à Rome. — L'épiscopat du monde entier réuni autour de la Chaire apostolique. — Relations extérieures.....	367
3 ^o Péripéties diverses de la <i>question romaine</i> . — Projet arrêté de dépouiller Pie IX de sa souveraineté temporelle. — <i>Préparation</i> de cette spoliation sacrilège. Rôle du Piémont. Rôle de Louis-Napoléon. Rôle de la diplomatie : Congrès de Paris. — Agressions sauvages du Piémont : les « faits accomplis. » Garibaldi et Cialdini. Chute de la royauté napolitaine. Marche sur Rome.	
Temps d'arrêt de cette marche : convention du 15 septembre. Triste rôle des orateurs des Chambres française et italienne durant ces spoliations. Rôle honteux de la presse ou haïneuse ou vendue.	
A Rome continuation des grands actes pontificaux de Pie IX. — Encyclique <i>Quanta cura</i> et <i>Syllabus</i> . — Jubilé de 1865. — Fêtes brillantes à Rome. Affluence des pèlerins.	
Reprise des voies de fait et des agressions du Piémont. Connivence publique du gouvernement italien : attitude plus qu'équivoque de Louis-Napoléon. — Nouveau temps d'arrêt : Garibaldi est vaincu à Monte-Rotondo ; la France catholique réclame contre la suprême iniquité ; Dieu veut Rome pour un grand Concile.....	370

	Pages
4 ^o Concile du Vatican. — Particularités de sa convocation. — Règles de sa tenue. — Constitution <i>Dei Filius</i> . Importance. — Dogme de l' <i>infaillibilité pontificale</i> . Agissements hors du Concile contre ce dogme. Dissidences peu nombreuses dans le Concile. Vote unanime. Confirmation du pape Pie IX...	381
5 ^o Interruption du Concile du Vatican. — Guerre effroyable entre la Prusse et la France. — Contre-coup à Rome de la défaite de la France. Rome, par un dernier coup de main, tombe aux mains des Piémontais. Le Pape-roi prisonnier dans sa capitale. — Malheurs de la France pendant et plus encore après la guerre de Prusse. Elle est livrée tout entière à des pouvoirs d'aventure et menacée de quelque Commune nouvelle plus dévastatrice que la première.....	388
6 ^o Consolations au sein de ces désastres. — Œuvres. — Congrégations religieuses. — Missions.....	390

QUARANTE ET UNIÈME LEÇON.

MOUVEMENT INTELLECTUEL. — DOCTRINES AU XIX^e SIÈCLE.

- 1^o Rationalisme allemand, rapidement dégénéré en scepticisme universel et extravagant. — *Kant, Fichte, Hegel* : leur absurde système philosophique. — Erreurs rationalistes d'*Hermès*. Sa condamnation. — Absurdité et impiété du système exégétique de *Strauss*, copié par Renan. — Autres négateurs de la vérité catholique : *Lavater, Gall, Broussais, de Tracy*. — Philosophie mutilée et mesquine de *Thomas Reid*. — En France : *Cousin, Jouffroy*, etc. — Le Positivisme, Aug. Comte.
- Erreurs de *Lamennais*. Son système de certitude. Où il aboutit. Le Libéralisme. — Condamnation de l'*Avenir*. — Chute lamentable de *Lamennais*. — L'abbé *Beautain*. Son erreur : sa soumission..... 393
- 2^o En regard de l'erreur spéculative : l'erreur pratique, le Socialisme, ne cesse de travailler profondément la France et l'Europe. — Précurseurs : les faiseurs d'églises schismatiques : *Chatel, Auzou, Vintras*. — Églises *phalanstériennes*. Le Communisme et le Socialisme en sont le fond. Extravagance et immoralité. — Le *Saint-Simonisme*. — Le *Fourriérisme*. Le Socialisme pur : *Proudhon*..... 399
- 3^o Les défenseurs de la vérité. — Philosophes. — Controversistes. — Orateurs. — Publicistes. Historiens. — Le Journalisme catholique. — Les universités catholiques..... 403

QUARANTE-DEUXIÈME LEÇON.**LES MISSIONS.**

	Pages.
Les missions catholiques en Asie.....	406
Les missions catholiques dans l'Inde.....	408
Les missions catholiques d'Afrique.....	414
Missions des régions Australiennes.....	413
Missions d'Amérique.....	413
Les missions catholiques de l'Océanie.....	417

QUARANTE-TROISIÈME LEÇON.**LÉON XIII ET LES ÉVÈNEMENTS CONTEMPORAINS.**

I. Les dernières années de Pie IX.....	420
II. Léon XIII et les faits contemporains.....	420

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

DE LA SUCCESSION DES PAPES

DURANT LA PÉRIODE MODERNE.

	Voir à la page
Innocent X (1644-1655).....	99
Alexandre VII (1655-1667).....	99, 252
Clément IX (1667-1670).....	101, 252
Clément X (1670-1676).....	102, 253
Innocent XI (1676-1689).....	112, 253
Alexandre VIII (1689-1691).....	122, 253
Innocent XII (1691-1700).....	123, 253
Clément XI (1700-1721).....	254
Innocent XIII (1721-1724).....	254
Benoît XIII (1724-1730).....	254
Clément XII (1730-1740).....	254
Benoît XIV (1740-1758).....	255
Clément XIII (1758-1769).....	257
Clément XIV (1769-1775).....	257
Pie VI (1775-1799).....	257, 288
Pie VII (1800-1823).....	309, 336
Léon XII (1823-1829).....	336
Pie VIII (1829-1830).....	338
Grégoire XVI (1831-1846).....	338
Pie IX (1846-1878).....	362, 420
Léon XIII (1878).....	429

CONCILES ŒCUMÉNIQUES

TENUS DURANT LA PÉRIODE MODERNE.



	Voir à la page
Le Concile de Trente (1545).....	1
Le Concile du Vatican (1869).....	380



TABLE SYNOPTIQUE.

Dix-septième Siècle.

INNOCENT X, 1644-1655.	Bulle <i>In eminenti</i> contre l'Augustinus. Fureurs des Jansénistes contre les Jésuites. — Port-Royal. — Condamnation des cinq propositions de Jansénius. Traité de Westphalie. Protestation d'Innocent X. — Magnifique mouvement religieux en France : congrégations, saints personnages et savants. — Commencements de Bossuet et de Fénelon.	Mission de Maduré. — Rites chinois. — Rites malabares. Révolution d'Angleterre. Louis XIV : Sa minorité. Supplice de Charles I. Les Portugais à Angola.
ALEXANDRE VII, 1655-1667.	Bulle contre les Jansénistes. — A Paris, fondation du séminaire des Missions étrangères. — Travaux de Bossuet pour ramener les protestants. — Travaux des Jansénistes.	Rétablissement de la monarchie en Angleterre. Établissements français aux Antilles.
CLÉMENT IX, 1667-1670.	Orgueilleuse attitude de Louis XIV en face du Pape. Agissements des Jansénistes. — Paix Clémentine. — Conversion de Turenne.	Les Hollandais dans les colonies. Indépendance du Portugal reconnue. Les Jésuites en Chine.
CLÉMENT X, 1670-1676.	Quesnel et la reprise du Jansénisme. — Molinos. — Commencements du Philosophisme : Hobbes, Spinoza.	Coalition de l'Europe contre la France.
INNOCENT XI, 1676-1689.	Affaire de la Régale. — Prétentions orgueilleuses et oppressives de Louis XIV. — Assemblée de 1682. — Opposition universelle contre cette Assemblée.	Révolutions en Angleterre. — Le prince d'Orange. Guerres de Louis XIV. Jean Sobieski et la délivrance de Vienne.
ALEXANDRE VIII, 1689-1691.	Quiétisme.	
INNOCENT XII, 1691-1700.	Rétractation de la Déclaration.	Paix de Ryswick.

Dix-huitième Siècle.

CLÉMENT XI, 1700-1721.	Troubles des Cévennes. — Nouvelles luites Jansénistes. — Bulle <i>Unigenitus</i> . — Destruction de Port-Royal. — Suite des erreurs de Quesnel. — Mort de Bossuet, de Fénelon. — Affaires des rites chinois et malabares. — Philo-sophisme. — Erreurs et persécution Joséphistes. — En France, persécution des Parlements.	Continuation des guerres de Louis XIV. — L'Europe coalisée contre la France. Stanislas Leckzinski, roi de Pologne. — Pierre I, de Russie. Mort de Louis XIV.
INNOCENT XIII, 1721-1724.	Schisme d'Utrecht.	La quadruple alliance.
BENOÎT XIII, 1724-1730.	Concile de Saint-Jean de Latran. — Soumission du cardinal de Noailles. — Excès du Parlement.	Continuation des conquêtes de Pierre le Grand. Son saint Synode.
CLÉMENT XII, 1730-1740.	Jongleries Jansénistes : les Convulsionnaires. — Sectes fanatiques. — Sociétés secrètes. — Fondation de l'Ordre des Rédemptoristes.	Catherine I en Russie.
BENOÎT XIV, 1740-1758.	Commencement de la persécution des Cours bourbonniennes contre l'Eglise. — Efforts de la Franc-maçonnerie. — Excès du Philo-sophisme. — Concordat d'Espagne. — En France, persécution des Parlements. — Bulle contre les sociétés secrètes.	Mahmoud I.
CLÉMENT XIII, 1758-1769.	Persécution universelle en Europe. — Expulsion des Jésuites de tous les pays catholiques. — Bulle <i>Apostolicum</i> . — Publication du « Febronius. » — Condamnation de l'Encyclopédie. — Guerre furieuse contre l'Eglise. — Décret qui approuve la dévotion au <i>Sacré-Cœur</i> de Jésus.	Guerre de la succession d'Autriche.
CLÉMENT XIV, 1769-1775.	Bref <i>Dominus ac Redemptor</i> qui supprime les Jésuites.	Persécution au Tong-King. — Don Carlos à Naples, roi des Deux-Siciles. Marie-Thérèse d'Autriche. — Frédéric II de Prusse. En Amérique, guerre entre la France et l'Angleterre.
PIE VI, 1775-1799.	Effervescence universelle en France. Excès de Joseph II en Allemagne. Articles d'Ems. Révolte	Violente persécution de Chine et de Cochinchine. Pacte de famille. La France tente de coloniser Cayenne. Joseph II.
		La Corse réunie à la France. Naissance de Napoléon.
		Démembrement de la Pologne.
		Mort de Louis XV. Deuxième et troisième démem-brement de la Pologne.

et séparation de la Belgique. Synode de Pistoie. — En Angleterre le sort des chrétiens s'adoucit.	Révolution française. Excès de la Révolution.
Enlèvement de Pie VI.	

Dix-neuvième Siècle.

PIE VII, 1800-1823.	Concordat. Sacré de Napoléon. — Débuts des entreprises de Napoléon contre le Saint-Siège. — Envahissement des États de l'Église. — Enlèvement de Pie VII. — Sa captivité à Savone. — Agissements schismatiques de Napoléon. Concile de Paris. — Pie VII à Fontainebleau. — Premiers revers de Napoléon. — Rentrée de Pie VII à Rome. Rétablissement des Jésuites. — Réformes administratives dans les États de l'Église. — Chute de Napoléon. — Conclusion de concordats avec les princes catholiques et luthériens d'Allemagne. — Œuvre de la Propagation de la foi. Louis XVIII. Concordat de Léon X et de François I proposé mais non mis à exécution. — Lois en faveur de la religion. — Bulle « <i>Æternæ caritatis</i> . » — Erection des Sièges épiscopaux. Divers Concordats. — Bulle en faveur des Jésuites. — Bulle contre les sociétés secrètes. — Jubilé universel. Charles X. Agissements de la Franc-maçonnerie. — Son opposition contre l'Église. — Les Saint-Simoniens. — Expulsion des Jésuites de France. — Chute de Charles X. Louis-Philippe I. Troubles à Paris. Fureur populaire contre le clergé. Agissements de	Guerres, victoires, conquêtes du 1 ^{er} Empire. Persécution en Corée. La République du Paraguay. La Sainte-Alliance. Commencement d'O'Connell en Irlande. L'épiscopat d'Angleterre demande l'abolition des lois persécutrices. Nicolas en Russie. Suite de l'émancipation des catholiques en Angleterre. — Expédition d'Alger. Conciles de Baltimore. Révolutions en Belgique. Persécution atroce en Russie et en Pologne.
LÉON XII, 1823-1829.		
PIE VIII, 1829-1830.		
GRÉGOIRE XVI, 1831-1846.		

	plus en plus puissants de la Franc-maçonnerie. — L'Espagne hostile à l'Église. — Le Portugal schismatique. — Conférences de Baden condamnées par Grégoire XVI. — Persécution contre l'archevêque de Cologne. — Persécution en Suisse. — Grégoire XVI révèle à l'Europe les atrocités de la persécution russe. — Doctrines libérales condamnées.	Activité des Missions étrangères.
	Effervescence révolutionnaire dans toute l'Europe.	Guerres d'Afrique.
PIE IX, 1846-1878.	Réformes et bienfaits payés d'ingratitude. La révolution commence à s'agiter dans les États de l'Église. — Révolution de 1848 en France. République. — Le <i>Pius verein</i> . — Rétablissement des Synodes.	Rétablissement de l'épiscopat et de la hiérarchie en Angleterre. — Convention de Pie IX avec la Toscane et l'Espagne, — avec les Républiques américaines, — avec l'Autriche, — avec le Wurtemberg, — avec San-Salvador.
	Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — L'épiscopat catholique à Rome. — Fêtes brillantes à Rome.	
	Continuation des agressions piémontaises contre les États de l'Église. — Traité du 15 septembre. — Concile du Vatican.	Rétablissement de l'épiscopat en Hollande.
	Les Piémontais à Rome.	Guerre terrible entre la France et la Prusse. — Défaite de la France.
	Persécutions en Italie, en Allemagne, en Suisse.	
	Mort de Pie IX, 7 février 1878.	Triste état de la France sous le joug de la Révolution.
LÉON XIII, 1878 (20 février).	Faits contemporains.	Persécution violente, en France, contre l'Église.

FIN DE LA TABLE SYNOPTIQUE.

TABLE GÉNÉRALE

DES

HOMMES ET DES CHOSES.

A

Abailard , iii, 165-169.
 Abases (les), i, 408.
 Abassides, ii, 294.
 Abbon (S.), ii, 113.
 Abdallah, ii, 281.
 Abd-el-Mélek, ii, 291.
 Aboubekre, ii, 282, 289.
 Abyssinie, i, 409; iv, 408.
 Acace, ii, 11, 148, 149, 303.
 Accace, ii, 318.
 Acéphales (les), ii, 57.
 Acètes (les), i, 418.
 Adalbert, ii, 422.
 Adam de Brème, i, 41.
 Adamnan, ii, 213.
 Adélaïde (S^{te}), ii, 449.
 Adelman (S.), iii, 193.
 Adiaphorisme, iii, 382.
 Adonis, i, 231, 282.
 Adoptionnistes, ii, 385.
 Adrien I pape, ii, 314, 364.
 Adrien II pape, ii, 323, 402.
 Adrien III pape, ii, 420.
 Adrien IV pape, iii, 66.
 Adrien V pape, iii, 128.
 Adrien VI, iii, 484.
 Adrumète, ii, 43.
 Ædésius, i, 409.
 Ægidius, ii, 187.
 Ælia Capitolina, i, 231.

Afrique, i, 191, 261; ii, 178, 179;
 iv, 38, 69, 411.
 Agaune, ii, 267.
 Aglabites, ii, 296.
 Agobard, ii, 407.
 Agricola, i, 221.
 Agapet pape, ii, 140, 151.
 Agapet II pape, ii, 424.
 Agathon pape, ii, 349.
 Agnès de Méranie, iii, 100.
 Aidan, ii, 212.
 Aignan (S.), i, 406; ii, 171, 173.
 Aix, i, 197.
 Alain de Solminiac, iv, 93.
 Alains, ii, 31, 165-167.
 Alamans, ii, 158, 171.
 Alaric, ii, 166.
 Albert de Brandebourg, iii, 373.
 410.
 Albert le grand, iii, 198.
 Albigeois, iii, 74, 171.
 Albornoz, iii, 256.
 Alcantara (Chevaliers d'), iii, 83.
 Alcuin, ii, 113, 215, 382.
 Aldhelm, ii, 274.
 Alexandre I pape, i, 228.
 Alexandre II pape, iii, 14.
 Alexandre III pape, iii, 68.
 Alexandre IV pape, iii, 123.
 Alexandre VI pape, iii, 291.
 Alexandre VII pape, iv, 99, 252.
 Alexandre VIII pape, iv, 122, 153.
 Alexandre-Sévère, i, 214, 255, 381.

- Alexandre de Halès, III, 195.
 Alexandre (empereur de Russie), IV, 360.
 Alexandrie, I, 48, 163, 188, 249, 405.
 Alexandrins, I, 101, 298, 364.
 Aleximène, I, 356.
 Alexis, III, 150.
 Alfred le Grand, II, 455.
 Ali, II, 282, 294.
 Allatius, IV, 60.
 Aloges (les), I, 305.
 Alphonse le Grand (d'Esp.), II, 457.
 Alphonse de Liguori (S.), IV, 261.
 Amalric de Bène, III, 164.
 Amand (S.), II, 108.
 Amboise, III, 455, 461.
 Ambroïse (S.), I, 74, 400; II, 27, 34, 88, 91, 120.
 Amédée de Savoie (B.), III, 312.
 Amérique, IV, 38, 67, 413.
 Ammien Marcellin, I, 183; II, 170.
 Ammon, I, 94.
 Ammon (moine), II, 118.
 Ammonius Saccas, I, 367.
 Amphiloque, II, 27.
 Anabaptistes, III, 375.
 André (S.), apôtre, I.
 André de Crète, II, 331.
 Anaclet (S.) pape, I, 181.
 Anagni, III, 240.
 Anastase I (S.) pape, II, 145.
 Anastase II (S.) pape, II, 149, 190.
 Anastase III pape, II, 423.
 Anastase IV pape, III, 66.
 Anastase (empereur), II, 69, 138.
 Anastase (le Bibliothécaire), I, 41.
 Anaximandre, I, 98.
 Andalousie, II, 168, 236.
 Andéol (S.), I, 254.
 André Corsini, III, 262.
 Andrinople, I, 374.
 Anegray (monastère), II, 221.
 Angelo di Fiesole, III, 314.
 Angelus, III, 262.
 Angles, II, 106, 108, 204-218.
 Angleterre, IV, 359.
 Anglicus, III, 259.
 Anicet (S.) pape, I, 237.
 Anne Bouleyn, III, 421.
 Annonciades, III, 311.
 Anschaire (S.), II, 459.
 Anselme de Cantorbéry (S.), III, 40, 193.
 Anselme de Laon, III, 193.
 Anselme de Lucques (S.), III, 193.
 Anthemius, II, 174.
 Anthère (S.) pape, I, 256.
 Anthyme (S.), II, 61.
 Antilles, IV, 416.
 Antinomistes, III, 382.
 Anti-trinitaires, I, 304.
 Antoine (S.), I, 438; II, 113, 116.
 Antoine de Padoue (S.), III, 189.
 Antonin le Pieux, I, 236, 241, 326.
 Antonin (S.), III, 312.
 Antonins, I, 124, 244.
 Antonius (Ordre des), III, 84.
 Apollinaire, I, 242; II, 27, 32, 46, 84.
 Apollonius de Thyane, I, 362.
 Apollonius (moine), II, 118.
 Apologétique, I, 254, 342.
 Apologies, I, 218, 230, 234, 236, 241, 254, 326.
 Apologistes, I, 16, 119, 183.
 Apôtres, I, 49, 61, 65, 72, 121, 126-141, 142-170, etc.
 Appelants (les), IV, 193.
 •Aquila, I, 250.
 Aquilée, II, 147, 167, 172.
 Arabes, I, 408; II, 298.
 Arabie, I, 188, 332; II, 103; IV, 408.
 Aranda (d'), IV, 203.
 Arator, II, 201, 275.
 Arbogast, I, 400.
 Arcadius, I, 403; II, 31, 49.
 Archidiacres, III, 224.
 Ardents (mal des), III, 84.
 Arianisme, Ariens, I, 44; II, 2-35, 77, 88, 150, 240.
 Aristote, I, 98, 350, 361; II, 75, 112.
 Arius, I, 30, 252, 430; II, 2-46.

Arménie, I, 136, 408.
 Arméniens, III, 261, 287 ; IV, 407.
 Arminius, III, 476.
 Arminiens, IV, 138.
 Armsdorf, III, 475.
 Arnould de Brescia, III, 53.
 Arnault (les), IV, 155.
 Arnobe, I, 123, 346, 390.
 Arnold, I, 45.
 Arras, II, 195, 222.
 Artémon, I, 252, 305, 339.
 Articles (les quatre), IV, 104.
 Articles organiques, IV, 314.
 Asella, II, 93.
 Assemani, I, 43 ; IV, 271.
 Assemblée de 1682, IV, 104.
 Assises (de Jérusalem), III, 152.
 Assomptionnistes, IV, 391.
 Astérius, II, 88.
 Asturies, II, 168, 237.
 Ataulf, II, 168.
 Athalaric, II, 150, 201, 240.
 Athanase (S.), I, 74, 189 ; II, 77-82, 176.
 Attigny, II, 392.
 Attila, I, 406 ; II, 105, 155, 166, 326.
 Atton de Verceil, II, 450.
 Audomar, II, 222, 223.
 Augsburg, III, 387, 393 ; II, 221.
 Auguste, I, 191, 283.
 Augustin (S.), I, 151, 189, 268, 321, 324, 430 ; II, 5, 31-40, 47, 72, 88, 94, 111, 146, 169.
 Augustin (d'Angleterre, S.), II, 209-211.
 Augustinus, IV, 157.
 Aurelia (gens), I, 248.
 Aurelius Fulvus, I, 221.
 Australie, IV, 413.
 Austrasie, II, 193, 222.
 Austremoine (S.), I, 196.
 Authier de Sisgau, IV, 47.
 Autriche, IV, 357.
 Autun, I, 243.
 Auxerre, II, 121, 195.
 Auzou, IV, 399.
 Aviau (M^{gr} d'), IV, 328.

Avicenne, II, 298.
 Avis (Chevaliers d'), III, 83.
 Aвитus, II, 174, 181, 188, 195, 201.

B

Baal, I, 94.
 Bacon, IV, 182.
 Bagdad, II, 295, 296.
 Baillet, IV, 269.
 Baius, IV, 142.
 Bajazet, III, 276.
 Bâle (Concile de), III, 283.
 Balmès, IV, 404.
 Baluze, IV, 271.
 Bangor, II, 207, 221, 268.
 Bannerets, III, 255.
 Baphomet, III, 246.
 Baptême, I, 152, 267, 419 ; II, 36.
 Baptistère, I, 420.
 Barbares, I, 403-423 ; II, 23, 49, 50, 122, 158, 161, 185, 205, 241, 250-270, 278.
 Bardesanes, I, 298.
 Barham, I, 407.
 Barlow, III, 427.
 Barnabé (S.), I, 131, 135, 323.
 Baronius, I, 41 ; II, 49 ; IV, 51.
 Barsumas, II, 54.
 Barthélemy, apôtre, I, 136.
 Barthélemy des Martyrs, IV, 45.
 Barruel, IV, 274.
 Basile le Grand (S.), I, 268, 392 ; II, 9, 26, 80-84, 111, 118.
 Basile d'Amasée (S.), I, 374.
 Basilicus, II, 51.
 Basilide, I, 238.
 Basle, II, 108, 222.
 Bathilde (St^e), II, 195.
 Bathory, III, 414.
 Baudoin, III, 150.
 Baum, II, 117.
 Bavares, II, 159.
 Bavière, II, 186, 220, 224, 226.
 Bayle, IV, 184.
 Beauvais, I, 198.

- Beatus, II, 385.
 Beautin, IV, 399.
 Bébron, II, 121.
 Bède, I, 40, 165, 168; II, 214.
 Béguards, III, 81.
 Béguinages, III, 80.
 Bel, I, 94.
 Belgrade, III, 288.
 Belgique, II, 108, 114, 269; IV, 436.
 Bélisaire, II, 31, 151, 174, 179, 241, 304.
 Bellarmin, II, 69.
 Belzunce, IV, 262.
 Bemon, II, 446.
 Bénédictins, I, 42; II, 114, 125, 224.
 Benezet, III, 86.
 Benoit (S.), I, 430; II, 114, 121-125, 149, 168, 269.
 Benoit I pape, II, 153.
 Benoit II pape, II, 349.
 Benoit III pape, II, 399.
 Benoit IV pape, II, 422.
 Benoit V pape, II, 427.
 Benoit VI pape, II, 427.
 Benoit VII pape, II, 428.
 Benoit VIII pape, II, 431.
 Benoit IX pape, II, 432.
 Benoit XI pape, III, 241.
 Benoit XII pape, III, 254.
 Benoit XIII pape, IV, 254.
 Benoit XIV pape, IV, 255.
 Béranger, III, 27.
 Bérault-Bercastel, IV, 272.
 Bérée, II, 20.
 Bergier, IV, 273.
 Bernard (Couvent du Grand-St-), II, 446.
 Bernard (S.), III, 53-65; II, 119.
 Bernard de Menthon, II, 446; III, 40.
 Bernard de Saisset, III, 238.
 Bernardin de Sienne (S.), III, 312.
 Berthe, II, 186.
 Berthe, II, 209, 210.
 Berthold, III, 79.
 Bertin (S.), II, 223.
 Berylle, I, 306.
 Bérythe, I, 175; II, 13.
 Besançon, I, 197; II, 222.
 Bessarion, II, 333; III, 310.
 Bibles (édit.), IV, 47.
 Biens du clergé (spoliat.), IV, 285.
 Billuart, IV, 271.
 Birmanie, I, 97.
 Bismark, IV, 423.
 Blaise (S.), I, 374.
 Blanche de Castille, III, 116.
 Blandine, I, 243.
 Bobbio, II, 107, 207.
 Bodillon, II, 342.
 Boèce, I, 430; II, 96, 150, 240.
 Bogomiles, II, 306.
 Bohême, II, 462, 463.
 Bohémond, III, 150.
 Boileau (Etienne), III, 220.
 Boldetti, I, 46.
 Bollandistes, I, 165; IV, 53.
 Bona, IV, 268.
 Bonald (de), IV, 404.
 Bonaventure (S.), III, 196.
 Boniface (gouv. d'Afr.), II, 169.
 Boniface (S.), II, 108.
 Boniface (S. Apôtr. de l'Allemagne), II, 216-230, 266, 347.
 Boniface I (S.) pape, II, 146.
 Boniface II pape, II, 140, 150.
 Boniface III pape, II, 348.
 Boniface IV pape, II, 348.
 Boniface V pape, II, 348.
 Boniface VI pape, II, 421.
 Boniface VIII pape, III, 233.
 Boniface IX pape, III, 267.
 Bonnetty, IV, 399.
 Bonose, II, 34.
 Bon-Pasteur (Congrégat.), IV, 391.
 Boson, II, 403.
 Bossuet, IV, 105, 176, 266.
 Botwell, III, 433.
 Boucicault, III, 268.
 Boulogne (de), IV, 404.
 Bourbon (île), IV, 412.
 Bourbon (Connétable de), III, 399.
 Bourdaloue, IV, 267.
 Boyer, IV, 404.
 Brabant, II, 223.

Brahames, i, 97; ii, 96.
 Brésil, iv, 417, 428.
 Bretagne, i, 186; ii, 208.
 Bretigny, iii, 276.
 Brigandage d'Ephèse, ii, 53.
 Brigitte (S.), iii, 260.
 Briquemaut, iii, 459.
 Broussais, iv, 396.
 Brunchaut, ii, 153, 194, 210.
 Bruno (S.), ii, 447.
 Buenos-Ayres, iv, 416.
 Buffon, iv, 236.
 Bulgarie, iv, 406, 428.
 Burchard, iii, 292, 295.
 Burgondes, ii, 31, 106, 159, 166, 181.
 Bythinie, i, 131, 161, 225.
 Byzance, i, 27, 50, 379, 403; ii, 7, 54, 129.
 Bzovius, i, 42.

C

Caaba, ii, 280.
 Cabanis, iv, 396.
 Cabet, iv, 403.
 Cambrai (Ligue de), iii, 298.
 Caius (S.) pape, i, 276.
 Calatrava (Chevaliers de), iii, 83.
 Calendrier (Grégorien), iii, 497.
 Caligula, i, 101.
 Callico, ii, 69.
 Callixte I (S.) pape, i, 255.
 Callixte II pape, iii, 37.
 Callixte III pape, iii, 288.
 Calmet, iv, 271.
 Calvaire, i, 121, 124, 149, 209.
 Calvin, iii, 341, 390, 404, 450.
 Camaldules, iii, 78; ii, 447.
 Cambrai, ii, 187, 193, 203.
 Cambriens, ii, 205.
 Camille de Lellis, iv, 46.
 Camisards, iv, 140.
 Campan, iv, 40.
 Campeggio, iii, 378.
 Canada, iv, 69, 414.

Canisius, iv, 39.
 Cappel, iii, 403.
 Cap, iv, 412.
 Capucins, iv, 20.
 Caracalla, i, 253-255.
 Caraffa, iii, 289.
 Cardinaux, iii, 223.
 Carlostadt, iii, 338, 340.
 Capitulaires, ii, 381.
 Carinthie, ii, 462.
 Carpocrate, i, 296.
 Carmes, iii, 79.
 Carthage, i, 94, 189, 261, 263, 355, 411.
 Casaubon, iv, 55.
 Casimir (S.), ii, 449; iii, 312.
 Cassien, ii, 43, 121.
 Cassin (Mont), ii, 123.
 Cassiodore, i, 430; ii, 96, 202, 240, 273.
 Castelnau, iii, 174.
 Catacombes, i, 160, 199, 218, 371, 432, 434.
 Cataphrygiens, ii, 146.
 Catéchèses, ii, 80.
 Catéchuménat, i, 420.
 Cathédrales, iii, 213, 312.
 Catherine (S^{te}), i, 291.
 Catherine de Bologne (S^{te}), iii, 312.
 Catherine de Sienne (S^{te}), iii, 290.
 Catherine Bora, iii, 379.
 Catherine de Suède, iii, 262.
 Catherine de Médicis, iii, 455.
 Catherine (de Russie), iv, 208.
 Caucase, i, 408.
 Cauchon, iii, 279.
 Cayenne, iv, 416.
 Cécilien, ii, 2, 3.
 Célestin I (S.) pape, ii, 48, 146.
 Célestin II pape, iii, 53.
 Célestin III pape, iii, 96.
 Célestin IV pape, iii, 113.
 Célestin V pape, iii, 130.
 Célestius, ii, 35.
 Célibat, i, 377; ii, 253.
 Celse, i, 350, 354.
 Cène Anglicane, iii, 428.

- Censius, III, 19.
 Centuriateurs, I, 41, 45; IV, 52.
 Cerdon, I, 299.
 Céréalis, I, 230.
 Cérinthe, I, 296.
 Césaire (S.), I, 438.
 Césaire d'Arles (S.), II, 121, 201, 240, 275.
 Césarée, I, 175, 182, 258, 332, 337.
 Cestius Gallus, I, 173.
 Ceylan, I, 97, 191; IV, 409.
 Chanoines, II, 269.
 Chanoinesses, II, 269.
 Chaldéens, IV, 408.
 Chapitres (les trois), II, 60-62, 152.
 Chapitres, III, 223.
 Charité (dans l'Egl.), I, 437.
 Charlemagne, II, 135-269, 334, 360-388.
 Charles le Gros, II, 403.
 Charles le Chauve, II, 403.
 Charles d'Anjou, III, 124.
 Charles Martel, II, 204, 220, 265, 269, 293, 344.
 Charles VI (de Fr.), III, 277.
 Charles VII (de Fr.), III, 279.
 Charles IX (de Fr.), III, 463.
 Charles-Quint, III, 369-397.
 Charles I (d'Angl.), III, 441.
 Charles Borromée (S.), IV, 42.
 Charles X, IV, 346.
 Chartreuse, II, 447.
 Chatel, IV, 40, 399.
 Chateaubriand, IV, 321, 404.
 Chêne (conciliabule du), II, 59.
 Chevalerie, II, 440.
 Childéric, II, 186, 187.
 Chili, IV, 416.
 Chine, I, 409; IV, 64, 410.
 Choiseul, IV, 202.
 Chosroès, I, 407.
 Chorévêques, I, 413.
 Cicéron, I, 98, 183; II, 86.
 Christianisme (établissement), I, 107.
 Christianisme (propagation), I, 181-193.
 Christophe pape, II, 422.
 Christophe Colomb, III, 301.
 Chrodegand, II, 266, 269, 272.
 Chrône, II, 195.
 Chronographie, I, 337.
 Chrysaphius, II, 53, 54.
 Chrysostome (S.), I, 189; II, 85.
 Chypre, I, 131, 158, 188; II, 84.
 Cimabué, III, 314.
 Cisterciens, III, 76.
 Citeaux, II, 115.
 Clarendon, III, 70.
 Clarke, IV, 227.
 Claude, I, 132, 154, 159, 164, 168, 211, 381.
 Claude de Turin, II, 394.
 Claude Bernard, IV, 47.
 Clemens, I, 227.
 Clément d'Alexandrie (S.), I, 161, 311.
 Clément de Rome, I, 322.
 Clément (S.) pape, I, 166, 172, 177, 180-187.
 Clément II pape, II, 433.
 Clément III pape, III, 96.
 Clément IV pape, III, 124.
 Clément V pape, III, 242.
 Clément VI pape, III, 256.
 Clément VII pape, III, 484.
 Clément VIII pape, III, 501.
 Clément IX pape, IV, 101, 253.
 Clément X pape, IV, 101, 253.
 Clément XI pape, IV, 254.
 Clément XII pape, IV, 254.
 Clément XIII pape, IV, 257.
 Clément XIV pape, IV, 257.
 Clément-Auguste, IV, 396.
 Clémentines, III, 263.
 Clet pape, I, 180.
 Clodéric, II, 193.
 Clodion, II, 186.
 Clodomir, II, 189.
 Clotaire I, II, 195.
 Clotaire II, II, 220, 274.
 Clothilde (S^{te}), II, 188.
 Clovis, II, 31, 149, 185, 188, 192, 203.

- Cluny, II, 446; III, 77.
 Cochinchine, IV, 409.
 Code Théodosien, I, 404.
 Cœcilii (les), I, 157, 246.
 Colchide, I, 136, 408.
 Colette (S^{te}), III, 312.
 Coligny, III, 453.
 Collectes, I, 415.
 Collèges, III, 213.
 Collégiales, II, 266.
 Colman, II, 221.
 Colomban (S.), II, 220, 268.
 Colonna, III, 234.
 Colosse, I, 122, 167.
 Colzim, II, 117.
 Commode, I, 245-248, 253, 436.
 Communes, III, 216.
 Commune, IV, 390.
 Comnène, II, 333; III, 152.
 Comte (Auguste), IV, 400.
 Considérant, IV, 402.
 Conciles, II, 196.
 Conciles œcuméniques :
 I. Nicée, II, 14.
 II. — II, 311.
 I. Constantinople, II, 28.
 II. — II, 61.
 III. — II, 67.
 IV. — II, 323.
 Ephèse, II, 49.
 Chalcédoine, II, 54.
 I. Latran, III, 51.
 II. — III, 52.
 III. — III, 72.
 IV. — III, 105.
 V. — III, 299.
 Constance, III, 271.
 Ferrare, III, 285.
 Florence, III, 286.
 Trente, IV, 1.
 Vatican, IV, 380.
 Concile d'Agde, II, 198.
 Concile d'Alexandrie, II, 48.
 Concile d'Ancyre, II, 4.
 Concile d'Angers, II, 198.
 Concile d'Antioche, II, 306.
 Concile d'Arles, I, 195, 268; II, 4, 19, 42.
 Concile d'Augsbourg, II, 226.
 Concile d'Auvergne, II, 217.
 Concile de Bordeaux, II, 34.
 Concile de Carpentras, II, 198.
 Concile de Clermont, II, 198.
 Concile de Diospolis, II, 37.
 Concile d'Epaone, II, 198, 217.
 Concile de Laodicée, II, 413.
 Concile de Leptine, II, 226.
 Concile Mâcon, II, 119.
 Concile de Milève, II, 38.
 Concile de Néo-Césarée, II, 4.
 Concile d'Orange, II, 44, 198.
 Concile d'Orléans, II, 198.
 Concile de Reims, II, 198.
 Concile de Pise, III, 269.
 Concile de Bale, III, 283.
 Concile de Rimini, II, 22-24.
 Concile de Rome, II, 4, 18, 48.
 Concile de Sardique, I, 413; II, 18.
 Concile de Saragosse, II, 34.
 Concile de Séleucie, II, 22, 23, 24.
 Concile de Sirmium, II, 32.
 Concile de Tolède, II, 34, 69, 199.
 Concile de Vaison, II, 198, 199.
 Concile de Valence, II, 44, 198.
 Concile de Paris, IV, 327.
 Concordat (de François I^{er}), III, 482.
 Concordat de 1801, IV, 312, 335.
 Condorcet, IV, 241.
 Condren, IV, 46.
 Conférences (de S. V. de Paul), IV, 369.
 Confirmation (Sacrem.), I, 421.
 Confirmation (des nouv. papes), II, 263, 425.
 Confucius, I, 97.
 Congo, IV, 412.
 Congrès de Vienne, IV, 334.
 Conon pape, II, 349.
 Conradin, III, 115.
 Constance Chlore, I, 277.
 Constance, I, 391, 408; II, 8, 9, 17, 18; 20-26.

Constant, I, 42, 391-393; II, 67.
 Constantin Porphyrogénète, II, 332.
 Constantin Monomaque, II, 328.
 Constantin Copronyme, II, 308.
 Constantin le Grand, I, 370-390;
 II, 3-17, 103, 127, 135-140, 176.
 Constantin pape, II, 350.
 Constantin l'ogonat, II, 67, 264.
 Constantiniennes (Lois), I, 383.
 Constituant, IV, 282.
 Constitutions des Apôtres, I, 425,
 427.
 Constitution civile du clergé, IV, 287.
 Contenson, IV, 268.
 Continence (des clercs), I, 416.
 Contrat social, IV, 238.
 Convention (du 15 septembre), IV,
 373.
 Conventuels, III, 251.
 Copernic, IV, 54.
 Coptes, II, 63.
 Corbie, II, 108.
 Corbinien (S.), II, 233.
 Cordoue, II, 9, 14, 296.
 Corée, IV, 411.
 Corinthe, I, 134, 153, 177, 245, 162,
 322.
 Corneille (Centurion), I, 130, 157,
 167.
 Corneille (S.) pape, I, 261.
 Cornelius a Lapide, IV, 48.
 Corporations, III, 219.
 Corrège, III, 314.
 Corse, II, 136.
 Cosme et Damien, I, 277.
 Cotelier, IV, 269.
 Courlande, III, 415.
 Cousin, IV, 397.
 Cranmer, III, 345, 421, 423, 426.
 Crescent (S.), I, 196.
 Crète, I, 167.
 Crimée, IV, 371.
 Croatie, II, 462.
 Croisades, III, 38, 143-158.
 Cromwel, III, 437, 442.
 Crypto-Calvinisme, III, 475.
 Cunégonde (S^{te}), II, 449.

Cunihilde, II, 229.
 Cuthbert, II, 214.
 Cyprien (S.), I, 189, 190, 195, 261-
 266, 303, 345, 420; II, 129.
 Cyriaque, I, 229.
 Cyrille d'Alexandrie (S.), I, 405;
 II, 24, 47-49.
 Cyrille de Jérusalem (S.), I, 189;
 II, 80, 117.
 Cyrille (S.), II, 463.
 Cyrus d'Alexandrie, II, 64.
 Cyrille Lucaris, IV, 59.
 Cysique, II, 22.

D

Daces, I, 186.
 Dagobert, II, 221, 274.
 Dalmates, I, 262.
 Dalmatie, II, 136.
 Damase I (S.) pape, II, 27, 145.
 Damase II pape, II, 434.
 Damiens, IV, 196.
 Damilaville, IV, 235.
 Danemark, III, 419; I, 41.
 Danes (les), II, 159.
 Dante, III, 263.
 David de Dinan, III, 164.
 Decaze, IV, 425.
 Dèce, I, 190, 202, 214, 260, 266,
 332; II, 116.
 Déclaration, IV, 104-116.
 Déclaration, IV, 290.
 Décrétales, II, 95, 129, 369.
 Démétrien, I, 345.
 Denier de saint Pierre, IV, 366.
 Denys (monastère de S.), II, 108.
 Denys de Corinthe (S.), I, 187.
 Denys de Paris (S.), I, 197.
 Denys le Grand, I, 337, 368.
 Denys de Milan, II, 20.
 Denys le Petit, I, 40.
 Derviches, II, 286.
 Descartes, IV, 185.
 Deusdedit, II, 348, 349.
 Diderot, IV, 235.

Didier, II, 363.
 Didier (abbé), III, 33.
 Diègue, III, 84.
 Dieux du paganisme, I, 94-99.
 Dioclétien, I, 135, 185, 222, 256, 276-284.
 Diognète, I, 324, 419.
 Dioscore, II, 52.
 Diospolis, II, 38, 117.
 Divorce, II, 285; IV, 442.
 Docètes, II, 46.
 Docteurs, I, 310-339; II, 71-88.
 Dodwell, I, 220.
 Domaine temporel, II, 130-137.
 Dominique (S.), II, 115; III, 175.
 Dominique Ghirlandajo, III, 312.
 Domitien (S.), II, 121.
 Domitien, I, 180, 214, 221, 248.
 Domnus pape, II, 349.
 Domnus d'Antioche, II, 53.
 Donar, II, 163.
 Donat (S.), II, 222.
 Donat, II, 4.
 Donation de Constantin, II, 135.
 Donatistes, I, 52, 378; II, 2, 4.
 Donatus, I, 190.
 Don Juan d'Autriche, III, 409.
 Donoso Cortès, IV, 404.
 Donus pape, II, 428.
 Dorchester, II, 212.
 Dordrecht, III, 409; IV, 139.
 Dragonades, IV, 128.
 Dragonara, III, 10.
 Druides, I, 95.
 Dualisme, I, 298.
 Du Barral, IV, 326.
 Duns Scott, III, 204.
 Dunstan (S.), II, 455.
 Dupanloup, IV, 404, 437.
 Dupin, IV, 56.
 Duplessy, IV, 55.
 Dupuis, IV, 56.
 Durand, III, 193.
 Duvergier de Hauranne, IV, 154.
 Duvoisin, IV, 326.
 Dydime l'Aveugle, II, 27, 84.

E

Eau bénite, I, 434.
 Ebbon, II, 400.
 Ebionites, I, 295, 296.
 Ebrouin, II, 341-343.
 Eck, III, 369.
 Ecole chrétienne d'Alexandrie, I, 16.
 Ecole Dominicaine, III, 198.
 Ecole Franciscaine, III, 195.
 Ecoles, II, 384, 111, 196, 200; III, 212, 221.
 Ecole d'Alexandrie, I, 358-373.
 Ecoles théologiques, III, 295.
 Ecoles d'Orient, IV, 369.
 Ecosse, II, 204, 208, 218.
 Ecthèse, II, 67.
 Edelberge, II, 211, 212.
 Edesse, I, 431; II, 50, 79.
 Edgør, II, 449.
 Edit de Milan, I, 376.
 Edit de Nantes, III, 471.
 Edouard (d'Angl.) (S.), II, 449.
 Edouard (d'Angleterre), III, 235.
 Edouard VI (d'Angl.), III, 422.
 Edwin, II, 211, 212.
 Eghinard, II, 113.
 Eglises (édifices), I, 427.
 Eglise, I, 55-75, 75-78.
 Egypte, I, 94, 232, 239, 412; IV, 408.
 Elections, I, 414.
 Eleuthère (S.) pape, I, 245.
 Elipand, II, 386.
 Elisabeth (d'Angl.), III, 426.
 Elisabeth (M^{me}), IV, 296.
 Ellies Dupin, IV, 271.
 Eloi (S.), II, 108, 195, 223.
 Elpis, I, 430.
 Elvire, II, 449.
 Emery, IV, 326.
 Emilien, I, 266.
 Emmeran, II, 223.
 Empédocle, I, 98.
 Encyclopédie, IV, 236.

- S. Enfance (œuvre de la Ste), iv, 419.
 Enfantin, iv, 400.
 Fon de l'Etoile, iii, 163.
 Ennodius, i, 430.
 Enseignement (liberté d'), iv, 349, 438.
 Ephèse, i, 134, 154, 167, 222, 227, 251, 262; ii, 50, 53.
 Ephrem (S.), i, 247, 431; ii, 72, 73, 79.
 Epicure, i, 117.
 Epiphane (S.), i, 189, 331, 436; ii, 27, 59, 84, 85, 111.
 Epipode (S.), i, 243.
 Epire, i, 136.
 Episcopat, i, 66.
 Epreuves, ii, 404.
 Equateur, iv, 415.
 Erasme, iii, 379.
 Eros d'Arles, ii, 39.
 Espagne, i, 165-167, 189, 413; ii, 31-34, 105, 159, 167-178, 180-185, 201, 231, 280; iv, 352, 428, 434.
 Esprit (Ordre du S.-), iii, 85.
 Esséniens, i, 105.
 Essex, ii, 205.
 Est-Anglie, ii, 206.
 Etats généraux, iv, 279.
 Etats-Unis, iv, 414.
 Ethelberth, ii, 209.
 Ethiopie, iv, 38.
 Etienne (de Hongrie) (S.), ii, 466.
 Etienne (S.), i, 129, 210.
 Etienne, ii, 310.
 Etienne I (S.) pape, i, 267.
 Etienne II pape, ii, 356.
 Etienne III pape, ii, 363.
 Etienne IV pape, ii, 391.
 Etienne V pape, ii, 420.
 Etienne VI pape, ii, 421.
 Etienne VII pape, ii, 424.
 Etienne VIII pape, ii, 424.
 Etienne IX pape, iii, 12.
 Eucharistie, i, 421.
 Eucher (S.), i, 254; ii, 121.
 Eudes, ii, 403.
 Eudes (le P.), iv, 261.
 Eudoxe, ii, 11.
 Eudoxie, i, 439; ii, 59, 173.
 Eugène I pape, ii, 349.
 Eugène II pape, ii, 393.
 Eugène III pape, iii, 54.
 Eugène IV pape, iii, 283.
 Eugène, i, 400.
 Eugène, ii, 178, 238.
 Eugypsius, ii, 275.
 Euloge (S.), ii, 456.
 Eunape, i, 363.
 Eunome, ii, 82.
 Eunomius, ii, 82.
 Eusèbe, i, 39, 40, 182-188, 190, 195, 253.
 Eusèbe (S.), pape, i, 286.
 Eusèbe de Césarée, ii, 13.
 Eusèbe de Nicomédie, ii, 13-16.
 Eusèbe de Verceil, ii, 20, 96, 120.
 Eustathe, ii, 27.
 Eustochium, ii, 92.
 Euric, ii, 180.
 Eutrope (S.), i, 198.
 Eutychès, ii, 51-64.
 Eutychien (S.) pape, i, 276.
 Euthyme, i, 408.
 Evariste (S.) pape, i, 228.
 Evodius, i, 167.
 Evroul (S.), ii, 203.
 Exarques, i, 411.
 Exil d'Avignon, iii, 242.
 Expulsions des religieux, iv, 440.
 Extravagantes, iii, 263.
 Extrême-Onction, i, 431.
 Eybel, iv, 201.

F

- Fabien (S.) pape, i, 256.
 Fabiola, i, 437; ii, 93.
 Facundus, ii, 274.
 Faits doctrinaux, iv, 162.
 Farda (la), ii, 193.
 Faron (S.), ii, 230.
 Fatime, ii, 289.

Fatimites, II, 294.
 Fausta, I, 389.
 Fauste, II, 43, 149.
 Faustine, I, 240.
 Fébronius, IV, 197.
 Félicissime, I, 264, 265.
 Félix (S.), I, 254.
 Félix, II, 21.
 Félix I (S.) pape, I, 275.
 Félix II (S.) pape, II, 149.
 Félix (S.) pape, II, 140, 150.
 Félix d'Aptonge, II, 2, 3.
 Félix d'Urgel, II, 385.
 Fénelon, IV, 176, 266.
 Féodalité, II, 259, 408-414.
 Ferdinand (de Castille), II, 457.
 Ferdinand (de Naples), IV, 204.
 Ferjeux (S.), I, 254.
 Ferréol (S.), I, 197, 254.
 Ferry, IV, 438.
 Fêtes de l'Eglise, I, 428.
 Fêtes des fous, III, 228.
 Fête-Dieu, III, 225.
 Feuillants, IV, 46.
 Fischer, III, 422.
 Flaccile, I, 385, 439; II, 83.
 Fesch (cardinal), IV, 325.
 Fichte, IV, 394.
 Flavia, I, 158, 174.
 Flavia Domitilla, I, 176, 178, 223.
 Flavien, évêque, II, 52-54.
 Flavien, I, 221; II, 28.
 Flavii (les), I, 158, 172, 174, 223.
 Flavius Sabinus, I, 176.
 Flavius Vespasianus, I, 173.
 Fleury, I, 36, 43; IV, 269.
 Flodoard, I, 41; II, 450.
 Fortunat, diacre, I, 254.
 Fortunat de Poitiers, I, 194; II, 201, 202.
 Fontenelle (monastère), II, 108.
 Fontevault, III, 76.
 Formose pape, II, 420.
 Fortunat, II, 202.
 Foulques de Neuilly, III, 154.
 Fourrier, IV, 401.
 Franchises, IV, 100, 120.

Francfort-sur-le-Mein, II, 313.
 François d'Assise (S.), II, 115; III, 189.
 François Xavier (S.), IV, 36, 38, 61, 62.
 François de Borgia (S.), IV, 45.
 François de Sales (S.), IV, 45.
 François I (de Fr.), III, 447, 450.
 François-Joseph, IV, 358.
 Franc-Maçonnerie, IV, 210-224, 348, 432.
 Francs, II, 106-114, 147, 159, 168, 181, 184-187.
 Fraticelles (secte des), III, 251.
 Frayssinous, IV, 404.
 Frédéric Barberousse, III, 66.
 Frédéric II d'Allemagne, III, 108.
 Frédéric II (de Prusse), IV, 208.
 Frédégaire, II, 275.
 Frédégonde, II, 153, 194, 195, 197.
 Fridolin (S.), II, 217.
 Frisons, II, 106, 107, 159.
 Fronde (guerre de la), IV, 97.
 Fronton, I, 234, 359.
 Frumence, I, 409.
 Fulbert, II, 113.
 Fulde, II, 108.
 Fulgence, II, 44.
 Fulgence de Ruspe (S.), II, 179, 201.
 Fulminante (légion), I, 242, 245.

G

Gaëtan (S.), IV, 19.
 Gaëte, IV, 366.
 Gaïnas, II, 31.
 Galère, I, 285.
 Galilée, II, 112; III, 503.
 Gall (S.), II, 221.
 Gall, IV, 396.
 Gallus, I, 266.
 Gambetta, IV, 426, 437.
 Ganthamas, I, 96.
 Garcia Moreno, IV, 416.
 Garibaldi, IV, 372, 379.
 Garnett, III, 441.

- Garrucci, I, 4, 6.
 Gassendi, IV, 183.
 Gatien, I, 196.
 Gaudence (S.), II, 96.
 Gaule (Évangélisation), I, 194.
 Gauthier-sans-avoir, III, 149.
 Géa, I, 94.
 Geilana, II, 221.
 Geisa, II, 466.
 Gélase (S.) pape, II, 149.
 Gélase II pape, III, 36.
 Gelimer, II, 179.
 Geneviève (S^{te}), I, 406; II, 171, 173.
 Gennade, I.
 Genséric, I, 406; II, 105, 166, 170, 173.
 Gentilité, I, 80.
 Georges de Cappadoce, II, 21.
 Georges de Pisidie, II, 331.
 Georges Syncelle, II, 332.
 Georges de Chypre, II, 333.
 Georges de Frondsberg, III, 399.
 Georges Major, III, 382.
 Géorgie, I, 408.
 Gépides, II, 165, 170.
 Gérard, III, 40.
 Gerbert, II, 112.
 Gerbet, IV, 404.
 Germain (S.), II, 194, 207, 309, 331.
 Germains, I, 186, 393; II, 108, 158, 159, 161, 163, 167, 170, 193, 206, 220, 264, 267, 275.
 Gerson, III, 267, 269.
 Gétules, I, 186.
 Gétulius (S.), I, 229.
 Ghiberti Luc, III, 313.
 Gillbert de la Porée, III, 56.
 Gildas le Sage, II, 208.
 Gilles de Rome, III, 203.
 Gioberti, IV, 339, 400.
 Giotto, III, 314.
 Giraud (card.), IV, 404.
 Girondins, IV, 293.
 Gmeiner, I, 44.
 Gnose, I, 138, 176, 290, 291, 297, 302, 305, 317, 322, 337, 367.
 Goa, IV, 61.
 Gobel, IV, 289.
 Godefroy de Bouillon, III, 40, 150.
 Godefroy de Lorraine, III, 12.
 Gomaristes, IV, 138.
 Gondebaut, II, 31, 181, 185, 188, 192.
 Gontamond, II, 179.
 Gordien, I, 260.
 Goswinde, II, 231.
 Gota, I, 104.
 Gotescalc, II, 405.
 Goths, I, 266, 398; II, 31, 106, 136, 159, 165, 168, 176-178.
 Gousset, IV, 404.
 Gozberg, II, 221.
 Gozlin, II, 403.
 Grammaticus, II, 217.
 Granvelle, III, 407.
 Gratien, I, 398, 400; II, 28, 34, 90.
 Grèce, I, 49, 94, 95, 188, 230, 403; II, 71, 83, 170, 185; III, 49, 62, 65, 247; IV, 408.
 Grenade (Nouvelle), IV, 415.
 Grégoire de Néocésarée (S.), I, 337.
 Grégoire de Nazianze (S.), I, 431, 436, 438; II, 9, 26, 29, 73, 80-83.
 Grégoire de Nysse (S.), I, 257, 261, 414; II, 27, 43.
 Grégoire de Tours, I, 196; II, 186.
 Grégoire (abbé), IV, 289.
 Grégoire le Grand (S.) pape, II, 208, 245.
 Grégoire II (S.) pape, II, 244, 350, 352.
 Grégoire III (S.), pape, II, 245, 350, 352.
 Grégoire IV pape, II, 393, 395.
 Grégoire V pape, II, 428.
 Grégoire VI pape, II, 433.
 Grégoire VII (S.) pape, III, 16.
 Grégoire VIII pape, III, 96.
 Grégoire IX pape, III, 111.
 Grégoire X pape, III, 126.
 Grégoire XI pape, III, 259.
 Grégoire XII pape, III, 268.
 Grégoire XIII pape, III, 496.

Grégoire XIV pape, III, 501.
 Grégoire XV pape, III, 503.
 Grégoire XVI pape, IV, 338.
 Greppo, I, 46.
 Grimm, II, 235.
 Groenland, II, 110, 459.
 Guadeloupe, IV, 416.
 Guénée (abbé), IV, 274.
 Guéranger (dom), IV, 404.
 Guerre des paysans, III, 373.
 Guichardin, I, 34, 35; III, 292, 296, 297.
 Gui d'Arrezo, III.
 Guido de Sienne, III, 314.
 Guibert de Ravenne, III, 24.
 Guillaume d'Auxerre, III, 194.
 Guillaume de Champeaux, III, 41.
 Guillaume le Conquérant, III, 70.
 Guillaume le Roux, III, 70.
 Guillaume d'Orange, III, 407, 409.
 Guillaume de Lamarre, III, 204.
 Guinée, IV, 412.
 Guise, III, 452, 469.
 Guizot, I, 193.
 Guittemond, III, 193.
 Gustave-Adolphe, IV, 81.
 Guy d'Auvergne, III, 248.
 Guy de Crème, III, 68.
 Guy de Lusignan, III, 154.
 Guyane, IV, 416.
 Guyon (M^{me}), IV, 176.

H

Hadrien, I, 176, 228-230.
 Hakem, II, 296.
 Hamaxobiens, I, 185.
 Hamel, IV, 49.
 Harold, II, 459.
 Hassan, II, 291.
 Hassoun (M^{er}), IV, 435.
 Hautvilliers, II, 108.
 Haymond, I, 40.
 Hébreux (V. *Juifs*).
 Hedjaz, II, 280.
 Hégel, IV, 395.

Hégésippe, I, 38, 249.
 Hégyre, II, 287.
 Hélène, I, 238, 291.
 Héliogabale, I, 214, 255.
 Helvétie, II, 107, 217, 268.
 Helvétius, IV, 235.
 Helvidius, II, 34.
 Helyot, IV, 270.
 Hémérobaptistes, I, 105.
 Henke, I, 45.
 Hénottique, II, 57, 148.
 Henri IV d'Allemagne, III, 20.
 Henri V d'Allemagne, III, 35.
 Henri II d'Angleterre, III, 70.
 Henri VIII d'Angleterre, III, 343, 378, 420-424.
 Henri II (de France), III, 452.
 Henri III (de France), III, 469.
 Henri d'Allemagne (S.), II, 449.
 Henri IV (de France), IV, 41; III, 470; IV, 91.
 Henri V (de France), IV, 426, 442.
 Henri de Gand, III, 203.
 Henri l'Oiseleur, II, 459.
 Héraclius, II, 290, 462.
 Herman, III, 193.
 Hermangarde, II, 363.
 Hermanrick, II, 168.
 Hermas, I, 178, 179, 321, 326.
 Herménégilde, II, 186, 231.
 Hermès, IV, 395.
 Hermogènes, I, 299, 343.
 Hérode Agrippa, I, 132; II, 55.
 Hérodiens, I, 106.
 Hérules, I, 406; II, 31, 136, 159, 171, 182, 259.
 Hestia, I, 94.
 Hésychiastes, II, 315.
 Hexaméron, II, 82.
 Hiéropolis, I, 326.
 Hiérarchie, I, 149.
 Hilaire (S.) pape, II, 148.
 Hilaire, II, 43, 44.
 Hilaire (diacre), II, 20, 54.
 Hilaire de Poitiers (S.), I, 190; II, 9, 20-26, 88, 89, 113, 148.
 Hilarion (S.), I, 408; II, 118.

- Hildebert, III, 193.
 Hincmar, II, 113, 400, 402.
 Hippone, II, 43, 44, 120.
 Histoire (Étude de l'), I, 11-38.
 Historia Aléthès, I, 357.
 Hobbes, IV, 183.
 Holbach, IV, 235.
 Honorat, II, 121.
 Hontheim, IV, 197.
 Hongrie, II, 465; III, 415.
 Honoraires, II, 272.
 Honorat, II, 121.
 Honorius I pape, II, 40, 65, 66-69, 348.
 Honorius II pape, III, 51.
 Honorius III pape, III, 109.
 Honorius IV pape, III, 130.
 Honorius (empereur), I, 403.
 Honorius (empereur), II, 136, 166, 205.
 Hôpitaux, I, 437.
 Hormisdas (S.) pape, II, 58, 149, 319.
 Hortig, I, 44.
 Horus, I, 94.
 Hospitaliers, III, 81.
 Huet, IV, 186.
 Hugues Capet, II, 454.
 Hugues de Langres, III, 193.
 Hugues des paiens, III, 40.
 Hugues de Saint-Victor, III, 193.
 Humiliés, III, 79.
 Hunéric, II, 178, 179.
 Huniade, III, 287.
 Huns, I, 406; II, 159, 165, 166-177, 184.
 Hurter, I, 45; IV, 404.
 Hutten, III, 340.
 Hygin (S.) pape, I, 235.
 Hymnes, I, 430.
 Hippolythe (S.), I, 339.
- I
- Ibas, II, 51, 55, 60, 62.
 Ibériens, I, 408.
 Iconoclastes, I, 428; II, 306, 386, 394.
 Idace, II, 34.
 Idolâtrie, I, 51, 85, 90, 95, 109-118, 202, 212, 214, 259, 273.
 Ignace (S.), I, 227.
 Ignace (S.), II, 321.
 Ildefonse (S.), II, 238.
 Illuminés, I, 274.
 Illyrie, II, 105, 136.
 Immaculée-Conception, III, 291; IV, 268.
Immortale Dei (Encycl.), IV, 433.
 Imprimerie, II, 302.
 Ina, II, 215.
 Inde, I, 95-97, 136, 238; IV, 60, 408.
 Indulgences, I, 423; III, 226.
 Infaillibilité pontificale, IV, 385.
Infessura, III, 296.
 Ingelburge, III, 100.
 Ingonde, II, 186.
 Innocent I (S.) pape, II, 38, 145.
 Innocent II pape, III, 51.
 Innocent III pape, III, 97.
 Innocent IV pape, III, 113.
 Innocent V pape, III, 128.
 Innocent VI pape, III, 257.
 Innocent VII pape, III, 268.
 Innocent VIII pape, III, 291.
 Innocent IX pape, III, 501.
 Innocent X pape, III, 505; IV, 99.
 Innocent XI pape, IV, 102, 253.
 Innocent XII pape, IV, 123, 253.
 Innocent XIII pape, IV, 254.
 Inquisition, III, 177.
 Inquisition (d'Espagne), III, 304.
 Intérim, III, 391.
 Invasions, I, 403; II, 155.
 Investiture, III, 3.
 Irlande, I, 409; II, 117, 207, 203, 218, 268, 274; III, 436; IV, 435.
 Irmensul, II, 373.
 Isaïe, I, 106; II, 82.
 Isidore de Séville (S.), I, 430; II, 237.
 Isis, I, 94, 361.

Islam. i, 408; ii, 279-288.
 Islande, ii, 459, 461; iii, 420.
 Ispaphan, ii, 290.
 Israel, i, 62, 99, 121, 130, 170, 231.
 Ithace, ii, 34.
 Iwan, iv, 58.

J

Jacob Bordai, ii, 64.
 Jacobites, ii, 64.
 Jacobel, iii, 273.
 Jacques Molay, iii, 245.
 Jacques I (d'Angl.), iii, 439.
 Jacques le Majeur (S.), i, 132.
 Jacques le Mineur (S.), i, 136.
 Jagellon, iii, 287.
 Jamblique, i, 367.
 Jansénisme, iv, 131.
 Jansénius, iv, 154.
 Japon, i, 97; iv, 61, 63, 376.
 Jean (S.) apôtre, i, 129, 133, 146, 177, 187, 222, 224, 227, 251.
 Jean I (S.) pape, ii, 140, 150.
 Jean II pape, ii, 140, 151.
 Jean III pape, ii, 153.
 Jean IV pape, ii, 348.
 Jean V pape, ii, 349.
 Jean VI pape, ii, 243, 350.
 Jean VII pape, ii, 243, 350.
 Jean VIII pape, ii, 325, 402.
 Jean IX pape, ii, 421.
 Jean X pape, ii, 423.
 Jean XI pape, ii, 424.
 Jean XII pape, ii, 426.
 Jean XIII pape, ii, 427.
 Jean XIV pape, ii, 428.
 Jean XV pape, ii, 428.
 Jean XVI pape, ii, 431.
 Jean XVII pape, ii, 431.
 Jean XIX pape, ii, 432.
 Jean XXI pape, iii, 128.
 Jean XXII pape, iii, 249.
 Jean d'Antioche, ii, 48-50, 146.
 Jean l'Aumônier, i, 437.

Jean Chrysostome (S.), i, 395; ii, 27-33, 48, 57, 72, 83, 85, 111, 118, 129, 145.
 Jean de Jérusalem, ii, 59.
 Jean Damascène (S.), i, 431; ii, 309, 331.
 Jean de Brienne, iii, 155.
 Jean de Campistran, iii, 288.
 Jean Gualbert (S.), ii, 447; iii, 78.
 Jean de Gand, iii, 252.
 Jean Hus, iii, 273, 281.
 Jean de Luxembourg, iii, 253.
 Jean de Matha (S.), iii, 85.
 Jean de Mont-Corvin, iii, 248.
 Jean Népomucène, iii, 262.
 Jean Moschus, ii, 331.
 Jean de Ravenne, ii, 399.
 Jean de Vandières, ii, 457.
 Jean d'Avila (S.), iv, 44.
 Jean Cantacuzène, ii, 333.
 Jean le Jeuneur, ii, 319.
 Jean Paléologue, iii, 159.
 Jean Petit, iii, 273.
 Jean sans Terre, iii, 101.
 Jean Tetzel, iii, 324.
 Jean de Torquemada, iii, 310.
 Jean de la Croix, iv, 44.
 Jeanne d'Arc, iii, 278.
 Geoffroy de S.-Omer, iii, 40.
 Jérémie II (patriarche), iv, 59.
 Jérôme (S.), i, 38, 40, 189, 229, 268, 284, 323; ii, 25-28, 34, 88, 91, 111, 120, 145, 177.
 Jérôme de Prague, iii, 273.
 Jérusalem, i, 65-69, 105, 115, 121-135, 140-153, 164-176, 226, 231, 259, 317, 397, 411, 429, 437; ii, 55, 57, 80, 131.
 Jérusalem (royaume de), iii, 151; iv, 408.
 Jésuates, iii, 80.
 Jésuites, iv, 29-42, 60-70.
 Jésuites (suppression), iv, 201-208.
 Jésuites, iv, 344.
 Joachim (abbé), iii, 164.
 Jonas, ii, 275.
 Joseph de Maistre, iv, 403.

Josèphe, I, 105, 174, 175.
 Joseph II (d'Autriche), IV, 196, 199.
 Joséphine (impératrice), IV, 324.
 Joséphisme, IV, 196-201.
 Josse (abbaye de S.), II, 203.
 Jouare (monastère), II, 108.
 Jouffroy, IV, 397.
 Jovien, I, 283, 398; II, 26.
 Jovinien, II, 34.
 Juan d'Autriche, III, 409.
 Jubilé, III, 226.
 Jubilé de 1865, IV, 377.
 Judaïsants, I, 250, 316.
 Judaïsme, I, 79, 99, 108, 113, 115, 124, 140, 176, 231, 324, 327; II, 280.
 Judas, I, 68, 136, 299.
 Judas le Gaulonite, I, 105.
 Jude (S.) apôtre, I, 136.
 Judée, I, 62, 69, 105, 129, 136, 146, 157, 161, 168, 173, 175, 351, 354, 379.
Judicatum, II, 61.
 Jugement de Dieu, II, 252.
 Juifs, I, 99; III, 158; IV, 391, 441, 444.
 Jules I (S.) pape, II, 18, 59, 144.
 Jules II pape, III, 297.
 Jules III pape, III, 487.
 Jules (centurion), I, 166.
 Jules Capitolin, I, 256.
 Jules l'Africain, I, 337.
 Julianistes, II, 52.
 Julien (S.), II, 238.
 Julien (comte), II, 292.
 Julien d'Eclane, II, 40.
 Julien l'Apostat, I, 51, 176, 371, 391, 392-398; II, 26, 80.
 Jumièges, II, 108.
 Jupiter, I, 94, 212, 361.
 Juste, I, 135.
 Justin (S.), I, 122, 185, 234, 312, 320, 368, 419, 425.
 Justin (empereur), II, 58, 64.
 Justinien, I, 403, 428, 438, 439; II, 58-64, 141, 151.

Jutes (les), II, 159, 205.
 Juvénal de Jérusalem, II, 53.

K

Kanichka, I, 191.
 Kant, IV, 394.
 Katerkamp, I, 44.
 Kent, II, 205.
 Kerez, I, 44.
 Kilien (S.), II, 221.
 Kimris, I, 95.
 Knox, III, 434.
 Kœthe, I, 24.
 Kong-Fou-Tseu, I, 97.
 Kulturkamp, IV, 423.
 Kupélian (M^{sr}), IV, 435.

L

Labarum, I, 285, 373.
 Labbe, IV, 268.
 Labre Benoit Joseph (S.), IV, 263.
 Lacordaire, IV, 404.
 Lactance, I, 185, 195, 221, 242, 346, 347, 390.
 Lachat (M^{sr}), IV, 427.
 Lambert de Spolette, II, 421.
 Lambèse, I, 190, 270.
 La Mecque, II, 280, 286, 287.
 Lamennais, IV, 397.
 Lami, IV, 270.
 Lamoricière, IV, 372.
 Landelin (S.), II, 203.
 Landon pape, II, 423.
 Lanfranc, III, 193.
 Langton, III, 102.
 Lao-Tseu, I, 97.
 Las Casas, III, 301.
 Latran, I, 376; II, 135.
 Launois, I, 37, 196, 197.
 Laures, II, 119.
 Laurent Justinien (S.), III, 312.
 Laurent (d'Angleterre), II, 212.
 Laurent (arch.), II, 212.

- Laurent (schism.), II, 149.
 Laval (de), IV, 69.
 Lavater, IV, 396.
 Lavallette, III, 494.
 Layman, IV, 52.
 Lazare, I, 197.
 Léandre, II, 237.
 Le Blant, I, 46.
 Leczinska (Marie), IV, 263.
 Lecticaire, I, 385, 433.
 Ledochowski, IV, 421.
 Léger (S.), II, 341.
 Légion thébéenne, I, 277.
 Législative, IV, 292.
 Legnano, III, 69.
 Leibnitz, II, 112; IV, 188.
 Le Jeune, IV, 269.
 Leipsig, III, 366.
 Le Maître de Sacy, IV, 161.
 Léon I (S.) pape, II, 51-56, 146, 172.
 Léon II (S.) pape, II, 349.
 Léon III (S.) pape, II, 314, 365.
 Léon IV pape, II, 398.
 Léon V pape, II, 422.
 Léon VI pape, II, 424.
 Léon VII pape, II, 424.
 Léon IX pape, II, 329, 435.
 Léon X pape, III, 300, 325, 482.
 Léon XI pape, III, 501.
 Léon XII pape, IV, 336.
 Léon XIII pape, IV, 430, 429-445.
 Léon (empereur), II, 57.
 Léon l'Isaurien, II, 137, 244, 307.
 Léon l'Arménien, II, 314.
 Léon le Philosophe, II, 332.
 Léonard de Vinci, III, 314.
 Léonard de Port-Maurice, IV, 264.
 Leontius, II, 136.
 Léovigilde, II, 168.
 Lépante (bataille de), III, 495.
 Léproseries, I, 436.
 Leptines, II, 347.
 Lérins, II, 43, 114, 121, 201.
 Leroux (Pierre), IV, 403.
 Lessius, IV, 49.
 Lettres formées, I, 236.
 Lévigild, II, 231.
 Libanius, I, 392.
 Libellatiques, I, 263.
 Libelle, I, 263.
 Liberatus, I, 274.
Liber Pontificalis, I, 179, 180, 232.
 Libère pape, II, 19-26, 29, 145, 243.
 Liberius Maximus, I, 175.
 Libertés gallicanes, IV, 116.
 Licinius, I, 373, 374; II, 13.
 Ligue (la), III, 467, 470.
 Ligugé, II, 120.
 Lin (S.) pape, I, 171.
 Lioba, II, 229.
 Lipomani, IV, 53.
 Lipse (Juste), IV, 55.
 Liturgie, I, 425.
 Liturgies jansénistes, IV, 173.
 Livonie, III, 415.
 Livres Carolins, II, 386.
 Locheter, I, 44.
 Locke, IV, 227.
 Loculi, I, 160, 246, 432, 433.
 Logriens, II, 204, 205.
 Lollards, III, 282.
 Loi du secret, I, 424.
 Lois de Mai, IV, 424.
 Lombards, I, 40; II, 31, 106, 136, 153, 159, 171, 249, 259, 348.
 Lothaire, II, 392-394, 401.
 Loudun, IV, 94.
 Louis le Débonnaire, II, 391.
 Louis de Bavière, III, 251-253.
 Louis VII de France, III, 152.
 Louis IX de France (S.), III, 116, 117, 156.
 Louis XII de France, III, 298.
 Louis XIII de France, IV, 92.
 Louis XIV, IV, 98-132.
 Louis XV, IV, 196, 241-250.
 Louis XVI, IV, 278, 296.
 Louis XVII, IV, 296.
 Louis XVIII, IV, 341.
 Louis-Philippe, IV, 348.
 Louise (Madame), IV, 263.
 Louis de Grenade, IV, 45.

Louis de Gonzague (S.), iv, 46.
 Louis Blanc, iv, 403.
 Loup de Ferrières, ii, 113.
 Loup (S.), i, 406; ii, 121, 171.
 Lubin (S.), ii, 195.
 Luc (S.) évang., i, 166.
 Lucien (S.), i, 198, 277.
 Lucien (schism.), i, 354, 356; ii, 12.
 Lucifer, i, 74.
 Lucifer de Cagliari, ii, 19, 20, 26.
 Lucilius, i, 216.
 Lucine, i, 158.
 Lucius (S.), pape, i, 266.
 Lucius II pape, iii, 53.
 Lucius III pape, iii, 95.
 Lucius Verus, i, 233.
 Lugo (de), iv, 268.
 Luitprand, ii, 350, 437, 450.
 Lupercal, i, 430.
 Lupicin (S.), ii, 121.
 Luther, iii, 315-365.
 Luxeuil, ii, 107, 207, 221, 268.
 Lyon (les martyrs de), i, 243.
 Lyon, i, 249, 253, 338; ii, 121.

M

Macaire d'Antioche (S.), ii, 64, 88.
 Macédoine, i, 134; ii, 166.
 Macédoniens, i, 52.
 Macédonius, ii, 21, 33, 145.
 Machiavel, iii, 310.
 Mac-Mahon, iv, 425.
 Macrien, i, 270.
 Madagascar, iv, 412.
 Magistrature, iv, 441.
 Mahabarata, i, 96.
 Mahomet, ii, 278-287; iv, 58, 134.
 Maï, i, 165.
 Maimbour, iv, 269.
 Mainfroy, iii, 124.
 Maires du Palais, ii, 340.
 Maistre (Joseph de), iv, 403.
 Majorien, ii, 174.
 Majorin, ii, 3.
 Malaca, iv, 61.
 Malabar, i, 191; iv, 409.
 Malagrida, iv, 203.
 Maldonat, iv, 48.
 Malebranche, iv, 186.
 Mamachi, i, 43; iv, 272.
 Manichée, i, 273, 299, 300, 367.
 Manichéens, i, 299; ii, 35.
 Marc-Aurèle, i, 239-252.
 Marc (S.), i, 160, 161, 163.
 Marc (S.) pape, ii, 16, 144.
 Marc de Memphis, ii, 34.
 Marc d'Ephèse, iii, 286.
 Marca (de), i, 42.
 Marc-Antoine, iv, 197.
 Marcel I (S.) pape, i, 286.
 Marcel II, iii, 488.
 Marcel d'Ancyre, ii, 32.
 Marcella, ii, 92.
 Marcellin (S.) pape, i, 278.
 Marchi, i, 46.
 Marcia, i, 248, 436, 439.
 Marcien (empereur), ii, 54.
 Marcil Ficin, iii, 304, 310.
 Marcil de Padoue, iii, 252.
 Marcion, i, 238, 343.
 Marcomans, i, 186; ii, 159.
 Marcou (S.), ii, 203.
 Marculte, ii, 275.
 Marguerite de Savoie, iii, 312.
 Marguerite de Parme, iii, 408.
 Marguerite Marie Alacoque, iv, 269.
 Mariage, i, 291, 299, 383; ii, 197, 198.
 Mariana, iv, 52.
 Marie-Madeleine, i, 197.
 Marie (Reine d'Angleterre), iii, 421, 424.
 Marie Stuart, iii, 430-433.
 Marie de l'Incarnation, iv, 69.
 Marie-Antoinette, iv, 296.
 Marie-Louise, iv, 325.
 Marin I pape, ii, 327, 420.
 Marin II pape, ii, 424.
 Marin, iv, 272.

- Marmontel, iv, 236.
 Maroc, iv, 412.
 Maronites, iv, 408.
 Marozie, ii, 422.
 Marquises (îles), iv, 418.
 Marthe (S^{te}), i, 197.
 Martial (S.), i, 196.
 Martin I (S.) pape, ii, 304, 348.
 Martin IV pape, iii, 129.
 Martin V pape, iii, 272.
 Martinique, iv, 416.
 Mascaron, iv, 269.
 Masse Blanche, i, 271.
 Massillon, iv, 267.
 Mathias I (apôtre), i, 128, 136.
 Mathieu apôtre, i, 136.
 Mathieu de Baschi, iv, 20.
 Mathias Corvin, iii, 289.
 Mathieu (S.) apôtre, i, 136, 161, 296.
 Mathilde (S.), ii, 449.
 Mathilde, iii, 20, 24.
 Mathurin, i, 243.
 Maur (Saint-) Congrégat., iv, 51.
 Maur (S.-M.-les-Fossés), ii, 108.
 Maures, i, 186; ii, 236.
 Maurice (empereur), ii, 253.
 Maury, iv, 324.
 Maxence, i, 373.
 Maxime (empereur), i, 399; ii, 34.
 Maxime (païen), i, 392.
 Maxime (S.), i, 261; ii, 96.
 Maxime (S.), ii, 331.
 Maximilien Hercule, i, 283, 284.
 Maximin, i, 214, 256, 284, 337; ii, 114.
 Maximin (S.), i, 197.
 Mazarin, iv, 96.
 Meaux, i, 198.
 Mazzini, iv, 339, 363.
 Mechtilde (S^{te}), iii, 206.
 Mechtilde (du S. Sacrement), iv, 259.
 Médard (S.), ii, 195.
 Médine, ii, 287.
 Mélanchton, iii, 337, 368.
 Mélanie (S^{te}), i, 404.
 Melchiade, voy. Miltiade.
 Melchior Cano, iv, 51.
 Melchisédech, i, 149, 252, 305.
 Melchisédecien, i, 305.
 Méléce, ii, 5, 16, 27.
 Méléce, ii, 27, 28.
 Méléciens, ii, 2, 5, 27.
 Mélédin, iii, 156.
 Méliton (S.), i, 221, 241, 326.
 Mellit (S.), ii, 212.
 Memonites, iii, 382.
 Ménandre, i, 238, 295, 296.
 Menochius, iv, 48.
 Merati, iv, 271.
 Merciens, ii, 24, 212.
 Mérindoles, iv, 140.
 Mérové, ii, 186.
 Mérovingiens, ii, 197, 273.
 Mercure, i, 212.
 Mésopotamie, i, 136, 188; ii, 79, 118.
 Mesrop, i, 408.
 Métaphraste, ii, 332.
 Méthodius, i, 320, 337; ii, 58.
 Méthodius (S.), ii, 314, 463.
 Metz, ii, 121, 171, 222.
 Mexique, iv, 414, 415.
 Michel, i, 281.
 Michel le Bègue, ii, 314.
 Michel l'ivrogne, ii, 320.
 Michel Cérulaire, ii, 328.
 Micilas, ii, 464.
 Micy, ii, 267.
 Milan, i, 374; ii, 19-21, 32, 88, 120, 136.
 Milet, i, 187.
 Milice, i, 388.
 Millénaires, i, 304, 327.
 Miltiade (S.) pape, i, 286.
 Miltiz, iii, 369.
 Minervine, i, 389.
 Minimes, iii, 311.
 Minucius Félix, i, 254, 341.
 Mirabeau, iv, 281.
 Missi Domici, ii, 368, 379.
 Mithras, i, 214, 300.
 Moderne (ère), iv, 71, 73, 241, 275.

Mœlher, I, 3, 193, 317, 397; IV, 404.
 Mohavia, II, 294.
 Moines, I, 19; II, 98-119, 200, 266;
 III, *passim*.
 Moïse, I, 100-105, 133, 139, 172,
 174, 298, 327.
 Moldavie, IV, 406.
 Molina, IV, 49.
 Molinos, IV, 174.
 Molock, I, 94.
 Monade, I, 306.
 Monarchiques, I, 252.
 Mongolie, I, 97.
 Monophysites, II, 56-58.
 Monothélites, II, 67, 69, 151.
 Mons, II, 203.
 Montalembert, IV, 404.
 Montan, I, 247, 252, 266, 302, 339.
 Mont-Cassin, II, 122; III, 78.
 Mont-Corvin, III, 261.
 Montesquieu, IV, 234.
 Montfaucon, I, 42.
 Monk, III, 443.
 Moravie, II, 462.
 Mornay, I, 45.
 Morus, III, 422.
 Motassem, II, 295.
 Moyen-Âge, II, 335-339; III, 133.
 Mozarabes, II, 456.
 Muezzin, II, 286.
 Münzer, III, 375.
 Muratori, I, 166; IV, 271.
 Musulmans, II, 232.
 Mylitta, I, 94.
 Mythologie, I, 360.

N

Narsès, II, 31, 151, 241, 304.
 Nantes (Révoc. de l'édit de), IV,
 124.
 Napoléon Ier, I, 18, 27; II, 132; IV,
 306.
 Napoléon III, IV, 389.
 Naturalisme, II, 36.
 Navas Tolosa, III, 90.

Néander, I, 45.
 Necker, IV, 278.
 Nectaire, I, 423; II, 29.
 Némésius, II, 88.
 Neo-platonisme, I, 358, 363, 364,
 367.
 Nephtalites, II, 165.
 Neptune, I, 212.
 Nérée, I, 227.
 Néron, I, 129, 160, 166-173, 199,
 202, 211-226, 240, 248, 352.
 Nestorianisme, II, 2, 35, 45-51.
 Nestorius, II, 46-55, 146.
 Neustrie, II, 108, 193, 220.
 Newton, II, 112.
 Nice, IV, 372.
 Nicéphore (S.), II, 314, 332.
 Nicéphore Calliste, II, 333.
 Nicobites, II, 58.
 Nicolai, IV, 268.
 Nicolas I pape, II, 321, 322, 399.
 Nicolas II pape, III, 12.
 Nicolas III pape, III, 128.
 Nicolas IV pape, III, 130.
 Nicolas de Clémence, III, 309.
 Nicolas de Cuse, III, 309; IV, 54.
 Nicolas de Lyre, III, 309.
 Nicolas de Tolentino (S.), III, 262.
 Nicolas de Flue (B.), III, 312.
 Nicolas de Pise, III, 313.
 Nicolas (empereur de Russie), IV,
 359.
 Nicole, IV, 161.
 Nicopolis, I, 337.
 Ninian (S.), II, 208.
 Nitrie, II, 118.
 Noël, I, 429; II, 189, 198, 272.
 Noël Alexandre, I, 42; IV, 270.
 Noët, I, 306.
 Nogaret, III, 240, 243.
 Nominalistes, III, 167.
 Nonnus, II, 88.
 Norbert (S.), III, 78.
 Norique, II, 107, 182, 217.
 Noris, I, 43; IV, 269.
 Normands, II, 396, 458.
 Northumberland, II, 206, 211.

Northumbrie, II, 220.
 Nothing, II, 405.
 Norwège, II, 459, 461; III, 420.
 Novat, I, 264, 270, 303, 345; II, 129.
 Novatien, I, 189, 265, 270, 303, 345.
 Novatiens, I, 268, 315, 318; II, 145.
 Novationistes, I, 302.
 Noyon, II, 303.
 Nuremberg, III, 376, 389.
 Nurcie, II, 122, 123.

O

Ockam, III, 252.
 O' Connel, IV, 351.
 Octavien, III, 68.
 Octavius, I, 254, 341.
 Odet de Châtillon, III, 453.
 Odéric Raynald, I, 42.
 Odin, II, 163, 164.
 Odoacre, I, 406; II, 149, 174, 181, 182, 239.
 Odon de Cluny, II, 113, 450.
 Odon de Cantorbéry, II, 450.
 Odoric de Port-Mahon, III, 262.
 Œcolampade, III, 339, 403.
 Œcuménien, II, 333.
 Offa, II, 375.
 Olaf (S.), II, 449.
 Olaüs (S.), II, 461.
 Olier, IV, 46.
 Olivétains, III, 80.
 Olympe, I, 85, 360.
 Omar, II, 289, 291.
 Omer (S.), II, 108.
 Omniades, II, 294, 295.
 Optat (S.), II, 96.
 Oratoriens, I, 42; IV, 21.
 Ordéric Vital, I, 41.
 Ordres mendiants, III, 186.
 Ordres militaires, III, 81.
 Ordres religieux, III, 81, 186.
 Origène, I, 123, 254-258, 312-340, 360-368; II, 58-60, 85.
 Origénisme, I, 335-337; II, 58. /

Ormoultz, I, 408.
 Orose, I, 221.
 Orsi, I, 43.
 Osiris, I, 94.
 Osius, II, 20.
 Ossiandrites, III, 475.
 Ostrianum, I, 167.
 Ostrogoths, II, 31, 165, 170, 182.
 Oswald (S.), II, 212.
 Othon, I, 172, 173.
 Othon, II, 424, 428, 451; III, 103.
 Ouen (S.), II, 108, 195, 275.
 Ovide, I, 155.
 Oxford, I, 340; IV, 351.

P

Pacca, IV, 404.
 Pacien (S.), II, 96.
 Pacôme (S.), I, 438; II, 117, 118.
 Padoue, II, 172.
 Paganisme, I, 16, 80-97, 107-116, 137, 203-220, 220-230, 245, 278, 324.
 Pagi, I, 190, 401.
 Palamas, II, 333.
 Paphnuce (S.), II, 119.
 Parker, III, 427.
 Palamites, III, 261.
 Palemon (S.), II, 117.
 Palestine, I, 131, 188, 231, 237, 353, 390, 407; II, 13, 37, 59, 60, 103, 118.
 Pallade, I, 409; II, 207.
 Pallavicin, IV, 55.
 Palmieri, III, 309.
 Pammaque, I, 437.
 Pamphile de Bérythe, I, 337; II, 58.
 Pancrace, II, 19.
 Pannonie, II, 223.
 Panthéisme, I, 95, 306, 365, 366; II, 51.
 Panthène (S.), I, 249, 368.
 Papauté, II, 127-144.
 Papias, I, 161, 324, 327.
 Pâques, I, 237, 250, 329, 335; II, 16.

- Paques**, I, 168, 390, 429; II, 16, 117, 198.
Paraguay, IV, 68, 417.
Paris, I, 42, 198, 406; II, 76, 133, 171.
Paris (diacre), IV, 166.
Parisis, IV, 404.
Parlements, IV, 191-196.
Parménide, I, 98.
Paroisse, I, 413.
Parthes, I, 136, 186.
Pascal I (S.), pape, II, 391.
Pascal II pape, III, 35.
Paschasius, II, 274.
Passau, II, 217.
Pasteur (livre du), I, 236, 325.
Paterne (S.), II, 203.
Patient (S.), II, 181.
Patriciat, I, 156, 157.
Patriarches, I, 75, 299.
Patrice (S.), II, 207.
Patrices, II, 366.
Patrikau, III, 413.
Patripassiens, I, 252.
Patrologie, I, 328, 341.
Paul (S.), I, 147, 161-170.
Paul (S.) ermite, II, 116.
Pauli diacre, II, 69, 382.
Paul I pape, II, 363.
Paul II pape, III, 289.
Paul III pape, III, 486.
Paul IV pape, III, 489.
Paul V pape, III, 501.
Paul de Constantinople, II, 68, 311.
Paul Orose, I, 40.
Paul de Samosate, I, 273.
Paul Warnefried, I, 40.
Paul Winfrid, II, 275.
Paul de la Croix, IV, 264.
Paula, II, 92.
Pauliciens, II, 305.
Paulin, II, 27.
Paulin de Nole (S.), I, 430; II, 96.
Paulin d'Aquilée (S.), II, 387.
Pavie, II, 136, 172.
Pavillon (évêque), IV, 164.
Pays-Bas, IV, 353.
Pélage (d'Espagne), II, 292, 296.
Pélage I pape, II, 152.
Pélage II pape, II, 153, 241.
Pélage, I, 53; II, 35-39; 40-44, 149.
Pélagianisme (Semi-), II, 40-46.
Pélagie (Sainte, hôpital), IV, 260.
Pella, I, 174.
Pellicia, I, 43.
Pénitence, I, 423.
Pénitents (confrérie), III, 311.
Pentecôte, I, 65, 149, 429; II, 198.
Pépin, II, 343.
Pépin d'Héristal, II, 343.
Pépin le Bref, II, 353, 354, 355, 356-360.
Pères apostoliques, I, 16, 219.
Pères des premiers siècles, I, 309-322.
Pères du grand siècle, II, 71.
Pérégrin (S.), I, 258.
Pérou, IV, 416.
Perret, I, 46.
Perron (du), IV, 52.
Persécutions, I, 201-218; IV, 437-445.
Perse, I, 136, 407; II, 50, 54.
Perses, I, 266, 274, 397; II, 63.
Pertinax, I, 253.
Pérugin, III, 314.
Pescennius Niger, I, 253.
Pétai, I, 42; IV, 51.
Petites Sœurs des pauvres, IV, 369.
Pétrarque, III, 255, 263.
Pétronille, I, 158, 178.
Pétronius, I, 101.
Pharamond, II, 185.
Phare (conférence du), II, 213.
Pharisiens, I, 103-106.
Phénicie, I, 94.
Philippe (S.) ap., I, 136, 157.
Philippe prêtre, II, 49, 50.
Philippe (évêque), II, 128.
Philippe l'Arabe, I, 215, 257.
Philippe II (d'Espagne), III, 407, 435.

- Philippe-le-Bel, III, 235-249.
 Philippe-Auguste, III, 100.
 Philippe I de France, III, 19.
 Philippe Benitius, III, 80.
 Philippe de Hesse, III, 375, 393.
 Philippe de Néri (S.), IV, 45.
 Philippe-Égalité, IV, 291.
 Philippines (îles), IV, 413, 417.
 Philippiens, I, 166.
 Philippopolis, II, 18.
 Philocalie, I, 335.
 Philon, II, 10.
 Philosophes (anciens), I, 80-99, 348, 361, 368.
 Philosophisme Alexandrin, II, 6.
 Philosophisme (du XVIII^e siècle), IV, 179, 225-241.
Philosophumena, I, 340.
 Philostorge, I, 44.
 Photin, II, 32.
 Photius, II, 320, 332.
 Phrygie, I, 134, 136.
 Pic de la Mirandole, III, 310.
 Pictes, I, 406; II, 204.
 Pie (cardinal), IV, 404.
 Pie I (S.) pape, I, 236.
 Pie II pape, III, 288.
 Pie III pape, III, 297.
 Pie IV pape, III, 490.
 Pie V (S.), III, 492; IV, 42.
 Pie VI, IV, 257, 288, 307.
 Pie VII, IV, 312, 336.
 Pie VIII, IV, 338.
 Pie IX, IV, 362, 420, 433.
 Piémont, IV, 370.
 Pierius, I, 368.
 Pierre (S.), I, 49-74, 128-180, 180-359, 411.
 Pierre d'Aubusson, III, 289.
 Pierre d'Ailly, III, 267.
 Pierre de Bruys, III, 55.
 Pierre Damien (S.), II, 139; III, 13, 193.
 Pierre le Vénérable, III, 58.
 Pierre l'Hermite, III, 149.
 Pierre Flotte, III, 239.
 Pierre Lombard, III, 170, 194.
 Pierre de Luxembourg, III, 262.
 Pierre Monge, II, 148, 303.
 Pierre d'Osma, III, 290.
 Pierre de Poitiers, III, 194.
 Pierre de Tarentaise, III, 203.
 Pierre Chrysologue (S.), II, 96.
 Pierre le Foulon, II, 57, 148, 303.
 Pierre Martyr (S.), I, 368.
 Pierre d'Alcantara (S.), IV, 43.
 Pighius, II, 69.
 Pinda, II, 213.
 Pinien (S.), I, 404.
 Pise (Concile de), III, 269.
 Pistoie, IV, 170.
 Pitié (hôpital de la), IV, 260.
 Placidie (S.), I, 385; II, 168.
 Plantier, IV, 404.
 Platon, I, 16, 98, 293.
 Platoniciens, I, 98.
 Plautia, I, 158, 176.
 Plautilla, I, 158, 176.
 Plérôma, I, 295, 297, 298.
 Plotin, I, 361-365.
 Poissy, III, 456.
 Pologne, II, 464; III, 412; IV, 209, 360.
 Polycarpe (S.), I, 251, 323; II, 129.
 Polycrate, I, 251.
 Polyeucte (S.), I, 262.
 Polythéisme, I, 93.
 Pombal, IV, 203.
 Pompadour, IV, 202.
 Pomponia Græcina, I, 157, 158.
 Pomponia (la gens), I, 157, 174.
 Pontia (île), I.
 Pontien (S.) pape, I, 256.
 Pontistes (frères), III, 86.
 Porphyre, I, 358, 359, 388.
 Port-Royal, IV, 156, 161, 164.
 Possevin, IV, 39, 51.
 Pothin (S.), I, 197, 243.
 Portioncule, III, 189.
 Portugal, IV, 353.
 Poudres (conjuración des), III, 440.
 Pouranas, I, 95.
 Potamon, I, 367.
 Pradt (abbé de), IV, 347.

Pragmatique, III, 119.
Praxéas, I, 252, 259, 273, 306.
Praxède, I, 235.
Prédestinarianisme, II, 42, 45, 405.
Prémontrés, III, 78.
Prétextat (S.), II, 195.
Prétoriens, I, 261.
Primasius, II, 275.
Primats, I, 411.
Priscille, II, 33.
Priscillien, II, 34.
Privatus, I, 190.
Probus, I.
Proclus, I, 363; II, 88.
Projectus, II, 49.
Propagation de la foi, IV, 344, 349.
Prophètes, I, 65, 104, 108, 299, 302.
Prosper, II, 43, 44.
Prosper (S.), II, 195.
Protestantisme, I, 22, 37, 41, 338, 417; III, 315-320; 345-354; 355-364; IV, 59.
Proudhon, IV, 402.
Provence, I, 197; II, 121.
Provinciales (les), IV, 159.
Prudence, I, 430.
Prusse, III, 83, 409; IV, 355.
Psaumes, I, 186, 426; II, 125.
Pseudomantis, I, 357.
Pudens, I, 157, 235.
Pudentienne (S^{te}), I, 235.
Pulchérie, I, 439; II, 54, 83.
Purgatoire, I, 423.
Pusey, IV, 351.
Pyrrhoniens, I, 117.
Pyrrhus, II, 67, 68.
Pythagore, I, 98, 296, 361, 367.

Q

Quades, I, 241; II, 159.
Quadrat, I, 326.
Quartodécimans, II, 16.
Quériolet (de), IV, 47.
Quesnel, IV, 166.

Question romaine, IV, 370.
Quiétisme, IV, 174.

R

Racine, IV, 162.
Radagaise, II, 166, 167, 170.
Radegonde (S^{te}), II, 195, 203; 221, 267.
Ragnacaire, II, 193, 222.
Rambert (S.), II, 121.
Ramus, IV, 54.
Ranke, I, 45.
Raphaël d'Urbain, III, 314.
Rathier, II, 437, 450.
Rathrade, II, 400.
Ratisbonne, III, 392.
Ratisbonne (les PP.), IV, 391.
Ratramne, II.
Ravenne, II, 136, 153, 174, 250.
Ravignan, IV, 404.
Raymond de Lulle, III, 263.
Raymond de Toulouse, III, 175.
Raynal, IV, 235.
Raynald, I, 42.
Réalistes, III, 167.
Rebaptisants, I, 267, 303.
Recarède, II, 31, 186, 233.
Réchiaire, II, 168.
Réchila, II, 168.
Récimer, II, 174.
Récognitions, I, 322.
Rédemption (Ordre de la), III, 85.
Rédemptoristes, IV, 261.
Réforme (voy. Protestantisme).
Régale, IV, 101.
Reid, IV, 397.
Reinauld, I, 191.
Reliques, II, 404.
Remi (S.), II, 188, 189, 195, 203.
Renaissance, III, 302.
Renty (de), IV, 260.
Réome (Monastère), III.
Révolution (de 89), IV, 241, 277.
Rhaban-Maur, II, 405.
Rhéa, I, 94.

Rhéticius, II, 3.
 Ribeira, IV, 48.
 Ricci, IV, 170.
 Richard Cœur-de-Lion, III, 153.
 Richard de Saint-Victor, III, 193.
 Richard Simon, IV, 270.
 Richelieu, IV, 81, 83, 86.
 Richer, IV, 197.
 Rienzi, III, 256.
 Rieule (S.), I, 198.
 Rigomer, II, 193.
 Rimini, II, 129.
 Riquier (Monastère de S.-), II, 108.
 Rites Malabares, IV, 65.
 Rites Chinois, IV, 65.
 Robert (de France), II, 449.
 Robert d'Arbrissel, III, 40, 76.
 Robert Guiscard, III, 24.
 Robert de Melun, III, 194.
 Robert de Molesmes, III, 76.
 Robert Pulleyn, III, 169.
 Roch (S.), III, 262.
 Rochelle (La), IV, 94.
 Rochester, II, 211.
 Rodéric, II, 292.
 Rodolphe de Habsbourg, III, 127.
 Rodolphe de Souabe, III, 23.
 Rodrigue, II, 236.
 Rodriguez, IV, 52.
 Rohrbacher, IV, 404.
 Roger Bacon, II, 112.
 Rois fainéants, II, 340, 341.
 Roland, II, 375.
 Rollon, II, 458.
 Romain pape, II, 421.
 Romain (S.), II, 120.
 Rome, I, 14, 18, 40-49, 51, 69, 93, 101-102, 151, 160, 169, 176, 181.
 Romorantin, III, 456.
 Romuald (S.), III, 78; II, 446.
 Romulus Augustule, I, 406; II, 174.
 Roncaglia, II, 69; III, 67.
 Roscelin, III, 169.
 Rossi (de), I, 46, 156.
 Rosweide, IV, 52, 53.
 Rousseau (J.-J.), IV, 237.

Rufin, I, 39; II, 59, 96.
 Ruinart, IV, 269.
 Rupert (S.), II, 223.
 Russie, II, 465; IV, 359, 428, 435.

S

Sabellianisme, II, 80.
 Sabellius, I, 306, 337; II, 46.
 Sabinien (S.), II, 348.
 Sacramentaire, I, 431; II, 149.
 Sacré-Cœur, IV, 343.
 Sacré-Cœur (Congrégat.), IV, 391.
 Sadducéens, I, 100, 103, 104.
 Sahtesbury, IV, 227.
 Saint-Barthélemy, III, 463.
 Sainte-Alliance, IV, 334.
 Sainte-Famille (Congrégat.), IV, 391.
 Saintes, I, 198.
 Saint-Simon, IV, 400.
 Saladin, II, 283.
 Salem, II, 300.
 Salvien, I, 189; II, 121, 179.
 Salzbourg, II, 223.
 Samarie, I, 107, 127.
 Samosate (Paul de), I, 305, 306.
 Sancier, IV, 62.
 Sanctin (S.), I, 198.
 Sanctus, I, 243.
 Saphire, I, 67.
 Sapor, I, 407.
 Sarcophages, I, 432.
 Sardes, I, 326.
 Sarmates, I, 186.
 Sarpi, I, 43; IV, 55.
 Saturne, I, 95.
 Saturnin (S.), I, 196.
 Saturnin (hérétique), I, 238, 298.
 Sauveur (Ordre du S.-), III, 261.
 Savoie, IV, 372.
 Saxons, II, 106-108, 159, 172, 205, 374, 375.
 Scaliger, I, 46.
 Scanderberg, III, 287.
 Scandinaves, II, 159, 458-461.

- Scapulaire, III, 79.
 Scété, II, 118.
 Schiites, II, 294.
 Schisme d'Occident, III, 264.
 Schisme grec, II, 315.
 Scholastique (Ia), III, 194.
 Scholastique (S^{te}), II, 123, 125; IV, 50.
 Schelling, IV, 395.
 Scipion, I, 157.
 Scot-Erigène, II, 406, 407.
 Scots, I, 409.
 Scythie, I, 136, 186; II, 170.
 Sébaste, I, 436.
 Sébastien (S.), I, 277.
 Secret (Loi du), I, 424.
 Sectes protestantes, III, 474.
 Segisvult, II, 31.
 Séleucie, I, 101; II, 23.
 Selim I, IV, 58.
 Selim II, III, 494.
 Selvaggio, I, 43.
 Semler, I, 45.
 Sénégal, IV, 412.
 Sénèque, I, 110, 117, 166, 199.
 Sennaar, I, 80.
 Septennat, IV, 425.
 Septime Sévère, I, 214, 253.
 Sépulture, I, 431-433.
 Sérapiion (S.), I, 119.
 Sergia, I, 133.
 Sergii, I, 158.
 Sergius I pape, II, 349.
 Sergius II pape, II, 399.
 Sergius III pape, II, 422.
 Sergius IV pape, II, 431.
 Sergius de Constantinople, II, 64.
 Sergius-Paulus, I, 158.
 Serfs, III, 215.
 Servet, III, 406.
 Serviens, II, 462.
 Servites, III, 80.
 Sévère, II, 174.
 Sévère (S.), II, 121.
 Séverin pape, II, 304, 348.
 Sévériens, II, 58.
 Sévérin (moine), II, 107.
 Séverin, II, 217.
 Siam, I, 97.
 Sicile, II, 37, 136, 182, 254.
 Sickengen, III, 341.
 Sidoine (S.), I, 261.
 Sidoine Apollinaire, II, 180.
 Sigebert, II, 193, 194.
 Sigerick, II, 168.
 Sigismond, III, 413.
 Sigismond-Auguste, III, 413.
 Sigismond, III, 414.
 Sigismond, II, 31, 181, 195.
 Silésie, III, 411.
 Silvère pape, II, 60, 241, 243.
 Simancas, II, 457.
 Siméon, I, 135, 226.
 Simon le Cananéen, I, 136.
 Simon le Magicien, I, 129, 165.
 170, 238, 291, 295, 296.
 Simon Stylite (S.), II, 104.
 Simon de Montfort, III, 175.
 Simon Salassa, III, 488.
 Simplicie (S.) pape, II, 148.
 Sion (Congrégation de), IV, 391.
 Sirice (S.), I.
 Sirice (S.), II, 145.
 Sirmium (formules de), II, 11, 22.
 Sisinnius pape, II, 350.
 Sithiu, II, 108.
 Siva, I, 96.
 Sixte I (S.) pape, I, 229, 232.
 Sixte II (S.) pape, I, 271.
 Sixte III (S.) pape, II, 146.
 Sixte IV pape, III, 289.
 Sixte V pape, III, 498.
 Sixte de Reims (S.), I, 258.
 Sixte de Sienne, IV, 48.
 Slaves, II, 158, 170, 462.
 Smalcade, III, 389, 391.
 Sobieski, IV, 135.
 Socin, III, 383.
 Socrate, I, 10, 39, 40; II, 75.
 Soleil (culte du), I, 94.
 Soliman, II, 291.
 Soliman, III, 484.
 Sonderbund, IV, 358.
 Sonnites, II, 294.

Sophie (St^e), 229.
 Sophrone de Jérusalem, II, 65, 331.
 Soter (S.) pape, I, 188, 237, 239, 244; II, 131.
 Soverer, III, 102.
 Sozomène, I, 39, 40, 398, 438.
 Spinoso, IV, 184.
 Spire, III, 385.
 Spirituels (secte des), III, 251.
 Sponde, I, 42.
 Stanislas Kotska (S.), IV, 46.
 Stilicon, I, 403; II, 166, 167.
 Stoïcisme, I, 116.
 Stolberg (comte de), I, 44; IV, 404.
 Strauss, IV, 396.
 Strigel, III, 475.
 Stromates, I, 312.
 Stylites, II, 120.
 Suarez, IV, 50.
 Subiaco, II, 123.
 Suède I, 41; II, 459, 461; III, 417; IV, 39.
 Suétone, I, 114, 159, 164, 170, 187, 199, 211, 354.
 Suèves, II, 31, 106, 158, 166, 167, 168, 170.
 Suger, III, 58.
 Suisse, I, 277; III, 401; IV, 427.
 Sulpice Sévère, I, 40, 221; II, 26, 89, 96.
 Surin, IV, 53.
 Sussex, II, 205, 210.
 Syagrius, II, 187.
 Syllabus, IV, 377.
 Sylvère pape, II, 151, 241.
 Sylvestre (S.) pape, I, 270, 286.
 Sylvestre II pape, II, 429.
 Symmaque (S.) pape, II, 139, 140, 149, 150, 201.
 Symmaque, I, 250.
 Symbole de Nicée, II, 15, 20, 29.
 Symphorien, I, 243.
 Synagogues, I, 92, 101, 154, 155.
 Synchronisme, III, 476.
 Synergisme, III, 383.
 Synésius, I, 431; II, 87, 88.

Syriens, IV, 408.
 Syro-Phéniciens, I, 94.

T

Tabenne (désert de), II, 117.
 Tacite, I, 114, 119, 122, 157, 159, 168, 169, 183, 187, 199, 200, 213, 219, 221, 225, 351, 354; II, 159.
 Tagaste, II, 120.
 Taïon, II, 275.
 Talleyrand, IV, 289.
 Talmud, I, 104, 231; II, 281.
 Tamerlan, III, 259, 276.
 Tao, I, 97.
 Tapharan, I, 408.
 Tancrede, III, 150.
 Tanquelin, III, 163.
 Tarentaise, II, 147.
 Tarik, II, 292.
 Tarragone, II.
 Tartaro-Finnois, II, 170.
 Tasse (le), III, 500.
 Tatien, I, 247.
 Tauler, III, 363.
 Taurus, II, 25.
 Téléphore pape (S.), I, 232.
 Templiers, III, 82, 244.
 Terreur (la), IV, 295.
 Tertullien, I, 122, 123, 143, 150, 186, 192, 221, 226, 242, 245, 247, 254, 319, 341-345, 415-429.
 Testry, II, 343, 344.
 Teutoniques (chevaliers), III, 83.
 Texas, IV, 415.
 Thadée de Suesse, III, 114.
 Thalaris (vestis), II, 272.
 Thalassius, I, 437.
 Thalès, I, 98.
 Théatins, IV, 19.
 Thébaïde, I, 53, 280; II, 5, 103, 114.
 Thècle (St^e), II, 229.
 Théodelinde, II, 186.
 Théodora, II, 422.
 Théodora, II, 315.

- Théodora**, I, 227; II, 58, 60, 241.
Théodore, I, 39.
Théodore I pape, II, 348.
Théodore II pape, II, 421.
Théodore de Bèze, III, 343.
Théodore de Mopsueste, II, 50, 51, 60, 62.
Théodore de Pharan, II, 68.
Théodore (de Constantinople), II, 314, 332.
Théodore Abucara, II, 332.
Théodore Balsamon, II, 333.
Théodore (d'Angleterre), II, 213.
Théodoret, I, 39, 40, 189, 339; II, 50-55.
Théodoric le Grand, II, 185, 201, 202, 273.
Théodoric II, II, 149, 150, 168, 182, 239, 263.
Théodose le Grand, I, 40, 391, 398-444, 429; II, 28, 30, 49, 50, 54, 166.
Théodose le Jeune, I, 385.
Théodose (monophysite), II, 57.
Théodote, I, 252, 339.
Théodote le Byzantin, I, 252.
Théodote le Corroyeur, I, 305.
Théodote le Banquier, I, 305.
Théodotion, I, 250.
Théognis de Nicée, II, 16.
Théophane (S.), II, 69.
Théophane, II, 332.
Théophilacte, II, 333.
Théophile d'Antioche, I, 318.
Théophile d'Alexandrie, II, 48, 59.
Théophore, II, 47.
Thérèse (S^{te}), IV, 44.
Thérouanne, II, 187, 193, 222.
Theudberge, III.
Thibet, I, 97; IV, 409.
Thiers, IV, 427.
Thou (de), IV, 55.
Tétraples, I, 334.
Thomas (S.), I, 122, 136.
Thomas d'Aquin (S.), III, 199.
Thomas à Kempis, III, 80.
Thomas de Cantorbéry, II, 115.
Thomas Becket (S.), III, 70.
Thomas de Villeneuve (S.), IV, 43.
Thomas Bischof, II, 214.
Thomassin, I, 42, 413.
Thrace, I, 136, 266, 274; II, 18.
Thuringe, II, 221, 225.
Tibère, I, 168, 392; II, 153.
Tibur, I, 233.
Tillemont, I, 37, 43.
Tilly, IV, 80.
Timothée (S.), I, 167, 170.
Timothée le Chat, II, 57, 303.
Tiridate, I, 408.
Tirin, IV, 48.
Titans, I, 94.
Tite (S.), I, 167, 180.
Titus, I, 174, 175, 221.
Titus Flavius Clemens, I, 176.
Titus Sabinus, I, 176.
Tolbiac, II, 189.
Toledo (conciles de), II, 231-236.
Tolentino (traité de), IV, 308.
Tolet, IV, 52.
Tombés (les), I, 304, 345, 423.
Tonkin, IV, 67, 409.
Torelli, IV, 269.
Torgau, III, 377.
Torgau (livre de), III, 476.
Toscane (maison de), II, 432.
Totila, II, 123, 152.
Tournély, IV, 270.
Tournus, I, 243.
Touzi, II, 406.
Tracy (de), IV, 396.
Traditeur, II, 3.
Trajan, I, 206, 213, 215, 224-232, 352.
Transtévère, I, 155, 156.
Transylvanie, III, 416.
Travañcor, IV, 61.
Trente (concile de), IV, 1.
Trente (guerre de Trente-Ans), IV, 76-83.
Trêve de Dieu, II, 443.
Trèves, II, 17, 120, 222.
Trinité (ordre de la), III, 85.
Trinité (fête de la T. S^{te}), III, 2.

Trophime, i, 195.
 Troyes, i, 406; ii, 121, 171, 187.
 Tryphon, i, 326.
 Turc (le), ii, 277.
 Turgot, iv, 278.
 Turrécrémata, ii, 69.
 Turin (S.), i, 198.
 Turin (concile de), ii, 34.
 Tusculum (maison de), ii, 432.
 Type, ii, 67.
 Tyr, i, 337; ii, 17.
 Tyrol, ii, 217.

U

Uchanski, iii, 414.
 Ulemas, ii, 286.
 Ulphilas, ii, 31, 177.
 Utric, ii, 453.
Unigenitus (bulle), iv, 167.
Univers (journal), iv, 372, 425.
 Universités, iii, 212.
 Université, iv, 320, 342.
 Urbain I (S.) pape, i, 256.
 Urbain II (B.) pape, iii, 34.
 Urbain III pape, iii, 96.
 Urbain IV pape, iii, 124.
 Urbain V pape, iii, 258.
 Urbain VI pape, iii, 265.
 Urbain VII pape, iii, 501.
 Urbain VIII pape, iii, 503.
 Urbain Grandier, iv, 94.
 Utrecht (schisme d'), iv, 170.

V

Vaast, ii, 108, 188, 189, 195.
 Vaison, i, 415.
 Valdrade, ii, 401.
 Valence, ii, 121, 147.
 Valens, i, 398; ii, 9, 26, 30, 83.
 Valentin, pape, ii, 393.
 Valentin (hérétique), i, 238, 297.
 Valentinien I, i, 398, 400; ii, 28.
 Valentinien II, i, 385, 400; ii, 141.

Valentinien III, ii, 169, 173.
 Valentiniens (hérétiques), i, 343, 383.
 Valère de Trèves, i, 196.
 Valérie, i, 277.
 Valérien (S.), i, 243.
 Valérien (Em.), i, 266, 270, 272.
 Valéry (monastère), ii, 108.
 Vallière (M^{lle} de la), iv, 264.
 Vallombreuse, ii, 447; iii, 78.
 Van Espen, iv, 270.
 Vandales, i, 406; ii, 31, 44, 121, 159, 166, 167, 178, 184.
 Vandrille, ii, 108.
 Vasa (Gustave), iii, 373, 417.
 Vasil, iv, 58.
 Vassy, iii, 457.
 Vatable, iv, 48.
 Vaudois, iii, 74.
 Védas (les), i, 96.
 Venance (Fortunat), i, 430; ii, 275.
 Vendée (guerre de), iv, 298.
 Venise, i, 243.
 Ventura, iv, 366.
 Vêpres Siciliennes, iii, 125, 129.
 Verbiest, iv, 66.
 Verdun, i, 198.
 Verdun (traité), ii, 395.
 Vérone, i, 172.
 Vespasien, i, 174, 179, 180, 221, 222.
 Vestales, i, 178.
 Veuillot (Louis), iv, 404, 442.
 Vicaire épiscopal, iii, 224.
 Vicence, ii, 172.
 Victor I (S.) pape, i, 249.
 Victor II pape, iii, 12.
 Victor III, iii, 33.
 Victor de Capoue, ii, 275.
 Victor-Emmanuel, iv, 373, 422.
 Victrice (S.), i, 409.
 Vierge Marie, i, 154.
 Vierges, i, 178, 322, 418.
 Vigilance, ii, 34.
 Vigile, ii, 60-63, 151, 201.
 Vigile de Tapse, ii, 96, 274.
 Vigor (S.), ii, 195, 203.

Vincent (hérétique), II, 43.
 Vincent de Capoue, II, 14, 19.
 Vincent de Lérins, I, 254, 342; II, 43, 141.
 Vincent de Beauvais, I, 41.
 Vincent Ferrier (S.), III, 312.
 Vintras, IV, 399.
 Viret, III, 343.
 Virgile d'Arles (S.), II, 211.
 Visconti, III, 257, 259.
 Visitation, III, 262; IV, 23.
 Vital, I, 223.
 Vitalien (S.) pape, II, 213, 349.
 Vitellus, I, 172, 173.
 Vitiza, II, 236.
 Vitton, II, 14.
 Viviers, I, 254.
 Voigt, I, 45.
 Voltaire, I, 35, 280, 352, 354, 357, 358; IV, 228-234.
 Volusien, I, 266.
 Vouillé, II, 192.
 Vosges, II, 107, 187, 207.

W

Wahalla, II, 163.
 Walburge (S^{te}), II, 229.
 Walla, I.
 Wallenstein, IV, 80.
 Warandon, II, 343.
 Wartbourg, III, 372.
 Westphalie (traité de), IV, 83.
 Wichon, I, 96.
 Wiclef, III, 273, 281.
 Wilfrid (S.), II, 213.
 Willibrod (S.), II, 230, 344.

Winfrid, II, 275.
 Witikind, II, 373.
 Wisigoths, II, 165-170, 172-180, 184-187, 192, 230.
 Witiza, II, 292.
 Wizeman, IV, 351.
 Wolf, I, 44.
 Worms (concordat), III, 37.
 Worms (diète), III, 371.

X

Xénocrate, I, 98.
 Xérès, II, 292.
 Ximénès, III, 310.

Y

Yatreb, II, 287.
 York, II, 211.
 Yvan, IV, 259.

Z

Zaccaria, IV, 198.
 Zacharie pape (S.), II, 350, 354.
 Zélande (Nouvelle), IV, 418.
 Zénon, I, 98; II, 50, 57, 148, 149, 178.
 Zéphirin pape (S.), I, 255.
 Zosime pape (S.), II, 38, 39, 40, 146.
 Zouaves pontificaux, IV, 373.
 Zurich (traité de), IV, 371.
 Zwingle, III, 338.

YB 713

M93886

BR145

D67

1887

v. 4

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

BERCHE ET TRALIN, Éditeurs, 69, rue de Rennes, Paris.

COURS DE LITURGIE ROMAINE

OU EXPLICATION HISTORIQUE, LITTÉRALE ET MYSTIQUE
DE LA MESSE ET DU BRÉVIAIRE

A l'usage des séminaires et de tout le clergé

Par **M. BERNARD**, prêtre de Saint-Sulpice.

Approuvé et recommandé par NN. SS. les archevêques d'Alger, Paris
Reims, Rennes, Toulouse, etc., etc.

4 volumes in-12, *franco*..... 14 fr.

LA SAINTE BIBLE

Contenant

1° LE TEXTE SACRÉ DE LA VULGATE; — 2° LA TRADUCTION FRANÇAISE DU R. P. DE
CARRIÈRE; — 3° LA CONCORDANCE GÉNÉRALE ET INDICATIVE DE TOUS LES LIVRES
SAINTS; — 4° UNE SYNOPSIS ÉVANGÉLIQUE OU CONCORDANCE TEXTUELLE ET COM-
PLÈTE DES QUATRE ÉVANGILES; — 5° LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS; — 6° DES
PRÉFACES NOUVELLES SUR CHACUN DES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TES-
TAMENT, ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES

*Mettant continuellement le texte sacré en rapport avec les travaux
et les découvertes de la science actuelle,*

Par **M. l'abbé DRIOUX**

Docteur en théologie, Vicaire général, Chanoine honoraire et ancien Professeur
au Grand Séminaire de Langres.

Approuvée et recommandée par Mgr l'Archevêque de Bourges, Mgr l'Évêque
de Saint-Claude et plusieurs autres prélats.

6^e édition. — 8 forts vol. in-8°. — Prix..... 36 fr.

BIBLIA SACRA

*Vulgatæ editionis Sixti V. Pontifici maximi, jussu recognita et Clementis VIII
auctoritate edita, nova editio accuratissime emendata, et Concordantia quatuor
Evangeliorum aucta,*

LIBRIS APOCRYPHIS ET PLURIBUS INDICIBUS LOCUPLETATA

A. D. D. Archiepiscopo Parisiensi approbata

1 magnifique volume in-18 Jésus. Prix..... 6 fr.

CONCORDANCE DES SAINTS ÉVANGILES

Ou texte latin des quatre Évangélistes distribué suivant l'ordre des
faits, d'après l'abbé DE VENCE et TISCHENDORFF.

1 volume in-12. Prix : 1 fr. 60.

NOUVEAU COURS D'ÉCRITURE SAINTE

OU INTRODUCTION NOUVELLE A L'ÉTUDE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

Par **M. l'abbé DRIOUX**

Vicaire général et Chanoine honoraire, ancien Professeur au grand Séminaire de Langres.

2 volumes in-8°. Prix : 10 fr. — 2^e édition. 2 volumes in-12. Prix : 6 fr.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.